This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A 492208

Digitized by Google

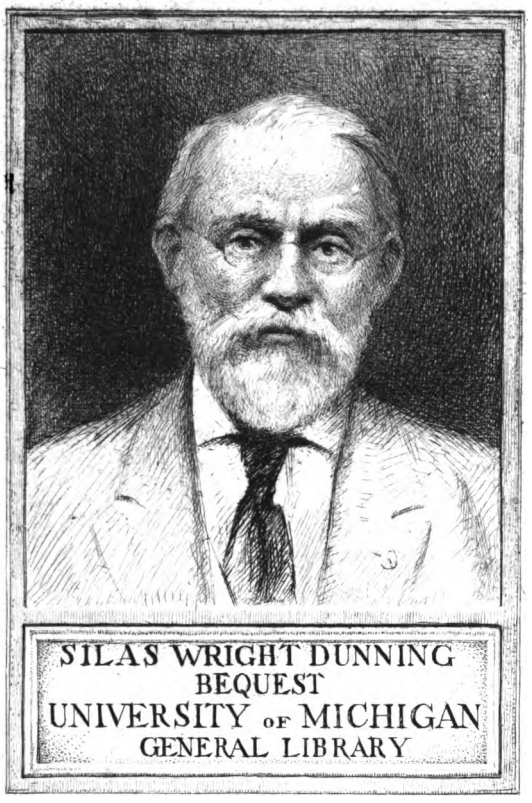

Digitized by Google

AS
162
.M38

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

Digitized by Google

AVIS.

La Société de Statistique de Marseille déclare qu'en consignant dans son Répertoire les travaux qui lui paraissent dignes de l'impression, elle n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises par les auteurs.

Digitized by Google

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

PUBLIÉ

Sous la direction de M. P.-M. ROUX,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

TOME VINGT-DEUXIÈME.

(2me de la 5me série).

Marseille,

TYPOGRAPHIE ROUX, RUE MONTGRAND, 12.

1859.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning Nich.
12-2-31
24339

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique du département des Bouches-du-Rhône.

MÉTÉOROLOGIE.

On sait que, pour conserver le souvenir de phénomènes que le cadre de nos tableaux météorologiques ne permet point de mentionner, nous avons, les années précédentes, mis en évidence dans un article spécial ceux qui méritent principalement d'être signalés comme n'étant pas ordinaires. Nous suivrons la même marche, quant à ceux qui ont été notés, en 1858, à l'observatoire impérial de Marseille.

Pluie, le 6 janvier, à une heure après midi, à 6 et à 9 heures du soir, brouillards. — Le 25, très nuageux, quelques flocons de neige, vers midi et quart, brouillards.

En février, et le premier, temps couvert, quelques gouttes par intervalles, à 9 heures du matin, et un peu de pluie

Digitized by Google

vers deux heures de relevée, brouillards. — Le 7, couvert, quelques gouttes à midi, un peu de pluie par intervalles, à 9 heures du soir, brouillards. — Le 20, temps couvert et un peu de pluie dans la nuit, quelques gouttes à 9 heures du matin et à 6 heures du soir, pluie par intervalles à 9 heures du soir.

En mars, le 2, quelques éclaircies, pluie cette nuit, un peu dans l'après midi et pluie à 9 heures du soir. — Le 11, nuageux, neige dans la nuit et à 6 heures du matin, pluie et neige de 6 à 7 heures du matin.

En mai, et le 5, temps couvert, pluie, éclairs et coups assez forts de tonnerre cette nuit, pluie à 6 heures du matin et un peu par intervalles à midi. L'orage a donné la quantité d'eau de 21 mm, 83. — Le 19, légers nuages, un peu de pluie et quelques coups éloignés de tonnerre, vers 5 heures et demie du soir, brouillards.

En juin, le 14, quelques nuages, éclairs par intervalles vers le Nord-Est, à 9 heures du soir. — Le 21, nuages vers 7 heures du soir, fort coup de vent du Sud, éclairs continuels vers le Nord et le Nord-Est á 9 heures du soir, orage, á 9 heures et 1/2. Il y a eu des coups de tonnerre assez forts.

En juillet. et le 6, très nuageux, quelques gouttes dans l'après midi, orage vers huit heures du soir, forte pluie, éclairs et tonnerre continuels toute la soirée. Cet orage a donné cette quantité d'eau : 16 mm. 62, — Le 9, nouvel orage, vers 7 heures et 1/4 du matin, forte pluie, éclairs et tonnerre ; le vent soufflait du coté de l'Ouest, quelques gouttes par intervalles à midi et pluie vers 2 heures du soir; il est tombé durant l'orage 2 mm. 98 d'eau. — Le 21, temps couvert, pluie à midi depuis 10 heures 1/2 du matin, coups de tonnerre éloignés, brouillards épais. — Le 27, nuageux, quelques gouttes à 9 heures du soir, éclairs presque continuels vers le Nord et le Nord-Est, coups éloignes de tonnerre, brouillards

Digitized by Google

En août, le 8, quelques nuages, un peu de pluie vers 2 heures de relevée, accompagnée de quelques coups éloignés de tonnerre. — Le 19, violent orage, de 2 à 3 heures et demie du matin, tout à fait sur la ville. Les éclairs et les coups de tonnerre se succèdaient sans interruption, très violents; la pluie tombée avec beaucoup de force, à divers intervalles, a donné 15 mm. 79, d'eau.

En septembre, le 5, nuages, brouillards très épais venant de l'Ouest, de midi à 6 heures du soir. — Le 6, très nuageux et pluie dans l'aprés midi, orage vers 9 heures du soir, forte pluie, avec éclairs et coups de tonnerre qui ont cessé une heure après. Mais la pluie est tombée durant toute la nuit. La quantité d'eau a été de 59, mm, 25. — Le 23, quelques éclaircies, orage vers 4 heures du matin, pluie, éclairs et tonnerre par intervalles. Mais à 6 heures, les éclairs ont été plus fréquents et les coups de tonnerre plus forts jusqu'à 7 heures et 1/2, forte averse, pluie encore dans la matinée; la quantité d'eau tombée a été de 7 mm, 45. — Le 30, temps couvert et éclairs du coté du Nord, à 6 heures du soir; orage 1/4 d'heure après, éclairs et tonnerre, forte pluie. La quantité d'eau a du être mentionnée au mois d'octobre, parce que la pluie a continué après le coucher du soleil.

En octobre, le 5, éclaircies, pluie cette nuit, à 6 heures du matin et à 9 heures; elle a cessé à 10 heures 1/2 du matin, éclairs par intervalles vers le Sud-Est, à 9 heures du soir, brouillards. — Le 11, orage de 10 à 11 heures 1/2 du matin, éclairs et forts coups de tonnerre, après un peu de pluie, qui ont été les mêmes, avec averse, à 5 heures du soir et se sont renouvelés tels avec forte pluie à 7 et à 8 heures 1/2 du soir. Cet orage a donné, du 11 au 12, 25 mm, 92 d'eau. — Le 19, nuit orageuse, forte pluie à 1 heure du matin, suivie de quelques éclairs et coups de tonnerre: il a plu toute la nuit et, de nouveau, à 10 heures du matin, avec éclairs et tonnerre; la quantité d'eau résultant de cet

Digitized by Google

orage, a été de 30 mm, 91. — Le 20, encore un violent orage la nuit; la pluie qui tombait avec force, était suivie de grêle, les éclairs et les coups de tonnerre se succédaient sans interruption et étaient très forts. Cet orage a donné 11 mm, 66 d'eau.

En novembre et le 27, forte averse, de 10 heures du matin à 3 heures du soir, le vent du Sud-Est soufflant avec violence. La quantité d'eau tombée a été alors de 27 mm, 09. Vers 10 heures du soir, quelques éclairs par intervalles du coté de l'Ouest.

Digitized by Google

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomèt du bar.	Thermomèt extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	Couch du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	772, 80	8, 3	8, 1	771, 65	8, 3	11, 7	770, 75	8, 3	11, 5	N.-O.	Couvert, brouillards.		
2	768, 00	8, 3	7, 3	767, 10	8, 3	10, 4	766, 15	8, 3	11, 8	Variable.	Très nuageux, brouillards.		
3	765, 35	8, 3	6, 2	764, 45	8, 3	9, 1	763, 55	8, 3	8, 5	N.-O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
4	759, 90	3, 3	1, 9	758, 50	8, 3	4, 7	757, 50	8, 3	4, 4	N.-O. grand frais.	Quelques éclaircis, brouillards.		
5	760, 05	7, 3	-1, 1	760, 05	7, 3	1, 0	759, 90	7, 3	1, 9	N.-O.	Serein.		
6	765, 10	6, 5	+0 9	763, 75	6, 3	3, 4	763, 30	6, 3	4, 4	N.-O.	C.un p.de pl;v.1 h.du s.pl.à 5 h.et à 9 h.s., b.		
7	763, 60	6, 2	9, 4	763, 60	6, 3	11, 2	764, 25	6, 3	1, 2	E.	Couv. un peu de pl. v. 8 h. du matin brouil.	10, 98	0, 37
8	768, 00	6, 3	5, 3	767, 50	6, 3	9, 8	767, 10	6, 3	9, 4	Variable.	Nuageux, brouillards.		
9	768, 20	6, 3	6, 0	767, 60	6, 3	9, 9	767, 00	6, 3	8, 9	Variable.	Quelques nuages, brouillards.		
10	767, 65	6, 3	6, 7	767, 65	6, 3	9, 9	767, 75	6, 3	11, 1	O.	Nuageux.brouillards.		
11	768, 65	6, 5	5, 6	768, 00	6, 5	9, 9	767, 20	6, 4	10, 7	N.-O.	Serein, brouillards.		
12	766, 45	6, 5	4, 2	765, 70	6, 5	9, 6	764, 70	6, 5	9, 6	N.-O.	Idem, brouillards.		
13	762, 95	6, 4	2, 6	762, 30	6, 4	6, 1	761, 30	6, 4	7, 6	N,-O.	Quelques nuages, brouillards.		
14	762, 90	6, 3	3, 8	762, 65	6, 3	7, 6	762, 20	6, 3	9, 3	Variable	Serein, brouillards.		
15	764, 70	6, 3	3, 8	764, 35	6, 3	7, 2	764, 00	6, 3	6, 7	N.-O.	Idem, brouillards,		
16	765, 85	6, 0	4, 3	764, 90	6, 1	8, 2	763, 75	6, 1	6, 9	N.-O.	Idem, brouillards.		
17	763, 35	5, 8	4, 7	763, 90	5, 8	7, 9	763, 60	5, 8	9, 0	N.-O. grand frais.	Idem.		
18	769, 40	5, 8	4, 0	769, 40	5, 8	8, 1	768, 75	5, 8	8, 7	N.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
19	767, 60	5, 5	1, 9	767, 60	5, 5	6, 6	767, 25	5, 5	8, 8	N.-O.	Idem, brouillards.		
20	764, 45	5, 5	3, 5	763, 40	5, 5	7, 4	762, 00	5, 5	8, 5	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
21	757, 70	5, 6	7, 0	757, 50	5, 6	7, 6	756, 75	5, 6	7, 6	N.-O. très fort.	Quelques nuages.		
22	758, 25	5, 5	4, 2	759, 85	5, 5	6, 3	760, 55	5, 5	5. 4	N.-O. fort.	Serein.		
23	767, 95	5, 3	0, 1	767, 00	5, 3	4, 0	766, 45	5, 3	4, 3	N.-O.	Quelques nuages.		
24	761, 55	4, 9	1, 5	761, 40	4, 9	7, 5	762, 55	5, 0	8, 3	N.-O.	Nuageux.		
25	764, 45	4, 6	-0, 1	764, 25	4, 6	8, 0	765, 20	4, 6	5, 9	S.-E. bonne brise.	Très nuag. quelq. fl. de n. v. m. 1/4 brouil.		
26	766, 65	4, 4	4 6	765, 50	4, 4	7, 4	764, 65	4, 4	7. 6	S.-E fort,	Quelques légers nuages, fort rares.		
27	765, 10	4, 5	5, 9	764, 30	4, 8	9, 7	763, 85	5, 2	10, 1	S.-E assez fort.	Nuageux, brouillards.		
28	765, 00	5, 2	7, 1	764, 75	5, 3	10, 9	764, 15	5, 3	10, 5	O.	Quelques légers nuages, fort rares, b.		
29	765, 00	5, 3	0, 9	765, 25	5, 3	5, 9	764, 95	5, 3	9, 1	N.-O.	Serein, brouillards.		
30	771, 90	5, 4	5, 8	771, 65	5, 4	9, 0	770, 75	5, 4	9, 5	O.	Très nuageux, brouillards.		
31	767, 45	5, 5	6, 8	766, 45	5, 5	10, 4	764, 70	5, 5	10, 1	S.-O.	Couvert, brouillards.		
	mm 765, 36	6, 10	4, 29	mm 764, 91	6, 11	7, 95	mm 764, 41	6, 12	8, 30	Moyennes.	Total des millimètres. . . .	10, 98	0, 37

Digitized by Google

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en Janvier* 1858.

Plus grande élévation du baromètre	771 mm,77	le 1er à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	755 ,99	le 21 à 9 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	765 ,36	
Plus grand degré de chaleur	+ 11° ,8	le 2 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*	— 3 ,9	le 24 à minima.
Température moyenne du mois	+ 4 ,73	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	mm, 4	Total. 11 mm, 4
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	11 ,0	

Nombre de jours	de pluie	2
	entièrement couverts	4
	très nuageux	4
	nuageux	4
	sereins	9
	de gros vents. S.-E. 1 ; N.-O 2	3
	de brume ou de brouillards	23
	de tonnerre	0

Température moyenne du Thermomètre minima + 1°, 15.
Idem » » maxima + 7, 76.

Digitized by Google

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Février 1858.*

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	758, 25	5, 9	8 8	756, 30	6, 2	11, 4	755, 05	6, 2	7, 5	Variable.	C q g par inter à 9 h du m et un p pl v 2 h d s		0,33
2	754' 85	6, 1	9' 9	754, 85	6, 1	5, 5	755, 10	6, 1	5, 9	N.-O très fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
3	760' 00	5, 8	4' 3	760, 70	5, 8	7, 9	760, 70	6, 1	9' 4	O.	Quelques nuages, brouillards.		
4	764' 70	5, 9	8' 8	764, 10	6, 1	11, 4	762, 90	6, 2	11' 1	E.	Couvert, brouillards.		
5	761' 75	6, 3	9' 6	761, 55	6, 4	11, 0	760' 45	6, 5	13' 1	N.-O.	Serein, pluie cette nuit, brouillards.	4, 28	
6	761' 75	7, 2	9' 4	761, 10	7, 3	12, 9	760' 00	7, 3	13' 4	Variable.	nuageux, brouillards.		
7	756' 75	7' 6	10' 1	756, 60	7' 6	12, 8	756' 30	8, 0	10' 6	Variable.	C. q. g. à m. et un p. de pl. p. i. à 9 h du s. b		
8	759' 70	8' 2	7' 1	759' 55	8' 2	9, 1	759' 50	8, 2	9' 6	E.	Idem, un p. de pl. cette. n. et pl. dans la j. b.	0, 87	2, 31
9	761' 15	8' 3	9' 1	762' 00	8' 3	10' 6	761' 10	8' 3	9' 9	E,	Idem, un peu de pl. c. n. et q. g. à 6 h. du s.	0, 49	
10	760' 25	8' 4	9' 9	760' 45	8' 4	10' 6	759' 00	8' 4	8' 8	E. fort.	Idem, pluie a 3 h. du soir et à 9 h. du soir		1, 24
11	757' 95	8' 5	10' 9	758' 00	8' 5	12' 0	758' 75	8' 5	11' 9	E. très fort.	Idem, p. c. n. et à 6 h. du m. et p. à 3 h. du s	3, 42	1, 01
12	764' 60	9' 1	11' 9	764' 85	9' 3	12' 9	764' 30	9' 3	12' 5	E. assez fort.	Quelques éclaircis.		
13	764' 60	9' 3	10' 7	764' 30	9' 3	13' 4	762' 85	9' 3	12' 8	S.-E. assez fort,	Quelques nuages.		
14	759' 05	9' 4	10' 4	757' 80	9' 4	13' 1	755' 85	9' 4	13' 7	S.-E. bonne brise.	Nuageux.		
15	753' 60	9' 5	8' 6	753' 20	9' 5	10' 9	754' 75	9' 5	11' 4	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
16	752' 35	9' 5	8' 7	752' 45	9' 5	10' 6	754' 90	9' 5	12' 5	O,	Quelques nuages, brouillards.		
17	753' 45	9' 5	9' 7	753' 50	9' 5	11' 7	753' 20	9' 5	12' 2	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
18	756' 05	9' 5	9' 7	755' 40	9' 5	12' 3	754' 60	9' 5	12' 1	S.-E. assez fort.	Très nuageux, brouillards.		
19	759' 00	9' 4	8' 9	759' 00	9' 4	10' 4	758' 85	9' 4	10' 2	E.	Couvert .		
20	760' 55	9' 3	7' 4	760' 15	9' 3	11' 0	759' 10	9' 3	10' 4	S.-E.	I un p de p c n q g à 9 h du m et à 6 h du soir	0, 49	
21	750' 15	9' 3	9' 7	758' 60	9' 3	12' 1	758' 20	9' 3	11' 9	O.	T n un p de pl c n un p à 6 h du m et un p v 7	0, 56	0, 97
22	755' 90	9' 3	9' 2	755' 15	9' 3	9' 9	753' 65	9' 3	9' 9	E. très fort·	Couvert, quelques gouttes dans la matinée		
23	750' 95	9' 3	9' 0	752' 55	9' 3	8' 9	752' 50	9' 3	8' 1	S.-E. très violent	Idem, un p. de pl. à m. et un peu v 1 h du s.		0, 15
24	757' 50	9' 2	9' 9	757' 85	9' 2	10, 1	757' 50	9' 2	10' 7	Variable.	Quelq. éclaircis, un peu de p. à 6 h. du s. b.		
25	757' 60	9' 2	8' 4	758' 05	9' 2	8, 5	757' 55	9' 2	9' 5	S.-E. assez fort.	Idem, un peu de pluie par intervolle à midi		0, 11
26	758' 95	8' 7	8' 5	757' 75	8' 6	9, 8	756' 80	8' 6	8' 7	E. fort.	C. q. g. à midi et pariutervale dans la p. m.		
27	755' 55	8' 5	7' 8	754' 15	8' 5	10, 5	758' 00	8' 5	10' 9	E. fort.	Très nuagoux		
28	746' 55	8' 5	9' 7	746' 15	8' 5	10, 7	746' 30	8' 5	8' 3	S.-E. très fort	C. un p. de pl. à m. pl. t. la p. m. et à 9 h du s		3, 18
	mm			mm			mm						
	757, 96	8, 36	8, 90	757, 74	8, 41	10, 79	757, 22	8, 45	10, 61	Moyennes	Total des millimètres . . .	10,11	9,30

Digitized by Google

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,
en Février 1858.

Plus grande élévation du baromètre	764 mm,05	le 12 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*	745 ,13	le 28 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	757 ,96	
Plus grand degré de chaleur	+ 13° ,7	le 14 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*	+ 0 ,8	le 2 à mixima.
Température moyenne du mois	+ 8 ,17	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	9 mm, 3	Total. 19 mm, 4
Quantité d'eau tombée pendant le nuit	10 ,1	

Nombre de jour	de pluie	11
	entièrement couverts	13
	très nuageux	6
	nuageux	3
	serein	1
	de gros vent — E 5, S.-E 2, N.-O 1	8
	de brume ou de brouillards	12
	de tonnerre	0

Température moyenne du Thermomètre minima + 5°, 73
Idem » » maxima + 10, 43

OBSERVATIONS *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Mars 1858.*

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromét.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	748, 30	8° 5	8° 0	748, 30	8° 5	10° 9	747, 70	8° 5	11° 4	S-E bonne brise	Nuag. pl. cette nuit, p. v. 4 h 1/4 du s. et 9 h	8, 54	0, 83
2	746, 30	8, 9	12. 3	745, 25	9. 1	14. 2	744, 55	9. 1	12. 6	S-E très violent	Q. écl. pl. cet. n. un peu dans la p.m. p. à 9 h.	7, 30	
3	745, 50	9, 6	12. 6	745, 80	10. 0	14. 4	745, 85	10. 3	14. 3	S-E bonne brise	C. pl. cette nuit et pl. par inter. à 9 h. du m.	5, 88	1, 24
4	747, 85	10, 3	11. 9	747, 75	10. 4	12. 6	746, 45	10. 4	13. 9	O	Nuageux, brouillards.		
5	744, 50	10, 5	9. 3	744, 50	10. 5	11. 3	743, 50	10. 5	11. 5	N-O grand frais	Idem, un peu de pluie cette nuit.	0, 92	
6	744, 90	10, 5	5. 7	743, 80	10. 5	7. 3	741, 05	10. 5	7. 9	N-O grand frais	Serein un peu de pluie cette nuit.	0, 53	
7	743, 80	10, 0	3. 4	745, 25	10. 0	5. 3	746, 20	9. 9	6. 6	N-O très fort	Quelques nuages.		
8	754, 75	9, 3	8. 2	755, 25	9. 3	11. 8	754, 50	9. 3	11. 6	O	Très nuageux.		
9	756, 05	9, 4	11. 7	756, 15	9. 5	12. 1	755, 60	9. 5	12. 5	O fort	Nuageux.		
10	760, 45	9, 4	6. 8	760, 10	9. 4	7. 6	759, 25	9. 4	8. 5	N-O fort	Quelques légers nuages.		
11	752, 90	9, 3	4. 6	752, 30	9. 3	7. 3	751, 35	9. 3	8. 2	N-O	N. neige d. la n. et à 6 h du m.p. et 6h.à7h.1/2	1, 47	4, 92
12	751, 50	8, 7	3. 5	752, 70	8. 5	5. 6	753, 45	8. 4	5. 6	N-O violent	Quelques légers nuages, fort rares.		
13	759, 90	8, 1	4. 3	759, 55	8. 2	6. 8	758, 40	8. 2	7. 8	N-O fort	Quelques nuages.		
14	752, 45	7, 7	8. 2	752, 65	7. 7	10. 3	752, 10	8. 2	12. 1	N-O fort	Nuageux pluie, cette nuit.	4, 15	
15	751, 30	8, 2	9. 4	752, 05	8. 2	11. 3	751, 65	8. 3	11. 4	N-O très fort	Quelques nuages.		
16	758, 90	8, 3	10. 3	759, 25	8. 4	12. 6	759, 25	8. 4	13. 5	N-O très fort	Quelques légers nuages, fort rares.		
17	765, 15	8, 6	9. 6	765, 05	8. 7	13. 6	764, 50	9. 3	14. 8	O	Serein, Brouillards.		
18	764, 30	9, 2	9. 7	763, 85	9. 3	12. 8	763, 05	9. 3	12. 8	O	Quelques légers nuages, brouillards.		
19	763, 20	9, 4	10. 3	763, 05	9. 5	11. 6	762, 50	9. 5	14. 2	S-O	Quelques nuages, brouillards.		
20	764, 65	10, 0	10. 5	765, 20	10. 2	12. 5	765, 20	10. 2	12. 8	O	Serein, brouillards.		
21	768, 85	10, 3	13. 1	768, 95	10. 4	15. 5	768, 45	10. 4	14. 6	S-E bonne brise	Idem, brouillards.		
22	770, 00	10, 5	12. 9	769, 65	10. 5	14. 1	768, 80	10. 7	14. 2	S-O	Idem, brouillards.		
23	769, 75	10, 8	13. 1	769, 35	11. 2	14. 1	768, 45	11. 3	14. 8	O	Idem, brouillards.		
24	767, 05	11, 2	12. 7	766, 35	11. 2	14. 2	765, 10	11. 3	14. 6	S-O	Idem, brouillards.		
25	761, 75	11, 3	11. 6	760, 95	11. 3	12. 9	759, 10	11. 3	13. 4	O	Quelques légers nuages, brouillards.		
26	759, 30	11, 4	12. 8	759, 60	11. 4	14. 6	759, 35	11. 5	17. 1	N-O	Nuageux, brouillards.		
27	760, 70	11, 6	10. 0	760, 60	11. 8	13. 6	759, 70	12. 1	15. 6	N-O	Serein.		
28	762, 00	12, 0	13. 7	761, 75	12. 3	15. 5	760, 90	12. 3	15. 9	Variable	Nuageux.		
29	762, 35	12, 3	14. 7	761, 80	12. 4	15. 6	761, 45	12. 4	16. 3	O	Très nuageux, brouillards.		
30	761, 00	12, 5	13. 8	760, 70	12. 5	15. 6	759, 75	12. 5	16. 3	S-O	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
31	757, 20	12, 7	15. 8	755, 40	13. 0	17. 2	753, 40	13° 3	16° 8	S-E assez fort	Très nuageux.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	757,'34	+10,02	+10,14	757, 19	+10,11	+12,30	756,47	+10,18	+12,70	Moyenne	Total des millimètres . . .	28,79	6, 99

Digitized by Google

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,
en mars 1858.

Plus grande élévation du baromètre	768 mm,70	le 22 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	739 ,27	le 6 à 9 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	757 ,31	
Plus grand degré de chaleur	+ 17° ,4	le 31 à maxima.
Moindre *idem*	+ 0 ,8	le 13 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois	+ 9 ,62	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	7 mm, 0	Total. 35 mm, 8
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	28 ,8	

Nombre de jours de pluie		7
Nombre de jours entièrement couvert		1
Nombre de jours très nuageux		4
Nombre de jours nuageux		8
Nombre de jours sereins		8
Nombre de jours de gros vent	S.-E 1, O. 1, N.-O 7	9
Nombre de jours de brume ou de brouillards		14
Nombre de jours de tonnerre		0

Température moyenne du Thermomètre minima + 6°, 30
Idem » » maxima + 12, 93

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en avril 1858.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	8 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomèt. du bar	Thermomèt. extér.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm.	+	+	mm.	+	+			mm.	mm.
1	750, 00	13° 3	12° 9	749, 90	13° 3	14° 4	749, 05	13° 3	14° 8	N.-O. assez fort.	Nuageux, pluie cette nuit.	2. 34	
2	754, 30	13. 4	13· 4	754, 25	13. 4	14. 1	754, 35	13. 4	14. 8	N.-O. très-fort.	Quelques nuages.		
3	759, 15	13. 3	16. 4	759, 30	13. 3	17. 6	758 75	13. 4	17. 1	Nord-Ouest.	Nuageux.		
4	761, 20	13. 8	17. 0	760, 15	14. 2	19. 3	758' 90	14. 3	19. 9	N.-O. fort.	Quelques légers nuages.		
5	757, 45	14. 3	18. 1	757, 10	14. 4	20. 3	756' 25	14· 5	19. 6	S.-E. assez fort.	Nuageux.		
6	758, 05	15. 1	15. 0	758, 00	15. 1	17. 6	757' 05	15. 2	16. 2	N.-O. assez fort.	Id. pluie cette nuit.	1. 80	
7	757, 20	15. 1	14. 4	756, 80	15 2	19. 4	756' 20	15. 2	18. 2	Variable.	Idem.		
8	753, 05	15. 2	17. 1	752, 35	15. 3	16. 8	751' 50	15. 3.	17. 1	S.E. fort.	Presque tout couvert,		
9	753, 20	15. 3	14. 7	752, 85	15. 4	18. 6	752' 55	15. 4	16. 3	Nord-Ouest.	Quelques nuages, brouillards.		
10	752, 75	15. 4	16. 5	753, 10	15. 4	10. 5	751' 90	15· 3	15. 1	N.-O. assez fort.	Très-nuageux, pluie à midi.		1. 34
11	754, 90	15. 2	13. 2	751, 65	15. 3	14. 4	754' 20	15. 3	15. 1	O. assez fort.	Idem.		
12	754, 10	15. 1	13· 0	754, 25	15. 1	14. 9	754' 20	15. 2	15. 7	N.-O. fort.	Serein.		
13	757, 20	14. 7	13. 0	757, 65	14. 7	16. 6	757' 45	14. 7	16. 4	Ouest.	Nuageux, brouillards.		
14	761, 60	14. 6	14. 2	761, 75	14. 6	17. 9	762' 10	14· 7	18. 5	Variable.	Serein, brouillards.		
15	766, 70	14. 7	14. 8	766, 50	14. 7	19. 1	766' 40	15. 1	17. 8	S-E. bonne brise.	Quelq. lég. nuages, fort rares, brouil.		
16	767, 75	15. 1	17. 9	767, 50	15. 2	19. 3	767' 50	15. 3	17. 8	S.-E. fort.	Nuageux.		
17	766, 70	15. 4	17. 6	766, 30	15. 2	17. 8	765' 25	15. 3	15. 8	S.-E. assez fort.	Idem.		
18	761, 45	15. 4	14. 6	761, 20	15. 3	17· 1	759' 45	15. 3	15. 9	Ouest.	Idem, brouillards.		
19	760, 00	15. 3	15. 0	760, 00	15. 4	16. 8	759' 00	15. 4	19. 5	Ouest.	Quelq. lég. nuages, fort rares, brouil.		
20	761, 90	15. 5	18. 5	764, 45	15. 5	21. 8	761' 35	15. 5	20. 9	S. assez fort.	Quelques nuages.		
21	762, 75	16. 2	19. 3	762, 75	16. 2	22. 6	762. 15	16. 3	20. 8	Sud-Ouest.	Quelq. lég. nuages, fort rares, brouil.		
22	763, 50	16. 3	20. 0	763, 40	16. 4	22. 1	762. 75	16. 4	20. 9	Ouest.	Idem, brouillards.		
23	763, 80	17. 1	23. 0	764. 00	17. 3	25. 4	764, 00	17. 3	22. 8	Sud-Est.	Serein, brouillards.		
24	764, 90	17. 4	19. 5	763, 65	17. 4	19. 8	764, 70	17. 4	19. 8	O. assez fort,	Idem, brouillards.		
25	759, 55	18. 0	18. 1	758, 85	18. 1	19. 8	758, 00	18. 1	20. 6	N.-O. fort.	Nuageux.		
26	758, 00	17. 5	15. 5	757, 30	17. 5	17. 0	756, 85	17. 5	17. 6	O. grand frais.	Quelques nuages.		
27	756, 50	17. 7	14. 1	756, 00	17. 8	17, 6	755, 40	17. 8	16. 2	Ouest,	Très-nuag. quel. gout. à 3 h. du soir et à 9 h.		
28	757, 75	17. 6	14. 7	758, 05	17. 6	17. 3	757, 60	17. 8	19. 8	Ouest.	Serein, brouillards.		
29	760, 00	17. 6	17. 0	759, 70	17. 7	18. 5	759, 05	17· 7	21. 6	Ouest.	Quelques nuages.		
30	753, 55	17. 8	19. 1	753, 25	17. 8	22. 1	752, 20	18. 1	21. 8	Sud-Ouest.	Quelques éclaircies.		
	mm.	°	°	mm.	°	°	mm.	°	°			mm.	mm.
	758, 87	+15,60	+16,24	758, 64	+15.66	+18.21	758, 01	+15, 72	+18.14	Moyenne	Total des millimètres	4, 64	1, 34

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en avril* 1858.

Plus grande élévation du baromètre.	766 mm,29	le 16 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*.	747 ,44	le 1er à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. .	758 ,87	
Plus grand degré de chaleur.	+ 25° , 4	le 23 à midi.
Moindre *idem*.	+ 7 , 0	le 13 à 6 h. du matin
Température moyenne du mois.	+ 15 ,47	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	1 mm, 3	Total. 5 mm 9
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	4 6	

Nombre de jours.	de pluie.	3
	entièrement couvert.	0
	très-nuageux.	5
	nuageux	10
	sereins.	5
	de gros vent, . S.-E. 2 / N.-O. 4	6
	de brume ou de brouillards. . . .	11
	de tonnerre	0

Température moyenne du thermomètre minima. . . .	+ 12°, 18
idem « « maxima. . . .	+ 18, 75

Digitized by Google

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en mai 1858.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomèt. du bar	Thermomèt. extér.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm.	mm.
1	749, 95	18° 0	16° 2	750, 25	18° 4	18° 6	750, 00	18° 2	17° 6	O.	Très nuageux, quel. gout. à 6 h. du matin.		
2	751, 45	17. 7	13. 4	750, 95	17. 7	16. 0	749, 90	17. 7	14. 8	O. grand frais.	Quel. éclaircies, quel. gout. à 6 h. du soir.		
3	747, 05	17. 5	13. 5	747, 35	17. 5	15. 4	748, 15	17. 4	15. 6	Ouest fort.	N. un p.de pl. cet. nuit quel. g. v. 10h. du.m.	0, 17	
4	754, 20	17. 3	16. 0	754, 80	17. 3	17. 5	755, 80	17. 3	12. 8	E.	T.n. pl.c. n. et pl. à 3h. du s. dès 2 h. 1|2 s.	5, 91	2, 95
5	757, 15	17. 0	15. 5	757, 75	17. 0	16. 1	757' 20	17. 1	17. 7	S.-E. fort.	C. pl. écl. et ton. cet. n. pl. à 6 h. du mat.	21, 83	0, 25
6	759, 25	16. 5	12. 5	759, 00	16. 5	13. 6	758' 45	16. 4	15. 8	Nord-Ouest.	Id. un p. de pl. cet. n. et pl. à 6 h. du mat.	0, 85	12, 23
7	756, 30	16. 3	14. 5	756, 45	16. 3	18. 9	756' 30	16. 3	18. 3	Sud-Ouest.	Nuageux, brouillards.		
8	755, 55	16. 1	13. 2	755, 10	16. 1	16. 2	754' 25	16. 1	13. 6	Nord-Ouest.	Q. é. q.g. à 6h. du s. et un p. de pl. v. 7h. du s.		
9	756, 45	15. 3	10. 0	757, 85	15. 3	12. 4	758' 30	15. 3	14. 4	N.-O. fort.	Quelq. légers nuages fort rares.		
10	760, 60	15. 3	14. 8	760, 30	15. 3	18. 2	759' 90	15. 3	16. 7	Sud-Ouest.	Très-nuag. quel. gout. vers 2 h. du soir.		
11	755, 70	15. 3	18. 0	755, 15	15. 3	19. 6	754' 90	15. 3	19. 9	S.	Nuageux.		
12	754, 20	15. 4	14. 2	754, 20	15. 4	18. 0	753' 65	15. 4	17. 2	Sud-Ouest.	Idem.		
13	754, 75	15. 5	14. 9	754, 95	15. 5	16. 7	754' 85	15. 6	16. 6	N.-O. fort.	Quelq. nuages, quel. gouttes vers 5 h. du s		
14	758, 05	15. 5	15. 0	758, 70	15. 5	17. 8	759' 10	15. 5	16. 9	N.-O. assez fort.	Quelq. légers nuages fort rares,		
15	759, 25	15. 6	18. 9	759, 30	15. 6	20. 0	758' 45	15. 9	19. 6	S.-E. très fort.	Nuageux, brouillards		
16	758, 85	16. 1	19. 6	760, 20	16. 2	11. 8	760' 05	16. 3	16. 5	N.-O.	Quelq. écl. pl. à m. de p. vers les 10 h du m.		2, 32
17	763, 70	16. 3	16. 8	763, 55	16. 3	19. 5	763' 10	16. 3	21. 6	N.-O. assez fort.	Quelq. lég. nuages, fort rares,		
18	764, 75	16. 4	20. 0	764, 75	16. 5	18. 6	764' 00	16. 8	18. 9	Ouest.	Quelques nuages, brouillards.		
19	761, 90	17. 2	18. 0	761, 45	17. 3	23. 8	760' 00	17. 8	22. 0	Ouest.	Q. l. n. un p. de pl. et q. c. de ton. é.v. 5h 1|2		
20	760, 00	17. 4	18. 4	759, 65	17. 4	19. 6	757' 90	17. 4	20. 8	N.-O. très-fort.	Idem.		
21	762, 60	17. 5	21. 1	762, 45	17. 8	22. 8	763' 30	18. 1	21. 6	S. fort.	Quelques nuages.		
22	764, 10	18. 0	17. 4	764, 00	18. 1	22. 6	763' 55	18. 2	22. 6	Sud-Ouest.	Idem, brouillards.		
23	762, 35	18. 3	21. 2	762, 10	18. 4	21. 4	761' 25	18. 4	21. 0	S-O. bonne brise.	Nuageux.		
24	762, 55	18. 5	18. 2	762, 45	18. 5	19. 1	764' 20	18. 5	20. 9	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
25	756, 35	18. 6	17. 3	756, 00	18. 6	17. 6	755, 00	18. 5	17. 4	N.-O. violent.	Nuageux, un peu de pluie cette nuit.	0, 13	
26	756, 05	17. 6	13. 9	757, 50	17. 4	16. 2	757, 10	17. 5	18. 4	N.-O. violent.	Idem.		
27	760, 30	17. 4	16. 5	759, 75	17. 4	18. 8	758, 65	17. 5	20. 8	N.-O. assez fort.	Idem.		
28	759, 90	17. 4	17. 6	759, 40	17. 4	20. 5	758, 10	17. 5	22. 1	N-O. assez fort.	Idem.		
29	758, 65	17. 5	17. 8	758, 70	17. 5	20. 6	758, 60	17. 6	22. 5	Ouest.	Quelques légers nuages.		
30	763, 00	18. 1	21. 0	763. 65	18. 3	22. 2	763, 90	18. 3	21. 9	S.-E. assez fort.	Serein.		
31	768, 00	18. 3	16. 8	768, 20	18. 3	21. 4	768, 05	18. 4	22. 9	S.-O. bonne brise	Quelques nuages.		
	mm.	°	°	mm.	°	°	mm.	°	°			mm	mm
	758, 49	+16,94	+16,54	758, 59	+16.96	+18.42	758, 15	+17, 02	+18.69	Moyennes	Total des millimètres.	28, 89	17, 75

Digitized by Google

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en mai 1858.

Plus grande élévation du baromètre.	765 mm,96	le 31 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*.	744 ,59	le 3 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . .	758 ,59	
Plus grand degré de chaleur.	+ 23° ,8	le 19 à midi.
Moindre *idem*.	+ 8 ,0	le 10 à 6 h. du matin
Température moyenne du mois.	+ 16 ,15	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	17 mm, 8	Total. 46 mm 7
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	28 9	

Nombre de jours.	de pluie.		6
	entièrement couverts.		2
	très-nuageux.		6
	nuageux		10
	serein		1
	de gros vent, ...	S.-E. 2 S. . . 1 O. . . 1 N.-O. 6	10
	de brume ou de brouillards. . . .		6
	de tonnerre		2

Température moyenne du thermomètre minima. . . . + 12°, 94

idem « « maxima. . . . + 19, 36

Digitized by Google

Observations météorologiques, faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juin 1858.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	9 HEURES DU MATIN. Thermomèt. du bar.	9 HEURES DU MATIN. Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	MIDI. Thermomèt. du bar.	MIDI. Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	3 HEURES DU SOIR. Thermomèt. du bar.	3 HEURES DU SOIR. Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	767, 65	18° 5	20° 9	767, 70	18° 6	19° 1	766, 95	19° 1	18° 6	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
2	765, 40	18, 9	21, 0	764, 75	19, 2	23, 6	764, 50	19, 3	23, 8	S.	Idem, brouillards.		
3	764, 25	19, 3	20, 4	764, 70	19, 3	22, 5	764, 20	19, 4	24, 8	O.	Serein.		
4	764, 95	19, 5	21, 6	764, 90	19, 5	22, 2	764, 50	19, 8	23, 6	O.	Quelques légers nuages, fort rares. brouil.		
5	763, 30	20, 1	23, 9	763, 35	20, 1	23, 8	762, 80	20, 1	23, 8	O.	Serein, brouillards.		
6	761, 50	20, 4	25, 8	761, 15	20, 8	27, 0	760, 45	20, 8	25, 9	S.-E assez fort.	Idem.		
7	760, 00	21, 0	23, 5	759, 25	21, 3	24, 8	758, 25	21, 3	23, 8	O.	Quelques lég. nuag. fort rares, brouil.		
8	758, 70	21, 4	24, 7	758, 65	21, 6	26, 8	758, 45	21, 9	27, 8	S.-E. assez fort.	Nuageux, quel. gouttes vers 4 h. du s. br.		
9	760, 15	22, 0	23, 1	760, 30	22, 2	23, 2	760, 00	22, 3	23, 0	O.	Quelques nuages, un peu de pluie cette nuit	0, 62	
10	761, 20	22, 3	21, 0	761, 25	22, 4	23, 0	761, 15	22, 4	22, 7	S-O. bonne brise.	Serein, brouillards.		
11	762, 60	22, 4	21, 6	762, 60	22, 5	25, 1	762, 45	22, 5	26, 3	O.	Idem, brouillards.		
12	763, 40	22, 6	22, 0	763, 45	22, 6	25, 2	762, 85	22, 6	26, 1	S.-O.	Quelques légers nuages.		
13	763, 40	23, 0	23, 7	762, 75	23, 2	28, 7	762, 20	23, 3	25, 1	Variable	Idem.		
14	762, 60	23, 3	27, 0	762, 65	23, 4	26, 1	762, 00	23, 4	25, 8	O.	Quel. nuag. éclairs par int. v. N-E. à 9 h. s.		
15	764, 60	23, 6	25, 8	762, 05	23, 8	26, 1	761, 40	24, 0	26, 1	O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
16	760, 40	24, 1	29, 0	760, 25	24, 2	27, 8	759, 70	24, 3	27, 9	O.	Nuageux.		
17	760, 55	24, 3	29, 1	761, 10	24, 3	28, 3	761, 15	24, 3	30, 1	S.-E. assez fort.	Nuageux.		
18	762, 05	24, 4	28, 8	762, 35	24, 5	30, 1	761, 75	24, 5	29, 7	S.-E, bonne brise.	Nuageux.		
19	762, 45	24, 9	26, 0	761, 75	25, 1	29, 8	761, 15	25, 2	34, 3	N.-O. assez fort.	Quel. légers nuages fort rares.		
20	764, 65	25, 8	27, 0	764, 55	25, 3	28, 6	760, 30	25, 3	31, 3	N.-O. grand frais.	Quelques légers nuages.		
21	759, 85	25, 4	25, 2	759, 00	25, 4	27, 3	757, 50	25, 4	26, 6	N.-O. fort,	Quel. nuages à 7 h. du s. fort vent à 9 h. s.		
22	757, 00	25, 3	24, 5	756, 45	25, 3	25, 1	757, 45	25, 4	26, 3	N.-O. assez fort.	Nuageux.	2, 25	
23	758, 55	25, 3	22, 8	758, 05	25, 3	25, 3	757, 60	25, 3	26, 2	O.	Quelques légers nuages.		
24	759, 70	25, 2	22, 7	759, 10	25, 2	28, 3	758, 00	25, 3	26, 1	N.-O.	Quelq. legers nuages fort rares, broui.		
25	757, 30	25, 2	21, 1	756, 25	25, 2	24, 3	754, 55	25, 3	23, 5	N.-O. fort.	Nuageux, brouillards.		
26	758, 20	24, 3	21, 5	759, 00	24, 3	24, 2	758, 85	24, 3	24, 2	S.-O. bonne brise	Quelques nuages.		
27	759, 00	24, 2	22, 8	759, 60	24, 3	24, 9	759, 30	24, 3	24, 5	S.-O.	Serein.		
28	759, 00	24, 3	23, 7	758, 50	24, 3	27, 4	757, 70	24, 3	29, 0	N.-O. assez fort.	Idem.		
29	759, 55	24, 2	22, 1	759, 20	24, 2	25, 2	758, 80	24, 2	26, 2	Idem.	Quelq. lèg. nuages fort rares, brouil.		
30	760, 85	23, 8	23, 2	761, 25	24, 1	28, 2	761, 10	24, 3	27, 7	S.-O.			
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	761, 22	+22,95	+23,84	761, 10	+23,05	+25,64	760, 57	+23,13	+25,95	Moyennes.	Total des millimètres. . . .	2, 87	0, 00

Digitized by Google

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en Juin 1858.*

Plus grande élévation du baromètre	765 mm,40	le 1er à midi.
Moindre *idem*	751 ,03	le 25 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	761 ,22	
Plus grand degré de chaleur	+ 31° ,4	le 19 à maxima.
Moindre *idem*	+ 14 ,2	le 1er à minima.
Température moyenne du mois	+ 22 ,35	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	0 mm, 0	Total. 2 mm, 9
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	2 ,9	

Nombre de jours	de pluie	2
	entièrement couvert	0
	très nuageux	0
	nuageux	6
	sereins	8
	de gros vents. N.-O 2	2
	de brume ou de brouillards	11
	de tonnerre	1

Température moyenne du Thermomètre minima + 18°, 74.
Idem » » maxima + 26 , 52.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juillet 1858.

Date.	9 heures du matin. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Midi. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	8 heures du soir. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Vents.	État du ciel.	Pluie. Lever du Soleil.	Pluie. Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	760, 45	24° 4	23° 7	760, 00	24° 3	26° 8	759, 00	24° 3	28° 6	N-O.	Serein.		
2	758, 35	24. 1	22. 8	757, 90	24. 2	24. 8	756, 75	24. 3	23. 5	N-O fort.	Quelq. lég. n. écl. par. int. v. le N.-E. à 9hs.		
3	757, 45	23° 4	20. 0	757, 55	23° 5	22. 1	758, 05	23. 5	21. 6	N-O assez fort.	Très nuageux.		
4	759, 05	23° 3	19. 0	759, 60	23° 3	23. 1	759, 75	23. 3	22. 7	S-E fort.	Q. écl. quelq. gout. à midi, et v. 7h. du s. b.		
5	760, 50	23° 3	20. 0	759, 80	23° 3	24. 8	758, 60	23. 3	24. 8	S-O.	Quelques légers nuages.		
6	754, 20	23° 3	23. 8	752, 80	23° 3	28 3	751, 45	23. 3	28. 8	S-O.	Très. nuag. quelq. gout. dans la près-midi.		
7	754, 80	23° 3	19. 9	756, 10	23° 3	20° 2	757, 05	23. 3	21. 8	O.	Serein.	16, 62	
8	760, 00	23° 2	20. 3	760, 05	23° 2	21° 9	759, 55	23. 2	22. 6	O.	Très nuageux, un peu de pluie cette nuit.	0, 10	
9	759, 55	22° 6	18 5	760, 50	22° 5	20° 1	760, 75	22. 5	17. 8	N-O.	Cou. v. 7 h 1/4 du matin. forte pl. écl. et ton.		2, 98
10	762, 75	22° 3	18. 7	762, 50	22° 3	20° 9	761, 80	22. 3	20. 2	N-O assezfort.	Quelques nuages.		
11	761, 25	21° 4	19. 5	760, 75	21° 5	21° 2	760, 50	21. 5	22. 4	N-O fort.	Idem.		
12	759, 85	21° 3	21. 0	759, 45	21° 3	22° 6	758, 75	21. 3	23. 6	N-O très fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
13	760, 85	21° 3	22. 9	760, 65	21° 3	25° 8	759, 75	21. 4	26. 5	N-O grand frais.	Idem.		
14	760, 60	21° 6	22. 5	760, 65	21° 6	21° 7	760, 00	21. 6	21. 7	N-O.	Serein, brouillards.		
15	760, 05	22° 1	19. 0	759, 75	22° 2	20° 9	758, 75	22. 3	24. 9	N-O.	Idem, brouillards.		
16	759, 50	22° 3	21. 6	759, 60	22° 4	26° 1	759, 50	22. 4	26. 9	O.	Quelques nuages, brouillards.		
17	760, 65	22° 5	23. 2	761, 05	22° 5	25° 6	760, 85	22. 8	26. 7	S-O.	Serein, Brouillards.		
18	764, 05	23° 1	22. 1	763, 80	23° 2	24° 1	763, 10	23. 3	26. 3	O.	Idem, brouillards.		
19	761, 85	23° 5	23. 1	761, 20	23° 5	26° 4	760, 50	23. 5	26. 8	O.	Idem, brouillards.		
20	759, 60	24° 1	24. 4	759, 20	24° 3	27° 7	758, 10	24. 3	25. 6	S-O.	Idem, brouillards.		
21	757, 05	24° 3	23. 2	758, 25	24° 3	19° 1	757, 50	24. 3	21. 0	N-O assez fort.	C. pl. à m. de puis v. 10h.1/2 du m. q. c.de t.		2, 63
22	759, 25	23° 5	20. 2	757, 90	23° 5	21° 8	758, 55	23. 5	23. 1	N-O très fort.	Serein.		
23	761, 85	23° 3	21. 2	761, 65	23° 3	25° 0	761, 10	23. 3	26. 9	N-O assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
24	761, 65	23° 3	24. 2	761, 55	23° 3	22° 6	760, 85	23. 3	22. 7	O. assez fort.	Nuageux.		
25	760, 65	23° 3	24. 9	759, 80	23° 4	25° 9	758, 75	23. 5	22. 8	O. grand frais.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
26	760, 10	23° 5	24. 7	760, 25	23° 5	26° 6	759, 55	23. 5	22. 5	N-O assez fort.	Idem.		
27	759, 90	23° 6	23. 0	759, 20	23° 8	26° 8	757, 75	24. 2	27. 1	O.	N. quelq. gout. à9h. du s. écl. con. v. le nord.		
28	757, 00	24° 0	22. 3	757, 00	24° 0	22° 9	756, 75	24. 0	21. 8	N-O fort.	Idem.		
29	755, 35	23° 5	22. 1	754, 85	23° 5	23° 5	754, 45	23. 5	24. 3	N-O très fort.	Quelques légers nuages, fort rares		
30	754, 20	22° 9	19. 9	754, 00	22° 7	20° 6	753, 00	22. 7	21. 3	N-O très violent.	Serein.		
31	757, 00	22° 3	20. 0	757, 20	22° 3	22° 8	756, 80	22° 4	24° 3	N-O grand frais.	Idem.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	759, 34	+23,02	+21,67	759, 18	+23,06	+23,64	758,64	+23,10	+23,93	Moyenne	Total des millimètres . . .	16, 72	5, 61

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en Juillet* 1858.

Plus grande élévation du baromètre	761 mm,20	le 18 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	745 ,19	le 6 à 9 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	759 ,34	
Plus grand degré de chaleur	+ 28° ,9	le 1er à maxima.
Moindre *idem*	+ 15 ,0	le 9 à minima.
Température moyenne du mois	+ 21 ,73	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	5 mm, 6	Total. 22 mm, 3
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	16 ,7	

Nombre de jours :

de pluie	4
entièrement couverts	2
très nuageux	4
nuageux	3
sereins	11
de gros vent (S.-E 1, N.-O 7)	8
de brume ou de brouillards	11
de tonnerre	4

Température moyenne du Thermomètre minima + 18°, 49
Idem » » maxima + 24, 96

OBSERVATIONS *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Août 1858.*

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomèt. du bar	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	758 85	22° 3	20° 7	759, 05	22° 3	26° 2	758, 80	22° 4	26 °0	O.	Quelques légers nuages. fort rares.		
2	757' 85	22, 3	21, 0	756, 80	22, 4	22, 9	755, 85	22, 4	24, 5	O.	Nuageux, brouillards.		
3	757' 00	22, 4	21, 3	756, 85	22, 5	25, 9	756, 80	22, 5	26, 4	O,	Idem, brouillards.		
4	759' 65	22, 5	23, 9	759, 65	22, 5	27, 5	759, 25	22, 5	27, 6	S-O.	Serein.		
5	762' 40	22, 7	23, 2	762, 35	22, 8	27, 3	762, 20	22, 8	24, 8	O.	Idem, brouillards.		
6	764' 80	23' 3	26, 6	764, 00	23, 4	28, 0	760, 40	23' 5	28, 2	N.-O. fort.	Quelques légers nuages.		
7	759' 80	23, 3	22, 8	759, 50	23, 3	24, 5	758, 75	23' 3	26, 5	Idem.	Quelques légers nuages, fort rares.		
8	759' 15	23, 3	21' 7	759, 65	23, 3	25, 5	760, 00	23' 4	22, 8	Variable.	Quelq. nuages, un peu de pl. à 2 h. s., ton.		0, 11
9	759' 25	23, 4	21' 8	758, 70	23, 4	26, 1	758, 15	23' 4	23, 6	O,	Quelques légers nuages fort rares.		
10	757' 90	23, 4	23, 9	758, 05	23, 4	23, 4	757, 85	23' 5	23, 6	O.	Très nuageux, brouillards.		
11	759' 70	23, 4	24, 0	760, 20	23, 5	27, 5	760, 45	23' 5	26, 1	S.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
12	762' 75	23, 5	23' 2	762, 75	23, 5	24, 3	762, 30	24' 1	26, 7	O.	Nuageux, brouillards.		
13	763' 05	24, 2	23' 0	762, 70	24, 3	27, 6	761, 60	24' 3	27, 9	S.-E. bonne brise.	Quelques nuages, brouillards.		
14	762' 30	24, 4	27' 0	762, 15	24, 5	27, 1	761, 75	24' 5	26, 1	S.-E. fort.	Nuageux, brouillards.		
15	764' 00	24, 6	23' 8	763, 45	25, 1	27, 0	763, 30	25' 2	25, 8	O.	Quelques nuages, brouil.		
16	764' 45	25, 2	27' 6	764, 30	25, 3	29, 1	763, 65	25' 3	27, 6	S.-O.	Serein, brouillards.		
17	762' 35	25, 2	27' 1	762, 05	25, 2	27, 4	761, 25	25' 3	27, 5	S.-E. fort.	Nuageux, brouil.		
18	759' 85	25, 2	27' 2	759, 35	25, 3	28, 6	758, 55	25' 3	28, 6	Idem.	Serein, éclairs par interv. v. l'O. à 9 h. s.		
19	757' 25	25, 2	22' 1	758, 00	25, 2	23, 6	758, 00	25' 2	24, 3	N.-O. grand frais.	Id. orage cette nuit, pluie, éclairs et ton.	15, 79	
20	760' 50	24, 5	21' 2	760, 35	24, 5	21, 9	759, 50	24' 5	21, 1	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
21	759' 55	24, 3	20' 8	759, 00	24, 3	21, 1	758, 20	24' 3	21, 4	Idem.	Nuageux.		
22	759' 00	23, 3	18' 0	759, 35	23, 3	20, 0	759' 30	23' 3	21, 5	O.	Très nuageux.		
23	759' 45	23, 1	22' 0	759, 85	23, 1	23, 6	759' 50	23' 2	24, 1	S.	Queiq. légers nuages fort rares, brouil.		
24	759' 75	22, 6	21' 6	759, 70	22, 6	22, 6	759' 45	22' 6	25, 8	Variable.	Très nuag.. pluie à 6 h. et vers 11 h. du m.		1, 27
25	757' 60	22, 5	20' 5	757, 10	22, 5	24, 1	756' 20	22' 6	25, 9	N.-O. assez fort.	Quelques nuages.		
26	756' 10	22, 4	19' 8	756, 50	22, 3	18, 8	756' 30	22' 3	18, 6	N.-O. très fort.	Idem, quel. gouttes vers 7 h. du matin.		
27	757' 45	21, 3	16' 9	757, 50	21, 3	18, 9	755' 75	21' 3	21, 1	Idem.	Serein.		
28	756, 05	21, 2	18' 0	754, 95	21, 3	21, 8	754' 50	21' 3	19, 6	N.-O,	Quelques légers nuages.		
29	756, 05	21, 1	17' 5	756, 15	21, 1	20, 0	755' 80	21' 2	21, 6	N.-O. assez fort.	Quelques éclaircies.		
30	759, 35	20, 6	18' 0	759, 20	20, 6	20, 6	758' 75	20' 6	19, 8	N.-O. grand frais.	Quelques légers nuages fort rares.		
31	759, 35	20, 5	19' 3	758, 55	20, 6	21, 2	758' 10	20' 6	19, 1	O.	Nuageux.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	759, 67	+23,14	+22,12	759, 51	+23,19	+24,33	759, 03	+23,24	+24,12	Moyennes	Total des millimètres . . .	15, 79	1, 38

Digitized by Google

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en Août* 1858.

Plus grande élévation du baromètre	761 mm,41	le 15 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*	751 ,91	le 28 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	759 ,67	
Plus grand degré de chaleur	+ 29° , 2	le 18 à maxima.
Moindre *idem*	+ 14 , 3	le 27 à minima.
Température moyenne du mois	+ 21 ,74	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	1 mm, 4	Total. 17 mm, 2
Quantité d'eau tombée pendant le nuit	15 , 8	

Nombre de jours		
de pluie		3
entièrement couvert		0
très nuageux		4
nuageux		7
serein		6
de gros vent	S.-E 3 / N.-O 6	9
de brume ou de brouillards		12
de tonnerre		2

Température moyenne du Thermomètre minima + 18°, 27
Idem » » maxima + 25, 20

Digitized by Google

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Septembre 1858.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	9 HEURES DU MATIN. Thermomèt. du bar.	9 HEURES DU MATIN. Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	MIDI. Thermomèt. du bar.	MIDI. Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	3 HEURES DU SOIR. Thermomèt. du bar.	3 HEURES DU SOIR. Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	759, 50	20° 5	19° 4	759, 25	20° 5	20° 3	758, 90	20° 5	19° 2	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages.		
2	762, 45	20, 4	19, 4	762, 35	20, 5	20, 9	762, 40	20, 5	20, 7	O.	Quelques nuages.		
3	765, 35	20, 5	19, 5	765, 25	20, 5	22, 7	765, 00	20, 5	21, 2	O.	Idem, brouillards.		
4	764, 70	20, 7	23, 1	764, 40	20, 8	24, 4	763, 55	21, 0	24, 9	S.-O. bonne brise	Quelq. legers nuages, brouillards.		
5	762, 45	21, 0	19, 1	762, 00	21, 1	20, 5	761, 20	21, 2	20, 6	O.	Nuag. brouil. très ép. pl. v. midi 6 h. du s.		
6	760, 80	21, 2	22, 2	760, 30	21, 3	23, 6	759, 80	21, 3	22, 6	S.-O.	T. nu. queiq. g. d. la près-midi ora. à 9 h. s.		
7	758, 35	21, 3	18, 5	758, 50	21, 3	19, 8	758, 25	21, 3	21, 4	N.-O. très fort.	Quelq. lèg. nuageux, fort rares, pl. cet. n.		
8	760, 50	20, 9	19, 5	759, 05	20, 9	21, 1	758, 65	21, 1	23, 0	N.-O. très fort.	Nuageux.	59,25	
9	760, 30	20, 7	20, 0	759, 80	20, 7	23, 1	758, 95	21, 4	23, 8	N.-O. grand frais.	Quelques légers nuages, fort rares. brouil.		
10	761, 00	20, 9	20, 5	761, 60	20, 9	21, 3	761, 40	20, 9	21, 3	O.	Serein, brouillards.		
11	763, 60	21, 0	19, 4	763, 20	21, 4	23, 1	763, 40	21, 2	22, 9	S.-O.	Idem, brouillards.		
12	764, 85	21, 2	21, 0	764, 70	21, 3	26, 0	764, 20	24, 3	24, 5	Variable.	Idem, brouillards.		
13	763, 85	21, 3	24, 3	763, 45	21, 5	26, 1	763, 10	24, 5	24, 7	S.-E. assez fort.	Très nuag. quel. gout. ton. v. 2 h. s. brouil.		
14	763, 05	21, 5	23, 8	762, 40	22, 1	24, 6	761, 40	22, 3	24, 7	O.	Serein, brouillards.		
15	761, 45	22, 0	22, 5	761, 25	22, 2	23, 5	760, 90	22, 3	24, 6	O.	Idem, éclairs. par int. à 9 h. du soir brouil.		
16	762, 85	22, 3	22, 0	762, 85	22, 3	25, 8	762, 15	22, 3	25, 9	S. bonne brise.	Idem, brouillards.		
17	762, 40	22, 3	21, 9	761, 75	22, 3	21, 9	760, 95	22, 3	18, 5	S.-E. fort.	C. q. gout. à 9 h. du m. un p. de. pl. d. la m.		11,94
18	763, 30	22, 2	20, 0	763, 20	22, 2	21, 9	763, 30	22, 3	21, 6	Variable.	Nuageux, pluie cette nuit.	21,63	
19	766, 55	22, 4	23, 7	766, 60	22, 1	25, 2	765, 50	22, 2	24, 4	S.-E. fort.	Idem.		
20	768, 05	22, 0	22, 9	767, 70	22, 1	25, 4	767, 00	22, 2	24, 5	S.-E, bonne brise.	Très nuageux, brouillards.		
21	765, 70	22, 0	23, 7	764, 60	22, 3	25, 8	763, 55	22, 3	24, 0	S.	Idem, brouillards.		
22	762, 00	22, 3	23, 5	761, 00	22, 3	25, 8	760, 60	22, 3	25, 1	S-E. bonne brise.	Quelques nuages, brouillards.		
23	758, 45	22, 3	21, 2	759, 20	22, 3	21, 0	760, 45	22, 3	21, 3	Variable.	Q. éclair. pl. t. à 6 h. du m. ora. v. 4h. du m.	3,54	3,94
24	764, 05	22, 2	20, 0	763, 80	22, 2	22, 1	763, 45	22, 2	22, 9	N.-O. fort.	nuageux, un peu de pluie cette nuit.	0,62	
25	763, 55	21, 7	18, 4	763, 05	21, 6	20, 8	763, 40	21, 6	21, 6	N.-O. grand frais.	Idem.		
26	765, 20	21, 5	20, 4	765, 25	21, 5	24, 6	765, 30	21, 4	22, 1	N.-O.	Idem, brouillards.		
27	766, 65	21, 3	21, 0	766, 35	21, 3	23, 7	765, 75	21, 3	23, 5	S.-O.	Serein, brouillards.		
28	766, 05	21, 3	22, 0	765, 50	21, 3	23, 3	764, 75	21, 3	23, 8	S.	Idem, brouillards.		
29	765, 55	21, 3	21, 6	764, 40	21, 3	24, 8	763, 60	21, 3	24, 3	S. assez fort.	Nuageux, brouillards.		
30	764, 30	21, 1	24, 5	760, 60	21, 3	24, 5	760, 15	21, 3	22, 2	S.-E. très fort.	Gou. éclairs à 6 h. du s. orage vers 6 h. 1/4.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	763, 10	+21,44	+21,23	762, 77	+21,51	+23,26	762, 34	+21,56	+22,85	Moyennes.	Total des millimètres. . . .	85,04	15,88

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,
en Septembre 1858.

Plus grande élévation du baromètre	765 mm,32	le 20 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	755 ,49	le 7 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	763 ,10	
Plus grand degré de chaleur	+ 26° ,1	le 13 à midi.
Moindre *idem*	+ 15 ,2	le 1er à minima.
Température moyenne du mois	+ 20 ,53	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	15 mm, 9	Total. 100 mm, 9
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	85 ,0	

Nombre de jours de pluie		7
Nombre de jours entièrement couverts		2
Nombre de jours très nuageux		5
Nombre de jours nuageux		7
Nombre de jours sereins		8
Nombre de jours de gros vents	S.-E 3 / N.-O 3	6
Nombre de jours de brume ou de brouillards		19
Nombre de jours de tonnerre		4

Température moyenne du Thermomètre minima + 17°, 50.
Idem » » maxima + 23 , 55.

Digitized by Google

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Octobre 1858.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomèt. du bar	Thermomèt extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	761, 95	21° 3	18° 9	761, 75	24° 3	20° 7	760, 85	24° 3	22° 4	N.-O. grand frais.	Quelques nuages.	8, 74	
2	762, 50	20, 8	14, 8	762, 05	20, 8	19, 0	761, 50	20 8	20, 8	Idem.	Serein.		
3	764, 45	20, 4	19, 8	764, 15	20, 4	20, 8	763, 50	20' 4	22, 7	O.	Nuageux.		
4	764, 05	20, 4	21, 5	763, 75	20, 5	24, 6	762, 75	20, 5	23, 8	S.-E. fort.	Quel. nuages, un peu de puis p. int. à 9 h.		
5	762 45	20, 5	16 8	761, 63	20, 5	20, 8	761, 05	20, 5	21, 0	Variable.	Queiq. éci. pl. cette nuit, pl. le m. éci. S-E.		
6	762' 00	20, 5	17' 5	762, 05	20, 5	19, 8	761, 10	20, 5	19, 8	N.-O. grand frais.	Nuageux.	13, 62	26, 64
7	761' 15	20, 3	18' 8	760, 85	20, 3	20, 8	760, 25	20, 5	20, 4	O.	Idem, brouillards.		
8	759' 50	19, 8	18' 3	759, 20	19, 8	20, 8	758, 55	19, 9	20. 8	O.	Id., brouillards.		
9	758' 90	19, 8	20' 6	759, 40	19, 8	18, 8	758, 40	19' 9	19, 9	O.	Très nuageux, un peu de pl. v. midi, br.		
10	758' 05	19, 5	16' 1	757, 75	19, 5	19, 0	756, 80	19' 5	20, 2	O.	Id. éci. p, int. an S-O, quel. ton. à 9 h s-br.		
11	755' 95	19, 4	22' 1	755, 55	19, 4	22, 6	754, 63	19' 4	19, 8	S.-E. très fort.	Quel éci. orages, éclairs, ton. et pluie,		5, 75
12	761' 20	19, 4	15' 0	762, 00	19, 4	16, 6	762, 45	19' 3	16, 6	N.-O. assez fort.	Nuageux, pluie cette nuit.	20, 17	
13	763' 95	18, 3	14' 1	763, 20	18, 3	14, 6	762, 20	18' 3	14, 7	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
14	764' 75	17, 5	15' 9	764, 25	17, 5	19, 8	763, 85	17' 5	21, 6	N.-O,	Serein, brouillards.		
15	764' 05	17, 3	18' 1	763, 60	17, 3	22, 4	762' 35	17' 3	22, 0	S.-O.	Idem.		
16	761' 20	17, 3	19' 5	761, 20	17, 4	22, 2	760' 05	17' 4	21, 7	S.-E. assez fort.	Nuageux.		
17	758' 90	17, 5	19' 1	758, 15	17, 5	20, 4	757' 30	17' 5	21, 6	Variable.	Nuageux, brouillards.		
18	755' 60	18, 0	19' 4	755, 00	18, 2	22, 0	753' 70	18' 3	21, 2	E. assez fort.	Trés nuageux.		
19	752' 05	18, 3	19' 1	753, 60	18, 3	20, 6	752' 75	18' 3	20, 2	S.-E. fort.	Quelques éci. pluie à 6 heures du matin.	21, 89	6, 02
20	753' 75	18, 4	18' 7	754, 20	18, 5	20, 6	753' 95	18' 5	17, 8	S'-E. assex fort.	Très nuageux, orages cette nuit forte p. g.	9, 89	1, 77
21	754' 75	18, 5	16' 7	754, 70	18, 5	19, 8	755' 00	18' 5	20, 4	Idem.	Nuag. pluie cette nuit et un peu par int.	7, 10	0, 20
22	758' 70	18, 4	17' 5	759, 00	18, 4	19, 5	758' 65	18' 4	19, 8	Idem.	Quelques éclaircies pluie cette nuit.	2, 72	
23	761' 20	18, 3	18' 2	760, 85	18, 3	20, 6	760' 00	18' 4	19, 7	S -E.	Idem, un peu de pluie cette nuit.	1' 13	
24	760' 20	18' 4	17' 2	759, 55	18, 4	19, 6	758' 85	18' 4	19, 4	O.	Nuageux, pluie cette nuit,	2, 32	
25	756' 45	18' 3	14' 2	758, 00	18, 3	17, 4	753' 43	18' 3	15, 6	N.-O. assez fort.	Très-nuag, un peu de pluie à 6 h du matin.		
26	756' 30	17' 9	14' 6	757, 20	17, 9	16, 6	757' 90	17' 9	16, 6	N.-O.	Couvert un peu de pl. c. n, et à 9 h. du m.	0, 90	1, 22
27	762' 40	17' 7	15' 6	762, 15	17, 7	17, 6	761' 65	17' 6	16, 9	Idem.	Idem pluie cette nuit et quel, gouttes, br.	1, 46	
28	760' 30	17' 3	12' 8	760, 95	17. 3	15, 3	758' 80	17' 3	17, 0	Idem.	Serein, brouillards épais.		
29	755' 55	16' 7	13' 2	755, 25	16, 5	15, 0	753' 75	16' 5	14, 8	N.-O. trés fort.	Quel. nuages. éclairs par int. à l'E. à 9 h.s.		
30	756' 65	13' 3	7' 4	755, 00	13, 3	7, 8	755' 60	13' 3	8, 6	N.-O. violent.	Serein.		
31	758' 80	13' 5	4' 4	758, 25	13, 3	9, 1	757' 90	13' 3	9, 9	N.-O. grand frais.	Nuageux,		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	759, 61	+18,49	+16,53	759, 48	+18,19	+18,83	758, 70	+18,50	+18,96	Moyennes	Total des millimètres . . .	92, 94	41, 60

Digitized by Google

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en octobre 1858.*

Plus grande élévation du baromètre.	762 mm,42	le 12 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*.	749 ,78	le 19 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois.. .	759 ,61	
Plus grand degré de chaleur.	+ 24° , 6	le 4 à midi.
Moindre *idem*.	+ 3 , 0	le 31 à minima
Température moyenne du mois.	+ 16 ,73	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	41 mm, 6	Total. 134 mm 5
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	92 9	

Nombre de jours.	de pluie.	11
	entièrement couverts.	2
	très-nuageux.	10
	nuageux	10
	sereins.	5
	de gros vent, . S.-E. 3 / N.-O. 3 . . .	6
	de brume ou de brouillards. . . .	10
	de tonnerre	4

Température moyenne du thermomètre minima. . . . + 13°, 94

idem « « maxima. . . . + 19, 51

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en novembre 1858.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extér.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm.	mm.
1	760, 30	12° 8	5° 8	760, 65	12° 6	8° 6	760, 25	12° 5	11° 4	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
2	760, 50	12· 3	9· 6	760, 25	12· 3	12. 6	759, 70	12. 3	13. 9	O.	Quelques nuages, brouillards.		
3	756, 45	12· 1	6. 1	755, 75	12· 1	8. 8	755, 95	12. 1	9. 8	N.-O. assez fort.	Idem.		
4	758, 30	11· 5	3. 1	758, 05	11· 3	5. 8	757, 65	11. 3	6. 1	N-O. grand frais.	Id. un peu de pluie cette nuit, brouil.	0, 17	
5	757, 05	10· 4	1. 3	756, 10	10· 3	3. 6	755, 30	10. 3	5. 5	N.-O. fort.	Serein.		
6	758, 45	9· 5	2. 0	757, 75	9· 5	6· 7	757, 00	9. 4	8. 5	N-O. grand frais.	Idem, brouillards.		
7	756, 50	9· 0	2. 8	756, 25	8 6	4· 1	755, 00	8. 5	4. 8	N.-O. fort.	Nuageux.		
8	757. 65	8· 3	3. 1	757, 60	8· 3	6· 6	757' 75	8. 3	7. 6	N-O. grand frais.	Serein.		
9	760, 65	8· 1	3. 9	760, 00	8· 1	7. 4	759' 00	8. 1	8. 6	Idem.	Quel. légers nuages. fort rares, brouil.		
10	764, 70	7· 8	5. 1	764, 50	7· 8	9· 1	764' 30	8· 0	9. 6	Ouest.	Idem, brouillards épais.		
11	766, 25	7· 7	5. 4	766, 35	7· 7	9· 3	765' 45	7. 7	10. 6	Nord.	Nuageux, brouillards.		
12	764, 30	7· 8	10· 8	763, 65	7· 8	12· 7	762' 40	7. 8	12. 3	E. assez fort.	Couvert, quel. gout. vers 3 h. du soir.		
13	752, 95	8· 4	13· 2	750, 95	9· 4	14. 6	748' 20	9. 3	15. 1	E. très fort.	Quelq. écl. pluie cette nuit.	2, 52	
14	742, 60	9· 9	14· 6	741, 45	10· 4	16· 1	740' 05	10. 1	14. 2	E. fort.	Couv. quel. gouttes à 6 h. du m. et l'ap. m.		9, 96
15	745, 75	10· 6	12· 1	745, 95	10· 6	14· 6	745' 70	10. 6	14. 9	Variable.	Quelq. nuages, pluie c. nuit, à 9 h. du s. b.	9, 26	
16	743, 45	11· 5	16· 7	743, 80	11· 9	17· 2	743' 90	12. 3	16. 9	S-E. fort.	Nuag. pl. c. nuit et un peu vers 7 h. du m.	4, 04	0, 57
17	752, 05	12· 8	14· 8	752, 10	12· 3	15· 9	752' 60	12. 3	16. 4	Ouest.	Idem, brouillards.		
18	753, 75	12· 8	12· 8	753, 10	13· 2	16· 3	752' 40	13. 2	16. 5	Variable.	Idem.		
19	749, 85	13· 3	14· 8	749, 05	13· 3	17· 0	749' 50	13. 3	15. 9	Idem.	Très-nuag. pluie cette nuit et la matinée	0, 85	7, 42
20	753, 00	13· 5	10· 7	753, 05	13· 5	11· 8	753' 05	13. 5	12. 6	N.-O. grand frais.	Quelques nuages. brouillards.		
21	757, 00	13· 5	10· 3	757, 25	13· 4	13· 8	757' 45	13. 4	12. 1	Sud.	Très nuageux, brouillards.		
22	757, 50	13· 3	12· 6	758, 00	13· 3	14· 2	758' 00	13. 3	13. 5	Ouest.	Idem.		
23	758, 90	12· 9	7· 9	758, 35	13· 0	12· 8	756' 80	13. 0	13. 6	Sud.	Nuageux, pluie vers 8 h. 1/2 du soir, brouil.		
24	759, 45	12· 7	10· 6	759, 45	12· 7	11· 4	758' 90	12. 7	12. 1	Est.	Queiq. écl. pl. à 6 h. du matin, brouillards.	0, 80	1, 89
25	759, 50	12· 4	12· 1	758, 40	12· 4	14· 9	757' 45	12. 4	15. 0	S-E. assez fort.	Très-nuageux,		
26	754. 25	12· 5	15· 0	753, 05	12· 5	16· 1	752' 85	12. 5	16. 5	S.-E. très fort.	Couv. un peu de pluie par int. v. 7 h. du s.		
27	747, 15	13· 1	15· 1	744, 35	13· 1	14· 7	741' 85	13. 3	15. 4	Idem.	Id. pluie cette nuit et à 6 h du m. jusq. s.	4, 78	27, 09
28	748, 65	13· 4	12· 6	748, 75	13· 4	14· 7	748' 95	13. 4	15. 1	N.-O. grand frais.	Quelques nuages. un peu de pluie c. nuit	0, 17	
29	749, 10	13· 4	11· 5	728, 45	13· 4	13· 5	748' 50	13· 4	14. 7	Sud-Est.	Couv. pluie à 9 h du matin et vers 4 h. du s.		0, 27
30	751, 50	13· 5	12, 4	751. 50	13· 5	13· 6	749' 90	13. 5	14. 5	Ouest.	Très-nuag., pluie cette nuit, brouillards.	1, 73	
	mm. 755, 25	° †11,35	° †9, 62	mm. 754, 80	° †11.37	° †11.95	mm. 754, 19	° †11, 40	° †12.46	Moyennes	Total des millimètres.	mm 24, 32	mm 47, 20

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,
en novembre 1858.

Plus grande élévation du baromètre.	765 mm,40	le 11 à midi.
Moindre *idem*.	738 ,84	le 14 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . .	755 ,25	
Plus grand degré de chaleur.	+ 17° ,5	le 16 à maxima.
Moindre *idem*.	— 1 ,1	le 5 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois.	+ 10 ,38	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	47 mm, 2	Total. 71 mm, 5
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	24 ,3	

Nombre de jours. . .	de pluie	11
	entièrement couverts	5
	très nuageux.	7
	nuageux	7
	serein	3
	de gros vent . . E. 2, S.-E 3, N.-O 2	7
	de brume ou de brouillards..	16
	de tonnerre	0

Température moyenne du Thermomètre minima + 7°, 53
Idem » » maxima + 13, 23

Digitized by Google

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Décembre 1858.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromét.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Barom ètr	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	749, 75	13° 3	10° 3	749, 60	13° 3	9° 5	749, 15	13° 3	9° 7	N-O assez fort.	Cou. pl. cet. nuit et à 6 h. du m. et 9 h. du m.	2, 68	0, 88
2	754, 05	12. 5	7. 9	754, 05	12. 5	9. 6	753, 40	12. 3	10. 7	N-O assez fort.	Serein.		
3	758, 35	12· 1	7. 3	758, 60	12. 1	10. 6	758, 05	12. 1	12. 6	N-O.	Idem.		
4	759, 25	11· 3	6· 6	758, 25	11. 3	8 9	757, 55	11. 3	9. 6	N-O. assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
5	759, 30	11· 0	7. 3	758, 60	11. 0	9' 8	758, 25	11. 0	10. 4	N-O très fort.	Nuageux.		
6	756, 95	10· 3	6. 7	756, 35	10. 3	8' 5	755, 80	10. 3	7. 9	N-O assez fort.	Idem.		
7	760, 00	10· 3	6. 7	760, 10	10' 3	10' 6	760, 45	10. 3	10. 6	S-E.	Idem, un peu de pl. cette nuit, brouillards.	0, 18	
8	762, 85	10· 1	7. 4	762, 45	10' 1	12' 2	761, 90	10. 1	10. 6	N-O.	Idem, brouillards.		
9	762, 00	9· 5	6 2	761, 20	9' 5	10' 5	760, 50	9. 5	10. 4	N-O.	Serein, Brouillards.		
10	760, 95	9· 3	6. 8	761, 15	9' 3	9' 8	760, 75	9. 3	9. 8	N-O.	Quelques éclaircis, brouillards épais.		
11	763, 00	9· 3	6. 4	762, 70	9' 3	10' 9	762, 45	9. 3	10. 6	Variable.	Quelq. légers nua. fort rares, brouil. épais.		
12	762, 65	9· 0	6. 5	761, 70	9' 0	11' 6	760, 80	9. 1	11. 6	Variable.	Serein, brouillards.		
13	759, 80	8· 8	5. 1	759, 10	8' 8	9' 1	758, 30	8. 8	8. 7	Variable.	Quelques nuages, brouillards.		
14	759, 50	8· 4	7. 1	759, 30	8' 4	11' 5	759, 10	8. 4	11. 6	Variable.	Nuageux, brouillards.		
15	760, 60	8· 4	7. 1	760, 30	8' 4	10' 0	760, 45	8. 4	9. 6	N.-O.	Idem, brouillards épais.		
16	765, 00	8· 4	6. 8	765, 15	8' 4	9' 6	765, 05	8. 4	9. 6	O.	Quelques nuages, brouillards.		
17	766, 60	8· 4	6. 8	765, 90	8' 4	11' 1	764, 95	8. 4	11. 5	S-E.	Nuageux.		
18	764, 05	8· 5	9. 8	763, 15	8' 5	11' 6	762, 45	8. 5	11. 0	E.	Couvert, brouillards.		
19	764, 50	8· 8	8. 8	765, 05	8' 8	9' 1	764, 00	8. 8	9. 6	E. bonne brise.	Idem. quelques gouttes à midi.		
20	757, 05	9· 0	7. 9	756, 85	9' 0	8. 4	755, 70	9. 0	9. 6	N-O grand frais.	Quel. éclaircis, un p. de pl. cet. nuit, brouil.	0, 96	
21	761, 10	9· 0	7. 6	761, 80	9' 1	10. 6	762, 45	9. 1	10. 6	N.-O. grand frais.	Nuageux.		
22	765, 60	9· 1	8. 8	765, 00	9' 2	12. 1	764, 35	9. 2	13. 0	N-O grand frais.	Quelques nuages, brouillards.		
23	763, 40	9· 3	7. 6	762, 83	9' 0	14. 0	761, 50	9. 3	13. 1	S-E.	Nuageux, brouillards.		
24	758, 85	9· 5	14. 2	758, 25	9' 8	14. 8	757, 40	9. 8	13. 2	S-E fort.	Très nuageux, quel. gouttes vers 2h du soir.		
25	760, 25	10. 3	10. 3	760, 25	10' 3	10. 1	760, 10	10. 3	10. 7	N-O assez fort.	Quelq. nuag. un peu de pl. cet. nuit. à 6h. m.	2, 24	
26	761, 00	10. 5	8. 4	761, 15	10' 5	10. 3	760, 75	10. 5	11. 5	N.-O. grand frai.	Quelques legers nuages, fort rares.		
27	756, 85	10. 7	13. 5	755, 50	10' 7	14. 5	753, 65	10. 7	13. 8	O. fort.	C. un peu de pl. dans la matinée et à3h.du s.		0, 22
28	755, 30	11. 2	8. 5	754, 80	11' 2	9. 6	755, 25	11. 2	10. 2	N-O fort.	Quelques légers nuages.		
29	755, 65	10. 8	5. 9	754, 15	10' 8	8. 4	754, 05	10. 8	9. 2	N-O assez fort.	Nuageux.		
30	762, 25	10. 3	5. 8	762, 50	10' 3	8. 4	762, 75	10. 3	9. 3	N.-O. grand frais.	Quelques légers nuages, fort rares.		
31	762, 90	9. 8	3. 9	761, 50	9. 6	7. 1	760, 55	9° 6	7° 8	N.-O.	Serein pl. vers 11 h. du soir, brouillards.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	760, 27	+ 9,91	+ 7,75	759, 92	+ 9,91	+10,42	759,42	+ 9,92	+10,60	Moyenne	Total des millimètres . . .	6, 06	1, 10

Digitized by Google

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, *en Décembre* 1888.

Plus grande élévation du baromètre	765 mm,56	le 17 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	747 ,54	le 1er à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	760 ,27	
Plus grand degré de chaleur	+ 14° ,8	le 24 à midi.
Moindre *idem*	+ 3 ,0	le 31 à minima.
Température moyenne du mois	+ 8 ,76	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	1 mm, 1	Total. 7 mm, 2
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	6 ,1	

Nombre de jours	
de pluie	6
entièrement couverts	4
très nuageux	3
nuageux	10
sereins	5
de gros vent (S.-E 1, O. 1, N.-O 2)	4
de brume ou de brouillards	15
de tonnerre	0

Température moyenne du Thermomètre minima + 6°, 20
Idem » » maxima + 11, 31

Biographie de Pierre-Alphonse Guys, *secrétaire d'ambassade, consul-général et chargé d'affaires de France, né le* 27 *août* 1755, *mort le* 13 *septembre* 1812 *; par M, Henri* Guys, *consul de* 1re *classe, en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, etc., membre actif.*

I. — Pierre-Alphonse Guys, fils de Pierre-Augustin et d'Anne Magy, naquit à Marseille, le 27 août 1755.

Etant d'une complexion faible, ce fut par de grands soins qu'on put le conserver. On lui avait procuré une jeune nourrice du *quartier Saint-Jean.*

Sa conformation physique présentait aussi cette singularité : il n'avait que l'oreille droite, celle gauche n'étant qu'indiquée par sa partie externe, peu développée, puisqu'elle semblait collée sur le conduit auditif qu'elle bouchait.

On choisit Paris pour l'éducation du jeune Guys, sa mauvaise santé ne pouvant que gagner au climat de la capitale et dans un collége comme celui du Plessis où il devait être en chambre.

Son père le dépeignit ainsi au proviseur : « Mon fils a été « gâté, mais il a le cœur bon. Il est spirituel et vif tout en « étant dissipé, badin, léger et paresseux (ce qui fait sentir « le besoin de l'assujettir.) Il est hardi, c'est-à-dire point ti- « mide, ni embarrassé; il est gai, plaisant et amusant, « sans cesser d'être honnête. Je le crois propre à devenir « un sujet intéressant. »

Les recommandations de ce père furent très-pressantes quant à l'instruction religieuse. Il voulait qu'elle fut gravée de bonne heure dans le cœur de ses enfants parce qu'alors, écrivait-il, elle ne s'efface jamais.

Rendu à sa famille et n'étant pas jugé propre au commerce, on s'occupa à lui faire prendre la carrière diplomatique, pour laquelle il semblait destiné par son instruction. Son

Digitized by Google

âge ne permettant pas, toutefois, qu'il reçut le grade de secrétaire, ce fut en qualité d'attaché qu'il suivit, en janvier 1775, M. le comte de SAINT PRIEST, ambassadeur à Constantinople. Il trouva en lui un ami de sa famille, qui le traita avec une sollicitude paternelle.

En mai 1777, il reçut l'ordre de continuer son apprentissage diplomatique, auprès du baron de BRÉTEUIL, à Vienne.

Il entreprit de cette ville le voyage de Hongrie pour en étudier les mines si variées et si riches.

Nommé, en avril 1778, secrétaire d'ambassade à Lisbonne, il ne put se rendre à ce poste par le changement de M. de ZUKMANTEL, son titulaire.

Cédant alors à son esprit malin, GUYS crut devoir confier à une épigramme le ressentiment qu'il pensait pouvoir exprimer contre M. de VERGENNES, mais l'effet en fut tel qu'il se vit entièrement fermer le ministère des affaires étrangères.

La comtesse de L*** qui s'intéressait à lui le fit entrer dans les consulats dépendant en ce temps de la marine.

Les mérites du protégé furent tellement appréciés que le nouveau ministre de GUYS n'hésita pas à le proposer au Roi, en janvier 1783, pour le consulat de Cagliari en Sardaigne.

A son passage par Marseille il épousa sa cousine Elisabeth de RÉMUZAT.

Après un séjour de quelques années, pendant lesquelles GUYS eut grandement à s'occuper des intérêts français et surtout à faire disparaître des abus qu'on avait laissé vieillir, il demanda un congé et fut à Paris solliciter une autre place; mais n'ayant trouvé de vacant que le consulat des Iles Canaries, il le refusa.

En novembre 1788, sur la demande du ministre, il fut renvoyé en Sardaigne pour terminer d'anciennes querelles de contrebande, entre les deux Iles, singulièrement nuisibles au midi de la Corse.

Digitized by Google

Il obtint, à cette occasion, une augmentation de traitement.

A son retour à Cagliari, il trouva pour vice-roi le comte de Saint André, personnage distingué par sa naissance et son instruction, qui lui fit l'accueil le plus flatteur parce que Guys avait laissé sur les lieux la réputation d'un consul mettant autant d'énergie à réclamer les droits de sa place, ou a les défendre, que de courtoisie et d'humanité dans ses procédés.

Il le prouva surtout en intervenant dans l'échange des prisonniers tunisiens contre les Sardes détenus à Tunis.

Les rixes venues à la suite des accusations de contrebande avaient eu pour effet de frapper des innocents, au lieu d'atteindre les coupables, et attendu que Guys ne réclama que contre l'arbitraire, voulant qu'on s'en tint, quant au reste, à la loi, ses raisons trouvées plausibles donnèrent lieu à des mesures qui firent disparaître les vices dont on avait eu si longtemps à se plaindre.

En 1789 et 1792, il put obtenir des extractions considérables de grains pour l'approvisionnement du midi de la France et de la ville de Bonifacio, et parce que Guys avait opéré, la première fois, sous sa propre responsabilité, cette action fut qualifiée par Negker non-seulement de coup de tête, mais aussi de coup de maître.

Les rapports du consul ne furent plus aussi faciles du moment que le chevalier Balbiani devint vice-roi, parce que ne voulant pas qu'on lui dut personnellement rien, il prétextait qu'il était *bridé*. Guys ne laissa pas passer ce mot sans en faire le sujet d'un malin persiflage.

Dans une discussion, à laquelle les évènements firent donner quelque vivacité, le chevalier Balbiani, que le consul avait menacé du courroux de son auguste maître quoique son prestige ne brillait plus hélas ! que d'une lueur douteuse, s'autorisa de cette situation pour lui répondre :

Digitized by Google

« Bah, votre souverain n'est plus qu'un roi de coupe » traduisant en français l'expression dérisoire italienne *de roi de cartes;* mais la prenant dans son sens littéral, Guys lui répartit : « Oui, mais il fera boire dans sa coupe tous les rois de l'Europe. »

Eloigné de Cagliari en décembre 1792, par la guerre survenue entre la France et la Sardaigne, et rencontrant le vaisseau le *Léopard*, il proposa de prendre l'Ile de St-Pierre; ce qui fut exécuté avec une seule chaloupe armée, sous le commandement d'un officier. Il ne dépendit pas de Guys qu'on ne s'emparât aussi de Cagliari, dont il avait indiqué le côté vulnérable, mais au lieu de suivre ses conseils, on opéra le débarquement dans un endroit impropre.

A sa rentrée en France, les esprits surexcités du moment, qui voyaient un aristocrate dans tout habit galonné, l'ayant dénoncé, il s'en suivit une visite domiciliaire qu'on avait eu le bonheur de prévoir, ce qui fit que la saisie se borna à une épée. Guys, appelé à s'expliquer au club des terroristes, harangua ses auditeurs en termes si chaleureux qu'ils s'écrièrent spontanément : « Vous êtes un bon patriote et vous méritez de posséder la meilleure épée du dépôt. » Ils l'engagèrent, en conséquence, à aller en choisir une dans l'arsenal.

En mai 1793, il fut proposé d'après les bonnes notes qu'on trouva sur son compte (1), pour le poste de consul général et chargé d'affaires à Tripoly de Barbarie. L'ordre de partir immédiatement, pour sa destination, lui fut expédié en même temps que son brevet.

(1) Ses talents et son énergie l'avaient fait remarquer au ministère et M. le comte de Montmorin lui écrivit : « S'il se pré-« sente quelque circonstance où j'aie besoin de vous faire agir, « je compterais toujours sur vos soins et je m'en rapporterais « à votre expérience pour diriger les affaires de la manière la « plus propre à les faire réussir. »

Digitized by Google

Il s'agissait de faire reconnaître la République par le Pacha de cette régence.

Dans le discours qu'il lui adressa, il lui fit sentir que c'était toujours la France qui agissait et qui voulait le compter au nombre de ses amis, à la seule condition de maintenir les anciens traités.

Parmi les visiteurs qu'il reçut étaient les moines de l'église catholique, protégée jusque-là par la France, mais dans la précipitation de son envoi on l'avait laissé sans instruction à ce sujet, et l'état de choses que Guys venait de quitter ne l'autorisait pas à donner officiellement des assurances. Il fut donc contraint de promettre d'en référer. Le Directoire ne voulant renoncer à aucun privilège, donna l'ordre au consul de faire comme ses prédécesseurs. Il suivit dès ce moment les exercices du culte.

Cela ne l'empêcha pas de répondre au pacha qui, dans son insolent fanatisme, lui avait déclaré qu'un bon Musulman pouvait *d'un seul coup de sabre abattre douze mille infidèles :* « Sachez, dans ce cas, que les Français ne sont pas des Chrétiens. » Et il le quitta aussitôt.

Il n'avait trouvé que des ennemis en débarquant à Tripoly et la prise de Toulon était venue les augmenter. La régence fut, d'ailleurs, en proie aux tiraillements des partis et sa capitale, deux fois assiégée, fut deux fois prise, ce qui donna bien des embarras au consulat de France, par les nombreux intérêts qu'il avait à protéger. Guys dut les défendre au péril de sa vie.

Il réussit si bien en tout que le chef de ce petit état se mit à la disposition de la France, après l'avoir fait intervenir comme médiatrice entre lui et la Porte. Le pouvoir avait été héréditaire dans la famille du Pacha-souverain depuis près d'un siècle.

L'influence de Guys devint si grande dans le pays que le général tunisien, venu pour réintégrer le fils du Pacha

Digitized by Google

évincé en dernier lieu, voulut que le consulat de France devint son quartier général.

Guys usa naturellement de son crédit pour utiliser les navires français que la guerre maritime condamnait à l'inaction dans le port de Tripoly, et, sur sa proposition, le Pacha les employa pour son propre compte au moyen de passe-avants qu'il se fit délivrer par les représentants des nations en guerre avec la France. Nos marins trouvèrent ainsi à s'occuper avantageusement, au lieu de céder à la désastreuse nécessité de vendre leurs navires ou à celle fort chanceuse d'opérer leur retour à travers les nombreux périls du moment.

La position que Guys s'était faite lui permit de rendre aussi service à plusieurs nations qui eurent des démêlés avec le Pacha, par suite de retards, dans l'envoi des tributs, qui donnaient lieu à des commencements d'hostilités. La république de Raguse et les états de Danemarck et de Suède se ressentirent principalement des effets de son influence pour faire cesser les mésintelligences accidentellement arrivées, mais chaudement exploitées par cette régence qui, comme ses deux autres sœurs, vivait des prestations que la politique du temps laissait honteusement payer aux nations de second ordre.

Nommé, en 1798, consul général en Syrie et Palestine, peu après l'expédition française en Egypte dont le chef lui avait recommandé d'approvisionner Malte, il n'écouta que son zèle et jugeant que sa présence à son nouveau poste pouvait être utile aux intérêts nationaux, à ceux surtout de l'armée qui l'avoisinait, il s'embarqua sur un petit navire de commerce. Mais le malheur voulut qu'une frégate anglaise manquant d'eau, s'étant approchée de la côte, le rencontra et le fit prisonnier.

Sa famille obtint seule de débarquer à Tripoly, où la frégate dut venir mouiller avec sa prise.

Digitized by Google

En tombant au pouvoir de l'ennemi, Guys ne manqua pas seulement son but, car il perdit en même temps ses papiers les plus intéressants, jetés à la mer, et une précieuse collection de médailles que le commandant anglais trouva à sa convenance.

Ce triple malheur lui valut cependant une grande consolation, puisque le Pacha ne voulut pas souffrir que Guys, pris dans ses eaux et ramené dans son port, fut conduit en Angleterre. Le capitaine britannique se défendit longtemps de ne pouvoir livrer un prisonnier de cette importance et il ne céda que lorsqu'on équipa la galiotte du souverain qui, pour lever tout scrûpule, déclara vouloir aller réclamer son ami en personne.

Le besoin de recevoir de nouvelles instructions fit prendre à Guys la résolution d'aller les attendre à Malte, d'autant plus qu'il y trouverait plus facilement une occasion sûre de se rendre à son poste.

Le navire qui lui donna passage, reçut, sur sa demande au Pacha, deux cents bœufs pour la garnison et ils arrivèrent à propos, car le blocus de l'Ile, suivi de la révolte de la campagne, réduisit bien vite la ville à la disette.

Ces événements ayant mis l'insuffisance de la garnison en évidence, le général Vaubois, commandant en chef, fit un appel à tous les Français pour former une garde nationale qui se chargeât du service de la cité Valette, mais Guys ne pouvant servir personnellement fournit son fils aîné.

Le général ne le tint pas quitte pour cela et voulut le nommer son aide de camp. Guys n'accepta que l'offre d'être de son conseil et il se chargea de la partie contentieuse des Maltais, dans leurs rapports avec le gouvernement; la langue italienne qu'il possédait à fond rendit son intervention aussi utile que sûre. On avait eu des raisons d'éloigner les indigènes des emplois publics et cette mesure fut plus

Digitized by Google

rigoureusement observée depuis que Guys fut parvenu à découvrir une nouvelle conspiration.

Dans ces entrefaites une mésintelligence survenue entre M. Regnualt de St-Jean d'Angely et le général Vaubois vint ajouter une charge de plus à celles que le zèle de Guys lui faisait déjà remplir, car le commissaire du gouvernement, qui devait quitter Malte, voulut qu'il acceptât sa place, ne pouvant partir qu'à cette condition.

Le consul lui objecta qu'attendant journellement des ordres du ministre des affaires étrangères, il ne pouvait disposer que de l'intervalle qu'ils lui laisseraient. Ce ne fut donc qu'à cette condition qu'il accéda au vœu de M. Regnault de Saint-Jean d'Angely sans en prendre, toutefois, le titre ni en toucher les émoluments, se contentant du traitement de sa place, malgré son insuffisance pendant ce siége mémorable qui imposa aux habitants les plus durs sacrifices.

Tous ces efforts de zèle valurent à Guys l'honneur d'être compris dans la capitulation qui livra l'Ile de Malte aux Anglais.

Le général Vaubois et les autres généraux lui prodiguèrent, cependant, de grandes marques d'estime et on fut jusqu'à le faire recommander par l'amiral pour qu'il fut traité sur le parlementaire, qui le conduisit en France, avec les égards dus aux chefs des services.

Là se bornèrent les faveurs que Guys méritait pour son dévouement et son désintéressement, car les soins de ses protecteurs, à sa rentrée dans sa patrie, n'aboutirent qu'à le faire conserver au service quoique avec un grade inférieur à celui auquel il était parvenu.

Dans un moment où un nouveau gouvernement profitait du retour de la paix pour remplir les engagements contractés pendant la guerre, qui l'avait grandi, il aurait fallu que Guys allât rappeler lui-même ses droits et défendre ses intérêts, mais n'en sentant pas le besoin il se dispensa de

Digitized by Google

faire le voyage de Paris, se bornant à y envoyer les lettres de recommandation dont il était muni.

Voici une phrase de celle de l'amiral Décrès, alors ministre de la marine.

« J'ai connu le citoyen Guys à Malte où je l'ai beaucoup « vu pendant dix-sept mois (1). S'il est un homme au mon- « de dont la délicatesse et l'intégrité m'aient paru de toute « incontestabilité, c'est lui. J'ai pour lui une profonde estime « et c'est à ce titre que je le rappelle à la bienveillance du « ministre des relations étrangères. »

Guys avait été porté, dans la promotion de 1802, pour le consulat général d'Alep, mais par une raison politique qu'il sut justifier, on le plaça à Tripoly de Syrie, sans considérer ce qu'une pareille disposition avait de désavantageux pour lui.

Animé cependant du même zèle et pensant que le désir d'être utile fait trouver partout des moyens de s'employer, Guys crut donner encore une marque de patriotisme en se résignant à servir dans un poste peu intéressant et redevenu fâcheux par la nouvelle rupture avec l'Angleterre.

La Syrie n'était pourtant pas sans importance : Dgezzar, qui vivait encore, méritait d'être observé dans sa résistance systématique envers la Porte ; le commerce de la contrée sollicitait l'animation perdue par la retraite de nos négociants, et le Mont-Liban, séjour de cette nation maronite qui est française de cœur, inspirait aussi un intérêt tout particulier.

Le pacha auquel le général Bonaparte avait fait un nom, en ne le forçant pas dans *sa bicoque*, méritait quelques égards : aussi le consul, venant résider dans une ville de sa mouvance, pensa-t-il au moyen de bien débuter avec lui. Etant tombé malade en Chypre, il s'excusa de ne pouvoir

(1) Il s'était retiré pendant le siége avec son vaisseau le *Guillaume-Tell*, qui eut à soutenir un si glorieux combat.

Digitized by Google

aller le saluer en personne et il lui envoya son fils aîné avec quelques produits de nos Antilles. Cette démarche eut un succès tel qu'elle influa sur toutes les relations qu'on dut entretenir avec ce gouverneur général et qui furent des plus satisfaisantes.

En Orient les affaires n'éprouvent de facilités qu'en raison de la considération qu'on acquiert, le crédit que procure la bienveillance qu'on s'est d'abord acquise des chefs étant le plus sûr garant de la déférence des autorités subalternes.

Guys n'avait pas besoin d'insister dans ses réclamations pendant ce temps, où les Turcs, reconnaissant la bonne foi des Francs, faisaient droit à toutes les demandes qui en portaient le cachet inimitable.

Plusieurs affaires, que la guerre avait laissé vieillir, furent ainsi terminées sans de longues contestations et le naufrage d'une barque sur laquelle des religieux franciscains portaient une forte somme en or, du Portugal au couvent de Jérusalem, n'en fit perdre à la communauté qu'une très-faible partie, quoiqu'elle fut passée en des mains infidèles qui s'en étaient emparées au premier moment du sinistre.

La plus grande marque de crédit que Guys éprouva, dans sa longue gestion, fut celle que son courage lui fit trouver dans la bienveillance du Pacha de la Syrie qui étant chargé, en 1808, de soumettre le gouverneur de Tripoly, envoya garder le consulat de France pendant qu'il livrait à l'assaut et au pillage une ville abandonnée de ses habitants, la citadelle ayant seule résisté à un siége de plusieurs mois.

Guys avait cru devoir garder personnellement les intérêts français et s'était exposé avec sa famille aux dangers qu'une pareille attaque rendait des plus imminents.

Les troubles alors si fréquents et si difficiles à appaiser en Syrie, avaient fait interrompre les communications du commerce d'Alep par Alexandrette, et comme on dut se replier sur Lattaquié, qui dépendait du consulat de Tripoly ·

Digitized by Google

ce fut une occasion de plus pour Guys de s'occuper des intérêts français.

Neuf ans passés à attendre la juste récompense de ses labeurs et de ses sacrifices n'avaient épuisé ni son énergie, ni sa patience, lorsqu'une cruelle épidémie, comme le climat de Tripoly en produit quelquefois, vint terminer, le 13 septembre 1812, cette vie qu'il avait rendu si utile par ses travaux et si édifiante par ses vertus, surtout par sa philantropie.

Mais si Guys ne profita point du fruit de ses services, le gouvernement y eut égard pour sa famille en admettant ses trois fils dans la carrière consulaire et en réglant la pension de sa veuve d'après le plus haut grade qu'il avait rempli.

L'aîné des fils succéda, à dix ans d'intervalle, à son père comme titulaire à Tripoly et le troisième y était agent consulaire lorsque la mort vint le frapper en 1837. L'inhumation de celui-ci donna lieu à des démonstrations qui prouvèrent combien le nom de Guys était sympathique dans ce pays, surtout chez le peuple maronite déjà en possession de la tombe du père (1).

II. — C'est à larges traits que nous avons décrit la vie politique de Pierre-Alphonse Guys, n'ayant pas voulu nous étendre, même sur les faits les plus marquants, pour ne pas dépasser les limites d'une simple notice : nous suivrons la même réserve en traitant de sa vie littéraire.

Aux études qu'il avait faites, Guys ajouta l'instruction qui s'acquiert dans l'âge mûr lorsqu'une juste appréciation du savoir se fait sentir au contact du beau monde, dans la haute société. Il ne suffit pas, en effet, d'y montrer de l'esprit, puisque ceux qui nous jugent, et peuvent nous

(1) Elle existe dans l'église de Ste-Marie à Sgorta (Liban).

Digitized by Google

patroner, aiment à trouver en nous les connaissances propres aux emplois que nous désirons obtenir d'eux, ou par leur appui.

Guys se familiarisa aussi avec le droit public de l'Europe et avec l'économie politique qui forment la base de la science diplomatique, et, dans la prévision d'un emploi chez l'une des deux nations qui se partageaient une grande partie du monde, il apprit l'Anglais et l'Espagnol, après avoir possédé l'Italien qui lui fut si utile en Sardaigne et à Malte.

Les amis et protecteurs ne lui manquèrent pas à Paris et, s'ils eussent pu, leur bienveillance eût bien secondé les intentions du gouvernement qui ne désirait employer que des agents capables, mais quoique Guys put se réclamer des plus grands personnages et d'une infinité de savants, ce fut, comme il a été dit, la comtesse de L*** qui lui procura seule un consulat, ses hauts protecteurs ayant vu plus tard leur pouvoir insensiblement baisser avec celui de la royauté, ce qui fit qu'ils ne purent le maintenir dans la carrière d'abord embrassée.

Pendant la Révolution, la présence du général Anselme à un déjeûner chez Barras, chargé de la liste des consulats, fit qu'il lui parla de Guys et l'engagea à le nommer d'amblée consul général et chargé d'affaires à Tripoly de Barbarie, ce qui eut immédiatement lieu.

Nous avons dit comment les intérêts de la France et ceux de quelques autres nations y furent soignés, mais le malheur qu'il eut, en se trouvant pris par le siége de Malte, de manquer l'occasion, que sa nomination en Syrie lui eut fourni, de se signaler pendant l'occupation de l'Egypte, dut le faire tomber dans une espèce de défaveur dont il n'éprouva que trop les effets en rentrant en France.

Guys chercha dans les délassements de la philosophie et de la littérature une compensation aux dégoûts que lui valurent ses places et l'ingratitude dont il était l'objet.

Digitized by Google

L'archéologie et surtout la numismatique furent cultivées par lui avec fruit, et partout où il put trouver des médailles il s'occupa à les déchiffrer et à les classer.

Ce fut par leur moyen qu'il rectifia l'erreur de l'historien GIBBON sur la prétendue préférence accordée à MARC-AURÈLE par Antonin le PIEUX au détriment de son propre fils.

La sagacité de son esprit et la vivacité de son imagination avaient fait penser qu'il était surtout propre aux ouvrages ne demandant pas une vaste conception et l'on voit, par les écrits qu'il a laissés, que ce jugement ne manqua pas de justesse.

Il s'occupa avec succès du théâtre et les dix pièces qui ont été conservées prouvent que ce genre lui était assez familier. Une seule, *la Maison de Molière*, eut les honneurs de la représentation dans la capitale (1).

Il montra également beaucoup de goût pour les dialogues, qui étaient alors un genre à la mode, et les titres de quelques-uns de ceux qu'on possède prouveront qu'il choisit toujours les sujets les plus sérieux :

Coriolan et Tullus-Atticus; Epiménides et un Archonte; Mithridate et Annibal; Timoléon et Callias; Cromwel et Richelieu; Cesar et Cicéron; Zaleucus et Lysias; François 1er et Charles XII; Aristipe et Antisthène; Dioclétien et Maximien; Sylla et Tibère; Hérode et Degzzar. Ce dernier dialogue présentait un intérêt particulier, à cause de la célébrité toute locale des personnages. Le moderne offrait de plus cette singularité qu'étant né dans le pays d'ALI TÉBÉLEN et y ayant exercé le métier de barbier, puis celui de

(1) La Biographie universelle de 1817, reconnait GUYS comme le véritable auteur de cette pièce, imitée de GOLDONI, représentée à la Comédie française, en 1787, sous le nom de MERCIER et mentionnée dans l'Almanach des spectacles sous celui de la R***.

Digitized by Google

comme il savait qu'on l'écoutait avec plaisir, il aimait assez à parler. Son étude du cœur humain lui faisait ménager l'amour propre de ses interlocuteurs et lorsqu'il s'apercevait que les matières qu'il traitait étaient trop relevées pour eux, il multipliait ses explications.

Quoiqu'il fut d'un caractère grave, il se plaisait dans la société des jeunes gens et les excitait à faire valoir leurs talents, en déclamant avec eux les plus belles tirades des poémes épiques, ou les scènes célèbres de nos tragédies. Sa voix lui permettait également de se mêler à leurs exercices de chant.

Sa réputation d'homme instruit lui attirait la visite de tous les voyageurs que l'attrait des souvenirs antiques amenait à Tripoly et qui trouvaient dans son esprit et dans sa bibliothèque des ressources inespérées. Il fut jusqu'à se charger de la traduction des inscriptions grecques que M. Sèetzen recueillit en Syrie, parce que ce voyageur reconnut en lui un talent d'autant plus remarquable que les bons hellénistes étaient rares.

La guerre maritime, pendant laquelle il mourut, et les évènements qui la suivirent emportèrent dans leur torrent oublieux le nom de Pierre-Alphonse Guys comme ceux de tant d'autres, malgré leurs droits à une certaine célébrité ou, simplement, à la notoriété parmi leurs compatriotes qui souvent, pour leur généreuse sympathie, exigent moins de titres que ceux sommairement exposés dans cette notice.

Ainsi, tout en remplissant un devoir filial, c'est l'intérêt de nos concitoyens qui nous a guidés, car si nous devons le tribut de nos actions à notre patrie, la ville qui nous a vu naître en recueille principalement le fruit, pour payer le dévouement de ses enfants d'un bienveillant souvenir.

Digitized by Google

AGRICULTURE.

Notice statistique sur la Société d'Horticulture de Marseille depuis son origine, par M. LIONS, *membre actif et trésorier de la Société de statistique de Marseille, etc.*

Messieurs,

Sans prétendre décrire les diverses phases par lesquelles la Société d'horticulture de Marseille a passé, il me semble cependant opportun de vous donner un aperçu de sa constitution et de ses projets, en même temps que je vous décrirai ses travaux.

Fondée le 23 novembre 1846, et en exercice légal, dès l'année 1847, cette Société s'est formée de l'une des deux branches-mères du Comice agricole de l'arrondissement de notre ville, lequel avait été établi, en 1841, sous la protection du Conseil général du département.

M. VIGUIER, un de ses associés les plus zèlés et que vous avez compté parmi vos honorables membres, dans un discours où il exprimait ses regrets sur l'indifférence qu'apportent les cultivateurs provençaux à suivre les bonnes méthodes d'agriculture, proposa de diviser le comice en quatre sections qui s'occuperaient, savoir : de la grande culture et du reboisement ; de la petite culture et des assolements ; de l'arboriculture et de l'horticulture.

Le 4 mars 1846, le Comice, délibérant sur cette proposition, décida que la division sollicitée aurait lieu, mais seulement en deux sections dont l'une s'occuperait de l'agriculture et l'autre de l'horticulture. Chacune d'elles devait élire un président et un secrétaire. M. VIGUIER, auteur de la proposition, fut nommé Président de la 2e section le 16 avril suivant ; et M. ALLIBERT, autre membre distingué de votre Société, en fut le Secrétaire.

Digitized by Google

C'est en cet état, Messieurs, que commencèrent les premiers travaux de la section d'horticulture dépendante, toutefois, du Comice agricole ; mais, l'engouement fut tel, dès le début, que seulement un mois après que cette décision fut prise, une exposition publique de fleurs s'improvisa dans le jardin et les galeries de l'Hôtel d'Orient, tenu par M. Borel qui accueillit, avec la plus cordiale hospitalité, les membres chargés de tout organiser ; et, pendant les trois jours que dura cette fête florale, les 19, 20 et 21 mai, un concours nombreux de visiteurs y furent attirés par la nouveauté d'un spectacle inconnu jusqu'alors dans notre ville.

On lit dans le compte-rendu de l'exposition, où figurent 15 amateurs et 14 horticulteurs-marchands, que M. Allibert leur adresse de vifs encouragements, notamment aux horticulteurs ci-après, bien connus de vous tous : Rougié-Sarrète, Boulanger et Desponds, Joseph Allègre et Joseph Rougier, ce dernier, y est-il dit, *dont les premiers pas, dans la botanique, ont été guidés par le vénérable* M. de Gouffé, *alors directeur de notre jardin des plantes.*

De beaux pieds de camellias, des pélargoniums et des fuchsias en variétés choisies, s'y faisaient remarquer ; 120 variétés de roses coupées dont plusieurs de semis, des plantes grasses fort curieuses ornaient également l'exposition.... Bref, chaque exposant avait fait de son mieux, et le local, par lui-même, était assez attrayant pour satisfaire complétement le public.

Le 16 juin d'après, le comice étant présidé par M. Clapier, M. Viguier, dans une courte allocution, fit ressortir tous les avantages de l'exhibition qui venait d'avoir lieu, pour hâter l'extension de la science horticole dans nos contrées et procurer ainsi une nouvelle industrie à un grand nombre de familles. L'assemblée ayant approuvé tout ce qui avait été fait, vota immédiatement les dépenses de l'exposition.

Digitized by Google

Dans la réunion du 15 juillet suivant, M. VIGUIER proposa de s'occuper de la rédaction d'un réglement; ce qui fut adopté. Une commission, dont fit partie M. ABEILLE de PERRIN, fut organisée à cet effet.

D'après le travail du jury de l'exposition, il restait à procéder à la distribution des récompenses; cette opération fut combinée avec les prix à accorder aux bergers dont les écuries avaient été trouvées en bon état : le comice se réunit en grande solennité, le 6 septembre 1846, dans la salle BOISSELOT, rue Haxo, où se tenaient alors les séances du Congrès scientifique de France (1).

M. PIAGET, vice-Président du comice, ouvrit la séance par un discours approprié à la circonstance, dans lequel il applaudit aux succès déjà obtenus en horticulture et fait espérer des progrès nouveaux pour l'avenir.

C'est dans l'intervalle de cette solennité et l'époque de l'assemblée du 21 octobre 1846, que mourut l'honorable M. VIGUIER — M. ALLIBERT annonça, dans cette réunion, la perte regrettable que venait de faire le comice, et après un juste tribut d'éloges, rendu à la mémoire et aux vertus privées de M. VIGUIER, il fut décidé qu'il fallait pourvoir au plus tôt à son remplacement, en nommant, aussi, un vice-Président et un secrétaire-adjoint.

Le scrutin ayant été ouvert à cet effet, M. ABEILLE de PERRIN fut élu président de la section d'horticulture; M. L. MICHEL lui fut adjoint comme vice-Président; et M. TOPIN, encore un de vos anciens membres, devint secrétaire-adjoint.

Il fut dit qu'à la prochaine réunion, on s'occuperait exclusivement de la discussion et, s'il était possible, de l'adoption du réglement.

(1) On sait que cette salle a été depuis transformée en un passage sous le nom de *Palais de l'Industrie*.

Digitized by Google

Ce fut donc le 23 novembre 1846, qu'eurent lieu ces deux opérations, qui furent comme le signal donné pour l'émancipation de la section d'horticulture, laquelle résolut de se constituer en société : ce qui s'effectua immédiatement d'un accord unanime.

Cependant, pour compléter l'organisation de la nouvelle administration, il manquait un trésorier : M. Poleti, qui en remplissait déjà les fonctions dans le comice, fut confirmé en cette qualité, le 24 février 1847, où l'on s'occupa aussi d'élire les membres qui devaient composer les 4 commissions permanentes, et dont un rapport, par chaque commission, devait être lu, tous les mois, en séance générale.

Ces commissions étaient établies pour étudier : les arbres et les plantes d'agrément de pleine terre ; les mêmes végétaux de serre; les plantes potagères et les arbres fruitiers. Dans la même année, et sur ma proposition, une 5e commission fut instituée ; elle eût, pour mission, à s'occuper de la recherche et de la culture des plantes médicinales et économiques.

Toutes choses étant ainsi réglées, on vit, en peu de temps, s'accroître notablement le nombre des sociétaires ; le comice, qui comptait à peine 80 membres en y comprenant la section d'horticulture, se trouva réduit, par cette séparation, à 60 membres, environ, bien que plusieurs des associés de l'Horticulture continuassent à faire partie du comice agricole ; et la nouvelle société atteignit, dans la même année 1846, le chiffre de 150 pour le dépasser de beaucoup l'année suivante.

Depuis cette époque, la Société d'horticulture n'a cessé de faire des sacrifices pour accroître, dans notre cité, le goût de la culture des plantes utiles et d'agrément. Le but constant de l'administration, ainsi que les faits énoncés plus loin viendront le confirmer, a été de favoriser, autant que possible, les horticulteurs exposants, qui, bien souvent, sont demeurés fort indifférents à ces marques de bienveillance.

Digitized by Google

La direction qu'elle s'est plue à donner à ses investigations a été particulièrement remarquée par de fréquentes expositions des produits directs ou accessoires de l'horticulture ; par des *tombola* qui y ont eu lieu, afin d'augmenter la vente des objets exposés; enfin, par les récompenses prodiguées, on peut le dire, aux divers exposants, afin de les rémunérer de leurs efforts, en même temps qu'on les excitait à entrer résolument dans la voie du progrès ouverte devant eux.

Il n'est pas jusqu'aux jetons de présence, accordés plus tard, en 1850, dont l'émission n'ait eu en vue un nouveau motif d'encouragement donné aux horticulteurs-marchands, par l'affectation, des fonds consacrés à ces jetons, à des achats de végétaux chez les membres de la Société.

Après cette digression, revenons à la décision qui fut encore prise dans la séance du 24 février 1847, à savoir, qu'il y aurait autant que possible, chaque année, trois expositions.

Pour parer aux dépenses que devaient nécessiter ces différentes dispositions, le réglement avait porté la quotité annuelle à 10 fr. au lieu de 5 fr. comme elle était auparavant, et l'on se proposait de solliciter vivement le gouvernement et les autorités locales, pour obtenir quelques allocations de fonds.

On commença donc par voter la 2e exposition qui fut réellement la première pour la Société d'horticulture : elle se tint au mois de mai suivant, les 26, 27 et 28, dans le même local de l'Hôtel d'Orient, où l'on avait été déjà si bien accueilli par M. Borel.

La dépense fut considérable ; elle s'éleva à 1419 fr. Toutefois, les 880 billets d'entrée, qui furent placés dans le cours de l'exposition, en réduisirent les frais généraux à 539 francs.

Nous trouvons dans le compte-rendu de M. Allibert, qu'après avoir exprimé de nouveau ses regrets sur la mort de l'ancien président Viguier, il donne à son successeur,

Digitized by Google

M. Abeille de Perrin, les éloges qu'il mérite; abordant ensuite l'objet spécial de son rapport, il prouve par des faits que les végétaux fleuris qui devaient naturellement dominer dans cette exposition, étaient les *pélargoniums* et les *roses*, deux plantes faciles à cultiver et d'une floraison brillante et variée. En effet, plusieurs exposants se faisaient distinguer à cet égard, entr'autres comme amateurs : MM. Achille Daniel et le comte de Félix qui réunissaient, à eux deux, 220 pieds de pélargoniums d'une végétation luxuriante; venaient après MM. A. Pascal et Tardif; et, pour les horticulteurs-marchands, Boulanger, Desponds et Rougié-Sarrète.

Quant aux roses, M. Tardif s'était placé au premier rang, que MM. Amphoux et Falque ainé semblaient lui disputer.

Les plantes grasses qu'avait apporté M. Cantoni, notamment son *cactus senilis* de forte dimension, ont été justement primées; ce genre de culture brillait aussi chez Joseph Rougier et Villevieille, de Manosque, qui avaient produit de beaux échantillons.

Joseph Gras a eu le prix pour la plus belle collection de plantes fleuries : il avait réuni des variétés choisies de *rhododendrums*, de *pimelées*, de *bruyères*, d'*azalées* et de *kalmias*.

L'exposition offrait, en outre, des collections d'iris; des variétés du lilium; l'*araucaria brasiliana* de Cantoni; le *bougainvillia spectabilis* de Joseph Rougier; le *franciscea latifolia* de Jérôme Borély; le *dacrydium cupressinum* de Burdin; enfin, les orangers et citronniers de Topin.

Malgré les recommandations réitérées de la Société, les légumes n'étaient représentés qu'en bien faible quantité. Cependant, une médaille a été donnée pour mélongènes précoces.—Les appareils servant à l'horticulture se composaient de quelques vitrines et de la *Pompe-brouette* de la Société de la *Pompe universelle*. 10 médailles d'argent de première

Digitized by Google

classe furent les principales récompenses accordées à cette exposition.

Enhardie par ce premier succès, la Société vota pour la même année une 2me exposition qui eût lieu encore chez M. Borel, les 11, 12 et 13 septembre, et où l'accueil bienveillant du propriétaire se fit de nouveau remarquer. La fête fut aussi brillante que les précédentes par l'empressement et le concours nombreux des visiteurs.

Cette exposition coûta, net, 847 fr. 45 c.; il n'y eût pas de *tombola*. Le nombre des sociétaires s'était élevé pendant l'année à 214.

Parmi les végétaux qui fixèrent l'attention du jury, on doit citer 82 variétés de dahlias de M. A. Pascal, qui avait joint à son lot des roses et des reine-Marguerites d'un choix heureux, et la collection de plantes grasses et nouvelles de M. Cantoni, faisant suite à son exposition du mois de mai dernier.

Les fruits apportés en petites quantités font regretter, au rapporteur, de ne pas voir figurer dans cette exhibition les nombreuses variétés de figues et de raisins que l'on recueille en Provence, le sieur Blaise étant le seul qui ait présenté 15 variétés de raisins, parmi lesquels se trouvent les belles grappes du *raisin sultan* sans pepins. M. Négrel avait aussi exposé des *panses* et des chasselas récoltés à Roquevaire.

Quelques légumes présentés au public se composaient des patates de MM. Altaras, Blaise et Abeille de Perrin ; d'une igname de M. Aguillon de Toulon ; du *gombo*, légume mucilagineux que préconisent les Orientaux ; de *l'habicuela valenciana* de M. Pichaud et des haricots de Chine de M. Blaise.

M. Guinot avait apporté du safranum récolté chez lui ; M. Crozet diverses plantes de coton.

13 médailles d'argent de 1re classe furent accordées par le jury, et distribuées dans la séance d'octobre suivant.

Digitized by Google

Pendant cette année 1847, six rapports seulement furent lus en séance ; savoir :

2. Rapports, par M. Négrel, sur la maladie du pêcher et sur une très-belle espèce de sorbe ;
2. Id. par M. Topin, sur les plantes potagères ;
1. Id. par M. Boulanger, sur la culture du cèdre-deodara ;
1. Id. par M. N..., sur la culture du gombo.

6.

Une 1re exposition d'hiver, qui avait été fixée au 27 février 1848 et qui promettait d'être brillante, avait été organisée. La salle du Conservatoire de musique, aux allées, était déjà décorée à cet effet et toute prête à recevoir les exposants, lorsque la nouvelle des évènements de Paris vint rendre inutiles tous ces préparatifs qui demeurèrent en pure perte pour la Société. L'effet produit par ce contretemps refroidit sensiblement l'ardeur de la plupart des sociétaires dont un bon nombre manquèrent plus tard à l'appel.

Sans trop se décourager de cette échauffourée, l'Administration, après avoir laissé calmer les esprits, obtint pour local d'une exposition d'automne le château des fleurs où la fête eût lieu les 10, 11, 12 et 13 octobre ; elle fut des plus nombreuses quoique un peu éloignée de la ville, et, comme on le dit fort bien : *l'Horticulture était véritablement dans son temple, au château des fleurs !...*

Les mêmes amateurs et horticulteurs-marchands qui avaient figuré avec avantage dans les autres expositions, figurèrent de même dans celle-ci : Les camellias, les dahlias et surtout les roses de semis, ainsi que les arbres verts que M. Burdin avait fait apporter, donnèrent une haute idée de cette maison qui, plus tard, quitta notre ville où l'établissement qu'elle avait formé ne trouva pas suffisamment d'avantages pour s'y maintenir.

Digitized by Google

Les fruits et les légumes furent plus abondants que par le passé ; on y voyait : de belles poires *surpasse colmar*, *des diospiros* de Virginie, des pistaches récoltées à St Louis par M. Meunier, comme échantillon du produit de 400 pieds de pistachiers ayant donné 250 kil. de ce fruit ; enfin, de nombreuses cucurbitacées de M. Blaise, notamment la courge *calebasse* dont on fait une excellente confiture et un sirop réputé pectoral.. L'ensemble de l'exposition fut très-satisfaisant. Le dernier jour la distribution des récompenses eût lieu avec le concours de la fanfare de la douane : 13 médailles de 1ère classe, en argent, furent accordées aux exposants.

Pendant l'année 1848, les rapports des commissions permanentes furent au nombre de onze, savoir :

2. Par M. Négrel, sur les arbres fruitiers et sur les raisins dits *panses* ;
1. Par M. Allibert, sur les belles collections de rosiers du sieur Cauvin, à Ste Marthe ;
2. Par M. Topin, sur l'introduction de l'oranger en Provence, et compte-rendu des travaux de la Société.
1. Par M. Turrel, sur le *virgilia lutea* et le *poinciana*, ainsi que sur une excellente méthode pour obtenir promptement la dessication des raisins dits *panses*.
5. Par M. Lions, sur le datura, l'aconit, l'arnica, la digitale pourprée et le ricin. (1)

Les préoccupations politiques du commencement de l'année 1849 et les gelées tardives du printemps n'étaient pas de nature à favoriser l'exposition que l'on désirait faire dans le mois de mai. Cependant, après quelques jours d'hésitation on se décida à en fixer l'époque aux 19, 20 et 21 de ce mois.

(1) Les rapports sur ces plantes précieuses étaient divisés en 8 sections qui comprenaient les noms et la synonymie en français et en latin ; l'étymologie du genre, la famille naturelle et les propriétés médicales et économiques de la plante.

Digitized by Google

Le jardin hospitalier de l'hôtel d'Orient ouvrit encore une fois ses portes pour recevoir les nouveautés et les gains des horticulteurs dont les roses, les pélargoniums, les verveines et les pétunias fournirent de brillants spécimens. Le sieur Clary fut surtout remarqué pour ces deux dernières fleurs cultivées, par lui, avec un plein succès.

Une collection d'azalées, quelques bruyères et de charmants cinéraires appartenant au sieur Rousset; plusieurs *bégonia* variés, deux exemplaires de la plante aérienne *tillandsia dianthoidea*, dont un pied commençait à fleurir, un *aralia trifoliata*, composaient le lot de M. Cantoni; Rougié-Sarrète avait des *rhododendrums* énormes et couverts de fleurs; M. de Foresta des mufliers variés, magnifiques, avec une superbe collection de plantes et d'arbustes de pleine terre; enfin, M. Mary, alors vice-président, présentait un échantillon de ses cultures de champignons. Mais ce qui méritait une sérieuse attention de la part des cultivateurs, c'était les divers tableaux contenant 288 variétés de céréales qu'avait adressé à la Société, M. Paquet, de Paris, rédacteur du journal l'*Instructeur jardinier*. (1)

Les rapports de l'année 1849 se bornèrent à trois que fit M. Lions, alors trésorier en remplacement de M. Polety, décédé : ces rapports traitèrent du tabac et du pavot blanc, considéré sous leurs divers usages dans la médecine et dans l'économie.

Parce que l'on vient de dire, il est facile de s'apercevoir que les travaux de la Société s'étaient fort ralentis ; et quant aux expositions on était très-heureux de pouvoir en organiser une, par année, au lieu de trois comme il avait été décidé dans le principe.

(1) Pour éviter des répétitions, on trouvera sur le tableau placé à la fin de cette notice, le détail des récompenses accordées dans cette exposition et dans celles qui suivront.

Digitized by Google

Les 25, 26 et 27 mai 1850, l'hôtel d'Orient fut de nouveau le refuge de la Société, qui recevait toujours du propriétaire un accueil des plus agréables.

A peu près les mêmes fleurs que voit naitre le printemps et que nous avons déjà citées : voilà ce qui domina dans cette exhibition ; toutefois, des arbustes nouvellement introduits et des semis faits pendant la dernière année, offrirent des variétés curieuses parmi les roses du sieur Geoffre, les pensées de Boulanger et Desponds, les fuchsias, les verveines et les pétunias de Clary. — Cayol d'Aubagne et Bonnet d'Apt, continuèrent à fournir de jolies poteries ornementales ; Arnheiter, de Paris, envoya de la coutellerie à des prix raisonnables pour l'usage de l'horticulture.

Vers cette époque, furent distribués des jetons de présence de la valeur de 50 centimes, avec lesquels on pouvait acheter des fleurs chez les horticulteurs, membres de la Société.

Vers cette époque, encore, parut l'*Echo des horticulteurs du midi*, que commençait à publier le spirituel M. Topin ; mais ce journal ne vécut pas longtemps : la Société aurait désiré qu'il eût pu se réunir à l'*Horticulteur provençal*, (qui existait depuis 1848), dans le but d'éviter de se nuire réciproquement.

Dans la séance du 14 août suivant, la Société vota une exposition d'hiver pour le 1er mars 1851 ; elle y ajouta un nouveau concours pour le garçon jardinier qui aurait mérité, par sa bonne conduite, d'être resté en service pendant 10 ans, au moins, chez le même maitre. — Le secrétaire donna communication d'une lettre de M. le Maire qui demandait s'il pourrait être opportun de changer l'époque des 2 foires de végétaux qui se tiennent, à Marseille, les jours des Rois et de St-Antoine. Après délibération sur cette question, la Société décida que ces deux époques étaient mauvaises, parce que c'était précisément celles des plus grands froids de l'année ; qu'il serait bien préférable de fixer le premier

Digitized by Google

marché de la fin de novembre aux premiers jours de décembre; et le deuxième, dans la première quinzaine du mois de février.

Les rapports, lus pendant l'année, furent au nombre de 12 :

2. Rapports, par M. Allibert, sur la taille des arbres fruitiers et sur sa visite à MM. Audibert frères, à Tonelle, près Tarascon.
2. Rapports, par M. Chaix, sur divers rosiers et sur le charlatanisme des marchands de plantes.
1. par M. Jérôme Borély, sur le tulipier, arbre magnifique.
1. Rapport, par M. L. Michel, sur un calorifère de l'esprit de vin, pour l'usage des serres.
5. Rapports, par M. Lions, sur la sauge, l'acanthe, la valériane, la douce-amère et le phytolaque.

Le 15 janvier 1851, les membres du bureau furent élus pour deux années : on confirma les président, vice-président, secrétaire et trésorier, qui étaient MM. Abeille de Perrin, l'abbé Léautier, Allibert et Lions, et l'on nomma M. L. Chaix, secrétaire-adjoint.

L'autorité, touchée de la pénurie de la Société pour trouver un local convenable à l'exposition hivernale, mit à sa disposition la grande salle du rez de chaussée de l'Hôtel-de-Ville : ce fut la première exposition accomplie dans cette saison, car on doit se rappeler que celle du mois de février 1848, dérangée par les évènements de Paris, n'avait existé qu'en projet pour les exposants et en dépenses inutiles pour la Société.

Cette exhibition eut effectivement lieu les trois premiers jours du mois de mars. La nouveauté du local y attira un grand concours de visiteurs, qui continua à s'y porter, pendant toute la durée de l'exposition, malgré un temps fort inclément.

Une superbe collection de camellias en fleur, figura pour la première fois à cette fête : elle appartenait à M. Rougié-Sarrète, qui fut couronné par le Jury.

Digitized by Google

Pour la plus belle collection de plantes, en général, le prix fut accordé à M. Jh. Rougier, autre jardinier de mérite.

La jacinthe double et triple se montra là comme en son triomphe : les soins persévérants de M. P. Roubaud et la pratique de M. Rougié-Sarrète avaient obtenu pour la culture de cette belle fleur et sa luxuriante floraison un succès hors ligne qui fut récompensé.

On voyait aussi parmi les autres fleurs, la renoncule candiotte, l'anémone simple, mais d'une variété de couleur infinie; la pensée, les cinéraires, les giroflées et les œillets admirablement représentés. Les plantes grasses et les arbres verts ne manquaient pas, soit comme exposés, soit comme ornement.

Mais les fruits et les légumes étaient peu abondants suivant l'usage : c'était quelques beaux citrons recueillis par M. Roubaud à St Barnabé; une collection de plusieurs variétés de pommes de terre offertes par M. Rougié-Sarrète ; des patates-ignames et une corbeille de petits choux de Bruxelles, de MM. Damour et Trabaud.

Quant aux objets accessoires à l'horticulture, on remarquait toujours les poteries d'ornement de la fabrique de MM. Martin frères et de Cayol, d'Aubagne, et divers instruments confectionnés dans notre ville, à Montpellier et à Paris. — Il n'y eût point de concurrent pour le prix à accorder au garçon-jardinier.

La magnifique floraison des jacinthes a été le sujet de quelques renseignements, donnés, dans la séance du mois de mai suivant par M. Rougié-Sarrète, père, qui venait de faire un voyage en Belgique et en Hollande où la culture de cette charmante fleur reçoit un développement immense. Il a remarqué qu'il est d'usage de planter les ognons dans du terrain sablonneux d'une couleur très-noire, qu'on recouvre au dessus d'une sorte de sable jaune en y joignant du fumier de vache.

Digitized by Google

Vu l'impossibilité d'avoir des passe-roses aux expositions à cause de leur floraison dans les mois de juillet et d'août, il fut décidé que la commission des plantes de pleine terre irait visiter ces végétaux sur les lieux mêmes; c'est ce qui fut exécuté chez MM. P-Roubaud et Pellissier fils qui cultivaient, avec grand soin, de fort-belles fleurs dont les nuances très-variées offraient depuis le blanc le plus pur jusqu'au noir le plus prononcé.

Une exposition d'automne fut votée pour les 11, 12 et 13 octobre prochain. La salle de l'Hôtel-de-Ville reçut les exposants, et cette fois, comme l'annonça le rapporteur, *Flore avait cédé le pas à Pomone*. En effet, MM. Audibert frères, de Tonelle, avaient envoyé une quantité notable de divers fruits, entr'autres le *maclura aurantiaca*, des variétés du *diospiros*, du *nelumbium*, du *noyer*, de l'*olivier de la Crimée*, etc., de plus, 48 espèces de figues. Cette exhibition capitale fut très-appréciée.

Outre les poires en grand nombre, ainsi que les pommes qui arrivèrent de Hyères, de Vaise, de Mâcon, de Bourg-Argental et de Paris, par la maison Jamin et Durand, nos divers horticulteurs Allègre, Gras et Boulanger se piquèrent d'émulation et apportèrent, chacun, des lots remarquables. Villevielle de Manosque avait joint à plusieurs fruits ceux du *plaqueminier*.

Quelques melons étrangers furent exposés avec la courge muscade et diverses autres cucurbitacées. On vit des pommes de terre marjolin (2e récolte); de jolies aubergines panachées de la Guadeloupe et de la Chine, et des patates en abondance.

Les plantes de serre remarquées furent divers *dracœna*, *cycas*, *arums*, *areca* et deux vigoureux bananiers. Les dahlias en fleur produisirent le plus grand effet. Quelques œillets de Chine attirèrent aussi les regards scrutateurs des amateurs.

Digitized by Google

Les plantes médicinales de Blaise et de Félix Ferrand vinrent compléter le programme de l'exposition ; on y distinguait un bel échantillon de *casuarina quadrivalvis*, avec ses fleurs et ses fruits : il est à regretter que cette prêle si gracieuse ne puisse, pour la pleine terre, franchir le climat d'Hyères.

Parmi les objets accessoires propres à l'horticulture, on voyait de fort belles poteries, des tables et bancs rustiques, des vitrines, divers outils et un calorifère du sieur Boldrini, à plusieurs courants, figurant le fût d'une colonne.

En définitive, cette exposition annonçait de véritables progrès : aussi le jury, pour répondre à ce bon vouloir, a prodigué des récompenses aux exposants.

Cinq rapports furent présentés pendant l'année :

1. Par M. Chaix, sur les passe-roses de M. Roubaud ;

1. Par M. Allibert, sur le modèle d'une serre à coulisses;

3. Par M. Lions, sur le laurier-cérise, les orchidées et les nénuphars.

Une réunion extraordinaire se tint vers la fin de l'année, à l'effet d'élire 3 membres de la Société, qui devaient faire partie de la Chambre d'agriculture établie en notre ville en vertu de la loi du 20 mars 1851 et de l'arrêté de M. le préfet du 14 novembre de la même année.

Les votes de l'assemblée désignèrent M. le comte Alfred de Clapiers, pour le canton du nord ; M. Louis Chaix, pour le canton du sud, et M. Hippolyte Allibert, pour le canton du centre.

L'exposition du printemps, fixée aux 14, 15 et 16 mai 1852, s'établissait cette fois en plein air sur la place de St-Ferréol. L'enceinte, fermée par des murs gracieusement verdoyants, présentait le plus délicieux coup-d'œil : au milieu, un bassin avec jet d'eau répandait une agréable fraicheur et servait, en même temps, aux essais curieux d'hydroplasie.

Digitized by Google

Une foule empressée se présentait chaque jour, attirée par la musique militaire, qui vint encore ajouter à la fête de la distribution des médailles, ses sons, tout à la fois bruyants et harmonieux.

L'institution des dames patronesses, organisée par un membre de la Société, favorisait les exposants d'une médaille d'or et d'une médaille de vermeil qui devaient être ajoutées aux autres récompenses.

Outre les nombreuses collections de divers végétaux qui figurèrent à l'exposition, on y remarqua le *strelitzia gigantea* de semis; la verveine *dame patronesse*; des hélianthèmes curieux; des calcéolaires d'une grande beauté; des fougères intéressantes et quelques échantillons d'ananas.

Les fruits et les légumes furent moins abondants qu'à la dernière exposition. Mais ce qui attira constamment la curiosité, ce fut la jolie fontaine, avec bassin, en ciment de la Porte-de-France, à Grenoble, apportée en morceaux, et construite sur les lieux par M. Achard, ainsi que les petits bons hommes que M. Astouin faisait tourner et danser au moyen de ses expériences hydroplasiques. Pendant les trois jours, le bassin fut toujours entouré, et ces deux exposants eurent lieu d'être satisfaits de leur débit.

Marius Roux, garçon jardinier chez M. Clary, fut récompensé de 5 années de bons services.

Les rapports de cette année au nombre de 11 traitèrent des matières suivantes; savoir :

2. Rapports, faits par M. Abeille de Perrin, l'un sur l'oranger bigarradier de Versailles, qui date de 1421, appelé le *grand-Bourbon* : sa hauteur en caisse est de 7 mètres, sa tête a 15 mètres de circonférence ; l'autre rapport était la nécrologie de Jérôme Borrély, homme honorable sous tous les points de vue, infatigable horticulteur, pour l'introduction en France, des plantes rares qu'il propageait avec bonheur.

Digitized by Google

5 rapports de M. Allibert, sur l'établissement d'horticulture de Rougié-Sarrète, rue du Jardin-des-Plantes; sur les passe-roses remarquables de P. Roubaud et de Pellicier fils; sur les chrysanthèmes de Joseph Ferrand, jardinier de M. Tardif; sur son voyage à Toulon, où il a compté jusqu'à 200 gousses de vanille sur les plantes que cultive avec tant de succès M. Ollivault de cette ville; enfin, une nécrologie sur le capitaine Sollier, qui s'est fait remarquer par ses travaux botaniques et entomologiques.

2 rapports de M. Chaix ou lectures sur la destruction des cloportes et le *dielytra spectabilis*. DC.

2 rapports de M. Lions, sur la vanille du commerce et sur les plantes médicinales, en général, cultivées dans notre territoire, notamment par MM. Blaise et Garnier Savatier.

A la suite d'une maladie longue et dangereuse, M. Abeille de Perrin donna sa démission de président de la Société. Des regrets unanimes suivirent cette détermination; l'administration intelligente de M. Abeille méritait bien cette manifestation.

Dans la séance du 12 janvier 1853, époque du renouvellement des élections pour deux ans, le bureau fut recomposé comme suit :

MM. Allibert, président; Louis Chaix, vice-président; A. Sicard, secrétaire; Giry aîné, vice-secrétaire, et Lions, trésorier.

Dans cette même séance et sur ma proposition, tout en déplorant la mort de l'homme de bien que nous venions de perdre en la personne de M. Thumin, pharmacien, il fut décidé qu'à l'avenir un service funèbre aurait lieu, tous les ans, en faveur des membres décédés; de plus, que M. Abeille de Perrin et M. l'abbé Léautier, qui avait aussi donné sa

Digitized by Google

démission de vice-président, recevraient le titre d'*honoraire* en leur ancienne qualité.

L'exposition d'hiver des 5, 6 et 7 mars suivant, se tint comme par le passé dans la salle de l'Hôtel-de-Ville.

Les nombreuses variétés de camellias en fleur; beaucoup de nouvelles et précieuses plantes introduites; des jacinthes remarquables par leur floraison; un superbe *rhododendrum eximium*; des œillets de Chine et autres en variétés délicieuses : voilà plus qu'il n'en fallait pour le placement des médailles d'or et de vermeil données par les dames patronesses.

Les poteries fines de Lancestre, à Lyon, y furent vivement remarquées.

Une branche du vanillier de M. Ollivault, de Toulon, à laquelle pendaient plusieurs gousses de ce précieux orchidée, fixa longtemps l'attention des visiteurs.

Les fruits plastiques de Lédion, de Paris; ceux en cire d'Alessandrini, de Lyon; l'album des plantes marines de Fçois Blaise, ainsi que plusieurs dessins et peintures représentant diverses fleurs, complétèrent cette jolie exposition.

Le garçon jardinier Damour fut récompensé pour sa moralité et son application au travail.

M. Lucy, receveur général, assistant à la séance du 15 juin de la même année, comme membre de la Société, et entendant citer l'effet pittoresque que produit le lierre en bordure, annonça avoir obtenu, lui aussi, de très-jolies et gracieuses bordures en semant tous les ans des marrons d'Inde à 5 centimètres l'un de l'autre.

M. Salze raconta un cas d'empoisonnement, par asphyxie, arrivé en Espagne, par les émanations de la fleur du *magnolia precox*, laissée dans une chambre à coucher.

Sur une nouvelle proposition que je fis à la Société, il fut décidé qu'une aumône de 50 fr. serait donnée, chaque année, aux conférences de St-Vincent-de-Paul.

Digitized by Google

Voici les rapports de 1853 :

5 rapports de M. Allibert sur les serres de M. Robert ; sur ses visites des plantes de pleine terre ; sur les semis de chrysanthèmes de M. Clary ; sur les dahlias de M. de Pléville au pénitencier, et sur une relation intéressante de la course que M. Allibert fit à *Marseilho à Veyre*, où il trouva l'*asphodèle* dont on extrait en Algérie de la bonne eau-de-vie.

1 rapport ou lecture sur les semis d'arbres à fruits comestibles, par M. Salze.

1 rapport sur l'emploi du guano, par M. L. Chaix.

4 rapports par M. Lions, sur la réglisse et sa réduction en extrait ; sur l'angélique archangélique ; sur le lierre grimpant et sur le lin commun.

11. rapports.

N'oublions pas de dire que dans la même année, sous les dates des 23, 24 et 25 septembre, un autre local fut offert à la Société pour son exposition d'automne : c'étaient les galeries du Lycée donnant sur les cours de récréation ; inutile d'ajouter qu'on accepta avec la plus vive reconnaissance.

Ici, comme ailleurs, ce fut encore Geoffre pour les plantes rares de serre, collection de fuchsia et pélargoniums zonales ; Ferrari, pour ses plantes grasses du plus grand effet ; Clary et Ferrand, pour leurs semis de lantanas, verveines et pétunias ; Allègre pour les fruits, et Caralp au Pénitencier, pour les cucurbitacées et légumes de toute espèce. On y vit exposé un *cotonnier* de Chypre en fleur et en fruit ; 75 conifères de Cantoni, choisis parmi les espèces les plus rares ; quelques ananas d'H. Pinatel et, à ce sujet, le rapporteur mentionna une visite faite chez M. Robert fils, qui a essayé en grand cette culture de l'ananas. Son coffre, dit-il, contient 60 plantes formant 25 variétés.

M. Cauvin père, jardinier en chef au jardin des plantes de notre ville, depuis sa fondation en 1808, et qui a toujours

Digitized by Google

mérité la confiance des directeurs de cet établissement, a reçu la médaille de vermeil; le sieur CARALP, ayant le même titre au Pénitentier St-Pierre, et y remplissant ses fonctions d'une manière irréprochable, a obtenu une médaille d'argent de 1re classe.

Le 15 février 1854, M. GIRY donne sa démission de vice-secrétaire; il est remplacé par M. SEGOND-CRESP, avocat, notre honorable collègue. On nomme, le même jour, une commission pour la révision du règlement, qui laissait à désirer sous le rapport de l'organisation administrative. M. SEGOND-CRESP fait partie de cette commission.

La mort si prompte et si imprévue de M. ALLIBERT vint affliger profondément la Société tout entière. Quelques jours après, la réunion qui eut lieu, le 12 avril, fut presque exclusivement consacrée à s'entretenir de ce pénible évènement, tant le souvenir de cet affectueux collègue était vif et sincère chez tous les membres.

Cependant, on dût s'occuper de choisir un Président qui devait fonctionner jusqu'à la fin de l'année : ce choix fut prompt et spontané de la part de tous: il se porta naturellement sur le membre distingué que la Société avait accueilli avec beaucoup d'empressement, il y avait peu de mois, et qui n'a fait que justifier depuis lors, les éminentes qualités qui le rendent de plus en plus précieux à la compagnie : est-il besoin après cela de le nommer?..... M. LUCY méritait bien, comme il les a obtenus, tous les suffrages. Nous le comptons également avec bonheur, au nombre des membres actifs de la Société de statistique.

A la séance suivante, on s'occupa sérieusement de l'exposition grandiose qui devait siéger aux allées de Meilhan, les 18, 19, 20 et 21 de mai. On fit, en outre, diverses propositions qui furent accueillies; entr'autres celle de M. LUCY, qui consistait à publier une *Revue horticole*, destinée à rendre compte mensuellement des travaux de la Société.

Digitized by Google

On entoura d'une enceinte verdoyante l'emplacement choisi pour contenir les richesses horticoles des exposants, et l'on décora l'intérieur de bassin, de châlet, de compartiments et de nombreuses banderoles et oriflammes aux mille couleurs, qui flottaient gracieusement dans les airs. L'effet, surtout, du bassin, au milieu duquel était placé un *calladium* en zinc, qui donnait passage au gaz et à un jet d'eau, en même temps, fut merveilleux pendant les soirées, où l'harmonie de la musique attirait sans cesse de nouveaux visiteurs.

On admira les 10 beaux échantillons d'ananas qu'avait exposés M. Robert fils, et l'on s'aperçut que les jardiniers du territoire avaient fait de nouveaux efforts pour apporter ce qu'ils avaient de plus rare. Les amateurs, de leur côté, montrèrent qu'ils étaient jaloux de se rendre à l'appel de la Société.

L'Algérie fut dignement représentée par plusieurs produits étrangers ou peu connus dans notre localité, ainsi : la *canna gigantea*, le *dioscorea japonica* et *altissima*, le fruit des *cayottes* ou *chayotes*, (le *sechium edule*) et les souches du *calladium esculentum*. Ces plantes accompagnaient une collection de diverses essences, l'alcool fabriqué avec l'asphodèle et une botte de monstrueuses asperges qui étaient un objet d'admiration même pour les jardiniers.

Nous devons citer l'apport d'un fabricant de Paris, M. Barbiset, dont les fayences si délicatement coloriées et moulées, attiraient tous les regards ; le *vetiver* de la Martinique, plante à racine fortement odorante, et qui vivait à l'air libre depuis 3 ans ; un échantillon de papier de chine, fabriqué avec la *férule* de Tanger et l'*agave americana ;* enfin, un album artistement disposé contenant 140 plantes alpines, dont plusieurs ayant conservé leurs couleurs naturelles.

Le sieur Jaume, métayer de M. l'abbé Timon-David, reçut

Digitized by Google

à la distribution des récompenses, une médaille d'argent (première classe) pour ses services et sa bonne conduite.

Cette exposition a été la plus brillante et la plus nombreuse de toutes celles de la Société : le jour comme la nuit l'affluence des visiteurs ne discontinuait pas. La musique, l'éclairage au gaz, les jeux divers d'hydroplasie, l'abondance et la diversité des objets exposés justifièrent sans doute ce concours non interrompu. La Société, comme on peut en juger, n'avait rien épargné pour satisfaire la curiosité du public ; mais elle dût renvoyer à l'année suivante ses nouveaux projets d'exposition : sa caisse était maintenant à sec, par suite des dépenses extraordinaires qu'elle s'était imposées.

A la distribution des médailles, faite dans une salle du Lycée, le président, par quelques mots bien sentis, paya un juste tribut de regrets à la mémoire de son estimable prédécesseur ; deux autres discours, prononcés à cette occasion, rappelèrent également la perte que faisait la Société, par la mort de M. Allibert, et, en même temps, les espérances fondées qu'elle avait conçues du dévouement et du bon vouloir de son honorable successeur. Ces trois discours furent vivement applaudis par l'assemblée.

A la séance de septembre, M. Lucy, président, produit un champignon comestible recueilli à *Fixin-Chambertin*, de 90 centimètres de circonférence et pesant 3 kilogrammes.

Le nouveau règlement ayant été élaboré, par la commission nommée *ad hoc*, est adopté dans la séance du 15 novembre 1854 et approuvé par M. le Préfet le 18 janvier suivant.

La Société sera désormais représentée par un président, 2 vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier et un vice-trésorier : ces divers membres sont nommés pour 3 ans ainsi que les commissions permanentes.

A la séance du 13 décembre, M. Lucy offre à la Société une salle de réunion, chez lui, où les membres pourront, outre

Digitized by Google

les jours d'assemblées mensuelles, se rendre une fois par semaine pour se livrer à la lecture des livres de la bibliothèque sociale. Cette proposition est accueillie avec la plus vive reconnaissance.

19 rapports, faits pendant l'année 1854, contiennent les matières suivantes :

1 rapport de M. Allibert, sur une visite de la commission des plantes de serre, faite chez M. Rougié-Sarrète, près les Chartreux.

5 rapports de M. Lucy, sur la première floraison, en France, de la *Victoria Regia*, chez M. Geoffre; sur la culture du champignon de couches; sur le prochain cours d'arboriculture de M. Dubreuil; sur les dahlias de semis de M. de Pléville et sur une nouvelle visite chez M. Rougié-Sarrète.

1 rapport de M. Abeille de Perrin, qui conclut à demander le titre de *membre honoraire* pour le jeune fils de M. Allibert, en mémoire des services signalés rendus par son père à la science horticole.

4 rapports de M. Sicard, sur les résultats qu'il a obtenus, par ses études de la graine du *sorgho à sucre;* sur les plantes potagères du pénitencier St-Pierre; sur la récolte de 600 melons cantaloups qui y a eu lieu, et sur la collection de *lilium* de M. P. Roubaud.

3 rapports de M. Chaix, sur les *hortensias* de M. Gamot; sur les œillets flamands de M. Lucy, et sur les *hydrangeas* et *hortensias* de semis, de M. Gros.

1 rapport de M. Rougié-Sarrète, sur la culture des pommes de terre en primeur.

1 rapport de M. de Clapiers, sur les pépinières d'Allègre et de Jupinet, arboriculteurs.

3 rapports de M. Lions, sur la violette tricolore; sur ses remarques au sujet des travaux de la Société nantaise d'horticulture, et sur les Sociétés de Boulogne-sur-mer et Vaucluse.

Digitized by Google

Dans cette année 1855, deux expositions furent votées, l'une, au mois de mars, à l'Hôtel-de-Ville, l'autre, au mois de septembre, dans les galeries du Lycée.

A la première, on vit accourir les mêmes horticulteurs français et étrangers qui avaient figuré dans les expositions précédentes; toutefois, les études suivies du docteur SICARD sur le sorgho à sucre lui méritèrent la médaille de vermeil. Ses produits se composaient de diverses teintures sur soie et sur laine ; des échantillons de papier depuis celui de Chine jusqu'au plus ordinaire; des tablettes de couleurs pour la peinture; du pain, de la semoule, de l'eau de vie, du vinaigre, etc.

Aussi le président, dans son discours qui a précédé la distribution des médailles, a-t-il fait valoir les succès nouveaux obtenus par le docteur SICARD, et attiré l'attention de l'assemblée sur l'importance de cette plante qui offre déjà tant d'éléments de ressource à l'alimentation et à l'industrie.

A la deuxième exposition, dans le mois de septembre, la médaille de vermeil fut la récompense des nombreuses cucurbitacées et autres fruits potagers, exposés par le pénitencier Saint-Pierre. Un nombre assez considérable d'autres médailles délivrées, témoigna combien le jury était satisfait de l'apport des exposants.

Dans l'intervalle de ces deux fêtes florales, la Société avait ouvert un concours pour la taille et le rajeunissement des arbres fruitiers, ainsi que pour la greffe Luizet, le tout d'après les meilleures méthodes connues, et, notamment, d'après celle professée par M. DUBREUIL, appelé en cette ville par le conseil municipal pour y faire un cours complet d'arboriculture.

A ce concours, qui devait avoir lieu en 1858, la Société a promis de distribuer une médaille d'or de 200 fr., trois médailles de vermeil et une médaille d'argent.

Digitized by Google

Il n'est pas douteux que la publicité qui a été donnée à ces nouvelles récompenses, et l'attrait qu'a constamment offert le cours du savant professeur Dubreuil, n'aient fait faire de remarquables progrès depuis ces dernières années à l'arboriculture perfectionnée : la saison d'hiver et celle du printemps ont réuni un grand nombre d'auditeurs amateurs et jardiniers. Ce cours est véritablement destiné à faire une révolution dans la culture et la taille des arbres fruitiers en Provence. La Société s'est unie, comme on vient de le dire, aux intentions libérales du conseil municipal qui avait voté les frais de ce cours.

Dix-neuf rapports furent lus pendant l'année ; ils se divisent comme suit :

1 par M. Lucy, sur le jardin botanique de Marseille.

1 par M. Tollon, sur les plantes potagères du jardin du pénitencier St-Pierre.

1 par M. Segond-Cresp, sur les expositions en général.

1 par M. Morren, sur la culture des ananas.

4 par M. Abeille de Perrin, sur le jardin botanique de Dijon ; sur les renoncules candiottes du sieur Carles ; sur l'exposition horticole de Paris en 1855, et sur la vraie manière de faire sécher les raisins de Malaga.

1 par le docteur Sicard, sur la culture du sorgho à sucre dans le département.

10 par M. Lions, sur les orchidées indigènes et plus spécialement sur l'*orchis mascula* ; sur l'iris des marais à fleur jaune ; sur l'amandier commun ; sur les ananas ; sur le dioscorea batatas ; sur les résultats négatif de l'aloès, pour la destruction des insectes ; sur la valériane officinale ; sur l'artichaut ; sur les plantes indigènes utiles, et en particulier sur la douce-amère ; enfin, sur les relations établies entre les membres correspondants et la Société.

Digitized by Google

Dans sa sollicitude pour l'avancement de la science horticole, la Société fixa au mois de mai 1856, l'exposition du printemps, et, voulant agrandir le champ de cette fête, elle fit construire une enceinte beaucoup plus vaste que les précédentes en face de la faculté des sciences, aux allées de Meilhan.

Une décoration grandiose, une ornementation soignée, et tout le décors que la ville pût fournir aux commissaires de l'exposition, se réunit, comme à l'envi, pour rendre ce local digne de l'attention du public qui s'y porta, pendant les quatre jours d'ouverture, avec une ardeur qui semblait toute nouvelle.

Aux horticulteurs de nos contrées s'était joint, par les soins de M. Lautour-Mézeray, préfet d'Alger, un nombre, plus considérable que par le passé, de colons amateurs et horticulteurs dont le contingent figurait avantageusement à l'exposition. Les citrons, les oranges, bananes, calladiums, ignames, cannes à sucre, blés et bambous, faisaient l'admiration des visiteurs qui étaient surtout frappés de la précocité des récoltes en céréales dans l'Algérie.

Le discours de M. Tollon (en l'absence du Président) lors de la distribution des médailles, fit ressortir tout ce qu'il y avait à espérer dans l'avenir d'une colonie aussi fertile. Il n'oublia pas aussi de faire l'éloge de M. Sicard pour ses travaux incessants sur l'application du sorgho *à sucre* à l'industrie, et dont de nouveaux produits exposés par lui, s'étaient fait remarquer du public.(1)

Quelques décisions prises dans la séance du 9 juin suivant doivent être énoncées rapidement.

(1) S. M. le roi de Naples vient de décorer le docteur Sicard de l'ordre de François 1er, pour le récompenser de ses travaux sur le sorgho et des applications diverses qu'il en a faites à l'alimentation et à l'industrie.

Digitized by Google

1° A l'avenir le devis de la dépense présumée des expositions, sera fixé d'avance par le bureau;

2° Il réglera le nombre des entrées gratuites et les personnes qui y auront droit;

3° M. Abeille de Perrin est nommé rédacteur en chef de la Revue horticole des Bouches-du-Rhône;

4° Les commissions permanentes sont nommées pour une durée égale à celle de l'administration c'est-à-dire pour trois ans.

Dans la même séance, la question du nouveau jardin botanique ayant été agitée, l'assemblée en masse se prononça contre le projet d'un établissement de ce genre au château Borrély. Elle exprima le regret que la pensée de l'installer au Pénitencier Saint-Pierre, ait pu être abandonnée, alors que tous les avantages que ce dernier local présente pour toutes sortes de végétaux, ne peut se rencontrer au château Borrély, où une expérience de longue date a suffisamment démontré que l'air salin battu par le *mistral*, fait tous les ans tant de ravages à certaines plantations.

Le 18 du même mois de juin, les Sociétés d'agriculture et d'horticulture se réunirent chez M. le payeur Falcon, pour aviser aux moyens de venir au secours des nombreuses victimes de l'inondation dans notre département. Après que divers membres eurent indiqué les ensemencements qui pouvaient encore être faits, pour suppléer, autant que possible, aux récoltes de céréales détruites, on décida qu'une somme de fr. 1000 serait donnée par chacune des sociétés, au moyen d'une souscription volontaire de 5 fr. par chaque membre. M. le préfet, averti de cette délibération, l'approuva complétement et mit tout de suite à la disposition des deux sociétés une somme de 20 à 30,000 fr. pour effectuer l'achat des graines qui devaient être

Digitized by Google

réparties, avec les instructions nécessaires, entre les nombreux cultivateurs frappés par le fléau.

Les rapports de 1856 se composent comme suit :

10 rapports de M. Abeille de Perrin, sur la culture en pleine terre de plantes tropicales; sur l'*ipomea limbata*; sur la poudre Bouvarel ou poudre *insecticide;* sur le *paulownia imperialis;* sur les pépinières en mauvais terrain; sur les hydrangeas de semis de M. Damour; sur le Traité des pélargorniums, par M. Thibaut; sur la serre en fer de M. Grandval, à Marseille; sur le jardin d'hiver de MM. Lemichez frères, à Villiers, près Paris, et sur la taille adoptée dans le Nord pour les platanes.

1 rapport de M. Lucy, sur la greffe du rosier banksia.

3 rapports du docteur Sicard, sur un ouvrage intitulé : l'*Amateur de la Floriculture, etc.*; sur l'épinard de Gorée et sur sa monographie du sorgho sucré.

7 rapports de M. Lions, sur la culture des asperges; sur les orchidées indigènes; sur les plantes amylifères ou à fécule; sur l'état de la végétation aux environs de Marseille; sur la floraison du *cereus monstruosus* en Algérie; sur les végétaux exotiques naturalisés spontanément dans le jardin des plantes de Montpellier, et sur la culture des truffes.

21.

La dernière fête florale de la Société a été tenue à l'Hôtel-de-Ville du 13 au 15 mars 1857.

A cette exposition ont brillé dans les premiers rangs, pour être récompensés par le jury : les lots de 2 belles collections de roses, d'azalées et de cinéraires de M. Allègre; la collection de plantes de serre et l'introduction intelligente de plantes nouvelles de M. Joseph Rougier; les végétaux les mieux appropriés à l'ornement des salons, de M. Rougié-Sarrète; ceux peu connus de M. Geoffre; enfin, des

Digitized by Google

champignons de couches de M. Déhay, qui a établi au quartier des Cayols un tunnel où il cultive ces cryptogames avec succès.

A la distribution des médailles, le Président rappela, dans une digression éloquente, de quelle manière le goût des fleurs avait pris une extension considérable depuis une 30e d'années ; il dit que le marché de Paris, relégué alors dans la cité, ne se tenait que deux fois la semaine avec un nombre très-restreint de jardiniers, et qu'aussitôt qu'une plante un peu remarquable y apparaissait, elle devenait la nouvelle du jour. Il cita, à ce sujet, l'acquisition que fit la grande tragédienne, Mlle Raucourt, des deux premiers camellias qui furent exposés sur le marché, au prix fabuleux, alors, de 500 fr., et la sensation que cet évènement produisit dans le public parisien.

Depuis cette époque, comme tout a marché d'un pas de géant vers le goût des fleurs !.... Félicitons-nous des avantages sans nombre que nous offre notre belle Provence, et sachons les mettre à profit pour une culture aussi intéressante.

Dans le courant des séances tenues pendant l'année, un membre a posé les deux questions suivantes, pour la solution desquelles la Société a promis d'accorder des médailles :

1° Trouver un moyen pour conserver fraiches les fleurs de dahlias, comme on l'a trouvé pour les autres fleurs? Jusqu'à présent on ne connait d'autre procédé que de faire flotter ces fleurs sur l'eau en les privant de leurs pédoncules.

2. Enlever aux choux, ou tout au moins atténuer les principes indigestes qui les rendent nuisibles à certains estomacs ?

Les rapports qui ont été produits se sont élevés à douze, savoir :

Digitized by Google

3 de M. Lucy, sur *l'holcus de la Cafrerie*, d'après le docteur Ls. Ardouino, de Padoue; sur le tayo (arum nain) nouvelle plante apportée par le capitaine Salles de l'Ile d'Haïti; sur l'emploi alimentaire de cette même plante.

5 de M. Abeille de Perrin, sur le magnolia grandiflora; sur les truffes à volonté; sur la culture intensive des Chinois; sur les dahlias de semis d'Allègre et Besson, et sur la puissance de développement chez quelques végétaux en une seule saison.

1 du docteur Sicard, sur l'étude de quelques légumes.

1 de M. Segond-cresp, sur l'exposition horticole de la Société de Grenoble.

2 de M. Lions, sur l'agavé mexicain et sur le bananier de la rue Sylvabelle.

A la dernière séance du 9 décembre 1857, une pétition fut présentée pour demander diverses modifications au règlement, et consistant, principalement, en une augmentation jugée nécessaire des membres de l'administration, ainsi que dans l'établissement d'un comité de rédaction *de la Revue des Bouches du Rhône* que publie la Société.

Au renouvellement des élections, qui ont eu lieu pour jusqu'en 1860, inclusivement, les modifications demandées ont été accordées, et, c'est dans cet état, MM. que la Société d'horticulture de Marseille existe aujourd'hui, qu'elle va renouveler tous ses efforts, afin de consolider ce goût pour la culture des fleurs et des plantes utiles pour laquelle elle s'est constituée, espérant de captiver de plus en plus par ses travaux, les sympathies du Gouvernement et des autorités locales qui ont bien voulu jusqu'à présent contribuer, par leurs largesses, à développer les succès remarquables obtenus dans notre département.

Digitized by Google

Société d'Horticulture de Marseille.

Statistique civile des membres titulaires au 31 décembre 1857.

SAVOIR :

Dames patronesses	6
Banquiers, Négociants et commissionnaires	54
Propriétaires et Rentiers	51
Jardiniers et Pépiniéristes	29
Magistrats, anciens magistrats, avocats, avoués, notaires, anciens notaires et huissiers	22
Industriels divers	22
Receveur général, Directeurs, Administrateur, Payeur et Percepteurs de contributions	11
Courtier et Caissiers de Commerce	9
Docteurs en médecine, Pharmaciens et Herboristes	8
Ingénieurs et Architectes	6
Chanoine et Curés	3
Marchands-grainiers	3
Agent de change	1
Total	225

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
de Marseille. *Tableau synoptique des dépenses*

ANNÉES	MÉDAILLES et GRAVURES.		LIVRES, Abonnements Meubles.		IMPRESSIONS Diverses ; REVUE.		FRAIS Matériels des EXPOSANTS.		FRAIS de BUREAU ; AGENT.		ACHAT d'Objets EXPOSÉS.	
	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.
1847	466	95	67	75	363	90	745	75	123	10	499	»
1848	309	75	16	80	330	»	387	45	154	70	285	»
1849	341	55	40	»	130	»	210	10	86	50	163	25
1850	522	35	127	»	»	»	367	15	36	60	256	50
1851	94	45	322	95	160	»	1,391	10	73	30	255	»
1852	687	30	22	»	304	»	300	»	52	95	57	75
1853	586	55	48	50	608	»	1,366	75	107	70	240	»
1854	1,248	15	99	75	265	»	2,437	70	279	40	358	»
1855	1,374	35	364	25	1,181	»	1,560	35	245	20	364	»
1856	205	85	240	75	1,114	»	1,834	40	284	60	207	20
1857	174	05	181	40	905	»	273	»	386	05	268	75
Totaux.	6,011	30	1,531	15	5,360	90	10,873	75	1,830	10	2,954	45
	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.
Moyenne:	546	48	139	19	487	35	988	52	166	37	268	58

Digitized by Google

de la Société, depuis son origine jusqu'au 31 décembre 1857.

SERVICE Religieux ; AUMONES.		Remboursement de Jetons de PRÉSENCE.		SOUSCRIPTION au Monument d'Adam de Crapé		SECOURS aux Inondés du Département		TOTAL des DÉPENSES.		Observations.
F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	
»	»	»	»	»	»	»	»	2,266	45	
»	»	»	»	»	»	»	»	1,483	70	
»	»	»	»	»	»	»	»	971	40	
»	»	»	»	»	»	»	»	1.399	60	
»	»	38	»	50	»	»	»	2,384	80	
50	»	61	»	»	»	»	»	1,535	»	
76	»	56	50	»	»	»	»	3,090	»	
76	»	152	95 (a)	»	»	»	»	4,916	95	(a) Cette somme comprend une partie des Jetons délivrés en 1856
76	»	3	50	»	»	»	»	5,168	65	
76	»	11	50	»	»	1,000	»	4,974	30	
76	»	41	50	»	»	»	»	2,305	75	
430	»	364	95	50	»	1,000	»	30,406	60	

	F.	C.
. . . . .	2,764	23

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
de Marseille. *Tableau synoptique des recettes effectuées*

ANNÉES	CHIFFRE des ASSOCIÉS.		RESTANT en Caisse le 31 décembre de chaque année.		PRODUIT des Cotisations.		ALLOCATIONS du Gouvernement.		du Département.		du Conseil Municipal	
	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.
1847	215	»	»	»	2,145	»	»	»	»	»	»	»
1848	156	»	764	55	1,560	»	»	»	»	»	»	»
1849	123	»	840	85	1,230	»	»	»	»	»	»	»
1850	119	»	1,272	45	1,200	»	»	»	»	»	»	»
1851	118	»	1,623	10	1,210	»	»	»	»	»	»	»
1852	155	»	1,298	95	1,550	»	»	»	»	»	»	»
1853	174	»	1,313	95	1,735	»	700	(a) »	»	»	»	»
1854	235	»	1,473	45	2,030	»	»	»	»	»	500	»
1855	228	»	971	45	2,355	»	300	»	600	(b) »	500	»
1856	230	»	301	30	2,275	»	300	»	300	»	500	»
1857	228	»	497	85	2,260	»	300	»	300	»	500	»
Totaux.	1,981	»	10,357	90	19,550	»	1,600	»	1,200	»	2000	»

Moyenne : 180. . . . . F. C. 1,777,27 . . . . . .

Digitized by Google

depuis l'origine de la Société jusqu'au 31 décembre 1857.

PRODUIT des BILLETS de loterie.		VENTE de REVUES, Abonnts, etc.		SOUSCRIPTION pour les Inondés du Département.		TOTAL des RECETTES.		Observations.
F.	C.	F.	C.	F.	C.	F.	C.	
886	»	»	»	»	»	3,034	»	
»	»	»	»	»	»	2,324	55	
173	»	»	»	»	»	2.243	85	
233	»	227	25	»	»	2,932	70	
841	»	9	65	»	»	3,683	75	
»	»	»	»	»	»	2,848	95	
682	»	132	50	»	»	4,563	45	(a) 200 fr. avaient été accordés pour 1852 et s'y trouvent compris.
4,884	95	»	»	»	»	5,888	40	
719	50	24	»	»	»	5,469	95	(b) Dans cette somme 800 fr. sont alloués pour 1854.
834	25	54	60	940	»	5,472	15	
525	85	62	»	25	»	4,470	70	
6,779	55	507	»	935	»	42,929	45	

	F.	C.
. . . . .	3,902	67.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
de Marseille.

Tableau synoptique des Expositions et

EXPOSITIONS.		Nombre d'expots à chaque exposit.	MÉDAILLES. D	
Epoques de leur tenue.	Locaux occupés.		1re Clas.	2e Cla
Les 26, 27 et 28 mai 1847.	L'Hôtel d'Orient.	33	»	»
» 11, 12 et 13 septembre 1847.	Idem.	25	»	»
» 10, 11, 12 et 13 octobre 1848.	Le Château-des-Fleurs.	20	»	»
» 19, 20 et 21 mai 1849.	L'Hôtel d'Orient.	23	»	»
» 25, 26 et 27 mai 1850. . . .	Idem.	22	»	»
» 1er 2, et 3 mars 1851. . . .	La salle de l'Hôtel de Ville.	21	»	»
» 11, 12 et 13 octobre 1851. ,	Idem.	32	»	»
» 14, 15 et 16 mai 1852. . . .	La Place St-Ferréol.	30	1	»
» 5, 6 et 7 mars 1853.	La salle de l'Hôtel de Ville.	32	1	»
» 23, 24 et 25 septembre 1853.	Les galeries du Lycée.	40	1	»
» 18, 19, 20 et 21 mai 1854. .	Les allées de Meilhan.	44	1	»
» 9, 10 et 11 mars 1855. . . .	La salle de l'Hôtel de Ville.	30	1	1
» 21, 22 et 23 septembre 1855.	Les galeries du Lycée.	40	»	»
» 29, 30, 31 mai et 1er juin 1856,	Les allées de Meilhan.	38	»	»
» 13, 14 et 15 mars 1857. . .	La salle de l'Hôtel de Ville	24	»	»
	Total.	454	5	1
	Moyenne.	30		

Digitized by Google

des récompenses, depuis l'origine de la Société jusqu'au 31 décembre 1857

RÉCOMPENSES ACCORDÉES.								TOTAL des Récomp	Observations.
[illegible]	Médailles d'Argent.		Médailles de Bronze.		Rappel de Médailles				
	1re Clas.	2e Classe	1re Clas.	2e Classe	d'Or	de Vermeil.	d'Argent.		
»	10	»	»	4	»	»	3	17	
»	13	»	»	10 (a)	»	»	»	23	(a) équivalant à une mention honorable.
»	13	»	»	5	»	»	»	18	
»	4	»	6	5	»	»	2	17	
»	7	»	13	4	»	»	»	24	
»	8	»	12	9	»	»	1	30	
»	6	»	20	17	»	»	»	43	
2	6	6	14	6	»	»	2	37	
1	9	10	7	4	»	»	»	32	
1	10	15	4	11	»	»	»	42	
2	20	20	10	3	»	»	3	59	
1	18	5	4	3	»	»	1	34	
3	14	10	2	2	1	»	2	35	Don du *Bon jardinier*
»	11	9	4	5	»	2	3	34	
»	11	6	6	2	»	»	2	27	
10	160	81	102	90	1	2	19	472	

. . . 10 3/4 . . . . . 31 1/2

Digitized by Google

INDUSTRIE.

Rapport sur la Fabrique de Bouchons à la mécanique et à la vapeur, de MM. DUPRAT et Ce, *au Prado, fait à la Société de statistique de Marseille, dans sa séance du 5 août* 1858, *au nom d'une commission spéciale (1), par M.* CHABRIER, *rapporteur.*

MESSIEURS,

La Commission déléguée par vous pour visiter la fabrique de MM. DUPRAT et Cie, vient aujourd'hui vous présenter son rapport.

Mais avant de vous entretenir d'une industrie nouvelle, la Commission ne croit pas inutile de jeter un coup d'œil sur la fabrication et le commerce des bouchons en général.

La fabrication des bouchons, sans être contemporaine de la première plantation de la vigne, remonte à une époque très reculée. Elle a pris naissance en Espagne où abondent les forêts de Chêne-Liége, et où elle occupe dans la Catalogne des villages entièrement peuplés de bouchonniers.

De l'Espagne, la fabrication s'est étendue dans les Pyrénées Orientales, dans le Var et la Gascogne, les seules parties de la France qui produisent le *chêne-liége*. Ces trois localités fabriquent principalement pour la consommation française, et l'Espagne pour l'exportation ; car, chose singulière, l'Espagne est de tous les pays, celui qui consomme intérieurement le moins de bouchons, grâce à la richesse alcoolique de ses vins dont peu se met en bouteille.

Mais en France, comme à l'étranger, la fabrication des bouchons *à la main* n'a pas fait un pas depuis son origine; c'est toujours l'ouvrier penché sur son établi, travaillant

(*)Cette Commission est composée de MM. VAUCHER, P.-M. ROUX, CARPENTIN, Joseph CHIRAC, LIONS, GOUIRAND et C. CHABRIER, Rapporteur.

Digitized by Google

lentement, péniblement, un morceau de liége rebelle de sa nature, pour en extraire un bouchon d'une irrégularité inévitable. L'esprit d'industrie qui, depuis un siècle, a révolutionné le monde, a laissé dans l'oubli ce pauvre petit bouchon auquel la routine avait dit : tu n'iras pas plus loin.

Mais vous allez voir bientôt ce modeste métier de bouchonnier, sortir de l'ornière, participer au mouvement général, grandir tout-à-coup, et sous l'impulsion d'une machine que l'on croirait *presque intelligente* s'élever au rang honorable de *Grande Industrie*, couronné à ce titre dans les Palais des Expositions universelles.

Quant à l'importance du commerce des bouchons, nous ne pouvons mieux faire que de vous citer un extrait, puisé à des sources officielles, du *Dictionnaire des arts et des manufactures* qui s'exprime ainsi :

« Il est difficile de donner une idée bien juste de la con-
« sommation des bouchons, mais on sait qu'elle est énorme.
« La Champagne seule en emploie 40 millions au prix de 80
« à 100 fr. le mille. L'Angleterre en emploie, tant pour elle
« que pour ses envois aux Colonies et en Amérique, plus de
« vingt millions par jour.

« Les bouchons se vendent de 4 à 100 fr. le mille. L'im-
« portance de ce commerce est pour la Grande Bretagne de
« 20 millions par an ; il est de plus de cinquante millions
« pour l'Europe.

« Il ne faut donc pas s'étonner des fortunes colossales faites
« dans ce commerce par toutes les maisons qui s'y sont li-
« vrées, telles que certaines maisons bien connues de Paris.»

On le voit, le champ était large pour le progrès et la fortune, et M. Duprat s'en est emparé avec une intelligence et une persévérance qui ont eu pour résultat une fabrication nouvelle, *mécanique* et jugée impossible parce que jusque là, elle avait déjoué tous les efforts.

Un tel succès était de nature à fixer votre attention, et c'est

Digitized by Google

avec le plus vif intérêt que la Commission désireuse de s'éclairer, s'est transportée à l'Etablissement de MM. Duprat et Ce.

Elle a été, tout d'abord, frappée de son importance : au rez de chaussée, une machine à vapeur de la force de douze chevaux, un atelier de forge, et de vastes magasins à Liége : au 1er étage, un atelier d'ajustage parfaitement outillé, un grand atelier de fabrication où fonctionnent 25 machines à bouchons et qui vont être augmentées de 42 autres machines actuellement construites, et de 18 autres en construction, en tout 85 machines ; deux ateliers de triage à bouchons, et un immense magasin à bouchons avec atelier d'emballage ; tout cela constitue un Etablissement très-remarquable. L'organisation en est parfaitement combinée, elle révèle, par son ensemble et ses détails, une entente spéciale de la partie, un esprit positif et pratique qui a créé et qui maintient l'ordre et l'activité dans cet établissement modèle. C'est là une création neuve, due tout entière à M. Duprat, fondateur et gérant de la société le *Chêne-Liége* qu'il représente.

Arrivons à la fabrication même. Son système doit être examiné sous deux rapports :

La partie mécanique, la partie commerciale.

§ I. — *Partie mécanique.*

Le système de fabrication de M. Duprat se compose de 3 machines d'un très petit volume, d'une grande simplicité, et n'exigeant qu'une force motrice très faible. Nous allons chercher à vous douner une idée de chacune de ces machines, bien qu'aucune description ne puisse suppléer à la vue de ces ouvrières en quelque sorte *intelligentes*, devant le travail desquelles on est saisi d'étonnement et d'admiration.

La première machine, dite *Coupeuse*, découpe les planches de liége en bandes de toutes hauteurs, suivant la longueur que l'on veut donner aux bouchons. Elle découpe *dix quintaux de liége par jour*, à l'aide d'un *seul* ouvrier, sans au-

Digitized by Google

cune fatigue, avec une constante régularité, tout en évitant les *défauts* inhérents au liége, de manière à donner à la bande, toute sa *qualité*. Cette machine est armée d'un couteau circulaire qui n'entraîne ni poussière, ni perte de liége, et donne à la bande une grande netteté de coupe.

La deuxième machine, dite *Perceuse*, a pour objet de remplacer le travail de la coupe *en carrés* dans la fabrication *à la main*.

Cette machine est armée de huit couteaux tubulaires ou emporte-pièces soumis par la vapeur à une rotation d'environ 300 tours à la minute.

La bande de liége est successivement placée *de champ*, par l'ouvrier, sous le couteau dont le diamètre est en rapport avec l'épaisseur de la bande, dans laquelle le couteau pénètre par le jeu d'une pédale, et en extrait, du premier coup, un bouchon *cylindrique* au lieu et place d'un carré. Ce bouchon préparatoire porte, en termes du métier, *son témoin* de chaque côté, c'est-à-dire la preuve qu'il a été extrait aussi gros que possible pour bien *profiter* la bande dans son épaisseur. L'extraction a lieu ainsi dans toute la longueur de la bande, les bouchons se touchant les uns les autres, en sorte qu'à la fin de la bande, elle se trouve complètement évidée, *sans aucune perte de liége*, et il ne reste qu'un copeau impropre à toute fabrication quelconque. Mais lorsque la bande présente *un défaut* du liége, la machine le laisse entre deux bouchons; c'est ce qu'on appelle *sauter le défaut*, afin *de tirer à la qualité* du bouchon.

Le rendement en *quantité*, *grosseur* et *qualité* est donc aussi complet que possible, ce dont nous nous sommes assurés en faisant recommencer l'opération à plusieurs reprises et toujours *avec la même économie et un parfait emploi de* la *matière première*; c'est un point essentiel qu'il importait d'éclaircir et de constater.

Les débris de bandes, quand il y en a, sont travaillé;

Digitized by Google

au couteau ordinaire, ce qui achève d'utiliser jusqu'à la moindre parcelle de liége.

Cette machine produit 12,000 bouchons cylindriques par jour, à l'aide de deux ouvriers, hommes ou femmes.

La 3e machine, dite *Tourneuse*, a pour objet de faire les deux opérations appelées, dans la fabrication à la main, la *Tourne* et la *Retouche*.

La *tourne* consiste à enlever une légère pellicule tout autour du bouchon pour le nettoyer, le polir et lui donner la forme *plus ou moins conique*, suivant les besoins du commerce.

Cette façon, quand elle est faite à la main, exige des ouvriers habiles, soumis à un long apprentissage et qui, une fois formés, peuvent tourner, en moyenne, chacun mille bouchons par jour.

La machine de M. Duprat, servie par le premier enfant venu, tourne *de 18 à 20,000 bouchons par jour ;* nous avons compté nous mêmes les bouchons, montre en main, et la production a été de 42 *bouchons par minute* : c'était une véritable cascade de bouchons.

La machine fonctionnait à une vitesse ordinaire, et, poussée à grande vitesse, elle a battu la seconde, donnant 60 *bouchons par minute !..* Tous les bouchons sont parfaitement ronds, la pellicule enlevée d'une ténuité de dentelle, et la coupe d'un brillant et d'un satiné inimitable, grâce au couteau qui, passant chaque fois entre deux meules tournantes, se redresse et s'affûte lui-même. C'est véritablement merveilleux.

Nous avons vu tourner ainsi des bouchons ordinaires, des gazeuses, des bordelaises, des champagnes et enfin des topettes de la plus petite dimension.

Cette dernière tourne s'opère sur une Tourneuse spéciale, à cause du volume exceptionnel et très petit de la topette et tout cela avec la même rapidité et la même perfection de façon !..

Digitized by Google

La *Retouche* consiste à reprendre ceux des bouchons tournés sur lesquels il est resté quelque *défaut* inhérent à la matière et à enlever *ce défaut seulement*, sans diminuer le côté sain du bouchon, afin de lui conserver toute la grosseur possible.

Cette opération très délicate exige, dans la fabrication à la main, des ouvriers spéciaux les plus habiles entre tous.

Nous regardions comme impossible *la retouche* à la mécanique, et nous ne saurions assez exprimer quel a été notre étonnement, lorsque nous avons vu la même machine qui venait de tourner les bouchons, *retoucher* les défectueux, n'enlever que le défaut en ne touchant pas au bon côté, et cela avec l'habileté de l'ouvrier bouchonnier le plus consommé, mais avec cette prodigieuse supériorité d'une production de 12 *par minute*, montre en main, et toujours à l'aide d'un seul enfant !...

Indépendamment des 3 machines ci-dessus, il en existe une *spéciale* à la fabrication des bondes et à celle des bouchons *plats* dits *Broches* et *Conserves*.

Dans la fabrication à la main, ces sortes de bouchons exigent quatre opérations : la coupe en bandes, la coupe en carrés, l'abattage des 4 angles du carré, et enfin la tourne.

La machine de M. Duprat, supprime ces façons préparatoires; elle extrait de la planche même de liége, des broches, conserves et bondes, *du premier coup et coniquement* : c'est la fabrication réduite à sa plus simple expression.

Au premier coup d'œil, il est impossible de se rendre compte de ce résultat, d'un corps *conique* obtenu *à priori*, ce qui semble en opposition avec toutes les lois de la mécanique.

Cependant, comme le phénomène s'est opéré sous nos yeux, et toujours avec succès, force a bien été de nous rendre à l'évidence matérielle.

Avec cette machine, un seul ouvrier produit par jour de 3 à 4,000 grandes conserves ou bondes, ce qui est dix fois plus que dans la fabrication à la main.

Digitized by Google

Tels sont, Messieurs, sous le rapport mécanique, les résultats que nous avons constatés. Les procédés de M. Duprat sont on ne peut plus ingénieux et infaillibles, leur perfection est absolue ; on dirait la matière intelligente s'animant sous le souffle d'un ouvrier invisible.

§ II. *Partie commerciale.*

La partie commerciale de toute industrie se compose de deux branches distinctes, et cependant inséparables :

1° La partie administrative, c'est-à-dire *l'organisation* et *la direction.*

2° La partie marchande et financière, c'est-à-dire le *mérite* du produit fabriqué, *son prix de façon*, *les frais généraux* et *la vente.*

1° *Organisation.* La fabrication des bouchons à la mécanique par les procédés de M. Duprat, étant une chose neuve et créée par lui, nécessitait une organisation *spéciale* et *complète ;* la manière habile dont M. Duprat s'en est tiré, dans le but de la meilleure production *au meilleur marché possible*, mérite une revue particulière.

Nous vous en avons dit un mot, Messieurs, en tête du présent rapport, et comme première impression à la vue de l'établissement ; mais voici quelques détails intéressants qui compléteront le tableau.

L'atelier de fabrication, dont les machines marchent à la vapeur, est disposé de manière à ce que la planche brute de liége y est convertie en bouchons, n'ayant qu'à passer d'une machine à l'autre, sans perte de temps ni de déplacement, et sous la surveillance de deux contre-maîtres, l'un mécanicien, l'autre bouchonnier pouvant, d'un coup-d'œil, tout voir et embrasser le système d'opérations d'un bout de l'atelier à l'autre.

A côté de cet atelier, se trouve celui d'ajustage bien outillé dont le Tour marche à la vapeur, en sorte que l'entretien des machines a lieu par les contre-maîtres qui les dirigent

Digitized by Google

et exécutent ce travail spécial dans les meilleures conditions de rapidité et d'appropriation.

A la suite de ces deux ateliers se trouve le grand atelier pour *le triage* des bouchons.

Les machines produisent les bouchons *en race*, c'est-à-dire toutes qualités mêlées. Le triage a pour but commercial de *classer les bouchons suivant leurs qualités respectives* qui en déterminent les prix de vente. Cette opération est exécutée par des femmes formées et dirigées par un contre-maître bouchonnier. Nous aurons occasion de dire un mot du *mode* de triage en parlant de la Direction.

Les bouchons, une fois divisés par qualités, passent dans le magasin attenant, très-vaste et tout autour duquel sont établis de grands casiers ou réservoirs portant chacun, outre une étiquette de qualité, *surfin*, *fin*, *etc. un numéro*, tel que 20, 21, etc — et correspondant au diamètre du bouchon contenu dans son casier.

Il résulte de cette heureuse distribution, qu'à toute minute sans aucune recherche ni embarras, on peut se procurer les bouchons de *la qualité* et aussi de *la grosseur mathématique* désirées : c'est une véritable bibliothèque où il n'y a qu'à étendre la main pour obtenir le *volume-bouchon* cherché. Ce classement de bouchons, tout particulier à la mécanique, à cause de la régularité constante de chacun de ses numéros, facilite le service des nombreuses expéditions qui partent chaque jour de la fabrique.

La série des ateliers se termine par celui de *l'Emballage* dont les colis glissent, sur une sorte de chemin de fer en bois, du premier étage dans la cour.

On le voit, une telle organisation est parfaite; elle révèle l'esprit pratique d'un négociant consommé ayant combiné et appliqué chaque chose de manière à produire un ensemble complet, et c'est avec une vive satisfaction que nous en avons complimenté M. Duprat, dont la modestie égale sa haute capacité commerciale.

Digitized by Google

Direction. — On conçoit que la direction d'un établissement organisé d'une manière aussi admirable que rationnelle, soit chose facile pour son créateur. Mais M. Duprat pénétré de cette vérité que le gérant d'une fabrique doit *tout savoir personnellement,* afin de ne pouvoir être ni trompé, ni induit en erreur sur aucun des travaux, a fait une longue et intelligente étude des liéges en planches et de leur meilleur emploi, ainsi que des bouchons et des besoins du commerce. Nous nous sommes entretenus sur ces points principaux avec M. Duprat, et nous n'avons pas tardé à reconnaître chez lui une connaissance aussi approfondie de la partie *mécanique*, que de la partie *industrielle* et *commerciale* de sa magnifique entreprise.

C'est à cette dernière partie *commerciale* qu'il s'est principalement attaché. La machine n'a été pour lui qu'un *moyen* d'action ; le but atteint, a été *le résultat commercial* : « Je « ne fais pas des bouchons pour la gloire, nous a-t-il dit « en riant, mais pour un commerce *lucratif*, c'est le côté « poétique du bouchon, qui n'est pas tout-à-fait étranger à « la poésie de la bouteille. »

Un seul fait, entre autres, va faire ressortir la pensée commerciale de M. Duprat : il a créé un *mode de triage des bouchons tout particulier*, qui a été adopté sur le champ par le commerce, auquel il est aussi avantageux que pour M. Duprat, et le simple aspect de ces triages a suffi pour nous en démontrer les favorables résultats.

2° *Mérite des produits, prix de façons, frais généraux, vente.*

La beauté, la supériorité des bouchons mécaniques de M. Duprat sont tellement frappantes, qu'elles expliquent la préférence qui leur a été donnée immédiatement par le commerce.

Les prix de façons sont très-minimes par suite de la rapidité même de la production. Ainsi la *Coupeuse en bandes* produit dix quintaux de liége par jour, avec un seul ouvrier payé 2 fr. 50 c. Il faudrait, dans la fabrication à la main,

Digitized by Google

pour obtenir ce même résultat, 10 ouvriers à 3 f. 50 c. chacun.

La *Tourneuse* produit 20,000 bouchons par jour, avec un enfant à 1 fr. par jour, soit fr. 0. 05 *centimes le mille.* La tourne à la main se paie au mille et au prix de fr. 2,45 *le mille* à Marseille.

La *Retouche* mécanique ne coûte que le même prix f. 0. 05 c. le mille, tandis qu'à la main, elle coûte de fr. 2,50 à fr. 3 le mille. Donc 300 mille bouchons *tournés* et *retouchés* à la main coûtent fr. 1,500. et à la tourneuse fr. 150 seulement.

La *tourne* et la *retouche* pour le bouchon de champagne, reviennent à la main 10 fr. *le mille;* elle ne coûte, à la tourneuse, que 20 *centimes le mille.* Donc 300 mille bouchons coûteront à la main, 3,000 fr. de façon, et à la mécanique 60 f.

La même économie a lieu pour les *broches*, *conserves* et *bondes* qui se payent, à la main, depuis fr. 3 50 jusqu'à fr. 10 le mille, et à la mécanique fr. 1 le mille.

Ce tableau comparatif est décisif, et il tranche, sans réplique, la qustion *commerciale* en faveur des machines de M. Duprat.

Aussi, n'avons nous pas été étonnés de lui entendre dire que la fabrication montée prochainement sur une échelle de 300,000 bouchons par jour, doit donner 25 0|0 de bénéfices nets, les frais généraux étant d'autant plus diminués qu'ils se trouvent répartis sur une plus grande masse de produits fabriqués. *(Voir les 2 tableaux à la suite du Rapport.)*

La fabrication à la main, tout en payant des prix de façon très élevés, réalise encore un bénéfice qu'on ne peut évaluer à moins de 10 0|0.

Ce premier bénéfice est acquis, de plein droit, à la mécanique, puisqu'elle paye des prix de façon inférieurs, et il s'augmente forcément de toute la différence entre les deux prix de façons.

Sur notre demande au sujet de la vente, M. Duprat a bien voulu nous communiquer sa correspondance, ses livres et les commandes qui lui sont adressées de toute part; il en

Digitized by Google

résulte la preuve d'une vente assurée d'avance, quelque puisse être la quantité fabriquée, et cela, sans nuire à qui que ce soit, M. DUPRAT étant un homme trop sérieux pour rêver le monopole impossible des bouchons, dont la consommation est en quelque sorte illimitée.

M. DUPRAT a donc résolu avec bonheur le problème de la fabrication mécanique sous le rapport *commercial*, et c'est ce but qu'il cherchait à atteindre, avant tout, en négociant pratique et en bouchonnier expérimenté.

Aussi, Messieurs, sommes-nous heureux de mettre sous vos yeux les rapports officiels faits aux diverses Expositions, au sujet des trois hautes récompenses publiques décernées à M. DUPRAT.

EXPOSITION NATIONALE DE 1849, A PARIS.

Extrait textuel du rapport officiel.— M. NATHALIS BONDOT, *Rapporteur*.

« MM. DUPRAT et Ce sont parvenus à fabriquer des bou-
« chons à la mécanique. Ceux qu'ils ont exposés sont d'un
« *grain fin*, d'une coupe *régulière* et *correcte;* compacts,
« légers, sains, *adroitement retouchés*, ils sont *irré-*
« *prochables*.

« Ce n'est pas sans difficulté et sans nombreux essais
« que MM. DUPRAT et Ce ont pu arriver *à cette supériorité*.
« Leurs ingénieux moyens de travail sont trop bien enten-
« dus pour ne pas être le résultat de persévérants et intelli-
« gents efforts :

« La 1re machine coupe le liége en bandes plus ou moins
« épaisses; la 2e *(Perceuse)* découpe la bande en bouchons
« *cylindriques;* la 3e *(Tourneuse)* rend ceux-ci plus bril-
« lants en leur enlevant une légère pellicule, et leur donne
« la *forme conique*. Cette machine, dont les quatorze mou-
« vements sont combinés avec une précision parfaite, façon-
« ne *un bouchon par seconde*, c'est un produit journalier
« de *vingt mille bouchons*, tandisque l'ouvrier le plus ha-
« bile ne peut en tourner que mille en un jour ; la

Digitized by Google

« Tourneuse est aussi employée à faire *la Retouche*, c'est-
« à-dire à enlever les défauts *sur des points déterminés :*
« elle retouche *vingt mille bouchons par jour.*

« Le jury décerne à MM. DUPRAT et Ce une *Médaille*
« *d'Argent.* »

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS, EN 1855.

Extrait textuel du Rapport officiel.— Commissaires
MM. CORRIDI et GIULIO, *Rapporteurs.*

« M. DUPRAT *a élevé au rang de Grande Industrie* ce qui
« n'était qu'un métier manuel. (Suit la description détaillée
« des machines), M. DUPRAT *évite les déchets inévitables* de
« la coupe des bandes en carrés, *en découpant les bandes*
« *en bouchons cylindriques.*

« Il leur donne ensuite la forme *conique,* et il les *Retouche*
« en enlèvant une *petite couche de liége sur le seul endroit*
« *défectueux* du bouchon.

« La manufacture de M. DUPRAT peut produire 200,000
« bouchons par jour, *d'une qualité irréprochable,* et qui
« peuvent être donnés à 25 0[0 au-dessous du cours, *grâce*
« *à la réduction sur le prix de la main-d'œuvre.*

« M. DUPRAT a obtenu une *Médaille d'Argent* à l'exposi-
« tion de 1849. Le Jury de Londres lui a décerné une *Mé-*
« *daille de Prix* pour *la bonne qualité et la beauté des*
« *produits* de sa fabrique.

« Nous n'aurions pas hésité à vous demander pour lui la
« *Médaille d'Honneur,* si sa manufacture avait atteint dès
« à présent les proportions auxquelles il a l'intention de la
« porter. Telle quelle est, nous ne doutons pas que vous ne
« veuillez accueillir favorablement la demande que nous
« vous faisons d'une *Médaille de Première Classe.* » —

M. DUPRAT a choisi, pour l'exploitation de sa belle industrie, Marseille qui peut s'enorgueillir de posséder le seul établissement de ce genre qui existe en France.

Une fois l'organisation de sa fabrique complétée, M. DUPRAT occupera un très grand nombre d'ouvriers et surtout des

Digitized by Google

femmes dont le travail est en ce moment même le sujet des préoccupations de nos économistes les plus distingués.

Mais, si l'on veut bien considérer le temps et les sacrifices pécuniaires que M. Duprat s'est imposés pendant plusieurs années, le mérite de la difficulté vaincue, et les résultats commerciaux obtenus, l'établissement de M. Duprat, tel qu'il est en ce moment, a une valeur très considérable et qui ne peut que s'accroître sous l'habile direction de son Gérant-Fondateur, dont la probité exemplaire et la sévère économie ont été, de la part de ses actionnaires, l'objet des plus justes et honorables témoignages.

Toutes les chances défavorables attachées à toute création, ont été courues par M. Duprat, et la société qu'il a formé à Paris, à la suite de la dernière Exposition universelle, après le succès, n'a plus qu'à récolter aujourd'hui le fruit du labeur de M. Duprat. On peut, sans crainte, lui prédire l'avenir le plus beau et le plus lucratif.

Nous devons vous faire remarquer, Messieurs, que votre Commission a cru devoir conseiller à M. Duprat de joindre à sa machine à vapeur les eaux du canal comme force motrice complémentaire.

La presse de Marseille ne pouvait rester indifférente pour une industrie si profitable à tout le monde, et l'un des rédacteurs économistes les plus estimés, M. Marquis, après avoir visité attentivement la fabrique de M. Duprat, a pris l'initiative d'un article très-remarquable dans le *Sémaphore* du 9 juillet dernier. Ce compte rendu exceptionnel avait été précédé d'un article inséré le 27 mai dernier dans le feuilleton du *Moniteur* et rédigé par M. About qui, lors de son passage à Marseille, y avait visité les fabriques les plus intéressantes.

Nous savons que notre ancien et digne préfet, M. le vicomte de Suleau, que la Société de statistique de Marseille est fière de compter parmi ses lauréats et ses membres honoraires les plus distingués, est président du conseil de surveillance de la Société le Chêne-Liége.

Digitized by Google

Il a pour collègues M. Amédée THAYER, sénateur, M. de SAULCY, membre de l'Institut, M. BERTEAUD, secrétaire de la chambre de commerce de Marseille et M. CHIRAC, consul de Naples et de Sardaigne, à Bône.

Il suffit de citer ces noms pour donner une haute idée de la composition du conseil de surveillance. Nous croyons savoir qu'il sera bientôt augmenté de quelques autres membres pris parmi les notabilités commerciales de Marseille.

En terminant ce rapport, Messieurs, nous ne saurions assez insister sur les encouragements à accorder aux industries dont le travail facile aura pour résultat d'attirer un grand nombre d'ouvriers qui ne pouvant être employés à des travaux trop pénibles, sont réduits forcément à l'inaction pour tomber à la charge des œuvres de bienfaisance.

Le caractère particulier de l'industrie unique dont nous venons de vous entretenir a le mérite de diminuer le prix de fabrication et, par son immense développement, d'augmenter le nombre d'ouvriers pour les occuper à un travail plus aisé. Les sociétés charitables, celle surtout des conférences de Saint-Vincent de *Paul*, qui secourent chaque année un plus grand nombre d'ouvriers épuisés dans des fabriques malsaines, auront ainsi un nouveau et puissant moyen d'exercer le plus utile patronage dans un vaste atelier où l'on verra régner la première charité, celle qui résulte du travail.

En résumé, après avoir examiné dans tous ses détails et avec le plus grand soin, l'important établissement de M. DUPRAT, le génie et le mérite incontestables de ses procédés mécaniques, le mode de fabrication qui, par son développement, doit occuper des centaines d'ouvriers et d'ouvrières à un travail propre, très-peu pénible et convenablement rétribué, votre commission, Messieurs, a été unanime pour vous proposer de placer M. DUPRAT au premier rang dans vos récompenses, en lui décernant, à ce titre, et exceptionnellement, une première MÉDAILLE D'HONNEUR.

Digitized by Google

Compte de Revient

D'une Fabrication de 300,000 Bouchons par Jour.

DOIT.		AVOIR.	
1° Achat de 7,500 quintaux métriques de liéges divers, Var, Corse, Sardaigne, au prix moyen de 60 fr. le quintal, et qui ressort des achats faits pour la Société jusqu'à ce jour, ci (1) . . . . . Fr.	450,000	1° Vente de 300,000 bouchons par j au prix moyen de 10 fr. le m ressortant des ventes faites ju ce jour, soit 3,000 fr. par jo pour 300 jours de travail. Ci . . . . . Fr.	900
2° Main-d'œuvre, frais généraux et dépenses générales d'exploitation à fr. 2 le mille environ, suivant le détail ci-contre, soit 600 fr. par jour et pour 300 jours de travail . . .	180,000		
3° Commission de vente, de banque et frais imprévus, soit	40,000		
	670,000		
Solde créditeur. . .	230,000		
Fr.	900,000	Fr.	9

(1) Nota. — Le liége d'Espagne est d'un prix plus élevé, mais comme *il rend* davantage, il y a compensation ou à peu de chose près.

Digitized by Google

Détail Justificatif

de la dépense ci-contre (n° 2) de F. 2. environ par mille, sur une fabrication de 300,000 bouchons par jour.

§ 1er Main d'oeuvre aux machines.

Bouillage de 25 quintaux de liège à f. 0.60 c. chaque ci.	15	»
Coupe en bandes f. 1 par ql.	25	»
Perçage des bandes f. 0.50 c. par mille de bouchons . .	150	»
Tourne à f. 0.10 c. le mille.	30	»
Retouche à la tourne. . .	6	»

§ 2me Triage des Bouchons

Rasage et triage:		
Femmes à 1 f. 25 c. par jour	55	»
Triage 20 femmes. . . .	25	»

§ 3me Frais divers.

Service des bandes aux perceuses : 5 Enfants à 1 f. par jour.	5	»
Service des bouchons aux tourneuses : 3 femmes à f. 1.50 c.	4	50
Service des bouchons au triage 3 femmes à f. 1.50 c. . .	4	50
Fr. 320.	320	»

Soit 1 f. 15 c. par mille.

Nota. — Dans la fabrication à la main, façon pour le bouillage, la coupe en bandes, en carrés, la tourne, la retouche, le triage par qualités revient à 6 f. par mille environ. La façon pour champagne 10 f. celle pour boîtes 4 f. à 10 fr. et pour grandes conserves 10 fr. Avec les machines de M. Duprat, ces mêmes façons reviennent au même prix que celle des bouchons ordinaires 1 f. environ le mille environ.

Frais Généraux.

1 Contre-maître mécanicien.	10	»
1 Premier ouvrier mécanicien.	6	»
1 Ouvrier mécanicien ordinaire	4	»
2 Couteliers repasseurs . . .	7	»
1 Chauffeur.	4	»
1 Contre-maître bouchonnier.	6	»
1 Contre-maître perceur. . .	3	»
1 Contre-maître trieur. . . .	3	»
4 Compteuses à f. 1 50. . . .	6	»
Loyer de l'usine.	20	»
Patente et Impôts.	2	»
Assurance contre l'incendie. .	2	»
Charbon pour vapeur.	20	»
Frais de voyage.	14	»
Un teneur de livres et un employé.	8	»
Gérance.	33	33
Sous directeur.	10	»
Entretien des machines. . . .	36	70
Huile papier encre etc. . . .	5	»
Emballage de 10 balles bouchons de 30,000 chaque. . .	80	»
Total par jour. . . .	280	03
D'autre part . . .	320	»
Ensemble. .	600	03
Soit 2 f. environ par mille pour 300,000 bouchons par jour .		

Au-delà de 300,000 bouchons, les frais généraux resteront à peu près les mêmes, ces frais n'augmentant pas en raison de la production ; c'est là un des grands avantages de toute fabrication sur une grande échelle.

Digitized by Google

Rapport fait par M. Léopold MENARD, *membre actif de la Société de Statistique de Marseille, au nom d'une Commission spéciale* (1) *sur la manufacture de pianos de MM.* BOISSELOT *et fils, à Marseille.*

Messieurs,

Votre compagnie s'est déjà occupée deux fois, depuis sa fondation, de la fabrication des pianos à Marseille, et de la manufacture de MM. BOISSELOT et fils. En 1836, elle signalait l'introduction de cette industrie dans notre cité, et accordait une médaille d'argent à son introducteur M. BOISSELOT père. En 1844, elle constatait les immenses progrès accomplis dans l'établissement de cet industriel, les perfectionnements obtenus dans sa fabrication, l'importance considérable de ses exportations, et il recevait une nouvelle et plus éclatante marque de votre satisfaction par le vote d'une médaille de vermeil.

Nous avons, à douze années d'intervalle, à nous occuper de nouveau de la maison BOISSELOT, fidèles en cela à notre programme qui nous fait un devoir de constater et d'annoter périodiquement le mouvement industriel qui s'accomplit autour de nous.

Disons d'abord, en peu de mots, en quoi consiste le piano, nous rendrons compte ensuite de la manière dont le problème de sa construction est résolu par M. BOISSELOT ainsi que des transformations, des progrès de son établissement, et de son importance actuelle.

Le piano, instrument de percussion, se compose essentiellement de cordes métalliques tendues sur une table sonore et frappées par des marteaux, de manière à obtenir d'elles suivant leur longueur, leur grosseur et leur tension,

(1) Cette commission était composée de MM. FEAUTRIER, MENARD, P.-M. ROUX, TOULOUZAN et VAUCHER.

Digitized by Google

la progression chromatique des sons. Le piano dérive directement du clavecin qu'il a commencé à remplacer vers le milieu du siècle dernier et qu'il a définitivement supplanté vers sa fin, alors que les instruments fabriqués par Erard eurent démontré son incontestable supériorité. Tout en devant son origine au clavecin, il en diffère, cependant, d'une manière radicale, en ce sens que dans ce dernier la corde, au lieu d'être frappée par un marteau convenablement garni, était pincée par une sorte de bec de plume ou de cuir très-résistant, agissant par l'intermédiaire d'un organe appelé *sautereau* et fonctionnant sous l'action de la touche. Il y a toute une révolution dans la fabrication et les effets de l'instrument provenant de cette seule différence dans la manière d'attaquer la corde et de la faire vibrer : plénitude et amplitude du son, facilité de le prolonger pendant toute la durée de la vibration de la corde, et, surtout, possibilité de lui donner une intensité plus ou moins grande suivant le degré de force avec lequel l'exécutant attaque la touche qui dirige le marteau. Cette révolution s'est étendue à l'art lui-même, auquel cette modification du clavecin a ouvert une voie toute nouvelle par la révélation d'effets tous nouveaux.

Le piano se compose de trois parties bien distinctes : *la caisse* destinée à recevoir l'appareil sonore, *la table d'harmonie* sur laquelle les cordes sont tendues dans l'ordre qui résulte de la gradation naturelle des tons et demi-tons, dans les octaves successives que comporte l'instrument, *la mécanique* au moyen de laquelle l'artiste attaquera les cordes pour leur faire rendre le son qui leur est propre.

Le piano affecte trois formes différentes : le piano dit à queue rappelant l'aspect d'une harpe couchée, le piano carré, le piano vertical ou oblique. Il doit ces formes à la manière dont les cordes sont placées et attaquées par le marteau. Dans le piano à queue qui est le type réel de

Digitized by Google

l'instrument, sa forme logique et rationnelle, la corde placée horizontalement est frappée dans le sens de sa longueur de manière à produire son maximum de vibration. Dans le piano carré, la corde également horizontale mais placée obliquement par rapport à la direction générale de l'appareil, est de plus attaquée par un marteau dont l'axe fait angle avec elle ; elle produit un effet bien moindre. Ce modèle est presque entièrement abandonné. Il tient, il est vrai, moins de place dans nos appartements que le piano à queue, mais il en occupe encore plus que le piano droit ou oblique, qui, sous un volume moindre, donne des résultats bien supérieurs. Dans celui-ci la corde, placée dans un plan vertical, est mieux attaquée par le marteau, son obliquité plus ou moins grande permet d'en accroître la longueur et d'obtenir des effets qui, sans balancer ceux du piano à queue, sont encore très satisfaisants. Indépendamment de ces classifications, on distingue aussi ces instruments, en pianos à deux ou à trois cordes, suivant que le marteau frappe simultanément deux ou trois cordes accordées à l'unisson. Le système à deux cordes est presque totalement abandonné par les bons facteurs.

Rien de plus simple en théorie que la construction du piano tel que nous l'avons défini, rien de plus compliqué, de plus délicat dans la pratique. La caisse qui apparaît à nos yeux comme un simple ouvrage de menuiserie et d'ébénisterie doit satisfaire à des exigences de solidité et de rigidité dont on se rendra compte en réfléchissant qu'elle doit résister à l'énorme tirage de 225 cordes métalliques accordées à un degré de tension très-voisin de celui où elles doivent casser, et dont l'effet total ferait équilibre, d'après certaines évaluations, à un poids d'environ 10,000 kilogrammes ; quand on saura que le moindre jeu de cette caisse, provenant, soit de ce tirage des cordes dont on ne se serait pas rendu suffisamment maître, soit même des effets

Digitized by Google

de la température ou de l'hygrométricité de l'air, qu'on n'aura pas suffisamment conjurés par une combinaison savante des matériaux ; que le moindre jeu de la caisse, disons-nous, entraînant celui de la table d'harmonie, compromet à tout jamais l'instrument. La table d'harmonie elle-même, est le fruit d'un minutieux travail et d'une longue expérience ; le facteur aura étudié les conditions de sonorité des bois qu'il y emploie, il en aura fait un savant assemblage où il aura même tenu compte du sens dans lequel les fibres auront été coupées et placées. Il aura, en outre, expérimenté avec soin les angles sous lesquels les cordes devront être appliquées sur le chevalet pour produire leur maximum d'effet, résister à la tension sans casser ;.... autant de détails dont l'observation ou l'oubli fait un bon ou un mauvais instrument.

Que dirons-nous enfin de la *mécanique* du piano? Nous renonçons à la décrire sans figure ni modèle, mais nous rappelerons ce qu'on exige de ce *marteau* qui, *frappant la corde*, a détrôné le vieux clavecin pour donner le jour au Forté-Piano, c'est-à-dire à l'instrument avec lequel on joue *fort* et *doucement*. La mécanique est l'organe par lequel l'artiste fait passer son âme dans l'instrument, il exige d'elle qu'elle réponde à toutes les subtilités du toucher : les marteaux devront attaquer la corde, l'abandonner aussitôt, repeter le son avec l'intensité et la rapidité voulue, parfaitement égalisés, ils devront obéir avec la même fidélité dans toute l'étendue du clavier au doigt qui les presse. Les 85 organes de cette mécanique doivent être *un* comme poids, comme subtilité, s'allier également avec les pédales, selon que l'exécutant veut disposer de toute la vibration des cordes ou l'étouffer dès qu'il lui a donné naissance. Enfin, si ce mécanisme doit être *un* comme agent matériel, il doit encore produire un effet *homogène* comme sonorité, c'est-à-dire donner dans toute l'étendue de l'échelle harmonique, des sons d'un caractère identique. Pour compléter cette

Digitized by Google

esquisse de qualités multiples souvent contradictoires, que doit réunir le mécanisme d'un piano, ajoutons que si l'usage a supprimé la moitié du nom de cet instrument, les exagérations de sonorité de la musique moderne sont loin de l'avoir dispensé de la première des qualités que ce nom rappelait; on joue *Forté* sur le piano; aussi ce mécanisme si subtil, si égal, si délicat, doit-il encore être *solide*. N'hésitons pas à dire qu'un piano parfait est certainement un des chefs-d'œuvres de l'art allié à la mécanique.

Tel est l'instrument, Messieurs, dont Boisselot père, modeste luthier, mais esprit industrieux, intelligent, persévérant, voulut, en 1830, introduire la fabrication à Marseille, de manière à lutter avec les grands centres : Paris, Londres, Vienne, qui en avaient eu jusqu'alors le monopole, de manière à se créer un nom à côté des noms célèbres dans cette industrie. Il s'adonna d'abord à la fabrication des pianos carrés à deux et trois cordes. Deux de ces instruments, puis six furent d'abord mis en construction, nous avons retrouvé avec intérêt dans les livres que M. Boisselot a bien voulu nous communiquer, la date de la vente du premier instrument fabriqué par cette maison qui devait plus tard répandre ses produits dans les quatre parties du monde, c'est un piano carré à trois cordes, livré le 4 février 1831, à M. Chancel, éléve de M. Barsotti. Dans les premières années, la fabrication s'éleva à une moyenne annuelle de 20 pianos. En 1834, Boisselot père envoie son fils aîné étudier son art dans les grands établissements d'Angleterre, il introduit dans sa fabrication le piano à queue, une première récompense encourage ses efforts, c'est une mention honorable à l'exposition de Paris en 1834. En 1838, il s'associe son fils aîné, et l'industrie qu'il a fondée prend bientôt un rapide essor que notre compagnie fut heureuse de constater, ainsi que nous le disions en commençant ce travail. En 1847, Boisselot père en terminant une carrière utilement remplie, put, après avoir

Digitized by Google

doté notre pays d'une industrie importante, emporter la consolante conviction que son œuvre ne périrait pas avec lui; son fils aîné donna une nouvelle impulsion à la fondation paternelle dont la position désormais faite dans les arts comme dans l'industrie, peut être regardée comme un triomphe éclatant de décentralisation industrielle obtenu sur la capitale même, où les noms d'Erard, de Pleyel, de Pape semblaient devoir monopoliser la fabrication du piano. A cette époque, la maison Boisselot répandait déjà ses instruments sur tout le littoral de la Méditerranée et commençait à les envoyer dans les Colonies, où ils étaient recherchés à cause de l'excellence de leur fabrication appropriée aux exigences d'un climat exceptionnel. C'est alors qu'un évènement cruel, inattendu, parut un instant compromettre tout cet édifice industriel: une mort prématurée enleva, en 1850, le regrettable Louis Boisselot au milieu de la sympathie de notre ville entière, vous vous le rappelez, Messieurs. On se demanda un instant ce qu'il allait advenir du vaisseau laissé sans gouvernail, on crut notre ville dépouillée à tout jamais d'une industrie dont elle était fière; mais il y avait bien des ressources dans cette famille digne de son chef : un fils que Boisselot père avait dirigé dans la culture des arts pendant que son fils aîné s'initiait à la précieuse industrie qui s'y rapporte, Xavier Boisselot, l'artiste déjà aimé du public, l'auteur applaudi de *Ne touchez pas à la Reine*, se présenta pour soutenir l'œuvre paternelle. Certes, le sacrifice était grand..... être vainqueur dans cette lutte où s'use la moitié de la vie d'un homme; s'être fait un nom dans les arts, avoir connu le *succès* dans sa plus large acception et se transformer subitement en industriel ! Il fallait du courage. Le courage a réussi à Xavier Boisselot, il a présenté à votre commission une manufacture qui emploie directement de 120 à 140 ouvriers, qui produit environ 500 pianos par an et peut en livrer 600 au commerce, il

Digitized by Google

a augmenté le chiffre de ses exportations, créé de nouveaux débouchés tout en développant l'importante succursale de Barcelonne qui alimente la Péninsule Hispanique en y maintenant la réputation de la fabrication française. L'artiste aidant l'industriel, il a produit des instruments dont la perfection nous a charmés et qui ont assigné à l'établissement une place distinguée à l'exposition universelle, en même temps que son chef recevait la haute récompense à laquelle notre ville entière a applaudi.

Nous avons parcouru cette manufacture dans le plus grand détail. Après avoir jeté un coup-d'œil sur d'immenses approvisionnements de bois de toutes essences, combinés de telle sorte que le billot débité aujourd'hui ne sera peut être employé que dans quelques années, nous avons suivi dans les ateliers tous les détails de la fabrication. Les pianos sont construits dans la maison par séries de six dont toutes les parties marchent parallélement; le plus grand ordre préside à cette division du travail. Nous avons d'abord assisté à la confection des caisses, solide combinaison de bois juxtaposés après avoir produit naturellement ou artificiellement par l'immersion dans l'eau ou le passage dans des étuves tout leur *effet* possible; de là nous avons visité les ateliers de *barrage* et de *tablage*, là nous avons constaté les précautions sans nombre dont on s'entoure pour assurer à la machine cette solidité, cette rigidité dont nous avons plus haut relevé toute l'importance. Passant légèrement sur les beaux ateliers consacrés à l'ébénisterie proprement dite, qui, indispensables à l'ensemble de l'établissement, ne constituent point pour nous une spécialité de fabrication, nous avons donné toute notre attention aux ateliers consacrés à la *mécanique*, c'est là que votre commission a pu le mieux se convaincre de l'admirable direction donnée aux travaux de cette manufacture. Là, un riche outillage confié à des mains habiles et exercées permet de résoudre ce problème

Digitized by Google

si compliqué dont nous avons essayé de vous faire connaître les données. Nous avons vu naître comme par enchantement sous les doigts des ouvriers les pièces les plus délicates produites avec une incroyable rapidité et une précision, une netteté mathématiques : les formes les plus bizarres sont sciées, découpées, percées, fraisées avec l'exactitude d'un mouvement d'horlogerie, et toutes ces pièces garnies avec une minutie, qu'une longue expérience peut avoir seule enseignée, sont ensuite montées, pour former le tout homogène qui devra répondre à la moindre impulsion des doigts de l'artiste et traduire sa pensée.

M. Xavier Boisselot a donné des soins extrêmes à l'organisation de ses ateliers ; ils réalisent un des progrès les plus importants de la fabrication dont il a pris la direction. Chaque jour amène un perfectionnement délicat que peut seul apprécier le sens exercé du pianiste, un frottement imperceptible, un bruit presque insaisissable à l'ouïe la plus subtile, une résistance ou une indolence de la touche que nos balances les plus sensibles suffiraient à peine à traduire en chiffres, tout cela est étudié, réformé, perfectionné, *et cependant* M. Boisselot *a toujours quelque chose de nouveau à nous faire faire*, nous disait dernièrement l'un des chefs d'atelier auquel nous exprimions toute notre satisfaction. C'est une garniture dont la matière aura été changée vingt fois, un levier dont le point d'appui sera déplacé d'une fraction de millimètre, un trou dont le diamètre subira une modification presque imperceptible et tout cela exige la confection d'un nouvel outil ou d'un appareil spécial. Remarquons, Messieurs, que la doctrine de la construction du piano, sauf en ce qui regarde la donnée générale, ne saurait être traduite mathématiquement, un piano entièrement construit d'après la donnée géométrique, comme la plus savante machine à vapeur, serait un instrument impossible. Vous aurez beau tracer des échelles rigoureusement

Digitized by Google

exactes, tenir compte de toutes les conditions physiques de vos matériaux, de tous les théorèmes de l'accoustique la plus transcendante, tout cela ne suffira pas pour satisfaire l'artiste, c'est empiriquement qu'il faut arriver à satisfaire son toucher et son ouïe. C'est ce caractère essentiel qui éleve la fabrication du piano à une question d'art. Aussi notre instrument sorti de tous ces ateliers si précis que nous venons de vous décrire, n'est-il encore qu'un corps sans âme, une ébauche imparfaite, il faut le suivre avec votre Commission chez les *finisseurs*, puis chez les *égaliseurs*, artistes animés de l'esprit de leur chef pour le voir se transformer, recevoir la vie, devenir digne en un mot de traduire à l'oreille les immortelles conceptions des maîtres. Vous comprenez maintenant, Messieurs, comment un artiste tel que Xavier Boisselot devenu industriel, est retourné à l'art en donnant à ce que j'appellerai volontiers la partie psychologique de sa fabrication, la haute importance d'une mission artistique. Ces résultats, nous les avons vus et constatés. X. Boisselot a présenté á notre examen tous les modèles qu'il produit en ce moment : un petit piano droit, instrument des modestes fortunes, destiné à vulgariser l'art dans les familles, objet dans ces dernières années des plus patientes recherches; nous avons été charmés de la qualité de son qu'on est parvenu à obtenir dans ce format généralement si sec, si peu sonore. Des pianos dits demi-obliques et grands obliques qui, se répandant de plus en plus dans les salons aisés, ont complètement remplacé le piano carré. Puis le piano à queue dit de salon, excellent instrument, instrument de l'artiste, du pianiste, et auquel on a depuis quelque temps apporté d'importants perfectionnements. Enfin, un grand piano de concert que nous n'hésitons pas à placer à côté de ce que l'art du facteur produit de plus parfait comme mécanisme, sonorité, harmonie, et qui a été entendu par votre Commission avec une satisfaction,

Digitized by Google

dont nous pourrons difficilement traduire ici l'expression.

Après cet exposé nous manquerions, Messieurs, à vos habitudes d'exactitude si nous ne mettions sous vos yeux les faits matériels de cette fabrication qui sont de nature à donner sous le rapport purement statistique, des renseignements utiles à consigner.

La manufacture Boisselot employe directement de 120 à 140 ouvriers classés sous les dénominations suivantes :

1. Serruriers, forgerons.
2. Scieurs de long.
3. Menuisiers et ébénistes spéciaux pour
   A. caisses,
   B. grilles,
   C. couvercles,
   D. pieds,
   E. pupitres et consoles,
   F. caisses d'emballage.
4. Sculpteurs.
5. Tourneurs.
6. Tableurs.
7. Vernisseurs.
8. Mécaniciens.
9. Facteurs de marteaux.
10. Facteurs de claviers.
11. Monteurs et fileurs de cordes.
12. Accordeurs.
13. Réparateurs.
14. Finisseurs.
15. Egaliseurs.
16. Employés, administrateurs.
17. Emballeurs et hommes de peine, etc.

La plupart des ouvriers sont payés à la tache, le taux des salaires varie de 3 fr. 50 à 12 fr. pour une moyenne de 5 francs par jour.

Digitized by Google

Elle transforme directement la matière première : bois, cuivre et fers, et elle utilise directement et en la transformant la matière déjà manufacturée.

Pour les bois elle emploie à peu près toutes les essences, soit dans la fabrication spéciale, soit dans l'ébénisterie. Dans la fabrication spéciale les essences sont réparties de la manière suivante :

Caisses { Chêne, Sapin, Tremble, Noyer, Hètre.

Tables d'harmonie. — Sapin de la Forêt-Noire, dit Sapin résonnant.

Claviers. { Tilleul, Chêne. } placage en ivoire.

Mécanique. { Acajou, Poirier, Erable, Frène, Cèdre.

Pour le meuble proprement dit : tous les bois en usage dans l'ébénistèrie courante et de luxe.

La valeur brute des bois ouvrés, en 1857, s'élève d'après les écritures qui ont été mises sous nos yeux, à 55,600 fr., il faut y ajouter pour les bois demi-ouvrés, placages et autres, une valeur de 12,000 fr.

En ce qui regarde les métaux, la tôle brute et le fer brut sont transformés :

En Plaques de pianos en tôle,
Barres,
Tirans,
Ecrous,
Sommiers.

Digitized by Google

Le cuivre brut est transformé en barres harmoniques et pièces nombreuses pour mécaniques. Enfin, sous le nom de *fournitures*, la manufacture emploie les matières premières métalliques ou autres, déjà transformées dans les usines spéciales, tels que vis, cordes métalliques, poignées, serrures, pédales, flambeaux, etc.

Elle transforme pour son usage les matières ouvrées suivantes :

Peaux diverses,
Feutres,
Draps,
molletons.

La valeur première de toutes ces fournitures est représentée pour 1857, par un chiffre de 115,000 fr.

Depuis son origine jusqu'à ce jour, l'établissement a constamment modifié ses calibres et ses modèles suivant les progrès de l'art; en classant par catégorie sans tenir compte des modifications de détail, ceux qui ont été successivement fabriqués et abandonnés, on trouve :

Pour les pianos à queue.

Le semi-piano à	2	cordes	6	octaves.
Petit piano à	2	cordes	6 oct.	1/2.
Grand piano à	3	cordes	6 oct.	1/2.
Id. id	3		6 oct.	3/4.

Pour les pianos carrés.

Pianos carrés à	3	cordes	6	octaves.
Id. id.	3	id.	6 oct.	1/2.
Id. id.	3	id.	6 oct.	3/4.
Id. id.	3	id.	7 oct.	
Pianos carrés à	2	cordes	6 oct.	
Id. id.	2	id.	6 oct.	1/2.
Id. id.	2	id.	6 oct.	3/4.
Id. id.	2	id.	7 oct.	

Digitized by Google

La maison ne fabrique plus de pianos carrés que sur demandes spéciales, elle a abandonné complètement la fabrication du piano à 2 cordes. Elle a commencé à introduire dans ses produits le piano vertical dès 1836. De toutes ces modifications qui attestent une activité et une ardeur de recherches remarquables, est résultée la fabrication actuelle qui se compose des modèles suivants que nous classons sans tenir compte des modifications purement de luxe ou d'agrément qui n'influent en rien sur la qualité de l'instrument.

Pianos à queue.

Piano de salon à 3 cordes 7 octaves.
Id. à queue de concert 3 cord. 7 oct.

Pianos obliques.

Pianos obliques ordinaires 3 cordes 7 oct.
Id. id. mécanisme perfectionné 3 cord. 7 oct.
Id. grands obliques 3 cord. 7 oct.

Pianos droits.

Ordinaires. . . . . 3 cordes 7 oct.
A mécanisme perfectionné 3 cord. 7 oct.

La maison Boisselot livre au public dans ses magasins ces divers instruments, qu'elle fabrique d'après le prix courant suivant qu'elle nous a communiqué.

Piano droit	n° 1	800	à	850 fr.
id.	2	900		950
Piano oblique	3	1,000		1,100
id.	4	1,100		1,200
Grand oblique	5	1,300		1,400
Piano à queue	6	1,600		1,700
Id. de concert	7	2,200		2,400

L'établissement prépare de plus des instruments spéciaux pour les pays d'outre-mer, présentant une combinaison particulière des bois et des armatures en fer nécessitée par le climat des Colonies.

Digitized by Google

Les produits de cet établissement s'écoulent de la manière suivante :

Un quart en France, trois-quarts à l'exportation.

Vous apprendrez avec étonnement, messieurs, que dans ce quart qui représente la consommation de la France, notre ville n'a qu'une part très-modeste, et cependant vous savez si le piano est répandu parmi nous. Il ne faut voir dans ce fait qu'une application du vieil adage. Ce ne sont pas les grands noms de Pleyel et d'Erard qui font sur le marché concurrence à celui de Boisselot désormais leur rival souvent heureux, ce sont les facteurs de troisième ordre. La classe moyenne qui achète tant de *tapis de Paris* fabriqués à Nîmes, tant de *meubles de Paris* fabriqués à marseille, achète bien réellement des *pianos de Paris* fabriqués à Paris, séduite par le double appât de ce nom magique et d'un bon marché auquel ne peut atteindre aucun fabricant décidé à être plus qu'un ébéniste. Cette erreur funeste encombre nos maisons d'instruments déplorables, aigres, discords, impossibles à toucher et se tordant sous les ardeurs de notre climat, pour le désespoir de toute oreille musicale et de tout malheureux condamné à y poser ses doigts. Nous voudrions que notre parole put être entendue, et nous dirions aux acquéreurs de ces instruments : si vous ne voulez pas que votre compatriote soit *prophète en son pays*, permis à vous, d'autres apprécieront ses produits; mais de grâce, s'il vous faut *un piano de Paris*, qu'il soit signé d'un nom sérieux, évitez une économie mal entendue de 100 ou 200 francs, contentez-vous d'un acte inintelligent, n'y joignez pas une mauvaise affaire, n'encouragez pas une industrie dangereuse, forcez ceux qui l'exploitent à fabriquer des commodes et des secrétaires et qu'ils ne nous fassent plus maudire chaque jour l'art, la musique et surtout le piano.

Nous terminons ce travail, Messieurs, en vous donnant

Digitized by Google

la liste des récompenses publiques dont la manufacture Boisselot et fils se fait un juste titre de gloire.

1834. Exposition de Paris, mention honorable.
1835. Exposition de Toulouse, 1er prix.
1836. Société de Statistique de Marseille, médaille d'argent.
1837. Rapport de l'Institut de France.
1839. Exposition de Paris, médaille d'argent.
1839. Exposition de Montpellier, médaille d'or.
1849. Exposition de Toulouse, méd. d'or.
1844. Exposition de Paris, méd. d'or.
1845. Société de Statistique de marseille, méd. de vermeil.
1849. Exposition de Paris, méd. d'or.
1856. Médaille de 1re classe à l'exposition universelle. X. Boisselot est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Avant de conclure, nous tenons à vous signaler avec M. Xavier Boisselot lui-même, un homme remarquable, qui, depuis 28 ans, concourt à la prospérité de son établissement, a pris part à toutes ses luttes, contribué à ses progrès, à son développement. C'est son contre-maître, M. Timmermans, homme modeste, laborieux, instruit. M. Timmermans a dévoué son existence à l'établissement dont Marseille s'honore, son expérience pratique est immense. Une dissertation de M. Timmermans sur les propriétés physiques des diverses essences de bois, est un enseignement que nous voudrions voir conservé dans l'intérêt de l'industrie et de la science; ses plans, ses dessins, sont admirables de clarté et d'exactitude. En associant cet homme de cœur à tous ses succès et en nous le présentant comme son coopérateur, M. X. Boisselot a accompli un acte qui honore l'un et l'autre.

Digitized by Google

Votre commission conclut, Messieurs, 1° à ce que l'une de vos récompenses les plus éclatantes soit décernée à Xavier Boisselot pour avoir soutenu, agrandi et perfectionné l'œuvre de son père et de son frère, déjà récompensée par vous et pour avoir ainsi doté Marseille d'un établissement de premier ordre et d'une haute importance commerciale et industrielle; 2° à ce que vous accordiez à M. Timmermans, contre-maître de la manufacture, une médaille à raison de ses remarquables connaissances pratiques et de 28 années d'une coopération intelligente et dévouée dans ce même établissement.

NAVIGATION.

Rapport, par M. Catelin, *sur les Wagons maritimes et le nouveau système de remorque, inventés par* M. Frédéric Billot.

Messieurs,

Vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur un systéme de remorquage de wagons maritimes, imaginé par M. F. Billot. Avant de m'acquitter de cette tâche, permettez-moi d'entrer dans quelques considérations sur ce qu'est la navigation aujourd'hui et sur l'avenir que lui préparent les inventions récentes, auxquelles il faut faire une large part dans nos constructions navales, si nous ne voulons être distancés par les nations maritimes qui entrent résolument dans les nouvelles voies.

Marseille, comme ville commerçante et industrielle, tient un rang trop distingué parmi les cités qui se livrent au commerce maritime, pour rester étrangère aux progrès de la navigation: c'est donc un devoir pour ses enfants de se livrer à une étude consciencieuse de ces questions si importantes, si pleines d'actualité. C'est surtout à notre Société

Digitized by Google

de statistique, qui, par la spécialité de ses travaux, est appelée à enregistrer non seulement l'époque, mais la nature des progrès du commerce et de la navigation, qu'il appartient d'encourager ses membres à poursuivre toutes les améliorations de ces deux branches d'industrie.

Si, selon l'expression pittoresque d'un auteur, les fleuves sont des routes qui marchent, les mers sont le chemin naturel, le plus économique de tous pour la communication des peuples.

Dès que les mers ont été jugées et pratiquées, on a senti que le progrès était là, et quoique les dangers y soient parfois très grands, c'est encore par elles, l'art aidant, que les communications sont les plus promptes, les moins dispendieuses et les plus faciles.

Les mers sont la voie qui transporte partout les produits du monde, elles créent une activité spéciale, qui tend à établir l'égalité dans les jouissances auxqu'elles l'humanité aspire; la raison, comme la justice, veut que ce chemin reste libre pour tous. Des intérêts égoïstes ont contesté cette liberté. En la gênant, ils n'ont fait qu'accroître le desir de la développer.

Le mode de transport le plus rapide sur la mer, a été, de tout temps, l'objet des calculs des classes nombreuses intéressées à la navigation; la célérité a toujours été après la sécurité, la chose la plus désirable. Car, comme on l'a fort bien dit le temps c'est de l'argent.

L'invention de la vapeur nous a fait entrer dans une route nouvelle mais plus dispendieuse, il faudrait pour obtenir un véritable progrès dans cette voie, que la même force produise dans le même temps et avec les mêmes frais des avantages incomparablement supérieurs à ceux obtenus jusqu'à ce jour.

La navigation à voile n'a pas été si complètement détrônée par la vapeur, qu'elle ne lutte encore avec un certain

Digitized by Google

avantage contre sa puissante rivale; son arme est l'économie, elle dépense peu rélativement, et transporte beaucoup tandis que le pyroscaphe dépense beaucoup et transporte peu.

Pour faire disparaître ou au moins amoindrir l'énorme différence de vitesse entre les bâteaux à vapeur et les bâtiments á voiles, on a imaginé pour ces derniers un système mixte, qui ne leur donne une machine á vapeur, que pour en faire usage dans les cas exceptionnels où la voile impuissante à doubler un cap, à franchir une zône de calmes, prolongerait trop le voyage. De cette manière, ces navires hermaphrodites, participant de la voile et de la vapeur, semble en résoudre le problème de la vitesse unie à l'économie; mais l'espace occupé par la machine et le combustible est perdu pour les marchandises, et le prix du charbon est à ajouter à celui du frêt.

Aussi la navigation à voiles a-t-elle cherché un nouveau système de construction dont nous avons admiré dans nos ports les modèles venus d'Amérique. Avec ces bâtiments, on obtient, à l'aide du vent seul, c'est-à-dire sans augmentation de dépense, un accroissement de vitesse qui apporte au commerce un nouvel élément de succès, en même temps qu'à l'art du constructeur une perturbation inconnue. Ecoutez la description qu'on en donne.

Les Clippers, c'est leur nom, ont franchi tout d'un coup les limites de vitesse jusqu'alors réalisées à l'aide de la voile seule. En comparant pour de longs parcours, leurs moyennes de traversées avec celles d'un navire à vapeur ordinaire, il se trouve qu'elles sont comme 5 est à 7. Qu'est cette différence en présence de la différence du prix de construction et du prix de navigation? Longs, peu larges, très creux excessivement aigus aux extrémités, leur forme se rapproche de celle que l'on donne aux navires à vapeur. En effet, la résistance directe étant plus puissante contre l'avant d'un navire large et court, comme les navires à voiles ordinaires,

Digitized by Google

que contre un navire fin de l'avant comme un bâtiment à vapeur, une partie de la force de propulsion donnée par le vent est tout d'abord perdue pour vaincre cette première résistance; on n'a donc pas hésité, dans la construction des *Clippers*, à sacrifier un ancien principe, celui d'un avant renflé.

En donnant à ces bâtiments un avant, au contraire, éffilé, il pouvait advenir que cet avant, sous le poids de la cargaison, tendit à plonger trop profondément dans la lame. On a remédié à cet inconvénient en transportant le maître couple du bâtiment, c'est-à-dire sa plus grande largeur, sur l'arrière du milieu; le centre de gravité de la carène et celui de la charge se trouvent ainsi sur l'arrière du navire; c'est cette partie du bâtiment qui tend constamment à immerger, et en même temps, par conséquent, à faire relever l'avant du navire, malgré sa finesse.

Comme bâtiment de mer, le Clipper n'offre pas sans doute les mêmes conditions de sécurité que le navire construit selon les anciens errements. Leur grande longueur les rend difficiles à gouverner; on croit même qu'un *Clipper* engagé ne pourrait pas arriver (1.)

C'est dans l'Inde anglaise pour le transport de l'opium en Chine, que les Clippers ont pris naissance, les Américains du Nord n'ont pas tardé à les adopter et ils sont destinés à envahir les ports de commerce, à mesure surtout que l'expérience apprendra à remédier aux inconvénients que nous avons signalés.

La marine militaire, aussi bien que la marine commerciale, est aujourd'hui sous tous les rapports, à l'état de transformation.

(1) On dit en marine qu'un navire est engagé, lorsqu'il est couché sur le côté par la force du vent, sans pouvoir se relever; il faut pour le sortir de cette dangereuse position, le faire arriver, c'est-à-dire forcer l'avant à dévier, de manière que le vent prenne peu à peu le navire de l'arrière et cesse de le tenir dans cette situation inclinée.

Digitized by Google

Les circonstances de la guerre que nous avons soutenue dans la mer noire et la mer baltique, ont été un grand enseignement; alors qu'une ancienne expérience proclamait depuis longues années la suprématie absolue des grandes constructions de bâtiments de guerre, à l'exclusion des petits navires; une guerre survient, et tout à coup on s'aperçoit que les petits navires font défaut. Les bâtiments de haut bord à grand tirant d'eau, sont paralysés. On a des fortifications en granit à détruire, ces formidables navires sont insuffisants; on a des détroits à franchir, des fleuves à remonter, la profondeur de leur carène les en exclut.

Deux rôles sont donc réservés désormais à la marine militaire, le rôle ancien et immuable des escadres, le rôle nouveau et fécond des navires à vapeur à petit tirant d'eau.

Ce rôle nouveau, les canonnières et les batteries flottantes surtout, sont appelées aujourd'hui à le remplir, ajoutons que leur brillant début en Crimée et dans la Baltique, donne les plus grandes espérances de succès.

Quelques uns des détails qui précèdent sont empruntés au rapport d'un officier de marine fort distingué, qui a traité ces questions si intéressantes d'une manière fort remarquable.

Si vous pensez que je n'ai pas trop abusé de votre bienveillante attention, je désirerais vous donner en quelques mots la description d'une batterie flottante.

La coque des batteries flottantes est recouverte d'une carapace en fer battu, de l'épaisseur de 10 centimètres.

Le poids total de cet enveloppe est de 300,000 kil., soit 500 tonneaux.

Ces plaques sont fixées par des boulons de 25 millimètres.

La machine qui perce les trous de ces boulons met 4 minutes à en percer un, la plaque étant immergée. Cette machine fait cent tours à la minute.

Un boulet qui frappe une plaque de fer de 10 centimètres

Digitized by Google

d'épaisseur, comme celles qui recouvrent les batteries flottantes, la fend parfois, mais il faudrait pour la percer, que 30 boulets frappassent au même point.

Ce résultat des experiences premières, a été si bien confirmé par la guerre, qu'au bombardement du fort de Kinburn, les plaques des batteries flottantes, n'ont pas été plus marquées par les boulets, que ne le sont par les balles, les plaques dont on se sert dans les tirs de pistolet.

Avec cette armature impénétrable des batteries flottantes, ont peut entreprendre ce que naguère n'eut osé la présomption la plus hardie; aucun établissement maritime quels que soient ses moyens de défense, ne pourra résister à une attaque de ces citadelles flottantes et invulnérables, et le grand problème du combat du bois contre les pierres est résolu.

Un avenir certain est assuré à ces batteries flottantes; nous pensons même que ces puissantes armatures en fer, adaptées desormais à des constructions de plus en plus grandes, ne seront peut être plus seulement données aux navires qui attaquent, mais que dans un avenir plus ou moins éloigné, on en garnira successivement les forts qui défendent les ports, afin qu'ils puissent résister avec les mêmes chances de succès, aux attaques dont ils seront le but.

Il est temps, Messieurs, d'arriver à l'objet de mon rapport: vous trouverez peut être mes digressions un peu longues, surtout à cause du langage spécial affecté aux choses maritimes et qui flatte peu l'oreille des personnes qui ne sont pas habituées à l'entendre.

Le but principal que cherche à atteindre M. Billot dans la construction et le remorquage des wagons maritimes, est l'économie.

Je me propose de mettre sous vos yeux avec la plus grande clarté possible et dans les termes qui pourront le mieux vous le faire comprendre, le procédé de l'inventeur; me réservant d'éclaircir par quelques réflexions le résultat de mon

Digitized by Google

expérience, ce qu'il y aurait d'obscur ou de peu praticable dans le système que je me suis chargé d'analyser, après l'avoir étudié avec soin.

J'aurais été puissamment aidé dans ce travail ingrat, si les plans qui font partie de l'ouvrage où ils sont fréquemment cités, avaient été remis avec la brochure.

M. Billot commence par condamner tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, pour n'approuver que sa nouvelle méthode : c'est son droit et nous le lui concédons, mais à la condition expresse et rigoureuse qu'il fera mieux.

Le système de remorquage remonte à la naissance de la navigation; il est évident que, dans des temps éloignés, on a dû remorquer les objets flottants que leur longueur ne permettait pas de prendre à bord. Les secours à donner aux navires en détresse, ont dû ensuite amener le remorquage des bâtiments et enfin dans une époque plus récente, dans les flottes, comme dans les bâtiments isolés, la remorque a été pratiquée pour égaliser la vitesse des escadres, ou des bâtiments navigants de conserve, en liant au profit du mauvais marcheur, le meilleur voilier à sa destinée.

M. Billot remplace le mode simple, mais, il faut le dire incomplet, du remorquage actuel, par un système dont je vais essayer de vous donner une idée.

Le wagon remorqué aura deux ouvertures de 15 à 20 centimètres de circonférence, latéralement à l'étrave, à 30 ou 40 centimètres au-dessus des œuvres vives; elles porteront le nom *d'écubiers de remorque*.

C'est par ces deux ouvertures que passeront les deux tiges et crochets de traction dont il sera parlé plus bas. La muraille du navire, à l'endroit du passage de ces tiges, sera armée de boites dites *Stephen-box*, sans doute pour éviter l'introduction de l'eau.

Je n'entrerai pas dans les détails de charpente pour renforcer l'avant du wagon remorqué, ni sur ceux relatifs à la

Digitized by Google

composition des ressorts qui doivent présenter une résistance élastique proportionnée à la traction du nombre de chevaux à vapeur. Mon devoir était de les étudier pour vous en rendre compte.

Toutefois, je dirai qu'une note de l'auteur complète le système du ressort de traction en augmentant sa force et son élasticité absolue, par l'addition d'une traverse en cables, multipliés par 2, par 4, et par 6, doubles s'il le faut. Cet élément nouveau propre à amortir les secousses est fixé de chaque côté du navire, il est adhérent à la traverse mobile par un crochet d'attache, correspondant au milieu de celle-ci : une pareille combinaison des forces employées, doit rendre par les mauvais temps, la rupture sinon impossible au moins beaucoup plus difficile.

Le wagon remorqué étant disposé à l'avant, comme nous venons de le dire, le remorqueur le sera de même à l'arrière. De plus, tout wagon destiné à être remorqué avec plusieurs autres, devra avoir des tiges de traction, à l'arrière comme à l'avant.

Une amélioration assez importante consiste à enlever aux 2 cables de remorque, le poids considérable dont ils pèsent sur l'arrière du remorqueur et sur l'avant du remorqué. En effet, s'il s'agit d'un navire de grand tonnage, les cables auront 24 centimètres de circonférence et environ 100 à 120 mètres de longueur de remorque, ce qni donne de suite pour ces deux cables un poids de plus de 1500 kilog.

Pour que ce poids considérable soit peu senti par le remorqueur et le remorqué, on établit d'une manière fixe vers le point milieu du cable de remorque, une bouée, dite *naviculaire*, pouvant porter les remorques à fleur d'eau ou à peu près : ce moyen diminuera s'il ne la fait disparaître, une cause des mouvements forcés qui concourent à abaisser alternativement la proue et la poupe du remorqueur et du remorqué, quand elles devraient s'élever et *Vice-versa*.

Digitized by Google

Il faut cependant signaler l'obstacle que la bouée présentera à la surface de l'eau dans le sillage du remorqueur.

Nous voici arrivés à la 2me partie du travail de M. Billot et ce n'est pas la moins importante. C'est l'établissement des wagons maritimes, ou navires aménagés pour porter beaucoup de marchandises, et construits dans les conditions les plus propres à être facilement remorqués, qui le préoccupe justement. Il dit n'avoir pas de système absolu pour ces constructions, mais comme il donne des dimensions, acceptons-les.

Le wagon maritime aura, dit-il, 50 mètres minimum de longueur, la largeur sera de 9 mètres et le creux de 6 mètres sur la carlingue.

Un tel navire calera de 3 à 4 mètres d'eau.

Il sera à plates varangues ogivées. L'autenr préfère les bâtiments presque plats, comme donnant plus d'espace utile et calant moins d'eau.

Le navire ayant 6 mètres de creux non compris les épaisseurs des entreponts, on le divise en trois galeries, ayant chacune deux mètres de hauteur dans œuvre.

La cale et les deux entreponts communiquent entre eux aux deux extrémités du navire, par des pentes de 30 à 40 centim. par mètre, ce qui facilite le maniement des marchandises, l'embarquement et le débarquement des bestiaux.

Le chapitre V qui traite de la mâture et la réduit aux bas mâts ne portant que des voiles latines, ne me semble pas exempt de critique et pourrait être modifié.

Je ne conteste pas qu'en cas de séparation, le wagon maritime, puisse se suffire avec cette voilure, pour se tenir en travers, à la cape et faire petite route avec vent favorable; mais il ne pourrait fuir vent arrière devant le mauvais temps. D'ailleurs ce système de voilure quoique restreint exige des matelots pour manœuvrer et un officier pour diriger la route.

M. Billot assure avoir constaté qu'un navire sans remorque ou libre, ne gagnait qu'une heure sur neuf employées

Digitized by Google

par le même remorqueur avec sa traîne. En admettant ce fait, ce serait perdre un jour et demi sur 10 jours de route et ce retard devrait s'augmenter en rapport du nombre de wagons qu'on ajouterait à la suite du remorqueur.

Je ne suivrai pas l'auteur dans les détails minutieux auxquels il se livre sur l'accroissement forcé des matières transportables, car pour cela il m'eut fallu explorer avec lui, la Guyane, le Brésil et le Pérou ; la Syrie, l'Arabie et l'Abyssinie, ce qui m'eut éloigné de mon sujet.

J'ai remarqué dans la brochure que j'analyse un extrait d'un travail inédit sur l'Orient, sans nom d'auteur, qui m'a paru intéressant, mais n'avoir de rapport avec l'invention des wagons-maritimes que par la perspective un peu éloignée de prendre pour aliment de frêt, les animaux qui peuplent les diverses contrées que je viens de citer.

J'abonde entièrement dans le sens de l'auteur lorsqu'il parle des moyens d'augmenter l'introduction des bestiaux étrangers en France; c'est là une grave question, dont l'esprit de tout économiste ou statisticien, doit constamment se préoccuper. On ne peut voir sans un sentiment de tristesse sympathique pour la classe pauvre, sur le tableau général de la France en 1849, que les animaux vivants importés chez nous, se sont élevés à une valeur officielle d'environ 12 millions de francs, sans que ce chiffre énorme ait amené une baisse dans la partie afférente à la vie animale.

La différence établie entre le tonnage des marines marchandes anglaises et françaises, le relevé des frais de construction en ces divers pays, la composition des équipages des bateaux à vapeur remorqueurs et des wagons-maritimes rentrent d'avantage dans l'essence de mon rapport : cependant je comprends que sobre de citations, je dois les réduire à ce qu'il en faut, pour que les intelligences auxquelles j'ai l'honneur de m'adresser, puissent me comprendre sans fatigue et sans m'accuser de trop abuser de leur indulgence.

Digitized by Google

L'auteur ne croit pas devoir s'expliquer sur les frais de construction des remorqueurs et des remorqués, ce qui n'eut pas du être omis.

Il prend pour type comme remorqueur, un bateau à vapeur de la force de 600 chevaux. Il estime qu'il brûlera 6 kil. de charbon à l'heure par cheval, partant 86,000 kil. et en argent à 2 fr. 50 c. le kil., 21 600 francs.

Ce vapeur traînera 3 wagons qui porteront chacun 1500 tonnes.

J'écarte volontairement tous les détails de la composition des équipages et je prends le total de la dépense pour dix jours d'un bateau à vapeur. . . . . Fr. 1,283 33

Le total de la dépense pour 10 jours pour 3 wagons. 725

Le total de la dépense pour 10 jours en charbon. 21,600

Total de la dépense pour un voyage de 10 jours, F. 23,608 33

Pour en finir avec la partie la plus aride de mon rapport, celle des chiffres, prenons de confiance ceux de l'auteur pour les recettes.

4500 tonneaux de marchandises portées par les 3 wagons, de Marseille à Alexandrie ou Constantinople, à 30 fr. le tonneau, donnent une recette de . . . . . Fr. 135,000

Par le bateau à vapeur:
- 100 Tx de marchandises de prix, à 50 fr. l'un, font. 5,000
- 100 voyageurs à 250 fr. l'un dans l'autre 25,000

Total du nolis. . . Fr. 165,000

Prélevant les dépenses du voyage. 23,608 33

Il reste net à la Compe pour un seul voyage, Fr. 141,391 67

C'est un fort joli chiffre, et comme l'auteur semble ne craindre aucune concurrence, attendu que c'est l'arme dont il se sert contre les autres navigateurs, ce bénéfice lui paraît incontestable.

Digitized by Google

J'aurais voulu plus de clarté dans l'état des dépenses premières, qui, ainsi que les frais imprévus, attenuent souvent les heureux résultats promis. Attendons pour croire à ces belles prévisions que l'expérience les ait confirmées.

Pour qu'une entreprise nouvelle réussisse, il faut que la confiance publique lui apporte des capitaux, et quoique celle des actionnaires de nos jours soit proverbiale, elle a éprouvé tant de mécomptes, que les disposeurs de fonds se tiennent en garde contre ces énormes profits garantis à l'avance.

L'auteur paraît compter beaucoup pour amener l'équilibre entre les exportations et les importations, sur le percement de l'isthme de Suez, qui doit nous ouvrir de nouveaux débouchés, en nous préparant une plus juste balance dans le commerce international, et être plus particulièrement favorable au système de navigation des wagons-maritimes.

Certes, personne plus que vous, Messieurs, ne hâte de ses vœux l'ouverture de ce canal si désiré, et notre Société de statistique toujours prête à manifester ses sympathies pour le développement de notre commerce, offrira toujours son appui moral aux entreprises utiles. Mais votre rapporteur ne peut cependant lui proposer de donner son approbation à un système qui a besoin d'être étudié sur mer.

Tout en reconnaissant avec plaisir les améliorations apportées par M. Billot au système de remorquage suivi jusqu'à ce jour, c'est seulement, je le répète, après de nombreux effais, que l'on pourra considérer cemme acquis à la pratique maritime les moyens de traction qu'il propose. C'est surtout pour les wagons remorqués qui deviendront précieux en raison des marchandises dont ils seront chargés, que nous devons attendre la confirmation des succès promis.

Nous ne voulons pas conclure en vous priant de vous interdire les encouragements, mais quant à une approbation entière, nous dirons à votre sagesse : attendez.....

Digitized by Google

SECONDE PARTIE.

TABLETTES STATISTIQUES. — STATISTIQUE UNIVERSELLE.

Etude des questions relatives à l'assistance des enfants confiés à la charité publique, par M. le Marquis de Bausset-Roquefort, *officier de plusieurs ordres, lauréat de l'Institut, Membre honoraire de la Société de statistique de Marseille, correspondant de plusieurs autres corps savants, etc.*

L'assistance des enfants trouvés, abandonnés, ou orphelins pauvres a soulevé, depuis longtemps, les questions les plus importantes de l'économie sociale et charitable; il existe des dissentiments profonds sur l'institution des tours et sur l'allocation des secours aux filles mères; l'éducation morale et professionnelle des enfants est généralement négligée; l'exercice de la tutelle, de la part des administrations hospitalières, est le plus souvent illusoire; la répartition des dépenses est l'objet de réclamations légitimes; l'insuffisance des ressources fait naître des difficultés insolubles et donne lieu à des mesures économiques regrettables; l'exécution, ou la violation des prescriptions les plus essentielles de la loi est laissée à l'appréciation arbitraire des administrations locales intéressées.

On reconnaît, chaque jour davantage, l'urgence d'une loi qui décide les points controversés, qui complette les moyens de donner une éducation utile aux enfants, qui facilite l'accomplissement des devoirs de la tutelle, qui assure les

Digitized by Google

ressources nécessaires, qui interdise d'inventer des rigueurs contre le malheur, comme l'article 4 du Code pénal prohibe *d'appliquer aux contraventions, aux délits, aux crimes, des peines qui n'étaient pas prononcées par la loi avant qu'ils fussent commis.*

Pour arriver à la solution des difficultés du sujet, il est indispensable de rappeler très-sommairement les faits qui lient le présent au passé; de déterminer clairement l'objet et le principe de la loi concernant les enfants recueillis par la société; d'examiner sérieusement chacune des accusations contre les tours; de considérer quels peuvent être les avantages, les inconvénients ou les dangers des secours aux filles mères et quelle a été l'importance financière des mesures restrictives des abandons; d'apporter une attention particulière à la comparaison du mouvement des infanticides, des abandons et des morts-nés; d'observer les vices du système actuel d'éducation et les résultats des essais tentés, soit en France depuis 20 ans, soit en Algérie depuis 14 ans.

Le projet de loi, présenté en 1853, formulait avec l'assentiment unanime, des dispositions qui facilitaient la surveillance, la protection et le patronage à l'égard des enfants sans famille et sans ressources. Le même projet établissait une répartition plus équitable des charges et créait des ressources pour toutes les éventualités.

Pendant longtemps les renseignements ont manqué complétement pour rectifier les allégations servant de base aux accusations contre les tours et aux mesures restrictives. Aujourd'hui on trouve des documents officiels, mais encore incomplets et souvent contradictoires, dans les statistiques de la population générale, du mouvement des enfants secourus et de la justice criminelle, dans les rapports de M. le baron de VATTEVILLE, inspecteur général des établissements de bienfaisance, dans les procès-verbaux des conseils

Digitized by Google

généraux, dans les discussions des commissions législatives et dans les travaux des économistes chrétiens. Mais, peu de personnes ont à leur portée ces documents épars, dont l'étude comparative offre des difficultés vraiment décourageantes et dont la publication onéreuse n'aurait aucun attrait pour la curiosité publique, tandis que l'administration fait imprimer et distribuer gratuitement les travaux qu'elle commande et dont elle possède tous les éléments.

Sans nul doute, l'administration n'a jamais eu d'autre but que celui de faire le bien. Cependant les préventions et les traditions d'une autre époque ont été transmises et se perpétuent dans les bureaux malgré les intentions plus généreuses de plusieurs ministres et contrairement aux vues bienfaisantes et si élevées du chef de l'Etat.

§. 1er *Exposé des faits.*

Les principes opposés de l'antiquité payenne et de la civilisation moderne ont successivement condamné ou secouru les enfants abandonnés. Ces deux époques sont caractérisées par l'*Infanticide légal* et par la *Charité chrétienne.*

La révolution de 1789 proscrivit la charité chrétienne et créa *l'assistance publique.*

Le restaurateur de la société et de la religion, revenant aux principes et aux méthodes du christianisme, féconda l'assistance par la charité et consacra cette alliance par la dénomination de *charité publique.*

Les mesures qu'on s'efforce de faire consacrer reproduiraient le système de l'assistance sans la charité.

Infanticide légal.

Avant que la charité fut descendue du ciel, la pauvreté et le malheur étaient voués au mépris et à l'abandon ; le paganisme n'avait d'autre remède à la misère et à l'excès des naissances que l'esclavage ou la mort.

Digitized by Google

L'esclave pouvait être excédé de travail, mutilé, tué, comme une bête de somme; l'autorité paternelle était investie du droit de vendre et de tuer les enfants; le père pouvait les vendre jusqu'à trois fois; les lois de Romulus, des décemvirs, des douze tables, de Solon, de Lycurgue, condamnaient d'avance à périr tous les enfants nés difformes ou débiles; à Sparte, le magistrat ordonnait de les précipiter du Mont-Taygète dans le gouffre des apothètes. Les Egyptiens appliquaient l'infanticide comme mesure politique et gouvernementale, lorsqu'ils faisaient tuer tous les enfants mâles nouveaux nés des Israélites. Souvent ceux qui étaient chargés de tuer les enfants, les exposaient pour leur laisser une chance de salut; Moyse, Romulus, Cyrus, etc., furent ainsi exposés. Le plus souvent, l'exposition livrait les enfants encore vivants à la voracité des bêtes féroces; quelquefois ils n'étaient arrachés à cette mort affreuse que pour être élevés au vice, ou au crime, par des misérables qui les mutilaient d'une manière pitoyable, ou grotesque, pour exploiter la pitié et la curiosité publique. A Thèbes, la loi prononçait la peine capitale contre l'exposition, mais les enfants des pauvres étaient vendus par les magistrats.

Dans l'antiquité, le peuple juif était le seul dont les lois commandaient de secourir les pauvres, les veuves et les orphelins; la coutume de l'hospitalité fut portée par les Hébreux dans diverses contrées.

Le fondateur de Rome, comprenant la nécessité d'un lien entre les familles puissantes et le peuple, permit aux plébéiens de se choisir un patron parmi les patriciens. Les patrons devaient protéger leurs clients dont le cortège nombreux était un signe de puissance. La protection accordée aux pauvres et le respect de ceux-ci pour leurs bienfaiteurs n'étaient fondés que sur la vanité des uns et la faiblesse des autres.

Digitized by Google

Les gouvernements ordonnaient quelquefois des distributions au peuple, les ambitieux faisaient des largesses au peuple et aux soldats, jamais l'humanité n'était le mobile des secours accordés ; chez les payens, il n'y avait aucun asile pour les pauvres vieillards ou infirmes, ni pour les enfants abandonnés.

Charité chrétienne.

Le christianisme réhabilita la dignité humaine méconnue dans le malheur ; il condamna l'avortement, l'infanticide et l'exposition ; il promulgua le grand commandement de l'amour du prochain, qui, en pénétrant dans les mœurs et dans les institutions, transforma la société.

A mesure que l'infanticide disparaissait, il était remplacé par les expositions. Pendant plusieurs siècles, on ne put préserver la vie des enfants exposés qu'en abandonnant leur liberté ; lorsqu'ils furent soustraits à l'esclavage, la charité fonda des établissements pour recueillir, nourrir et élever les enfants délaissés qu'aucun intérêt privé ne portait plus à sauver. Le plus ancien hôpital d'enfants abandonnés, en Occident, dont la date de fondation parait certaine, fut ouvert à Milan par un prêtre nommé Dathéus, l'an 787.

Les premiers conciles et les capitulaires de Charlemagne réitéraient les recommandations en faveur des pauvres enfants abandonnés ; on y voit la preuve qu'il existait divers établissements fort anciens pour les recevoir.

Vers le Xe siècle, l'Institut de Ste-Marthe en Bourgogne, était voué au service des enfants abandonnés.

Dans le moyen âge, les fondations charitables se multiplièrent ; l'an 1000, considéré comme la fin du monde, vit un grand nombre de libéralités. Vers la fin du XIIe siècle, les générosités avaient cessé. Au milieu des troubles civils, les hospices d'enfants trouvés ne furent pas plus respectés que les autres institutions charitables, et toutes les fois

Digitized by Google

qu'on méconnaissait les principes chrétiens, les expositions sur la voie publique devenaient plus fréquentes.

En 1180, Guido fils de Guillaume, comte de Montpellier, consacra son patrimoine à la fondation de l'ordre du Saint-Esprit pour desservir les pauvres malades et les enfants exposés. Cet ordre fonda l'hôpital de Marseille, en 1188, celui de Paris, en 1362, ceux de Lyon, Bordeaux, d'Aix, de Toulon et d'autres villes; mais ces établissements n'eurent pas tous l'autorisation de recevoir les enfants trouvés. Les lettres patentes de Charles Dauphin, depuis Charles V, au nom du roi Jean, son père alors prisonnier en Angleterre (mars 1362), celles de Charles VII (août 1445), ne permettaient d'admettre à l'hôpital de Paris que les enfants nés d'un mariage légitime. L'hôpital fondé par François Ier l'an 1536 ne recevait que les orphelins pauvres nés de pères et de mères étrangers morts à l'Hôtel-Dieu.

Cependant on quêtait pour les enfants trouvés à la porte des églises et les hauts seigneurs justiciers devaient nourrir et élever ceux exposés sur leurs terres. Malgré ces ressources, on jetait chaque année trois ou quatre cents enfants dans les rues de Paris; la plupart mouraient de froid, ou de faim, lorsqu'ils n'étaient pas foulés aux pieds par les passants ou dévorés par les animaux. Quelques-uns n'étaient ramassés que pour servir à des industries criminelles ou à des opérations magiques.

Ce fut dans ces circonstances que Saint-Vincent de Paul fonda l'hospice des Enfants trouvés et l'ordre des Sœurs de Charité pour remplacer les mères qui abandonnaient leurs enfants. Les dames de la Cour, Louis XIII, Anne d'Autriche, Louis XIV, les seigneurs et les particuliers contribuèrent libéralement à la dotation de l'œuvre.

On a cité un règlement de l'hôpital de Lyon de 1552, des lettres patentes de fondation de l'hôpital de Bordeaux, de 1714, et l'arrêt du Conseil de 1670 relatif à l'hôpital de

Digitized by Google

Paris, qui prescrivaient de constater les expositions et les admissions par des procès-verbaux, afin de découvrir et de poursuivre, s'il y avait lieu, les auteurs des abandons.

Sans examiner si l'hôpital de Lyon avait organisé le service des Enfants abandonnés, au XVIe siècle, il suffit d'observer que, ni le règlement rapporté à l'année 1552, ni les procès-verbaux des expositions à Paris, ni les décisions et autres formalités des admissions à Paris, à Lyon et à Bordeaux ne fournissent le moindre indice de la suppression ou de la surveillance de la boite, ou tour, qui était établi à la porte de l'église, encore moins des subventions aux filles mères. L'admission des enfants a toujours été constatée par des procès-verbaux ; aujourd'hui, comme autrefois, les circonstances de l'exposition pourraient motiver des poursuites criminelles. Le tour n'a jamais eu que le même objet *de charité pour conserver les enfants*, c'est-à-dire pour prévenir les infanticides *et pour empêcher l'exposition dans les rues et places publiques, ou dans les lieux solitaires.*

Il existe d'autres actes et réglements dont la haute antiquité ne peut être révoquée en doute, ce sont : les comptes, les tableaux d'expositions et les réglements de l'Hôtel-Dieu de Marseille où le service des Enfants trouvés remonte, sans interruption à 1188 et les actes conservés à 1293.

Le réglement de l'Hôtel-Dieu de Marseille paraît n'avoir été imprimé qu'en 1717, mais ses principales dispositions se retrouvent textuellement dans la série des registres depuis 1306 et dans un réglement en langue vulgaire du 15 juillet 1399. Les circonstances des expositions étaient constatées ; les enfants étaient déposés le plus souvent à la porte de l'église. En 1501, le registre, encore écrit en provençal, présente pour la première fois l'emploi des chiffres arabes ; en 1600, la comptabilité est changée et la langue française très imparfaite est substituée à la provençale.

Digitized by Google

Il n'y eut d'abord que des nourrices externes, ensuite des nourrices internes et des chèvres, etc. Plusieurs actes du XIVe siècle font foi que les enfants étaient rendus aux parents qui les réclamaient. Dans cette antique cité qui, la première en France, reçut le christianisme et qui manifesta sa piété par tant d'institutions de bienfaisance, le sort des Enfants trouvés ne subit pas les mêmes vicissitudes qu'à Paris et ailleurs. Depuis la fondation de Guido jusqu'en 1789, l'œuvre des Enfants trouvés n'y fut jamais interrompue. elle était parvenue à un haut degré de perfection au XVIIe siècle, ce fut là que l'ardente charité de Saint-Vincent de Paul, lorsqu'il vint à Marseille avec Pierre de Gondi, général des galères, observa et prit le modèle de l'institution qu'il fonda à Paris. Pendant une suite de plus de 600 ans, on ne trouve aucune trace des mesures qu'on voudrait justifier par l'exemple des temps anciens.

Assistance publique.

La révolution de 1789 renversa les institutions charitables, chassa les sœurs de charité, confisqua les riches dotations des hospices, fit périr ou ruina les bienfaiteurs et créa le système de l'assistance publique.

Les instincts audacieux de la Convention nationale de 1793 étaient plus clairvoyants que le génie des économes modernes; en voulant anéantir les anciens préjugés de vertu et de famille, elle ne prétendit pas diminuer les dépenses, elle ouvrit tous les hospices aux abandons et des maisons où la fille enceinte pourrait se retirer à telle époque de sa grossesse qu'elle voudrait.

Les lois des 10 septembre et 10 décembre 1790 avaient successivement mis la dépense des enfants trouvés à la charge des municipalités, des départements et de l'Etat; une somme de quatre millions fut portée aux budgets de

Digitized by Google

1791 et des années suivantes pour contribuer à ces dépenses.

La loi du 17 décembre 1796 ordonna que *les enfants abandonnés nouvellement nés* fussent *reçus gratuitement dans tous les hospices*; celle du 16 octobre 1802 mit de nouveau leur dépense à la charge des départements. Ces mesures furent l'origine des embarras, de l'insuffisance des ressources, de la stérilité des sacrifices, des inconvénients et des abus que la distribution des secours ne manque jamais de produire en dehors des méthodes et des inspirations de la charité.

Charité publique.

Le décret du 19 janvier 1811, inspiré par des idées de moralité sociale, d'ordre public et d'organisation administrative qui animaient le grand législateur de cette époque, rétablit les tours directs, fit cesser le scandale des secours aux filles mères, réduisit le nombre des hospices dépositaires à un par arrondissement, accorda *quatre millions pour contribuer au payement des mois de nourrice et des pensions des enfants trouvés et des enfants abandonnés* (art. 12); il indiqua leur placement chez des nourrices, des artisans et des cultivateurs (art. 7 et 9); il organisa l'ensemble du service.

La promulgation de l'alliance de l'assistance et de la charité fut une répudiation solennelle de l'assistance publique essayée depuis 20 années. Le retour aux traditions des siècles chrétiens, semblait avoir fixé définitivement le caractère de l'assistance, mais l'inexécution de la loi et les applications contradictoires ont suscité des difficultés et créé des embarras, qui sont maintenant les plus grande obstacles à la régularisation légale du service des enfants trouvés.

Digitized by Google

Atteintes au décret de 1811.

La première atteinte au décret de 1811, fut portée par les lois des finances de 1817 et des années suivantes, qui supprimèrent la subvention annuelle de quatre millions sur les fonds de l'Etat, représentant alors plus de la moitié de la dépense totale.

La progression ascendante du nombre des enfants *restant* à la charge de la société s'éleva de 100,000 à 130,000 (de 1819 à 1833); l'insuffisance des ressources firent rechercher tous les moyens de réduire les dépenses; on crut y parvenir en provoquant les retraits des enfants par leur déplacement ou échange d'un lieu à un autre; en rendant les abandons plus difficiles par la suppression d'un grand nombre d'hospices dépositaires et par la fermeture ou la surveillance de la plupart des tours; en offrant une pension mensuelle aux filles mères qui consentiraient à garder leurs enfants; en apportant plus de rigueur dans le grand nombre des admissions à bureau ouvert.

Déplacement des enfants.

Une circulaire ministérielle du 21 juillet 1827 ordonna le déplacement des enfants; 47 conseils généraux approuvèrent la mesure; 25 s'abstinrent; 14 la blâmèrent ouvertement sans qu'on tint compte de leurs observations. L'essai de ce cruel expédient commença en 1828, il ne fut appliqué avec étendue que de 1833 à 1838. Le déplacement fut exécuté dans 60 départements sur 32,608 enfants. (WATTEVILLE 1849, pag. 23). Son premier effet fut d'augmenter la proportion de la mortalité. Les retraits des années 1833, 34, 35, 36 et 37 s'élevèrent ensemble à 43,442, soit en moyenne à 8,688 par an. La moyenne des retraits annuels de 1825 à 1829 avait été de 1,996, le déplacement des

Digitized by Google

enfants avait donc presque doublé les retraits. L'économie réalisée fut évaluée à un million; mais, on ne tarda pas à reconnaître que la spéculation n'avait exploité que la commisération de pauvres familles nourricières; que les filles mères n'avaient pas retiré leurs enfants; qu'en brisant les maternités adoptives on n'avait pas rendu les véritables mères; que la plupart des enfants retirés étaient rapportés à l'hospice après l'exécution de la mesure; que l'échange n'avait fait qu'avancer, de peu de temps les retraits; que la mesure répétée perdait son prestige; que les enfants déplacés étaient bientôt oubliés de leurs bienfaiteurs. Les retraits descendirent à 2,974 en 1839, et leur moyenne n'a plus dépassé le chiffre de 3,653, inférieur de 1,343 à la moyenne antérieure à 1830. Un conseil général appela la mesure *immorale et illusoire*, l'opinion publique la réprouva, l'administration cessa de l'appliquer sans y renoncer.

Suppression des hospices, fermeture et surveillance des tours.

Avant le décret de 1811, tous les hospices étaient tenus de recevoir les enfants abandonnés; ce décret restreignit le nombre des hospices dépositaires à *un au plus* par arrondissement, et prescrivit que *dans chaque hospice destiné à recevoir les enfants trouvés, il y eut un tour.* (Art. 3 et 4.)

Les expressions *un au plus* n'avaient évidemment pour objet que de limiter le nombre des hospices dépositaires relativement à tous ceux ayant d'autres destinations; on voulut y trouver la faculté de réduire le nombre des hospices et des tours, autant qu'on le jugerait à propos et même de les supprimer tous. Quelques suppressions eurent lieu dès 1826, elles ont été exécutées en grand depuis 1833.

Le nombre des hospices dépositaires était, en 1826, de

Digitized by Google

273, dont 250 avec tour et 23 sans tour ; à la fin de 1847 on avait supprimé 132 hospices et 185 tours, il ne restait que 141 hospices dépositaires et 65 tours (WATTEVILLE 1849, pag. 14, 15, 101.)

En 1853, le nombre des hospices était réduit à 109 et celui des tours à 54 (WATTEVILLE 1856, pag. 14, 47). Quarante-quatre départements ne recevaient les enfants qu'à bureau ouvert ; 30 départements avaient 36 tours surveillés, ce qui équivaut à suppression moins la sincérité ; 12 départements seulement conservaient 18 tours libres. Depuis cette époque d'autres tours ont été supprimés ou soumis à la surveillance.

Secours aux filles mères.

Les secours, dans 66 départements, de 1840 à 1855, à 86,629 filles mères, n'ont réalisé aucune économie. Avant 1840, les abandons annuels étaient descendus à 27,000 environ, la moyenne est restée à ce chiffre. La dépense a été déplacée sans diminuer. Le département de l'Isère qui accorde des secours aux filles mères depuis 1826, est un de ceux dans lesquels il y a le plus d'abandons, et par contre le moins d'infanticides (WATTEVILLE 1856, pag. 23.)

Sévérité dans les admissions libres.

La sévérité dans les admissions d'enfants dont les parents sont connus, l'interrogatoire des déposants d'enfants trouvés, les enquêtes, l'intimidation ont été les corollaires des mesures contre les hospices et contre les tours. Les rigueurs exagérées sont regrettables aux points de vue de l'humanité et de la charité. Toutefois, l'appréciation des circonstances qui déterminent l'admission ou le refus des enfants portés aux bureaux des hospices, appartient nécessairement aux

Digitized by Google

administrations hospitalières qui peuvent meconnaître l'esprit de la loi sans la violer ouvertement et sans répudier les institutions catholiques.

Les mesures restrictives des abandons n'ont pas cessé d'être l'objet des protestations les plus vives au nom de l'humanité et de la morale; cela n'a pas empêché d'en étendre de plus en plus l'application.

On espère parvenir à l'uniformité par la suppression de tous les tours et par la généralisation de la paye aux filles mères, avec ou sans le concours des conseils généraux, par voie de persuasion ou d'autorité, en dehors de la loi et sans tenir compte de l'opinion publique; on reconnaîtra tôt ou tard qu'on s'est engagé dans une fausse voie et qu'il faut revenir au point de départ, qui est l'exécution du décret de 1811.

Tentatives législatives.

En 1849, une commission administrative proposait la fermeture des tours; en 1850, la commission de l'assistance publique de l'assemblée législative demandait l'ouverture *d'un tour, au moins*, par département; en 1851, le conseil d'Etat soumettait à l'approbation du ministre l'avis obligatoire des conseils généraux pour le rétablissement des tours; le projet de loi, présenté en 1853, donnait au ministre la faculté d'établir ou de supprimer les tours, *après avis du conseil général*, sans être tenu de s'y conformer. En 1856, deux membres éminents du Sénat proposèrent *l'obligation du tour avec le secret*, *l'interdiction du déplacement des enfants et de la paye aux filles mères*. Cette proposition répondait à l'opinion publique.

Le Sénat ne crut pas opportun de se prononcer sur les questions qui divisent les esprits, il se contenta de signaler les améliorations également compatibles avec l'un et l'autre système.

Digitized by Google

§. 2. *Objet et principe de la loi.*

L'objet de la loi concernant les enfants sans famille et sans ressources est de sauver ces malheureux enfants et de leur procurer les moyens de vivre par le travail.

Les divergences inconciliables ne portent que sur les modes d'admission des enfants et de distribution des secours; elles se résument dans le maintien du principe et des applications de la *charité publique* par le décret de 1811, ou dans la consécration du système et des procédés de *l'assistance publique* substitués dans la pratique à l'exécution de la loi. En d'autres termes, il faut conserver l'institution du tour et refuser les secours aux filles mères, ou supprimer tous les tours et fonder légalement des pensions pour les filles mères.

Il est essentiel de remarquer l'opposition radicale et l'incompatibilité absolue qui existe entre la *charité publique* et *l'assistance publique*, afin qu'il ne soit plus possible de se méprendre sur la portée des propositions qui ne tendent qu'à l'abrogation du décret de 1811, tout en prétendant développer ses dispositions.

La sagesse du décret de 1811 n'a pas cessé d'être proclamée unanimement, et l'assistance publique a toujours été présentée comme le complément de cette loi, dont cependant elle ne laisserait subsister ni la base charitable, ni les applications catholiques; toutes les fois qu'on a voulu justifier les mesures les plus opposées à ses prescriptions, on a protesté qu'en *changeant la lettre de la loi on ne cessait pas d'être fidèle à son esprit.* (Exposé des motifs du projet de loi de 1853, page 4).

En exposant les motifs du projet de loi de 1853, on disait : *le projet innove, bien moins qu'il ne développe les principes déjà posés par le décret de* 1811 ; or, le principe

Digitized by Google

du décret est proclamé par le mot charité inscrit dans son premier article, son application se trouve, principalement, dans l'institution obligatoire du tour et dans la cessation des secours aux filles mères, tandis que le projet mettait *l'assistance publique* à la place de la *charité publique,* consacrait la suppression des tours et rétablissait les secours aux filles mères.

Le rapport de la commission du Corps législatif et l'exposé des motifs gardaient le silence sur la substitution du mot assistance à celui de charité; le texte proposé ne prononçait pas directement la suppression des tours, mais il autorisait le ministre à la prononcer; il n'instituait pas des secours pour les filles mères, mais il comprenait ces sortes de subventions dans l'énonciation de *moyen à prendre pour prévenir les abandons soit par l'allocation de secours, soit de toute autre manière.*

On se bornait à réclamer LA FACULTÉ *soit de supprimer, soit de rétablir les tours et de prendre les mesures les meilleures tant pour prévenir l'abandon des enfants que pour régler le mode de leur admission.* (Exposé des motifs), on répétait que *les convictions opposées pouvaient avoir également confiance, qu'une expérience ultérieure et complète prononcerait.* (Rapport de la commission, page 26.)

En réalité la faculté réclamée *n'avait pas d'autre objet que de régulariser et de consacrer ce qui s'est établi illégalement depuis 25 ans..... de permettre au gouvernement de continuer sans obstacle d'introduire dans le régime des enfants abandonnés les changements dont* on déclarait que *l'utilité ne saurait être méconnue* (Exposé, pages 12, 15.)

Ces changements n'étaient autre que la suppression définitive des tours déjà fermés, ou restant encore et le rétablissement légal de la paye aux filles mères. Il n'est pas permis de s'y méprendre lorsqu'on se rappelle que sous

Digitized by Google

l'empire de la loi qui instituait formellement les tours et qui n'accordait aucun secours aux filles mères, on a supprimé ou soumis à la surveillance la plupart des tours et généralisé l'application des secours aux filles mères.

Bien loin que les mesures contre les tours et celles en faveur des filles mères aient été établies d'un commun accord entre les conseils généraux et le gouvernement (Id. pag. 15), la fermeture des tours a été exécutée dans plusieurs départements, nonobstant le blâme des conseils généraux, et les secours aux filles mères n'ont été approuvés que par un très petit nombre des départements dans lesquels ils ont été accordés (WATTEVILLE 1849, pag. 18, 21. — 1856, pag. 23, 24.)

Voilà comment on proscrivait la charité sans le dire; on déclarait vouloir développer les principes qu'on répudiait; on consacrait la suppression des tours en donnant l'espoir de leur rétablissement; on rétablissait les subventions aux filles mères sans en parler; on introduisait dans la loi, sous la forme des dispositions générales et facultatives, les mesures les plus importantes qu'il eut été impossible de formuler textuellement sans alarmer la conscience publique dont le jugement est infaillible, souverain et sans appel.

Les mesures contre les tours, et la paye aux filles mères ont rencontré dans les mœurs une réprobation invincible; l'influence administrative, les intérêts locaux, l'habitude de les voir appliquer n'ont pu les rendre moins impopulaires; le bon sens public les repousse; la religion catholique ne les approuvera jamais. Une loi dont les principes, la signification et les applications ne pourraient être avoués serait pire que l'arbitraire, car mieux vaut encore souffrir les abus que de les sanctionner; le principe de la charité est incompatible avec le système de l'assistance publique; que l'assistance publique combatte franchement la charité et qu'elle énonce clairement ses procédés d'assistance.

Digitized by Google

§. 3, *Examen des accusations contre les tours.*

L'exposé des motifs du projet de loi présenté en 1853 et le rapport de la commission du corps législatif chargée de l'examiner offrent un résumé complet des accusations contre les applications de la charité publique et des prétendus avantages des procédés de l'*assistance publique*. Ces documents officiels sont les plus importants et les plus étudiés de tous ceux publiés sur le même sujet; la discussion des allégations qu'ils reproduisent embrassera toutes les difficultés à résoudre.

L'exposé des motifs cité attribuait l'augmentation du nombre des enfants secourus *aux facilités que l'institution du tour offrait à des abandons de toute nature* (page 6.) Il ajoutait qu'*avec l'accroissement du nombre des enfants, une mortalité effrayante sévissait parmi eux* (pag. 7); il présentait *la repression de l'abus des abandons et l'amélioration de la position de ceux qu'adoptait la charité comme résultant du système qui a consisté à diminuer le nombre des hospices dépositaires d'enfants abandonnés, à fermer ou à faire surveiller le plus grand nombre de tours, à prévenir l'abandon des enfants* (pag. 7 et 8); enfin, il niait *la relation de cause à effet entre la suppression des tours et la progression ascendante des infanticides*, en se fondant sur l'opinion émise par M. de Gasparin, en 1837, et principalement sur un rapport spécial demandé, en 1845, par le ministre de l'Intérieur, à M. Remacle dont les opinions connues, exposées avec un talent remarquable avaient le plus contribué à propager les préventions contre les tours. Cependant, les conclusions de ce rapport reposent sur des bases erronées et sur des calculs statistiques incomplets; on le reconnaitra facilement en recherchant les véritables causes des abandons et de l'augmentation du

Digitized by Google

nombre des enfants restant à la charge de la société; en distinguant les abandons par la voie du tour, de ceux effectués de toute autre manière; en observant la proportion de la mortalité avant et pendant l'augmentation du nombre des enfants; en considérant les conséquences des mesures restrictives des abandons, particulièrement de l'allocation des secours aux filles mères; en comparant la progression des infanticides, des autres crimes contre les personnes, de la population et des abandons.

Causes des abandons.

Les causes principales et permanentes des abandons, sont : la misère, la honte, le vice.

Avant d'admettre que les hospices et les tours encouragent l'imprévoyance, les mauvaises mœurs et dispensent des devoirs de la maternité, il faut supposer que la fille abusée ait pensé au tour dans le moment où elle succombait; une immoralité aussi froidement calculée ne se trouverait que chez des femmes profondément corrompues; et, celle-là ne se préoccuperait guère des facilités ou des difficultés de l'abandon, du secret ou de la publicité.

Les difficultés des abandons n'aggravent que la position de la fille dont la faiblesse, la honte et le repentir méritent la pitié sociale et la miséricorde chrétienne; elles ne modifient jamais les positions désespérées qui ne laissent que l'impudeur ou l'infanticide lorsque le secret devient impossible.

Après les guerres du premier empire, la rentrée dans leurs foyers d'un grand nombre de soldats célibataires, le rapatriement de beaucoup de français, le grand concours d'étrangers, la diminution des mariages précoces, contribuèrent, à la fois, à l'accroissement de la population générale, des naissances naturelles et des abandons. La

Digitized by Google

disette de 1816 et 1817, la révolution, la guerre civile, le choléra, de 1830 à 1833, apportèrent, avec un surcroit de misère, une augmentation exceptionnelle d'abandons.

Aucune des causes principales ou secondaires, permanentes ou accidentelles des abandons ne saurait être engendrée, favorisée, ou développée par les prétendues facilités des hospices et des tours.

Causes de l'augmentation du nombre des enfants restant à la charge de la société.

L'augmentation ou la diminution du nombre des enfants restant à la charge de la société est dans la différence entre les admissions et les radiations annuelles; mais il ne s'en suit nullement que l'excès des admissions provienne d'une progression correspondante d'abandons, ni que l'excès des radiations soit la conséquence de la diminution des admissions; car la diminution des radiations peut laisser un excès d'admissions, lors même que les abandons ont diminué, comme l'augmentation des radiations peut présenter un excès sur les admissions, quoique les abandons aient aussi augmenté dans une proportion moindre. La comparaison des chiffres annuels des admissions, des radiations et des existences moyennes, montre que la progression, ascendante ou descendante, des existences moyennes se produit, presque toujours, en sens inverse de celle des abandons.

La cause principale de l'élévation ou de l'abaissement du chiffre des enfants restant, se trouve bien plus dans la variation des radiations qui portent sur le nombre total des enfants, que dans celles des abandons ne formant que le cinquième des existences et des admissions réunies. La misère multiplie les abandons et ralentit les retraits, la prospérité fournit moins d'abandons et détermine plus de retraits; de sorte que, dans ces deux cas, le mouvement des

Digitized by Google

existences moyennes est produit par une progression opposée des admissions et des radiations.

Au lieu d'attribuer l'augmentation du nombre des enfants aux facilités offertes par les tours, il aurait fallu distinguer l'augmentation provenant de l'infériorité des radiations, de celle produite par la progression des abandons et, parmi les abandons, compter le nombre de ceux effectués par la voie du tour. En procédant ainsi, on aurait reconnu que les facilités des tours n'ont jamais contribué dans une proportion considérable aux abandons et que leur influence n'a pas pu devenir sensible dans l'augmentation du nombre des enfants restant.

La progression ascendante qui a donné lieu aux accusations contre les hospices et contre les tours, s'est produite de 1819 à 1833, elle n'a été notable que de 1830 à 1833, époque exceptionnellement calamiteuse par suite d'une révolution, de la guerre civile et du choléra.

Ce n'est qu'à partir de 1819 *qu'on a établi régulièrement et officiellement, chaque année, le nombre exact des enfants trouvés ; encore existe t-il des lacunes dans ces renseignements pour les années* 1834, 1835, 1836, 1837, (Watteville 1849, pag. 5), lacunes d'autant plus regrettables qu'elles ne permettent pas de connaître toutes les conséquences des mesures restrictives des abandons généralisées précisément pendant les quatre années 1834 à 1837.

Voici le mouvement des enfants admis et de ceux restant de 1820 *à* 1834.

Année 1819 prise pour terme de comparaisons.	ADMISSIONS 32,471.			RESTANTS 101,158.	
	nombres	Augmentations.	Diminutions.	Nombres	Augmentations.
De 1820 à 1824..	162,342	»	13	560,983	55,193
1825 à 1829..	164,493	2,135	»	583,438	77,648
1830 à 1834..	170,180	7,825	»	632,052	126,262
Totaux.....	497,015	9,960	—13	1,776,473	259,103
		= 9,947			
Moyenne annuelle	33,134	663.13	»	118,431.53	17,273.53

Digitized by Google

De 1820 à 1824, les abandons, à peu près stationnaires, offraient une légère diminution de 13; mais, les restants avaient augmenté de 55,193.

De 1825 à 1829, l'augmentation des abandons n'était que de 2,135, celle des restants s'élevait à 77,648.

De 1830 à 1834 l'augmentation des abandons était de 7,825, celle des restants de 126,262.

Ainsi, durant les 15 années de la période ascendante, l'augmentation des abandons n'était que de 9,947, représentant à peine 1/26e de l'augmentation de 259,103 restant.

Depuis 1834, il n'y a pas eu plus de rapport entre la diminution des abandons et celle des restants; d'ailleurs, cette diminution n'est plus la manifestation naturelle des faits sociaux.

La diminution des décès fut une des causes principales de l'augmentation des restants:

En 1819 sur 97,855 existences	} total 130,326	
Et 32,471 admissions		
On comptait. . . .	20,157 décès = 15,466 p. 0/0	
Pendant les 15 années suivantes le nombre total des existences fut de.		1,776,473
Celui des admissions de.		497,015
Total.		2,273,488

Si la mortalité avait continué dans la proportion de 15,46 pour cent.

Il y aurait eu.	351,617 décès.
Tandis qu'il n'y en eut que	294,831 = 13,08 p. 0/0
Laissant un surplus d'existences de.	056,786 enfants.

On a donc avancé une contre vérité en disant que *la situation matérielle des enfants empirait avec l'accroissement de leur nombre et qu'une mortalité effrayante sévissait parmi eux.* (Exposé des motifs 1853.)

Digitized by Google

L'augmentation des restant se décomposait ainsi :

Augmentation des abandons	9,950 =	3,84	sur 100
Diminution des décès	56,786 =	21,92	»
Infériorité des radiations par les sorties à l'âge de 12 ans, les retraits et autres causes indépendantes du chiffre des abandons.	192,367 =	74,24	»
	259,103	100	

Le déplacement des enfants d'un lieu à un autre, ordonné en 1827, prouve qu'on avait compris que le nombre des enfants provenait de leur conservation et non des abandons.

Mode d'admission des diverses catégories d'enfants admis aux secours.

Les enfants admis aux secours sont classés par catégories qui indiquent leur origine et le mode de leur admission :

1° *enfants trouvés qui, nés de pères et de mères inconnus, ont été trouvés exposés dans un lieu quelconque, ou portés dans les hospices* (Décret de 1811, art. 2.)

2° *enfants abandonnés qui, nés de pères ou de mères connus, en sont délaissés sans qu'on puisse* recourir à eux (Id. art. 5.)

3° *orphelins pauvres n'ayant ni père, ni mère, ni moyen d'existence* (Id. art. 6.)

4° enfants nés dans les hospices, dont les mères sont reconnues dans l'impossibilité de s'en charger, ou disparaissent (Décret du 19 brumaire an II; — Circul. des 27 mars 1810 — 15 juillet 1811. — Inst. du 8 fév. 1823.)

5° [illegible] enfants restant sans ressources, pendant que leurs parents sont détenus dans une prison, ou traités dans un hospice ;

Digitized by Google

6° Enfants secourus dans leurs familles.

Les enfants abandonnés, les orphelins, ceux provenant des hospices, ceux admis en dépôt durant la maladie ou la détention de leurs parents, ont été assimilés aux enfants trouvés pour le régime et pour les dépenses (Avis du Conseil d'Etat du 20 juillet 1842. — Circul. du 12 juin 1843. — Décret du 19 brumaire an 11. — Circul. du 27 mars 1810. — 5 juillet 1811. — Inst. du 8 février 1823.) Mais le mode de leur admission est resté distinct de celui des *enfants trouvés*; ces derniers sont les seuls qui puissent être déposés au tour et la plupart *sont exposés dans un lieu quelconque, ou portés aux bureaux des hospices.*

Les statistiques ont confondu tous les enfants secourus sous la dénomination d'enfants trouvés. Les documents sont recueillis, depuis quelques années, avec la distinction des enfants trouvés, abandonnés, orphelins et secourus dans leurs familles; il est probable que ceux provenant des maisons d'accouchement, ou admis en dépôt, sont encore comptés avec les enfants trouvés.

Dans le mouvement général des enfants secourus, pendant l'exercice de 1854, les admissions d'enfants trouvés ne s'élèvent qu'au tiers environ de toutes les admissions, quoique les enfants provenant des hospices et ceux issus de parents traités dans un hospice ou détenus dans une prison paraissent être confondus comme par le passé avec les enfants trouvés.

La proportion d'un tiers d'enfants trouvés parmi tous les enfants abandonnés est la plus élevée qu'il soit possible d'admettre; quelques-uns sont déposés dans le tour, mais la plupart sont trouvés sur la voie publique, ou dans les lieux solitaires; envoyés par les commissaires de police, ou portés aux hospices par les sages-femmes, les chirurgiens et autres personnes.

Digitized by Google

Abandons par la voie du tour.

On ignore le nombre des abandons par la voie du tour excepté à Paris où, depuis l'ouverture du tour en 1828, jusqu'en 1836, les dépôts annuels au tour ne dépassèrent jamais le maximum de 293 et dont la moyenne fut de 220 sur plus de cinq mille admissions. La somme des abandons, durant ces huit années, s'éleva à 43,634 dont 1762 seulement, c'est-à-dire 4 sur 100, eurent lieu par la voie du tour.

En 1837, le tour de Paris, quoi qu'il reçut si peu de dépôts, fut entouré d'une surveillance sévère. Dès les premiers mois de cette mesure, on trouva 60 enfants morts sur la voie publique (Conseil général de la Seine, session de 1845, séance du 17 novembre.) La surveillance cessa. La sévérité opposée aux admissions libres rendit les abandons par le tour trois ou quatre fois plus nombreux, sans qu'ils atteignissent jamais le cinquième de ceux formant la catégorie des enfants trouvés. Depuis 1852, la surveillance du tour a été rétablie et les dépôts sont redescendus à 3 et 4 sur 100.

En supposant que la proportion des expositions au tour ait été la même dans tous les départements de la France, de 1819 à 1834, que celle observée à Paris de 1828 à 1836, les tours auraient reçu, pendant les 15 années de la plus grande augmentation des abandons, 19,880 enfants sur 497,015 admissions soit en moyenne, par an, 1,325 et par département 15,4.... Qu'on suppose, dans la France entière, le double ou le triple d'expositions au tour, on n'arrivera qu'à 8 ou 12 pour 0/0 de la totalité des abandons n'ayant fourni, ensemble, que 1/26 de l'augmentation des existences moyennes. Ce qui ne représenterait que le rapport véritablement imperceptible de 1, 2, ou 3 dix millièmes dans l'accroissement du nombre des enfants.

Digitized by Google

Au reste, sauf de rares exceptions, les enfants reservés au tour sont ceux dont la naissance ne peut être avouée; si le tour n'existe pas, ils sont exposés sur la voie publique ou dans les lieux solitaires et souvent ils périssent. L'économie fondée sur la suppression ou la surveillance des tours est illusoire et déplorable,

Mortalité des enfants abandonnés.

On a vu que la diminution de la mortalité des enfants secourus était une cause principale de la conservation d'un plus grand nombre. Toutefois, dans tous les pays, la mortalité des enfants naturels a toujours été beaucoup plus considérable que celle des enfants légitimes ; c'est une suite naturelle des vices, des maladies, du désordre des parents naturels. La naissance d'un enfant illégitime est un malheur ; il y a lieu de croire que les décès sont moins nombreux dans les hospices que chez les parents négligents et abrutis ; l'enfant déposé au tour reçoit immédiatement les mêmes soins que celui présenté au bureau de l'hospice.

La mortalité des enfants des hospices varie d'un département à l'autre, sans qu'il soit possible d'en préciser les causes ou de vérifier l'exactitude des proportions qui paraissent, quelquefois, inadmissibles.

La comparaison des décès des enfants de l'hospice de Paris (1) et de ceux de la population de la même ville, donne les résultats suivants :

Dans la 1re année 37,177 décès sur 100 enfants de l'hospice ; 33,164 décès sur 100 enfants de la population générale.

(1) Les décès des enfants de l'hospice de Paris sont ceux de l'année 1852; ceux de la population générale, de 1851. L'auteur du mémoire n'a pu connaître les décès des deux catégories pendant la même année.

Digitized by Google

De 1 à 5 ans	8,58 sur 100	enf. de l'hosp.	5,53	Sur 100 enf. de la popul. générale.
— 5 à 10	1,32	id.	1,43	
— 10 à 12	0,59	id.	0,59	
0, à 12	9,60 soit 1 décès sur 10,45;		5,60 soit 1 s. 17,85.	

On répète souvent que la moitié des enfants meurent dans l'année de leur abandon, parce qu'on ne compare les décès qu'aux admissions formant à peine le cinquième des existences et admissions réunies qui concourent ensemble aux décès; c'est comme si l'on disait qu'en 1849, le nombre des naissances générales ayant été de 985,848 et celui des décès de 973,471, il est mort 98 enfants sur 100 ; d'autrefois, on ne considère comme ayant survécu que le nombre des existences moyennes, sans tenir compte des radiations par sortie, cessation des secours, retraits, adoptions, légitimations, reconnaissances, évasions. Or, la progression exacte des décédés aux survivants, est dans le rapport des décès à tous les enfants qui existent et qui ont existé.

§. 4. *Conséquences des mesures restrictives des abandons.*

Conséquences morales.

Toutes les mesures restrictives des abandons ont eu pour cause l'insuffisance des ressources et pour objet l'économie; toutes les réclamations contre ces mesures ont été faites au nom de l'humanité et de la morale.

On discute depuis trente ans si la suppression et la surveillance des tours provoquent les infanticides, tandis que les chiffres inexorables des statistiques judiciaires prouvent que ces crimes diminuaient avant les mesures contre les tours, et qu'ils ont augmenté parallellement à l'application de ces mesures.

Les *secours aux filles mères* furent inventés dans les jours les plus néfastes pour abolir les préjugés de vertu et

Digitized by Google

de famille, ils offrent le double scandale d'une subvention qui a pour titre le vice et pour condition l'impudeur.

Les mots *secours aux filles mères* qui exprimaient la nature de la subvention, ont été remplacés par la dénomination générale de *secours aux familles indigentes ;* on peut ainsi tromper les susceptibilités des populations qui, en France, sont presque entièrement catholiques (1), sans diminuer l'atteinte aux mœurs et à la constitution de la famille.

L'indigence des familles ne suffit pas pour classer leurs enfants dans l'une des catégories admises aux secours, car les enfants des indigents ne sont ni de père et de mère inconnus, ni de parents auxquels on ne puisse recourir, ni orphelins. L'assistance des familles indigentes, mères et enfants, est dans les attributions des bureaux de bienfaisance dont les secours motivés, non sur l'inconduite des mères, mais sur leur misère, n'est plus un outrage aux mœurs, un défi à la constitution religieuse et civile de la famille légitime, une subvention au vice, une prime à l'impudeur, une provocation à la spéculation de l'abandon.

La fille mère qui consent à nourrir son enfant, moyennant une pension mensuelle, n'agit pas sous l'inspiration d'un repentir courageux qui se soumet au mépris public pour accomplir un grand devoir. On paye le vice qui ne rougit plus, on élève l'union bestiale au rang du mariage et la fille débauchée à la dignité de mère ; on fait plus en lui accordant les secours refusés aux mères légitimes.

(1) Catholiques	34,931,032	= 35,679,364
Réformés.	480,507	
Confession d'Augsbourg.	267,825	
Juifs	73,975	= 103,806
Autres. :	26,348	
Non constatés . : . . .	3,483	
Total de la population (recensement de 1851)		35,783,170

Digitized by Google

La statistique de la justice criminelle constate tous les ans que le cinquième des femmes traduites aux assises ont eu des enfants naturels ou qu'elles ont vécu en concubinage. Voilà les mères qu'on subventionne pour donner à leurs enfants les leçons du vice et des crimes ; aussi, les filles de ces mères forment le cinquième du personnel des maisons de prostitution. L'abandon des parents vicieux est un bien pour les enfants et pour la société.

S'il est incontestable que la joie, la tristesse, le rire, les larmes, le courage, la peur, l'enthousiasme et toutes les sensations se communiquent par une sorte d'influence magnétique, si même l'exemple de l'austère vertu porte à la vertu, qui oserait nier que le vice toujours si séduisant ne soit plus contagieux ?

Résultats financiers.

Pour apprécier les résultats financiers des mesures restrictives du nombre des enfants secourus, il suffit de rappeler :

1° que, de 1820 à 1834, tous les abandons réunis n'ont contribué à l'augmentation des existences moyennes que dans la faible proportion de 1/26e ;

2° que les enfants trouvés ne forment que le tiers des admissions annuelles ;

3° que les abandons par le tour ne s'élèvent jamais au 5me des enfants trouvés.

L'augmentation des existences moyennes ne pouvait donc être attribuée à celle des abandons, bien moins encore aux facilités offertes par les tours. Les accusations contre les tours n'avaient aucun fondement ; les suppressions et la surveillance de la plupart des tours n'ont pu procurer qu'une économie insignifiante.

Les secours aux filles mères ont déplacé la dépense sans la diminuer.

Digitized by Google

L'économie momentanée réalisée par le déplacement des enfants s'est trouvée réduite soit par le nouvel abandon des enfants retirés, soit par la diminution notable des retraits pendant les années suivantes.

La réduction des abandons et des dépenses n'a été obtenue que par les difficultés opposées au grand nombre d'admissions librement débattues.

Ce n'est qu'en assurant les moyens de pourvoir à toutes les éventualités qu'on parviendra à faire prévaloir les grands intérêts généraux de l'humanité, de l'ordre, de la morale, sur les calculs des économies locales.

§. 5. *Progression des infanticides, des autres crimes contre les personnes, de la population, des abandons et des morts-nés.*

Après avoir accusé les hospices et les tours de faciliter les abandons, il semble contradictoire de soutenir qu'ils provoquent les infanticides; la simple raison dit assez que sans admettre le danger de favoriser les abandons, le refuge de l'hospice et la discrétion du tour rendent l'infanticide inutile.

Ce n'est pas le tour qui invite à dissimuler la grossesse, c'est la crainte du déshonneur; toute femme qui conserve quelque pudeur dissimule instinctivement la grossesse qui atteste son inconduite et cache, autant quelle le peut, son accouchement. Tout ce qui garantit le secret encourage la mère à conserver le fruit de ses entrailles, avec la pensée de veiller mystérieusement sur son enfant et de le réclamer plus tard.

Lorsque M. de Gasparin niait la relation des infanticides et des mesures contre les tours, l'application en grand de ces mesures, depuis quatre années seulement, avait déjà élevé le chiffre des infanticides de 37,81 pour cent,

Digitized by Google

comparativement au nombre des mêmes crimes commis en 1832; à la même époque, dès les premiers mois de la surveillance du tour de Paris, on trouvait 60 enfants morts sur la voie publique. Ces faits ont dû se produire dans tous les lieux où les tours ont été supprimés ou soumis à la surveillance, mais ils ne figurent pas dans les statistiques des infanticides.

Pour réfuter le rapport spécial de 1845 cité comme autorité dans l'exposé des motifs du projet de loi de 1853, il est utile de rappeler textuellement les bases, les calculs et les conclusions de ce rapport.

Il résulte des statistiques criminelles, dit M. Remacle, *que, de même que les autres crimes, contre les personnes, les infanticides ont suivi depuis* 20 *ans (de* 1825 *à* 1845*), une progression ascendante plus forte que celle de la population. Cette dernière progression est de* 7 *à* 8 *p.* 100, *tandis que l'autre est de* 20 *à* 24 *p.* 100.

La question n'est donc pas de savoir si le nombre des infanticides a augmenté, ce qui n'est pas douteux, mais si les départements dans lesquels les tours d'exposition ont été supprimés, y ont seuls contribué dans une plus forte proportion que les autres.

Dans les départements où les tours ont été supprimés, de 1825 *à* 1845, *on trouve, pour les infanticides, une augmentation moyenne annuelle de* 0,42; *dans les départements dans lesquels aucune institution nouvelle de tour n'a eu lieu, on trouve une augmentation moyenne annuelle de* 0,44; *dans les départements où il n'a pas existé de tour durant la période de* 20 *ans, on trouve une augmentation moyenne annuelle de* 0,23; *enfin, dans les départements qui n'ayant pas de tour en ont établi, ou qui, en possédant déjà, en ont ouvert de nouveaux, en comparant les infanticides commis après le nouvel établissement avec ceux qui s'étaient commis auparavant, on obtient une*

Digitized by Google

augmentation moyenne annuelle de 0,61*; c'est-à-dire que là où on aurait dû naturellement rencontrer une diminution, s'il était vrai que les tours d'exposition prévinsent les infanticides, on trouve la plus forte augmentation qui existe dans les quatre catégories, en sorte qu'on pourrait presque dire que le nombre des infanticides est en raison directe du nombre et du maintien des tours, au lieu de s'accroître, comme on l'avait craint à mesure que le nombre de ces derniers diminue et par le fait même de leur suppression.*

Voilà la pièce la plus importante du procès, voici la réponse :

Jamais les infanticides n'ont suivi la même progression que celle des autres crimes contre les personnes ; chaque sorte de crime offre une progression plus ou moins distincte, sous l'influence des circonstances qui lui sont propres; la progression des infanticides était descendante avant les mesures contre les tours, elle n'a pas cessé d'être ascendante depuis l'application continue de ces mesures et, toujours, sa progression, descendante ou ascendante, a été différente de celle de la plupart des crimes contre les personnes.

La première année de la publication des statistiques de la justice criminelle, en 1826, on comptait 117 infanticides et 1315 autres crimes contre les personnes.

De 1826 à 1833, les moyennes annuelles étaient de 94,50 infanticides et 1303 autres crimes contre les personnes.

De 1834 à 1815, les moyennes annuelles étaient de 134,16 infanticides et 1513,09 autres crimes.

De 1834 à 1854, les moyennes annuelles étaient de 148,23 infanticides et 1589,16 autres crimes.

Les crimes dont la moyenne avaient baissé avant 1834 étaient les assassinats, les viols, les attentats à la pudeur

Digitized by Google

et principalement les infanticides (de 19,45 pour 100) et les avortements (de 26,56 p. 100.)

Les autres crimes contre les personnes avaient augmenté.

Si on réunit, d'une part, les infanticides, les avortements, les viols et attentats à la pudeur et d'autre part tous les autres crimes contre les personnes, on trouve, en 1826 : infanticides, avortements, viols et attentats 405 ; autres crimes contre les personnes 1027

Moyenne annuelle de 1826 à 1833	357	1039	
Id. de 1834 à 1845	580,67	1066	58
Id. de 1834 à 1854	712	1022	

Il est doublement triste de constater que les crimes dont l'augmentation a continué, sont ceux consommés dans la famille et qu'il faut attribuer bien moins à la cupidité, à la vengeance ou à la haine, qu'à l'immoralité profonde, à l'oubli des devoirs les plus sacrés, à l'abus le plus odieux de la position ou de la force contre l'innocence et la faiblesse.

Depuis 1834, les infanticides ont doublé, les avortements ont quadruplé, les homicides réputés involontaires de nouveaux nés par leurs mères ont doublé, les délaissements dans les lieux solitaires ont quadruplé.... Sans parler des crimes ignorés, ni de tant d'accidents qui dissimulent la culpabilité et l'horreur de l'infanticide ; la progression des viols et attentats à la pudeur, principalement sur les enfants de moins de 15 ans, ne doit elle pas être considérée comme une conséquence fatale des mesures qui altèrent les mœurs ?

Les rapports statistiques qui viennent d'être présentés ne permettent pas de soutenir que les infanticides aient jamais suivi la même progression que celle des autres crimes contre les personnes.

Il n'est pas plus exact que la généralité des crimes contre les personnes ait offert une progression ascendante plus

Digitized by Google

forte que celle de la population, puisque la moyenne des crimes était plus faible, en 1833, que le chiffre de 1826, malgré l'accroissement de la population de plus d'un million d'habitants.

Dans la période vigésimale observée par l'auteur du rapport de 1845 (1826 à 1845), les Cours d'assises ont jugé 30,947 crimes contre les personnes, la moyenne annuelle est de 1547; l'augmentation de cette moyenne comparativement au nombre de 1826 est de 115, représentant la proportion de 8 p. 100, et non de 24 p. 100. Il est arrivé trois fois, de 1834 à 1845, que l'augmentation des crimes a dépassé 23 p. 100, mais c'est précisément l'application des mesures restrictives qui a provoqué cette élévation provenant uniquement de la multiplication des crimes contre les mœurs.

L'accroissement de la population, d'après les récensements de 1821 et de 1841, a été, en 20 années, de 12,37 p. 100; de 1826 à 1846, elle a été de 11,12 p. 100, au lieu de 8 p. 100.

Ainsi, la progression ascendante des infanticides ne saurait être expliquée par l'augmentation naturelle des crimes contre les personnes; l'accroissement de la population, de 1825 à 1845, a été de 11 à 12 p. 100 et non de 8 p. 100; l'augmentation des crimes contre les personnes pendant la même période n'a été que de 8. p. 100 et non de 20 à 24 p. 100; enfin, les infanticides et tous les crimes contre les enfants diminuaient avant les mesures contre les tours, ils n'ont pas cessé d'augmenter avec l'application continue de ces mesures.

L'auteur du rapport de 1845 a comparé le nombre des infanticides commis avant et après la suppression, ou l'ouverture d'un tour; et dans les départements n'ayant pas de tour, ou n'ayant fait aucun changement, pendant la première et pendant la seconde moitié de la période

Digitized by Google

vigésimale, sans tenir compte ni de la surveillance antérieure du tour supprimé, ni de l'existence d'autres tours dans le même département, ou dans les hospices voisins, ni de l'application plus ou moins sévère, immédiate, ou suspendue de la fermeture du tour, ni des rigueurs ou des facilités dans les admissions à bureau ouvert, ni de mille autres circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi la suppression du tour.

On comprend, cependant, que la surveillance d'un tour restant a dû produire plus d'infanticides que la suppression d'un tour surveillé, et que les rigueurs exagérées dans les admissions à bureau ouvert ont aussi contribué à la progression des infanticides, surtout dans les lieux où le tour n'existait pas.

Les erreurs dans le classement des quatre catégories de département ayant fermé, conservé, ouvert, ou n'ayant jamais eu des tours, suffiraient pour vicier les résultats observés dans chaque catégorie.

Toutefois, en admettant les bases incomplètes du rapport cité, ses conclusions n'en seraient pas moins inadmissibles, car, on trouverait, dans les 4/5es des départements classés comme ayant supprimé des tours, une augmentation d'infanticides de 0,73; dans les 4/5es de 23 départements qui n'auraient fait aucun changement, une augmentation de 0,61; dans les 5/8es de 8 départements n'ayant jamais eu de tour, une augmentation de 0,44. Quant aux 3 départements classés comme ayant eu la plus forte augmentation d'infanticides, par suite de l'ouverture de nouveaux tours (Côte-d'Or, Haute-Marne, Ille-et-Vilaine), un seul, la Côte-d'Or, a réellement ouvert un tour en 1836 et les infanticides y ont immédiatement diminué de 0,50 comparativement aux deux années antérieures. L'Ille-et-Vilaine n'a jamais eu de tour, c'est le département qui fournit le plus d'infanticides. La Haute-Marne a conservé ses tours,

Digitized by Google

c'est un des départements qui ont le moins d'infanticides.

Ainsi, d'après les calculs du rapport de 1845, l'augmentation des infanticides serait la plus forte dans les 4|5es des départements qui auraient supprimé des tours; moindre dans les 4|5es des départements qui auraient conservé leurs tours; plus faible dans les 5|8es des départements où les tours n'ayant jamais existé, les difficultés opposées aux abandons n'auraient modifié que les admissions à bureau ouvert; enfin, les infanticides auraient diminué dans le département qui a ouvert un tour. [L'auteur du rapport est arrivé à des conclusions contraires, en déduisant, dans chaque catégorie, les diminutions offertes par quelques départements des augmentations fournies par le plus grand nombre (les 4|5es).

La diminution exceptionnelle des infanticides, dans un petit nombre de départements, s'explique par la simple considération que les infanticides, plus encore que tous les autres grands crimes, sont déterminés par un concours de circonstances de temps, de lieu, d'éducation, de position, de moralité dont la réunion, heureusement exceptionnelle, ne saurait coïncider constamment avec la date de la suppression d'un tour, dans un lieu déterminé, date souvent incertaine, insignifiante lorsque le tour supprimé était déjà surveillé, tellement insuffisante, parmi tant d'autres circonstances, quelle donne des résultats fortuits, différents selon le nombre d'années auxquelles sont appliqués les calculs.

Deux faits demeurent constants, comme la vérité, quelles que soient les combinaisons par lesquelles ils sont vérifiés : c'est la diminution notable des infanticides avant les mesures restrictives des abandons et leur augmentation effrayante depuis l'application en grand de ces mesures; en 1832, la moyenne annuelle des infanticides était descendue de 18,8 p. 100 sur le chiffre de l'année 1826. Depuis 1833,

Digitized by Google

leur progression a été constamment ascendante; elle était, en 1837, de 42 p. 100; en 1844, de 63 p. 100; en 1854, de 81 p. 100 sur le chiffre de 1832. Les infanticides étaient descendus de 117 à 80 lorsqu'il existait plus de 200 tours libres, ils se sont élevés à 198 après la fermeture ou la surveillance de la plupart des tours. Ces faits statistiques incontestables ne permettent pas de nier que le nombre des infanticides ne soit en raison directe de la suppression ou de la surveillance des tours, quoique le grand nombre d'infanticides déterminés par la suppression ou par la surveillance des tours ne soit pas publié.

Lorsque les abandons étaient plus nombreux, les infanticides diminuaient; lorsque les abandons ont rencontré des difficultés exagérées, les infanticides sont devenus plus fréquents. La cause de la diminution des abandons est connue, avouée, proclamée, on s'applaudit de ses résultats financiers; la même cause fixe la date de la progression ascendante des crimes, délits, accidents et malheurs dont les enfants nouveaux-nés ou conçus deviennent victimes.

Des morts-nés.

Le chiffre des enfants nés morts, ou qui sont morts avant la déclaration de leur naissance a été publié pour la première fois, en 1855, dans la statistique de la population; il remonte à l'année 1836; la distinction des morts-nés légitimes et illégitimes n'est faite que depuis 1841.

En 1836 on comptait	23,553 morts-nés,	1 sur	41,59 nais.
En 1853 »	38,570 »		24,29 »
Augmentation	15,017, = 63 p. 100.		

L'augmentation moyenne annuelle pendant les 17 années a été de 10,000.

L'augmentation moyenne annuelle des abandons, de 1820

Digitized by Google

à 1833, n'était que de 742. Celle des morts-nés, quatorze fois plus considérable n'impose aucune charge, elle est inapperçue, on la nie même malgré les chiffres officiels qui la constatent.

D'après ces renseignements officiels, la progression ascendante des morts-nés se manifesterait presque exclusivement parmi les naissances légitimes, ce qui n'empêche pas que la proportion des morts-nés naturels, relativement aux naissances naturelles, ne soit plus que double de celle des morts-nés légitimes aux naissances légitimes.

Il y a lieu de croire que la distinction de l'origine n'étant pas prescrite par le *Code Napoléon*, dans la rédaction des actes de décès, l'officier de l'Etat-civil aura souvent supposé la légitimité à défaut de déclaration sur ce point; ou qu'en recueillant les documents statistiques on aura classé comme légitimes les morts-nés dont l'origine n'était pas indiquée.

S'il était vrai que l'augmentation des morts-nés se produisit d'une manière aussi prononcée dans les filiations légitimes, il faudrait en rechercher les causes, non dans la gêne et les privations, mais dans les modes, les habitudes et les plaisirs qui prédisposent les jeunes filles et les jeunes femmes aux maladies cruelles, chaque jour plus communes dans les grandes villes, parmi les classes les plus aisées. La question mérite une attention sérieuse au triple point de vue hygiénique, moral et criminel.

On constaterait facilement les véritables causes de la progression des morts-nés, si l'on considérait les décès des morts nés comme pouvant offrir les circonstances de mort violente et qui exigent l'accomplissement des formalités prescrites en pareil cas par les articles 77, 81 du *Code Napoléon*.

D'après ce qu'on connait des morts-nés dans les divers états de l'Europe, leur proportion aux naissances serait généralement double dans les capitales, dans les pays

Digitized by Google

industriels et dans les grands centres de population de celle observée dans les autres villes et dans les communes rurales.

§. 6. *Education des enfants.*

Quel que soit le mode d'admission des enfants, la société contracte envers ceux qu'elle recueille, l'obligation de leur tenir lieu de famille, c'est-à-dire de veiller à leur développement physique, moral, intellectuel et de leur apprendre un état.

Jusqu'à ce jour, on a trop oublié que les notions de la morale sont indispensables à tous les hommes et que l'apprentissage d'un état ne l'est pas moins à ceux qui n'ont pas de patrimoine.

L'ignorance, la misère, trop souvent la dégradation des enfants des hospices démontrent l'insuffisance du système actuel d'éducation, et réclament un enseignement moral et professionnel.

Les statistiques de la justice criminelle constatent, chaque année, que l'ignorance est la cause la plus fréquente de tous les désordres et que les auteurs des crimes sont généralement placés en dehors de la famille et de la propriété : de 1826 à 1850 (en 25 ans), sur 100 accusés 55 ne savaient ni lire ni écrire, 31 savaient lire et écrire imparfaitement, 11 savaient lire et écrire, 3 avaient reçu une éducation. Plus de la moitié des accusés sont célibataires. En 1854, sur 7,556 accusés on ne comptait que 50 propriétaires travaillant pour leur compte, à peine 6,6 sur 1,000.

Parmi tous les crimes contre les personnes, les accusés de crimes contre les enfants sont plus universellement dans une ignorance absolue. En 1854, sur 243 accusés d'infanticide, deux seulement avaient reçu une éducation et quatre savaient lire et écrire.

Digitized by Google

L'éducation, la famille, la propriété sont les préservatifs les plus sûrs contre la misère, le vice et le crime.

Lorsque le législateur de 1811 ordonna le placement des enfants sans famille et sans ressources chez des nourriciers, des artisans, ou des cultivateurs, il voulut remplacer la famille absente par la famille adoptive et procurer aux enfants l'apprentissage qui donne les moyens de vivre par le travail. Ce mode de placement pratiqué depuis près d'un demi siècle, n'a jamais répondu aux vues bienfaisantes du législateur; ce n'est qu'exceptionnellement que les enfants ainsi placés ont été adoptés, qu'ils ont reçu l'instruction morale, ou qu'ils ont appris un métier.

La dispersion des enfants chez les particuliers rend la surveillance impossible; pour trouver de bons placements, il faudrait payer des pensions plus fortes; les œuvres chrétiennes et les institutions sociales, charitables accomplissent seules, par le sentiment du devoir, la mission que l'intérêt privé ne stimule pas.

Hors les cas fort rares des placements chez des bienfaiteurs, on ne trouvera rien de mieux que l'organisation de la famille charitable dans des établissements spéciaux dirigés par les membres d'une communauté religieuse remplissant bien mieux que beaucoup de familles, les fonctions augustes de père et de mère et donnant avec les leçons l'exemple de l'amour fraternel le plus touchant.

Les essais d'éducation faits en France, depuis 20 ans, et en Algérie, depuis 14 ans, ont eu pour bases la réunion des enfants dans des colonies ou orphelinats, l'éducation chrétienne, l'instruction primaire et l'enseignement agricole. Ces applications permettent d'apprécier le but, les moyens, les résultats de ces sortes d'institutions; on y trouve le programme des établissements qu'il faudra organiser tôt ou tard, en y ajoutant les garanties de ressources et de stabilité qu'aucune fondation privée ne peut assurer.

Digitized by Google

Plusieurs orphelinats ont été fondés en Algérie. Le gouvernement, les départements et l'hospice de Paris ont envoyé, à titre d'essai, un certain nombre d'enfants orphelins. Ce mode d'éducation a séduit au double point de vue de la colonisation de l'Algérie et de la dotation des enfants. Le Sénat a proposé, en 1856, *de tenter un essai dans des proportions plus larges que celui qui a été fait en envoyant les enfants en Afrique vers l'âge de 12 ans, etc.* (Rapport au Sénat, *Moniteur* des 21 et 22 août 1856.) Cette mesure considérée au triple point de vue de son utilité pour les enfants, pour l'Algérie et pour la France, paraît dangereuse et sans compensation réelle pour les enfants, pleine d'embarras pour l'Algérie, plus onéreuse qu'aucune autre à la France ; elle n'offrirait que des déceptions ; elle ajouterait le problème de l'éducation en Algérie, elle rendrait plus difficile la première éducation en France.

Intérêt des enfants.

L'intérêt actuel et futur des enfants est dans le développement de leurs forces et de leurs facultés, en d'autres termes, dans la santé et l'éducation ; le climat de l'Algérie offre incontestablement plus de chances de maladies et de morts que celui de la France ; tous les éléments de l'éducation existent en France.

Les concessions promises à des enfants de 12 ans, sont le mirage trompeur d'un bienfait. La mortalité des enfants de 12 à 21 ans ; l'état valétudinaire des deux tiers des survivants ; l'obligation, de la part des valides, de satisfaire à la loi du recrutement ; les engagements des enfants chez les colons vers l'âge de 15 à 16 ans, etc., dispenseront le gouvernement de réaliser les dotations en terrains.

La perspective de l'expatriation des enfants rendrait plus difficile encore de trouver de bonnes nourrices et des

Digitized by Google

familles honnêtes qui voulussent s'en charger pour se les voir enlever lorsqu'elles s'y seraient attachées et qu'ils commenceraient à travailler.

L'éloignement des enfants découragerait les bienfaiteurs; les familles oublieraient bientôt ceux quelles avaient la pensée de réclamer dans les jours meilleurs; tout espoir de retraits, de reconnaissance, de légitimation, d'adoption serait perdu, comme on l'a déjà vu par le simple déplacement des enfants d'un département à l'autre.

Le véritable intérêt des enfants est dans l'éducation faite en France, où elle sera plus facile, moins coûteuse, également morale, plus favorable à la santé, sans briser aucune espérance.

Eléments utiles à la colonisation de l'Algérie.

La colonisation de l'Algérie réclame des forces productives, le sol africain ne promet les trésors de sa fécondité qu'aux bras robustes; il lui faut des ouvriers habiles pour appliquer les meilleures méthodes et les perfectionnements afin de faire fructifier rapidement les germes de richesses agricoles condamnées depuis tant de siècles à la stérilité par la barbarie stationnaire.

La mission d'élever les enfants et de former les ouvriers appartient à la France; la spécialité des orphelinats de l'Algérie doit être d'acclimater les ouvriers et de les aider dans leur établissement.

Les hospices de la France n'ont à leur disposition que des enfants généralement chétifs, dont la constitution est viciée, dont les penchants sont mauvais, dont la mortalité est plus grande que celle des autres enfants, dont l'éducation est encore un problème.

L'émigration volontaire, à l'âge de 21 ans, des jeunes hommes dont la santé serait fortifiée, dont les aptitudes

Digitized by Google

seraient reconnues, et dont la conduite serait digne du bienfait de la concession de terrains, n'aurait aucun des inconvénients de la transportation des enfants de 12 ans et remplirait toutes les conditions d'utilité.

Si l'éducation des enfants était organisée en France et si les enfants étaient retenus jusqu'à leur majorité, le travail de 12 à 21 ans rembourserait les dépenses du premier âge, les établissements d'éducation pourraient bientôt suffire à leurs frais et la société serait exonérée de l'impôt annuel des enfants trouvés. Ce n'est que dans une mauvaise organisation de l'éducation et du travail que les forces et l'intelligence de l'homme deviennent un fardeau et un danger.

Quel avantage aurait la France dans l'envoi des enfants en Afrique ?

La facilité d'affecter des dotations territoriales aux orphelinats de l'Algérie est loin d'avoir l'importance qu'on serait tenté de lui prêter ; l'éducation agricole n'exige pas de vastes superficies, mais des bâtiments d'une certaine étendue. Les défrichements sont plus faciles en Algérie, mais les constructions y sont partout indispensables et coûteuses. En France, il existe encore beaucoup de terrains incultes ou mal cultivés ; de vieux châteaux peuvent y être appropriés à l'éducation des enfants ; toutes compensations établies, il y a lieu de croire que les fondations seraient moins onéreuses en France qu'en Algérie.

Le prix des pensions à payer en Algérie serait quadruple de ce que coûtent les enfants aujourd'hui et double, ou au moins un tiers au dessus de ce qu'il faudrait payer aux colonies agricoles fondées en France. Cela résulte des tarifs fixés par les traités entre l'administration de la guerre et les directeurs des orphelinats auxquels 400 enfants ont été confiés. Ces dépenses seraient encore augmentées par l'indemnité de route, le passage et la nourriture pendant la traversée.

Digitized by Google

L'expérience faite pendant 13 ans par le R. P. Brumault, directeur des orphelinats de Ben-ak-noun et de Bouffaric, a donné les résultats suivants : 922 enfants ont été admis, 396 sont sortis savoir : 36 à 21 ans, 360 avant cet âge. Plus des trois quarts de ceux sortis ont été réclamés par leurs parents, un certain nombre se sont évadés, 12 se sont engagés, quelques-uns sont devenus valets de ferme. Le Père Brumault pense qu'il convient de ne garder les enfants que de 12 à 15 ans, afin d'éviter les embarras du jeune âge et l'exploitation du travail utile. Aucun enfant n'a reçu la concession de terrains.

L'éducation des sujets d'élite, envoyés en Algérie, n'a pas offert des résultats plus utiles que ceux obtenus dans les colonies agricoles fondées en France; le placement des enfants chez des colons à 15 ou 16 ans, reproduirait les abus reconnus et qu'il faut supprimer. Le rappel des orphelins par leurs parents, dès que les enfants peuvent travailler, devient un surcroit de charges et rend illusoires, les espérances fondées sur le travail utile à la colonisation.

La continuation des essais, soit en Algérie, soit en France, ne saurait produire rien de plus concluant; l'ajournement de la solution est le pire de tous les partis; il ne faut pas écarter le souci d'appliquer des remèdes en envoyant les malades changer d'air.

L'exposition d'un plan d'éducation ne saurait trouver place dans le cadre restreint de ce travail, dont l'objet spécial est de faciliter les solutions légales.

La conclusion à déduire de l'insuffisance du système actuel, des avantages et des imperfections observés dans les essais tentés jusqu'ici, des inconvénients et des dangers de l'éducation en Algérie depuis l'âge de 12 ans, doit être de laisser à l'administration la plus grande latitude dans le choix, l'autorisation ou l'organisation de tous les moyens qui assureront l'éducation chrétienne et professionnelle des enfants confiés à la charité publique.

Digitized by Google

§. 7. *Tutelle, surveillance, patronage, émancipation, reconnaisssance, remise des enfants à leurs parents.*

La loi du 15 pluviose an XIII (3 février 1805), postérieure à la promulgation du titre X du *Code Napoléon*, a réglé tout ce qui concerne la tutelle des enfans confiés à la charité publique, en simplifiant l'accomplissement de quelques formalités, sans rien changer aux principes de droit commun qui régissent la personne et les biens des mineurs; mais l'insuffisance des ressources ne permet pas même la surveillance prescrite par le décret de 1811. En 1849, la tutelle n'était exercée que dans 20 départements; elle était négligée dans 5 et complètement abandonnée dans 61 (Watteville, 1849, pag. 26.)

Ce nouvel abandon laisse les enfants à la discrétion des nourrices, des cultivateurs, des artisans, souvent fort pauvres, quelquefois grossiers ou cupides. On ignore si les enfants sont soignés ou maltraités; presque tous demeurent chétifs et ne reçoivent ni instruction, ni apprentissage; l'amour de l'indépendance, le désir de gagner de l'argent leur font quitter les maîtres auxquels ils sont engagés; l'ignorance et le dénuement les entraînent fatalement au vice et au crime, telle est la destinée du plus grand nombre.

Le projet de loi présenté, en 1853, consacrait l'inspection départementale ordonnée par la circulaire ministérielle du 12 mars 1839; il organisait le patronage, il donnait la faculté de déléguer la tutelle aux associations de bienfaisance, aux parents des enfants, aux particuliers qui pourraient le mieux l'exercer; il limitait l'engagement des enfants à 20 ans. Ces améliorations obtinrent l'assentiment unanime. Pour rendre plus formelle l'obligation, de la part du maître, de donner à l'enfant engagé l'instruction religieuse et l'enseignement professionnel, il faudrait l'écrire dans la loi.

Digitized by Google

Les enfants confiés à la charité publique doivent être assimilés à ceux restés sans père ni mère dont l'émancipation n'est autorisée qu'à l'âge de 18 ans. (Art. 478 du *Code Napoléon.*)

Le projet de loi de 1853 attribuait au préfet, en conseil de préfecture, l'approbation des comptes de tutelle des enfants des hospices. Cette dérogation au droit commun ne paraît pas justifiée; s'il y avait contestation, le conseil de préfecture serait incompétent, *ratione materiæ;* il est plus simple d'attribuer au juge de paix l'homologation des comptes du tuteur approuvés par le conseil de tutelle.

Le patronage des dames charitables, des ministres des cultes, des membres des congrégations ou associations religieuses vouées à l'exercice de la charité, des membres du conseil général et des juges de paix, sera un retour heureux au patronage organisé par St-Vincent de Paul, rappelé par l'édit de Louis XIV de 1670 et dans les réglements de l'hôpital de Paris.

Lorsque l'abandon n'a pas eu d'autre cause que la misère, il n'a été consommé qu'avec la pensée de réclamer l'enfant dans des jours meilleurs. L'administration s'empressera de rendre les enfants aux parents vertueux dont la tendresse a résisté aux dures épreuves de l'adversité et fortifié le courage, quand même ils n'auraient pas les moyens de rembourser les dépenses faites pour l'enfant. Si des parents oublieux de leurs devoirs, ou n'ayant pu avouer la maternité réclament ensuite leur enfant, ils devront rembourser tous les frais et l'enfant ne leur sera remis que s'il y a sûreté et avantage pour sa moralité et son éducation.

Enfin, l'administration repoussera les réclamations des parents vicieux, ou qui paraitront faire des calculs honteux sur la fortune, sur le travail ou sur les mœurs des enfants.

Digitized by Google

Dans tous les cas la tutelle pourra être conservée par l'administration et le père ou la mère être privé de la jouissance légale des biens du mineur.

Toutes ces dispositions développent et précisent mieux l'application des lois, décrets, réglements et instructions antérieurs.

§. 8. *Dépenses.*

Après que les hospices eurent été dépossédés, au nom de la nation, les dépenses des enfants abandonnés furent portées au budget de l'Etat; un décret du 10 septembre 1790 essaya de les rejeter sur les municipalités et sur les départements; mais la loi des 29 novembre, 10 décembre de la même année et plusieurs autres les laissèrent à la charge du trésor public.

Les hospices furent ensuite appelés à supporter les dépenses sur la portion de leurs revenus affectés spécialement au service des enfants abandonnés. En cas d'insuffisance, il était pourvu par le trésor. (Loi du 27 frimaire; Arrêté du 30 ventose an V; loi du 26 fructidor an VI.)

Le décret de 1811 fixa la contribution annuelle de l'Etat à quatre millions, le surplus restant à la charge des hospices et des communes.

La loi des finances de 1817 supprima la subvention, imputant les sommes que les hospices ne pourraient acquitter, sur les dépenses variables des départements, sans préjudice du concours des communes.

Le nombre des hospices dépositaires, qui était encore de 273, en 1826, a été réduit successivement à 141 qui demeurent chargés de la totalité des dépenses réparties auparavant entre un nombre presque double d'établissements hospitaliers; cette situation donne lieu à des réclamations légitimes.

Digitized by Google

La division du concours aux dépenses a conduit à la distinction des dépenses en intérieures et extérieures dont le principe se trouve dans le décret de 1811 : la fourniture des layettes et toutes les dépenses intérieures relatives à la nourriture et à l'éducation des enfants, pendant leur séjour à l'hospice, restent à la charge des hospices (décret de 1811, art. 11); les mois de nourrice et les pensions des enfants, les indemnités aux nourrices et aux maîtres, ainsi que les frais de visite, forment les dépenses extérieures auxquelles il était pourvu par la subvention de l'Etat et, en cas d'insuffisance, au moyen des revenus des hospices, ou d'allocations sur les fonds des communes. (Décret précité, art. 12.)

Le classement de plusieurs dépenses a été l'objet de discussions entre les départements et les hospices, le domicile de secours a soulevé des contestations entre les départements; le déficit des hospices a causé des embarras. En matière de comptabilité, la loi doit résoudre clairement toutes les difficultés. Le projet de loi de 1853 déterminait le classement des dépenses, le domicile de secours, la mesure de chaque concours, les voies et moyens pour toutes les éventualités, d'après les principes déjà posés dans des lois antérieures.

En adoptant cette partie du projet il faudrait nécessairement y ajouter le rétablissement de la contribution de l'Etat réclamée par l'équité et par l'intérêt public. Une justice exacte ne permet pas d'imposer aux localités toute la charge des enfants trouvés dont l'origine est inconnue; la règle *que chaque cité nourrisse ses pauvres* ne s'appliquerait qu'aux enfants dont les parents sont connus; l'Etat dans un intérêt général, doit veiller à la subsistance et à l'éducation des enfants pauvres de toutes les catégories. Sa contribution est en quelque sorte la raison de son autorité nécessaire sur les enfants confiés à la charité publiqne.

Digitized by Google

§. 9. *Mesures préventives et repressives.*

Les maisons particulières d'accouchement ont été signalées comme *la source principale, souvent presque unique du dépôt des enfants au tour*. (Exposé des motifs pag. 26); on est porté à croire que les pratiques les plus abominables contre les enfants conçus, sont généralement consommées dans ces maisons sous la protection qui soustrait le ministère des sages-femmes à la surveillance de l'autorité. Les annales de la justice criminelle justifient quelquefois ces accusations.

Dans le but de prévenir les abandons, de retrouver leur origine et d'en punir l'abus, le projet de loi de 1853 établissait une surveillance des maisons particulières d'accouchement, abrégeait les délais des déclarations des naissances qui avaient lieu dans ces maisons, et punissait le trafic habituel du transport des enfants dans les hospices.

La surveillance des maisons particulières d'accouchement serait à la fois insuffisante et indiscrète ; l'utilité de déroger à l'art. 11 du Code civil pour les déclarations des naissances ne paraît pas justifiée ; les abandons, même nombreux, de la part d'une sage-femme, n'établiraient pas qu'elle fit le trafic des abandons, puisque sa profession l'oblige d'assister les mères dans l'enfantement; que, d'après la jurisprudence constante, on ne peut exiger d'elle d'autre déclaration que celle du fait de la naissance et qu'aux termes de l'art. 348 du Code pénal *aucune peine ne sera prononcée contre ceux qui auront porté à un hospice, un enfant qui leur aurait été confié, s'ils n'étaient pas tenus, ou ne s'étaient pas obligés de pourvoir gratuitement à la nourriture et à l'entretien de l'enfant et si personne n'y avait pourvu.*

La surveillance des maisons particulières d'accouchement et les pénalités proposées n'avaient en vue que l'abus des

Digitized by Google

abandons, sans créer aucun moyen nouveau de connaître les crimes d'avortement et d'infanticide bien autrement déplorables.

Au lieu de placer toutes les sages-femmes sous une surveillance impuissante, il serait facile de remédier à tous les abus, en imposant la nécessité de l'autorisation à celles qui voudraient recevoir des pensionnaires; la faculté d'accorder et de retirer l'autorisation, comporterait toutes les conditions jugées nécessaires.

On proposait aussi des peines contre les personnes qui auraient excité à la mendicité les enfants dont elles seraient chargées. Le Code pénal punit le délit de mendicité, (Art. 274) et ceux qui, par abus d'autorité, auraient provoqué à commettre les crimes et délits (art. 59, 60); il punit aussi l'exposition des enfants, sans qu'il soit nécessaire d'en prouver le trafic habituel. L'exemple tiré du délit d'usure qui ne s'établit que par l'habitude est mal choisi, puisqu'un seul fait d'exposition est passible de peines. (Articles 349, 252.)

La loi concernant les enfants confiés à la charité publique est spéciale à l'organisation de l'assistance sociale envers les enfants pauvres sans famille; elle ne saurait s'étendre à la surveillance et à la répression des faits qui ont précédé l'admission des enfants. La charité procède de principes trop différents de ceux de la police et de la justice criminelle pour réunir leurs applications dans la même loi.

Pour trouver les solutions les plus sages des difficultés diverses, c'est toujours au décret de 1811 qu'il faut recourir; son article 23 porte que : *les individus convaincus d'avoir exposé des enfants; ceux qui feraient habitude de les transporter dans les hospices seront punis conformément aux lois. Cette disposition suffit.*

Digitized by Google

Résumé.

La loi concernant les enfants confiés à la charité publique est devenue un besoin social, les difficultés que présente sa rédaction sont dans le choix du principe de la *charité publique*, ou du système *de l'assistance publique*, dont les applications contraires sont inconciliables ; la charité publique institue des tours et n'accorde aucune pension aux filles mères, l'assistance publique ferme ou surveille les tours et subventionne les filles mères ; la charité publique continue les traditions salutaires des siècles chrétiens, l'assistance publique reproduit les procédés stériles répudiés, après une expérience de vingt ans, par le restaurateur de la société et de la religion, dont le génie appréciait toujours si sûrement les questions de morale sociale, d'ordre public, d'organisation administrative.

L'examen sérieux des accusations contre les tours et l'observation impartiale des résultats obtenus par les mesures restrictives prouvent que l'existence des tours libres n'a jamais engendré ni développé aucune des causes des abandons ; que l'augmentation des abandons, pendant la période de 1820 à 1834, n'a contribué que pour 1/26e à celle des existences moyennes et que les abandons par la voie du tour représentent à peine 4 p. 100 à 12 p. 100 au plus de la faible augmentation de ce 26e ; que la véritable cause de l'augmentation du nombre des enfants restant à la charge de la charité publique était dans la conservation des enfants par la diminution notable de la mortalité et par l'excès des admissions sur les radiations, ce qui arrivait lors même que les abandons diminuaient et ce qui devait être compensé régulièrement par les sorties à l'âge de 12 ans ; que les crimes d'infanticides ont diminué avant les mesures

Digitized by Google

restrictives des abandons et qu'ils n'ont pas cessé d'augmenter d'une manière effrayante avec l'application continue de ces mesures ; que les secours aux filles mères ont déplacé la dépense sans la diminuer; que la réduction du nombre des enfants secourus n'a été obtenue ni par la suppression des hospices, ni par la fermeture et la surveillance des tours, ni par les secours alloués aux filles mères, mais seulement par les difficultés opposées à la généralité des admissions librement débattues.

L'opinion publique est pour le tour; elle reprouve les diverses mesures appliquées illégalement contre les abandons.

Le double scandale de la fille subventionnée pour étaler publiquement la preuve de son inconduite, est l'atteinte la plus grave à la morale publique et à la constitution de la famille ; il dégrade la dignité de mère, en la montrant dans la prostitution.

L'assistance des mères pauvres appartient aux bureaux de bienfaisance qui soulagent la misère, malgré le vice ; tandis que les hospices ne peuvent accorder des secours qu'à cause et sur les preuves de l'immoralité.

Les améliorations relatives à l'éducation, à la tutelle, aux dépenses ne présentent pas de difficultés sérieuses.

La continuation des essais d'éducation, en France, ou en Algérie, ne produirait rien de plus concluant.

L'envoi des enfants en Afrique, dès l'âge de 12 ans, offrirait des dangers sans compensation réelle ; il causerait des embarras sans utilité; il imposerait un surcroit de dépenses sans résultats.

Les dispositions préventives ou pénales ne peuvent trouver place dans une loi dont la charité est le principe et la fin.

L'impuissance des efforts tentés jusqu'à ce jour pour faire une loi meilleure que celle dont on méconnait les dispositions, prouve qu'il faut sortir de la voie sans issue, dans laquelle on persiste à marcher en séparant l'assistance de la charité.

Digitized by Google

Il n'y a qu'un seul moyen de résoudre les grandes questions du sujet, c'est de remonter franchement avec le législateur de 1811, à la source divine de toute bienfaisance.

Le décret de 1811 doit demeurer la base de la législation, ou plutôt continuer de régir la matière, en devenant obligatoire, avec les modifications de rédaction et les développements conformes à son principe charitable et qui sont indiqués par diverses lois et instructions, ou par les dernières études législatives.

La commission d'assistance publique de l'assemblée législative, en 1850, la minorité de la commission du corps législatif (3 voix contre 4), en 1851, demandaient *un tour au moins par département*. L'institution ainsi restreinte ne saurait alarmer les préventions les plus exagérées contre les tours, tout en respectant les traditions catholiques.

Le cadre restreint de cette étude ne permet pas d'y ajouter la série des tableaux qui justifient tous les calculs énoncés sur la progression ascendante ou descendante de la population, du nombre des enfants admis aux secours, des crimes contre les personnes et particulièrement contre les enfants, sur la proportion de chacun de ces éléments sociaux, etc., etc.

Trois tableaux sur le mouvement 1° de la population générale; 2° des enfants secourus; 3° des crimes contre les personnes, permettront de vérifier les principaux calculs.

Il est important d'observer que le mouvement des infanticides et des avortements ne comprend que les faits sur lesquels les Cours d'assises ont été appelées à prononcer; le nombre en serait trois fois plus grand si on tenait compte de ceux non poursuivis, quoique dénoncés, parce que les auteurs sont restés inconnus, ou parce que les preuves n'ont pas été suffisantes; et combien demeurent ignorés!

Les homicides réputés involontaires de nouveau-nés par leurs mères dissimulent presque toujours des infanticides.

Digitized by Google

Le nombre des cadavres d'enfants nouveaux-nés trouvés dans les rues ou dans les lieux solitaires ne figurent pas dans la statistique de la justice criminelle (1).

Qui pourrait dire tous les crimes consommés dans l'ombre, ne laissant aucune trace, n'ayant pour témoins que les coupables et leurs complices, crimes qui détruisent l'enfant conçu, à toutes les époques de la grossesse.

Décret du 19 janvier 1811, développé par les dispositions des lois antérieures, des instructions et décisions administratives et du projet de loi de 1853 qui sont en harmonie avec le principe de la charité publique base fondamentale du décret de 1811 et de toute législation sur la matière.

TITRE 1er — *Enfants confiés à la charité publique. — Tours. — Hospices dépositaires.*	*Observations.*
Art. 1er Les enfants dont l'éducation est confiée à la charité publique sont : 1° les Enfants Trouvés; 2° les Enfants Abandonnés; 3° les Orphelins pauvres.	Décret, du 19 janvier 1811, art. 1er.
Art. Les Enfants trouvés sont ceux qui, nés de père et de mère inconnus, ont été trouvés exposés dans un lieu quelconque, ou portés dans les hospices destinés à les recevoir.	Idem. Art. 2

(1) En 1837, dès les premiers mois de la surveillance du tour de Paris, on ramassait dans les rues de Paris, 60 cadavres d'enfants nouveaux-nés; le département de la Seine ne figure que pour trois infanticides dans la Statistique criminelle de la même année; puis on invoque les chiffres statistiques pour soutenir que la surveillance des tours n'a pas augmenté les infanticides.

Digitized by Google

Suite du TITRE Ier.

Art. 3. Les enfants abandonnés sont ceux qui, nés de père ou de mère connus, en sont délaissés, sans qu'on sache ce que les père et mère sont devenus, ou sans qu'on puisse recourir à eux.

Peuvent être assimilés aux enfants abandonnés : 1° les enfants sans ressources dont les parents sont détenus dans une prison, ou traités dans un hospice.

2° Les enfants nés dans les hospices, si la mère est dans l'impossibilité de s'en charger.

Aqt. 4. Les orphelins sont ceux qui n'ayant ni père ni mère n'ont aucun moyen d'existence.

Art. 5. Il y aura, dans chaque arrondissement, un hospice où les enfants trouvés *devront* être reçus.

Des registres constateront, jour par jour, leur arrivée, leur sèxe, leur âge apparent, et décriront les marques naturelles et les langes qui peuvent servir à les faire reconnaître.

Dès qu'un enfant aura été admis, il sera nommé et baptisé, si, en l'exposant, on n'a pas déposé les actes indiquant qu'il l'ait déjà été.

Art. 6. Dans chaque département il y aura, *au moins*, un tour où les enfants trouvés *pourront* être déposés.

Observations.

Idem. Art. 5.

Avec suppression des mots : *d'abord élevés par eux, ou par d'autres personnes à leur charge.*

Art. 1er du décret du 19 brumaire an 11.

Circul. du 27 mars 1810, 15 juillet 1811.

Instruct. du 8 fév. 1823, 4e partie, chap. 1

2e alinéa de l'art. 3 du projet de loi de 1855

L'instruct. du 8 février 1823 les assimile aux enfants trouvés pour le régime et le mode de payement des dépenses.

Art. 6 du décret de 1811, assimilés aux enfants trouvés pour les dépenses, d'après l'avis du Conseil d'Etat du 20 juillet 1842.

L'art. 4 du décret de 1811 porte *au plus dans chaque arrondissement* et *pourront* au lieu de *devront*.

Circulaire du 30 juin 1812.

Instruction du 8 février 1823, 4e partie, chap. 11.

Décret de 1811, art. 3 modifié, *pourront* au lieu de *devront*.

Commis. de l'assistance publ. de l'assemblée législat. en 1850.

Commission du corps législatif en 1853, en minorité de 3 voix c. 4.

Digitized by Google

Suite du TITRE 1er

Art. 7. Le préfet, après avoir pris l'avis du Conseil général et des commissions administratives, sous l'approbation du ministre, désigne, dans chacun des arrondissements de son département, un hospice pour recevoir les enfants confiés à la charité publique et, parmi les hospices dépositaires, celui, ou ceux qui auront un tour.

Observations.

Modification de l'article 6 du projet de loi de 1853.

TITRE II. — *Placement. — Education des enfants.*

Art. 8. Le préfet, sur l'avis de la commission hospitalière et sur le rapport de l'inspecteur du service des enfants confiés à la charité publique, arrête :

Les soins dont les enfants seront l'objet pendant les premiers moments de leur admission ;

les mesures à prendre pour constater la moralité de la famille nourricière et la bonne santé des nourrices ;

le mode de transport des enfants ;

la composition et le mode de renouvellement des layettes et vêtures.

Article 8 du projet de loi de 1853.

Décret du 28 juin 1793, titre 1er §, 2, art. 10, 19.

Arrêté du 30 ventose an V, article 4.

Instruction du 8 février 1823.

Cet article développe l'application des articles 7 et 11 du décret de 1811.

Art. 9. Les enfants qui ne sont pas laissés dans les familles nourricières, sont placés chez des cultivateurs ou des artisans, dans des colonies agricoles, ou de toute autre manière qui leur assure l'éducation morale et professionnelle.

Les enfants ne peuvent être placés dans les colonies agricoles de l'Algérie qu'avec l'approbation du préfet.

Art. 9 du projet de loi de 1853, dont il a été supprimé les mots: *à partir de l'âge de 7 ans*, développement de l'article 9 du décret de 1811.

Art. 10. La pension mentionnée aux numéros 1, 2 et 3 de l'art. 31 est accordée aux enfants jusqu'à l'âge de 12

Art. 10 du projet de 1853.

Il serait inutile de

Digitized by Google

Suite du TITRE II.

ans, elle peut être prolongée jusqu'à 15 ans accomplis, par arrêté du préfet.

Toutefois, lorsque les enfants trouvés, abandonnés ou orphelins sont détenus dans des établissements pénitentiaires par l'application de l'article 21, leur pension continue d'être payée jusqu'à la fin de la détention.

Art. 11. Les estropiés et les infirmes, ceux qui ne pourraient pas être mis en apprentissage, ni placés dans des colonies agricoles, ou dans d'autres établissements, sont occupés dans l'hospice à des travaux appropriés à leurs forces et à leur âge; ils sont séparés, autant que possible, des autres habitants de l'hospice.

Art. 12. Les nourrices et ceux qui ont pris un ou plusieurs enfants en pension, ou en apprentissage, sont tenus, indépendamment des obligations spéciales par eux contractées, de faire donner à ces enfants l'éducation religieuse et de les envoyer à l'école.

Les enfants trouvés, abandonnés et les orphelins pauvres sont admis gratuitement dans les ecoles primaires communales.

TITRE III. — *Tutelle. — Patronage. — Inspection.*

Art. 13. Les enfants admis dans les hospices, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit, sont placés sous la tutelle de la commission administrative de l'hospice dépositaire, laquelle désigne un de ses membres pour exercer les fonctions de tuteur; les autres membres forment le conseil de tutelle.

Les commissions administratives des hospices pourront être augmentées

Observations.

continuer à mettre les enfants à la disposition du ministre de la marine comme le fait l'art. 9 du décret de 1811 dont l'exécution est impossible.

Art. 11 du projet de 1853 combiné avec les articles 10 et 20 du décret de 1811.

Art. 12 du projet de 1853, développement du décret de 1811. — Arrêté du 30 ventose an V. — Décret du 28 juin 1793. — Instruction du 8 février 1823.

Avis du Conseil de l'instruction publique, approuvé par le ministre, le 17 mars 1843.

Art. 1er de la loi du 15 pluviose an XIII.
Art. 15 du décret de 1811.
Art. 3 du projet de 1853.
Instruction du 8 février 1823.

Digitized by Google

Suite du TITRE III.

d'un membre chargé de la tutelle des enfants.

Art. 14. Les commissions administratives peuvent, par un simple acte, visé par le préfet, déléguer la tutelle à d'autres commissions administratives, à des associations de bienfaisance, aux parents des enfants, à des particuliers. Cette tutelle peut être retirée dans la même forme.

Art. 15. Les enfants de toutes les catégories, confiés à la charité publique, sont assimilés à ceux restés sans père ni mére et ne peuvent être émancipés qu'à l'âge de 18 ans accomplis.

L'émancipation est faite sur l'avis du conseil de tutelle, par le tuteur qui est seul tenu de comparaître à cet effet devant le juge de paix.

L'acte d'émancipation est délivré sans frais.

Art. 16. Les contrats de domesticité ou d'apprentissage sont soumis par le tuteur à l'approbation du conseil de tutelle. Ces contrats ne peuvent engager l'enfant que jusqu'à sa 21e année; ils doivent prescrire l'obligation de donner aux enfants l'instruction morale, chrétienne et professionnelle.

Art. 17. Si les enfants admis dans les hospices ont des biens, le receveur de l'hospice dépositaire a la gestion de ces biens et son cautionnement est affecté à la garantie de sa gestion.

En cas d'émancipation, ce comptable remplit les fonctions de curateur.

Les biens des membres du conseil de tutelle, ceux du tuteur choisi parmi les membres de la commission, ceux des associations de bienfaisance, ceux des particuliers ou des parents des enfants qui, n'étant pas appelés par la loi à supporter la charge de la

Observations.

Art. 2 de la loi du 15 pluviose an XIII; développement de l'article 15 du décret de 1811.

Art. 17 du projet de 1853.

Code Napoléon, article 478.

Article 4 de la loi de l'an XIII.

Art. 15 du projet de 1853.

Art. 16 du projet de 1853 modifiant l'article 18 du décret de 1811 qui permettait de garantir le service de l'enfant jusqu'à 25 ans.

Arrêté du 30 ventose an V, article 4.

Instruction du 8 fév. 1823, chap. 6.

Loi du 15 pluviose an XIII, article 5.

Article 18 du projet de loi de 1853.

Digitized by Google

Suite du TITRE III.

tutelle, l'acceptent charitablement par délégation de la commission administrative des hospices, ne peuvent, à raison de la tutelle déléguée, être passibles d'aucune hypothèque.

Art. 18. Les revenus des biens et des capitaux appartenant aux enfants confiés à la charité publique sont perçus, jusqu'à leur majorité ou leur émancipation, pour être employés à couvrir, jusqu'à due concurrence, les frais de nourriture et d'entretien.

Les capitaux et l'excédant des revenus sont placés, en leur nom, soit à la caisse d'épargne, soit en rentes sur l'Etat.

Art. 19. Si l'enfant décéde avant sa sortie de l'hospice, son émancipation, ou sa majorité, et si, d'ailleurs, il ne se présente pas d'héritiers, ses biens appartiennent en propriété à l'hospice dépositaire avec affectation au service des enfants assistés. L'hospice peut être envoyé en possession, à la diligence du receveur et sur les conclusions du ministère public. S'il se présente ensuite des héritiers, ils ne peuvent répéter les fruits que du jour de la demande.

Les héritiers qui se présentent pour recueillir la succession d'un enfant décédé avant sa sortie de l'hospice, son émancipation ou sa majorité, sont tenus d'indemniser le département et l'hospice des dépenses faites pendant le temps qu'il est resté à leur charge, sauf à faire entrer en compensation, jusqu'à due concurrence, les revenus perçus aux termes de l'art. 18.

Art. 20 le compte de tutelle, rendu par le tuteur, est approuvé par le conseil de tutelle et homologué par le juge de paix.

Observations.

Article 19 du projet de 1853.

L'art. 7 de la loi du 15 pluviose an XIII attribuait la jouissance des biens aux hospices.

Art. 6 de la loi du 15 pluviose an XIII.

Article 20 du projet de 1853.

Art. 8 et 9 de la loi de pluviose an XIII.

Idem.

Art. 21 modifié du projet de 1853. Loi de pluviose an XIII.

Décision du ministre de l'intérieur du 18 mai 1824.

Digitized by Google

Suite du TITRE III.

Art. 21. Le tuteur peut, avec l'autorisation du conseil de tutelle, user des droits conférés au père par les articles 376 et 377 du *Code Napoléon*, à l'égard des enfants dont la conduite donnerait des sujets de mécontentement grave.

Ces enfants peuvent aussi être placés dans des colonies pénitentiaires pour un temps dont la durée est fixée par le président du tribunal et qui peut s'étendre jusqu'à la majorité.

Art. 22. Les dispositions du *Code Napoléon* relatives à la tutelle et à l'émancipation sont applicables aux enfants confiés à la charité publique, dans tous les cas où il n'y est pas dérogé par la présente loi.

Art. 23. Le patronage et la surveillance des enfants recueillis par les hospices, sont confiés dans les cantons et communes où sont placés ces enfants, à des délégués spéciaux nommés par les préfets ou sous-préfets, sur la proposition du conseil de tutelle.

Les femmes sont appelées concurremment avec les hommes à exercer les fonctions du patronage.

Sont de droit patrons et patronesses :

les membres du Conseil général ;

les juges de paix ;

les ministres des différents cultes reconnus par l'Etat, pour les enfants appartenant à ces cultes ;

les membres des congrégations, ou associations religieuses, légalement reconnues et vouées à l'enseignement ou à l'exercice de la charité.

Les délégués transmettent au Conseil de tutelle tous les renseignements et toutes les observations qu'ils jugent utiles.

Observations.

Art. 22 du projet de 1853.

Arrêté du 30 pluviose an V.

Article 4 de la loi du 15 pluviose an XIII.

Circulaire du 30 janvier 1840.

Article 14 du projet de 1853 modifié.

Art. 3 et 4 de la loi du 15 pluviose an XIII.

Article 23 du projet de loi de 1853.

Un édit de Louis XIV prescrivait aux administrateurs des hôpitaux de visiter toutes les semaines les registres, etc.

Les dames de charité devaient visiter le plus souvent possible les enfants placés sur leurs terres, etc.

Digitized by Google

Suite du TITRE III.

Observations.

Art. 24. Les commissions administratives des hospices feront visiter, au moins deux fois l'année, chaque enfant, soit par un commissaire spécial, soit par des médecins ou chirurgiens vaccinateurs ou des épidémies.

Loi du 13 brumaire an VII. Art. 14 du décret de 1811.

Instruction du 8 fév. 1823; décision du 26 janvier 1832; circulaire du 12 mars 1839.

Art. 25. Dans chaque département, il y a une inspection du service des enfants confiés à la charité publique.

Le nombre des inspecteurs, leur traitement et leurs frais de tournée sont réglés, pour chaque département, par le ministre de l'intérieur, sur la proposition du préfet et l'avis du Conseil général.

Article 24 du projet de loi de 1853.

TITRE IV. — *Reconnaissance.* — *Remise des Enfants réclamés.*

Art. 26. Il n'est rien changé aux règles relatives à la reconnaissance et à la réclamation des enfants trouvés et des enfants abandonnés.

Article 35 du projet de loi de 1853, combiné avec l'article 21 du décret de 1811.

Circulaire du 15 juil. 1811.

Instruction du 8 février 1823.

Les enfants que leurs parents réclameront, leur seront remis par la commission administrative sous l'approbation du préfet.

Avant d'exercer aucun droit, les parents doivent rembourser toutes les dépenses faites par l'administration et par les hospices pour l'enfant réclamé.

Le préfet peut, après avoir pris l'avis des commissions administratives des hospices, faire remise, en tout ou en partie, des sommes dues.

Arrêté du ministre de l'intérieur du 26 octobre et circulaire du 17 novembre 1813.

Dans aucun cas, l'enfant dont l'Etat aura disposé, ou dont les services seront engagés par les contrats d'apprentissage, ou de toute autre manière, ne pourra être soustrait aux obligations qui lui auront été imposées.

Digitized by Google

Suite du TITRE IV.	*Observations.*
Art. 27. La commission administrative peut, lorsque l'intérêt de l'enfant réclamé lui paraît l'exiger, soit refuser la remise de l'enfant, soit, tout en accordant la remise, maintenir la tutelle au tuteur nommé en vertu des articles 13 et 14 ci-dessus; elle peut, dans tous les cas demander que le père ou la mère reclamant soit déchu de la jouissance légale des biens du mineur.	Article 36 du projet de loi de 1853.
La remise d'un enfant aux parents n'a lieu que sur un certificat de leur moralité délivré par le maire de leur commune et attestant, en outre, qu'ils sont en état de nourrir et d'élever l'enfant.	
Art. 28. Les contestations auxquelles donnerait lieu de la part des père et mère reclamant, l'application des articles 26 et 27 seront portées devant le tribunal civil.	Article 37 du projet de loi de 1853.
TITRE V. — *Dépenses.*	
Art. 29. Les dépenses du service des enfants trouvés, abandonnés ou orphelins pauvres sont intérieures ou extérieures.	Art. 25 du projet de loi de 1853. Application de l'art. 11 du décret de 1811. Instr. des 15 juillet 1811 et 8 fév. 1823. Décision du 15 juil. 1842. Circulaires des 27 mars 1717, 31 août 1839, 3 août 1840, 13 avril 1841, 12 septembre 1845.
Art. 30. Les dépenses intérieures comprennent : 1° les frais de séjour des enfants à l'hospice, depuis leur admission jusqu'à leur mise en nourrice, ou jusqu'à leur placement;	Article 26 du projet de loi de 1853.
2° la dépense des nourrices sédentaires et les frais de séjour des nourrices externes;	Article 11 du décret de 1811.

Digitized by Google

Suite du TITRE V.

3° les layettes et vêtures;

4° les frais de séjour des enfants ramenés à l'hospice.

Art. 31. Les dépenses extérieures comprennent :

1° les mois de nourrice, pensions, frais d'apprentissage et le supplément de pension, s'il y a lieu, des enfants estropiés ou infirmes;

2° le prix de pension dans les colonies agricoles et autres établissements ou les enfants seraient placés;

3° la pension des enfants détenus dans des établissements pénitentiaires;

4° les gratifications et encouragements à accorder aux nourrices et aux personnes chargées des enfants;

5° les frais de voyage des enfants et de nourrices;

6° les frais d'inspection;

7° les fournitures d'école, les frais de maladie et d'inhumation;

8° les frais de livret et des signes de reconnaissance établis par les réglements;

9° les remises payées aux receveurs des hospices sur les mêmes dépenses.

Art. 32. Il est pourvu aux dépenses intérieures au moyen :

1° de la portion des revenus des hospices existant dans le département, spécialement destiné par donation, legs; ou autrement aux enfants trouvés, abandonnés ou orphelins.

2° d'un contingent imposé par le préfet, sur l'avis du Conseil général, aux hospices existant dans le départe-

Observations.

Circul. du 15 juillet 1811.

Inst. du 8 fév. 1823.

Inst. du 8 fév. 1823.

Art. 27 du projet de 1853 dont il a été supprimé le n° 5 relatif *aux secours temporaires alloués pour prévenir l'abandon des enfants :* c'est-à-dire *aux secours aux filles mères.*

Arrêté du 30 ventose an V.

Instruction du 8 février 1823.

Arrêté du directoire du 30 ventose an V, articles 8 et 9.

Décision du ministre de l'intérieur du 15 juillet 1842.

Art. 28 du projet de 1853 combiné avec l'article 12 du décret de 1811.

Instr. du 15 juillet 1811.

Circul. des 21 août 1839, 30 août 1840.

Digitized by Google

Suite du TITRE V.

ment, suivant le chiffre des ressources propres à chacun d'eux. Dans le calcul de ces ressources ne seront point comprises les sommes allouées par les communes aux hospices.

Néanmoins, les affectations et prélèvements prescrits par les deux paragraphes précédents ne pourront préjudicier à l'exécution des clauses et conditions qui auraient été imposées aux hospices par des fondations spéciales.

Art. 33. Il est pourvu aux dépenses extérieures au moyen : 1° d'une allocation annuelle de quatre millions sur les fonds de l'Etat, pour contribuer au payement des mois de nourrices et des pensions des enfants trouvés, abandonnés ou orphelins pauvres;

2° du produit des amendes et confiscations spécialement attribuées par les lois et réglements à la dépense des enfants abandonnés;

3° des allocations inscrites à cet effet dans la première section du budget départemental;

4° du contingent assigné par le Conseil général aux communes du département. Ce contingent ne peut excéder le cinquième de la dépense totale, à moins d'une décision spéciale du ministre de l'intérieur. Il est établi sur l'ensemble des communes, soit au moyen d'un prélèvement proportionnel à leurs ressources, soit au moyen d'une répartition qui est proposée par le conseil général, sur l'avis du préfet, et approuvée par le ministre compétent.

Art. 34. Le préfet, après avoir pris l'avis des commissions administratives des hospices et celui du Conseil général, détermine :

Le taux annuel de la pension des

Observations.

Arrêté du 30 ventose an V.

Instruction du 8 février 1823.

Circulaire du 13 août 1841.

Article 12 du décret de 1811.

Proposition du Sénat, rapport de M. le comte Siméon, *Moniteur* du 22 août 1856, page 934.

Arrêté du 25 floréal et circul. du 15 messidor an VIII Circulaire du 3 juillet 1801; loi des finan. de 1817. Inst. du 8 fév. 1823.

Loi du 17 juil. 1819 article 25.

Chaque localité doit nourrir ses pauvres, 2me concile de Tours l'an 567, ordonnance de François Ier 1536, ordonnance de Moulins 1556, décret du 28 juin 1793.

Art. 30 du projet de 1853 dont il a été supprimé les attributions concernant les secours aux filles mères.

Digitized by Google

Suite du TITRE V.

Observations.

enfants placés soit en nourrice, soit conformément à l'art. 9;

les gratifications et encouragements aux nourrices et aux personnes chargées des enfants;

les dépenses d'école;

les mesures convenables pour faire soigner les enfants malades, et en cas de décès, les frais d'inhumation.

Arrêté du 30 ventose an V. Circulaire du 13 août 1841. Instruction du 8 février 1823.

Art. 35. Lorsque les ressources énumérées à l'art. 32, ne suffiront pas pour couvrir la totalité des dépenses intérieures, il y sera pourvu sur les fonds du département.

Article 31 du projet de loi de 1853.

Si, au contraire, la somme des ressources fournies par la portion des revenus des hospices existant dans le département, spécialement destinée aux enfants assistés, excède le montant des dépenses intérieures, cet excédant vient en déduction des dépenses extérieures à la charge du département.

Art. 36. Seront imputées sur le produit des centimes affectés aux dépenses facultatives du département, les remises que les conseils généraux accordaient aux communes, ou aux hospices, de tout ou partie du contingent mis à leur charge.

Article 32, idem. Circulaire du 13 août 1841.

Art. 37. La dépense des enfants assistés est, selon les distinctions établies par la présente loi, à la charge de l'Etat, du département où la mère de l'enfant résidait depuis une année au moment de la naissance, et des hospices dépositaires de ce département.

Article 33 du projet de loi de 1853. Décret du 24 vendemiaire an XI, titre 5, articles 2, 3, 4.

Lorsque la résidence d'une année n'est pas établie, la charge de la dépense est déterminée par le lieu où la mère avait son domicile réel, et, à défaut, par le lieu où elle est née.

Si le domicile réel et le lieu de la naissance de la mère ne sont pas connus

Digitized by Google

Suite du TITRE V.

la charge est déterminée par le lieu où l'enfant a été trouvé, ou abandonné.

Art. 38. Les mois de nourrice et les pensions ne pourront être payés que sur les certificats des maires des communes où seront les enfants. Les maires attesteront chaque mois les avoir vus.

Art. 39. Les certificats de vie des enfants, les certificats de bonne vie et mœurs exigés des nourrices, les quittances des sommes payées pour les enfants et les autres pièces analogues délivrées pour l'exécution de la présente loi, et qui en porteront la mention expresse, sont exempts du droit de timbre.

Art. 40. Les salaires, indemnités, gratifications énoncés aux articles 30, 31 et 34 sont incessibles et insaisissables, même pour fournitures alimentaires. Les percepteurs ne peuvent les compenser avec les impositions dues par les nourrices et autres personnes chez lesquelles sont placés les enfants.

Art. 41. Les individus convaincus d'avoir exposé des enfants, ceux qui feraient habitude de les transporter dans les hospices, les personnes chargées des enfants qui les auraient excités à la mendicité, seront punis conformément aux lois.

Art. 42. Il est expressement prohibé de supprimer les modes d'admission des enfants que la loi autorise et d'appliquer les modes d'assistance contraires à ses dispositions ou à son esprit.

Art. 43. Sont abrogées les dispositions des lois, décrets, ordonnances et réglements contraires à la présente loi.

Observations.

Décret de 1811. Article 13.

Inst. du 8 fév. 1823; diverses circulaires, ordonnances, décisions etc.

Loi du 13 brumaire an VII.

Instruction du 8 fév. 1823. Décision du 26 janvier 1832. Circulaire du 30 janv. 1834. Article 45 du projet de 1853.

Circulaire du 19 août 1833.

Article 34 du projet de 1853.

Article 23 du décret de 1811.

Cette prohibition paraît indispensable pour mettre fin aux applications arbitraires contraires à la loi et pour en prévenir le retour.

Digitized by Google

TABLEAU A — *Mouvement de la Population générale*

Années.	Population. Nombre d'habitants d'après les recensements.	Accroissement. Nombre	Accroissement. Proportion d'un recensement à l'autre.	Naissances (3) Légitimes	Naissances (3) Naturelles.	Naissances (3) Totales.	Morts-nés (2) légitimes	Morts-nés (2) Naturels.	Morts-nés (2) Totaux
1819				922,075	65,492	987,567	»	»	»
1820				893,727	66,254	959,981	»	»	»
1821	30,461,875 (4)			897,117	68,247	965,364	»	»	»
1822				902,896	69,736	972,632	»	»	»
1823				893,711	69,616	963,327	»	»	»
1824				913,152	71,006	984,158	»	»	»
1825				904,180	69,322	973,502	»	»	»
1826	31,858,937 (4)	(5) 1,397,062	p. 0/0 4,586	920,167	72,099	992,266	»	»	»
1827				909,479	70,656	980,135	»	»	»
1828				906,195	70,754	976,949	»	»	»
1829				896,134	69,336	965,470	»	»	»
1830				899,015	68,985	968,000	»	»	»
1831	32,569,223	710,286	2,23	915,504	71,339	986,843	»	»	»
1832				869,944	67,490	937,434	»	»	»
1833				898,651	71,527	970,178	»	»	»
1834				912,931	73,559	986,490	»	»	»
1835				919,106	74,727	993,833	»	»	»
1836	33,540,910	971,687	2,98	906,194	73,552	979,746	»	»	23,553

Digitized by Google

19 à 1834 (1).

OBSERVATIONS.

(1) La statistique des enfants trouvés n'étant considérée comme exacte que depuis 1819, il suffit de comparer le mouvement de la population générale à partir de la même année.

(2) Le chiffre des morts-nés n'a été publié qu'à partir de 1836; les morts nés légitimes ou naturels ne sont distingués dans la statistique que depuis 1841.

(3) Les chiffres les plus bas des naissances, de 1819 à 1854, se trouvent aux années 1854, 1847, 1832, 1848 et les plus élevés en 1826 et 1835, etc.

Les décès ont été plus nombreux en 1832, 1834, 1849, 1854, et moins nombreux en 1839, 1844, 1845, 1850.

Ces observations prouvent que les naissances diminuent pendant les révolutions, les épidémies, les disettes et quelles augmentent dans les années prospères; ce n'est donc pas la prévoyance inspirée par le bien être qui diminue les naissances.

Parallèlement, les décès augmentent durant les calamités publiques; ils diminuent avec le retour de l'abondance et de l'ordre.

De même, la misère produit plus d'abandons d'enfants et restreint les retraits, tandis que la prospérité diminue les abandons et détermine un plus grand nombre de retraits.

Les crimes contre les propriétés augmentent aussi ou diminuent avec la misère.

Les crimes contre les personnes sont déterminés par des causes particulières souvent étrangères à la cupidité ou à la misère.

Digitized by Google

Années.	Population. Nombre d'habitants d'après les recensements.	Accroissement. Nombre.	Accroissement. Proportion d'un recensement à l'autre.	Naissances (3) Légitimes	Naissances (3) Naturelles.	Naissances (3) Totales.	Morts-nés Légitimes	Morts-nés Naturels.
1837				873,774	69,967	943,741	»	»
1838				892,192	70,907	963,099	»	»
1839				888,049	70,148	958,189	»	»
1840				881,430	70,957	952,387	»	»
1841	34,230,178 (4)	639,268	2,05	905,602	71,151	976,753	26,888	4,7[illegible]
1842				912,774	70,216	982,990	27,400	4,6[illegible]
1843				908,932	69,464	978,396	28,148	4,7[illegible]
1844				890,102	69,382	959,484	29,608	4,5[illegible]
1845				913,896	68,631	982,527	29,665	4,7[illegible]
1846	35,404,761 (4)	1,171,583	3,42	896,998	68,868	965,866	29,669	4,7[illegible]
1847				837,628	64,233	901,861	28,235	4,7[illegible]
1848				873,272	66,884	940,156	29,209	5,0[illegible]
1849				915,580	70,268	985,848	32,183	5,0[illegible]
1850				884,523	69,717	954,240	31,666	5,3[illegible]
1851	35,783,170	381,409	1,08	899,914	69,604	969,518	»	»
1852				895,236	69,844	965,080	32,980	4,9[illegible]
1853				868,635	68,332	936,967	»	»
1854				853,364	70,097	923,461	34,705	5,0[illegible]

Digitized by Google

TABLEAU A.

Décès (3)	Suite des Observations.
853,071	(4) La différence entre la population constatée, en 1821 et 1841, est de 3,768,303 habitants soit une augmentation de 12. 37 pour 100 en 20 années.
817,501	
771,859	L'accroissement indiqué par les recensements de 1826 et 1846 est de 3,768,303 habitants, soit 11. 12 pour 100 durant le même nombre d'années.
808,989	
794,908	(5) L'accroissement de la population a deux causes : l'excès des naissances sur les décès et l'excès de l'immigration sur l'émigration. L'immigration et l'émigration offrent des variations très fortes déterminées par l'ordre public ou les perturbations sociales; mais en définitive, il s'établit une compensation entre l'abandon de la patrie et le rapatriement : de 1801 à 1850, l'accroissement de la population a été de 8,434,167 habitants dont un dixième seulement provient de l'immigration.
825,938	
799,008	
768,026	
741,985	
820,918	
849,054	L'augmentation de la population provient presqu'entièrement de l'excès des naissances sur les décès et nullement de la prolongation de la vie humaine qu'on prétend démontrer par des calculs hypothétiques très contestables.
836,693	
973,471	
761,610	(6) Le chiffre des morts nés, de 1836 à 1853, en 17 années, s'est élevé de 23,553 à 38,570, présentant une différence de 63. 75 pour 100. L'augmentation moyenne annuelle est de dix mille.
837,073	
811,695	L'augmentation moyenne annuelle des abandons, de 1820 à 1833, n'était que de 743 et l'augmentation la plus forte d'une année à l'autre, en 1831, n'a été que de 2,440.
795,606	
992,779	

Digitized by Google

TABLEAU B. *Mouvement des Enfants confiés à la*

ANNÉES.	EXISTENCES le 1er janvier.	ADMISSIONS. Nombres.	Augmentations.	Diminutions.	RADIATIONS. Par sortie.	Par retrait.	Par décès.	Totales.	Augmentations.	Diminutions.
1819(2)	97,855	32,471	(3) »	»	6,097	2,914	(6) 20,157	29,168	»	»
1820	101,158	32,197	»	274	6,270	2,957	18,461	27,688	»	1,480
1821	105,667	32,407	»	64	6,724	3,245	19,338	29,307	139	»
1822	108,767	32,472	1	»	6,832	3,047	19,925	29,804	636	»
1823	111,435	31,761	»	710	7,309	3,043	17,119	27,471	»	1,697
1824	115,725	33,505	1,034	»	7,654	3,524	18,663	29,841	673	»
Totaux.	542,752	162,342	1,035	1048	34,789	15,816	93,506	144,111	1,448	3,177
Moyennes annuelles.	108,550.4	32,468	»	13 3,4	6,957.8	3,143	18,701.2	28,822.2		1,729 345.8
1825	119,389	32,274	»	197	8,369	5,383	19,793	33,545	4,373	»
1826	118,118	32,876	402	»	9,751	6,139	19,698	35,588	6,420	»
1827	115,406	32,504	(4) 33	»	8,622	5,102	18,605	32,329	3,161	»
1828	115,581	33,749	1,278	»	7,525	4,424	21,533	33,482	4,314	»
1829	115,848	33,090	619	»	6,802	3,936	19,715	30,453	1,285	»
Totaux.	584,342	164,493	2,332	197	41,069	24,984	99,344	165,397	19,553	»
Moyennes annuelles.	116,868.4	52,898.6	2,135 427	»	8,213.8	4,996.8	19,868.8	33,079.4	3,910.6	»
1830	118,485	33,423	952	»	6,618	2,767	19,878	29,263	95	»
1831	122,645	35,863	3,392	»	7,438	2,836	20,557	30,831	1.663	»
1832	127,677	35,674	3,203	»	8,381	3,937	20,088	32,406	3,238	»
1833	130,945	33,374	903	»	8,822	6,846	19,429	35,097	5,929	»
1834	129,222	31,846	»	625	10,254	7,222	22,029	39,505	10,337	»
Totaux.	628,974	170,180	8,450	625	41,513	23.608	101,981	167,102	21,262	»
Moyennes annuelles.	125,794.8	34,036	7,825 (5) 1,565	»	8,362.6	4,721.6	20,396.2	33.420.4	4,252.4	»

Digitized by Google

ublique de 1819 *à* 1854. (1)

le 31 décembre	
Augmentations.	Diminutions.
»	»
4,509	»
7,609	»
10,277	»
14,567	»
18,231	»
55,193	»
11,038.6	»
16,960	»
14,248	»
14,423	»
14,690	»
17,327	»
77,648	»
15,529.6	»
21,487	»
26,519	»
29,787	»
26,064	»
20,405	»
126,262	»
25,252.4	»

OBSERVATIONS.

(1) Ce n'est que depuis 1819 qu'on a établi réguliérement et officiellement, chaque année, le nombre des enfants trouvés (Watteville, 1849. pag. 5.)

(2) Les nombres de l'année 1819 sont pris pour terme de comparaison, dans les calculs de l'augmentation ou de la diminution, des admissions, des radiations et des restants.

(3) Les Statistiques ne donnent que 32, 148 abandons en 1819; mais, le nombre des restants, à la fin de la même année, se trouverait alors inférieur de 323 à celui des existences constatées le 1er janvier 1820; il faut donc supposer que 323 abandons ont eu lieu pendant qu'on arrêtait les chiffres de la fin de l'année.

On trouve quelquefois dans les mêmes Statistiques l'erreur opposée, c'est-à-dire que le chiffre arrêté le 31 décembre se trouve plus élevé que celui constaté le 1er janvier suivant. Dans ce dernier cas, c'est le chiffre des radiations qu'il convient d'augmenter pour rétablir le rapport exact entre les nombres de la fin d'un exercice et le commencement de l'exercice suivant.

(4) De 1828 à 1833, L'augmentation exceptionnelle des abandons, s'explique par l'agitation des passions politiques, la révolution de 1830, la guerre civile, le choléra et la misére conséquence de ces fléaux. Les mêmes causes ont diminué les naissances et augmenté les décés. Les tours n'étaient pour rien dans ces faits sociaux.

Digitized by Google

Suite

ANNÉES.	EXISTENCES le 1er janvier.	ADMISSIONS. Nombres.	Augmentations.	Diminutions.	RADIATIONS Par sortie.	Par retrait.	Par décès.	Totales.	Augmentations
1835	121,563	31,413	»	1,058	12,168	13,181	17,971	43,320	14,15
1836	109,656	31,795	»	676	13,399	11,246	17,111	41,756	12,58
1837	99,695	29,646	»	2,825	8,879	4,947	17,603	31,429	2,26
1838	97,912	26,900	»	5,571	7,403	4,683	17,382	29,468	36
1839	95,344	27,164	»	5,307	6,844	2,974	16,424	26,239	
Totaux.	524,170	146,918	»	15,437	48,690	37,031	86,491	172,212	29,36
Moyennes annuelles.	104,834	29,383.6	»	3,087.4	9,738	7,406.2	17,293.2	34,442.4	26,37 5,274
1840	96,269	26,984	»	5,487	6,527	2,735	16,261	25,523	»
1841	97,730	26,581	»	5,890	6.563	2,939	16,283	25,785	»
1842	98,526	26,409	»	6,062	7,188	2,715	16,713	27,218	»
1843	97,717	25,472	»	6,999	7,737	3,310	15,561	26,608	»
1844	96,581	24,890	»	7,581	8,124	3,598	13,728	25,450	»
Totaux.	486,823	130,336	»	32,019	36,139	15,297	78,546	130,584	»
Moyennes annuelles.	97.364.6	26,067.2	»	6,403.8	7,227.8	3,059.4	15,709.2	26,116.8	»
1845	96,021	24,407	»	8,064	7,587	3,355	13,408	24,350	»
1846	96,078	25,719	»	6,752	7,512	3,393	14,707	25,612	»
1847	96,185	26,174	»	6,297	9,809	3,495	13,472	26,776	»
1848	95,583	29,427	»	3,044	8,907	3,261	14,040	26,208	»
1849	98,802	30,215	»	2,256	9,681	3,213	15,442	28,336	»
Totaux.	482,669	135,942	»	26,413	43,496	16,717	71,069	131,282	»
Moyennes annuelles.	96,533.8	27,188.4	»	5,282.6	8,699.2	3,343.4	14,213.8	26,256.4	»
1850	100,681	27,645	»	4,826	11,286	3,303	11,767	26,356	»
1851	101,970	28,103	»	4,368	11,140	3,322	12,490	26,952	»
1852	103,121	27,917	»	4,554	12,138	3,760	12,097	27,995	»
1853	103,043	26,207	»	6,264	11,836	4.392	10,541	26,769	»
1854	102,481	29.593	»	2,878	12,685	3,489	13,431	29,605	437
Totaux.	511,296	139,465	»	22,890	59,085	18,266	60,326	137.677	437
Moyennes annuelles.	102,259.2	27,893	»	4,578	11,817	3,653.2	12,065.2	27,535.4	»

Digitized by Google

TABLEAU B.

Restants le 31 décembre		
Nombres.	Augmentations.	Diminutions.
109,656	8,498	»
99,695	»	1,463
97,912	»	3,246
95,344	»	5,814
96,269	»	4,889
498,876	8498	15,412
		6914
99,775.2	»	1382.8
97,730	»	3,428
98.526	»	2,632
97,717	»	3,441
96,584	»	4,577
96,024	»	5,137
486,575	»	19,215
97,315	»	3,843
96,078	»	5,080
96,185	»	4,973
95,583	»	5,575
98,802	»	2,356
100,684	»	477
487,329	»	18,461
97,465.8	»	3,692
101,970	812	»
103,124	1,963	»
103,043	1,885	»
102,481	1,323	»
102,469	1,314	»
513,084	7,294	»
102,616.8	1,158.8	»

OBSERVATIONS.

La proportion entre ces deux nombres est d'un vingt-sixième seulement pour l'augmentation provenant des abandons.

(5) L'augmentation des admissions, déduction faite des diminutions, de 1820 à 1834, a été, pendant ces 15 années, de 9,947
L'augmentation des restants de 259,103

(6) 20,157 décés sur 97,855 existences et 32,471 admissions faisant ensemble 130,326, représentent la proportion de 15.466 sur 100 enfants. Pendant les 15 années suivantes, le nombre total des existences s'est élevé à 1,776,473 et celui des admissions à 497,015; total 2,273,488.

Les décès pendant la même période ont été de 294,831 soit de 13. 08 pour 0/0. Si les décés avaient continué dans la proportion de 15. 466 pour 0/0, il y en aurait en 351,617; la conservation de 56,786 enfants a formé plus du cinquième de l'augmentation des survivants, etc.

(7) L'excès des admissions sur les radiations suffit pour accroitre le nombre des restants sans qu'il y ait augmentation d'abandons, lors même que les admissions diminuent. En 1819, les admissions surpassaient les radiations de 3.303. La compensation doit se trouver régulièrement dans une augmentation correspondante de sorties à l'âge de 12 ans.

Digitized by Google

TABLEAU C. *Crimes contre les personnes jugées par les Cours*

Années.	Meurtres. Coups et blessures suivis de mort ou d'incapacité de travail, etc.	Assassinats et tentatives.	Empoisonnements et tentatives.	Parricides.	Coups et blessures envers un ascendant.	Viols et attentats à la pudeur. sur des adultes.	Viols et attentats à la pudeur. Sur des enfants de moins de 15 ans	Avortements.	Infanticides.
1826	494	227	18	7	72	137	140	11	117
1827	609	207	27	14	79	144	146	8	121
1828	521	202	37	13	80	142	154	8	92
1829	510	176	33	8	105	156	137	8	82
1830	378	172	32	2	70	108	102	3	98
1831	471	186	33	12	65	93	101	4	79
1832	455	216	24	17	64	107	109	12	80
1833	532	194	28	16	57	123	147	7	87
Totaux des 8 années.	3,970	1,580	232	89	592	1,010	1,036	61	756
Moyennes annelles.	496 25	197. 5	29	11 11	74	126 25	129. 5	7. 62	94. 5
1834	543	194	28	18	79	143	191	8	100
1835	678	224	23	12	106	147	210	10	119
1836	560	215	31	12	72	137	178	8	135
1837	616	192	44	13	79	130	229	10	128
1838	507	239	40	16	99	120	242	19	129
1839	484	202	51	17	77	147	268	12	147
Tot. à report.	3,388	1,266	217	88	512	824	1,318	67	758

Digitized by Google

d'assises de 1826 *à* 1854 (1).

Autres crimes contre les personnes (4).	Totaux.
209	1,432
62	1,417
150	1,399
150	1,365
193	1,158
277	1,321
477	1,561
336	1,527
1,854	11,180
331 75	1,397. 5
253	1,557
242	1,771
210	1,558
114	1,555
221	1,632
192	1,597
1,232	9,670

Observations (3).

(1) Les Statistiques de la justice criminelle ne sont publiées que depuis 1826.

(2) Les autres crimes contre les personnes sont : les complots, les évasions, les associations de malfaiteurs, les rebellions, les violences envers des fonctionnaires publics, les violences en état de vagabondage, les menaces par écrit sous condition, la bigamie, la séquestration avec violence, l'enlévement de mineurs, le faux témoignage, la subornation des témoins, les entraves à la libre circulation, etc., etc.

(3) Ce tableau ne contient que les crimes jugés contradictoirement par les Cours d'assises. Le nombre des infanticides et des avortements dénoncés à la justice est trois fois plus considérable, mais les deux tiers ne peuvent être poursuivis soit parce que les auteurs restent inconnus, soit parce qu'il est impossible d'obtenir des preuves de la criminalité des faits.

Les homicides réputés involontaires de nouveaux nés par leurs mères ne sont considérés que comme des délits.

Ne doit on pas croire que la plupart des crimes contre les enfants conçus demeurent ignorés?

Nota. Il est important de distinguer les crimes dont le nombre a augmenté et ceux qui sont demeurés, à peu près stationnaires.

Digitized by Google

Suite

Années.	Meurtres. Coups et blessures suivis de mort ou d'incapacité de travail, etc.	Assassinats et tentatives.	Empoisonnements et tentatives.	Parricides.	Coups et blessures envers un ascendant.	Viols et attentats à la pudeur. Sur des adultes.	Viols et attentats à la pudeur. Sur des enfants de moins de 15 ans	Avortements.
Rep[t]	3,388	1,266	217	88	512	824	1,318	67
1840	464	227	40	16	85	157	284	18
1841	542	221	32	15	84	181	321	18
1842	511	217	32	16	87	161	308	17
1843	515	256	32	15	88	180	339	13
1844	414	204	29	13	86	149	392	21
1845	430	224	40	19	84	198	374	18
Totaux de 1834 à 1845	6,264	2,615	422	182	1,026	1,850	3,336	172
Moyennes annuelles.	522	218	35. 16	15. 16	85. 5	154. 16	278	14. 33
1846	355	223	29	19	71	145	379	13
1847	385	263	37	16	76	141	374	18
1848	463	224	25	17	74	154	356	22
1849	573	240	29	14	108	222	467	20
1850	535	255	39	18	137	254	524	36
1851	483	280	38	20	110	242	615	33
1852	401	238	25	14	109	228	611	28
1853	360	235	39	20	99	212	573	42
1854	222	215	36	14	82	174	581	35
Totaux	3,777	2,173	297	152	866	1,772	4,480	247
Moy. an.	419 66	241 44	33	16 89	96 221	196 89	497 78	27 34

Digitized by Google

TABLEAU C.

Autres crimes contre les personnes (1).	TOTAUX.
1,232	9,670
194	1,622
190	1,765
174	1,669
189	1,771
170	1,612
141	1,658
2,290	19,767
190 83	1,647 25
130	1,496
153	1,622
147	1,612
166	2,015
184	2,146
176	2,161
175	2.013
145	1,921
134	1,691
1,410	16,677
156 67	1,853

SUITE DES OBSERVATIONS.

	Infanticides, avortements, viols, attentats à la pudeur.	Autres crimes contre les personnes.	TOTAUX.
De 1826 à 1833.	357. 9	1,039 06	1,397. 5
De 1834 à 1845.	580. 67	1,066 58	1,647 25
De 1846 à 1854.	889	964	1,853

La moyenne des crimes contre les propriétés a peu varié depuis 1826.

Le nombre des crimes était en 1825 de. . .	3,869
» » en 1854 de. . .	3,834
Moyenne générale des 29 années. . .	3,603

Il est bien évident qu'il n'existe aucun rapport entre la progression des crimes et celle de la population.

Sans doute l'augmentation de la population fournit plus d'éléments soumis aux influences qui portent au crime, mais il ne s'en suit pas que l'accroissement de la population entraîne nécessairement plus de crimes; car la cause principale de la progression ascendante de la population est dans la prospérité, tandis que celle des crimes est dans la misère.

Les crimes contre les personnes ont diminué de 1826 à 1833, malgré l'accroissement de la population.

On voit que depuis 1833 l'augmentation des crimes provient des infanticides, des avortements et des attentats à la pudeur sur des enfants de moins de 15 ans.

Digitized by Google

STATISTIQUE DE BUENOS-AYRES — *Rédigée par M.* Juste MOCESO, *et Analysée par M.* Henri GUYS, *Membre actif de la Société de Statistique de Marseille, etc.*

Messieurs,

Vous m'avez chargé de vous rendre compte d'un ouvrage ayant pour titre : *Recueil statistique de l'Etat de Buenos-Ayres.* La langue espagnole que j'ai peu pratiquée dans mes fonctions consulaires m'était d'abord apparue comme une grande difficulté.

Ayant reconnu, toutefois, que j'avais affaire à un auteur sérieux j'ai suppléé à la faiblesse de mon talent, dans l'idiome dont il s'est servi, en apportant une attention particulière à son travail.

Choisi pour être chef d'un bureau de nouvelle création il dit, en style castillan : « avoir compris la nécessité impé« rieuse de donner à son office la vitalité et la transcendance « convenables à un département destiné à rédiger le grand « livre dans les pages duquel devaient se trouver, en pal« pables et minutieux détails, les preuves de la prospérité « de l'Etat ou de sa ruine, de l'ignorance ou de la civilisa« tion de ses habitants. »

C'est une traduction littérale.

La Statistique de l'Etat de Buenos-Ayres, pendant le second semestre 1854, est divisée en six sections. Je vais en faire sommairement l'analyse.

La première comprend la topographie, l'agriculture et l'industrie.

Onze districts composent cet état généralement fertile en céréales et en toutes sortes de légumes. Il abonde aussi en fruits et en pâturages, ce qui permet d'y élever de très-nombreux troupeaux.

Digitized by Google

2e *Section. Population.* — Dans la capitale on a compté en six mois 423 mariages : 360 entre blancs et 63 entre gens de couleur, 22 unions ont été contractées en outre par des protestants.

De 1824 à 1854, l'augmentation des mariages a été de 309, quoique la population n'ait varié que de 81,136 à 122,000 habitants.

L'auteur du Recueil fait observer qu'en 1852 Paris a eu 10,434 mariages sur 1,053,362 habitants, soit un mariage par 101 individus, et qu'à Buenos-Ayres la proportion étant d'un sur 103 il résulterait de ce rapprochement la preuve d'une parité de bien être et de moralité des deux sociétés sous ce rapport.

Naissances en six mois.	2,313.
Décès id.	1,223.

La différence que présentent ces deux nombres est attribuée à la supériorité des conditions hygièniques et à la bonté du climat. L'auteur a fait remarquer, à ce sujet, que l'on compte en Russie un décès par 26 habitants, en Angleterre 1 par 44, en France 1 par 40, en Belgique 1 par 35, en Norvége, 1 par 54, etc.

Dans la campagne, le mouvement de la population a présenté les résultats suivants : naissances 3,999, mariages 752, décès 1645.

Voyageurs, entrés. . . .	3,919.
Idem sortis. . . .	3,274.

Toutefois, quatre paroisses ayant fait défaut, ce relevé se trouve incomplet.

Au sujet des naissances, l'auteur rapporte que d'après des écrivains et des médecins américains, on est arrivé à établir que les infirmités, le travail excessif, une mauvaise nourriture, l'ivrognerie et d'autres vices, contribuaient à diminuer dans les naissances le nombre des garçons.

Digitized by Google

Et il ajoute que si en Angleterre les garçons ne dépassent que de 5 pour 100 le nombre des filles, en France et en Prusse la différence est de 6, à Philadelphie de 7 pour cent. etc., elle a été dans la campagne de Buenos-Ayres de 33 pour 100, puisqu'il y est né 2,439 garçons pour 1,560 filles, soit en plus 879 garçons.

Ce fait est cité comme *une compensation occulte de la Providence pour réparer les pertes que la guerre civile a causées au pays;* mais cette réflexion ferait supposer que la différence n'a eu lieu que depuis les dissensions intestines, car si elle est habituelle, étant due aux conditions hygiéniques déjà rapportées, ce n'est pas le cas de lui attribuer une cause surnaturelle.

Mortalité. — Sur la population générale de 352,000 habitants. dont en ville 122,000, et à la campagne 230,000, la mortalité a été :

En ville, de. . . .	2,500.
A la campagne, de. .	3,835.
Total. . . .	6,355.

Quoique l'auteur soit loin de garantir l'exactitude de ses calculs, il n'établit pas moins que les décès étant de 1 sur 55 individus, ce fait mérite à son pays la réputation d'un Eden.

Après avoir dit qu'en 1850 la ville de New-York, capitale commerciale des Etats-Unis, avait eu un décès sur 43 habitants, ilfait observer qu'en 1852, ce rapport s'est trouvé

En France,	d'un sur	40
Norvège,	»	54
Suède,	»	41
Russie,	»	26
Danemarck,	»	40
Mecklembourg,	»	46 1/2

Digitized by Google

En Wurtemberg,	d'un sur	31 1/2
Belgique,	»	35
Aux Açores,	»	48
A Gènes,	»	28

Et il se félicite, en concluant, de ce que la bonté du climat, des aliments, des coutumes, du régime de vie de Buenos-Ayres et le bien être général de sa population vaillent à ce pays une supériorité aussi marquée sur les autres contrées.

Quel sujet de réflexion, dit-il encore, pour ces immigrants européens dont les trois quarts périssent par ignorance, se dirigeant vers des climats mortels attirés qu'ils y sont par l'espoir trompeur d'une aisance qu'ils pourraient toujours trouver là bas comme fruit de l'activité, de l'intelligence et de l'application!

Le tableau de la population rurale porte le nombre des veufs à 6,580 dont 1,966 hommes et 4,614 femmes, cette énorme différence, entre les deux sexes, étant attribuée aux longues guerres civiles que l'Etat a eu à souffrir.

Mouvement des étrangers pendant le second semestre 1854 : 4,634 individus dont 681 français venus : 227 de France et 454 d'autres pays.

A la sortie, le nombre des étrangers n'a été que de 2,524 et celui des Français de 356 qui se sont dirigés vers diverses contrées américaines.

Il résulte des deux chiffres ci-dessus que 3,481 individus ont été acquis à l'Etat de Buenos-Ayres.

Sur la population de sa partie intérieure, c'est-à-dire sur 177,000 habitants, le nombre des français est de 2,672 dont 1,973 hommes et 699 femmes.

La seule observation qui mérite de vous être rapportée, Messieurs, sur cette population, que l'auteur déclare être le résultat d'un recensement avant son entrée en fonctions,

Digitized by Google

c'est que, les hommes étant au nombre de 77,219 et les femmes à celui de 61,463, la différence est de 15,746 hommes soit 25 pour 100 en plus.

Des recherches que l'auteur a faites l'ont porté à reconnaître que dans 39 contrées d'Europe, la Belgique et l'Etat de Nassau sont les seuls où les hommes soient en nombre supérieur aux femmes, mais dans la proportion d'un ou deux pour 100, tous les autres pays, à l'exception de la Californie, présentant généralement un excédant de femmes.

Pour remédier à cet inconvénient, l'auteur conseille de favoriser l'immigration des femmes par tous les moyens possibles, faisant observer qu'on n'en compte pas plus de 10 sur 100 étrangers qui débarquent au Nouveau Monde.

Deux tableaux contiennent, l'un, la classification des habitants régnicoles et étrangers, l'autre celle des employés. Ceux-ci sont au nombre de 1,006 sur 177,000 habitants. D'après ce chiffre, déjà signalé comme défectueux, un sous-alcade veille sur près de 6 lieues carrées, la juridiction de l'alcade en comprend 19 et celle d'un juge de paix est de 89 lieues.

3e *Section. Produits.* — Bestiaux livrés à la consommation pendant le second semestre de 1854.

Bœufs 65,138, moutons 27,728, porcs 4,122.

L'auteur rapporte, à ce sujet, l'opinion d'un statisticien de La Plata sur la consommation moyenne annuelle de la viande dans divers pays :

Espagne,	5	livres par personne.
France,	10	»
Angleterre,	30	»
Londres,	50	»
Paris,	54	»
Buenos-Ayres,	500	»
A la campagne,	2,000	»

Digitized by Google

Ces deux derniers chiffres sont, sans doute, l'expression hyperbolique du goût carnivore des habitants de cet Etat.

Un tableau contient le nombre de bestiaux livrés à la salaison et il se compose de : 114,652 bœufs.
53,780 chevaux.
75 ânes.

La chair du cheval est, d'après cet aveu officiel, passée dans les habitudes de ce peuple, tandis qu'elle ne constitue encore qu'une excentricité chez quelques habitants du vieux monde.

Les autres produits font le sujet de deux tableaux, si ce n'est que l'auteur n'engage pas à leur accorder une grande confiance en faisant remarquer la différence qui se trouve entre les rapports des juges de paix et ceux des surveillants des marchés : les voici,

	Cuirs de bœufs	moutons douzaines	laine toisons	porcs pesées	blé fanègues	maïs fanègues
Juges.	208,725	24,027	216,920	15,121	29,254	7,147
Marchés.	199,128	103,273	440,988	26,899	82,513	14,528

Ces irrégularités dispensent de toute réflexion.

4e *Section. Arts industriels.* — L'auteur annonce ne pouvoir s'étendre beaucoup sous ce rapport et il déclare n'avoir pu réunir des renseignements précis que sur la mouture du blé et la panification.

Il donne, dans un tableau, les constructions civiles qui se sont élevées, en 1850, à 410 et, en 1854, à 604, d'où il résulte, en faveur de cette dernière année, une différence en plus de 194 maisons.

5e *Section. Commerce.* — Les navires entrés, pendant le second semestre 1854, ont présenté un nombre de 429, jaugeant 96,074 tonneaux. Les Français y figurent pour 32 navires de 8,576 tx., venus : 9 de Marseille, 7 de Bordeaux, 5 de Cette, 10 du Havre, 1 en relâche

Digitized by Google

Les Espagnols et les Anglais ont été les plus nombreux ; ils sont compris dans le tableau, les premiers pour 89 navires de 17,940 tx., les seconds pour 87 navires de 19,535 tx. A la sortie, le total des bâtiments a été de 398 portant 85,875 tx., et les Français ne s'y trouvent qu'au nombre de 23 navires de 5,724 tx. ayant les destinations suivantes : 9 Marseille, 1 Bordeaux, 6 le Havre, 3 Cette, 2 Bourbon.

Les Anglais ont eu 87 bâtiments et les Espagnols 70.

En rapprochant les résultats de 4 années, l'auteur arrive à prouver que les exportations ont été faites :

En 1850 par 440 navires.

En 1852 par 489 navires, soit 49 de plus.

En 1853 par 344 navires, soit 96 de moins.

En 1854 par 755 navires, soit 412 de plus.

Le total des navires sortis pendant le second semestre n'étant que de 398 il s'en suit que la quantité des premiers six mois a été de 357.

L'auteur reconnaît, cependant, que le principal produit, les cuirs, est en voie de diminution. Voici le calcul sur lequel il se fonde :

En 1849, l'exportation fut de 2,144,061 cuirs secs et de 856,943 salés. Total 3,001,004, tandis qu'en 1854 on n'est arrivé qu'au chiffre de 991,741 secs et de 401,358 salés, total 1,393,099. C'est à dire moins de la moitié.

Il explique, toutefois, cette différence par le blocus franco-anglais et l'agglomération qui en résulta, laquelle eut son écoulement en 1849.

Les envois en viande salée ont éprouvé une égale réduction, puisque cette année-là ils furent de 553,478 quintaux; qu'en 1853 l'exportation en est tombée à 335,615 qx., et qu'elle n'a pas dépassé, en 1854, 323,059 qx.

— Principales marchandises importées en France pendant l'année 1854 :

2,455 barils de viande salée, 161,462 cuirs, 3,829 balles laine; 3,051 fardes peaux de moutons.

Digitized by Google

L'auteur finit par annoncer que le pays s'appauvrit d'une manière lamentable.

Quelques produits y sont, néanmoins, en voie de prospérité, la laine entre autres. En 1850, exportation 17,744 fardes; en 1851, 19,050 et en 1852, 19,018; en 1853, 22,249 et, en 1854, 22,442 fardes.

Les relations de l'Etat de Buenos-Ayres, (cabotage), avec les provinces voisines donnent lieu à beaucoup de détails. Je me bornerai à ceux-ci :

Pendant le second semestre de 1854, il y a eu à l'entrée 988 navires de la portée de 28,338 tx., et à la sortie 1,611 navires de 38,813 tx.

Le total de l'année entière a été :

Entrée 2,242 navires 65,719 tx., sortie 3,717 navires 85,022 tx.

L'énorme différence qui résulte du rapprochement des deux chiffres s'explique par le grand nombre de barques ou allèges ayant opéré leur déchargement à la douane placée à l'embouchure du fleuve d'où elles le remontent sur lest, ce qui fait qu'elles ne sont pas inscrites à leur rentrée.

Commerce intérieur. — Il s'opère par San Nicolas qui est le second port de l'Etat; il se fait par eau ou par terre.

Par eau : importations.	Objets d'industrie.	fr. 8,291,544
	Articles sujets aux droits.	81,728
	Id. non taxés.	935,392
	Id. de transit.	670,020
	Total.	9,978,684
Exportations.	Produits du pays. . . .	3,554,877
	Articles étrangers. . .	279,201
	Total.	3,834,078

Digitized by Google

Par terre : Importations.	Articles francs de droits.	fr. 935,322
Exportations.	Produits territoriaux. . .	fr. 604,465
	Marchandises étrangères. .	812,707
	Total.	1,417,172

6e *Section. Etablissements de bienfaisance.* — Le total des individus vaccinés, dans les derniers six mois de 1854, a été de 966, dont 459 enfants de moins d'un an, sur 2,373 naissances, ce qui prouve le peu d'empressement des Buenos-Ayriens à profiter de ce préservatif.

L'*Enseignement* présente les résultats suivants :

	Garçons.		Filles.	
	ville	campagne	ville	campagne
Université.	445	»	»	»
Ecole de médecine . .	36	»	»	»
Séminaire, ecclésiastiques.	50	»	»	»
Ecoles.	1,767	2,050	981	681
Maisons d'orphelins. .	...	...	155	...
Totaux. . . .	2,298	2,050	1,136	681

Je termine ici mon analyse, Messieurs, vous ayant épargné une foule de détails pleins d'attraits pour l'observateur Buenos-Ayrien, mais nullement intéressants pournous qui ne voulons juger les peuples éloignés que sur des données générales et comme objets de comparaison pour les féliciter s'ils progressent ou les plaindre s'ils retrogradent.

La statistique de Buenos-Ayres se termine par des observations météorologiques et j'y ai trouvé que l'une des colonnes porte le chiffre conventionnel de la force relative du vent régnant calculée sur l'échelle que voici :

N° 1 2 milles par heure brise très-faible.
N° 2 4 » brise faible.

Digitized by Google

N° 3	19	milles par heure	brise forte.
N° 4	25	»	vent fort.
N° 5	35	»	vent très-fort.
N° 6	45	»	gros vent.
N° 7	60	»	grand vent.

Le N° 10, qui désigne l'ouragan, a une vitesse de 100 milles à l'heure.

J'ai remarqué que les chiffres 1 à 5 sont les seuls qui figurent au tableau de 1854, le n° 6 n'y étant porté qu'une fois le 30 octobre, ce qui prouverait que le pays de Buenos-Ayres est aussi privilégié sous le rapport des tempêtes.

Buenos-Ayres, sa situation présente, ses lois libérales, sa population immigrante, ses progrès commerciaux et industriels, par M. Balcarce; *ouvrage analysé par* M. H. Guys, *membre actif*, etc.

Messieurs,

L'ouvrage que vous m'avez chargé d'analyser a été écrit dans le but de justifier l'Etat de Buenos-Ayres des accusations portées contre ce pays au profit de ses voisins et rivaux.

L'auteur, qui semble être naturalisé français, remplit à Paris les fonctions d'agent *confidentiel* de cet Etat, non encore reconnu depuis sa séparation de la Confédération Argentine, et son exposé doit être considéré comme un plaidoyer dont le thème est celui-ci : *l'Etat de Buenos-Ayres a été calomnié.*

Il dit cependant avoir puisé des renseignements à des sources officielles et je me suis plus d'une fois aperçu que la statistique sur laquelle j'ai eu l'honneur de vous faire un

Digitized by Google

rapport, l'année dernière, est un des documents auxquels il doit ses meilleurs emprunts.

Je crois, en conséquence, que son travail mérite une certaine confiance.

Je ne vais, toutefois, vous entretenir que de la partie matérielle de son ouvrage, ne voulant pas suivre l'auteur dans ses raisonnements, tendant à prouver que c'est à tort qu'on accuse l'Etat de Buenos-Ayres d'être animé d'un esprit de domination et de monopole. C'est une tache qu'il s'est imposée; il devait chercher à la remplir : rien n'est plus naturel.

Je dirai seulement que ce pays a pris le bon moyen d'appeler toutes les nations à le faire fleurir, en limitant les droits d'entrée et de transit, et en levant les restrictions existant sur la navigation des fleuves qui en dépendent. On s'est proposé en cela deux fins : attirer le plus possible le commerce et faire affluer les immigrants. La fertilité extraordinaire d'une grande étendue de terres et le manque de bras devaient suggérer l'idée qu'aux produits naturels on pourrait ajouter ceux, plus considérables encore, de l'agriculture et de l'industrie.

Les Français, en très-grande partie béarnais, y étaient au nombre de 20,000, en 1855, et ils se faisaient remarquer par leur habileté et leur activité dans les métiers qu'ils exercent, contrairement aux naturels dont la nonchalance est proverbiale.

Le Français ne s'expatriant que dans l'espoir de faire fortune, il retourne lorsque par ses économies il est parvenu à former une somme de 8 à 10,000 fr.

La grande affaire de cette contrée est l'élève des troupeaux, et son commerce consiste principalement dans la vente des bestiaux ou de leurs produits : viandes salées, graisses, peaux, poils, etc.

Soixante-huit navires ont transporté 4,329 passagers de

Digitized by Google

France à Buenos-Ayres, en 1856, et, dans ce nombre, on a compté 1,484 immigrants.

Les avantages que trouve l'Européen à se faire transporter là-bas sont ceux-ci : salaires de 5 à 12 fr., vie à bon marché, exemption de tout service, liberté de culte, protection et sûreté. Des institutions reçoivent les nouveaux arrivants et les dirigent jusqu'à leur établissement. Les navires qui en portent plus de cinquante sont exonérés de tous droits.

La Statistique traduite l'an dernier n'avait donné que la navigation du second semestre 1854.

Voici celle de l'année entière : 755 navires, jaugeant 167,107 tonneaux, et, pour le premier semestre de 1855, on a les chiffres suivants : 369 navires jaugeant 88,583 tonneaux.

Ce sont là les mouvements de la grande navigation et la France y est comprise pour 50 navires. Le cabotage occupe, en outre, plus de 1,000 autres bâtiments.

Les principaux produits exportés ont été :

1,600,000 cuirs secs de bœufs.
700,000 peaux salées, id.
30,000 cuirs secs de cheval.
12,000 peaux salées, id.
20,300 balles laines, dont 300 fines.
3,000 id. et 2,000 sacs crins.
38,000 colis suif.
203,462 quintaux viande salée.

Quant à l'importation, l'auteur pour mieux faire apprécier l'état présent, établit sa comparaison avec 1825 dont le montant général fut de 12 millions 255,000 fr. et pour la France de 2 millions 970,000 fr., tandis qu'il est actuellement de 56 millions 970,000 et pour la France de 13 millions 500,000, ce qui donne en plus 14 mil. 715,000 et, en ce qui nous concerne, 10 millions 530,000 francs.

Digitized by Google

L'augmentation qui est ainsi de 35 pour cent sur le commerce général est quadruple par rapport à nous.

Les importations anglaises sont, en moyenne, de 22 millions de francs. Elles se composent de tissus, de poteries et de quincailleries à l'usage des naturels.

Les Français conservent les goûts de la patrie ; aussi préfèrent-ils les vins de notre Midi à ceux de l'Espagne malgré l'extrême bon marché de ceux-ci. On calcule la consommation des vins de France à 1,000 barriques par mois.

Les articles qui s'importent du Havre sont les draps, les toiles, les objets de modes et les soieries auxquelles font concurrence celles de Suisse.

Les éléments du commerce des autres pays se forment de leurs produits respectifs et l'Union américaine fournissait encore jusqu'à 50,000 barils de farine, lorsque par de sages encouragements l'Etat est parvenu à faire produire à la terre de quoi nourrir ses habitants.

Une des branches les plus actives du commerce de cette contrée, principalement avec le Brésil, avait pour objet l'*Yerba Maté*. « C'est une sorte de houx, dit la brochure, « que l'on coupe tous les trois ans, et dont les branches, « l'écorce et les feuilles concassées et pilées ensemble après « avoir été *brûlées*, produisent une espèce de thé d'une « odeur très-aromatique que les Américains préfèrent beau- « coup au thé de la Chine. »

La seule différence qui existe dans la manière de le consommer c'est qu'au lieu d'être bu il est humé au moyen d'un petit tuyau ou siphon en métal.

Il paraît que l'usage de cette boisson est aussi fréquent que répandu dans le Nouveau Monde. Mais ce qui me ferait croire qu'il n'est pas du goût des Européens, c'est que nul n'a songé à l'introduire chez nous, même à titre d'excentricité.

Digitized by Google

Le Brésil, autrefois tributaire, fournit l'*Yerba* par milliers de ballots et, d'après l'auteur, il fait entrer *des sommes immenses dans le trésor de Rio-Janeiro*. S'il n'y a pas d'exagération dans ces appréciations, cet arbuste mérite par son importance, d'être classé parmi les premiers produits de l'Etat Buenos-Ayrien.

D'après les annales du commerce extérieur de France nos importations ont été, en 1855, de 15,865,829 fr. et les exportations de 19,583,984 fr., et il est dit que *ce chiffre a été obtenu malgré la diminution de* 2,400,000 *fr. causée à l'exportation des vins de Bordeaux par l'insuffisance des dernières récoltes.*

L'auteur veut, cependant, que l'on considère les cargaisons portées à la rubrique *Montevideo* et qui s'élèvent d'entrée à 10,930,444 fr. et de sortie à 5,438,896 fr., comme ayant Buenos-Ayres pour véritable destination et lieu de provenance ; mais attendu que les tableaux de la direction générale des douanes ne présentent que les chiffres rapportés ci-dessus, je crois que nous ne devons admettre cette prétention que sous toute reserve.

Je ne vous ferai pas une analyse plus explicite des calculs de l'auteur puisqu'ils sont puisés dans les travaux des douanes et du ministère du commerce que nous possédons. Je m'arrêterai seulement à celui-ci : le commerce général de Buenos-Ayres qui s'est élevé, en 1855, à une valeur de 76 millions 304,929 fr. a dépassé celui de 1854 de 25 millions 17,854 fr., et ce sera, Messieurs, pour vous faire observer que nous n'y participons, d'après la brochure, que pour 10 millions 909,310 francs ; ce qui ne s'accorde nullement avec les valeurs rapportées ci-dessus du travail de nos douanes.

L'auteur ajoute aussi, page 33, que sur les 10,909,310 fr., montant des exportations pour France, en 1855, 8 mil. 897,604 francs appartiennent au pavillon français, ce qui

Digitized by Google

constitue pour les expéditions directes une différence en plus de 3,541,252 sur l'année 1854 et c'est vainement que j'ai cherché à me rendre raison de ces différences. Elles doivent, toutefois, provenir des calculs évidemment moins fondés des annales du commerce comparativement à ceux des douanes.

La brochure dit que d'après ces annales la France a importé, en 1855, pour une valeur de 5 millions et demi de plus contre 4 millions de moins en exportations par suite de l'élévation du prix du vin, quoiqu'il n'ait déjà été question que d'une diminution de 2,400,000 fr.

La progression du commerce dans l'Etat de Buenos-Ayres tendra toujours plus à grandir, pourvu que de nouvelles guerres intestines ne viennent pas déranger ses combinaisons prospères.

Aux produits généraux rapportés plus haut, je dois ajouter le tabac, les bois et le *guano* composé des résidus des saloirs.

La navigation, d'après les annales, a été pour le port de Buenos-Ayres, à l'entrée, de 619 navires jaugeant 153,119 tx., sur lesquels 46 étaient français, et, à la sortie, de 592 navires de 144,051 tonneaux, dont 45 français de 11,333 tonneaux.

En 1856, 62 navires sont partis de France pour Buenos-Ayres.

D'après l'auteur, ces chiffres sont l'indice de l'importance des relations internationales de cet Etat avec la France et il la fonde sur la qualité de matière première des produits Buenos-Ayriens et sur leur gros volume, conditions doublement avantageuses à la fabrication et à la navigation françaises.

Traitant ensuite de la situation générale du pays, l'auteur fait valoir le libéralisme qui le régit. Tous les habitants y jouissent de la plénitude des droits civils et il n'y est fait

Digitized by Google

la réserve d'aucune espèce de privilège en faveur des Argentins et au détriment des étrangers qui sont parfaitement leurs égaux.

Un officier de notre marine, qui a visité Buenos-Ayres en 1851, a trouvé que tout dans le pays revélait la sympathie et le goût pour les Français et ce qu'ils produisent, ayant de plus observé que ces dispositions étaient dues à *une similitude parfaite entre le caractère Buenos-Ayrien et le nôtre.*

Il faut que je dise, néanmoins, que sous le rapport du bien être, qu'on rencontrait dans ce pays, les conditions ne sont plus les mêmes à cause de l'élévation successive des prix. Ceux des terrains ont décuplé et c'est là une preuve de progrès.

Le pays est déjà doté d'un chemin de fer, d'une banque et de beaux monuments.

Venant à parler de la salubrité du climat, l'auteur rapporte les comparaisons dont il a été question l'année dernière, d'après lesquelles il ne meurt qu'un individu sur 50 à Buenos-Ayres, tandis qu'ailleurs cette proportion est moins large et il l'attribue en même temps à la nourriture qui est facile, saine et abondante.

A tous ces témoignages avantageux l'auteur ajoute, pour l'artisan et l'ouvrier, la perspective de devenir : l'un capitaliste, l'autre propriétaire.

Il finit par un résumé rappelant les principes indiqués dans son aperçu sur les libertés accordées aux habitants de cet Etat, où les étrangers jouissent des franchises les moins équivoques, sur les institutions utiles et de bienfaisance que la statistique de Buenos-Ayres nous a déjà fait connaître, mais que le peu de temps qui s'est écoulé, entre les deux écrits, empêche, par son trop grand rapprochement, qu'on puisse tirer des conséquences significatives des termes de comparaison qu'ils présentent.

Digitized by Google

Rapport sur l'ouvrage de M. le chevalier Joseph Bard, *intitulé : Parcours général de la Méditerranée. (Marseille, Toulon, Cette) à Lyon ; villes, bourgs, villages, monuments, souvenirs, agriculture, paysages, statistique ; par* M. Casimir Bousquet, *membre actif, etc.*

Messieurs,

Vous m'avez confié le soin d'analyser la récente publication de M. Joseph Bard, un des laborieux correspondants de notre société, et je me fais un devoir de vous communiquer mon opinion sur ce livre dont le titre, comme tous les titres possibles, promet beaucoup, mais qui ne me paraît pas réaliser complètement ses promesses.

Si j'avais eu à m'occuper de l'ouvrage d'un écrivain obscur, d'un auteur novice dans l'art de parler au public, j'aurais naturellement renfermé mon appréciation dans des limites fort circonscrites ; je me serais borné à vous signaler succinctement les qualités et les défauts de son livre ; mais, en conscience, je ne pouvais ni ne devais agir ainsi, avec M. Joseph Bard, esprit sérieux, travailleur infatigable, dont personne encore ne saurait se flatter de posséder les œuvres complètes qui formeraient, à elles seules, m'a-t-on dit, une bibliothèque.

Vis-à-vis d'un pareil collègue, vous le comprenez, je devais procéder avec plus d'attention, je devais analyser avec soin le travail qu'il nous a envoyé, et n'en négliger aucun détail. Ainsi ai-je fait, avec l'espoir d'obtenir votre approbation.

Cela posé, j'entre immédiatement en matière.

Quel livre a voulu faire M. Joseph Bard ? A quelle classe de lecteurs l'a-t-il destiné ? Voilà les deux questions qui se sont d'abord présentées à mon esprit. Dès la première page, les éditeurs eux-mêmes y répondront, dans l'avant-propos.

Digitized by Google

« Depuis la mise en activité, disent-ils, de nos grandes « lignes de chemin de fer surtout, la centralisation litté- « raire de Paris a vomi les itinéraires et les guides partant « de la capitale. Et quels guides, grand Dieu ! Des opuscules « faits à la hâte, écrits au rabais, à coups de dictionnaires « des communes, dans les bibliothèques et les cabinets de « lecture, sans connaissance des lieux, sans conscience, « sans dignité, sans le moindre sentiment de la couleur « locale, des traditions, de l'histoire, de l'esprit public de « nos provinces, sans même que les auteurs de ces bro- « chures de pacotille se soient préalablement donné la « peine de visiter, au moins rapidement, les pays qu'ils vont « décrire.

« Si encore ces auteurs, ajoutent les éditeurs, puisaient leurs renseignements dans les statistiques ou les annuaires des départements, généralement exacts, le mal serait moins grand; mais c'est aux anciens Guides-Richard et aux romans qu'ils ont recours. »

Et pour appuyer leur dire, ils citent des exemples :

« Dans un itinéraire de Paris à Lyon, j'ai vu..... (Ce pronom personnel qui se trouve par hasard au milieu d'un avant-propos signé par les éditeurs, donnerait à penser que c'est l'opinion personnelle de M. Bard qu'ils expriment; passons.) — *J'ai vu* les *bas de nuits* effrontément donnés pour un village ; dans d'autres ouvrages de même nature on vous cite comme existants des édifices détruits depuis 50 années. D'après le *Dictionnaire des Communes*, le Mont-Blanc et la chaîne majestueuse des Alpes sont visibles à Lyon, de la place Bellecour, et la basilique lyonnaise de St-Nizier se fait remarquer par son étendue..... — Servez-vous donc de pareils fils d'Ariane, et acceptez d'aussi tristes compilations, disent, avec raison, les éditeurs de M. Joseph Bard, et, sans doute aussi, M. Bard lui-même.

J'ai dû citer ce passage de l'introduction au livre de notre

Digitized by Google

honorable correspondant, dans le but de vous faire pressentir, Messieurs, que les inconvénients signalés par lui, dans les ouvrages cités, nous ne les trouverions probablement pas dans son ouvrage. Cela est si vrai que les éditeurs du livre dont nous nous occupons, s'écrient : « Mais « lui, M. Joseph Bard, il n'écrit point, comme bien des « auteurs, dans des vues d'exploitation d'un public confiant; « il est enfant, chaleureux ami et habitant de nos pro- « vinces; il a étudié sérieusement toutes les localités tra- « versées. »

Notons ces paroles, Messieurs, et celles qui vont suivre, car elles ne sont pas sans prix dans l'examen auquel nous avons à nous livrer.

« Dans le trajet de Marseille à Lyon, continuent les édi- « teurs, M. Bard est constamment sur son terrain : *il y* « *connaît à fond et les hommes et les choses*, les tradi- « tions, les souvenirs, l'histoire, les paysages, les monu- « ments la société, les ressources agricoles, industrielles, « les dialectes populaires, la bibliographie et la biogra- « phie. »

A cette énumération pompeuse, n'est-il pas permis à des éditeurs de faire valoir le livre qu'ils éditent? On ne peut s'empêcher d'admirer les vastes connaissances de M. Joseph Bard? Nous savons plus d'un compatriote qui ne connaît pas la Provence comme l'écrivain Bourguignon se vante de la connaître.

Aux éloges du livre succèdent naturellement les éloges s'adressant à l'auteur, à propos de son style, *toujours pittoresque*, *brillant*, *plein d'inspiration et d'énergie*, ayant *un cachet propre*, *une verve*, *une coloration*, *un entrain* qui plaisent aux populations, parmi lesquelles son nom est répandu, honoré.

Enfin, le livre de M. Joseph Bard apprendra sur leur propre pays à ceux qui le liront, les éditeurs l'affirment,

Digitized by Google

des choses QU'ILS IGNORAIENT, LES LEUR FERA ENVISAGER SOUS DES POINTS DE VUE NOUVEAUX, MIEUX COMPRENDRE ET MIEUX AIMER.

C'est le cas ou jamais de dire avec un poète :

A tant de qualités se peut-il qu'on résiste ?.....

Après cela, Messieurs, il ne nous reste qu'à ouvrir l'ouvrage de notre collègue et à le savourer.

Signalons d'abord les excentricités de détail qui émaillent les pages de M. Joseph BARD, nous nous arrêterons ensuite aux incorrections et aux lacunes qui portent sur des points importants d'histoire et d'archéologie.

A la page 14 de ce *Parcours général de la Méditerranée à Lyon*, l'auteur prétend que la rue *Thubaneau* est *perpendiculaire au Cours St-Louis*.

Page 15, M. BARD engage l'étranger de passage à Marseille à se procurer *l'histoire de cette ville* par M. BOUDIN, *écrite avec rapidité et talent*. Décidément, la rapidité est la première des vertus aux yeux de notre collègue. Notre opinion est toute contraire. Quant à l'*histoire* de M. BOUDIN, nous la connaissons, vous l'avez sans doute lue aussi, conséquemment nous ne vous dirons pas ce qu'il faut penser de la recommandation de M. BARD. Constatons seulement que, dans les lettres comme dans toutes les choses de ce monde, il y a des noms qui portent malheur aux meilleures entreprises.

A la page 16 de son livre, l'écrivain bourguignon se montre péniblement affecté de l'absence de *girouettes* dans notre vaste cité, *où les gens qui doivent prendre la mer*, dit-il, *ont toujours le plus grand intérêt à savoir quel vent régne sur l'horison*. On voit que le pays natal de M. BARD est éloigné de la mer, il saurait que l'œil exercé des habitants d'une ville maritime, n'a pas besoin de consulter la girouette pour connaître de quel point de l'horison souffle le vent.

Digitized by Google

A cette même page 16, l'auteur du livre qui nous occupe s'extasie devant les deux fontaines jumelles que l'on voit à l'extrémité du cours Belzunce et du cours Saint-Louis; il n'hésite pas à les appeler *monumentales!...*

La page suivante contient une protestation de l'écrivain bourguignon contre un lieu commun dont on a trop abusé, suivant lui : à savoir que Marseille n'a pas de monuments. Cette protestation serait de nature à flatter notre amour-propre de Marseillais, si M. Joseph Bard avait pu être plus heureux dans le choix des édifices qu'il énumère à l'appui de son opinion.

Ainsi, il signale comme monuments : *le Musée*, (autrefois une église) *l'Hôtel-de-Ville* (inachevé), l'Arc de triomphe, le Grand obélisque (la Pyramide-Castellane en pierres de Cassis), un peuple de fontaines publiques, *sic;* le Château d'eau, l'église de la Magdelaine, (les Chartreux), la vieille basilique et la crypte de St-Victor; l'église de St-Cannat (les Prêcheurs), celle de Notre-Dame-du-Mont, et enfin toutes les églises, grandes ou petites que possède notre ville.

Si c'est là ce que M. Bard entend par les choses que *nous ignorions*, et qu'il a prétendu nous *faire envisager sous un point de vue nouveau*, sachons lui gré de l'intention, mais de l'intention seulement.

Après avoir constaté ce que Marseille possède de remarquable et de curieux, bien entendu à son point de vue, l'écrivain bourguignon devait également signaler ce qui lui manque : suivant M. Bard, quelque chose de fort important, « il manque, dit-il, à cette grande ville maritime, *une horloge publique éclairée la nuit!* » L'auteur du *Parcours général de la Méditerranée* transigerait au besoin pour les girouettes, mais *une horloge éclairée la nuit!* cela manque à la splendeur de notre ville.

Dans cette même page 21, où il déplore l'absence de cet

Digitized by Google

appareil, M. Bard range parmi les *monuments* projetés, ou en cours d'exécution, *le bassin de radoub* pour les navires. C'est encore de l'architecture à un point de vue nouveau.

Arrivons aux parties importantes de l'ouvrage.

L'auteur commence son itinéraire par Toulon, où nous ne le suivrons pas; puis il revient dans notre ville, se dirige vers la gare du chemin de fer, et monté en wagon, *il fait son siége* absolument comme l'abbé Verrot le faisait dans son fauteuil; car nous ne supposons pas que M. J. Bard, ait mis pied à terre à chaque station pour recueillir des notes et qu'il ait repris le convoi suivant, renouvelant la même manœuvre depuis Marseille jusqu'à Lyon.

Aussi, qu'est-il arrivé? Ce qui était inévitable. C'est que l'écrivain bourguignon dont nous connaissons le profond dédain pour les Dictionnaires des communes, pour les *Guides* qui ont précédé le sien, et qui se flatte *d'avoir sérieusement étudié les localités qu'il a traversées*, n'a pu se procurer et fournir à ses lecteurs que des renseignements fort incomplets et souvent inexacts.

Il nous sera facile de le démontrer. Laissons M. Bard déployer toutes les ressources de ce style *pittoresque, brillant, plein d'inspirations et d'images*, à propos des mille bastides qui émaillent notre banlieue et que l'écrivain bourguignon appelle *une mosaïque de Tiburs marseillais* dans son langage *plein de verve*, *de coloration*, *d'entrain et ayant son cachet propre*. Laissons-le faire dériver la dénomination des Aygalades du mot roman *aïgues*, tout simplement, tandis que la véritable étymologie est *aqua lata*, c'est-à-dire eau portée, nom sous lequel ce quartier est désigné dans les anciens titres (1).

(1) Le banc de tuf qui borde le ruisseau des Aygalades est percé de longs souterrains, pratiqués à main d'hommes pour la conduite des eaux. On pense que du temps des Romains ces eaux alimentaient les fontaines de la ville.

Digitized by Google

Laissons passer M. Bard devant les villages de *Séon St-André* et *Séon St-Henri* qu'il prétend *d'origine et* d'étymologie grecques. C'est le cas de dire :

Je ne m'attendais guère
A voir du grec dans cette affaire.

M. Bard aurait mieux fait d'apprendre pour lui d'abord, ensuite pour ses lecteurs, l'étymologie du mot *Séon* que portent ces deux localités. Nous savons, quant à nous, que le bassin situé au dessous de *la Viste* ne formait anciennement qu'un seul quartier connu sous ce nom de Séon, en provençal *Ensen*, et qu'ayant été ensuite divisé, les deux parties ont conservé cette dénomination de Séon St-André et Séon St-Henri.

Arrivé à la station du *Pas-des-Lanciers*, M. le chevalier Bard, au lieu de parler de ce lieu qui n'est pas sans intérêt pour le touriste, note quelques détails généralement connus, sur *les Martigues*, petite ville surnommée la Venise provençale.

Puisque M. Bard n'a rien trouvé à dire sur le Pas-des-Lanciers, nous croyons devoir suppléer à son silence.

Cette station doit son nom à un brillant fait d'armes dont le souvenir a été conservé non seulement par la tradition locale, mais même par nos historiens.

Au milieu du XIVe siècle, un chevalier de Gascogne, Arnaud de Servole, surnommé l'archiprêtre, profitant des troubles de la Provence, vint fondre sur elle pour la rançonner. Sa troupe nombreuse (1), composée d'un ramassis de gens perdus, *tous bandoliers ou bannis*, dit César de Nostradamus (2), se répandit comme un ouragan, dans ces belles campagnes, ravageant les moissons, brûlant les

(1) Ruffi dit qu'il entra en Provence avec *trois mille chevaux*. (*Histoire de Marseille*, tome 1, page 179.)

(2) *Histoire et chronique de Provence*, IVe partie, page 406.

Digitized by Google

villages, massacrant les populations, pillant les églises et mettant les villes à sac. « C'étaient des gens aussi méchants et déterminés que leur chef » dit à son tour Ruffi.

Fier de ses succès et de ses crimes, l'audacieux bandit entraîne ses *pendards et gaste pays*, dit Nostradamus, aux portes d'Avignon, fait trembler Clément VI dans son palais; mais sa rage s'épuisant vainement contre les fortifications élevées par ce Pape pour la défense de sa ville, il passe outre et tombe comme une tempête soudaine sur les basses terres qu'il désole par le fer et par le feu.

Cependant, Philippe fils du feu Prince de Tarente, gouverneur général de Provence, instruit de ces malheureux évènements, donne l'ordre à maistre Jehan Siméonis, jurisconsulte de St-Paul, homme aussi profond dans les lois que brave par les armes, de courir sus à l'archiprêtre, et de le châtier. Siméonis prend avec lui toutes les forces dont il peut disposer, et se met en campagne. Dans sa marche, sa troupe grossit de tous ceux que le désir de la vengeance anime. De ce nombre était un gentilhomme marseillais qui, à la tête de quelques jeunes gens intrépides armés de lances, se plaça dans une embuscade et porta, à l'heure du combat, les coups les plus terribles à ce chef de brigands. Arnaud de Servole battu, prit la fuite avec quelques hommes seulement, laissant le champ de batailles aujourd'hui nommé *Pas des lanciers*, couvert des cadavres des siens, et le pays délivré de son odieuse présence.

Dès que les Provençaux furent débarrassés de leur redoutable ennemi, ils dirigèrent tous leurs efforts contre la maison des Baux, supposée l'auteur de toutes leurs calamités pour avoir attiré et favorisé la bande de l'archiprêtre. D'après Ruffi, (*Histoire de Marseille*, tome 1er page 180), la chronique de St-Victor dit, en effet, que ce fut une conjuration faite contre la reine Jeanne, et tramée par Amiel

Digitized by Google

de Baux et le comte d'Avelin, qui se liguèrent avec Pierre et Arnaud de Servole, gascon, pour se saisir de la Provence en l'an 1357, mais que leur entreprise échoua. »

De toutes parts on accourut avec des menaces et des malédictions pour renverser le manoir de cette noble famille qui avait tant de fois rêvé une couronne et dont la ruine allait être consommée, si l'intervention du Pape et de ses cardinaux n'avait arrêté une si grande colère. Chacun, à la voix du chef de l'Eglise, regagna ses foyers et l'antique forteresse, debout sur son rocher aride, abrita longtemps encore les descendants des Baux.

Vous voyez, Messieurs, que la station du *Pas des Lanciers* est loin d'être insignifiante, et qu'elle méritait l'attention de M. Joseph Bard.

Poursuivons.

La troisième station, celle de *Vitrolles*, ne donne de la part de cet écrivain, qu'une futile description. Il constate simplement que c'est là un site *vivement paysagé et émouvant pour tous les yeux qui savent voir et tous les cœurs qui savent aimer*. Nous comprenons l'utilité, nous pourrions dire l'indispensabilité des yeux pour apprécier un paysage, mais le concours de l'amour nous paraît un luxe tout-à-fait inutile.

Nous aurions préféré que M. Bard nous eût tenu à peu près ce langage :

« Les Romains avaient des établissements à *Vitrolles*, et on a trouvé dans plusieurs parties du territoire, surtout dans la vaste propriété de M. Esprit Barthet, beau-père de M. Casimir Bousquet, des médailles impériales, des vases, des fragments de marbre avec des inscriptions, des pavés en mosaïque, un grand nombre de tombeaux en briques, et plusieurs bijoux de toilette des dames romaines, en bronze, notamment des *schalls*. Après la domination romaine, les habitants du pays se réunirent et se fortifièrent

Digitized by Google

sur un roc escarpé qui domine le village, et où se voient encore les ruines d'un château-fort.

« Les Sarrasins ravagèrent la contrée sans pouvoir se rendre maîtres de ce château ; ce qui ne les empêcha point de faire quelque séjour dans les environs, puisqu'on y découvre parfois encore des tombeaux que l'on croit être sarrasins et dans lesquels se trouvent, en effet, quelques monnaies arabes.

« Le privilège accordé, en 1164, à l'église de Marseille, par Frédéric Barberousse, fait mention de Vitrolles et des salins qui étaient sur l'étang de Vaine. On voit par ce titre que Vitrolles, tout son territoire et l'étang de Vaine appartenaient à l'Eglise de Marseille. Il y avait anciennement un autre petit étang appelé l'étang de Lion, qui est aujourd'hui desséché et converti en salin.

En parlant ainsi, M. Joseph Bard aurait véritablement instruit son lecteur et fait preuve de cette érudition, de ce vaste savoir que des éditeurs complaisants lui ont attribué dans la préface de son livre. »

La station de Rognac, dit, avec raison, l'écrivain bourguignon, n'a pas une grande importance ; mais, pourrions-nous lui objecter, Rognac en avait une autrefois. En 1712, les Etats de Provence votèrent la construction d'un petit môle sur l'étang de Vaine pour faciliter l'embarquement des vins de Rognac. (Ce môle était encore en état en 1824) et les Génois venaient chaque année y charger les vins de la contrée qui sont fort appréciés.

M. Bard a remplacé ce détail historique par une étymologie à sa façon, du mot Rognac que nous appelons aussi *Rochonao*. Suivant lui le nom de ce hameau est une corruption du mot *Rognon*, comme ceux de Rognonas et de *Saint-Georges de Reneins*, autrefois *Rogneins*. Autant valait appuyer cette opinion sur le voisinage d'une petite localité appelée l'*Agneau*. Nous laissons ce *rognon*-là sur la conscience de notre correspondant.

Digitized by Google

La ville d'Aix, qui est desservie aujourd'hui par un embranchement partant de Rognac, a fourni à M. Joseph Bard l'occasion d'écrire deux pages de banalités ; nous y avons cherché vainement quelques réminiscences historiques. L'ancienne capitale de la Provence n'a pu fixer même un instant les regards du voyageur que l'absence des girouettes et d'une horloge de nuit avait frappé à Marseille !

Nous ne pouvons ici, Messieurs, vous le comprenez, écrire les 7 à 8 pages au moins que méritait la ville de René.

Toutefois, nous devons rectifier la grossière erreur commise par M. Bard, à propos du blason de la cité d'Aix.

« Cette ville dit, notre auteur, porte d'or à *cinq pales*, (lisez quatre et lisez surtout pals du latin *palum*,) au chef de Jérusalem, de Sicile et d'Anjou. Dans la description de ces trois chefs, notre correspondant tombe dans la plus étrange confusion et, de plus, il ne complète pas la description commencée :

Voici son dire :

« La ville d'Aix en Provence porte d'or à cinq pales de « gueules, au chef de Jérusalem, de Sicile et d'Anjou : le « premier, d'argent, à une croix potencée d'or, cantonnée « de quatre croisettes du même ; le deuxième, semé de « France, au lambel de trois pendants de gueules; le troi- « sième, de France, à la bordure de gueules. »

Voici le nôtre :

De Jérusalem, d'argent, à une grande croix d'or potencée, accompagnée de quatre croisettes de même ; de Sicile, d'azur, semé de fleurs de lys d'or au lambel de trois pendants de gueules, et d'Anjou, d'azur, semé de fleurs de lys d'or, bordé de gueules, avec cette inscription sur le haut : *Generoso sanguine parta.*

Nous engageons M. Bard à ne pas craindre une autrefois de prendre quelques renseignements en matière héraldique.

Digitized by Google

En quittant Aix, où il a fait la besogne que vous venez de voir, l'écrivain bourguignon conduit sur la tour à Berre, 5me station depuis la gare de Marseille.

A propos de cette petite ville, située, comme vous savez, Messieurs, sur les bords de l'étang de Vaine, M. Bard se livre à une courte dissertation historique à laquelle manque le détail suivant :

L'église paroissiale de Berre, que l'auteur du *Parcours de la Méditerranée à Lyon* ne mentionne même pas, est dédiée à Notre-Dame. L'édifice a du caractère et est surmonté d'un clocher qui se termine en fléche. On y conservait autrefois la chemise de la Sainte-Vierge, qu'on appelait la *Santo Camié*.

Un commandeur de Malte, possesseur de ce vêtement intime de la Mère du Sauveur, l'avait apporté de la Palestine. L'histoire n'indique ni sa provenance, ni par quels moyens il était tombé dans ses mains. Il le gardait dans son château de Calissane situé près de Lançon. A son décès, il légua la précieuse relique à la ville fortifiée la plus proche. Lançon, St-Chamas et Berre se la disputèrent à l'envi et Berre finit par l'obtenir. Le prieur de l'ordre de Malte, de St-Jean d'Aix, prétendant que la *santo camié* appartenait de droit à son ordre, n'hésita pas à s'en emparer, et la plaça dans une chapelle qu'il possédait près de l'étang. Cette chapelle ayant été détruite, l'agent du prieur, nommé Jean Boet, l'eût en dépôt dans sa maison jusqu'au 9 avril 1469. A cette époque, l'évêque de Grasse, vicaire général d'Arles, faisant sa tournée pastorale à Berre, qui était alors comprise dans ce diocèse, fit restituer la sainte relique à l'église paroissiale de Notre-Dame. On y mit l'authentique, et procès-verbal de la restitution fut dressé aux écritures de Me Pancrace Sauveur, notaire, à Arles. Qu'est devenue depuis lors l'étoffe vénérée qui avait enveloppé les membres de la Ste-Vierge? Nous ne saurions le dire.

Digitized by Google

Toujours est-il que le récit que vous venez d'entendre, aurait pris un nouvel attrait en passant par la plume brillante de M. Joseph Bard.

A la station de *St-Chamas*, le correspondant de notre Société se comporte assez bien. Toutefois, il aurait pu donner quelques détails sur le Pont-Flavien, un des plus précieux restes du goût romain que les illustres conquérants des Gaules aient laissés sur notre sol.

Celle de *Constantine* ne lui inspire que quelques courtes réflexions sur Constantin à propos du voisinage d'Arles.

Pourquoi M. Bard n'a t-il pas rappelé qu'à Constantine se trouvait, au temps des Romains, un camp retranché dont les vestiges existent encore? Sous le règne d'Honorius, Constantin s'étant fait proclamer empereur à Arles, vint occuper cette position et lui laissa son nom. C'est une colline escarpée, presque inaccessible, excepté du côté du Nord, entourée de retranchements flanqués de tours de 10 en 10 pas, dans une circonférence de 3,500 mètres environ. Le mur d'enceinte, les tours ne sont plus qu'un amas de ruines qui ne dépassent pas le sol intérieur, mais, à l'extérieur, elles offrent encore des revêtements intacts, en grands quartiers de pierre, de six mètres d'élévation. Leur aspect a la forme d'un fer à cheval, dont les extrémités tendent à s'élargir, et au bas duquel coule la petite rivière de l'Arc. L'épaisseur moyenne du mur est de 3 mètres.

Les médailles, les urnes, les amphores, trouvées dans l'enceinte du camp, attestent la présence du peuple romain sur ce point de la Provence; les ruines des bâtiments, les vestiges de plusieurs citernes disent assez combien était importante cette position militaire, et les nombreuses pièces d'or, à l'effigie des empereurs Vitellius, Vespasien et Titus, qu'on a trouvées à diverses époques dans les environs, n'ont pas peu contribué à répandre la croyance,

Digitized by Google

parmi les paysans de Lançon, que des trésors considérables étaient enfouis dans Constantine.

Nulle part on ne rencontre plus de camps retranchés que dans cette région. Escalède, Calissanne, Lançon étaient, comme Constantine, des points militaires, entourés de fortifications élevées par le génie de Marius, contre lesquelles venaient se heurter et se briser les hordes des Barbares qui se répandaient sur la Provence. Les forces principales du général romain, rassemblées dans un camp, situé auprès de Foz, entre les étangs de l'Estomac et d'Engrenier, sur un coteau qui a retenu jusqu'à nos jours le nom de *Mariet*, étaient toujours prêtes à se porter sur chaque point menacé, tandis que la citadelle de Sextius, Agde et Marseille leur fournissaient tous les approvisionnements de bouche, toutes les munitions de guerre dont elles avaient besoin.

La ville de Salon à laquelle M. Bard a consacré à peine quelques lignes, aurait exigé 8 à 10 pages de son livre. Il en est de même pour la station d'Arles, la cité romaine, qui, par un heureux privilège, a pu conserver de nombreux et imposants monuments construits par les maîtres du monde.

Tarascon n'a pas été mieux traité par l'écrivain bourguignon.

Quant à la statistique et aux questions agricoles que promet le frontispice du livre, nous n'en avons trouvé aucune trace dans le *Parcours de la Méditerranée à Lyon.*

Je n'abuserai pas de vos moments, Messieurs, en poussant plus loin l'analyse de ce livre. Ce que j'en ai dit suffira, je l'espère, pour vous donner une idée des lacunes qu'il présente, des défauts qui le déparent. Je le regrette quant à moi. Il était facile à M. Joseph Bard de faire un travail complet, instructif, utile; son nom, sa réputation, les loisirs de sa position le mettaient à même, mieux que

Digitized by Google

tout autre, de se procurer les matériaux nécessaires à son œuvre. Au lieu de cela, il a fait précisément ce qu'il reprochait à ses devanciers, un *Guide*, si l'on peut l'appeler de ce nom, comme il y en a tant; un de ces livres que le voyageur consulte de temps à autre, en chemin de fer, mais dont il oublie le contenu, une fois arrivé à sa destination; une brochure sans intérêt pour lui, qu'il met dans un coin au débotté.

Cela est fâcheux.

Lorsqu'on entreprend d'écrire un voyage en France, la plus petite localité, le moindre hameau, a son souvenir historique, sa tradition, sa chronique qu'il faut enregistrer avec soin, surtout quand on se vante d'apprendre même aux habitants d'une province ce qu'on les suppose ignorer.

Peut être m'avez-vous trouvé sévère envers l'auteur du livre dont j'avais à vous rendre compte; mais vous conviendrez que M. Joseph Bard dans une préface beaucoup trop pompeuse, s'est attiré les rigueurs de la critique. Il a prouvé une fois de plus la justesse de ce proverbe si connu: *qui trop embrasse mal étreint!*

Quelques mots sur la Charité dans les Prisons; lecture faite en séance publique de la Société de Statistique de Marseille, le 12 décembre 1858, par M. Léopold Menard, *membre actif, etc.*

Messieurs,

Le christianisme a défini souverainement la charité. Elle est immuable dans son mobile, immuable dans son but; mais elle se modifie à l'infini dans ses applications; ses formes varient avec le temps, les hommes, les institutions,

Digitized by Google

sans qu'elle cesse d'être la vertu chrétienne par excellence: la charité. Votre compagnie s'est proposé, dans le programme de ses travaux, de constater le mouvement qui s'accomplit autour d'elle dans l'état social, alors même qu'il ne se traduit pas uniquement par des chiffres; nous ne nous éloignerons pas du but général de vos études, en essayant d'appeler votre attention sur une de ces modifications de la charité, qui sont la conséquence des progrès de nos institutions et de l'esprit qui préside à notre organisation sociale. C'est de la charité appliquée aux prisonniers, et des formes utiles qu'elle peut revêtir de nos jours à leur égard, que nous désirons vous entretenir, notamment en ce qui touche aux détenus appartenant aux prisons que l'on retrouve dans tous les centres de population et que l'on classe administrativement sous la dénomination de *Prisons départementales*.

La réforme des prisons en France, disons mieux, leur organisation régulière, est un fait essentiellement contemporain, et il ne faut pas remonter bien haut dans notre histoire, pour en trouver la date. Avant la révolution, la peine de l'emprisonnement n'était point inscrite dans nos lois, on envoyait aux *galères* ceux que l'on condamnait à la perte de la liberté, les prisons essentiellement *préventives* relevaient des diverses juridictions auxquelles le pays était soumis: le prévenu, l'accusé, selon le tribunal dont il était justiciable, était renfermé dans la *Prison du Roi*, dans celle *du Seigneur* ou dans celle de *l'Officialité*. Les historiens et les chroniqueurs nous ont fait connaître ce qu'étaient ces lieux de douleur, sans administration, sans régime, où le justicier peu soucieux de la santé et de la vie du détenu, ne se préoccupait que d'assurer la garde de sa personne. A ceux qui seraient tentés de trouver exagéré le récit qu'ils nous ont donné des souffrances de ces malheureux, il nous suffira de rappeler un document plus

Digitized by Google

grave que les récits de l'histoire elle-même, et, exempt par sa nature des entraînements du style et de la narration. C'est le commentaire de l'ordonnance de 1560 sur les prisons, bien connu de la plupart d'entre vous, mais dont nous croyons devoir détacher la sombre peinture de l'état de nos prisons à une époque qui ne remonte pas à 300 ans.

« Au lieu de prisons humaines, dit le commentateur, « on fait des cachots, des tasnières, fosses et spelunques, « plus horribles, obscures et hideuses que celles des plus « venimeuses et farouches bestes brutes, où on les fait « roidir de froid, enrager de malefaim, hannir de soif et « pourrir de vermine et povreté, tellement que si par « pitié quelqu'un va les voir, on les voit lever de la terre « humoureuse et froide, comme les ours des tasnières ver- « moulus, bazannés, emboufis, si chétifs maigres et dé- « faits qu'ils n'ont que le bec et les ongles. »

L'humanité s'indigne à bon droit au récit de pareilles misères; elle se demande quelle peine auraient encourue ces infortunés s'ils eussent été criminels, elle cherche dans la législation, les armes tutélaires qui devaient reprimer et punir des abus que l'on peut justement qualifier de crimes sociaux.

Les actes du pouvoir royal indiquent bien qu'il s'est efforcé d'étendre sa protection sur ces lieux de misère; nous avons parlé de l'ordonnance de 1560, l'ordonnance de 1670 qui a résumé les efforts qui avaient été tentés précédemment et qu'on peut considérer comme une première tendance sérieuse à l'amélioration des prisons, l'ordonnance de 1670 inscrit bien en tête de ses dispositions que : « *le* « *Roi veut que les prisons soient saines et disposées en* « *sorte que la santé des personnes ne puisse en être in-* « *commodée*, » elle consacre bien pour eux le droit de ne pas mourir de faim, mais ce qui fait défaut, c'est la sanction ce sont de sérieuses dispositions administratives pour

Digitized by Google

assurer les effets de la volonté royale, et il suffirait de rappeler ici le régime si connu de la plus importante des prisons d'Etat, de cette Bastille, tombeau anticipé de tant de nobles victimes, pour juger par ce seul exemple combien furent peu efficaces, jusqu'aux derniers jours de l'ancienne monarchie, les ordonnances qui devaient sauvegarder la vie du prisonnier.

L'Assemblée constituante, en créant l'emprisonnement pénal à ses divers degrés, jeta les bases d'un ordre de choses tout nouveau, marquant d'avance au sceau de l'esprit moderne les institutions qui devaient résulter d'une législation conforme aux principes immortels consacrés à cette grande époque. L'amélioration des prisons devait également être la conséquence du régime édicté par la Convention nationale; il n'apportait que des modifications peu importantes aux décrets de la Constituante. Mais, les convulsions politiques qui transformèrent la France en une sanglante arène, ne permirent pas aux théories de recevoir la consécration de la pratique. Pouvait-on espérer l'amélioration des prisons, alors que la prison, regorgeant de victimes et non de coupables, n'était qu'un degré qui conduisait à l'échafaud.

Le gouvernement Impérial, auquel la France doit tant d'institutions, juste objet de l'envie des nations civilisées, le gouvernement Impérial qui jeta les bases d'une admirable organisation administrative, ne pouvait rester étranger à la question de l'emprisonnement. Aussi, trouvons-nous inscrits dans les Codes immortels qui seront un de ses titres les plus puissants à l'admiration de la postérité, les principes fondamentaux jusqu'alors méconnus ou imparfaitement consacrés : l'emprisonnement pénal défini et classé parmi les peines légales, la distinction des prisons en prisons préventives et en prisons pour peines, la classification des unes et des autres, suivant la position du détenu placé

Digitized by Google

sous la main de la justice, ou le degré de la peine infligée au coupable convaincu ; l'administration enfin investie du droit et du devoir d'assurer partout le régime moral et matériel des prisons. Devant cette volonté qui dictait des lois à l'Europe et savait prévaloir dans les moindres détails de la vie d'une grande nation, ces principes commencèrent à descendre dans le domaine de la pratique. On constitua la prison départementale, on créa la maison centrale. Pour la première fois l'administration des lieux consacrés à la détention devint une chose sérieuse.

La Restauration trouva donc le terrain admirablement préparé, pour travailler aux réformes que les actes du pouvoir impérial n'avaient pas eu le temps d'accomplir. C'est de cette époque plus calme, que datent, en effet, la plupart des améliorations dont l'intelligente et active succession a produit l'organisation actuelle, organisation qui peut appeler d'utiles perfectionnements comme toutes les institutions humaines, mais donne, néanmoins, une large satisfaction aux principes de religion, d'humanité, de bonne administration, qui devaient prévaloir dans une question d'une aussi haute importance.

La Restauration, par la création du Conseil royal des prisons et l'institution des commissions de surveillance, obtint que la lumière se fit sur les honteux abus qu'il s'agissait de détruire, sur les misères qu'il fallait soulager. Par cette heureuse transition, le pays s'habitua de plus à voir les hommes les plus honorables prendre part à l'administration des prisons.

Cette œuvre fut continuée avec vigueur par le gouvernement de Juillet, qui, tout en étudiant les diverses questions se rattachant au système pénitentiaire, s'efforça dans le présent, d'assurer le régime, de raffermir la discipline, cherchant à donner à toutes choses des formes exactes, régulières, définies. De nombreux succès

Digitized by Google

couronnèrent ces efforts, mais en ce qui touche les prisons départementales les résultats n'eurent pas tout le caractère d'unité désirable ; excellents sur certains points, grâce au zèle des administrations locales, ils furent presque nuls sur un grand nombre.

Il appartenait au gouvernement de l'Empereur d'assurer d'une manière solide la réforme radicale des prisons, il l'a fait à la suite d'une importante mesure financière, en centralisant entre les mains de l'Etat tous les établissements pénitentiaires, en plaçant partout à leur tête, des administrateurs responsables, en faisant succéder à des travaux dépourvus d'ensemble, les pratiques et l'unité d'une administration hiérarchique ; en réunissant, en un mot, tous ces éléments épars et dissemblables pour en constituer un grand service public.

Il ne saurait entrer dans le plan d'une simple lecture, de donner le détail de cette législation, mais ce rapide exposé suffira pour justifier l'assertion avancée par nous il y a quelques instants, savoir : que l'organisation sérieuse des prisons, est un fait essentiellement contemporain. Disons seulement, que cette organisation, fruit de l'expérience des hommes de cœur et de science qui se sont dévoués à l'étude de cette grande question sociale, juste mesure entre l'inqualifiable inhumanité du temps passé et les rêves d'une philantropie peu éclairée, que cette organisation assure aux détenus toutes les conditions de l'existence matérielle, en donnant en même temps satisfaction aux principes religieux et moraux inséparables de toute institution régulière. Pour la résumer, permettez-nous d'opposer au sombre tableau tracé par le commentateur de l'ordonnance de 1560 les paroles d'un publiciste dont on ne saurait contester la compétence et que votre compagnie s'honore de compter parmi ses membres. M. Léon Vidal, inspecteur-général des prisons, disait en 1857, après avoir donné un lumineux

Digitized by Google

aperçu de la situation des établissements pénitentiaires en France et en Piémont :

« Aujourd'hui sans exagérer la philantropie, une administration soigneuse et maternelle dans sa sévérité, pourvoit en Piémont comme en France, comme en Angleterre, avec une attention à laquelle rien n'échappe, à tous les besoins du prisonnier. La nourriture réglée, pésée, avec une précision dont la science calcule les détails, est saine et suffisante. Le coucher est celui de l'homme, de l'homme sous la main de la loi, il est vrai : coucher dur comme le remords, humble comme le lit du pauvre, mais ce n'est pas le coucher immonde de la bête. Le prisonnier n'est plus couvert de haillons ; l'Etat, en Piémont comme en France, lui fournit un vêtement qui, tout en étant une peine, une livrée du crime, est néanmoins suffisant et presque confortable. Il ne pourrit plus dans un réduit infect et mortel sans en sortir jamais ; il a ses heures dans la journée où il prend de l'air, du soleil, du mouvement autant qu'il lui en faut pour que sa santé soit maintenue. Il ne traîne plus ses journées dans cette oisiveté qui l'abrutissait, dans cette inoccupation qui démoralisait son âme, dans cet affaissement continu et sans changement où l'on perd compte des heures, et où l'on semble appartenir au néant par l'apathie et la monotonie de la négation dans une existence machinale. Aujourd'hui, en Piémont comme en France, le travail occupe, distrait, soulage le détenu et lui donne des moyens pour adoucir sa situation. Quelle différence ! Quel abîme entre les deux époques! »

Oui, Messieurs, un abîme s'élève entre ces deux époques et malgré les misères de la nôtre, n'est-il pas permis de s'enorgueillir de ces conquêtes de l'humanité et de la civilisation, autant que de celles qui ont été accomplies par la science et l'industrie ?

Digitized by Google

En entendant le récit des souffrances des prisonniers à une époque que l'on a peut-être un peu trop facilement appelée *le bon vieux temps*, vous avez compris, Messieurs, quel rôle immense la charité avait à remplir, pour conjurer un pareil état de choses. Vous aurez douloureusement remarqué avec nous, dans le document que nous avons cité, ces mots: « *Si par pitié quelqu'un va les voir*, » qui rapprochés de la situation sembleraient accuser d'impuissance sinon d'oubli, l'humanité de nos pères. Ne nous hâtons pas trop de conclure cependant de ce triste aveu, que la charité chrétienne fut entièrement bannie des lieux où l'exercice en était si rigoureusement nécessaire, et qu'elle s'y produisit seulement comme un fait accidentel. Pouvait-elle rester inactive en présence de pareilles misères? Des malheureux privés du bien le plus précieux, livrés au plus odieux arbitraire, subissaient lentement les tortures du besoin, il ne pouvait être qu'une main amie ne vint pas apporter quelque soulagement à de telles douleurs, que les préceptes d'un Dieu d'amour vinssent échouer à la porte des vieilles gêoles. Si la charité a été impuissante pour guérir aussi promptement qu'il était nécessaire la plaie honteuse que nous voyons seulement se cicatriser de nos jours, s'il a fallu pour arriver à ce résultat toute une révolution dans les idées, dans les mœurs de la nation, la charité a néanmoins fait son œuvre, et disons le : c'est à elle qu'appartient en grande partie l'honneur d'avoir mis en lumière ce qui se passait dans l'ombre des cachots, et d'avoir ainsi préparé les réformes que l'esprit de nos temps devait accomplir.

De longue date, et sous l'heureuse influence des principes religieux, des associations se formèrent en France pour le soulagement des *pauvres prisonniers*; ce que l'Etat ne faisait pas pour ces malheureux, elles s'efforcèrent de le faire. Leurs secours venaient les arracher aux horreurs de la

Digitized by Google

faim et du froid ; par elles, l'espérance apparaissait dans leurs sombres demeures, comme un rayon consolateur. La loi qui aurait dû garantir avant tout les droits les plus imprescriptibles de l'humanité, la loi qui avait *autorisé* les magistrats à surveiller les prisons au lieu de leur en faire un devoir, la loi *permettait* cela. C'est même à la faveur de cette *tolérance* légale, qu'il fut permis à l'apôtre des prisons, au grand HOWARD, de visiter nos tristes géoles, fermées à l'observateur, au philantrope, elles purent s'ouvrir devant le simple distributeur d'aumônes, sous le bénéfice de l'ordonnance de 1717. Les écrits de ce bienfaiteur de l'humanité, nous ont fait connaître le spectacle qui vint y affliger ses yeux.

Ainsi que toutes les institutions abandonnées à elles-mêmes, les associations charitables pour le soulagement des prisonniers, devaient se présenter dans nos diverses contrées, sous des aspects divers, et s'y manifester avec une efficacité et un zèle différents. C'est surtout dans le Midi, où la pratique des œuvres de charité a toujours été l'objet d'une louable émulation, que ces associations s'étaient le plus multipliées. Un grand nombre d'entr'elles se recrutaient dans les diverses confréries de pénitents qui faisaient de cette œuvre une des bases de leurs statuts. Les réactions révolutionnaires firent disparaître la plus grande partie de ces institutions, quelques-unes survécurent cependant et purent encore rendre d'éminents services, dans la période de transition qui du régime impérial à l'époque actuelle fut nécessaire à l'organisation régulière des prisons. On trouve dans le Rapport au Roi sur les prisons départementales dressé par M. de GASPARIN en 1837, des renseignements précieux sur celles de ces institutions qui, malgré les vicissitudes du temps, surent rester debout, tant que leur présence put être nécessaire pour remplir les lacunes de l'œuvre importante qu'il s'agissait de créer :

Digitized by Google

Marseille, Aix, Montpellier, Toulouse, Grenoble, y sont citées parmi les villes dont les associations avaient conservé, à des titres divers une existence utile jusqu'en 1837.

Nos contrées, Messieurs, en cela comme en toutes choses qui touchent à l'exercice de la charité, ont su inscrire dans leurs annales les plus honorables souvenirs, et se placer incontestablement au premier rang parmi celles où se sont constituées des associations pour le soulagement des prisonniers. On ne saurait parler de ces associations, sans mentionner *l'Œuvre des prisons d'Aix*, l'une des plus remarquables par son ancienneté, son organisation et ses services. L'Œuvre des prisons d'Aix qui doit son origine à la compagnie des Pénitents blancs dite de *Notre-Dame de Pitié*, fut autorisée par lettres patentes du roi Henri II, en 1554, vérifiées et confirmées au Parlement en 1555. Elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours, modifiée suivant les exigences des temps par des ordonnances ou des réglements spéciaux, ou par les lois générales qui régissent la matière. Elle a su de nos jours se distinguer encore, par une intelligente distribution de secours aux détenus libérés. L'Œuvre des prisons d'Aix avait de nombreuses affiliations en Provence, notamment à Arles et à Tarascon et avait su s'élever à la hauteur d'une institution d'utilité publique.

La charité des Marseillais n'a pas fait défaut, non plus, aux malheureux captifs abandonnés par l'Etat. Dès le 13e siècle, on trouve dans les archives de la cité des traces de ses efforts. Ce furent les dames marseillaises, qui présidèrent à cette époque à la distribution des secours. Chose remarquable! et qui prouve combien l'esprit de charité est vivace dans ce pays, c'est en 1793, à l'époque la plus redoutable de la crise révolutionnaire, que nous voyons se former à Marseille pour le soulagement des prisonniers, une association qui a vécu tant qu'il y a eu du bien à faire dans les prisons et dont les dernières traces se retrouvent

Digitized by Google

encore aujourd'hui dans une réunion de pieuses femmes qui se sont donnée la mission de distribuer des vêtements et des chaussures aux indigents libérés.

Le peu de temps dont nous pouvons disposer, Messieurs, ne nous permet pas de nous appésantir davantage sur des détails bien dignes cependant d'intérêt. Nous avons indiqué sommairement, quel avait été dans le passé le champ ouvert à la charité dans les prisons, les efforts qu'elle avait tentés pour atteindre le but qui lui était assigné, il nous reste à vous exposer d'une manière aussi succincte que possible, le rôle qu'elle nous paraît être appelée à remplir de nos jours.

Nous le disions en commençant cet aperçu ; les manifestations de la charité doivent se modifier avec le temps et les institutions. Cette vérité si simple en apparence, trouve cependant des contradicteurs. Nous ne prétendons point discuter des sentiments honorables sans doute, mais qui prennent naissance dans un culte trop exclusif du passé, et une intelligence peu éclairée des choses de notre temps. Laissons leurs souvenirs à ceux qui confondant le paupérisme et la mendicité, regrettent de ne plus pouvoir faire l'aumône dans la rue, de ne plus trouver à la porte des Eglises des groupes de mendiants étalant comme au moyen-âge des plaies vraies ou simulées. Réservons nos dons pour nos hospices, nos asiles, nos crèches, nos associations de bienfaisance ingénieuses à secourir le pauvre sans le flétrir ; s'il nous était donné de voir un St-Vincent de Paul son ardente charité devrait prendre une autre direction, aujourd'hui que l'assistance publique s'étend avec sollicitude sur les enfants qu'il lui a désignés en les sauvant de la mort. Les frères de la Merci chercheraient en vain des captifs à racheter sur ce sol Africain que protège le drapeau de la France ; Pinel n'aurait pas à briser des chaînes que ne portent plus nos aliénés replacés par lui au rang des créatures

Digitized by Google

humaines. Nous dirions enfin à l'immortel Howard : *L'aumône est désormais inutile dans nos prisons !* S'en suit-il que la charité n'ait plus rien à faire pour le prisonnier? Veuillez nous prêter un dernier instant d'attention pour vous convaincre qu'elle n'eut jamais une plus grande et plus sainte mission à remplir.

Les prisonniers se divisent aussi en deux catégories : les prévenus et accusés, les condamnés : ceux qui retenus pour garantie des droits de la société, attendent que la justice ait prononcé sur leur sort ; ceux qui, frappés par elle, expient par une détention plus ou moins longue leur crime ou leur délit.

L'emprisonnement préventif, on ne saurait le méconnaître, est une des plus rigoureuses nécessités de notre organisation sociale, une des concessions les plus rudes exigées de l'individu en échange des avantages qu'il tire du pacte social. Ne le discutons pas, acceptons le tel qu'il est; et s'il fallait encore comparer le présent au passé, félicitons nous même, de voir du moins le prévenu affranchi des stupides cruautés de la torture, des angoisses d'un emprisonnement aussi cruel que la torture elle-même, protégés désormais par des lois tutélaires, et relevant de magistrats humains et éclairés, dont le zèle intelligent s'efforce de plus en plus, d'arriver à une rapide et sûre connaissance de la vérité.

Tel qu'il est, l'emprisonnement préventif cause néanmoins à l'individu un préjudice immense, et c'est surtout de l'innocent, victime d'erreurs on de fausses apparences que nous entendons parler. La perte même temporaire de sa liberté arrête ses travaux, en présence des préjugés des masses, elle lui impose injustement une tâche morale qu'il lui est souvent impossible de laver. La Société qui veille désormais à tous ses besoins comme captif, lui accorde dans la prison des tolérances qui n'ont pour limites que l'ordre

Digitized by Google

et la discipline qui doivent régner dans un établissement public, mais elle ne fait rien de plus; elle le rend à la liberté sans que rien vienne atténuer ce préjudice matériel et moral qu'il a dû subir.

Nous l'avons déjà fait sentir, Messieurs, là où la société soit par impuissance, soit par une imperfection quelconque de sa constitution fait défaut à un besoin constaté, l'œuvre de la charité doit commencer. Vous avez nommé celle qu'elle doit accomplir pour les malheureux qui nous occupent : cette œuvre, c'est le patronage, le patronage qui, si le prévenu est pauvre, s'étendra d'abord sur sa famille forcément délaissée, laissant ainsi à ce malheureux désormais rassurè sur le sort de ceux qui lui sont chers, toute sa liberté d'esprit pour rassembler les éléments de sa défense et supporter le malheur qui l'accable, le patronage, qui pauvre ou riche l'attendra à la porte de la prison si son innocence est reconnue, pour l'aider à conjurer les méfiances publiques, à lever la tête, ainsi qu'il en a le droit, à réparer les torts qu'à tous les degrés, et dans toutes les positions lui cause fatalement la privation plus ou moins longue de sa liberté. Il fallait un bienfaiteu r à l'innocent qui souffrait de la faim dans les basses fosses du bon vieux temps; à celui qui sort sans flétrissure de la prison moderne, il faut souvent un appui, il faut toujours un ami.

Mais cette œuvre n'est pas la seule que la charité ait à accomplir. L'homme que la loi a frappé et qu'elle rend à la liberté après qu'il a subi sa peine, a lui aussi, besoin d'appui, de secours, de direction. La charité seule peut les lui donner d'une manière efficace. La question du patronage des condamnés libérés est loin d'être nouvelle, Messieurs, elle a été agitée parallélement à la question pénitentiaire, dont elle est le complément naturel. Profondément étudiée sous le rapport théorique elle est malheureusement à son enfance pour les applications pratiques. Ces applications

Digitized by Google

sont cependant l'apanage actuel de la charité à exercer envers les prisonniers, et si le patronage du prévenu sortant, est une œuvre excellente de charité individuelle, le patronage du condamné libéré est de plus une œuvre d'un intérêt général, de la plus haute importance au point de vue de la morale publique et de l'ordre social. On ne doit pas se le dissimuler toutefois, (et peut être est-ce là une des causes de la stérilité des efforts tentés jusqu'á ce jour,) jamais œuvre ne fut plus difficile, plus ingrate. Il faut avoir vu de près les natures perverses qui forment la population habituelle de nos prisons, pour concevoir une idée juste de la difficulté de cette tache, il faut avoir appris à ne jamais désespérer de l'humanité pour ne pas la juger impraticable.

Le patronage des libérés doit s'exercer à trois degrés distinct : 1° à l'égard des jeunes détenus, 2° à l'égard des condamnés coupables de simples délits et qui ont subi leur condamnation dans les prisons départementales, 3° à l'égard de ceux qui sortent de nos grandes prisons pour peines. Les limites de cette lecture ne nous permettent pas, Messieurs, d'entrer dans les détails de cette œuvre immense, notre but était seulement de la signaler à votre attention. Vous l'indiquer, c'est vous en faire apprécier la haute portée.

Permettez-nous, cependant, d'insister d'une manière particulière sur le patronage des détenus de la deuxième catégorie, parce que la question plus avancée en ce qui regarde les jeunes détenus, nous paraît essentiellement subordonnée à l'égard des adultes, à la solution de celle sur laquelle nous appelons votre attention : à un degré plus grand encore que le détenu acquitté, le détenu condamné pour un léger délit, éprouve à sa sortie les répulsions de la société. Le plus souvent il vient d'expier une première faute souvent légère, et la société est impitoyable pour lui, elle

Digitized by Google

oublie l'expiation pour ne voir que le délit. *Il sort de prison!* Qui le raffermira contre de nouvelles défaillances, contre les tentatives de la misère? l'Etat a pourvu à tous ses besoins pendant qu'il payait sa dette, mais le désordre de ses affaires, qui le fera cesser, qui lui ouvrira l'atelier fermé? Et, cependant, c'est de ce premier pas fait hors de la prison, que dépendra peut-être tout son avenir moral. Patronnez les grands coupables rendus à la liberté, mais n'oubliez pas, surtout, ceux parmi lesquels ils se recrutent essentiellement; ceux que la loi atteint pour la première fois et que vos secours et vos conseils arrêteront peut-être sur la pente fatale; vous diminuerez d'autant l'œuvre la plus difficile, en prenant le mal à sa racine dans tous les centres de population. Une aumône intelligente à la porte de la prison pour ceux qui en sortent sans ressources et sans travail; pour tous un généreux appui et l'influence moralisante de l'homme de bien, voilà ce que la société demande aujourd'hui à la charité, parce que seule elle peut le faire.

Nous avons entendu objecter que le difficile accès de nos prisons et les exigences d'une rigoureuse discipline étaient un obstacle au patronage ainsi défini, cette objection n'est point sérieuse, oui les prisons sont aujourd'hui plus sévèrement fermées qu'autrefois, parce que cela est nécessaire à la bonne administration de la justice, à la sérieuse application de la peine, parce qu'enfin il n'y a de discipline possible qu'à cette condition; mais tout en se conformant à des réglements qui n'admettent pas d'exception, parce qu'ici l'exception détruirait la règle, l'homme de bien pourra toujours se rapprocher du prisonnier dans les conditions et au moment où il pourra lui être réellement utile. Un lien puissant existe, du reste, pour le détenu, entre la prison et cette société dont il est séparé, mais où il est appelé à rentrer. C'est le ministre de Dieu, c'est l'aumônier.

Digitized by Google

L'aumônier doit être le véritable intermédiaire entre le prisonnier et son patron, c'est lui qui, après l'avoir soutenu et consolé, achévera son œuvre, en le remettant entre les mains de ceux qui se seront donnés la grande mission de le soulager et de le protéger contre lui-même et contre les défiances de la société. C'est lui enfin qui, soutien naturel d'une telle œuvre, en conjurera autant que possible les déceptions, en éclairant ceux qui s'y dévoueront et devront être avant tout des hommes mûrs, exempts des entrainements d'une charité irréfléchie, décidés à puiser leurs conseils dans les lumières d'une expérience souvent douloureusement acquise.

Nous terminons, Messieurs, en disant aux hommes de cœur, de foi, de dévouement : l'œuvre de la charité envers les prisonniers, arrivée à un point de transformation qui l'élève à une hauteur, que l'imperfection de notre organisation pénitentiaire ne lui avait pas permis d'atteindre jusqu'à ce jour, cette œuvre est à peine ébauchée. Elle est pleine d'écueils, de mécomptes, de difficultés, le succès y est le plus souvent douteux, mais il est quelquefois possible et d'autant plus précieux qu'il a été plus péniblement obtenu, d'autant plus enviable, qu'il touche aux intérêts les plus nobles, les plus élevés de l'humanité.

Lorsque l'esprit chrétien, l'esprit de progrès et de civilisation ont encore de tels triomphes à remporter, il ne saurait être, que de valeureux soldats ne se présentassent pas pour tenter le combat.

Puissent nos futures Annales Provençales, relater les efforts et les bienfaits de nos concitoyens sous cette forme nouvelle, comme elles ont inscrit en d'autres temps leur dévouement pour le soulagement des *Pauvres prisonniers*.

Digitized by Google

Rapport fait, au nom de la commission d'examen de la poudre insecticide-BOUVAREL, *par* M. CARPENTIN, *membre actif, etc.*

L'insecticide-BOUVAREL a rencontré et rencontre encore aujourd'hui beaucoup d'incrédulité; et, je dois le dire, à la suite des doutes fortement exprimés, désigné par votre honorable et regretté président, c'est à cette incrédulité même que je dois aujourd'hui d'être votre rapporteur. Mais aussi, il faut convenir que le premier tort de presque tous les inventeurs d'une chose bonne en soi, c'est de vouloir étendre son efficacité au delà de ce qu'on peut raisonnablement en attendre et de ne pas rester dans les justes limites d'une utilité qui ne saurait plus être contestée. De là le doute; de là le soupçon de chantage et de réclame; de là, enfin, ce peu de foi et de confiance dont je viens de parler. Tel a été aussi le tort de l'insecticide qui, incontestablement utile et efficace, avait été annoncé comme doué de propriétés trop générales.

Ainsi, pour faire de suite la part de l'exagération, disons que les expériences faites sur les insectes revêtus d'une enveloppe squammeuse, n'ont donné que des résultats à peu près négatifs. Les caffards, les cloportes, etc., sont restés si non insensibles à l'effet de la poudre du moins attaqués d'une manière insuffisante et trop incomplète pour amener leur destruction. Il fallait, pour causer la mort des cloportes, et encore au bout d'un temps assez long, les attaquer à des organes spéciaux; expérience qui n'aurait abouti qu'à renverser de vieilles plaisanteries de charlatans, ou à résoudre ce problème de l'enfance dont la solution, pour attraper un oiseau, consiste à lui mettre un grain de sel sur la queue.

Digitized by Google

Laissons donc de côté tout ce qui est contestable et abordons franchement le côté sérieux et véritablement utile de l'invention.

Après une série d'expériences réitérées, votre commission a trouvé que l'insecticide agit avec promptitude et énergie sur les mouches ordinaires. Les plus grosses, celles connues sous la dénomination de mouches à viande, enfermées dans un bocal de verre, étaient complétement mortes après cinq minutes d'insufflation. Quant à celles qui se trouvent à l'air libre dans les appartements, quelques bouffées du soufflet dirigées sur les points où elles se rassemblent sous l'influence de la chaleur et du soleil, ont suffi pour faire mourir toutes celles qui se trouvaient dans la chambre. Il est remarquable, en effet, que, volatile par suite de sa ténuité, cette poudre chassée par le soufflet forme un nuage qui, se répandant sur les murs et sur les plafonds va y chercher les insectes et amène leur destruction plus ou moins prompte, suivant qu'ils ont été plus ou moins atteints.

Mais, à mes yeux, ce n'est pas là le point principal de la découverte. La solution du problème était la destruction certaine et pour une longue période de temps de ces insectes répulsifs, véritable fléau du Midi et qui infestent plus particulièrement nos lits. Ici, nous n'avons pas dû nous borner à nos propres expériences : il fallait des essais plus étendus : il fallait, surtout, en observer l'effet dans les grands établissements où la vermine s'accumule en raison de l'agglomération des individus.

Les casernes venaient en première ligne. Un certificat émané de M. le colonel du 58e de ligne, en date du 20 août 1857, constate que l'emploi de l'insecticide a déterminé la mortalité immédiate des punaises : et si, dans un autre régiment de la garnison, le succès n'a pas été le même ; si la reproduction des insectes s'est manifestée sur certains

Digitized by Google

points des casernes, nous avons la ferme conviction que le procédé, confié aux mains de soldats qui s'en amusaient, n'a pas été employé avec tout le soin convenable.

De son côté, M. le capitaine du génie, dont l'appréciation a une haute portée en ce qui concerne les bâtiments militaires, a constaté que la destruction a été complète dans les locaux où il a expérimenté, et que même, dans l'appartement qu'il occupe, il n'a plus vu reparaître un seul de ces insectes.

M. l'économe du Lycée impérial, par un certificat du 7 juillet dernier, constate un plein succès dans cet établissement, non plus ici pour une seule année d'expérimentation, mais bien pour les années consécutives 1856 et 1857.

Après les casernes et le Lycée, viennent les prisons. Notre honorable collègue, directeur des prisons des Bouches-du-Rhône, agissant avec une sage réserve, ne prétend pas engager l'avenir pour la destruction des germes et la désinfection constante; mais il déclare le 8 septembre avoir opéré avec un plein succès, y avoir obtenu la destruction presque instantanée des insectes.

Ces faits, quelque concluants qu'ils paraissent, ne sauraient, cependant, avoir l'importance d'une autre série d'expériences qui, tout en confirmant celle que nous venons de citer, acquièrent une gravité plus grande encore par l'espèce de solennité avec laquelle elles ont été faites et par le caractère spécial des notabilités qui y ont assisté.

L'une a eu lieu au dépôt des médicaments militaires de Marseille, c'est-à-dire dans un établissement possédant toutes les ressources que présente la pharmacie, et qui avait échoué dans ses tentatives jusqu'à ce jour. Le certificat délivré par M. le pharmacien major, chef de cet établissement, est remarquable en ce sens que non seulement, suivant ses expressions, le succès a dépassé ses espérances par la disparition complète des punaises qui avaient envahi

Digitized by Google

jusques aux murailles; mais encore parce que, depuis l'opération, on n'a pu découvrir aucun de ces insectes, à ce point qu'on s'est demandé ce que peuvent être devenus les germes qui, d'après l'opinion du signataire, doivent eux-même avoir été détruits par la poudre.

Tandis que ces divers essais avaient lieu sur plusieurs points, M. l'intendant militaire de la 9e division, se préoccupant au point de vue hygiènique de l'avantage qui pouvait résulter de la disparition des punaises dans les bâtiments militaires, nomma une commission pour faire des expériences à l'hôpital de Marseille. Cette commission composée d'un sous-intendant, du pharmacien en chef et de l'officier comptable de cet établissement, constate qu'aussitôt après l'insufflation de la poudre insecticide, les punaises sortirent en grande quantité de leurs trous, s'agitèrent quelques moments sur le sol où le lendemain matin il fut facile de constater la mort réelle de ces insectes. La même commission, après avoir déclaré que l'efficacité de l'insecticide-Bouvarel est incontestable, en même temps qu'il est inoffensif pour l'homme, émet le vœu que M. le ministre de la guerre veuille bien en autoriser l'emploi dans tous les établissements militaires.

Mais la sollicitude de l'administration militaire ne s'est pas arrêtée là. Une autre commission composée d'un sous-intendant militaire, d'un capitaine du génie et d'un autre pharmacien major, a opéré dans la caserne des Incurables. Le procès-verbal de cette commission est trop explicite pour que je puisse l'analyser; je dois le citer tout entier :

« Monsieur l'Intendant,

« La commission que vous avez chargée de suivre les « expériences proposées par M. Albenois, concessionnaire « de l'insecticide-Bouvarel, vient aujourd'hui vous sou- « mettre son rapport.

Digitized by Google

« Cette commission composée, d'après vos ordres, de
« MM. Brissi, adjoint de l'Intendance militaire;
Garcet, capitaine du génie, attaché à la place de Marseille;
Fournez, pharmacien major, chef de la reserve des médicaments,
« s'est réunie dans l'une des chambres de la caserne des
« Incurables; son premier soin a été d'y constater l'exis-
« tence d'un nombre considérable de punaises logées dans
« les murs, les poutres et les lits des hommes.

« Il suffira, pour vous donner une idée de la multitude
« de ces insectes, de dire que la chambre en est vraiment
« infestée.

« Les soldats interrogés à ce sujet sont unanimes pour
« déclarer que la présence de ces insectes, non-seulement
« trouble leur sommeil, mais qu'elle rend impossible le
« repos nocturne et qu'elle est encore un sujet de dégoût,
« puisque les planches à pain, elle-mêmes, n'en sont pas
« exemptes; cet état de choses existe d'ailleurs dans toutes
« les chambres de la caserne, et n'est pas spécial à celle
« qui a été choisie pour sujet d'expérience.

« Cette chambre est habitée par soixante hommes, et
« communique à ses deux extrémités à d'autres chambres
« aussi pleinement infestées.

« La personne chargée de faire l'essai de la poudre insec-
« ticide, a commencé les insufflations vers deux heures et
« terminé son opération vers cinq heures; pendant cet in-
« tervalle, la commission et les hommes de la chambre se
« sont trouvés au milieu du nuage de poussière tenue,
« résultat de l'insufflation; nous ne citons ce fait que parce
« qu'il prouve l'innocuité absolue de cette poudre sur la
« santé de l'homme, les punaises ne tardèrent pas à sortir
« de leur repaire, en masses plus ou moins serrées, et
« après s'être agitées pendant quelques instants roulèrent

Digitized by Google

« sur le sol dans un état d'immobilité, bientôt suivi de « la mort réelle.

« La commission après avoir constaté ces faits, ajourna « au lendemain la constatation du résultat.

« Le lendemain, les hommes déclarèrent tous que leur « sommeil n'avait été nullement troublé, que pas un d'en- « tr'eux n'avait été attaqué; ils se montrèrent si heureux « de ce nouvel état de choses que leurs camarades des « autres chambrées demandaient à se cotiser pour faire les « frais d'une destruction radicale et complète de cette « vermine.

« La commission constata la présence d'une multitude « de cadavres d'insectes que le balayage du sol avait réunis, « et l'absence complète de punaises dans les lits ou dans « les murailles.

« L'efficacité de l'insecticide-Bouvarel est donc incon- « testable, et la commission, à l'unanimité, déclare que « ce moyen agit sûrement, promptement, et que son em- « ploi ne peut être nuisible à l'homme !

« L'hygiéne du soldat réclame impérieusement l'appli- « cation de cet agent; si l'on songe, d'ailleurs, que moyen- « nant une somme très-modique, employée chaque année, « au printemps, c'est-à-dire avant l'éclosion des germes, « on peut mettre toute une caserne à l'abri des invasions « des punaises qui pullulent si volontiers sous un climat « chaud, on n'hésitera pas à utiliser ce précieux agent.

« Les blanchissages annuels des casernes sont déjà une « application heureuse des lois de l'hygiéne, mais ils ne « détruisent ni les insectes, ni leurs germes.

« L'emploi du sublimé corrosif mêlé à l'eau de chaux « offre trop de dangers et les liquides ne peuvent aller at- « taquer les insectes dans leurs nids plus ou moins pro- « fonds, non plus que dans les lits infestés, tandis que la

Digitized by Google

« poudre-Bouvarel, insufflée avec soin, se répand facile-
« ment dans toutes les anfractuosités.

« En conséquence, la commission émet le vœu que l'au-
« torisation d'essayer en grand l'emploi de cette poudre sur
« une ou plusieurs casernes de Marseille, soit demandée à
« M. le ministre de la guerre, en faisant payer la dépense
« qui en résultera par la section des blanchissages annuels.

Signés : Brissy, Garcet, Fournez.

Pour copie conforme :

Le Sous-Intendant militaire,

Signé : Lavalette.

Vous comprenez, après cette lecture, que je n'ai plus rien à ajouter en ce qui concerne la destruction de la vermine. Mais je dois, en outre, appeler votre attention sur l'utilité que l'économie particulière et le commerce du lainage, des fourrures et de la plumasserie doivent retirer de l'emploi de cette poudre. Diverses expérimentations ont amené, sur ces divers objets, la mort immédiate des mites et autres insectes rongeurs qui s'y attachent, et, après l'insufflation, le mal s'est instantanément arrêté sur des pièces de drap fortement attaquées, sur des pelleteries et sur les plumes ordinaires comme sur celles employées par les tapissiers et les modistes. C'est un avantage incontestable qu'il importe de signaler au commerce.

Une question importante sur l'emploi de l'insecticide-Bouvarel était de savoir si elle peut être employée sans danger pour l'homme et pour les animaux domestiques. Les deux rapports de l'intendance militaire avaient déjà répondu affirmativement; et nous devons ajouter que, non seulement l'aspiration de cette poudre volatile n'a causé aucune incommodité à ceux qui ont procédé aux expériences, mais encore que, en notre présence, mise à forte dose sur la langue, introduite dans la salivation et enfin avalée, elle n'a eu pour

Digitized by Google

effets que de causer ce sentiment répulsif qu'éprouve l'estomac pour certaines préparations, mais sans même causer cette indisposition vulgairement nommée mal de cœur. Des chiens et des chats, après avoir subi des insufflations énergiques pour tuer les puces, ont aussi continué à se lécher comme à l'ordinaire, sans qu'il en soit résulté aucun inconvénient. Enfin l'insufflation pratiquée sur la tête des enfants pour détruire la vermine a eu de même un plein succès sans causer le moindre malaise.

Une observation reste à faire : c'est que pour aboutir utilement, l'opération a besoin d'être faite avec intelligence. Et à ce sujet, nous conseillerons à l'inventeur d'apporter un perfectionnement à son soufflet dont l'orifice est sujet à s'engorger par suite de la ténuité de la poudre sujette dès lors à se former en globules. En outre, dans certaines positions, et surtout lorsque l'on tient l'instrument dans une position verticale, la puissance insufflatrice éprouve une grande déperdition de force facile à comprendre par la place des petits trous qui livrent passage à l'air propulseur. Mais ceci est un détail d'application, en dehors de l'efficacité de la poudre qui conserve sa vertu insecticide dès qu'elle est projetée d'une manière convenable.

Tel est le résultat d'expérimentations faites pendant trois mois. Votre commission vous propose de renvoyer ce rapport et la demande de M. Albenois devant la commission des récompenses qui aura à statuer sur celle que mérite incontestablement le procédé de destruction des insectes, qui vous est soumis. Quant à votre rapporteur personnellement, il doit vous dire qu'il a débuté par l'incrédulité ; mais que, comme l'apôtre des anciens temps, il a voulu voir, et, après avoir vu, il a crû.

Digitized by Google

— Le mémoire que nous allons donner, concernant l'une des industries de Marseille, devait figurer dans la première partie de ce volume, comme se rattachant à notre histoire locale. C'est par inadvertance qu'il a dû être placé dans la deuxième partie; ce qui ne diminue en rien son importance, car il ne s'agit que d'une transposition involontaire.

Mémoire sur les faïences, verres, émaux, porcelaines, (Anciennes industries marseillaises), par M. Mortreuil, *Correspondant du ministère de l'instruction publique, membre actif de la Société de statistique de Marseille.*

Les industries dont les produits sont les plus usuels et les plus universellement répandus, qui ont eu même sur les mœurs une influence considérable, sont celles dont les annales, par un caprice assez singulier du sort, sont enveloppées de plus d'obscurité. Qui pourrait nous dire au juste les véritables origines de l'imprimerie, de la poudre à canon, des cartes à jouer et de tant d'autres découvertes qui, propagées dans le monde avec une inconcevable rapidité, acceptées avec un empressement sans égal, n'ont, cependant, d'autre histoire que quelques déductions conjecturales appuyées sur des faits isolés ou incertains.

C'est ainsi que malgré toutes les recherches qui ont été faites dans ces derniers temps et le goût très-prononcé pour les œuvres d'art, on ne sait encore à quel peuple attribuer la première fabrication de la faïence, tant le berceau de cette industrie est entouré de nuages. L'Orient et l'Occident se disputent l'invention de cette branche de l'art céramique; rien ne fait prévoir la solution prochaine de ce débat, faute d'éléments suffisants pour le terminer. Ce n'est pas seulement quand on s'adresse aux origines qu'on rencontre une vague obscurité; un grand nombre des plus belles productions de l'art du faïencier demeurent sans attribution; beaucoup de marques de fabriques, même assez modernes,

Digitized by Google

n'ont point encore été expliquées, et des ateliers qui ont eu, dans les deux derniers siècles, une juste renommée, ne sont point représentés dans les collections où l'on a cherché à réunir les divers spécimens de l'art du potier. Ainsi, le musée de Sèvres, l'un des plus complets et des plus instructifs en ce genre, ne possède aucun échantillon des faïences marseillaises, malgré la faveur avec laquelle elles ont été accueillies il y a près de cent ans.

De louables et persévérants efforts ont été faits jusqu'ici pour débrouiller ce chaos, expliquer ces marques, combler ces lacunes; de nouveaux faits augmentent chaque jour les résultats des recherches antérieures ou les rectifient; mais c'est à chaque localité qu'il appartient de les compléter, en apportant pour l'œuvre collective sa part de documents et de découvertes: c'est le seul moyen d'arriver tôt ou tard à reconstruire, sur des bases certaines, les annales assez obscures de l'industrie dont nous parlons.

On désignait autrefois, sous le nom de *faïenciers*, les membres d'une corporation qui comprenait les *verriers* et les *émailleurs*, ceux, en un mot, dont les travaux avaient pour but de transformer, par l'action du feu, les terres siliceuses et alumineuses et les oxides métalliques.

Marseille ne paraît jamais avoir possédé de maîtrise de ce genre. Mais dans le cours du XVIIIe siècle, la fabrication de la faïence y ayant été portée à une grande perfection, alors que quelques localités seulement cherchaient à rivaliser de goût et d'élégance dans la confection de ce beau produit, il s'établit un corps de faïenciers qui revendiquèrent et obtinrent le droit de choisir deux députés à l'assemblée du tiers-état, au lieu d'un comme les autres métiers, la fabrication de la faïence devant être rangée dans la classe des arts libéraux (1).

(1) Procès-verbal de l'Assemblée des faïenciers du 22 mars 1789. *Aux archives de la Mairie.*

Digitized by Google

Quant aux verreries, Marseille en a été dépourvue avant 1699, époque à laquelle un sieur Joseph Colomb en construisit une du côté de la Joliette. Ce fut la tige de plusieurs établissements du même genre, entre autres de celui de Sallard de Bon, en 1739, descendant du premier verrier marseillais.

Toutefois, Marseille avait, bien antérieurement, des industriels désignés sous le nom de verriers; je trouve dans un acte de 1321 un Guillaume Agnène, qualifié de *vererius*, et même, dans un acte plus ancien, du 18 des calendes de janvier (13 décembre) 1309, Pierre, autre verrier, loue à Pierre Succa, de Vitrolles, la moitié d'un établi attenant à son habitation, située dans la partie de la rue Négrel, où l'on vendait les cruches et les coupes de verre (*amforæ et cupæ vitreæ*). La location est consentie du 13 décembre au commencement de février, pour le prix de 6 sous royaux. Ce bail, fait pour un temps d'une si courte durée, indique évidemment que ce contrat était passé à l'occasion et pour l'exploitation d'un marché temporaire qui se tenait dans une partie de la rue Négrel où se rendaient des marchands forains qui venaient alimenter la ville de productions étrangères. Il est à remarquer, en effet, que le locataire de l'établi est désigné dans l'acte comme un habitant de Vitrolles, petit village voisin des Martigues, qui aurait pris son nom des anciennes verreries qui s'y trouvaient anciennement en activité et dont les produits étaient colportés dans les divers centres de population de la Provence.

Cette foire aux verreries se tenait dans la partie de la rue Négrel avoisinant la rue du Foie-de-Bœuf, derrière l'église de Sainte-Marthe, qui a porté depuis le commencement du XIVe siècle jusqu'au XVIIe siècle le nom de *carreria Veyrariæ antiquæ* ou *Veyrarie vieille*.

On rencontrait aussi dans Marseille, dès 1306, une rue appelée *carreria de la Peyra de lEsmaic* ou *de la Maie*,

Digitized by Google

qui pourrait faire croire à l'existence d'une corporation ou association d'émailleurs, qui y aurait été établie avant cette époque, de même qu'une partie de la *Grand'Rue* s'appelait *carreria Aurivellariæ* à cause des boutiques d'orfèvres qui y étaient groupées. Il m'a été impossible de découvrir aucun renseignement qui ait pu m'apprendre où se trouvait cette rue *de la Maie ;* voici du moins l'origine de son appellation . .

L'état des droits communaux, dressé en 1228 par le podestat Guy Marratius de Saint-Nazaire, renferme un chapitre, omis dans l'édition publiée par MM. Mery et Guindon, qui est ainsi conçu :

De esmero argenti : *Item confirmamus esmerum argenti comunis.*

Cette indication très-succincte qui rappelle et confirme la perception d'un ancien impôt au profit de la commune, jetterait peu de jour sur la question qui nous occupe si une addition à cet état primitif, rédigée en provençal vers 1257 ne se chargeait d'en fournir l'explication. On désignait par *Albert de l'Esmer* un établissement communal, dirigé par un maître essayeur qui était chargé de déterminer le titre des matières d'argent que les particuliers y apportaient. A une époque où les métaux précieux, les monnaies surtout, étaient plus ou moins altérés et mêlés d'alliages, un établissement de ce genre, placé directement sous la surveillance de l'autorité, était d'une grande utilité et offrait toute garantie d'exactitude dans les opérations et de probité dans les manutentions. Pour se couvrir des frais d'affinage, la commune percevait un droit de six deniers par marc, plus la cendrée, sur lequel elle abandonnait un tiers au chef d'atelier à titre d'émoluments (1). Telle était la nature de l'impôt

(1) Aysso es la renda de lesmer et es aitals, so es a saber que tot aquo quen eissera deu penre lo comun las dous pars, en Peire de Sant-Iacme deu penre et aver la tersa part, et

Digitized by Google

qui fut maintenu en 1228. Ainsi, ni la rue *del Esmaie*, ni l'*Albert de lesmer* ne se rattachent à aucun souvenir relatif à l'industrie des émaux. Je ne pense pas qu'il ait jamais existé à Marseille des ouvriers émailleurs sur métaux, pas même les orfèvres qui livraient au commerce des joyaux émaillés pour le service divin et la parure des femmes. L'inventaire du trésor de l'évêché, dressé en 1364, nous apprend que la crosse de l'évêque était rehaussée d'émaux (1). Le calice d'argent que le pape Benoit XIII donna en 1398 à l'hermitage de N.-D.-des-Anges, était orné des armes pontificales gravées et émaillées (2). Le 23 décembre 1394, Louis de Cuges acheta de Bernard de Favas, changeur, une ceinture d'argent dorée et émaillée, au prix de dix-neuf florins trois gros *de regina* (3) Enfin d'autres actes qu'il est inutile de mentionner, citent divers produits de l'industrie des émaux que plusieurs localités, dès le commencement du XIIe siècle, avaient exploitée avec un si grand succès; mais comme il n'est pas indiqué dans ces divers actes que ces objets émaillés fussent d'origine marseillaise, il est probable qu'ils provenaient des fabriques byzantines, italiennes ou limouzines.

pren si en aquesta maniera, lo comun d'eu aver lalberg, et maistre en aissi quel comun paga las dous pars en Peire de Santlacome la tersa el maistre que fara l'argent, et aquesta renda si deu encantar. El maistre dou penre de tot home que vuelha afinar argent a Masselha sieis deniers del marc et la senradas son del maistre et pos lo comun aura albert. Negunas homs non deu afinar argent si non en la villa vescomtal de Masselha et propriament en l'albert que aura lo comun. *Archives de la cour des comptes Reg.* 1. *Arm. F.* — *Archives de la commune* : Livre de Saint-Vallier. Fol. 206 *b*.

(1) *Antiquités de l'église de Marseille*, tom. II, pag. 497.

(2) Acte aux minutes de Laurent Aycardi, 24 avril 1398. *Protocole de la même année*. Fol. 12 *b*.

(3) Minutes du même notaire.

Digitized by Google

La fabrication de la faïence est devenue, au contraire, une industrie toute locale, qui s'est, il est vrai, développée assez tard, mais qui n'en a pas moins été remarquable par l'abondance et la qualité supérieure des produits qu'elle a versés dans le commerce.

Pour se faire une idée de la sensation que produisirent les premiers essais de faïence émaillée, qui se montrèrent en Occident, il faut se rappeler que, jusqu'à la fin du XVe siècle, on n'avait fait usage pour les besoins domestiques que d'ustensiles d'étain et de cuivre. La batterie de cuisine, la vaisselle ordinaire étaient désignées sous le nom générique d'*estanh*; les pots, les plats, les aiguières, les écuelles étaient confectionnés avec ce métal auquel on attachait quelque valeur, mais qui présentait dans l'usage beaucoup d'inconvénient. Aussi, lorsqu'à une matière lourde et d'un entretien dispendieux il fut possible de substituer, à peu de frais, une poterie résistante et légère, recouverte d'un émail brillant et solide, enrichie des ornements les plus variés de dessin et de couleur, chacun accueillit avec empressement la nouvelle invention. Les artistes les plus célèbres concoururent à son embellissement, les uns en lui imprimant les formes les plus gracieuses, les autres en l'ornant de figures et d'arabesques. Aussi est-ce avec une sorte de vénération, qu'après plusieurs siècles, on recueille les moindres débris des premières productions d'une industrie qui, dès son origine, atteignit une perfection qui n'a point encore été surpassée.

La faïence émaillée appartient à l'ordre des poteries tendres, c'est-à-dire facilement rayables par l'acier, son corps est fait avec l'argile figuline qui contient un peu de chaux à l'état de carbonate et de silicate, et presque toujours des parcelles de fer qui lui communiquent une couleur variant de l'ocre rouge à l'ocre jaune.

Cette argile a des gisements considérables dans le bassin

Digitized by Google

de Marseille; elle constitue en partie les dépôts tertiaires qui reposent sur les terrains crétacés. A Aubagne, à Séon-Saint-Henri, elle existe sous forme de marne composée d'argile et de carbonate de chaux. Cette terre façonnée se ramollit à une haute température et peut facilement prendre les glaçures ou enduits dont on recouvre les poteries qui ne sont point destinées à rester mattes.

La glaçure propre à la faïence est un émail, c'est-à-dire un enduit vitrifiable qui doit à la présence de l'étain son opacité, c'est un *stanno-silicate de plomb*, composé d'oxide de plomb, de sable quarzeux, de sel marin et de soude (1). C'est la chaux, qui entre dans la composition des terres de faïence, qui retient et répartit uniformément à la surface l'émail qui les recouvre.

Ainsi deux qualités essentielles constituent la faïence émaillée: la pâte est rayable par le fer et calcarifère; l'émail est opaque et stannifère.

La cuisson est partagée en deux opérations. On cuit d'abord les pièces à une température qui varie du rouge cérise au rouge blanchâtre; ensuite, après refroidissement et application de l'émail, à une température un peu supérieure.

La faïence est susceptible d'être décorée et dorée. L'art du peintre peut y déployer toutes ses ressources et ses délicatesses; les couleurs y prennent même plus de douceur et d'éclat que sur la porcelaine à pâte dure. Ces peintures sont presque toujours (2) appliquées sur l'émail, et les

(1) Le *vernis* est, au contraire, un enduit transparent et plombifère très-usible, c'est celui qu'on applique sur la grosse poterie et sur les faïences fines *(terres de pipe)*. On appelle plus spécialement *couverte* l'enduit terreux appliqué sur les porcelaines dures.

(2) Je dis presque toujours, parce qu'il arrive qu'on applique quelquefois les couleurs en même temps que l'émail, par exemple lorsqu'on veut produire un effet analogue à celui des

Digitized by Google

pièces décorées sont repassées, dans un four particulier, à un feu de beaucoup inférieur à celui que la faïence a éprouvé dans la première cuisson.

Les couleurs sont empruntées aux oxidés métalliques. Ceux de manganèse, de fer et de cuivre sont les seuls que l'on rencontre comme moyen de coloration dans les poteries anciennes. Les découvertes de la chimie moderne ont beaucoup multiplié les ressources offertes à la palette du décorateur; mais plusieurs procédés anciens, dus moins à l'emploi de substances colorantes qu'à des manipulations particulières, n'ont point encore été retrouvés.

Avant de parler de la fabrication des faïences émaillées de Marseille, je dois indiquer par quelle filiation la poterie stannifère y a été introduite.

C'est en Asie qu'il faut placer le berceau de la fabrication des poteries recouvertes d'émaux stannifères. Les plus anciennes faïences paraissent avoir pris naissance en Perse et chez les Arabes à peu près simultanément. On attribue à l'époque de 1146 à 1225 la porte en mosaïque de briques vernissées du château de Nakhtchevan, en Arménie (1). Il est à présumer que la fabrication de la faïence, en Perse, fut découverte, à ce moment, par suite de l'application de procédés analogues. Mais les Arabes, de leur coté, très-versés dans les arts chimiques, ont pu directement emprunter à la science l'emploi de l'oxide d'étain, et produire, dans des

couleurs de grand feu sur la porcelaine. J'ai vu des assiettes en faïence émaillée, destinées à compléter un service de porcelaine de Chine, pour lesquelles on a suivi ce procédé. Les dessins bleus sont mis avec l'émail, les autres couleurs et la dorure sont mises sur l'émail. L'imitation de la porcelaine chinoise est alors si parfaite qu'il faut beaucoup d'attention pour distinguer les assiettes de porcelaine de celles de faïence.

(1) Dubois de Montperreux, *Voyage autour du Caucase*, tome IV, page 10.

Digitized by Google

temps plus ou moins reculés, de véritables faïences émaillées. Il est certain que les pièces les plus anciennement authentiques en ce genre dérivent de l'industrie arabe ; ce sont les carreaux et les vases de l'Alhambra, le célèbre palais des rois de Grenade, construit vers 1273. On remarque déjà, dans la décoration de ces faïences, ce lustre d'or un peu cuivreux, si souvent employé depuis. C'est à Manissès, près Valence, qu'ont été fabriquées, du XVe au XVIe siècle, les belles faïences lustrées à reflets métalliques.

La fabrication de la faïence, importée en Espagne par les Arabes, parait avoir de là été introduite en Sicile, où l'on retrouve des vases semblables à ceux de l'Alhambra, et principalement dans les Iles Baléares.

L'immigration d'ouvriers arabes ou espagnols, venus de Majorque et introduisant, en Italie, la faïence à émail stannifère, est généralement admise. Le nom de *Majolica*, (sous lequel cette faïence est désignée, en Italie), qui dérive de *Majorica*, ne laisse aucun doute sur cette filiation que confirme du reste l'analogie qui existe entre la composition des faïences d'Espagne et d'Italie, la coïncidence des formes et l'aspect de l'émail.

C'était vers 1415, lorsque Luca-della-Robbia, sculpteur de Florence, modelait ses figures et bas-reliefs en terre cuite et les recouvrait d'un émail d'étain pour les mettre à l'abri des altérations atmosphériques (3).

Un peu plus tard, vers 1500, s'opérait à Pesaro, autre

(3) Luca-della-Robbia est né à Florence, en 1388, et mort en 1430. La cathédrale de Marseille possède un des plus beaux spécimens des travaux de cet illustre artiste. C'est un Christ au tombeau entouré des saintes femmes. Il est impossible de rendre avec plus de vérité le sentiment de douleur profonde et de pieuse résignation qu'éprouvent les acteurs de cette scène. Espérons que, dans la transformation de la cathédrale, ce monument occupera une place digne de sa valeur artistique.

Digitized by Google

ville d'Italie, la transformation des poteries vernissées qu'on y fabriquait dès avant 1300, en faïence émaillée. Georges Andréoli, connu sous le nom de Maestro Georgio, retrouvait à Gubio le secret perdu des reflets métalliques, et Guido Selvagio fondait la réputation des fabriques de Faenza. La *majolica* fut dans l'état le plus florissant, de 1540 à 1560.

C'est dans ce court intervalle de temps que s'exécutèrent les plus belles pièces qui nous soient parvenues.

Il est probable que la faïence pénétra en France par l'Italie. Les rapports qu'établit entre les deux pays le mariage de Catherine et du jeune dauphin, durent contribuer à y faire connaître les procédés de cette fabrication, et les nombreuses pièces de faïence, ornées des armes des Médicis, que l'on rencontre de nos jours, attestent la protection soutenue que cette illustre famille accorda à l'art des faïenciers. Ce fut alors que Girolamo-della-Robbia, petit-neveu de Luca, vint en France et contribua à la décoration, en carreaux émaillés, du château de Madrid, à Boulogne, près Paris.

Mais l'art de faire la *majolica* devait être entièrement perdu vers 1555; on ne s'expliquerait pas autrement les recherches opiniâtres de Bernard Palissy pour en retrouver le secret, recherches qui auraient eu pour but d'imiter une belle coupe de terre émaillée venant d'Italie ou plus vraisemblablement de Nuremberg. Ces procédés furent, à ce qu'il paraît, encore une fois perdus, et il est certain que ce ne fut pas comme conséquence des travaux de Palissy que cette industrie se répandit chez nous.

C'est dans le petit bourg de Fayence, situé en Provence, près Fréjus, que l'on trouve le plus anciennement la fabrication de la faïence établie en France, et c'est de là, sans doute, que cette poterie aurait pris son nom. Mezerai décrivant les succès de Lesdiguières, en Provence, lorsqu'en 1592 il y entra avec ses troupes, dit : *Fayence, plus renommée par les vaisselles de terre qui s'y font, que par sa*

Digitized by Google

grandeur..... lui fit peu de résistance. Ce n'est qu'en 1603 que HENRY IV, d'après de Thou, *éleva des manufactures de fayence tant blanche que peinte, en plusieurs endroits du royaume : à Paris, à Nevers, à Brissambourg en Saintonge.* Presque en même temps, un autre centre de fabrication se forma à Rouen et dans ses environs.

Les caractères de la faïence ancienne de Rouen sont à peu près les mêmes que ceux de la faïence de Nevers; il y a dans la finesse et le blanc bleuâtre de la glaçure, dans le style des ornements une si grande analogie, qu'il est impossible de ne pas croire à une sorte de filiation entre les deux fabriques, dont l'une aurait communiqué à l'autre ses procédés.

C'est à des ouvriers venus de Rouen et non point de Fayence, en Provence, comme on pourrait le supposer à cause de la proximité du lieu, que sont dus les premiers fours à poteries émaillées établis à Marseille. Voici sur quels indices je fonde mon opinion : le musée de Sèvres possède trois plats provenant des anciennes fabriques de Rouen, qui portent, comme marque principale de fabrique, la lettre L que traverse un petit O accompagnée de monogrammes qui paraissent être les marques des peintres qui ont peint le décor. Or, on rencontre à Marseille une assez grande quantité de vieilles faïences qui portent la même marque principale avec quelques variantes dans les marques secondaires. Il est impossible d'admettre que celles-ci aient été importées de Rouen ; quel avantage pouvait-il y avoir à faire venir de si loin des objets aussi fragiles que des poteries, lorsqu'il existait dans Marseille de nombreuses fabriques qui suffisaient de reste à alimenter la consommation locale. De plus, les faïences trouvées à Marseille, portaient la marque de Rouen, ont un tout autre caractère que celles provenant directement des fabriques rouennaises ; elles ne présentent ni le même émail, ni le même genre de décoration. Il est donc

Digitized by Google

vraisemblable qu'un fabricant de Rouen a, dans les derniéres années du XVIIe siécle, apporté à Marseille ses procédés de fabrication et sa marque particuliére et a ainsi doté notre ville d'une branche de commerce toute nouvelle.

Quoiqu'il en soit, l'industrie de la faïence prit de suite, dans Marseille, un développement considérable, s'il faut en juger par le nombre d'ateliers qui s'organisérent presque simultanément. Les exportations des colonies et du Levant furent pour cette fabrication, l'objet d'un commerce aussi actif que fructueux. Aujourd'hui encore, la seule fabrique qui nous reste semble suivre les traditions des établissements originaires, et puise la majeure partie des bénéfices dans la vente d'objets appropriés aux usages orientaux, en maintenant les formes et les ornements recherchés dans les pays d'outre-mer.

Je ne parlerai pas des urnes et lampes sépulcrales, des amphores et autres vases à surface matte, vestiges des premiers âges de l'art du potier à Marseille, trouvés à diverses fois dans les fouilles du sous-sol : on peut à cet égard satisfaire sa curiosité en feuilletant le recueil des monuments marseillais publié par Grosson; je me bornerai seulement à citer ce que cet auteur n'a pas connu.

Il reste dans toutes les parties de l'Europe jadis occupée par les Romains, des tuiles qui, par leur compacité, ont pu résister à toutes les actions destructives. Elles diffèrent des nôtres par leur forme; ce sont de grandes plaques presque carrées, avec deux rebords, accompagnées fréquemment de dispositions ornementales. Elles sont presque toujours marquées du cachet du fabricant ou du numéro de la légion qui les a faites. On a trouvé dernièrement à Marseille, dans les déblais opérés pour le nivellement de la résidence impériale, des tombeaux appartenant aux premiers temps de la période gallo-romaine, revêtus de tuiles semblables à celles dont je viens de parler. Ces tuiles, de 0^m 47^c sur

Digitized by Google

0m. 37c, ont leurs bords relevés dans le sens de la longueur. l'un des petits cotés est coupé en biseau, l'autre est taillé carrément aux deux échancrures latérales, en manière de caniveau. Sur le plat de ces tuiles se trouve le mot ACCEVS, en grandes lettres romaines allongées, tracées à la pointe sur la pâte encore molle ; sans doute le nom du potier qui les a confectionnées. Ces curieux spécimens des produits locaux de l'art céramique a ainsi perpétué jusqu'à nous le souvenir d'un ouvrier qui exerçait dans Marseille à une époque très-reculée.

Je ne connais aucune œuvre encore existante qui puisse se rattacher à la fabrication des XVIe et XVIIe siècles. Je rappellerai seulement ce que la tradition nous a transmis de quelques monuments aujourd'hui détruits, vestiges anonymes du moyen-âge.

On voyait autrefois sur la porte de l'ancienne église de l'Observance les armoiries d'Honoré de Savoie, comte de Tende, grand sénéchal de 1566 à 1572, entourées d'une guirlande de fruits et de feuillages *en terre cuite peinte au naturel*. C'était, sans doute, une *terra invetriata*, par application des procédés italiens, une véritable faïence émaillée. Ces armoiries ont dû disparaître lors de la réédification de l'église en 1746.

Je mentionnerai encore le grand crucifix en faïence, revêtu d'une longue robe bleue, avec une ceinture violette, bordée et fleuronnée de jaune, à un pendant, la mitre sur la tête, les pieds posés sur un calice, qui se trouvait jadis dans une des chapelles de l'église des Accoules. Quelques débris en ont été trouvés lors de la construction du Calvaire assis sur l'emplacement de cet ancien édifice. M. l'abbé Dassy a eu la bonté de les mettre à ma disposition. La pâte est jaune brunâtre clair, à texture compacte, facilement rayable par l'acier, faisant une vive effervescence sous l'acide nitrique. Les seuls émaux colorants sont, le blanc (oxide

Digitized by Google

d'étain), le jaune (oxide d'antimoine), le bleu (oxide de cobalt), le vert (protoxide de cuivre) et le violâtre (peroxide de manganèse). A ces caractères on reconnaît, à ne pas s'y méprendre, un des ouvrages de LUCA-DELLA-ROBIA ou tout au moins de ceux qui lui succédèrent dans l'art des figures à relief. Cette représentation du Christ appartient au rite et à l'iconographie grecs; mais on sait que l'école byzantine a été longtemps prédominante en Italie. Le peuple avait pour cette image une vénération toute particulière; il la désignait sous le nom de *San-Blu* (le saint-bleu).

Le plus ancien faïencier dont le nom soit connu à Marseille, est un nommé Jean DELARESSE, établi dès 1709. A cette époque, la fabrication de la faïence ne devait pas avoir pris un grand développement, puisque, cette même année, deux barques venues de l'étranger, sans désignation spéciale de provenance, importaient à Marseille 8,000 douzaines de pièces de vaisselle en faïence; mais un peu après le milieu du XVIIIe siècle, on comptait douze fabriques de poterie en activité, dont neuf de faïence émaillée.

C'était celles d'AGNEL et SAUZE, près la porte de Rome; d'Antoine BONNEFOI, près la porte d'Aubagne; de BOYER, à la Joliette; de FAUCHIER, hors la porte d'Aix; de la veuve FESQUET, hors la porte Paradis; de PERRIN et ABELLARD, de Joseph-Gaspard ROBERT, d'Honoré SAVY, toutes trois hors la porte de Rome, et de Jean-Baptiste VIRY, aux allées de Meilhan, hors la porte Noailles.

BATELIER, EYDOUX et MASSUQUE ne faisaient que de la poterie vernissée.

En 1789, ces fabricants étaient réduits à dix; ils formaient une communauté qui était surveillée par des syndics: je n'ai pu retrouver ses statuts.

De ces diverses fabriques, il n'en subsiste plus, depuis longues années, qu'une seule: c'est celle de Laurent SAUZE, boulevard du Muy, acquéreur de l'ancien fonds de BONNEFOI.

Digitized by Google

J'ai pu me procurer des échantillons authentiques des produits de deux de ces fabriques : celles de Bonnefoi et de Robert ; je crois pouvoir attribuer à une troisième, à celle de Savy, quelques autres pièces que j'ai recueillies. J'ai colligé aussi quelques spécimens de faïences qui ont été évidemment fabriquées à Marseille ; mais l'attribution de ces dernières étant incertaine, je ne puis en faire l'objet d'aucune appréciation spéciale.

Il faut reconnaître avant tout que ce qui nous reste aujourd'hui de cette industrie confirme pleinement l'opinion avantageuse que Grosson en avait conçue et qu'il a exprimée maintes fois dans ses éphémérides. Il compare les faïences de Marseille à la porcelaine, avec laquelle elles peuvent rivaliser, et une preuve non équivoque de leur supériorité, répète-t-il souvent, c'est que S. M. le roi de Portugal, ayant établi une pareille manufacture dans sa capitale, n'a pas cru donner une meilleure idée de la bonté et de la beauté des ouvrages qui en sortaient qu'en les désignant par le nom de manufacture royale de faïence, façon de Marseille (1).

Le même écrivain ajoute qu'à partir de l'établissement de l'Académie de peinture, en 1756, ces manufactures, trouvant à un modique salaire des dessinateurs et des peintres à souhait, acquirent par là l'élégance dans les formes et toutes les beautés de l'art.

C'est par M. Sauze, aujourd'hui seul faïencier à Marseille, que j'ai pu me procurer des échantillons provenant de l'ancienne fabrique de Bonnefoi. Quelques-unes de ces pièces portent pour marque spéciale la lettre B tracée au pinceau en ocre jaune, d'autres ne se distinguent que par un numéro d'ordre tracé sur le revers du marli. Toutes ont un caractère

(1) Le Musée de Sèvres ne possède aucun échantillon de cette fabrique de Lisbonne.

Digitized by Google

tellement arrêté et tant de ressemblance entre elles qu'il est facile de reconnaître les autres poteries provenant de la même fabrication dont le hasard pourrait amener la découverte. Ce sont des plats ronds et ovales, des assiettes et d'autres pièces de service remarquables par l'éclat, la blancheur, la pureté et la résistance de l'émail, la légèreté et la bonne façon du corps. Les ornements consistent en bouquets de fleurs, quelquefois en paysages de fantaisie. Le dessin laisse à désirer sous le rapport de la correction; il est d'une facture lâche et négligée. Les couleurs employées sont l'ocre jaune, le violacé, le bleu sale et des tons verts qui ne proviennent pas des oxides de cuivre; ils résultent d'un mélange de jaune et de bleu. Ce procédé a permis de donner plusieurs tons à cette couleur et de combiner des effets d'ombre et de lumière; mais les teintes y ont perdu en vivacité et n'ont point l'éclat que communique l'emploi des oxides cuivreux. Les formes sont gracieuses et de bon goût. Cette manufacture a dû être exploitée sur une grande échelle, comme il est permis de le conjecturer d'après le nombre de pièces qui se trouvent encore dans les ménages des classes inférieures et qui ont échappé aux chances continuelles de destructions. Bonnefoi parait surtout avoir eu pour but d'alimenter le commerce de produits bien confectionnés et à bon marché, ce qui satisfait aux conditions d'une industrie bien entendue.

Les produits de la fabrique de Robert présentent plus de variétés : plats, assiettes, statuettes, aiguières, fontaines, vases, porte-fleurs, sortaient tour à tour des ateliers de cet habile industriel. Je n'hésite pas à lui attribuer des faïences dont le revers est marqué d'un R en gris bleuâtre, qui sont remarquables par leur légèreté et leur tenuité, par l'éclat et la finesse des peintures, par la correction du dessin. Dans une même pièce, les couleurs offrent les unes des reliefs semblables à ceux qui caractérisent l'ancienne

Digitized by Google

porcelaine de Chine, tandis que d'autres se fondent dans l'émail sans la plus légère saillie. Je citerai deux assortiments de services que ce fabricant paraît avoir plus spécialement affectionnés. L'un, que je puis appeler le *Service aux insectes*, parsemé de coléoptères, de diptères et de libellules, véritable album d'entomologie provençale, peints avec une délicatesse et une vérité qui attestent dans leur auteur une grande légèreté de touche ; l'autre, le *Service aux poissons*, présente une série de tableaux de nature morte où s'entrelassent des poissons aux écailles argentées, des mollusques aux valves reluisantes et veloutées, qui devaient donner un attrait de plus au fumet appétissant de la bouillabaisse. Je signalerai surtout un grand plat ovale de 0m 58c à son grand axe, peint en camaïen d'un beau bleu d'azur. Il est orné sur son marli d'une large frise à palmettes. Le fond représente une chasse à l'autruche, d'une composition large et vigoureuse et d'un dessin correct et régulier qui décèlent un artiste de mérite. Deux cavaliers stationnent sur un tertre à droite, modérant à peine la fougue de leurs coursiers à forte encolure et revêtus de ce costume oriental qui nous rappelle les vignettes d'Eisen ou de Moreau, dans les romans allégoriques du siècle dernier. Ils paraissent assister au spectacle qui se déroule sous leurs yeux. Au milieu d'une plaine, coupée çà et là de bouquets de palmiers et de lentisques, deux autruches, aux ailes essorées, fuient devant une meute de bassets ; des piqueurs lancés à fond de train les serrent de près. L'un de ces animaux est déjà saisi et semble redoubler de vitesse pour échapper aux étreintes de son ennemi, l'autre va bientôt être atteint. La vie réelle du désert n'est pas là ; ce n'est ni l'immense horizon, ni le sable aride, ni le ciel en feu. M. Marguerite, le spirituel et émouvant narrateur des épisodes de la chasse à l'autruche dans le Sahara algérien, n'y rencontrerait pas les scènes qu'il a si bien décrites. Mais quel artiste alors,

Digitized by Google

avait fait une étude sérieuse de l'Orient ; un peu d'esprit français habillé à la turque suffisait de reste pour défrayer le goût littéraire du moment, et le décorateur des faïences marseillaises payait largement son tribut en travestissant à l'orientale une chasse au courre dans les forêts de Fontainebleau ou de Compiègne.

La pièce dont je parle n'est point signée, et nous devons savoir mauvais gré à l'artiste de sa modestie ; mais comme le style des ornements et le ton de la couleur concordent avec ceux d'autres œuvres dont la provenance n'est pas douteuse, j'attribue, sans hésiter, le plat que je viens de décrire au même fabricant. Les grandes fontaines en faïence, ornées d'arabesques bleues ou de feuillages d'un vert émeraude chatironné, qu'on retrouve dans quelques bastides du territoire, ont aussi la même origine.

Tous ces échantillons et tant d'autres que je pourrais citer sont remarquables par leurs dimensions et le contour gracieux de leurs formes. Ils nous donnent la preuve irrécusable que Marseille pouvait lutter, sous tous les rapports, avec les fabriques françaises ou étrangères qui jouissaient du plus grand renom. L'honneur en revenait surtout à Robert et à Bonnefoi, que leurs collègues députèrent à l'assemblée du tiers-état, tenue à l'Hôtel-de-Ville, le 24 mars 1789.

Mais au nombre des faïenciers de Marseille, je dois mentionner, dans un rang tout particulier, Honoré Savy, que les mémoires du temps s'accordent à regarder comme supérieur aux autres fabricants. Quoique ses produits aient été moins répandus, ses efforts persévérants pour doter Marseille d'une autre industrie dont j'aurai à parler bientôt, nous attestent qu'il ne reculait devant aucun sacrifice pour donner à l'art de la poterie tout le développement désirable.

J'avoue que je n'ai point rencontré d'échantillon authentique de ses travaux. J'ai bien vu un grand plat rond,

Digitized by Google

marqué d'une S, gravée en creux sur le revers qui pourrait être accepté comme type. Mais comme cette marque a été mise après coup et entaillée au ciseau, je la crois plutôt l'œuvre d'un ancien possesseur que de l'ouvrier lui-même; du reste, ce plat présente, dans l'émail, des imperfections, telles que la tressaillure ou coquille d'œuf, qui me font croire qu'il n'a pu sortir des ateliers de ce fabricant qui excellait surtout dans ses enduits. Je croirais, avec plus de raison, pouvoir lui attribuer les faïences marseillaises qui portent une marque analogue à celles faites à Rouen, qui, seules, peuvent justifier la réputation dont jouissaient les produits de cet industriel et qui ne peuvent provenir d'une autre manufacture que de la sienne.

Cette supériorité de Savy, dans l'art qu'il exploitait, nous est attestée par la relation des fêtes qui furent données, en 1777, à l'occasion du séjour du comte de Provence à Marseille. J'y trouve en effet ce passage :

« Le 2 juillet, Monsieur, après avoir entendu la messe à la paroisse Saint-Ferréol, se rendit à la fabrique de faïence du sieur Savy, ainsi qu'il l'avait annoncé la veille, les troupes bourgeoises bordant toujours la haie sur son passage. Ce fabricant avait fait mettre, dans la nuit, sa manufacture en état de recevoir cette visite.

« Tous ses ouvriers étaient postés dans leurs différents ateliers, et les choses se trouvèrent tellement disposées que le sieur Savy eut la satisfaction de montrer au prince toutes les opérations de sa manufacture, depuis le commencement jusqu'à la perfection d'une pièce.

« Monsieur fut introduit ensuite dans la grande galerie de cette manufacture, où il vit une immensité d'ouvrages en faïence de toute espèce et dont il eut la bonté de louer la perfection. Le prince parut si satisfait qu'il permit au sieur Savy de mettre sa manufacture sous sa protection, d'y placer ses armes et d'élever au milieu de la galerie, la statue du prince qu'il se propose de fabriquer.

Digitized by Google

L'établissement de SAVY prit en effet, à partir de ce moment, le titre de *Manufacture de faïence, faïence émaillée et porcelaine de* MONSIEUR, *frère du roi.*

Les produits qui sortaient des ateliers de ce fabricant, devaient lui attirer l'honorable distinction dont il fut l'objet. On reconnaît chez lui un soin particulier dans le choix des matériaux et leur mise en œuvre. La pâte a plus de finesse et de blancheur, l'émail plus de résistance et d'uniformité, quoique avec un peu moins d'éclat. Les décors décèlent un pinceau tenu par une main exercée. Ce sont presque toujours de petits sujets traités avec esprit et délicatesse, dans le genre si connu de CALLOT, et que ce fécond et populaire caricaturiste n'aurait point désavoués. Les couleurs offrent peu de variétés; le jaune, le vert à diverses teintes, quelquefois le violacé : voilà les seules ressources de la palette du décorateur. Mais avec ces faibles moyens, qui ne sont, à coup sûr, que le résultat d'une sobriété calculée, le peintre a brodé sur ses fonds un peu mats toutes les fantaisies de l'imagination la plus folle et de la gaîté du meilleur aloi. Je citerai, parmi quelques échantillons que le temps nous a conservés, un seau à rafraichir qui peut être considéré comme un des spécimens les plus caractéristiques du genre de facture et d'ornementation usité dans cette fabrique.

Deux mascarons à relief, dans le style italien, rehaussés de teintes d'un vert tendre, remplissent, à droite et à gauche, l'office d'anses latérales. Sur le pourtour, l'artiste a représenté un âne bâté, aux longues oreilles, qui frappe de son sabot les touches d'un clavecin. Devant lui, un singe étale les feuillets d'un cahier de musique. A l'opposé, une sorte de nain, aux membres contrefaits, aux traits hideux, danse aux sons d'une mandoline que pince un jeune Chinois, dont les formes sveltes contrastent, par leur élégance, avec celles du premier personnage. Puis à l'ombre d'un palmier, d'où s'échappent des grappes de fruits, un chasseur, en

Digitized by Google

costume sauvage, un arc à la main, un carquois sur l'épaule, ceint de feuillages, semble pourchasser une autruche : tout près, d'autres figures à l'allure et au costume grotesques, s'exercent sur divers instruments. Autour des divers groupes et pour remplir les vides, serpentent les rinceaux de fleurs les plus bizarres, s'étalent les oiseaux les plus chimériques, les insectes les plus fantastisques. L'artiste, on le voit, n'a reculé devant aucune des inspirations de la folle du logis et s'est abandonné librement aux caprices de la fantaisie la plus inventive.

Ce même genre d'ornementation a été reproduit avec des variantes plus ou moins notables sur beaucoup d'autres pièces céramiques ; il a même fait école chez le plus grand nombre des décorateurs de faïence qui se sont établis à Marseille ; il constitue un des caractères les plus saillants de la fabrication locale. Aussi, en insistant sur ces détails, j'ai voulu fournir à ceux qui, par aventure, posséderaient quelques échantillons du même genre, le moyen de déterminer leur provenance avec certitude. Du reste, dans la représentation des sujets même les plus divers, il existe des rapports si intimes de dessin et de couleur, que l'œil le moins exercé saisit, au premier abord, l'analogie qui rattache ces différentes œuvres à une même origine. Je me rappelle avoir vu chez l'antiquaire Baude, dont les amateurs n'ont sans doute pas oublié les larges boutons d'émail et la canne torse, beaucoup de ces faïences perdues au milieu de ce fouillis de toiles apocryphes, de bois vermoulus, d'armes rouillées, de porcelaines écornées, qui constituaient le fond de boutique de ce Nestor de bric-à-brac. J'ai souvenance, entre autres, d'une large plaque carrée qui représentait un tournoi du moyen-âge, véritable chef-d'œuvre de finesse et de naïveté, digne du meilleur temps des habiles enlumineurs de nos vieux romans de chevalerie. Malheureusement, un large éclat avait entamé une assez grande partie de l'encadrement.

Digitized by Google

Chacun a pu la voir longtemps appendue à la devanture extérieure du magasin à côté du fameux RAPHAEL de 500,000 fr. J'allais, comme d'autres, le flairer quelquefois; innocent plaisir dont m'a privé un beau jour quelque acquéreur plus hardi ou moins difficile que moi.

La question d'art peut tenir, comme on le voit, une large place dans l'appréciation des produits de l'industrie faïencière à Marseille. Je me suis borné à ce qui m'a paru le plus important et le plus caractéristique à signaler. Il ne me reste plus que peu de mots à dire au point de vue de la production commerciale, dont je n'ai pas encore parlé.

Comme je l'ai déjà fait remarquer, Marseille possédait, en 1789, neuf fabriques de faïence émaillée, trois fabriques de poterie vernissée. Elles occupaient 350 ouvriers, et leur exportation pour le Levant et la Barbarie atteignait le chiffre de 37,350 fr.

En l'an XIV (1805), les fabriques de faïence étaient réduites à trois; l'année suivante on n'en comptait plus que 2; en 1809, il n'en existait plus qu'une seule qui n'employait que 10 ouvriers. Elle s'est maintenue jusqu'à nos jours.

La décadence progressive de la faïence ne doit point nous surprendre. Ce n'est pas seulement à Marseille que cette fabrication, autrefois si florissante, est, depuis de longues années, délaissée et déchue de son ancienne splendeur. Elle perd chaque jour du terrain devant la concurrence acharnée que lui fait la porcelaine, sa rivale préférée. Déjà PASSERI avait fait remarquer, dans son *Histoire des Majoliques*, que l'invention de la porcelaine était entrée pour beaucoup dans l'abandon où s'est trouvée la fabrication des faïences de PÉSARO, d'URBINO et de CASTEL-DURANTE. N'oublions pas, toutefois, qu'une industrie à laquelle RAPHAEL n'a pas dédaigné de livrer ses cartons, que les plus grands princes ont honoré de leur protection, est quelque chose de plus qu'une œuvre de métier : elle s'élève à la hauteur d'un art fécond en souvenirs et en enseignements.

Digitized by Google

Du moment où la porcelaine a pu être livrée au consommateur à un prix assez modique pour descendre à la portée de toutes les fortunes, ses qualités précieuses ont dû la faire rechercher et la vulgariser aux dépens des autres produits de l'art céramique. Où trouver, en effet, une autre poterie qui donne une satisfaction plus complète aux besoins domestiques les plus vulgaires et aux exigences les plus difficiles du luxe et de l'ornementation. Dureté, finesse, éclat, légéreté constituent un ensemble de propriétés impossibles à rencontrer ailleurs et légitiment la faveur qui a accueilli la porcelaine dès son apparition. Sa découverte, en Europe, a produit, on peut le dire, dans les arts de la plastique, une sensation analogue à celle qu'avaient fait naître en Italie les travaux de Lucca-della-Robbia et de la famille d'artistes dont il fut le chef.

Mais si nous recueillons aujourd'hui les fruits d'une industrie qui a acquis, surtout dans ces dernières années, une perfection et un développement considérables, il ne faut pas oublier que ces résultats n'ont pas été obtenus du premier coup. Les éléments qui entrent dans la composition de la porcelaine ont été longtemps inconnus. C'est au prix de longs et pénibles labeurs qu'on est parvenu à percer le mystère qui, pendant des siècles, a enveloppé sa fabrication; et j'ose affirmer qu'il n'y a rien de plus saisissant que le tableau des alternatives de déceptions et de succès qui ont précédé la connaissance et la propagation de ce secret. Cette page des annales industrielles pourrait, à elle seule, faire l'objet d'un travail considérable; je me bornerai à en extraire ce qui m'a paru le plus essentiel à connaître pour apprécier les efforts malheureusement infructueux de nos fabricants, afin d'affranchir la cité du tribut payé aux manufactures étrangères.

Commençons par déterminer les caractères externes et internes de la porcelaine. C'est une poterie dure, compacte,

Digitized by Google

imperméable et essentiellement translucide ; il ne peut y avoir de porcelaine opaque. Sa pâte est composée de deux éléments ; le kaolin, matière argileuse, infusible, et le feldspath, appelé par les Chinois *Pe-tun-tse*, acide, fusible. La glaçure consiste en feldspath quartzeux sans plomb ni étain; c'est un enduit terreux qui ne peut être qualifié d'émail et qui prend le nom spécial de *couverte*.

Les kaolins ou argiles blanches à porcelaine font partie de roches de consistance friable, composées de silice, d'alumine et d'eau, en proportions à peu près constantes dans les divers gisements : les roches kaoliniques sont le résultat de l'altération des pegmatites, diorites et arkoses ; elles sont toutes concentrées dans un petit nombre de formations géologiques, en passant de la limite inférieure des terrains typhoniens jusqu'à la limite supérieure des terrains clysmiens; ainsi, au dessus des terrains de crystallisation on ne rencontre plus de vrais kaolins.

Tous les dépôts sédimentaires du bassin de Marseille et même ceux du département des Bouches-du-Rhône reposant sur les terrains jurassiques, l'une des formations des plus récentes du globe, ne peuvent contenir aucun gîte kaolinique.

En France, on ne connaît encore que quatre gisements de kaolin, ce sont, dans l'ordre de leur découverte, ceux d'Alençon, de Saint-Yrieix, près Limoges, des Pieux, à l'ouest de Cherbourg, et de Louossoa, dans les Pyrénées-Orientales. Le plateau du département du Var, qui appartient en partie à la période granitique, doit donner quelque espoir d'y rencontrer des terres à porcelaine, si les roches qui le composent sont soumises aux influences de la désagrégation, comme aux environs de Saint-Tropez.

La préparation des terres à porcelaine s'exploite, à Limoges, sur une grande échelle, comme on a pu s'en convaincre par le nombre de produits qui ont figuré à la dernière

Digitized by Google

exposition du centre de la France. Elle exige des soins particuliers que ne peuvent pas toujours prendre ceux qui se livrent exclusivement à la fabrication, et c'est un grand service rendu à l'industrie que d'avoir séparé et spécialisé des manipulations d'un genre tout différent. Les anciens manufacturiers n'avaient point cet avantage, ils étaient obligés de faire subir eux-mêmes aux kaolins bruts des lavages multipliés et dispendieux, avant de pouvoir utilement les mettre en œuvre.

La cuisson de la porcelaine se divise ordinairement en deux temps, désignés sous les noms de petit et grand feu. Lorsque les pièces façonnées sont passées au four pour être cuites complètement sans glaçure, elles prennent le nom de *biscuit ;* c'est le cas des figurines en blanc dont le commerce est si abondamment pourvu. Mais lorsque les pièces sont destinées à être glacées, elles ne sont alors exposées qu'à un commencement de cuisson qui est appelé *dégourdi.* Ce premier coup de feu, qui dure pendant environ quinze heures, laisse à la pâte assez de porosité pour absorber le liquide qui tient en suspension les éléments de la couverte. Après avoir immergé chaque pièce dans ce liquide, on l'expose de nouveau à une chaleur qui est poussée, cette fois, jusqu'au 149e degré de pyromètre de Wegvood. A cette température la pâte se ramollit, devient translucide par l'effet de la vitrification, et acquiert, en se refroidissant, cette dureté, cette transparence et cet éclat qui constituent les qualités essentielles de la porcelaine. C'est alors que chaque pièce reçoit la dorure et le décor en couleurs dites de petit-mouffle, en étant, pour une troisième fois, soumises à un feu beaucoup plus modéré.

Quant aux couleurs dites de grand feu, elles sont passées sur le dégourdi et avant la couverte avec laquelle elles font corps. Mais ces couleurs, limitées à petit nombre de nuances, sont en général réservées pour les fonds. La porcelaine

Digitized by Google

du Japon nous offre un exemple à peu près constant de ces deux genres d'ornementation. Les belles couleurs bleues appartiennent au grand feu, les pourpres sont de petit-moufle. Les unes sont incorporées dans la glaçure, les autres lui sont superposées, et placées après la seconde cuisson.

Telles sont les opérations successives par lesquelles passe la porcelaine avant d'être livrée à la consommation. Je ne parle pas ici, bien entendu, de la porcelaine à pâte tendre artificielle ou naturelle soumise à des procédés différents de ceux appliqués à la véritable porcelaine à pâte dure. Je n'ai pas à m'en occuper parce qu'on n'en a jamais fait à Marseille.

C'est aux Chinois qu'on est redevable des premières porcelaines. Ce peuple industrieux, auquel on a fait honneur de la plupart de nos découvertes modernes, est, sans contredit, l'inventeur de celle-ci. Il faut dire qu'il a été admirablement servi par la nature qui a répandu à la surface du sol et presque mis à nu les éléments constitutifs de cette poterie. Il n'est donc pas étonnant que sa fabrication y remonte à une très-haute antiquité. Quoique les annales chinoises soient, à cet égard, un peu sujettes à exagération, il est certain que les porcelaines étaient connues en Chine vers le temps de Tong, premier empereur de la XIIIe dynastie, c'est-à-dire vers l'an 485 avant Jésus-Christ. Les anciens paraissent n'avoir pas ignoré son existence. D'après l'opinion de quelques érudits, les vases murrhins, dont il est question dans les auteurs classiques, étaient des vases de porcelaine. Les Romains les payaient des sommes considérables, comme nous l'apprend Juvenal, et le prix qu'ils y mettaient doit faire supposer qu'il s'agissait d'une autre nature de produits que ces poteries mattes ou lustrées dont ils nous ont laissé de si nombreux échantillons.

C'est, dit-on, seulement vers le commencement du XVIe

Digitized by Google

siècle, en 1508, que la porcelaine chinoise a été introduite en Europe par les Portugais. Mais les entraves apportées aux relations commerciales en ont beaucoup retardé la propagation : ce n'est guère que vers la fin de ce même siècle que l'on signale l'existence des belles collections de porcelaines chinoises et japonaises dans les Etats occidentaux.

Aussitôt que la porcelaine fut connue en Europe, on chercha à pénétrer le secret de sa composition afin d'ouvrir à l'industrie une nouvelle source de profits. On ne supposa pas d'abord que la porcelaine fut une terre naturelle. Les matières premières venues de la Chine, ayant déjà subi une préparation mécanique, ne se laissèrent pas pénétrer par l'analyse, et les chimistes se livrèrent à de vaines recherches et à des préparations empiriques pour formuler une pâte qui avait seulement l'apparence extérieure de la porcelaine. C'est ainsi qu'on parvint à fabriquer, en France, une poterie translucide, blanche, à couverte brillante, qui, par ses caractères externes appartenait à la porcelaine, mais qui en différait complètement par sa composition : c'était de la *porcelaine tendre* ou *porcelaine artificielle*.

On fixe à l'année 1695 la découverte de cette porcelaine ; mais il est certain, d'après un document qui existe dans les archives de la mairie de Marseille, que la fabrication d'une autre poterie appelée aussi porcelaine, remonte plus haut. Il s'agit d'un arrêt du Conseil, donné à Versailles le 26 février 1692, dont je transcrirai le texte, parce qu'il est resté jusqu'ici inaperçu.

« Le Roy ayant ordonné par arrêt du conseil du 6 juillet « 1688, qu'il serait levé et perçu sur la derle, ou terre « propre à faire porcelaines, qui sortiroit des villes et « lieux conquis par Sa Majesté ou qui lui ont été cédées ès « Païs-Bas par les traités de paix, pour être portée aux « païs étrangers, la somme de 40 lb. par last de 12 tonnes « ordinaires, au lieu de 6 lb. portée au tarif du 18 juin

Digitized by Google

« 1671 afin de conserver cette terre pour les manufactures « de porcelaine établies dans le royaume, auxquelles elle « doit servir de matière préférablement aux étrangers, Sa « Majesté auroit depuis été informée qu'il y a si grande « quantité de ladite terre que l'on en peut fournir suffi- « samment pour les manufactures de France et pour celles « de l'étranger qui ne payent que trois livres du cent pe- « sant pour les porcelaines et les fayences qu'ils font entrer « par lesdits pays conquis, quoique par plusieurs arrêts « du conseil, Sa Majesté eut ordonné que les fayences des « pays étrangers payeroient 20 lb. du cent pesant à l'en- « trée du royaume. A quoi voulant pourvoir, S. M. a or- « donné qu'à commencer du 15 du mois de mars prochain, « il sera perçu sur ladite terre ou derle des pays conquis « ou cédés, pour être transportée en pays étrangers, la « somme de 20 lb. seulement par last de 12 tonnes ordi- « naires, au lieu de 40 lb. »

D'après le texte de cet arrêt, la fabrication de la porcelaine au moyen d'une terre naturelle serait antérieure d'un grand nombre d'années à la première porcelaine artificielle. Ce serait même de la véritable porcelaine s'il était permis d'assimiler la derle au kaolin; mais il est probable, malgré les termes de l'arrêt du Conseil et la distinction qu'il établit entre la porcelaine et la faïence, que la poterie qui était alors fabriquée dans les Pays-Bas au moyen de la derle, était une véritable faïence, la faïence de Delft, dont les peintures imitaient à s'y tromper les porcelaines chinoises et japonaises.

C'est seulement au début du XVIIIe siècle qu'on entra dans une voie plus sûre pour arriver à la fabrication de la porcelaine. Ce furent TSCHIRNAUS et BÖTTCHER qui se livrèrent avec le plus d'ardeur à la recherche de ce secret.

Le premier, qui croyait que la porcelaine était un verre imparfait, suivit d'abord la voie de la vitrification; le

Digitized by Google

second, au contraire, s'étant servi de l'argile d'Ocrilla, près Meissen, obtint une poterie dure, mais c'était un véritable grès, qui n'avait de la porcelaine ni la blancheur, ni la translucidité, ni l'éclat.

Le roi de Pologne, électeur de Saxe, voulant encourager ces premiers essais, mit à la disposition de Böttcher un laboratoire dans l'intérieur de son palais; mais, en 1706, Charles XII, roi de Suède, étant entré en Saxe, fit conduire Böttcher, Tschirnaus et trois de leurs ouvriers dans la forteresse de Kœnigstein, avec ordre d'y continuer leurs travaux. Après un an de séjour, ils furent conduits à Dresde. Tschirnaus mourut, en 1708, et Böttcher continua de se livrer seul à des essais qui n'aboutirent encore qu'à la fabrication d'un grès-cérame rouge.

Les choses en étaient là, lorsque, en 1711, un des plus riches maîtres de forges de l'Erzgebirge, Jean Schenorr, passant à cheval près d'Aue, remarqua que les pieds de sa monture s'enfonçaient assez profondément dans une terre blanche et plastique. Schnorr ne vit dans cette terre qu'un succédané de la poudre à poudrer dont la consommation était alors considérable, et il en répandit abondamment dans le commerce. Böttcher en ayant, comme tant d'autres, fait poudrer sa perruque, remarqua la densité et la nature terreuse de cette poussière blanche; l'ayant essayée pour en faire de la poterie, il obtint de la porcelaine dure, blanche et transparente. La poudre à poudrer était du kaolin.

A partir de ce moment, la fabrication du château d'Albert prit une grande extension; mais les nouveaux procédés furent cachés avec le plus grand soin, et les ouvriers attachés à la manufacture faisaient serment de ne pas les divulguer.

Malgré cette surveillance, le secret ne tarda pas à se répandre, et la manufacture de Saxe devint la souche-mère de plusieurs fabriques qui s'établirent en Allemagne.

Digitized by Google

Cependant on avait continué de fabriquer en France, d'abord à Saint-Cloud, puis à Chantilly et à Vincennes, de la porcelaine à pâte artificielle qui, malgré sa beauté, la richesse de ses décors, ne pouvait rivaliser pour l'usage avec la porcelaine de Saxe, dont les Allemands gardaient seuls le monopole.

Mais, en 1733, Paul HANNONG, potier de Hagueneau, petite ville du cercle de Saxe, qui connaissait la composition de la porcelaine allemande, proposa au directeur de la manufacture française de lui dévoiler le secret de la porcelaine dure. Le prix exhorbitant qu'il mit à la communication de ses procédés fit échouer toute négociation. HANNONG se retira auprès de l'électeur palatin, fonda la manufacture de Frankenthal, illustrée par l'un de nos premiers romanciers (1), et mourut un peu après 1755.

Le gouvernement français reprit les pourparlers avec les héritiers d'HANNONG et, enfin, le 29 juillet 1761, un traité d'acquisition fut passé entre Pierre-Antoine, son second fils, et M. BOILEAU, directeur de la manufacture de Vincennes; mais la difficulté qu'il y eut de se procurer la matière première dont on ne connaissait de gite qu'à l'étranger, ne permit pas de mettre la main à l'œuvre.

Il fallait attendre que le hasard ou la science amenât la découverte du kaolin sur le sol de la France; c'est ce qui ne tarda pas à arriver. Le 13 novembre 1765, GUETTARD faisait connaître à l'Académie des sciences un gisement de terre à porcelaine aux environs d'Alençon, et peu après Mme DARNET trouvait, à Saint-Yrieix, près Limoges, un kaolin supérieur au premier; les essais en furent faits à Sèvres, en 1768, et dès lors la fabrication de la porcelaine dure y fut établie concurremment avec celle de la porcelaine tendre, la seule qu'on eût faite jusqu'alors.

(1) BALZAC dans le *Cousin Pons*.

Digitized by Google

Rapprochons maintenant ces dates des faits relatifs à l'établissement de l'industrie de la porcelaine à Marseille.

Plusieurs de nos fabricants de faïence sont indiqués dans les statistiques du XVIIIe siècle comme se livrant en même temps à la fabrication de la porcelaine. Ce sont : Ve PERRIN et ABELLARD, Gaspard ROBERT et Honoré SAVY. C'est à ce dernier qu'appartient l'honneur d'avoir pris l'initiative à ce sujet.

Au commencement de l'année 1766, il avait conçu le projet d'établir à Marseille une manufacture de porcelaine. C'était, comme on le voit, peu de mois après la découverte de GUETTARD; peut-être ignorait-il la publication du mémoire de ce savant. Toujours est-il qu'il faisait auprès de l'autorité des démarches pour assurer la réussite de son projet.

La correspondance qui fut échangée dans cette circonstance et qui s'est conservée en partie, contient la série des faits qui se rattachent à l'établissement de cette industrie (1).

Le 24 avril de la même année, M. BERTIN, ministre, secrétaire d'Etat, ayant dans son département les manufactures de porcelaine, écrivait à l'intendant de Provence.

« Le sieur SAVY n'est pas le seul qui ait demandé un pri-
« vilège exclusif pour fabriquer de la porcelaine; plusieurs
« personnes qui ont découvert en France des matières pro-
« pres à cette fabrication ayant présenté des mémoires à ce
« sujet, le Conseil a jugé que le moment était favorable
« pour encourager l'industrie nationale, en permettant d'a-
« bord avec quelques précautions et quelques restrictions,
« la fabrication des porcelaines; je vous envoie ci-joints
« quatre exemplaires de l'arrêt qui a été rendu à ce sujet
« et je vous prie de le rendre public (2). J'y joins le

(1) Archives de l'Intendance à la Préfecture, carton XXIX. Liasse rubriquée : *Fabriques de porcelaine ordinaire.*

(2) C'est l'arrêt du Conseil du 15 février 1760. Il est imprimé tout au long dans le *Dictionnaire des Arts et Métiers* de l'abbé JAUBERT. — Paris, 1773. in-12, tom. 3, p. 550.

Digitized by Google

« mémoire qui a été lu par M. Guettard à la rentrée de l'A-
« cadémie royale des Sciences sur la découverte des matières
« propres à faire de la porcelaine ; on ne doute pas qu'il y
« en ait de pareilles dans plusieurs provinces du royaume.
« Je vous prie de me faire part des succès de l'établissement
« du sieur Savy en ce genre, lorsqu'il aura lieu, et d'encou-
« rager les manufactures de faïence de votre province, à
« s'adonner à un travail dans lequel je suis persuadé que
« les artistes français excelleront bientôt et en feront l'objet
« d'un commerce important avec l'étranger. »

Le vœu du secrétaire d'Etat devait bientôt se réaliser en partie. L'on sait à quelle perfection arrivèrent dès leur mise en activité les manufactures qui s'établirent à Paris à l'instar de celle de Sèvres, grâce aux encouragements qu'elles reçurent de plusieurs grands personnages.

Quant aux projets de Savy, il paraît que des obstacles divers s'opposèrent à leur réalisation complète. Le 9 mai 1756, l'intendant de Provence écrivait à M. Bertin : « J'ai
« fait venir le sieur Savy à qui MM. les échevins avaient
« communiqué, ainsi qu'aux autres fabricants de faïence de
« cette ville l'arrêt du Conseil du 15 février dernier, qui
« permet la fabrication de la porcelaine, avec des restric-
« tions; le sieur Savy m'a dit que ces restrictions l'empê-
« chaient de faire pour cet objet un établissement tel qu'il
« l'avait projeté; que cependant il allait commencer et qu'il
« me montrerait ses premiers essais. »

Ces restrictions apportées à la fabrication de la porcelaine étaient le privilège exclusif, réservé à la manufacture royale de Sèvres, de la dorure et des reliefs. Si c'était là le véritable motif des lenteurs apportées à la réalisation des projets de Savy, pourquoi d'autres fabriques, telles que celles de Chantilly, de Villeroy, de Bourg-la-Reine, ne se laissaient-elles pas décourager par ces entraves et plaçaient-elles avantageusement leurs produits, même sans dorures et

Digitized by Google

sans reliefs. Un obstacle beaucoup plus sérieux venait de la difficulté qu'il y avait de se pourvoir à Marseille des kaolins nécessaires à la fabrication de la porcelaine et de les préparer avec tous les soins désirables.

Cependant la persévérance des trois faïenciers marseillais que j'ai déjà nommés ne se rebuta point, et ils parvinrent à triompher des obstacles de tout genre que devait présenter la mise en activité d'une fabrication dont la matière première provenait de régions plus ou moins éloignées et dont les manipulations étaient soumises à des procédés nouveaux et à peine divulgués.

Mais leurs efforts ne furent pas couronnés d'un même succès : Savy, la Ve Perrin et Abellard se lassèrent bientôt d'une industrie qui ne devait leur offrir aucune chance de bénéfice. Robert montra plus de persévérance, sut donner à sa manufacture une meilleure et plus active impulsion, continua seul des travaux que ses confrères avaient abandonnés dès 1780 et persista dans cette voie jusqu'à la révolution de 93.

Pour se faire une idée de l'importance et de la perfection de ses œuvres, il suffira de rapporter un nouveau passage de la relation du séjour de Monsieur, à Marseille, que j'ai déjà citée.

« Le Prince, y est-il dit, parut curieux de voir la manufacture de porcelaine du sieur Robert; il s'y rendit avec toute sa suite.

« Cet habile artiste n'avait point été prévenu, mais son habileté et son zèle suppléèrent à tout : le Prince vit d'abord dans un salon un grand vase de porcelaine dont la forme, le dessin et la sculpture fixèrent ses regards. « *Ceci mérite d'être vu,* » dit-il aux seigneurs de sa suite ; il examina ensuite diverses autres pièces qui se trouvaient à côté de ce vase et qui toutes attirèrent au sieur Robert les éloges les plus flatteurs.

Digitized by Google

« Monsieur entra dans le magasin de porcelaines et s'arrêta à un service complet qui parut mériter son attention. Il apprit avec plaisir que ce service était destiné pour l'Angleterre.

« Divers seigneurs de sa suite eurent la bonté de lui faire remarquer surtout l'exécution de différentes fleurs en porcelaine dont le feuillage était aussi léger que celui des fleurs naturelles. »

Ceci, ne le perdons pas de vue, se passait en 1777, lorsque Paris, seul en France, possédait quelques établissements créés et soutenus par la générosité du gouvernement et de quelques grands personnages. A Marseille un fabricant donnait, avec ses seules ressources, le premier exemple de la décentralisation d'un art qui n'existait ailleurs qu'à titre d'essai et à force de sacrifice. Le témoignage public de satisfaction accordé par le comte de Provence était d'autant plus flatteur et significatif, que ce prince, connaisseur éclairé et amateur plein de goût, avait lui-même sous son patronage une fabrique de porcelaine établie à Paris. C'est là un fait tellement remarquable dans les annales de l'industrie, qu'il m'a fallu voir et toucher par moi-même des produits authentiques des fabriques marseillaises pour renverser des idées préconçues et ne pas révoquer en doute la véracité du récit qui précède.

Les fabricants de Marseille paraissent ne pas avoir adopté l'usage généralement suivi de marquer par un signe ou monogramme distinctif les produits de leur manufacture, d'où la difficulté d'assigner à la fabrication locale les porcelaines qu'on peut rencontrer.

Cependant, je puis, avec certitude, attribuer aux fabriques marseillaises les pièces suivantes : un sucrier, un pot-à-eau, un tête-à-tête. Celles-ci ont été acquises dans la manufacture même de Robert, par un des ancêtres de la personne qui me les a communiquées. La première a été trouvée

Digitized by Google

chez un marchand de curiosités, mais provient sûrement du même lieu, comme le démontrent ses caractères externes.

Le sucrier a été façonné par moulage; il est ovoïde, bursaire, à parois épaisses, d'une forme qui se rapproche du style chinois ; la surface est souillée d'une teinte inégale de gris jaunâtre. Sur chaque grand côté est un médaillon en camaïeu sienne brûlée, représentant un site deux fois reproduit, qui est encore une imitation très-imparfaite des paysages de la Chine. La peinture est au pointillé et assez délicate. Le chiffre X. B. est tracé en lettres d'or sur le champ des ciels. La dorure est légère, terne; elle a disparu dans les parties les plus exposées au frottement. La couverte présente des ondulations et paraît avoir été mise par aspersion.

Cet exemplaire appartient, sans contredit, aux premiers temps de la fabrication. Il y a dans chacune de ses parties quelque chose d'indécis qui dénote une main encore peu familiarisée avec les procédés de façonnage et d'ornementation. Je suis tenté de croire que la matière première vient de la Chine. Il est certain qu'il a existé, dans le milieu du XVIIIe siècle, de fréquentes relations commerciales entre cette contrée et Marseille. Je ne connais pas, en effet, de localité où l'on rencontre plus fréquemment qu'ici, des débris d'anciens services en porcelaine de Chine, exécutés sur commande, ornés du chiffre ou des armoiries de leurs possesseurs.

Le pot-à-eau dénote un progrès évident dans la fabrication; la pâte est moins grisâtre, la couverte est mieux étendue, le décor au camaïeu gris, qui représente divers épisodes de l'histoire de Lot, est peint d'une manière plus large et mieux assurée. La dorure est gracieusement jetée, plus forte et mieux assise. Je pense qu'on a dû employer pour cette pièce le kaolin d'Alençon.

Le tête-à-tête est irréprochable ; il peut rivaliser, par le

Digitized by Google

façonnage, la peinture et la dorure, avec les produits les plus parfaits des manufactures de Paris. La pâte à conservé une légère teinte grisâtre; mais ce défaut tient à la qualité imparfaite du kaolin d'Alençon. Les tasses sont tournées minces, à bords droits et à anses. Le fond est de grand feu nankin foncé, doré à l'or fort, avec médaillons réservés en blanc, à cartels d'oiseaux, dans le genre plus particulièrement usité par les décorateurs de Sèvres et de Villeroy, qui se prête si bien au mouvement de la composition et aux fantaisies de la couleur.

Ce sont là, comme on le voit, des pièces d'apparat que la richesse et le goût de leur facture ont préservé des chances continuelles de destruction. Robert fabriquait aussi des porcelaines ordinaires; on en consommait beaucoup pour le service des cafés et des autres lieux publics. Je n'ai pas été assez heureux pour rencontrer un échantillon de ces porcelaines. Le hasard qui vient souvent en aide à ceux qui cherchent, amènera cette découverte mieux que ne pourraient le faire les perquisitions les plus minutieuses.

La notice sur le séjour du comte de Provence à Marseille loue d'une manière spéciale, les fleurs peintes en imitation du naturel. Ces fleurs étaient fort recherchées pour les bouquets détachés, l'ornement des lustres et des appliques en cuivre doré. Elles avaient été primitivement fabriquées à Vincennes: c'était un objet de mode fort couru et d'un prix très-élevé. On cite deux groupes qui furent confectionnés en 1748, pour le roy et la dauphine, dont le montage pour chacun d'eux s'éleva à la somme de 3,000 fr. Plusieurs personnes peuvent se rappeler avoir vu dans quelques anciens salons de la ville des fleurs en porcelaine sortant des ateliers de Robert.

Il s'en faut de beaucoup que j'aie dit le dernier mot sur l'exercice de l'art céramique à Marseille. Les recherches auxquelles je me suis livré n'ont eu d'autre but que d'éveiller

Digitized by Google

l'attention et de provoquer les investigations de ceux qui portent quelque intérêt aux études artistiques et à leurs applications, de sauver en même temps du naufrage les débris isolés d'une industrie qui a jeté un grand éclat dans notre cité.

Les procédés mécaniques tendent aujourd'hui à envahir toutes les professions. La sculpture en bois, elle-même, n'a pu échapper à cette loi fatale qui substitue les engins mus par la vapeur à la main intelligente et inspirée de l'homme. Le potier résiste encore et continue à façonner sur la roue le bloc d'argile qui s'étend sous ses doigts. Encore quelque temps, et il ne sera plus l'agent le plus actif qui fait pénétrer dans les plus humbles demeures le sentiment et le goût des arts.

Système métrique et décimal en France (1).

Quoique déjà bien des années se soient écoulées, depuis que ce système si ingénieux, résultat de combinaisons savantes de tant de français illustres, a été mis en vigueur, on a cherché à familiariser les différentes provinces de France avec ce système, et pourtant il est encore beaucoup de nationaux, d'ailleurs très-instruits, qui ne le connaissent pas parfaitement, tandis qu'il a été goûté par un grand nombre de peuples étrangers. Aussi, ne croyons-nous pas superflu de retracer ici *in extenso* les articles contenus dans une brochure imprimée pour l'usage du Congrès international de statistique, réuni à Paris, en 1855; brochure dans laquelle la description de ce système est historique et vraiment populaire, ayant été mis à la portée de toutes les intelligences.

Cette brochure mérite donc d'être connue, et non seulement par ce que l'auteur de la description précitée a déclaré

(1) *Note du Secrétaire-perpétuel de la Société.*

Digitized by Google

que le monde entier devrait adopter le système métrique et décimal français, mais encore parce qu'elle contient d'autres documents précieux qui ont porté tous ou presque tous les membres du jury international, ainsi qu'une foule d'étrangers venus à Paris, en 1855, lors de l'exposition universelle, à recommander instamment à la sollicitude des gouvernements et des hommes éclairés, l'adoption d'un système uniforme de poids et mesures, etc., fondé sur le système dont la France peut s'honorer.

Ces considérations étaient suffisantes pour nous engager à donner dans notre Répertoire, le texte des articles de cette brochure et nous aimons à nous persuader qu'on nous saura gré de cette reproduction, ne fût-ce que pour avoir ainsi secondé les vues de Monsieur A. Vattemare, honorable citoyen des Etats-Unis, dont l'intention de propager ces articles a été manifestée dans la lettre suivante, *relativement aux étalons des poids et mesures et monnaies échangés entre la France et les Etats-Unis d'Amérique.*

A M. Hannibal Hamlin, Président de la Commission du Commerce, Sénat des Etats-Unis.

Agence centrale des échanges internationaux.

Paris, le 12 décembre 1855.

Monsieur le Président,

C'est sur l'initiative de la Commission du commerce, et par suite d'une résolution du 30 juin 1848, que le Congrès m'a confié une série complète des étalons des poids et mesures des Etats-Unis, pour les présenter au Gouvernement français. C'est, en conséquence, par l'intermédiaire du même Comité qu'il est de mon devoir d'adresser au Congrès les remercîments du Gouvernement français. Lorsqu'au mois de mars 1851, j'informai M. le ministre de l'agriculture et du commerce des dons du Congrès que j'avais à lui

Digitized by Google

offrir, M. Schneider, alors ministre, m'écrivit sous la date du 24 du même mois :

Monsieur,

« La nation française ne peut que se féliciter de posséder cette nouvelle collection de poids et mesures étrangers dont il doit, sans doute, l'hommage à votre intervention ; et je vous prie, Monsieur, d'en faire agréer mes remercîments au Congrès de l'Union américaine. Je vous serai obligé de vouloir bien faire remettre au Conservatoire des Arts et Métiers les caisses restées en dépôt au chemin de fer de Rouen, et dont le contenu prendra place dans la galerie des prototypes. De mon côté, je m'empresse de vous annoncer que je tiens à votre disposition une collection des trois principaux étalons de poids et mesures français, construits par feu Gambey, membre de l'Institut ; et je me fais un véritable plaisir d'employer votre intervention pour l'offrir de la part du Gouvernement français, à titre d'échange international, au Congrès de l'Union américaine. »

Conformément à la lettre ci-dessus, je délivrai, dans les premiers jours d'avril 1851, la collection des poids et mesures américains au conservateur du Conservatoire des Arts et Métiers ; et ce fut le nouveau ministre M. Buffet, qui, le 24 mai de la même année, m'en accusa réception en ces termes :

Monsieur,

« Mon département a reçu la série de poids et mesures, ainsi que les deux balances de précision, que vous lui avez offerts au nom de l'Union américaine ; et cette collection est aujourd'hui une des plus belles et des plus importantes de celles que possède le dépôt des prototypes, établi à Paris, au Conservatoire des Arts et Métiers. Désirant répondre, autant qu'il était en mon pouvoir de le faire, à ce témoignage de bienveillance internationale de

Digitized by Google

« l'Union américaine, j'ai décidé qu'il serait mis à votre « disposition, pour lui être offerts : 1° une des collections « construites par feu GAMBEY, membre de l'Institut, et qui « se compose de trois unités du système métrique des poids « et mesures : le *mètre*, le *litre* et le *kilogramme* ; 2° la « série des instruments de pesage et de mesurage qui com- « pose habituellement en France un bureau de vérification, « et dont vous trouverez ci-jointe la liste ; 3° un atlas des « poids et mesures français ; 4° un volume contenant la loi « qui a remis le système métrique en vigueur dans notre « pays, et les ordonnances et instructions publiées pour en « assurer l'exécution. Veuillez, je vous prie, en portant cette « décision à la connaissance du Congrès américain, lui « transmettre l'expression de tous mes remerciments pour « la précieuse collection que mon ministère a reçue. Je sais, « Monsieur, que c'est à vos louables et persévérants efforts « pour établir entre les nations civilisées une réciprocité de « dons internationaux, que l'on doit attribuer l'échange « qui s'accomplit aujourd'hui par votre intermédiaire ; et « c'est parce que je connais le zèle ardent avec lequel vous « vous êtes consacré à la réalisation de cette pensée, que « j'ai confié à vos soins officieux la mission de faire agréer « au Congrès l'offre qui répond à l'envoi dont vous avez le « premier suggéré l'idée, »

Signé : BUFFET ; *ministre de l'agriculture et du commerce.*

M A. VATTEMARE.

Par ce que vous venez de lire, vous voyez, Monsieur le Président, que ce ministre ajoute considérablement aux présents faits par son prédécesseur, M. SCHNEIDER ; que les hommes d'Etat qui se sont succédé au ministère de l'agriculture et du commerce, étaient animés des mêmes sentiments de reconnaissance pour le Congrès et du même désir

Digitized by Google

de donner, autant que cela était en leur pouvoir, les plus frappants témoignages de ce bon vouloir. Je suis heureux Monsieur le Président, d'avoir été choisi comme l'humble médiateur entre deux grandes nations pour un échange qui ne peut manquer de resserrer les liens de l'ancienne amitié qui existe entre les Etats-Unis et la France.

Ainsi, Monsieur, j'ai concouru à placer visiblement, côte à côte, à Paris et à Washington, le système de poids et mesures français et américains, dont le mérite réciproque peut ainsi être examiné facilement et à fond. Vous comprendrez que je formule ici le vœu que les deux systèmes, ainsi que ceux de toutes les autres nations civilisées, puissent être comparés, de sorte que celui qui, après un examen approfondi, serait, par les principes de sa construction, reconnu comme le plus susceptible de recevoir les améliorations qui le conduiraient à une perfection absolue, soit adopté par tous les pays.

Combien un semblable résultat rendrait plus faciles les relations commerciales de nation à nation! Combien ces relations deviendraient plus intimes et plus avantageuses : car, en resserrant les liens des intérêts et de l'affection, elle assurerait le maintien de la paix, paix si essentielle au bonheur, à la prospérité et au progrès des peuples! Un tel résultat, Monsieur le Président, n'entre-t-il pas rigoureusement dans la sphère d'opérations du système dont je suis reconnu depuis longtemps comme l'humble mais fidèle missionnaire? N'est-ce pas comme agent de ce système que j'ai échangé, entre les Gouvernements de France et des Etats-Unis, les dons qui font l'objet de la présente lettre? Je ne crois pas me tromper en assurant que ce but rentre dans les attributions de mon système; aussi, Monsieur le Président, me suis-je procuré, et ai-je joint à cette lettre, comme ne faisant qu'un tout avec elle, trois rapports descriptifs sur la collection envoyée aux Etats-Unis par la France, et sur le système français des poids, mesures et des monnaies.

Digitized by Google

Le premier de ces mémoires a été composé par M. W.-W. Mann, citoyen des Etats-Unis, qui habite Paris depuis quelques années. Comme je savais qu'il avait fait du système décimal métrique français une étude particulière et qu'il était convaincu, comme moi, des immenses bienfaits qui résulteraient, pour le monde en général, et pour son pays en particulier, de l'adoption, par toutes les nations, d'un système commun de poids et mesures et de monnaies, je le priai de préparer un mémoire pour être joint à ma lettre. Dans son travail, M. Mann décrit: d'abord les articles qui composent la collection des poids et mesures de France actuellement à Washington; il donne ensuite une histoire explicative du système français; enfin, il soumet quelques objections et propose des améliorations qui me semblent dignes d'une sérieuse attention, si, comme je n'en doute pas, la question de l'adoption, par toutes les nations, d'un système commun, est bientôt portée devant le peuple et le Congrès des Etats-Unis.

Le second rapport est l'œuvre de M. Silbermann, conservateur au Conservatoire des Arts et Métiers, à Paris; il contient le procès-verbal de la vérification des étalons composant la collection envoyée par la France aux Etats-Unis, ainsi qu'une description concise de la précision extraordinaire des balances préparées par le professeur Bache, précision qui donne une si grande valeur au don que vous avez fait à la France.

Le troisième mémoire sur le système monétaire français est écrit par M. Durand, commissaire général des monnaies et médailles. Il a été fait expressément pour suivre le rapport de M. Silbermann, sur les poids et mesures. Ces deux derniers mémoires ont également été préparés sur ma demande et doivent accompagner la collection d'étalons envoyée aux Etats-Unis. Ils ont été imprimés en français et m'ont été délivrés par ordre de M. le ministre de l'intérieur,

Digitized by Google

pour être distribués aux divers Gouvernements de l'Europe et de l'Amérique avec lesquels notre agence pour les échanges internationaux entretient des relations régulières.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de demander respectueusement la publication, dans les documents du Congrès, de la présente lettre et des trois mémoires qui l'accompagnent. J'ai la confiance que votre honorable Comité ne verra pas d'objection à donner cette satisfaction aux auteurs distingués de ces travaux, et s'empressera de saisir cette occasion pour répandre, dans les Etats-Unis, la connaissance des poids et mesures et des monnaies de France. Si le Sénat daignait se rendre au vœu que je viens d'exprimer, je demanderais que 500 exemplaires de la lettre et des documents qui y sont joints fussent mis à ma disposition pour être distribués en Europe, où, selon moi, il serait utile de les répandre sous cette forme, ce qui donnerait une preuve de la promptitude et de la libéralité avec lesquelles le Congrès américain encourage toutes les recherches qui ont un caractère marqué d'utilité publique.

Je suis avec respect,

Monsieur le Président,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Alexandre VATTEMARE.

Lettre sur le Système métrique décimat français des poids mesures et monnaies, *par* M. W.-W. MANN.

Paris, 10 octobre 1853.

Mon cher Monsieur VATTEMARE,

Conformément au désir que vous avez bien voulu me témoigner, je m'empresse de rédiger un mémoire pour être joint à la lettre que vous vous proposez d'adresser à M. le Président de la Commission du commerce du Sénat américain, concernant les collections des poids et mesures qui

Digitized by Google

ont été récemment échangées entre les Gouvernements de nos deux pays, échange dont vous étiez, Monsieur, le zèlé intermédiaire. Vous m'avez demandé d'abord quelques notes sur la belle collection des types et prototypes, présentée par la France aux Etats-Unis, et puis une description simple et populaire du système vraiment remarquable dont ces types et prototypes sont les signes visibles, la réalisation matérielle. C'est très-volontiers, Monsieur, que je me rends à votre désir, et je me plais à croire qu'en m'associant ainsi pour un moment à l'œuvre philanthropique à laquelle votre nom se rattache si intimement, j'aurai le double avantage de faire plaisir à un ami bien estimé, et de rendre un véritable service à mon noble pays, en y répandant la connaissance des poids, mesures et monnaies composant le système décimal métrique de la France. Je n'en doute pas, Monsieur, ce système, aux yeux de la postérité reconnaissante, se dessinera brillamment au commencement de cette ère merveilleuse de progrès, au milieu de laquelle nous vivons. Ce sera une gloire de plus pour la France. Vous me permettrez, mon cher Monsieur, de garder la forme épistolaire, qui convient le mieux au caractère simple et peu prétentieux des remarques que j'aurai à faire.

J'ai visité le Conservatoire des Arts et Métiers de Paris, (institution analogue au Patent Office américain), peu de temps après l'arrivée à leur destination de la collection de poids et mesures, offerte à la France par les Etats-Unis. Une place convenable lui avait été assignée dans la galerie des poids et mesures de ce magnifique établissement. Je n'ai point oublié les paroles bienveillantes et flatteuses dont s'est servi, dans cette occasion, en parlant du don américain, M. le général Morin, membre de l'Institut et administrateur du Conservatoire des Arts et Métiers, qui nous a fait les honneurs de l'établissement. Il cita les objets de notre collection comme chefs-d'œuvre d'habileté, remarquables par le

Digitized by Google

fini de leur exécution, et par une très-heureuse invention pour beaucoup de leurs détails. Sous ces rapports, disait le général, ils n'auraient rien à craindre d'une comparaison avec les plus beaux échantillons d'aucune nation.

Plus tard, je suis allé au Conservatoire des Arts et Métiers une seconde fois, pour examiner la belle et précieuse collection des poids et mesures français, exécutée par ordre de ce Gouvernement pour les Etats-Unis, en échange du présent précédemment fait à la France par le Gouvernement américain. Elle était mise à part pour être emballée et expédiée à Washington. Une inscription placée au-dessus en lettres d'or, désigna la collection et rappela sa destination comme un don offert par la France aux Etats-Unis. Alors, ayant sous les yeux cette collection complète des poids et mesures du système métrique décimal, je me suis souvenu des principes scientifiques, exacts et infaillibles, sur lesquels est basé ce système, de sa construction simple, régulière, commode, si parfait dans son ensemble, si harmonieux dans toutes ses parties ; et je ne pouvais qu'en témoigner hautement mon admiration et exprimer les vœux bien sincères que je formais, que le jour ne fut pas éloigné, où toutes les nations civilisées, foulant aux pieds leurs vieux préjugés, et mues par une sage intelligence de leurs propres intérêts et des besoins communs, renonceraient à leurs systèmes vieillis, multiformes, incommodes, discordants, et adopteraient franchement le système métrique de France. Ce système porte un beau cachet de catholicité qui le recommande à l'adoption universelle. Tout en étant ajusté particulièrement à la France, il lui est resté intacte cette universalité essentielle du caractère qui le recommande d'une manière si remarquable. Il s'ajusterait facilement au monde entier. *Le monde entier devrait l'adopter.*

Ce caractère du système, tel que je l'ai dit, sera clairement démontré par l'explication que je me propose d'en

Digitized by Google

faire dans la suite de cette lettre. Il y a des milliers d'hommes aux Etats-Unis, hommes d'une intelligence distinguée et de connaissances étendues, qui n'ont pas étudié le système métrique, et qui, effrayés par sa nomenclature greco-latine, et par les difficultés présumées de sa construction scientifique, lui ont refusé le temps, véritablement très-peu important, qu'il faudrait pour le bien comprendre. J'espère, mon cher Monsieur, que, présentées au public, comme elles doivent l'être, sous la protection de votre nom, mes remarques sur ce système trouveront de nombreux lecteurs qui, autrement, n'y auraient pas accordé leur attention. J'espère que nos législateurs à Washington examineront la collection des poids et mesures français, déposée au Patent Office, et puis, qu'ils se demanderont sérieusement comment ils pourraient rendre à notre pays si éminemment commercial, dont ils sont les législateurs, de plus éclatants et durables services, qu'en supprimant le misérable tas de coutumes (je ne puis pas les appeler des systèmes) qui existent aux Etats-Unis, et en inscrivant dans nos statuts, comme loi du pays, le système métrique décimal des poids, mesures et monnaies. Si nous l'adoptons, toutes les autres nations seront obligées de le faire. L'Angleterre elle-même, dont le concours est si désirable, si nécessaire même, nous suivrait de près. Elle ne nous devancera jamais dans cette réforme. Tant que la nation, aujourd'hui la seconde, et qui sera bientôt la première nation commerciale de la terre, reste en arrière, l'Angleterre ne fera point un pas en avant. De grands et évidents avantages, des intérêts impérieux lui ordonnent d'avancer, mais il faudra lui trouver d'autres et de plus puissantes raisons. Ces raisons existeraient, et à peu près dans la mesure de contrainte, si les Etats-Unis, avec lesquels les rapports commerciaux de l'Angleterre sont si intimes, si importants et si constamment progressifs, adoptaient, les premiers, le système

Digitized by Google

métrique. L'Angleterre, la France et les Etats-Unis l'ayant adopté, toutes les autres nations, de premier et de second rang, qui ne se sont pas encore railiées, seraient disposées et, en quelque sorte, forcées de l'accepter. Alors, pour la première fois, nous verrions, traduits en faits visibles pour tous, reconnus partout, revêtus de la sanction législative universelle, les grands intérêts communs, intimes, qui constituent, en une seule famille, toutes les nations de la terre. L'idée de la *République universelle*, quand elle n'est pas l'utopie d'une triste illusion, est l'argument dont se serviraient de vils intrigants pour le bouleversement de la société; mais que les divers peuples du globe se trouvent une fois unis par ce lien pratique, solide, amical, l'adoption par tous d'un seul et même système de poids, mesures et monnaies, d'autres liens, plus intimes encore, ne tarderaient pas à se créer, et la philantropie, fut-elle de l'école la plus positive, la plus pratique, la moins pressée qui puisse être, serait conduite à admettre que *la fraternité des nations* n'est peut-être pas un rêve, rien qu'un rêve!

Plusieurs nations de l'Europe et de l'Amérique ont déjà adopté ce système. Il fait loi en Belgique, en Espagne, en Hollande, en Grèce, en Pologne, en Lombardie, en Sardaigne et à Modène. Il a été accepté en grande partie par la Suisse, et le Zollverein a basé ses mesures communes sur le système métrique. Il est en vigueur au Chili, dans la Colombie et dans la Nouvelle-Grenade, dans l'Amérique du Sud, et au Mexique, dans l'Amérique du Nord. Que les Etats-Unis ne tardent pas à suivre leur exemple! Le progrès, le progrès libre et constant, que n'embarrassent ni les chaines des préjugés, ni les entraves des coutumes, ni les empêchements des lois, devrait être le signe distinctif de notre grande République. Nous avons secoué le joug de roi prescriptif, devons-nous rester les sujets de l'erreur prescriptive? Si nous voulons que nos réformes politiques,

Digitized by Google

civiles et sociales soient bien et facilement accueillies par les autres nations, montrons-nous prêts, de notre côté, à accepter, avec empressement, toutes les améliorations qui nous seront offertes par d'autres nations et qui se recommanderont, comme celle dont il s'agit, par un caractère d'utilité évidente, sous le sceau de la vraie science. Que la vérité soit la bien venue de quelque côté qu'elle nous vienne !

Mais avant d'expliquer le système métrique français, permettez-moi de citer ici quelques passages d'une lettre que vous avez eu l'obligeance de me communiquer ; cette lettre vous est adressée par M. Silbermann, le savant conservateur du Conservatoire des Arts et métiers. En l'insérant ici, je ne ferai qu'accomplir, et plus complètement que je n'aurais pu le faire autrement, vos propres intentions, en me priant de préparer un mémoire pour être annexé à votre rapport ; car le but principal de cette lettre était de vous apprendre de quels objets se composait la collection destinée par ce Gouvernement aux Etats-Unis, et de vous annoncer qu'elle était presque prête pour vous être livrée. Dans le commencement de sa lettre, M. Silbermann parle, en ces termes si flatteurs pour les Etats-Unis, des poids et mesures américains, remis, par votre intermédiaire, au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris :

« Je ne puis mieux vous témoigner l'estime que je porte à ces balances, qu'en vous disant que je me suis servi de la petite, pour ajuster le kilogramme en platine qui a figuré à l'Exposition de Londres ; sa sensibilité et sa constance sont à l'abri de tout reproche ; avec elle, j'ai pu faire mes pesées avec la certitude du demi-milligramme.

« La forme adoptée pour ces balances est à la fois sévère, bien appropriée à l'usage, et empreinte de cette noble coquetterie qui ne se rencontre que dans les instruments sortis des mains de maître. Ce sont ce qu'on appelle, à juste titre, des instruments de précision.

Digitized by Google

« Ce que je viens de dire de la petite balance est également vrai, et avec plus de raison encore, pour la grande. Avec 10 kilogrammes dans chaque bassin, cette dernière accuse avec facilité un demi-milligramme de différence entre les deux charges, c'est-à-dire une unité sur vingt millions. Cette épreuve a été répétée un grand nombre de fois, autant pour mon édification personnelle que pour convaincre les incrédules.

« Ce qui me plait le mieux dans ces balances, c'est le système sur lequel leur construction est basée, et qui consiste non plus à faire osciller le fléau comme dans nos balances ordinaires, mais à le faire chavirer immédiatement dès que la charge n'est pas en équilibre. De cette manière, les pesées se font très-rapidement et avec toute la précision qu'on peut donner aux balances les mieux soignées. En ce qui me concerne, j'ai toujours regretté que nos balanciers se soient refusé à adopter ce système. Ils motivent leur refus en disant qu'avec une balance oscillante on peut remplacer les petits poids par des arcs d'oscillation qui permettent d'estimer de bien plus petites fractions de milligramme. Je ne doute nullement qu'on ne puisse arriver à la même précision dans les deux systèmes. On réalisera, dès lors, un immense bénéfice de temps avec le système du chavirement. Au reste, je connais par expérience le degré de certitude qu'on peut fonder sur les estimations faites par les arcs ; malgré les soins les plus minutieux, les très-petits arcs, dont il est ici question, sont variables, et tout en vous laissant croire à des dixièmes de milligramme, ils vous font commettre à votre insu des erreurs de plus de deux milligrammes.

« Je vous dirai que j'ai été très-satisfait de la forme qu'on donne en Amérique aux petits poids. Figurer des polygones avec des fils de grosseur convenable, et ayant un nombre de côtés égal au chiffre que ces poids expriment, est une

Digitized by Google

idée très-heureuse, qui protègent contre les fausses lectures; pas n'est besoin de loupe pour distinguer un pentagone, qui signifie 5, d'un angle V, dont les deux côtés indiquent 2, et enfin du fil droit unique, servant d'unité. C'est un mode qui sera certainement apprécié en France, et que, de mon côté, je chercherai à rendre légal, en le substituant à la forme adoptée, et qui est sujette à des erreurs, connues seulement des personnes qui en font souvent usage.

« J'ai vu avec plaisir les crochets garnis de peau de buffle, afin d'enlever les poids sans les frayer. La pince, pareillement garnie de buffle et destinée à saisir les poids Troy, m'a servi à saisir le kilogramme en platine pendant son ajustement; toutes ces petites précautions constituent à mes yeux le véritable cachet de l'expérimentateur scrupuleux.

« Quant à la justesse des poids et des mesures, ce que je vois m'en est un sûr garant.

« Un autre point à noter, est l'alliage adopté aux Etats-Unis. Je prônerai cet alliage le plus haut possible, pour que le laiton employé en France à la confection des poids et des mesures, soit de même titre que celui des Etats-Unis. Avec le secours de cet alliage, on peut viser à obtenir des mesures et des poids exempts de martelage et d'écrouissage; on se borne à couler les pièces le plus uniformément possible, afin de n'avoir, dès le principe, qu'une différence minimum dans les dilatations ou densités des matières.

« Cette nécessité est depuis longtemps sentie, mais elle n'a pas encore été sanctionnée par la loi, comme l'a été l'alliage d'étain et de plomb qui forme les mesures de capacité pour les liquides, et pour la vérification duquel on a même spécialement construit une balance hydrostatique, comme vous le verrez dans la nomenclature des objets qui vous seront soumis. »

Puis M. Silbermann donne, ainsi qu'il suit, l'énumération

Digitized by Google

de ces objets qui aujourd'hui font l'ornement du Patent Office, à Washington :

« Les poids et mesures, ainsi que les instruments de pesage, de mesurage et de poinçonnage que le Gouvernement de la République française met à votre disposition pour être remis en son nom au Gouvernement de la République de l'Union américaine, comme gage de sympathie réciproque, sont les suivants :

« 1° Une collection complète de tous les appareils, poids et mesures, qui composent en France les bureaux de vérificateur des poids et mesures, et dont les détails sont :

Mesures de longueur.

1 mètre en laiton, divisé dans toute sa longueur, servant d'étalon.
1 mètre en bois, ferré aux deux bouts.
1 double décimètre.
1 décamètre (chaine d'arpenteur) avec dix fiches.
1 mètre chaine pour mesurer le pourtour des fagots et falourdes.

Mesures de capacité.

ÉTALONS EN LAITON, AVEC DISQUES DE GLACE DÉPOLIE.

	Litres.		Litres.
1 Double décalitre.....	20	1 Double décilitre.....	0.2
1 Décalitre.....	10	1 Décilitre.....	0.1
1 Demi-décalitre.....	5	1 Demi-décilitre.....	0.05
1 Double litre.....	2	1 Double centilitre	0.02
1 Litre.....	1	1 Centilitre.....	0.01
1 Demi-litre.....	0.5		

ÉCHANTILLONS DE FORME LÉGALE DES MESURES DE CAPACITÉ EN ÉTAIN EN USAGE POUR LES LIQUIDES.

1re *Série* (*cylindriques*).	Litres.	2e *Série* (*avec anse*).	Litres.	3e *Série* (*avec anse et couvercle*).	Litres.
1 Double littre.	2.	1 Double litre.	2.	1 Double litre.	2.
1 Litre.....	1.	1 Litre.....	1.	1 Litre.....	1.
1 Demi-litre	0.5	1 Demi-litre ...	0.5	1 Demi-litre ...	0.5
1 Double décilre	0.2	1 Double décilre	0.2	1 Double décilre	0.2
1 Décilitre.....	0.1	1 Décilitre.....	0.1	1 Décilitre.....	0.1
1 Demi-décilitre	0.05	1 Demi-décilitre	0.05	1 Demi-décilitre	0.05
1 Double centre	0.02	1 Double centre	0.02	1 Double centre	0.02
1 Centilitre	0.01	1 Centilitre.....	0.01	1 Centilitre.....	0.01

Digitized by Google

ÉCHANTILLONS DES MESURES DE CAPACITÉ EN FER-BLANC POUR LE LAIT ET L'HUILE.

1re *Série.*

Pour le lait et les rations militaires.

1 Double litre.	1 Double décilitre.	1 Double centilitre.
1 Litre.	1 Décilitre.	1 Centilitre.
1 Demi-litre.	1 Demi-décilitre.	

2e *Série.*

Pour l'huile à brûler, marquées B.

1 Double litre.	1 Double décilitre.	1 Double centilitre.
1 Litre.	1 Décilitre.	1 Centilitre.
1 Demi-litre.	1 Demi-décilitre.	

3e *Série.*

Pour l'huile à manger, marquées M.

1 Double litre.	1 Double décilitre.	1 Double centilitre.
1 Litre.	1 Décilitre	1 Centilitre.
1 Demi-litre.	1 Demi-décilitre.	

ÉCHANTILLONS DES MESURES DE CAPACITÉ EN BOIS POUR LES MATIÈRES SÈCHES, POUR LES CÉRÉALES, ETC.

	Litres.		Litres.
1 Hectolitre	100	1 Litre	1.
1 Demi-hectolitre.....	50	1 Demi-litre	0.5
1 Double décalitre.....	20	1 Double décilitre.....	0.2
1 Décalitre	10	1 Décilitre.....	0.1
1 Demi-décalitre.....	5	1 Demi-décilitre	0.05
1 Double litre	2		

ÉCHANTILLONS DES MESURES DE CAPACITÉ EN BOIS POUR LE CHARBON (MESURES AVEC PIEDS).

	Litres.		Litres.
1 Hectolitre.....	100	1 Demi-hectolitre.....	50

Digitized by Google

POIDS.

ÉTALONS EN LAITON, A BOUTONS.

		Grammes.			Grammes.
1	Poids de 20 kilogr.	20,000	2	Doubles grammes ...	2.
1	— de 10 —	10,000	1	Gramme.....	1.
1	— de 5 —	5,000	1	Cinq décagrammes..	0.5
1	Double kilogramme	2,000	1	Deux décagrammes.	0.2
2	Un kilogramme.....	1,000	2	Un décigramme.....	0.1
1	Demi-kilogramme.	500	1	Cinq centigrammes.	0.05
1	Double hectogram.	200	1	Deux centigrammes.	0.02
2	Un hectogramme...	100	2	Un centigramme.....	0.01
1	Demi-hectogramme	50	1	Cinq milligrammes..	0,005
1	Double décagramme	20	2	Deux milligrammes.	0.002
2	Un décagramme ...	10	1	Milligramme.....	0.001
1	Demi-décagramme.	5			

POIDS A GODETS.

Composant ensemble 1 *kilogramme et se détaillant en :*

500 Grammes.	100 Grammes.	10 Grammes.	2 Grammes.
200 —	50 —	10 —	2 —
100 —	20 —	5 —	1 —

POIDS EN FONTE DE FORME TRAPÉZOÏDALE.

1 de 50 kilogrammes.	1 de 20 kilogrammes.

POIDS EN FONTE DE FORME PYRAMIDALE.

10 kilogrammes.	500 Grammes.
5 —	200 —
2 —	100 —
1 —	50 —

« Les appareils de vérification sont :

1 balance de la portée de 50 kilog. trébuchant à... 0.02 gr.
1 ——— de 1 kilog. — à... 0.01 —
1 balance d'essai de la portée de 20 gram. tréb^t à. 0.001 —
1 — hydrostatique de la portée de 2 k. tréb^t à. 0.01 —

« La balance d'essai pour la vérification des petits poids contient deux séries de poids de 20 gr., 10 gr., 5 gr., 2 gr. et 1 gr., plus une série du gramme subdivisé, et enfin deux plateaux de rechange.

Digitized by Google

« La balance hydrostatique est accompagnée d'un seau en cuivre pour faire les pesées dans l'eau.

« Cette balance sert, dans la vérification, à déterminer le titre de l'alliage employé pour la confection des mesures de capacité en étain.

« Une trémie, se fixant à un établi en chêne, qui lui sert de support, est destinée à vérifier les mesures de capacité en bois; une racloire sert à enlever le trop plein de la graine jaugée à l'avance, qui est affectée à ces mesurages.

« La graine employée dans ce cas est celle de navette, ou toute autre dont la forme est ronde, petite et régulière.

« Sur cet établi, se fixe une presse à vis destinée à poinçonner les mesures; à cette fin, elle est accompagnée d'une boite contenant une bigorne et deux coussinets, ainsi que deux clefs pour serrer les écrous.

« Les vérificateurs qui, dans leurs tournées d'inspection, ne pourraient traîner à leur suite le lourd attirail qui précède, sont simplement munis du petit nécessaire contenant les objets suivants, que vous trouverez dans la boite dite de vérificateur :

1 Mètre en bois en deux parties;
1 Double décimètre en buis;
1 Jauge en cuivre, avec divisions saillantes, pour la vérification de la dimension des mesures de capacité en bois, depuis le double hectolitre jusqu'au demi-décilitre;
1 Balance à double système servant de romaine à 1/10, pour les poids de 20 à 2 kilogrammes, et de balance à bras égaux pour le kilogramme et ses divisions;
1 Presse en fer pour le poinçonnage;
1 Marteau masse;
7 Modèles de poinçons;
1 kilogramme à godets, pareil à celui déjà indiqué;
1 kilogramme à bouton.

Digitized by Google

« A tous ces objets, on a joint le Recueil officiel des ordonnances et instructions sur la fabrication et la vérification des poids et mesures, accompagné de l'Atlas qui les représente dans leur forme légale.

« 2° A cette collection, dont le but n'est pas la grande précision, mais bien celle pratiquée dans les usages civils, il a été ajouté un groupe d'unités dont la parfaite exactitude est garantie par le nom de son exécuteur, GAMBEY.

Ces unités sont :

1 Mètre en laiton divisé ;
1 Litre —
1 Kilogramme en laiton divisé doré.

« 3° Enfin, pour couronner cette offrande, M. le ministre du commerce a fait ajouter un mètre type, que je fais construire en ce moment, et qui sera comparé, avec le plus grand soin, avec le mètre prototype en platine déposé aux Archives de l'Etat.

« Ce mètre sera à bout et à trait ; il constituera un thermomètre de BORDA, au moyen d'une seconde règle sur la quelle il sera fixé par l'une de ces extrémités. Par cette addition, on aura à chaque instant, soit la longueur absolue du mètre, soit sa température.

« Les deux règles seront nécessairement de deux métaux différents : le mètre sera en acier, et l'autre, qui le supporte, sera en bronze : la différence dans la dilatation de ces deux métaux est assez grande pour donner des divisions appréciables sur les deux échelles correspondantes, tracées vers les extrémités libres de ces deux règles.

« Je vous marquerai les détails de construction de ce mètre-type, lorsque je vous adresserai le résultat de mes expériences sur la dilatation des deux métaux, ainsi que ceux de sa comparaison.

« Je me dispose aussi à vérifier les poids en laiton et les mesures de capacité. Aussitôt que ces travaux seront terminés, le tout vous sera remis en bon ordre. »

Digitized by Google

Le système de poids et mesures dont nous possédons, d'après l'énumération ci-dessus, une collection complète de tous les instruments et appareils, se nomme le *système métrique décimal*. — *Métrique*, parce qu'il est basé sur le *mètre*, l'unité de longueur, duquel dérivent toutes les unités du système ; *décimal*, parce que tous les multiples et divisions du *mètre* et des autres unités se font par *décimales*, de dix en dix : par exemple : dix, cent, mille, dix mille, etc.; dixième, centième, millième, dix millième, etc.

Mais qu'est-ce que le *mètre* lui-même? L'unité de longueur ou de mesures linéaires, la mesure analogue à notre *yard* (qu'il excède un peu en longueur), la base du système ; et comment l'a-t-on obtenu? Voici l'histoire du *mètre :*

Le système métrique fut l'un des premiers fruits de la première révolution française. Avant 1789, la France se divisait en de nombreuses provinces, qui furent autrefois des duchés et des principautés indépendants. Toutes ces provinces étaient depuis longtemps réunies pour constituer la grande monarchie française. Mais cette réunion s'était effectuée, successivement, à diverses époques et à des conditions différentes ; et chaque province, dont l'existence politique indépendante s'était depuis longtemps éteinte, absorbée par la monarchie grandissante, en vertu de conquête, de traités, ou de mariages des souverains, gardait ses propres lois, coutumes et privilèges. Ainsi, la Bretagne, la Picardie, la Normandie, la Champagne, la Guienne, la Provence, la Bourgogne, le Languedoc, l'Anjou, etc., arrivaient à la révolution de 1789, chacune avec son système spécial de poids et mesures. Il résultait de cet état de choses une confusion intolérable dans les affaires, et une telle collision d'intérêts, que l'un des premiers soins de l'Assemblée constituante fut de trouver un prompt remède à ce mal criant. La réforme radicale des poids et mesures de France fut résolue. En 1790, au milieu des grands évènements politiques

Digitized by Google

qui marquèrent cette époque, l'Assemblée, sur la motion de TALLEYRAND, l'un de ses membres, ordonna à l'Académie des Sciences de chercher un système, lequel, fondé sur des principes invariables, sur les lois de la nature même, établirait l'ordre et l'uniformité à la place du cahos qui régnait en France, et serait, en même temps susceptible, par son extension au dehors, de devenir un jour le lien qui unirait toutes les nations de la terre. L'Académie se mit sérieusement et savamment à l'œuvre. Elle résolut que l'unité des mesures de longueur serait la base du nouveau système; que cette unité se nommerait *mètre* (du grec μετρον, *mesure*), et, de plus, que la longueur du mètre serait *la dix millionième partie du quart du méridien terrestre* : c'est-à-dire la dix millionième partie de la distance comprise entre le pôle boréal et l'Equateur ; ou un anneau d'une chaine, se composant de 40 millions d'anneaux égaux, qui s'étendrait autour de notre globe, en passant sur les pôles. L'on adopta, le 30 avril 1799, *un mètre provisoire*, déduit de la mesure de l'arc méridien que quarante ans auparavant, au Pérou, le géomètre français, CAILLE ou LACAILLE avait déterminée. Cependant, pour plus de sûreté, des géomètres distingués furent chargés de mesurer spécialement un autre méridien, c'est-à-dire celui passant par la France, de Barcelonne à Dunkerque, et qu'on pourrait prolonger au Nord de l'île de Wigt, à travers l'Angleterre et l'Ecosse. Ce travail, pour la partie septentrionale du méridien, fut confié à ROY, MÉCHAIN et DELAMBRE, tandis que BIOT et François ARAGO, l'illustre astronome, que la France et la science viennent de perdre, prolongèrent ce méridien au Sud, à travers l'Espagne, jusqu'à Formentara, l'une des Baléares, îles de la Méditerranée, non loin des côtes orientales de l'Espagne. MM. CHAIX et RODRIGUEZ, commissaires espagnols, prêtèrent aux géomètres français le concours de leurs lumières et de leur zèle. Ce fut sa coopération éclairée et persévérante

Digitized by Google

dans ces travaux scientifiques, pendant les années 1806 et 1807, qui ouvrit à Arago, à l'âge de 23 ans, les portes de l'Académie des sciences de Paris, comme successeur de l'illustre LALANDE; et, à partir de cette époque, à chaque pas dans sa carrière scientifique, ARAGO ne cessa de donner des preuves, de plus en plus convaincantes, que cet honneur signalé n'était pas mal placé. Ce fut de ce méridien, dont la longueur était ainsi déterminée, que l'on a déduit le *mètre* définitif actuel. « Ce méridien n'a pas été choisi, dit M. SILBERMANN, parce qu'il traverse la France, mais bien parce qu'en Europe c'était le plus long méridien qu'on pût choisir à proximité de la France, et qui pût appuyer ses deux extrémités sur le niveau des mers.» M. SILBERMANN me fournit un passage historique intéressant relatif à ces travaux scientifiques qui nous donnèrent le *mètre*.

« Exécuté au plus fort de la tourmente révolutionnaire, ce travail gigantesque ne devait pas être l'œuvre égoïste de la France, et telle n'était pas la volonté du peuple français. Le Gouvernement d'alors invita les puissances étrangères à coopérer au travail définitif, en instituant un Congrès universel, composé des savants les plus illustres de chaque pays.

« Cette commission de poids et mesures fut composée de MM. ANAE, envoyé par la République batave;

de BALBE, envoyé par la Sardaigne;
BERTHOLLET, membre de l'Institut de France et d'Egypte;
BORDA, — —
BRISSON, — —
COULOMB: membre de l'Institut de France,
DARCET, — —
DELAMBRE, — —
BUGGE, envoyé par le Danemark;
CISCAR, envoyé par l'Espagne;
FABRONI, envoyé par la Toscane;

Digitized by Google

MM. Franchini, envoyé par la République romaine;
Haüy, membre de l'Institut de France;
Lagrange, — —
Laplace, — —
Lefebvre-Gineau, — —
Legendre, — —
Mascheroni, envoyé par la République Cisalpine;
Méchain, membre de l'Institut de France;
Monge, membre de l'Institut de France et d'Egypte;
Multédo, envoyé par la République ligurienne;
Pedrayès, envoyé par l'Espagne;
Prony, membre de l'Institut de France;
Trallès, envoyé par la République helvétique;
Van-Swinden, envoyé de la République batave;
Vandermonde, membre de l'Institut de France;
Vassali, envoyé par le Piémont;
Lenoir, artiste français qui a exécuté le mètre et les appareils y relatifs;
Fortin, artiste français qui a exécuté le kilogramme et les appareils y relatifs.

« Ont encore pris part directe à cette œuvre, quoique malheureusement leur concours n'ait eu que peu de durée, Lavoisier, puis Tillet et le général Meunier.

« Cette illustre Commission reçut communication des travaux déjà faits, les vérifia, les commenta et en déduisit le système nouveau, grâce aux soins infatigables de quelques-uns de ses membres, tels que Trallès et Lefèvre-Gineau, qui se chargèrent des travaux de précision.

Trallès, en sa qualité de rapporteur de la Commission, après les avoir présentés à l'Institut de France, présenta les prototypes en platine au Corps législatif.

« C'est ainsi que, sous l'égide de la Commission la plus illustre et sous la volonté du Corps législatif, le nouveau système des poids et mesures remplaça les vieux errements

Digitized by Google

et dota le monde d'unités acceptables pour toutes les nations civilisées. »

Au grand honneur de ce savant, le premier mètre provisoire, déduit de la mesure de l'arc du méridien déterminé par LACAILLE, au Pérou, différa d'une quantité presqu'inappréciable du mètre définitivement adopté, d'après le méridien, mesuré spécialement à cet effet, dont nous avons parlé ci-dessus. Pour tous les besoins pratiques et commerciaux, pour tous les besoins qui ne sont pas purement scientifiques et théoriques, les deux mètres ne font qu'un. La longueur du mètre définitif, légal, est d'environ 3 *feet* 3 1/2 *inches* des mesures américaines, ou 39,370091 *inches* du *yard* impérial de la Grande-Bretagne, exactement.

Et maintenant, avant d'expliquer le système métrique, je dois, en historien fidèle, constater un fait relatif aux opérations trigonométriques faites en 1806 et 1807, qui nous ont donné le mètre définitif. Tous les savants reconnaissent aujourd'hui qu'il y avait erreur dans ces opérations; que la mesure trouvée par le méridien n'était pas scrupuleusement exacte, et, en conséquence, que le *mètre* qui est déduit, tout en approchant de la vérité absolue plus près que le premier mètre provisoire, ne l'atteint pas tout à fait. Il est *un peu trop court*. La longueur du mètre provisoire était de $443 \frac{440}{1000}$ lignes. Celle du *mètre définitif, légal*, est de. . . . . $443 \frac{296}{1000}$ lignes. Cette longueur, selon DELAMBRE, serait trop courte de $\frac{32}{1000}$ d'une ligne ou peut-être de $\frac{26}{1000}$ d'une ligne seulement; et, selon PUISSANT, d'un peu plus. Toutes ces différences sont nulles, excepté pour les besoins rigoureusement théoriques. MÉCHAIN lui-même a reconnu, depuis, ce qu'il cacha à la commission

Digitized by Google

savoir, que la latitude qu'il avait trouvée pour Barcelonne, en 1806-7, ne fut pas très-*sûre*.

Selon Bessel (*Astr. Nachr.* 1842), la distance comprise entre l'équateur et le pôle, contiendrait 10,000,855 mètres (6210 *miles* + 1335 *yards*). Selon Puissant, cette distance serait de 10,001,290 mètres; et, selon Chazallon, de 10 millions 001,790 mètres (6211 *miles* + 5973 *yards*, mesures américaines et anglaises). Ainsi la distance de 10,000,000 mètres, établie en 1806-7, comme celle de l'équateur au pôle, serait trop faible de 935 *yards*, selon Bessel; de 1410 *yards*, selon Puissant, et de 1957 *yards*, selon Chazallon. Les grandes triangulations faites dans les Indes (1832-42) donnent des résultats peu différents de ceux-ci : je le répète, pour tous les besoins du commerce et de la vie ordinaire, ces différences sont absolument nulles dans leur application au *mètre*.

Nous avons ainsi obtenu le *mètre*, unité de la longueur ou des mesures linéaires, base sur laquelle est appuyé tout le système.

Passons maintenant à ses multiples et sous-multiples. La nomenclature que l'on a imaginée pour le nouveau système, est ingénieuse, commode et savante. C'est cette dernière qualité, peut-être, qui, en donnant lieu à des idées bien fausses des difficultés du système, est cause que beaucoup de personnes lui refusent le peu de temps qui est réellement nécessaire pour le comprendre. Le fait est que cette nomenclature est simple, facile à comprendre et facile à retenir. Pour ceux qui connaissent tant soit peu le latin et le grec, la nomenclature du système est comprise du premier abord, sans les moindres efforts. De plus, les dénominations possèdent le mérite précieux de suggérer à l'instant *la nature et les quantités des mesures*. Il ne s'agit que d'apprendre *douze mots*, et de se familiariser avec les idées qu'ils représentent, et toute difficulté est vaincue. C'est dans la

Digitized by Google

combinaison simple, naturelle et systématique de ces douze mots que consiste toute la nomenclature du système. Ces mots ne sont pas plus français qu'anglais. Ils ne sont ni plus ni moins difficiles à apprendre pour un Français que pour tout autre étranger. Ils pourraient donc être universellement adoptés.

Ces douze mots sont : d'abord *quatre* de la série ascendante, pour exprimer les *multiples* ou les augmentations du mètre et des autres unités. Ils dérivent tous du *grec*, ce sont :

Déca,	qui veut dire	dix.
Hecto,	—	cent.
Kilo,	—	mille.
Myra,	—	dix mille.

Puis *trois* mots de la série descendante, pour exprimer les sous-multiples ou divisions du mètre et des autres unités. Ils dérivent tous du *latin*, ce sont :

Déci,	qui veut dire	dixième.
Centi,	—	centième.
Milli,	—	millième.

Maintenant, en mettant ces sept mots devant le mot *mètre*, dont nous savons déjà la signification, nous aurons la nomenclature complète des mesures de longueur.

Le myriamètre	vaut	10,000	mètres.
Le kilomètre	—	1,000	mètres.
L'hectomètre	—	100	mètres.
Le décamètre	—	10	mètres.
Le mètre	—	1	mètre.
Le décimètre	—	1/10	d'un mètre.
Le centimètre	—	1/100	d'un mètre.
Le millimètre	—	1/1000	d'un mètre.

Les mesures de longueur établies par la loi, et en usage dans ce système, sont : le double-décamètre, décamètre,

Digitized by Google

demi-décamètre, double-mètre, *mètre* (analogue au *yard* américain), demi-mètre, double-décimètre et décimètre.

Le *kilomètre* sert de mesure itinéraire, et correspond au *mile* américain. Un chemin de fer a tant de kilomètres. Versailles est à 20 kilomètres S. O. de Paris. Le kilomètre vaut 10993 1/2 des *yards* américains. Le *mile* vaut 1609 mètres ou 1,609 kilomètres.

MESURES DE SUPERFICIE, OU MESURES AGRAIRES.

L'unité se nomme *are*, du latin *area*, superficie. L'*are*, l'unité des mesures agraires, veut dire une portion de surface comprise dans un carré dont chaque côté à 10 mètres de longueur.

C'est donc un décamètre carré, et il contient 100 mètres carrés. La combinaison des mots, dont nous avons parlé plus haut, donne, pour dénomination des mesures agraires.

Hectare,	qui vaut	10,000 mètres carrés.
Are,	—	100 mètres carrés.
Centiare,	—	1 mètre carré.

L'hectare, qui sert dans ce système comme l'*acre* chez nous pour mesurer des quantités de terre, n'équivaut pas tout à fait à 2/12 *acres*. Il vaut exactement 2.471143 *acres*. La chaine d'arpenteur est un décamètre (32 *feet* + 9.700910 *inches*), dont chaque anneau a 2 décimètres de long.

MESURE DES SOLIDES, OU DE VOLUME.

L'unité se nomme *stère*, du *grec* στερεος, (solide).

Le stère, unité des mesures solides, est 1 *mètre cube*, et exprime la quantité de matière qui se trouve dans une masse qui est de 1 mètre en longueur, de 1 mètre en hauteur et de 1 mètre en largeur; ou dans un corps solide, à six faces égales, comme un dé à jouer, dont chaque face est un mètre carré. Nous avons donc en combinant comme ci-dessus, le nom de l'unité avec les mots exprimant les

Digitized by Google

multiples et sous-multiples, pour dénominations des mesures de solidité, les suivantes :

Décastère,	qui vaut	10 mètres cubes.
Stère,	—	1 mètre cube.
Décistère,	—	1/10 d'un mètre cube.

Le *stère* du système métrique équivaut à 35.31658 *feet* cubiques anglais. Les mesures usitées dans le commerce sont : le *demi-décastère*, le *double-stère* et le *stère*. Elles servent presque exclusivement pour la vente des bois de chauffage. Le demi-décastère ne vaut pas tout à fait 1 2/5 *cord* américain.

MESURES DE CAPACITÉ

pour les liquides et les matières sèches.

L'unité se nomme *litre*, du grec λιτρα, une mesure pour les liquides. Le *litre*, unité des mesures de capacité, est un vase dont la contenance égale *le cube de la dixième partie du mètre* : c'est le cube d'un décimètre ; ou, en d'autres termes, le litre est un vase carré, dont le fonds et les parois interieures sont des décimètres carrés. Ses multiples et sous-multiples sont formés et nommés de la manière décrite ci-dessus pour les autres unités.

Ce sont :

Le kilolitre,	qui vaut	1,000 litres.
L'hectolitre,	—	100 —
Le décalitre,	—	10 —
Le litre,	—	1 —
Le décilitre,	—	1/10 d'un litre.
Le centilitre,	—	1/100 d'un litre.

Le *litre*, usité dans ce système comme le *quart* chez nous, contient un peu moins que le *quart*. Sa contenance est de 0.220097, *gallon* impérial de la Grande-Bretagne, ou 1.760773 du *pint* (un peu plus de 1 3/4 *pints*). L'hectolitre employé pour exprimer de grandes quantités de liquides et

Digitized by Google

de grains, équivaut à 22,009663 *gallons impériaux*. Les mesures légales en usage sont l'hectolitre, le demi-hectolitre, double décalitre, décalitre, demi-décalitre, double litre, litre, demi-litre, double décilitre, décilitre, demi-décilitre, double centilitre et un centilitre. Ces mesures ont des formes diverses, déterminées par l'usage, comme le mieux appropriées à leurs diverses destinations ; mais leur contenance est fixe et suit toujours celle du litre carré, exécuté de la manière décrite ci-dessus. Des échantillons des poids et mesures, de toutes les formes usitées, se trouvent dans la collection dont nous avons parlé plus haut, offerte par la France aux Etats-Unis.

Poids.

L'unité se nomme *gramme*, du grec γραμμα, un petit poids. Les rapports du gramme, l'unité des poids, avec le mètre-base, sont aussi intimes et aussi certains que ceux des autres unités du système métrique décimal.

Le gramme est le poids de la 1000e partie d'un décimètre cube d'eau distillée, prise à sa plus grande densité, qui arrive à la température de 4 degrés au-dessus de zéro du thermomètre *centigrade* (39°2 Fahrenheit), et pesée dans le vide. Prenez un litre, exécuté avec une scrupuleuse exactitude (dont la contenance est, comme nous l'avons vu, de 1 décimètre cube), remplissez ce litre d'eau distillée, ramenée à la température susdite (+ 4° centigrades), et pesez-la dans le vide. *Le poids de cette eau sera de 1 kilogramme*, ou 1000 *grammes*.

Par conséquent, la 1000e partie de ce poids, c'est-à-dire *le poids de 1 centimètre cube de l'eau distillée*, c'est le *gramme*, l'unité des poids, dans le système métrique décimal. Mais, comme le métal dont est formé le vase qui contient l'eau, est sujet à la dilatation, on est forcé, pour donner à l'opération une exactitude scientifique, de ramener par le calcul, la température de ce vase à celle de la

Digitized by Google

glace fondante, ou au *zéro* centigrade (32° Fahrenheit). Selon la règle de nomenclature décrite ci-dessus, nous avons comme dénominations des poids du système les suivantes :

Myriagramme,	qui vaut	10,000	grammes.
Kilogramme,	—	1,000	—
Hectogramme,	—	100	—
Décagramme,	—	10	—
Gramme,	—	1	gramme.
Décigramme,	—	1/10	d'un gramme.
Centigramme,	—	1/100	d'un gramme.
Milligramme,	—	1/100	d'un gramme.

1,000 kilogrammes (1,000,000 grammes), poids de 1 mètre cube d'eau distillée, représentent le tonneau français, employé pour estimer le port des bâtiments. Ce tonneau équivaut à 19,70 *cwt.*, *avoirdupois*. 100 kilogrammes font le quintal métrique., usité pour exprimer de grandes quantités. Le quintal métrique équivaut à 1.97 *cwt.*, ou 220.5500 *lbs.*, *avoirdupois*, ou 268.0300 *lbs.*, *troy*. Les poids dont on se sert dans le commerce sont comme suit : poids de 50, 20, 10, 5 kilogrammes, le double kilogramme, 1 kilogramme, demi-kilogramme, double hectogramme, hectogramme, demi-hectogramme, double décagramme, décagramme, demi-décagramme, double gramme, gramme, de 5 et 2 décigrammes, décigramme, de 5 et 2 centigrammes, centigramme, de 5 et 2 milligrammes et de 1 milligramme.

Le *kilogramme*, dans le commerce, est analogue à notre *pound*, *avoirdupois ;* il équivaut à 2.2055 *lbs*, de ce dernier poids. Le gramme et ses sous-multiples sont employés par les pharmaciens, et pour peser l'or et les pierres précieuses, et dans les expériences scientifiques. Le gramme vaut 15.434 *troy grains*, et le milligramme vaut 0.01543 *troy grains*.

Digitized by Google

J'ai dit que toute la nomenclature du système se composait de douze mots. Sept de ces mots, les expressions numérales des multiples et des sous-multiples, ont été expliqués à leur place. Des cinq autres, nous venons d'en faire l'explication. Ce sont les cinq *unités*.

Savoir :

Mètre,	l'unité	de longueur.
Are,	—	de superficie.
Stère,	—	de solidité.
Litre,	—	de capacité.
Gramme,	—	de poids.

L'on voit que tous les noms des mesures du système ne se font que par des combinaisons de ces cinq mots avec les sept autres. Le *genre* auquel la mesure appartient se trouve toujours indiqué par la *terminaison du nom*, et la *quantité* de la mesure par *les expressions numériques* ajoutées pour compléter les dénominations.

Deux étalons officiels, d'une parfaite exactitude, le *mètre* et le *kilogramme*, en platine, le métal le moins sujet à s'altérer, ont été exécutés avec le plus grand soin et restent déposés aux Archives de l'Etat. Ce mètre prototype, ramené à la température de la glace fondante (*zéro*), donne la longueur exacte du *mètre*. Ce kilogramme prototype, pesé dans le vide, donne le poids exact du *kilogramme*.

Les Monnaies.

Il ne nous reste maintenant qu'à expliquer les monnaies françaises et à montrer les rapports qui existent entre elles, et le système métrique décimal des poids et mesures. Le *franc* est l'unité monétaire. Il vaut 18 *cents* 7 *mills* en monnaies américaines. D'après la règle de la division décimale, il est divisé en décimes (*dimes* ou dixièmes parties), et en centimes (*cents*, ou centièmes parties). Dans la comptabilité, on se sert de francs et centimes, comme chez nous,

Digitized by Google

de *dollars* et *cents*. Le *franc* est une pièce d'argent, fabriquée d'un alliage dont 9 parties sur 10 sont en argent pur, et 1 partie de cuivre. *La pièce d'un franc pèse 5 grammes de cet alliage.* Toutes les monnaies d'argent; multiples et divisions de franc, pèsent proportionnellement. Les monnaies d'or se fabriquent avec un alliage dont les proportions sont les mêmes que celles des monnaies d'argent, savoir : 9 parties d'or pur et une partie de cuivre. La composition de l'alliage dont se fabriquent les monnaies de bronze est comme ci-dessous :

95 parties de cuivre.
4 parties d'étain.
1 partie de zinc.
———
100

De cet alliage, la pièce de 1 centime pèse 1 gramme, et toutes les pièces de bronze, multiples de centime, pèsent proportionnellement. Les monnaies légales françaises sont les suivantes :

OR.

Noms et valeurs.	*Poids.*	*Diamètre.*
20 francs.	6.45161 grammes.	21 millimètres.
10 —	3.22580 —	17 —
5 —	1.61290 —	14 —

ARGENT.

5 francs.	25 grammes.	37 millimètres.
2 —	10 —	27 —
1 —	5 —	23 —
50 centimes.	2 1/2 —	18 —
20 —	1 —	15 —

BRONZE.

10 centimes.	10 grammes.	30 millimètres.
5 —	5 —	25 —
2 —	2 —	20 —
1 —	1 —	15 —

Digitized by Google

Quelques pièces en or, en argent et en cuivre, autres que celles comprises dans les séries ci-dessus, se rencontrent encore dans la circulation, mais rarement. Depuis longtemps, la fabrication en a cessé. Ces pièces, d'ancienne fabrication, disparaissent de la circulation. Les monnaies de bronze, décrites ci-dessus, sont établies par une récente loi (6 mai 1852), et les nouvelles pièces autorisées par cette loi commencent à circuler. L'atlas annexé à cette lettre présente des *fac-simile* d'une face de toutes les monnaies légales actuelles de la France qui ont été fabriquées jusqu'ici.

Des trois espèces de monnaies légales.

3,100 francs en or 200 francs en argent 10 francs en cuivre	pèsent 1 kilogramme.

L'on peut s'en servir avec confiance, en cas de besoin, au lieu des poids légaux en laiton, depuis un demi-gramme jusqu'au chiffre voulu. C'est par la division décimale et par le poids et le diamètre des pièces que s'établissent les rapports qui existent entre les monnaies françaises et le système métrique des poids et mesures. Pour resserrer cette union, le vœu de la loi était que, selon le diamètre des pièces, on pût, en les mettant bout à bout, en ligne droite, trouver la longueur du mètre et de ses parties. Si un pareil rapprochement a pu avoir lieu autrefois, il serait détruit aujourd'hui par la différence qui doit résulter des lettres de la tranche, qui sont en relief sur beaucoup de monnaies actuelles. Cet usage est peut-être regrettable et devrait être promptement abandonné comme attaquant l'harmonie et l'unité qui distinguent si remarquablement le système. Il serait même à désirer, afin de rendre familiers aux populations les rapports qui existent entre les monnaies et les poids et mesures, et de mettre à la portée de tout le monde un moyen facile et commode de rétablir, au besoin, les unités métriques, que le poids et le diamètre des diverses

Digitized by Google

pièces fussent estampées sur une de leurs faces, au moins en ce qui concerne les monnaies d'argent et de bronze.

Ici, mon cher Monsieur VATTEMARE, se termine la description que je m'étais proposé de faire du système métrique décimal de la France. Elle me semble ne pas manquer de clarté. En la lisant avec un peu d'attention, l'homme le plus ordinaire pourra comprendre ce système, dans tous ses détails. Il s'apercevra, bien certainement, combien ce système est supérieur à tout ce qui a été inventé jusqu'ici, par sa simplicité, par sa certitude, par la facilité d'usage qui le distingue, et par cet admirable caractère cosmopolite qui le rend propre à l'adoption universelle. *Métrique*; c'est un tout homogène, se rapportant, dans toutes ses parties, à une base certaine et scientifique. *Décimal*; il introduit dans tous les calculs des poids, mesures et monnaies, la même facilité et la même sûreté qui nous sont déjà si utiles dans nos calculs de *dollars* et *cents*. Permettez-moi d'émettre encore le vœu que la belle collection de ses modèles, déposés au *Patent Office* à Washington, puisse attirer l'attention des négociants intelligents et des législateurs de mon pays, et que des mesures soient bientôt prises pour incorporer dans notre législation, ce système de poids, mesures et monnaies. Je sais bien qu'il y aura de la difficulté et un embarras momentané. Je sais, comme l'a fait remarquer M. le président FILLMORE dans une lettre qu'il vous a adressée, il y a environ un an, que « les peuples changent difficilement leurs coutumes et leurs habitudes. » Je conviendrai, si vous voulez, que toute la génération présente vivra et passera, gênée et embarrassée par les comparaisons journalières et les collisions perpétuelles du nouveau système avec le vieux. Mais le mal disparaîtra dans quelques années, avec la génération elle-même : il n'y aura de permanent que le bien. Nos enfants apprendront le nouveau système dans les écoles. Il leur deviendra familier, peu à

Digitized by Google

peu, dans l'usage journalier, domestique, qui se pratiquera devant leurs yeux; et quand, dans quelques années, ils seront prêts à entrer sur la scène du monde, ils se trouveront au fait de tous les détails du système. Alors la transformation sera accomplie : le système métrique décimal sera complétement entré dans les habitudes du pays. Les systèmes actuels des poids et mesures aux Etats-Unis ont fait leur temps, et ils ont été utiles dans leur temps. Mais, aujourd'hui, ils ont vieilli, et ils devraient être mis de côté, avec les meubles d'autrefois dont on ne se sert plus. Nous devrions les mettre où nous avons mis les paniers (*the hoops*) de nos aïeules, et les culottes courtes de nos grands-pères; nous devrions les mettre où nous avons mis les bateaux à crocs, les routes-*corduroy*, et les lourdes diligences de l'ancien temps; où nous avons mis les télégraphes aériens et les fusils à pierres; et nous devrions avoir hâte de les mettre de côté. Les difficultés s'accumulent devant cette œuvre de réforme, tous les ans, d'une manière effrayante, avec une progression toujours croissante.

Considérez la rapidité phénoménale de notre progrès comme nation, la marche rapide et constante de notre population, et l'extension énorme que prennent tous les ans nos rapports commerciaux, à l'intérieur et à l'extérieur! Vraiment, en songeant à tout cela, on ne peut s'empêcher de dire que les législateurs d'aujourd'hui, qui transmettent à ceux de demain, l'accomplissement de cette grande reforme, se chargent d'une effrayante responsabilité envers la postérité.

Et ne sommes-nous pas dans l'habitude d'exagérer les difficultés qui s'opposent à l'accomplissement de cette réforme? Elle s'effectue en France, aisément, avec régularité, et sans secousses. On n'y voit rien de ces hoquets, de ces toux, de ces os rompus, dont des méticuleux docteurs politico-économistes ont si grand peur. Je dis qu'elle s'effectue

Digitized by Google

actuellement en France, car il faut se rappeler que c'est seulement depuis le 1er janvier 1840 que l'emploi exclusif des poids et mesures du système métrique est devenu obligatoire dans ce pays. Jusqu'à cette dernière époque, l'usage des anciens poids et mesures était permis, concurremment avec ceux du nouveau système.

Pour éviter une transition trop brusque à l'égard des intérêts aussi graves que les poids, mesures et monnaies des nations, beaucoup d'économistes demandent si on ne ferait pas bien de commencer par s'entendre pour adopter un système commun, non nécessairement le système métrique de France, mais quelque autre, un meilleur, si on peut en trouver, ou inventer un meilleur, pour l'usage commun dans toutes les douanes? Le Zollverein, dit-on, en fait l'essai, dans ce moment, pour les divers Etats d'Allemagne dont se compose cette association, et ce, avec un succès des plus satisfaisants. C'est vrai, le Zollverein a basé ses mesures sur le système métrique, en faisant sa *livre* de 500 grammes (un demi-kilogramme), son pied de 30 centimètres, et son *pot* de 1 litre et demi : et l'on peut m'opposer encore le proverbe vulgaire ; « *Un demi-pain vaut mieux que rien.* » Mais je considère comme si nécessaire, si urgente, et tôt ou tard si inévitable la substitution totale et universelle d'un système quelconque, (le meilleur) aux systèmes multiformes qui existent de par le monde, que je craindrais de retarder cette désirable consommation définitive, par l'adoption de demi-réformes. Ces demi-réformes, en opérant des améliorations partielles, en rendant la situation un peu plus aisée, pourraient affaiblir les motifs qui doivent terminer la réforme radicale et totale. Lorsqu'une opération capitale devient, de moment en moment, plus nécessaire et plus difficile, la prudence et le bon sens ordonnent de la faire promptement. Enlevez la jambe.

Permettez-moi, ici, avant de terminer cette lettre,

Digitized by Google

[illegible] 28 décilitres : pourquoi a-t-on [illegible] nommées et estimées, double [illegible] demi-décilitre, demitre décilitre. Pourquoi ne pas dire [illegible] mètres, 20 décimètres, 10 litres, 5 mètres, 20 centilitres, centilitres. [illegible] est divisé en [illegible] dans [illegible] dessus. C'est [illegible] en même temps précisément [illegible] aux mots décimales que sont [illegible] système. En [illegible] vrai, de même, se diviser en centimètres, [illegible] centimètre, on n'entend pas parler des [illegible] centimètres. Nous ne savons pas, [illegible] dernière [illegible] décimètres, [illegible] capacité. Cette réforme serait applicable [illegible] et sous-multiples des unités, dans [illegible] système. Ainsi, le système deviendrait [illegible] comprendre à retenir, et [illegible] pour les [illegible] mètres, mètre [illegible] mètre [illegible] surprises, [illegible] et rapprochés [illegible] mots. Mais, on [illegible] système [illegible] à l'[illegible] [illegible] plus de termes [illegible] qu'il [illegible] faut seulement pour [illegible] intelligible et [illegible] les masses, les termes dont il est question [illegible] [illegible] d'eux-mêmes. En pratique, [illegible] et embarrassants, parce qu'ils [illegible] impliqués. Ils sont sans doute [illegible] faut que dans certaines [illegible] difficulté à substituer leur [illegible] réforme faciliterait [illegible] moins [illegible] [illegible] et plus [illegible]

Digitized by Google

imée, par un homme sans instruction, que 1 *décalitre* *ni*. L'origine de la présente objection se trouve peut-ns un pédantisme scientifique bien pardonnable, du le la part des savants, qui ne sont pas, d'ordinaire, pratiques des hommes. Mais adhérer aux dénomi-actuelles, malgré les inconvénients qu'on est en attribuer, ce serait témoigner une déférence pour s auteurs de ce système, indigne de ce siècle t utilitairien, où nous vivons. Nous cherchons , non pour l'emploi exclusif des classes privilé-truites, mais pour l'adoption universelle, un re à l'usage commode, journalier, des masses pays, et qui répondra, en même temps, aux communs internationaux du commerce. La oposée ne touche pas à la base du système. construction et le mode de combinaison er la nomenclature du système restent les nanderais alors que les Etats-Unis et l'An-ant le système métrique, apportassent à tuelle les modifications suivantes, en ce ultiples et les sous-multiples des unités,

MESURES DE LONGUEUR.

..... 10,000 mètres.
..... 1,000 mètres.
..... 1 mètre.
..... 1/100 de 1 mètre.
..... 1/1000 de 1 mètre.

it conservé pour exprimer d'immen-iques; le *kilomètre* pour la mesure *tre* pour les besoins scientifiques.

ans le commerce seraient les mê-hui; seulement, elles se nomme-et 2 mètres, de 1 mètre, d'un tres; de 20 et 10 centimètres.

Digitized by Google

d'exposer quelques objections contre l'organisation actuelle du système métrique décimal, et de suggérer deux ou trois amendements dignes, peut-être, d'attention, quand la question de l'adoption générale sera sérieusement proposée à la considération des Etats-Unis et de l'Angleterre.

Le système était fait pour la France, et se trouve peut-être assez bien adapté, sans changement, à l'usage exclusif français. Mais, ses illustres auteurs, dans l'arrangement de ses détails, ne se sont pas toujours souvenus que le jour pourrait arriver où toutes les autres nations désireraient participer à ses bienfaits. Ils l'ont fait, dans quelques-uns de ses détails, trop exclusivement français, pendant qu'ils auraient pu, sans le rendre moins propre à l'usage spécial de la France, lui imprimer un air cosmopolite prévenant. Mais, heureusement, comme je l'ai dit plus haut, son essentielle universalité de caractère lui est restée intacte. Il pourrait facilement s'ajuster au monde entier.

Je passe maintenant à la considération des amendements dont le système me paraît susceptible.

1° Afin de rendre la nomenclature du système plus propre à être adoptée sans changement, par toutes les nations et dans toutes les langues, je propose une modification, non pas de l'étymologie, mais bien de l'orthographe des *noms des unités*. Les noms des unités, comme ils sont actuellement écrits, sont sujets à être prononcés, même dans le même pays, de manières toutes diverses. Aux Etats-Unis, par exemple, quelques-uns en feraient des monosyllabes, d'autres des dissyllabes, quelques-uns en feraient les voyelles longues, d'autres les feraient brèves; quelques-uns diraient *liter*, d'autres *litter*, d'autres *leeter*, et d'autres encore *leetre* (une syllabe) comme en France. La différence de la prononciation du même mot, en divers pays, serait si grande qu'il deviendrait impossible pour les étrangers de reconnaître les noms des unités, excepté par l'œil lorsqu'ils

Digitized by Google

seraient écrits. Je voudrais, alors, appliquer aux noms de toutes les unités, une règle de modification, qui, tout en laissant intacte l'étymologie des noms, aurait l'avantage d'en faire des monosyllabes incontestables; et, de plus, d'en établir l'orthographe de manière que les mots produisent, presque identiquement, les mêmes sons dans toutes les langues d'Europe, et que la diversité de prononciation, dans le même pays, n'existât pas. Ainsi que

Mètre	devienne	*Mett.*
Are	—	*Arr.*
Stère	—	*Sterr.*
Gramme	—	*Gramm.*
Litre.	—	*Litt.*

Tout Français, au premier abord, prononcerait ces mots nouveaux presqu'exactement comme nous autres Américains. Les règles de la langue française ne lui permettent pas de faire autrement. En Angleterre et aux Etats-Unis, la prononciation en serait absolument uniforme. En Allemagne et dans toute l'Europe, ces lettres donneraient un et même son. Mais les consonnes finales doivent rester doubles, autrement de grandes variations de la prononciation s'ensuivraient immédiatement en France et peut-être ailleurs. Les noms des unités, ainsi modifiés, devraient être *invariables*, sans terminaison plurielle. Les chiffres qui y seraient ajoutés indiqueraient suffisamment le nombre, soit singulier, soit pluriel. Cette orthographe nouvelle sera suivie dans toutes les combinaisons de la nomenclature du système.

2° Les noms donnés aux multiples et aux divisions des unités et aux poids et mesures du système sont plus variés, ce me semble, qu'il ne faut pour être utiles et commodes. A quoi sert, par exemple, la dénomination *kilolitre*? Pourquoi ne dirait-on pas, quand on voudrait exprimer cette

Digitized by Google

quantité, 1,000 litres, ou 10 hectolitres? Pourquoi a-t-on des mesures, légalement nommées et estampilées, *double décalitre*, *décalitre*, *demi-décalitre*, *double décilitre*, *décilitre*, *demi-décilitre*? Pourquoi ne pas dire tout simplement au lieu de ces noms, 20 *litres*, 10 *litres*, 5 *litres*, 20 *centilitres*, 10 *centilitres*, 5 *centilitres?* Le franc est divisé en centimes, comme on le voit dans la table ci-dessus. C'est simple, c'est commode, et en même temps parfaitement conforme aux fractions décimales qui sont la règle du système. Eh bien! le *litre* devrait, de même, se diviser en *centilitres*. Dans la comptabilité, on n'entend pas parler de *décimes* et de *demi-décimes*. Nous ne devrions pas, non plus, entendre parler de *décilitres* et de *demi-décilitres*, comme mesure de capacité. Cette réforme serait applicable à tous les multiples et sous multiples des unités, dans toutes les séries du système. Ainsi, le système deviendrait plus simple, plus facile à comprendre et à retenir, et conséquemment plus acceptable pour les populations illétrées qui se sentent peut-être une prévention contre le système, à cause de sa nomenclature savante et trop complexe, qui les embarrasse. Les dénominations actuelles sont scientifiques et rigoureusement systématiques, c'est vrai. Mais, en bonne règle, on ne doit pas surcharger un système destiné à l'usage général et populaire, de plus de termes techniques qu'il n'en faut strictement pour être intelligible et commode. Pour les masses, les termes dont il est question ici ne suggèrent absolument rien d'eux-mêmes. En pratique, ils sont incommodes et embarrassants, parce qu'ils exigent des opérations mentales compliquées. Ils sont sans doute une des causes principales qui font que dans certaines localités de France on trouve de la difficulté à substituer le nouveau système aux anciens. Cette réforme faciliterait beaucoup les transactions, surtout pour les classes inférieures. 15 *litres* est une quantité plus promptement saisie et plus facilement

Digitized by Google

exprimée, par un homme sans instruction, que 1 *décalitre et demi*. L'origine de la présente objection se trouve peut-être dans un pédantisme scientifique bien pardonnable, du reste, de la part des savants, qui ne sont pas, d'ordinaire, les plus pratiques des hommes. Mais adhérer aux dénominations actuelles, malgré les inconvénients qu'on est en droit d'y attribuer, ce serait témoigner une déférence pour les illustres auteurs de ce système, indigne de ce siècle pratique et utilitairien, où nous vivons. Nous cherchons un système, non pour l'emploi exclusif des classes privilégiées et instruites, mais pour l'adoption universelle, un système propre à l'usage commode, journalier, des masses dans tous les pays, et qui répondra, en même temps, aux grands besoins communs internationaux du commerce. La modification proposée ne touche pas à la base du système. Son principe de construction et le mode de combinaison adopté pour former la nomenclature du système restent les mêmes. Je recommanderais alors que les Etats-Unis et l'Angleterre, en adoptant le système métrique, apportassent à son organisation actuelle les modifications suivantes, en ce qui concerne les multiples et les sous-multiples des unités,

MESURES DE LONGUEUR.

Myriamètre.....	10,000 mètres.
Kilomètre,.....	1,000 mètres.
Mètre.....	1 mètre.
Centimètre.....	1/100 de 1 mètre.
Millimètre.....	1/1000 de 1 mètre.

Le *Myriamètre* serait conservé pour exprimer d'immenses distances astronomiques; le *kilomètre* pour la mesure itinéraire, et le *millimètre* pour les besoins scientifiques.

Les mesures usitées dans le commerce seraient les mêmes que celles d'aujourd'hui; seulement, elles se nommeraient mesures de 20, 10, 5 et 2 mètres, de 1 mètre, d'un demi-mètre ou de 50 centimètres; de 20 et 10 centimètres.

Digitized by Google

MESURES DE SUPERFICIE.

Quant à celles-ci, elles ne sont probablement pas susceptibles d'aucune amélioration, en vertu de l'amendement proposé du système. Elles resteraient donc :

Hectare.....	10,000 mètres carrés.
Are.....	100
Centiare.....	1 mètre carré.

MESURES DE VOLUME, OU DES SOLIDES.

L'on trouverait les divisions suivantes plus commodes dans l'usage que ne le sont celles actuellement usitées. Elles s'accordent mieux, aussi, avec les divisions choisies pour les autres unités.

Hectostère.....	100 mètres cubes.
Stère.....	1 mètre cube.
Centistère.....	1/100 de 1 mètre cube.

Les mesures usitées seraient les mêmes qu'à présent; seulement on les nommerait mesures de 5 et 2 stères, et de 1 stère.

POIDS : MESURES DE PESANTEUR.

Kilogramme.....	1,000 grammes.
Gramme.....	1 gramme.
Milligrammes.....	1/100 de 1 gramme.

Le *tonneau* (tun) de 1,000 kilogrammes, pour mesurer le port des bâtiments, et le *quintal métrique* pour exprimer de grandes quantités, seraient conservés.

Les mesures dont on se servirait dans le commerce seraient les mêmes qu'à présent; seulement (mettant de côté la longue suite de dénominations diverses spécifiées dans l'extrait ci-dessus de la lettre de M. SILBERMANN) on les nommerait poids de 50, 20, 10, 5, 2 kilogrammes, de 1 kilog., demi-kilogramme ou 500 grammes; de 200, 100, 50, 20,

Digitized by Google

10, 5, 2, grammes, de 1 gramme, demi-gramme, ou 500 milligrammes; de 200, 100, 50, 20, 10, 5, 2 milligrammes et de 1 milligramme.

MESURES DE CAPACITÉ

pour les liquides et matières sèches.

Hectolitre.....	100 litres.
Litre.....	1 litre.
Centilitre..,.....	1/100 de 1 litre.

Les mesures usuelles ne seraient pas changées; mais on les nommerait 1 hectolitre, demi-hectolitre ou 50 litres; 20, 10, 5, 2 litres, 1 litre, demi-litre, ou 50 centilitres; 20, 10, 5, 2 centilitres et 1 centilitre.

Un homme compétent et pratique ne pourrait pas, ce me semble, passer sous les yeux les dénominations et les chiffres établis dans les séries données ci-dessus, sans admettre que, tout en appartenant au système métrique aussi rigoureusement que les dénominations actuellement en usage, elles seraient, en même temps, plus simples, plus commodes, plus faciles à apprendre, et, conséquemment, plus propres à l'adoption universelle.

3° Je pense qu'une règle peut se trouver pour déterminer les cinq unités du système, qui aurait l'avantage sur celle que l'on a adoptée pour trouver les unités actuelles, d'être plus simple, plus facile à retenir, et peut-être plus rigoureusement systématique. Pour exposer l'objection plus clairement (selon l'organisation actuelle, les unités s'expriment de cette manière):

Mètre, un arc du méridien terrestre..	1 mètre.
Are, une surface de.....	100 mèt. carrés.
Stère, un volume de.....	1 mètre cube.
Gramme, un poids d'eau distillée.....	1 centre cube.
Litre.....,.....,.	1 décim. cube

Digitized by Google

Je dis qu'il serait mieux si nous pouvions dire : les unités sont :

Mètre, un arc du méridien terrestre..	1	*mètre.*
Are, une surface de.....	1	*mètre carré.*
Stère, un volume de.....	1	*mètre cube.*
Gramme, un poids d'eau distillée.....	1	*mètre cube.*
Litre, un vase contenant.....	1	*mètre cube.*

Mais la longueur du mètre, comme il est fixé actuellement, rend impossible ce mode simple et logique de fixer la valeur des autres unités. Levons la difficulté en déclarant que le *mètre*, la base du système, sera *la dixième partie du mètre actuel*, non la dix millionième partie, mais *la cent millionième partie du quart du méridien terrestre*, c'est-à-dire 1 *décimètre* du système actuel.

Cette modification n'affecterait en rien les principes de la construction et de la nomenclature du système. Elle amènerait seulement un échange réciproque partiel des noms. Ainsi, le *mètre*, diminué en longueur de la manière indiquée, et les autres unités, en dérivant comme à présent les noms des divisions des unités, se trouveraient modifiés comme suit :

Dans les mesures de longueur.

Myriamètre	deviendrait.....	Déca-myrimètre
Kilomètre	—	Myrimètre.
Mètre	—	Décamètre.
Décimètre	—	*Mètre.*
Centimètre	—	Décimètre.
Millimètre	—	Centimètre.

Le même *yark-stick* serait usité dans les magasins; seulement on le nommerait *décamètre*, ou familièrement *déca* (comme on dit *kilo* pour *kilogramme*), au lieu de *mètre*. La mesure itinéraire resterait exactement comme elle est;

Digitized by Google

seulement, le *kilomètre* actuel serait nommé *myrimètre*. La chaine d'arpenteur serait un *hectomètre*, au lieu d'être un *décamètre*.

Les changements suivants se feraient dans les mesures de *superficie* :

Hectare deviendrait.....		Hecto-myriare.
Are	—	Myriare.
Centiare	—	Hectare.

L'*Hecto-myriare* (employé comme notre *acre* aux Etats-Unis) serait familièrement nommé *hectom*.

Les changements suivants se feraient dans les mesures de *volume* :

Décastère deviendrait.....		Myristère.
Stère	—	Kilostère.
Décistère	—	Hectostère.

Dans les poids, les changements suivants auraient lieu :

Kilogramme deviendrait.....		Gramme.
Gramme	—	Milligramme.
Milligramme	—	Milli-milligramme.

La dernière quantité (milli-milligramme) serait ordinairement nommée *milli-mil*.

Dans les mesures de capacité pour liquides et matières sèches il n'y aurait aucun changement. Les noms resteraient comme ils sont. Seulement on dirait : le *litre* est un vase dont la capacité est de 1 *mètre cube*, au lieu de 1 décimètre cube comme à présent.

4° Quant aux *monnaies françaises*, je ne les verrais pas avec plaisir adoptées par nous, à moins qu'il n'y soit apporté, en même temps, une modification importante de l'unité monétaire. La connexion entre elles et le système métrique, par le poids et le diamètre des pièces, et par les divisions décimales, devrait leur être conservée. Mais l'unité

Digitized by Google

actuelle dans ce pays, le *franc* (équivalant à 18 *cents* 7 *mills* des monnaies américaines) *est trop petite*. Heureusement, on a en France une pièce en argent, la pièce de 5 *francs*, de la valeur à peu près de notre *dollar*. Prenons la pièce de 5 francs, du poids et de l'alliage actuels ; changeons-en le nom, et la divisant par fractions décimales, en *cents* et *mills*, acceptons les monnaies françaises, avec les poids et mesures français, *en la déclarant l'unité monétaire*. Ce changement de l'unité n'altérerait point les rapports qui existent entre les monnaies et le système métrique. Quel sera le nom de la nouvelle unité ? Il ne devrait être ni *dollar*, ni *franc*. Ces noms, appartenant déjà à des unités monétaires bien connues dont l'usage est journalier, et différentes en valeur de celle proposée à l'adoption, ils produiraient, l'un et l'autre, une confusion regrettable des comptes et des idées. De plus, ces noms portent un caractère de nationalité, dont peut-être s'empareraient les préjugés nationaux, pour devenir, dans la suite, un motif pour refuser ou ajourner l'adoption, par toutes les nations civilisées, d'un et même système de poids, mesures et monnaies. Trouvons un nom pour la nouvelle unité, la pièce de 5 francs, comme les Français en ont trouvé pour les autres unités, auxquels ces objections ne pourraient pas s'adresser. A cette fin, cherchons encore dans l'*ancien grec*. Nous pourrions prendre le nom du στατηρ, stater, ancienne pièce de monnaie en argent, pour le donner à la nouvelle unité. L'on pourrait l'adopter, sans changement ; *stater* ; ou, lui faisant subir la modification appliquée aux noms déjà adoptés, il deviendrait *statre* ; ou mieux encore, le faisant ainsi rentrer dans la nouvelle nomenclature que j'ai proposée ci-dessus, il deviendrait *statt*. Nous aurions alors les trois divisions monétaires *statre, centistrate, millistrate*, à ajouter aux cinq séries de poids et mesures énoncées dans le second des amendements que j'ai suggérés plus haut.

Digitized by Google

Chacune de ces séries se compose de *trois divisions*, excepté celle des mesures de longueur, dont les deux termes extrêmes, les termes supernuméraires, *millimètre* et *myriamètre*, sont gardés pour les besoins scientifiques. Il serait bien peut-être d'ajouter *décastatre* (10 *statres*) pour exprimer de grandes sommes d'argent.

J'insisterais sur l'utilité qu'il y aurait à adopter la modification de la nomenclature dont j'ai parlé dans le premier des amendements que j'ai proposés. Les nouveaux noms *n'appartiendraient évidemment à aucune des langues modernes*, pendant que les noms actuels ont un *air français*, qui serait peut-être mal vu de certaines autres nations. *Les mots sont plus courts*, et, par conséquent, plus commodes. *Il y aurait dans toutes les nations une diversité de prononciation, à peu près nulle.* C'est un mérite capital dans un système destiné à l'adoption universelle. Les Français eux-mêmes, si leur beau et admirable système était adopté comme un tout par les Etats-Unis, accepteraient sans doute quelques-unes, sinon toutes nos modifications, et les autres nations nous suivraient de près.

Je reste respectueusement votre ami et serviteur obéissant,

WILLIAM-W. MANN.

MM. SILBERMANN et DURAND ont donné minutieusement, dans leurs remarquables rapports, qui doivent être joints à votre lettre adressée au président de la commission du commerce, tous les renseignements, purement scientifiques, relatifs aux poids, mesures et monnaies, que l'on pourrait désirer. Mon but à moi, dans les lignes qui précèdent, a été d'écrire une description simple et pratique du système métrique décimal, à la portée de tous ceux qui

Digitized by Google

savent lire. A cet effet, j'ai évité tous les détails scientifiques qui n'étaient pas bien nécessaires pour bien expliquer le système. Permettez-moi, dans la même intention, d'ajouter à ma lettre une feuille de gravures qui présentera à l'œil du lecteur, avec un degré suffisant d'exactitude, les formes des poids, mesures et monnaies de France, et des autres appareils en usage appartenant au système.

W. W. M.

Renseignements sur la fabrication des monnaies françaises par M. Durand, *commissaire-général des Monnaies et médailles.*

Paris, 23 février 1853.

Mon cher Monsieur Vattemare,

Vous m'avez invité, afin de compléter un travail que vous vous proposez d'adresser au gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, à vous faire connaître :

1° Les rapports qui existent entre nos monnaies nationales et le système décimal appliqué à nos poids et mesures;

2° Notre organisation monétaire.

Je m'empresse, mon cher Monsieur, de satisfaire au désir que vous m'avez exprimé, en vous priant de m'excuser si, en raison de mes occupations, je ne donne pas à ces deux questions tout le développement qu'elles méritent. Toutefois, je serais très-heureux si les notes assez incomplètes, que je vous adresse, pouvaient suffire à l'emploi que vous vous proposez d'en faire.

Du système décimal appliqué aux monnaies françaises. — Le vœu de la loi régularisatrice du système décimal, vœu formellement exprimé, était que les pièces fractionnaires

Digitized by Google

de l'unité monétaire fussent en rapport avec les divisions adoptées pour les poids et mesures; et ce vœu était d'autant plus rationnel que les calculs qui s'appliquent aux monnaies sont, sans comparaison, ceux dont on fait le plus d'usage; dès-lors ils doivent être employés comme le moyen le plus efficace de rendre le système décimal familier aux populations qui, d'ordinaire, ont peu de temps à donner à leur éducation.

Mais, que doit-on entendre par *monnaies décimales?*

La loi constitutive du 7 germinal an XI (28 mars 1803) fixait ainsi qu'il suit la nature des pièces qui devaient être fabriquées :

1° Or..... 40 fr., 20 fr.;
2° Argent.... 5 fr., 2 fr, 1 fr., 3/4 fr., 1/2 fr., 1/4 fr.;
3° Cuivre.... 10 c., 5 c., 3 c., 2 c.

Pour quelques personnes, ces coupures de pièces semblent répondre à la question qui a été posée; mais c'est une grave erreur, car la plupart de ces monnaies sortent de la division décimale. En effet, les pièces de 40 francs, de 3/4, de 1/4 de franc et 3 centimes ne divisent pas plus 100 que 10. Ce dernier nombre, qui seul est la base de la numération vulgaire, n'a que 2 diviseurs, 2 et 5.

Dans la nomenclature des poids et mesures, les unités étant 10,000, 1,000, 100 et 10, et les unités sous-multiples 0,1, 0,01, 0,001, l'unité absolue 1 a seule un nom simple, les multiples et les sous-multiples ont des noms composés, mais chacun d'eux représente constamment une dixaine par rapport à leur sous-multiple immédiat.

Ainsi, le myriagramme vaut 10 kilogrammes; le kilogramme vaut 10 hectogrammes; l'hectogramme vaut 10 décagrammes; le décagramme vaut lui-même 10 grammes, et ainsi de suite. Il en est de même pour les mesures de capacité, etc., etc. Mais, afin de donner à la vente des

Digitized by Google

divers objets toute la commodité que l'on peut désirer, l'on s'est servi de cette expression : que chaque unité de mesures et de poids décimaux aura son double et sa moitié. (Loi du 18 germinal an III.)

Or, 2 est le double de chaque unité prise isolément, et 5 est la moitié de chaque unité multiple ou sous-multiple de 10.

Les multiples décimaux de l'unité monétaire seuls n'ont pas de noms composés, mais ils n'en doivent pas moins être considérés comme des unités particulières dix fois plus grandes chacune que les unités d'un ordre immédiat.

Ainsi, 100 fr. valent 10 fois 10 fr., 10 fr. dix fois 1 fr. Le franc contient 10 décimes, et le décime 10 centimes. Il faut, pour être conséquent avec l'ensemble du système, appliquer aux monnaies la division adoptée pour les poids et pour les mesures de capacité, sans quoi on est hors le système décimal et le vœu de la loi est méconnu.

Qui ne voit, en effet, que 40 fr. ne divise pas plus 100 que 4 ne divise 10? que 25 n'est pas non plus un diviseur décimal? Car il n'est que de 2 1/2 par rapport à 10, unité immédiatement inférieure et de 1/4 par rapport à 100, unité immédiatement supérieure.

Il en est de même de 25 centimes par rapport à 1 décime, à 1 franc. Ces nombres comme diviseurs de 100 ou de 1, rentrent dans le système binaire qui engendre des fractions inexactes. Or, la fraction binaire étant complètement rejetée par la loi du 4 juillet 1837, pourquoi la laisserait-on se reproduire dans les monnaies?

Pour être conséquent avec le système décimal et coordonner ainsi les monnaies avec les divisions de 10, de manière à ce que l'unité monétaire absolue et chacune de ses unités multiples soient exprimées, des lois, des ordonnances ont modifié la loi du 7 germinal an XI, et ont établi ainsi qu'il suit les coupures de nos monnaies :

Digitized by Google

1 centime, 10 centimes, 1 franc, 10 fr. 100 fr.
dont le double est
2 centimes, 20 centimes, 2 francs, 20 fr.
et la moitié.
5 centimes, 50 cent., 5 fr. 50 fr.

La pièce de 1 centime n'a pas de moitié ; celle de 100 fr. n'a pas son double.

La pièce de 40 francs a bien encore cours, mais depuis longtemps la fabrication en a cessé.

La circulation des monnaies, en France, se compose donc aujourd'hui :

Pour l'or, de pièces de.... 100 fr., 50 fr., 20 fr., 10 fr. et 5 f.
Pour l'argent, de pièces de 5 fr., 2 fr., 1 fr., 50 c., 20 c.;
Pour le bronze, de pièces de 10 c., 5 c., 2 c., 1 c.,
monnaies complétement décimales.

Permettez-moi, Monsieur, de relever ici quelques petites erreurs sans importance qui se sont glissées dans le remarquable rapport de M. Silbermann sur les poids et mesures métriques envoyés au gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, rapport que vous avez bien voulu me communiquer.

Naturellement, en ma qualité de monétaire, j'ai dû porter mon attention sur le chapitre de ce rapport relatif aux monnaies, et j'ai remarqué, d'un côté, que M. Silbermann, se fondant sur une législation ancienne et abrogée, avait donné à certaines de nos monnaies des titres, des tolérances, des modules inexacts.

Pour rectifier ces légères erreurs, je joints à ces notes un tableau synoptique renfermant tous les renseignements sur la fabrication des monnaies françaises.

D'un autre côté, dans la colonne d'observation du premier tableau du chapitre déjà cité, M. Silbermann émet l'avis que, selon le diamètre des pièces, mises bout à bout, on

Digitized by Google

trouve la longueur du mètre. Si un rapprochement semblable à celui que décrit M. SILBERMANN a pu avoir lieu, il serait détruit aujourd'hui par la différence qui doit résulter des lettres de la tranche qui sont en relief sur beaucoup de nos monnaies, pendant qu'elles étaient en creux lorsque l'éventualité du rapport avec le mètre a été établie.

Je me plais à croire, mon cher Monsieur VATTEMARE, que M. SILBERMANN, ne verra aucun esprit de critique dans les très-modestes observations que je viens de me permettre sur une si petite portion de son remarquable travail. Les hommes pratiques sont incontestablement les derniers qui voudraient donner crédit à la plus légère erreur.

Je passe maintenant aux renseignements que vous avez voulu me demander sur notre organisation monétaire.

De la fabrication des monnaies. — La France a adopté, pour la fabrication de ses monnaies, le régime de l'entreprise.

Cette fabrication est confiée, sous le contrôle et la surveillance de l'Etat, à des entrepreneurs qui ont le titre de directeurs de la fabrication.

Les frais alloués à ces entrepreneurs, frais qui sont supportés par les porteurs de matières aux hôtels des monnaies, sont réglés.

à 1 fr. 50 par kilog. d'argent à 900/1000,
et à 6 fr. par kilog. d'or au même titre.

Moyennant cette retenue, les directeurs de la fabrication sont chargés de tous les frais de l'entreprise, tels que salaires des ouvriers, remplacement et entretien de tout le mobilier monétaire.

Le prix des coins est aussi à leur charge, ainsi que les frais de pesage, comptage et de vérification des espèces monnayées et livrées à la circulation.

Digitized by Google

Les directeurs de la fabrication sont, en outre, obligés de fournir, sans augmentation de frais, en pièces fractionnaires de la pièce de 5 francs, le quarantième de l'importance de la fabrication de l'argent, soit 25,000 francs par million.

Ces 25,000 francs se décomposent ainsi :

5,250 fr.	en pièces	de 2 fr.,
12,250	—	de 1 fr.,
6,250	—	de 50 c.,
1,250	—	de 20 c.,
25,000 francs.		

Le dixième de la fabrication de l'or doit être en pièces de 10 francs.

Il existe en France sept hôtels de monnaies : ils sont situés à Paris, Rouen, Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Marseille, Lille.

Du contrôle. — Le contrôle et la surveillance de la fabrication des monnaies sont confiés à une administration qui a le titre de *commission des monnaies et médailles.* Cette commission est composée de trois membres, un président et deux commissaires généraux.

Elle est chargée.

1° De juger le titre et les poids des espèces fabriquées, et de surveiller, dans toute l'étendue de la France, l'exécution des lois monétaires, la fabrication des monnaies et l'essai des ouvrages d'or et d'argent, etc., etc.;

2° De surveiller les opérations de tous les fonctionnaires des ateliers monétaires.

Elle propose les tarifs servant à déterminer les titres d'après lesquels les espèces et matières d'or et d'argent, sont

Digitized by Google

reçues dans les hôtels des monnaies. Elle fait essayer les espèces étrangères nouvellement fabriquées, etc.

Aux termes d'une ordonnance de 1832, elle surveille la fabrication des médailles, en propose les tarifs et en autorise la délivrance et la mise en vente.

Elle est chargée, en outre, du contrôle à exercer sur la confection des planches et l'impression des timbres-postes, billets de banque et cartes à jouer.

La commission des monnaies et médailles est comprise dans les attributions du ministère des finances.

Elle a près d'elle :

1° Un bureau des essais, composé d'un vérificateur, de deux essayeurs et d'un aide-essayeur ;

2° Un graveur général et deux graveurs adjoints ;

3° Un contrôleur à la fabrication des coins et poinçons.

Il y a dans chaque hôtel des monnaies, outre le directeur de la fabrication :

1° Un commissaire impérial, chef de service ;

2° Un contrôleur au change ;

3° Un contrôleur au monnayage ;

4° Un commis.

Tous les fonctionnaires et agents chargés du contrôle et de la surveillance de la fabrication des monnaies reçoivent un traitement fixe sur les fonds du trésor public.

Des lois et des règlements qui déterminent les fonctions de ces divers agents offrent des garanties suffisantes pour la bonne exécution de nos monnaies nationales.

Ici, mon cher Monsieur Vattemare, se terminent les notes que vous m'avez demandées : elles pourront peut-être vous être utiles pour encadrer leur substance dans le travail que vous préparez ; je désire ardemment qu'elles suffisent à l'œuvre que vous avez entreprise, œuvre de dévouement et de patriotisme. Persévérez dans cette voie, mon cher Monsieur, en cherchant à rendre universel un système qui

Digitized by Google

est une des gloires de la France. Déjà appliqué aux monnaies, il a eu de nombreux imitateurs, soit qu'il s'agisse de l'adoption du titre de nos espèces, de leurs coupures décimales, de leur valeur, soit de notre organisation monétaire. La Belgique, le Piémont, la Suisse, l'Espagne sont entrés dans cette voie. Nos monnaies circulent dans ces divers pays comme en France, ainsi que dans l'Allemagne et dans une portion de l'Amérique.

Certes, d'après les spécimens que vous avez offerts, au nom des Etats-Unis, à notre musée monétaire, le Gouvernement américain n'a rien à envier à aucun peuple de la vieille Europe sous le rapport de la beauté des empreintes de ses monnaies; mais ce n'est pas assez, et le jour où les Etats-Unis auront adopté franchement le système décimal et inscrit dans leurs lois que 5 *grammes d'argent au titre de* 9/10 *de fin constituent l'unité monétaire*, ils auront agrandi le cercle des échanges internationaux, ils auront résolu la grande question d'une monnaie universelle.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments affectueux,

Signé : B. Durand.

Digitized by Google

TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA FABRICATION DES MONNAIES FRANÇAISES.

Prix du kilogramme des matières entrées au change, retenue déduite.				Nature et valeur des pièces.			Diamètre des pièces.	Taille ou Nombre des pièces par kilogr.	Épaisseur des pièces.	Poids d'une pièce.			Titre droit. Or et Argent en millièmes.
Or.		Argent.			Valeur nominale.	Valeur réelle.				Poids droit.	Poids fort.	Poids faible.	
1000/1000es	900/900es	1000/1000es	900/000es										
a	a	a	a		a	a	b	c		c	c	c	d
					fr. c.	fr. c.	m.			gr.	gr.	gr.	
3. 437	3. 093. 30	220. 56	198. 50	Or.	100 »	99.78.39	35	31	0.002.34	32,258,00	32.290.26	32.225.74	900
					50 »	49.89.19	28	62	0.001.90	16,129,00	16.161.26	16.096.74	
					20 »	19,95.68	21	155	0.001.30	6,451,61	6.464.51	6.438.71	
					10 »	9.79.84	19	310	0.008.80	3,225,80	3,232.26	3.219.35	
					5 »	4.98.92	17	620	0.000.50	1,612,90	1.617.74	1.608.06	
				Argent.	5 »	4.96.25	37	40	0.002.50	25	25.075	24.925	
					2 »	1.98.50	27	100	0.002	10	10.050	9.950	
					1 »	99,25	23	200	0.001.40	5	5.025	4.975	
					» 50	49.62	18	400	0.001.20	2.500	2.517.50	2.481.50	
					» 20	19.85	15	1000	0.000.70	1	1.010	999	
L'État fournit aux Directeurs les sous royaux et tête de liberté qui doivent être employés à la fabrication du bronze.				Bronze.	10	*	30	100	0.002 »	10	10.100	9.900	**
					5		25	200	0.001.40	5	5.050	4.950	
					2		20	500	0.000.90	2	2.030	1.970	
					1		15	1000	0.000.70	1	1.015	985	

Digitized by Google

De Titre.	De poids. Par kil. en dessus et en dessous.	De poids. Pr pièce en dessus et en dessous.	Nombre de pièc.	Poids. Droit.	Poids. Fort.	Poids. Faible.	Dur la matière à 900 mill. pour frais de fabrication.	Fabrication. Vérification par 6,000 pièces	Fabrication. Prix des coins par kilog.	Prix des virolles brisées par 200000 p.	pour un million d'or et des pièc. divisionnaires en argent par million de pièces de 5 fr.	Monétaires. Villes,	Monétaires. Lettres
d	*e*	*e*	*e*	*e*	*e*	*e*	*f*	*g*	*h*	*i*	*j*	*I*	*I*
	g.	m.		gr. c. m.	gr. c. m.	gr. c. m.	fr. c.	fr.	c.	r.	fr,		
2 mill.	1	32.26		193.548.00	193.741 55	193.354.45			15		20,000		
en	2	32.26		96.774.00	96.967.55	96.580.45			15		20,000	Paris	*A*
dessus.	3	12.90	6	38.709.66	38.787.08	38.632.24	6. 70		15		725,000		
		6.65		19.354.80	19.393.54	19.316.12			20		215,000	Rouen	*B*
2 mill.	3	4.84		9.677.40	9.706.44	9.648.36		3	40	40	20,000		
en	5	75. »		200	200.60	199.40					1,000,000 *	Lyon	*D*
dessous.	5	50. »	8	80	80.44	79.60					10,000		
soit	7	25. »		40	40.20	39.80	1. 50		05		25,000	Bordeaux	*K*
de 898	10	17.50		20	20. 14	19.86					12,500		
à 902		10. »	16	16	16.16	15.84					2,500	Strasbourg	*BB*
											50,000 * *	Marseille	*AW*
La tolérance du tit. en dessus et en dessous est de 1 p. 0/0 pour le cuivre et de 1/2 0/0 p. les autres métaux.	La tolérance de poids en fort et en faible est de 1 0/0 pour les pièces de 5 et 10 centimes et de 1 1/2 pour les pièces de 1 et 2 cent *		****				*** Frais par kil. fr. c.	***** Par 10000 pièces. fr. c.	Les coins sont payés 14 fr., 18 fr., et 22 fr. la pièce,	Les virolles peuvent être faites par les Directeurs.	*** Proportion de la fabric. du bronze c,	Lille	*W*
			10	100	101	99	». 92	1. 50			10/20 en 10		
				50	50.50	49.50	1. 32				8/20 m, 5		
				20	20.30	19.70	2. 24				1/20 m, 2		
				10	10.15	9.85	3. »	1. »			1/20 m, 1		

LÉGISLATION.

a Tarifs annexés aux décrets du 15 septembre 1846 et d'avril 1854.— *b* Loi du 7 germinal an XI, décrets des 3 mai 1848, 12 janvier et 12 décembre 1854.— *c* Loi du 7 germinal an XI, décrets du 12 janvier, 12 décembre 1854.— *d* Loi du 7 germinal an XI, décrets du 12 janvier, 12 décembre 1854.— *e* Instruction de la Commission du 31 décembre 1849.— *f* Décrets des 22 mai 1849 et 22 mars 1854.— *g* Délibération du 13 avril 1848 et du 6 avril 1854.— *h* Délibération du 10 mars 1832 et 27 mars 1854.— *i* Délibération du 10 mars 1832. Le prix des virolles pleines et cannelées est réglé directement.— *j** Arrêté du Ministre des finances du 27 mai 1855.— ** Arrêté de la Commission du 14 mars 1854.— *l* Ordonnance de François 1er, du 14 juillet 1539,

* Cette fabrication a été ordonnée par une loi du 6 mai 1852. ** La composition de l'alliage des monnaies de bronze est de : 95 parties de cuivre,— 4 parties d'étain,— 1 partie de zinc.— Total : 100 parties,

*** Cahier des charges concernant l'execution de la loi du 6 mai 1852 (août 1852)— ****Instruction du 30 décembre 1852.

***** Délibération de la commission du 24 septembre 1853. (Juin 1855)

Digitized by Google

PÉTITION POUR L'ADOPTION DU SYSTÈME MÉTRIQUE AUX ÉTATS-UNIS.

Au Sénat et à la Chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique.

Les soussignés, citoyens des Etats-Unis, présentement à Paris, ont l'honneur de vous exposer très-respectueusement qu'ils sont informés qu'Alexandre VATTEMARE, de cette ville, auteur et agent du système d'échange international, a été, entre la France et les Etats-Unis, l'intermédiaire d'un échange de collections complètes des étalons des poids, mesures et monnaies des deux pays, et qu'en outre il a adressé tout récemment, à M. le président du comité du Sénat des Etats-Unis, une lettre officielle relative audit échange, dans laquelle il explique le système métrique et décimal, sollicitant l'attention du Sénat dans le but d'amener le Congrès à prendre en considération, si le temps n'est pas venu, pour l'adoption définitive, par les Etats-Unis et toutes les nations civilisées, d'un système uniforme de poids, mesures et monnaies.

Dans le même but, les soussignés vous exposent respectueusement que, d'après leurs propres observations et l'expérience qu'ils ont acquise, tant dans ce pays que dans d'autres depuis leur départ d'Amérique, ils sont plus que jamais convaincus des grands avantages qui résulteraient, pour le monde en général et pour leur pays en particulier, de l'adoption universelle d'un seul et même système de poids, mesures et monnaies. Ils prient donc très-instamment le Congrès de prendre ce sujet en prompte et sérieuse considération, de vouloir bien en conséquence nommer une commission afin d'examiner le système métrique et décimal de France. Et, si ladite commission reconnaît ce système pour le meilleur, si elle trouve qu'il convient à l'usage journalier et populaire, qu'il peut facilement être mis en état de répondre aux besoins toujours croissants du commerce; que

Digitized by Google

par le principe sur lequel il repose, aussi bien que par la simplicité de sa construction, il est éminemment fait pour l'adoption universelle et permanente, les soussignés prient ardemment le Congrès de *pourvoir à l'incorporation du système métrique et décimal dans la législation des Etats-Unis.*

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier, etc.

(*Suivent deux cents signatures de citoyens des divers Etats de l'Union américaine.*)

ADRESSE EN FAVEUR DE L'UNIFORMITÉ DES POIDS ET MESURES.

Les soussignés, membres du Jury international de l'Exposition Universelle de Paris ou commissaires des Gouvernements auprès de cette Exposition, déclarent que, dans leur opinion réfléchie, une des mesures les plus propres à accélérer le mouvement heureux qui rapproche toutes les nations par les voies de l'industrie, consisterait dans l'adoption d'un système uniforme des poids et mesures. Ce serait comme une langue commune qui serait parlée et comprise sur tous les points de l'Univers.

A considérer chaque état en particulier, ils pensent qu'un temps précieux serait épargné à tous les hommes qui s'occupent de l'industrie, comme chefs d'établissements ou de maisons de commerce, ingénieurs, employés et ouvriers, si ce système uniforme des poids et mesures était fondé sur la base décimale, de telle sorte que les divisions et les multiples de chacune des unités fussent constamment des nombres décimaux les uns des autres.

Cette économie de temps serait bien plus grande encore si les diverses unités adoptées pour les longueurs, les superficies, les volumes, les poids et les monnaies dérivaient les unes des autres suivant des rapports décimaux entre leurs éléments constitutifs.

Ils estiment enfin que l'usage établi dans chaque contrée

Digitized by Google

de désigner les diverses unités de poids et mesures par des noms devenus séculaires ne serait pas un obstacle, car rien n'empêcherait d'appliquer dans la plupart des cas ces noms anciens aux nouvelles unités.

En conséquence, ils croient devoir recommander avec instance à la sollicitude des gouvernements et des hommes éclairés, amis de la civilisation et partisans de l'harmonie du monde, la pensée d'un système uniforme de poids et mesures fondé sur le système décimal, quant aux divisions et aux multiples, et sur des rapports décimaux entre les éléments des différentes unités.

Paris, le 3 août 1855.

(*Ont signé tous ou presque tous les membres du Jury international ainsi qu'un grand nombre d'étrangers attirés à Paris par l'Exposition Universelle.*)

Les Enfants Trouvés, *par* M. Montaut, *économe de l'hospice de Rochefort.* (*Extrait de l'exposé des travaux de la Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.* — 1855.)

La question sur laquelle je vous demande la permission de dire quelques mots a sérieusement préoccupé les amis de l'humanité, et la législation a sanctionné les dispositions qui ont paru concilier les besoins signalés avec les ressources financières qu'il était possible de leur appliquer.

Il s'agit des enfants trouvés. Il n'est pas nécessaire, Messieurs, de provoquer votre intérêt en faveur de ces êtres innocents, fruits souvent du vice, plus rarement de la faiblesse, déshérités des soins maternels d'abord, et ensuite jetés dans le tourbillon du monde sans appui et frappés de réprobation à l'exhibition de leur acte de naissance.

L'Etat il est vrai, leur donne une mère mercenaire à leur naissance, des parents mercenaires jusqu'à l'âge de 12 ans;

Digitized by Google

mais le résultat de cette sollicitude du Gouvernement est-il satisfaisant ? Ne peut-on mieux faire dans le même espace de temps et avec les mêmes ressources? Deux questions que nous allons succinctement examiner.

Laissons de côté la grande question, la suppression de la majeure partie des tours, ou disons-en seulement quelques mots indiquant, dans cette localité, le résultat de cette mesure tant controversée.

Avant la suppression du tour de Rochefort, l'hospice recevait, terme moyen, 120 enfants par an. Les communes circonvoisines y contribuaient pour un certain contingent; depuis sa suppression, quelques enfants seulement ont été exposés nuitamment à la porte de l'établissement; leur nombre moyen ne s'élève pas à plus de 12 par an; or, je ne pense pas que les hospices dépositaires de La Rochelle et de Saintes, les plus rapprochés de nous, aient reçu, de la même provenance, le complément du contingent primitif, c'est-à-dire cent et quelques enfants: ainsi le nombre d'enfants abandonnés a diminué par l'éloignement des lieux de dépôt; par conséquent, le nombre de ceux conservés par leurs mères a augmenté; la morale y a gagné sans que l'humanité ait à en gémir, puisque le nombre d'infanticides (et ceci est à noter) ne s'est point accru, car des années entières s'écoulent sans que la justice ait à en connaître dans tout l'arrondissement, et le maximum des cas signalés s'élève à peine à 2 ou 3 par an. D'ailleurs la mesure modificative adoptée par le Gouvernement, d'accorder des secours temporaires aux filles-mères plus malheureuses que coupables, a eu pour effet de restreindre les expositions, et les finances destinées à cette branche du service public sont mieux ménagées, puisque la mère n'est secourue que pendant 3 ans au plus, tandis que son enfant, s'il eût été exposé, eût exigé 12 années de sacrifices; seulement, il est à désirer que les conseils généraux accordent des subventions

Digitized by Google

proportionnées aux besoins, afin que les filles-mères n'éprouvent pas de mécomptes qui puissent les porter à abandonner leurs enfants.

Prenons maintenant l'enfant au moment où il est déposé, et suivons-le jusqu'à ce que, sauf le cas d'infirmité, la mission de l'administration soit légalement accomplie, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 12 ans. Aussitôt recueilli, il est immédiatement mis en nourrice, soit dans l'établissement même, comme dans quelques villes, soit plus communément à la campagne; dans ces derniers cas, qui sont les plus nombreux, la nourrice reçoit un salaire moindre que celui d'un nourrisson de ville, et si elle conserve l'enfant après l'allaitement, ce qui est général, ce salaire lui est continué, mais en décroissant, à mesure que l'enfant grandit; et cela parce qu'après le premier âge l'enfant exige moins de soins, et que, dès l'âge de 5 ou 6 ans, il se rend utile à ses nourriciers particulièrement pour la garde des animaux. Enfin, arrive l'époque de 12 ans où le salaire cesse. Si l'enfant est bien constitué, intelligent, ses nourriciers le gardent, parce qu'ils y trouvent leur avantage; celui-là, généralement, a une existence convenable assurée; il a trouvé une famille d'affection; de plus, voué à la vie des champs, il ne vient pas augmenter les oisifs, les paresseux et les turbulents des villes; c'est un bon placement sous tous les rapports.

Mais cette destinée n'est pas générale : un grand nombre d'enfants trouvés, conçus dans le vice ou dans la misère, comprimés avant leur naissance dans les entrailles de leur mère, par le besoin de cacher leur faute, et pour d'autres causes encore, naissent malingres, scrofuleux, et quelquefois difformes; ceux-là ne sont gardés par leurs nourriciers qu'en considération du salaire qu'ils en retirent, et on pense bien que la dernière heure de leur douzième année n'a pas plutôt sonné qu'ils s'empressent de les retourner à l'hospice.

Digitized by Google

Dans quel état y rentrent-ils? D'abord dénués de vêtements, et c'est le moindre mal; mais ce qui est pire, sans la moindre instruction religieuse ni scolaire, sans compter que les nourriciers exploitent leurs élèves sans ménagement pour leur état physique, quelquefois jusqu'à l'inhumanité, jusqu'à la cruauté même; leurs habitations sont généralement éloignées des églises, quand il y en a dans la commune, des écoles primaires très-négligées, les rapports des inspecteurs des enfants trouvés témoignent de cet état de choses, et ces pauvres petits malheureux arrivent à l'hospice ignorants, abrutis, et impropres à quoi que ce soit d'intelligent, d'abord peu aptes à recevoir l'instruction religieuse et primaire qu'il est d'un devoir impérieux de leur donner, pour que, sous ce rapport encore, ils ne restent pas au-dessous du dernier échelon social. La tâche devient rude pour ceux qui sont chargés de réparer cette incurie, et souvent leurs soins et leur sollicitude sont sans succès; il s'en suit que ces êtres disgraciés restent indéfiniment à la charge des établissements, et font tache dans la civilisation. Cette situation est vraiment déplorable et réclame impérieusement qu'on cherche à l'amender.

Il est plus facile de signaler le mal que d'y apporter un remède efficace, je le sais; permettez-moi cependant, sans prétention aucune, d'émettre une idée conçue depuis assez longtemps dans mon contact officiel avec la catégorie des membres subalternes de la société dont je viens de vous entretenir et dans ma connaissance obligée de son administration.

Je crois fermement qu'il suffirait de payer les nourriciers des enfants trouvés jusqu'à 10 ans seulement. A cette époque, sur les rapports des inspecteurs de ce service, les enfants seraient confiés par engagement sérieux envers l'administration, à ces nourriciers ou à des industriels recommandables, jusqu'à leur majorité, avec stipulation de conditions de traitements paternels et d'instruction convenable

Digitized by Google

à la position. Les contractants seraient encouragés à ces engagements par le paiement d'une prime de 40 à 50 fr. sur les fonds départementaux, et la fourniture, par l'hospice, d'un trousseau convenu. Les inspecteurs pourraient même provoquer des engagements semblables avant que l'enfant ait atteint sa dixième année, quand ils les jugeraient avantageux; cette mission leur serait donnée.

Les enfants qui ne pourraient être ainsi placés seraient ramenés à l'hospice à 10 ans; le département paierait à l'établissement ce qu'il aurait payé aux nourriciers jusqu'à l'âge de 12 ans; à 10 ans, leur intelligence serait moins rebelle qu'à 12 ans, à l'instruction qu'on leur donnerait à l'hospice. Dans l'espace de deux ans, ils pourraient amplement accomplir leurs devoirs religieux et apprendre ce qui est strictement nécessaire à l'homme destiné à gagner sa vie principalement par l'emploi de ses bras aidés d'une intelligence ordinaire, les élèves ainsi préparés arriveraient à l'âge de 12 ans, bien plus avancés, bien moins embarrassés et embarrassants, que s'ils étaient restés à la campagne jusqu'à cet âge.

Jusqu'à présent, je n'ai point fait de distinction de sexe; à compter de cette époque il est indispensable d'en faire, puisque chacun doit prendre sa direction particulière.

Les garçons, ainsi disposés, moralisés et instruits, seraient placés autant que possible et toujours par engagements sérieux, jusqu'à leur majorité, chez de bons cultivateurs de préférence; à défaut de ceux-ci, chez des maîtres ouvriers recommandables où ils apprendraient un métier qui les mettrait à jamais à l'abri du besoin. Les colonies agricoles, comme celle qui existe dans ce département près de Saint-Genis, pourraient en recevoir un certain nombre, d'où ils sortiraient bons garçons de ferme, classe précieuse pour les progrès de l'agriculture. Enfin, l'immense colonie française de l'Afrique septentrionale, si pauvre de bras européens,

Digitized by Google

pourrait en utiliser en plus grand nombre que les hospices ne sauraient lui en envoyer, mais il faudrait pour cela des dispositions législatives spéciales.

Les filles sont d'un placement plus difficile, la campagne en emploie moins. Toujours est-il que parvenues à douze ans, au point où nous les avons amenées, elles sont dans une position plus favorable que celle où elles sont actuellement. A douze ans, cependant, quel parti peut-on retirer d'une fille qui n'aurait pu être placée à la campagne? En ville, on n'en voudra ni comme bonne d'enfant, nico mme domestique, ni comme femme de chambre; aussi en trouve-t-on plus que de garçons dans les hospices où force est de les garder jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans. Qu'arrive-t-il alors? que les personnes charitables, qui les soignent à l'hospice, s'y attachent et sont moins coulantes dans les conditions quand on vient en demander pour les services particuliers; et puis, pendant 4 ou 5 ans, elles ne sont occupées généralement qu'à des ouvrages à l'aiguille, et les travaux de la domesticité leur paraissent rudes. Certainement, ces pauvres filles ne sont pas malheureuses pendant ce temps; au contraire, elles sont momentanément trop heureuses; mais ici, par bonté, par affection, par excès de précaution, on dépasse le but, et pour ramener les choses dans les conditions raisonnables, il faut toute la surveillance, la sollicitude et la fermeté d'une bonne administration. La législation lui confie et lui recommande particulièrement ce soin.

Messieurs, l'expérience et la réflexion m'ont dicté le peu que je viens de vous exposer presque spontanément, car je n'avais pas l'intention de vous demander la parole; votre indulgence m'a enhardi; plus préparé, j'aurai tâché de mieux dire. Toutefois, ce que je crois facile, parce que je l'ai conçu abstraction faite des moyens d'exécution, et tout heureux que je serais que mes idées fussent prises en quelque considération, j'en ferai sans regret le sacrifice lorsque

Digitized by Google

l'impossibilité de leur exécution sera démontrée, ou que l'on pourra mieux faire. J'espère cependant avoir porté dans votre conviction qu'il y a quelque chose à tenter pour réhabiliter les êtres nombreux dont l'origine réclame protection et surveillance.

La vie de Padovano Croce, *étude de statistique, par* M. Arman, *ancien secrétaire-général de la Corse, membre correspondant de la Société de Statistique de Marseille et d'autres corps savants.*

> Il ne serait pas indigne de la majesté de l'histoire de parler des plantes dont le sol s'est enrichi. Gibbon.

Nous avons intitulé ce petit écrit une *Etude de Statistique.* En effet, c'est par des faits curieusement et consciencieusement recueillis, énoncés par des chiffres ou non, que la langue concise, pleine et nourrie de la statistique expose l'état vrai, le *status*, l'existence des choses, ou ce qu'elles furent, et, au moyen d'une telle exploration, le statisticien devient « accoucheur des esprits » par les déductions qu'il met chacun sur la voie de faire, quand il ne les fait pas lui-même, déductions qui jetent tant de clarté sur la multitude des matières qu'embrasse l'économie sociale, sur les diverses branches de l'administration publique, sur tous les desseins en germe de l'homme.

I. Padovano Croce, né à Aregno, province de Balagne et Calvi, en 1683, lieutenant au régiment royal italien infanterie, redonna l'Oranger à l'île de Corse, bienfait signalé qui rend à jamais sa mémoire recommandable aux amis de la prospérité agricole de ce pays. Au nom de Croce viennent donc se rattacher deux faits notables de l'horticulture insulaire : la disparition et la replantation du *Citrus aurantium.*

Digitized by Google

Le moment de l'envoyer aux écoles, (et l'on était bien loin alors, en Corse, de compter les écoles, comme à présent, par centaines), étant venu, sa famille obtint qu'on lui donnerait quelques leçons au couvent de la piève, situé sur la paroisse de Corbara et renommé dans l'île par son exposition, une des plus belles que religieux eussent jamais choisi, par les savants et saints personnages qui y vécurent. Les moines lui enseignèrent la grammaire latine. C'était assez l'usage autrefois de se mettre journellement en course pour aller étudier dans les couvens et chez des prêtres. Ce fut l'éducation du jouvenceau de *la Sposa cucita* « la Fiancée empaquetée » gracieuse peinture de mœurs corses par l'auteur des *Animaux parlant*. Pozzo di Borgo et Horace Sébastiani n'en reçurent pas d'autre, avant d'être arrivés à l'âge d'homme. Destiné à faire valoir l'héritage paternel, Padovano Croce fut mieux servi par la fortune et voici comment : en se rendant tous les matins au monastère et en rentrant chez lui tous les soirs, le jeune Padovano traversait Pigna, le pays du docteur Simon-Jean Franceschini, surnommé le Barchino, de *barca* ou *barcheggiare*, parce qu'il savait excellemment conduire ses affaires. Le docteur, sans moins mériter cette appellation de bon conducteur de sa barque, exerçait gratuitement la médecine. Le peuple disait qu'il agissait ainsi « pour son plaisir » ; c'était une joie du ciel, le plaisir de faire du bien au pauvre peuple, et de serrer d'avantage les nœuds de l'amitié par les soins empressés qu'il accordait à ses amis. Le Barchino donc était le père de l'agriculture, l'Agostino Gallo de la Corse. S'il n'a laissé que des notes, ses leçons avaient fait la campagne de Pigna ce qu'elle est de nos jours, couverte d'arbres, féconde, pleine de grâces, et étaient empreintes sur toutes ses propriétés, arrondies, améliorées, closes, longtemps regardées comme une ferme modèle :

Digitized by Google

les maximes du sage agronome ressortaient de partout. Padovano trouva à Pigna le Barchino lui-même qui florissait précisément dans ce temps. Il eût l'honneur de visiter les belles possessions des Franceschini en la compagnie du savant docteur dont il reçut maintes autres marques de condescendance et d'intérêt, qu'il sut mettre à profit pour son instruction dans l'art de demander à la terre les trésors qu'elle tient en reserve. Cependant le jeune Padovano suivait quelquefois ses parents sur les propriétés de la famille, les aidant du travail de ses mains et s'inspirant des exemples domestiques. Telles furent les premières années de celui que nous allons voir lieutenant dans les troupes victorieuses de France et puis citoyen utile.

Filippini, historien du siècle d'Olivier de Serres, dit qu'Aregno, le berceau de Padovano Croce, était la piève la plus *riche* de la *fertile* Balagne, de tout le royaume de Corse (1). L'agriculture qui commençait à se réveiller en Europe, avait déjà fait, on le voit, par ces épithètes de fertile et de riche, une trouée dans l'Ile de Corse, même avant le Barchino. La population de la Balagne, obéissant à la loi de Malthus, suivait la progression des moyens de subsistance, car aujourd'hui le sol de ce district suffit à grand peine à tant de bras, témoin un de ses cantons, celui de l'Ile Rousse, où se pressent 168 âmes par kilomètre carré, autant qu'en nourrissent les meilleures localités de la France continentale, tandis que la moyenne de la population dans le département de la Corse par kilomètre carré n'est que de 27 âmes. En d'autres termes, il y a, par habitant, un demi hectare (0 hect. 60) dans le canton de l'Ile Rousse et de 3 à 4 hectares (3 hect. 70) dans le département. D'où il suit que, dans le dit canton, la population relativement à la superficie dépasse six fois le

(1) Filippini I, 31, 62.

Digitized by Google

chiffre de la population communément établie sur les autres points de l'île célèbre (2). Si bien que l'arrondissement de Calvi a un trop plein qu'il verse au dehors en ouvriers ambulants. Retenus donc par l'habitude et l'amour du travail, les Balanais se montrent peu enclins à la profession des armes (3), embrassée avec passion dans les autres parties de l'île, et l'on ignore comment Padovano Croce, d'une famille ancienne de bons et paisibles paysans, élevé dans un de ces asiles de paix, de silence et de tranquillité dont Rougier-la Bergèrie, Chateaubriand, la *Revue de Paris*, ont regretté l'entière perte, voulut se faire soldat, à moins que, parent, comme on peut le supposer, dans ce pays de cousins (4), du colonel Croce, de Calvi, à la solde successivement de diverses puissances, la renommée du condottière ne lui eut donné de l'émulation. L'état de ses services dans le royal italien n'a pas été retrouvé. Mais nous avons su de Paris qu'entre autres campagnes, il fit celle de 1712, signalée par la victoire du maréchal de Villars à Denain, et que son régiment est noté, aux archives de la guerre, comme s'étant distingué à la prise du château de Fribourg: éclatants et mémorables succès bientôt suivis du traité d'Utrecht et de la paix. Enfin la tradition nous fournit un détail caractéristique et qui se lie intimement au trait principal de la noble image de Padovano Croce. Il passait le temps que ses devoirs d'officier ne réclamaient pas, à comparer dans son esprit ce qui, sur le continent, le frappait le plus en fait de choses rurales, avec ses souvenirs de la terre natale, se faisant ainsi un trésor de connaissances agricoles nouvelles, dans la vue louable et l'espoir plein de charmes pour lui, de les répandre à son retour.

(2) Département de la Corse 236,252 âmes et 874,711 hectares, Canton de l'Ile Rousse 5,707 âmes et 3,435 hectares.

(3) Pour Armiieri (Filippini I, 30).

(4) Tommaseo.

II. A la mort de Louis-le-Grand, le lieutenant Croce retourna à ses occupations rustiques. Sa mère, veuve, le mit en possession d'une petite propriété servant de potager et nommée le jardin de l'Alzia. Nous le laisserons un moment dans ce jardin, mal dessiné, mal nivelé, pour voir quels furent les premiers temps de l'oranger dans l'île et comment cette région le perdit, coup-d'œil en arrière qui nous conduira naturellement à parler du second âge historique de cet arbre en Corse et à mettre en scène notre soldat horticulteur.

La Corse put tirer des plants des classiques jardins des Hespérides qui embaumaient les tentes des Arabes à une distance de cette île à peu près égale à celle de ces autres jardins d'Afrique d'où étaient venues à Rome dans trois jours les figues « si belles, si grosses, si fraiches» que Caton, par forme d'argument contre Carthage, secoua de sa robe devant le sénat émerveillé. L'oasis des Hespérides était gardée par un dragon. Hercule, un de ces esprits souverainement civilisateurs parus dans la plus haute antiquité, tua le dragon, disent les mythologues pour exprimer qu'il ota l'obstacle quelconque qui empêchait l'accès et s'opposait à la sortie des pommes d'or. La fable, c'est l'histoire des âges les plus reculés écrite par les poëtes. Hercule avait déjà doté la Grèce de l'olivier, suivant une ode de Pindare. En lui apportant des rivages africains les pommes d'or, il la dota de l'oranger qui arriva aussi de l'Asie dans notre occident. Comment vint-il en France ou en Corse? Personne n'eut été plus en état de nous le dire que Gregoire, de l'Institut, auteur de recherches précieuses, placées en tête de la belle édition d'Olivier de Serres. Le curieux travail sur les Hespérides du savant abbé Massieu, de l'académie des Inscriptions(5) qui eut pu le mettre sur la voie des « citronniers toujours produits à foison par l'Afrique» ne fut pas apparemment alors présent à sa mémoire. Le savant abbé Grégoire fait

(5) Vol. III.

Digitized by Google

pourtant passer l'oranger en Provence par les Alpes maritimes. Ainsi rapproché, il aurait été introduit en Corse par Marseille, la grande amie de l'île, ou par Gênes, sa métropole qui s'occupait, croyons-nous, du bien-être de cette île plus qu'on ne le dit. Mais nous préférons devoir directement l'oranger aux jardins des Hespérides. Quel qu'ait été le chemin par lequel l'oranger vint en Corse, s'il n'est pas un produit spontané du sol insulaire, il y fut connu bien avant le lieutenant Padovano Croce, l'île n'ayant pu ne pas le posséder d'aussi bonne heure que tout autre pays dont le climat lui était également propre.

Maintenant on se demande par quelle cause en dehors des phénomènes habituels de la physiologie végétale et des événements ordinaires de la vie humaine, l'oranger disparut de Corse. Cette cause, ce sont les descentes multipliées des hordes belliqueuses sorties du sein de l'islamisme et qui venaient, non plus, comme aux premiers siècles de l'hégire, pour soumettre les peuples au Coran et occuper le pays, mais pour faire des déprédations dans la seule vue du butin, et « comme si le mestier fust louable et honneste » (6). les deys eux-mêmes (7), de jeunes princes turcs (8), un amiral ottoman (9) se mettaient quelquefois de la partie.

Ils pénétraient dans l'île par tous les rivages, insuffisamment sauvegardés (10) et faisaient leurs expéditions avec une infernale intelligence presque toujours guidés par des renégats corses dont un, Philippe, de Pino, devint fameux, sous le nom de Mammi, à la tête d'une flotille ennemie. Les

(6) Amyot.

(7) Filippini V, 442, 449; Robiquet p. 241.

(8) Filippini, IV, 393.

(9) Limperani, II, 362.

(10) Cent tours d'enceinte (Jaussin I, 393). Si ce chiffre n'était d'un Brignole nous le jugerions exagéré ; Valery dit « à peu près cinquante » (p. 261.)

Digitized by Google

habitants de Spelonche, au bas de Palasca, et d'Urtaca, dans le territoire actuel de Monticelli, furent surpris, malgré les signaux par le feu, et reduits en esclavage, un dimanche, dans leur propre église. Souvent les Corsaires s'étendaient le long de la marine, y faisaient des embuscades ou enveloppaient la partie qu'ils pouvaient supposer cacher ou abriter quelque être vivant et ramenaient, comme dans un réseau, tout ce qui s'y trouvait, personnes et bétail. D'autrefois c'était un corps nombreux de débarquement qui pénétrait dans l'ile, enseignes déployées avec tambours, cymbales et trompettes, la fourrageait, la dépeuplait (11).

Cependant les insulaires, peuple fier et peu endurant, ne pouvaient supporter que très impatiemment ces attaques, ces ravages, ces enlévements de familles entières. Filippini (12) raconte un fait d'armes où l'on voit éclater le patriotique dévouement de quatre jeunes hommes du nom de Colonna d'Istria (13), d'un Baciocchi, de la famille du premier chambellan de l'empereur régnant (14), d'un Ponte (15) et d'autres généreux citoyens d'Ajaccio et des villages voisins. Dans cet engagement qui eut lieu à Taravo le 19 novembre 1582, les Pirates perdirent trente quatre hommes dont 15 tués et 19 prisonniers. De leur côté les Corses y laissèrent plusieurs vies précieuses et eurent quelques blessés. Exemple

(11) Filippini IV, 77, 394; V, 82, 442.

(12) V, 438.

(13) C'étaient François, Jérôme, Jourdain et Valere. Le premier, qui donnait les plus belles espérances, dit Filippini, fut tué; le second eut son cheval tué sous lui; le troisième revin blessé de plusieurs coups de cimeterre. On sait que le chef actuel des Colonna, de Corse, est un des plus nobles caractères qui ayent jamais honoré la magistrature française.

(14) L'enseigne Nicolas Baciocchi.

(15) Le capitaine Martin Ponte qui eut le pouce de la main droite emporté d'un coup d'arquebuse.

Digitized by Google

mémorable de la défense du pays par les citoyens contre l'invasion. Les Pirates reçurent plus d'une autre leçon sévère, mais ne se découragèrent pas le moins du monde pour cela. La Corse revoyait les calamités dont elle eut tant à souffrir dans l'antiquité romaine (16) et à l'époque des premières incursions sarrasines où une tradition généralement reçue fait remonter l'abandon d'ALERIA, MARIANA, NEBBIO et SAGONE, quatre petites villes ou bourgades qui, avant 1790, donnaient leur nom à autant de siéges épiscopaux (17).

C'est une chose prodigieuse, écrivait FILIPPINI vers la fin du seizième siècle, *la quantité de Corses qui se trouvent esclaves dans le Levant et en Barbarie* (18). Cette guerre dont l'Europe chrétienne ne savait s'affranchir qu'en payant tribut aux Pirates, éteinte enfin par les armes françaises dans les nids africains de la piraterie, mériterait bien de fournir un sujet pour le Musée impérial de Versailles, et la toile qui reproduirait le brillant épisode de TARAVO aurait aussi sa place marquée dans la salle du Conseil général de la Corse. Mais finalement les habitants des marines pensant qu'exposés à être enlevés un jour ou l'autre à leurs familles, il leur convenait mieux d'aller s'établir dans les gorges cachées ou sur les monts escarpés, quittèrent les bords de la mer à partir du XVme siècle (19) et aux dernières années du siècle suivant (20), tout le pourtour de l'île de Corse n'était plus qu'une solitude, où l'on voyait se détacher à de grandes distances, semblables à des ombres

(16) La guerre des Pirates à laquelle mit fin POMPÉE qui, en même temps, « nettoya les côtes de Corse ». Et l'on voit dans STRABON (liv. 5.) que d'autres généraux romains se donnaient le plaisir d'aller relancer les Corses dans leurs demeures fortifiées, d'où ils les ramenaient esclaves à Rome.

(17) GREGORJ dans FILIPPINI I, p. XXVIII.

(18) V. 432.

(19) FILIPPINI V, 431, 432; Fra Paolo OLIVERI, page 119; Giustificazione, p. 218; ROBIQUET, p. 18.

(20) PHILIPPINI V, 323. LIMPERANI II, 554; Giustificazione, page 219.

Digitized by Google

affectant des formes diverses, Ajaccio, Bonifacio, Porto-Vecchio, Bastia, St-Florent, Algajola et Calvi, qui avaient pu traverser tant bien que mal ces temps calamiteux. Et comme les terres et le climat des marins sont extrêmement favorables à l'oranger, c'est là qu'il se trouvait lors des descentes des barbaresques et périt abandonné par l'effet des désastres arrivés à la population faite esclave ou qui dût gagner les montagnes, nouvelles Asturies qui envoient de temps en temps de petites colonies dans les plaines. Voici, à ce propos, une vue de bonne et gracieuse administration : lorsqu'un essaim se dispose à sortir, il serait heureux qu'il put lui être ménagé sur l'emplacement de son choix une chapelle et une fontaine qui lui seraient offertes par le préfet à titre de présens d'hospitalité du prince ou du Conseil général.

On cite quelques lieux qui ne perdirent pas l'oranger. Ils le conservèrent parce que la cause signalée de destruction fut impuissante sur eux, comme nous allons l'expliquer :

Spelonche, dans la vallée d'Ostriconi, un vieux plant, autrefois l'ornement de la fontaine du village saccagé, aujourd'hui le gardien de ces ruines, est toujours sur pied, nourri par la Naïade.

Les environs d'Ajaccio, au Casone, la villa des anciens jésuites, belle campagne où le conseiller d'état Miot, nom cher à la Corse par un immense bienfait, donnait des fêtes en l'an IX. — Le naturaliste Jaussin, attaché à l'armée du maréchal Maillebois (21), y vit, en 1739, de beaux orangers qui dataient de plus loin que notre Padovano Croce. Cette banlieue n'eut pas à souffrir des corsaires en raison des moyens de défense qu'offrait la place, résidence du commissaire général de ce côté des monts, un de ces points importants qu'on n'attaque pas impunément : les Pirates le

(21) Mémoires de Jaussin. II, 462.

Digitized by Google

sentaient, mais leur audace était telle qu'ils osèrent un jour en faire l'épreuve.

Les environs de Bastia, à la maison de campagne de l'évêque de Mariana (22), furent respectés à cause de l'auréole de puissance avec laquelle se présentait cette ville, siége principal de l'autorité en Corse.

On pourrait ajouter, aux environs de Bastia et d'Ajaccio, le voisinage d'un ou de deux autres présides, l'homme ne s'étant pas éloigné, ni par conséquent l'oranger, des lieux gardés par les soldats et les bombardiers. L'oranger pouvait se trouver encore près des manoirs de quelques notabilités ou primaties, respectivement assez distants de la mer et des montagnes pour que l'on n'y eut à craindre ni corsaires d'un côté, ni froid rigoureux de l'autre, et il dut avoir été là apporté, avec le goût d'une civilisation plus avancée, par les jeunes Corses rentrés du collége del Bene ou des uuiversités d'Italie. Mais hors cet infiniment petit nombre de localités où l'oranger n'était même plus, pour la plupart, qu'un arbre isolé de pur agrément, il s'était effacé graduellement dans l'île quand vint le lieutenant Croce.

Vescovato, cité aussi comme ayant conservé l'oranger, n'était qu'une consolante imitation des demeures forcément abandonnées. Fondé par un évêque (23) fuyant les corsaires ou le mauvais air de Mariana, la petite cour épiscopale et les familles qui suivirent le prélat ou les Corses qui vinrent ensuite se grouper autour du bâton pastoral, y apportèrent l'oranger comme un souvenir des jardins paternels et que cette population d'élite conserva, défendue qu'elle était par le Golo. (24)

III. Les investigations de la statistique n'ont point amené

(22) Jaussin II, 346.

(23) En italien : *Vescovo*.

(24) Filippini, v, 65.

Digitized by Google

à d'autres découvertes touchant l'oranger disparu, mais c'est assez. Nous allons voir comment ce végétal vint de nouveau orner la campagne, réjouir la vue et nous donner ses fruits rafraîchissants et sains. Dans le jardin de l'Alzia, à Aregno, où nous allons le rejoindre, le lieutenant en retraite Padovano Croce amusait son loisir, un fer pacifique à la main, tout en pensant à doter sa patrie de quelque procédé ignoré, dû à son talent d'observation à l'étranger. Ce fut dans ce jardin qu'il reçut un jour la visite d'un moine du couvent de Marcasso (25), revenant aussi de pays lointains, et qui lui dit : « Vous avez la terre, l'eau, l'air, la chaleur solaire dans des conditions qui feraient réussir admirablement deux plants d'oranger que j'ai apportés du Portugal ; je vous les offre en échange de votre étoffe de France et dont le couvent ferait un ornement de crédence si vous me la cédiez. »

— Mon étoffe me coûte soixante livres, ce qui est infiniment au dessus de la valeur des deux plants.

Le moine repliqua qu'il n'en priverait pas à moins le jardin de sa communauté et lui montra son étonnement de ce qu'il semblait ne vouloir rien faire pour St-François de Marcasso. Comme c'était ici une manière de se maintenir bien dans l'esprit de religieux de l'ordre le plus populaire, auquel appartenaient les moines qui l'avaient élevé et dont il conservait le plus reconnaissant souvenir, le troc fut enfin conclu. Le capucin a vaincu le soldat, s'écrièrent tout d'abord les voisins de Croce qui le raillaient de ce qu'il avait si chèrement payé deux plants qu'on eut dit des fleurs dans des pots. — C'est l'arbre des rivages de l'île : tant que nos pères occupèrent ces rivages, l'oranger y prospéra ; eux partis, il ne résista point aux intempéries et au défaut absolu de culture. Ne voyez-vous pas que la providence nous

(25) Commune de Catteri.

Digitized by Google

l'envoye de nouveau. Chacun lui doit l'accueil assuré dans notre Corse hospitalière à toute vieille connaissance, dit Padovano Croce et, faisant un emprunt à une admirable parabole qui lui était familière, il ajouta avec quelque chaleur : *E giusta di far festa, perché era perduto ed è rinovato* (26). Ces hommes furent ébranlés et non ramenés. Croce leur dit encore : vous n'avez pas vu les florissants royaumes du delà, et vous ignorez combien l'on prise les choses utiles dans ces fortunés pays. Le temps viendra où l'île, ainsi qu'un astre marchant dans l'orbite d'un plus grand corps, ainsi qu'un vaisseau, veux-je dire, qui va de conserve avec un autre, réunie à une couronne, selon le vœu des plus sages (27), vivra de la vie de cet état ami, participera au même gouvernement régulier. Dans ce temps-là je serai différemment apprécié. Alors, sous un sceptre paternel et obéi, où tout ira comme dans les maisons conduites par le seul père de famille et, si Dieu en fait la grâce aux Corses, comme dans cette puissante monarchie française que je viens de servir, toujours pleine de jeunesse avec ses douze cents ans d'existence; alors la Corse sera heureuse. Cette parole prophétique fut sur le point de s'accomplir après 1774 (28), par l'effet de la vigueur persévérante du pouvoir royal, et qui paraît devoir enfin se vérifier de nos jours, par l'extinction une seconde fois et, cette fois-ci, sans retour, du banditisme, la cessation de ce fléau étant le commencement obligé de toute amélioration et de tout progrès.

(26) *Epulari et gaudere quià perierat et inventus est* (St-Luc, chap. 15, v. 32).

(27) Jaussin II, 140 etc.

(28) après l'affaire du Niolo, soulèvement excité par les émissaires de Clemente Paoli, alors à Livourne, et aussitôt vigoureusement réprimé.

Digitized by Google

Telle fut l'origine du premier jardin d'orangers qui marqua l'époque de la renaissance pour l'île de Corse, de l'arbre aux fruits dorés, d'une saveur et d'une salubrité parfaites. On y fait une riche récolte sans frais à débourser, l'œil et la main du maître, aidé des personnes qui vivent sous son toit, étant suffisants. Les oranges d'Aregno sont réputées les meilleures de l'île et l'on estime celles de Croce les meilleures d'Aregno. Combien nous regrettons de ne pas être à même aujourd'hui de comparer les caractères particuliers de l'oranger apporté des bords du Tage par le moine de Marcasso avec les espèces et variétés décrites par MM. Risso et Poiteau, et de classer cet aurantiacée dans leur nomenclature! Son fruit a l'écorce extrêmement fine et, partagé en deux, il offre une double coupe d'où s'échappe une abondante liqueur et sucrée et exquise. L'année de ses premières oranges le lieutenant Padovano Croce but dans cette coupe à son bosquet parfumé de l'Alzia, au souvenir de la journée immortelle de Denain, renouvellant sa libation d'homme des champs et d'ancien homme de guerre avec la liqueur de la vigne et, dans sa pieuse reconnaissance envers le ciel, il fit décorer les autels des prémices de ses arbres. On puisa chez lui pour peupler le clos Arena, dans la petite plaine des padules à l'Ile-Rousse, que l'on se complaisait à montrer aux étrangers et de proche en proche se plantèrent les autres jardins d'orangers de la Balagne, sans que nulle part, cependant, l'on ait pu, dit-on, obtenir la délicieuse orange d'Aregno. Sa dégénérescence aux lieux de la transplantation proviendrait-elle du changement de terrain, comme on l'a dit du citronnier de Perse? (29) Mais le fait que cet oranger ne donne qu'à Aregno les fruits qui lui sont propres ne mérite peut-être pas d'être admis comme chose avérée. Il serait possible aussi que, cela admis, l'oranger d'Aregno eut été dénaturé par des fécondations hybrides, comme le conjecturerait

(29) Académie des inscriptions. *Mémoires III*, 47.

Digitized by Google

GALLESIO, ou parce qu'on ne l'aurait pas maintenu dans les mêmes circonstances, ce que voudrait BOSC. Le remarquable avenir promis à la culture en Corse de l'oranger, dont les produits y forment aujourd'hui un des rares articles livrés au commerce d'exportation par les propriétaires de l'île, est signalé dans un mémoire de M. GAVINI, loué par OSCAR LECLERC-THOUIN et que la revue agricole (30) a publié.

Nous venons de dire le banditisme éteint « sans retour. » Il a véritablement fait son temps. Les coups qui lui ont été portés depuis la conquête (31), l'influence douce des lois, de la langue, des lettres et des mœurs françaises, qui a parlé haut du moment qu'un pouvoir fort s'est montré, les ministres MAUPAS et BARRAULT, la loi spéciale de 1853, prohibitive du port d'armes, le préfet du département (32), la magistrature corse, l'ont enfin tué, et le mot de Lucius-Œuneus SÉNÈQUE : *prima est ulcisci lex* (33), qui pesait sur la Corse, comme un sort immuable et sanctionné par une longue suite de siècles, n'a plus, grâce au gouvernement de l'Empereur, de signification actuelle. Jamais plus grand changement n'est inopinément arrivé dans l'ordre moral. L'administration veille sur le phénomène, l'observe, le suit dans sa marche qui est favorable, et le nouvel état des choses prend racine à mesure que le temps s'écoule sur cette situation si satisfaisante. La Corse véritable, la Corse digne d'elle-même et de la France est conquise une seconde fois. Le banditisme avait de son vivant une auxiliaire puissante, la prépotence, autre mot barbare, par lequel l'on entend l'action de celui qui patronne les malfaiteurs en échange de services de nature à alarmer les lois. A cette

(30) Mai 1840.

(31) depuis 1768.

(32) M. THUILLIER, officier de la légion-d'honneur.

(33) Traduction (par VALERY) : *Se venger est la première loi.*

Digitized by Google

heure, la prépotence baisse la tête; ses jours sont comptés. D'après tout cela, qui ne voit que la Corse reprend toute sa beauté virginale, toute sa valeur réelle. C'est une perle, telle que sont les perles sortant du sein des ondes; les lapidaires peuvent venir. Cette île, du reste, n'a rien à envier, l'été, au Vigan en Cevennes, célèbre par ses ombrages frais et l'extrême fraicheur de ses eaux, et, l'hiver, au ciel doux d'Hyères et de Nice qui ne font que partager avec elle l'avantage d'appartenir à la région de l'oranger. La nature l'a faite la villeggiature de l'Europe continentale et des îles britanniques.

IV. Il nous reste à dire dans quelles circonstances favorables parut Croce et à mentionner les honneurs qu'il a été question de rendre à sa mémoire. Padovano Croce florissait vers la fin de la période historique d'un siècle et demi de paix intérieure (34) qui suivit le départ du fils de Sampiero, Alphonse Ornano, pour la cour de Cathérine de Médicis, période sur laquelle ordinairement l'on passe sans lui accorder l'attention particulière que mérite le spectacle du calme dans un pays jusqu'alors toujours agité. Ce furent des jours alcyoniens pour cinq générations successives et si ce n'est pas ici le lieu de parler des améliorations entreprises ou réalisées durant cette paix inaccoutumée, nous ne pouvons, cependant, ne point faire connaître une belle institution de ce temps : Gênes créa en Corse des « commissaires des chemins et des plantes » promoteurs de l'agriculture, pris parmi les notables les plus riches, les plus justement estimés, entre lesquels l'administration distribuait les diverses piéves. Or, voici, à notre parfaite connaissance, ce qui se fit dans l'une d'elles. L'Alfier Arrighi, de Corte, l'un des douze, se rendit au Niolo, dont il était le commissaire des plantes, et

(34) 160 ans, de 1569 à 1729, entre un soulèvement qui s'éteint et un soulèvement qui commence.

Digitized by Google

là, le 10 novembre 1637, entouré des hommes en armes qui formaient sa suite réglée par le gouverneur, et assisté d'un notaire de la localité, il fit connaître par la lecture publique de l'ordonnance du gouverneur général, aux six communes de la Piève, assemblées sur la place du couvent, l'obligation imposée à tout habitant de planter dans un délai fixé, dix arbres à fruit dont deux mûriers, précieuse trace de la pensée qu'eut la sérénissime république, il y a plus de deux siècles, d'introduire en Corse une riche industrie; de planter des vignes et de cultiver des légumes de toutes sortes, sous peine d'être signalés au gouverneur, promettant une récompense à ceux qui auraient obéi. Le notaire rédigea de la tenue du comice, un acte qui fut la signification authentique de l'ordonnance à toute la Piève. On plantait donc par le commandement de l'autorité contre la règle rigoureuse du droit, mais, dans ces temps de pénurie générale et affligés de fréquentes disettes, c'était une mesure d'ordre public qui avait des antécédents analogues, car si la Balagne, en pleine jouissance des faveurs du ciel, verse des flots d'huile dans la consommation de l'île ou le commerce du dehors, c'est qu'un Doria, lieutenant à l'Algajola (35) contraignit les paysans à greffer et à planter l'olivier.

A la faveur de cette tranquillité continue qui, sauf les dernières et alors plus rares surprises des Barbaresques, laissa les Corses à leur amour de la famille déjà mise à l'abri de toute insulte, et grace à Padovano Croce qui créait son verger d'orangers et distribuait des plants dans la partie de la paisible période où le peuple était un peu façonné à la soumission au prince, l'on vit reparaître l'oranger sur plusieurs points choisis et se multiplier davantage ensuite dans l'île, comme nous l'avons exposé plus haut.

(35) *Un officiale genovese di casa Doria*, dit Filippini (L. 31).

Digitized by Google

Le lieutenant Croce est décédé à Aregno, le 10 décembre 1753, dans la soixante-dixième année de son âge. Le propriétaire actuel du jardin de l'Alzia, fils d'un habitant du même lieu nommé Barthélémi Mariani et d'une sœur de cet ancien officier, héritier du lieutenant son oncle, porte les deux noms réunis de Mariani Croce et le même prénom de Padovano, cette famille étant heureuse de conserver, de toutes les façons, au milieu d'elle, le souvenir du brave lieutenant du royal-italien. Au temps de Charles x, un sous-préfet de Calvi (36) comptait lui élever, avec l'approbation déjà obtenue du préfet (37), un cippe ou autre modeste monument dans l'église d'Aregno qui conserve ses restes, ou sur une place de Calvi, ville toujours fidèle comme dit l'inscription gravée sur un marbre au-dessus de la porte, ville polie, une des premières, même d'Italie, d'où disparurent les ombres du moyen-âge, mère féconde, les siècles passés, d'hommes dont la Corse s'honore, chef-lieu de l'arrondissement communal, ou mieux encore, sur le port voisin de l'île-Rousse, nouvel astre qui s'élève sur cet horizon.

Ce simple monument, d'un style sévère et exécuté avec talent, eut été une manifestation publique de fort bon goût et du meilleur effet, et l'administration eut, par là, acquitté la dette du pays envers la mémoire du cultivateur estimable qui, le premier, après la grande calamité des marines et dès le commencement du XVIIIe siécle, replanta dans l'île l'oranger, une des plus belles et des plus riches parures de son sol fécond. Un contre-temps survint : le sous-préfet reçut une autre destination lorsqu'il faisait les dernières dispositions pour l'érection du monument et au moment qu'il allait ouvrir une souscription. Les fonds, dans un arrondissement riche et si bien habité, n'eussent pas manqué. Ce sous-préfet à qui on pouvait reprocher de retenir dans

(36) M. Arman.

(37) Le comte de Lantivy.

Digitized by Google

ses seules mains tous les fils différents d'une même affaire, une fois parti, il eut été peut être malaisé à son successeur de donner suite au projet. Espérons que l'Administration voudra le reprendre à cette époque heureuse où la Corse est résolument entrée, sous les auspices souverains de l'Empereur, dans la grande voie de ses véritables destinées. En 1826, on parut avoir adopté cette inscription :

A PADOVANO CROCE,

Lieutenant d'infanterie au service du roi Louis XIV,
Qui fit, en sa vie, non du bruit mais du bien.
Il ramena sur les rivages de l'île,

L'Oranger,

Disparu quand les populations du littoral,
Lasses de se voir en proie à la piraterie,
Se retirèrent dans les montagnes.

Était né à Aregno, l'an MDCLXXXIII,
Mourut à Aregno, l'an MDCCLIII.

Ce monument fut érigé
L'an...., sous le règne de ***,
Étant ministre de l'intérieur M.
Et préfet de la Corse M.

Rapport, par M. Chirac, *membre actif*, sur une brochure intitulée : *Archives paroissiales de la Cadière*, par M. Magloire Giraud, *membre correspondant.*

Quand l'auteur d'un livre excellent, exprime, en des termes aussi modestes que ceux dont se sert M. le chanoine Magloire Giraud, le but qu'il s'est proposé en écrivant son ouvrage, le lecteur a le droit d'assigner à ces termes une juste valeur et d'estimer l'ouvrage et l'auteur à leur mérite réel.

Digitized by Google

Pour nous qui au simple titre de lecteur devons joindre celui de rapporteur, il devient nécessaire de mettre au grand jour tous les services que peut rendre ce livre, qui, sous l'humble titre d'archives paroissiales de la Cadière, renferme des documents précieux pour des sciences déjà bien riches que nous n'énumérerons pas maintenant; c'est du moins ce que nous essayerons de faire après avoir donné un aperçu assez restreint du savant mémoire d'un patient auteur.

Une remarque judicieuse et vraie commence le premier chapitre : c'est que presque partout la paroisse a précédé la commune; car ce n'est qu'après qu'une certaine étendue de population groupée ou refugiée en un lieu déterminé, a pris de l'importance par l'établissement d'une maison destinée au culte, que l'autorité civile est intervenue avec ses règlements et son pouvoir ordonnateur.

Cette remarque est spécialement vraie pour la Cadière. Une réflexion sur l'origine même de ce mot, nous amènera bientôt à le conclure avec certitude.

L'auteur nous raconte la fondation de la Cadière, par les malheureux Taurœntins qui, fuyant devant les Arabes, formèrent aussi les villages de St-Cyr, de St-Cosme, de Bandol; etc, etc, ce qui ne donne à ces bourgs qu'une existence de dix à onze siècles.

Pour des documents plus étendus sur la ville mère Taurœntum, l'auteur nous renvoie à son savant mémoire sur cette intéressante ville dont il ne reste plus que des vestiges, car, comme le dit Ovide,

Tabida consumit ferrum lapides que vetustas nulla que res majus tempore robur habet.

Quant au nom de la Cadière, l'auteur le fait venir tout simplement de *Cathedra caderia*, *siège*, *refuge*, tiré de ce que les Taurœntins se réfugièrent et siégèrent en ce lieu.

Le changement de Cathédra en Cadéria d'après les règles

Digitized by Google

de dérivation peut avoir lieu sans contestation; ce n'est donc pas la racine, mais l'interprétation, telle que l'a donnée M. GIRAUD, qui nous parait sujette à controverse.

Siège, refuge, a son véritable correspondant dans le *sedes* des Latins; mais Cathédra d'après FORCELLINI n'a que sa signification réelle et naturelle. Le dictionnaire de RAYNOUARD donne bien le mot *Cadera Cadieira*, mais en le faisant encore dériver de Cathedra, de sorte que tout doute étant levé du côté de l'origine de ce mot, il ne resterait qu'à interpréter d'une façon plus conforme à sa signification intrinsèque le mot *Cathedra* Caderia.

Cathédra dans RAYNOUARD, comme dans FORCELLINI, est ce *siège spirituel* dont nous avons fait le mot Cathédrale. Ne serait-ce pas plutôt une preuve de plus de ce que dit M. GIRAUD dès la première ligne de son ouvrage, que partout la paroisse a précédé la commune?

La Cadière a reçu, presque la première, les lumières évangéliques. Avant que tout gouvernement civil se fut établi à la Cadière, il y avait déjà un culte conservé par des ministres, il y avait donc un siège spirituel. Cadera dans RAYNOUARD veut dire « trone, chaire, chaise» une chaire religieuse a précédé le pouvoir civil à la Cadière et le nom de Cadière en serait resté à ce territoire heureux d'avoir été l'un des premiers à recevoir l'évangile.

La Cadière a donc été la chaire par excellence au milieu des autres populations qui n'ont été éclairées que plus tard.

Après avoir fait la description du plâteau qui entoure les villages de la Cadière, de St-Cyr, de Bandol etc, etc, l'auteur nous énumère les principaux possesseurs des terres sur les quelles était sise la paroisse.

Il nous apprend que GUILLAUME 1, Comte de Provence, qui lui-même les tenait du roi de Bourgogne et d'Arles, CONRAD-le-Pacifique, à titre de recompense, les avait transmises aux comtes de Marseille.

Digitized by Google

Le premier de ces vicomtes que l'on connaisse avec certitude est GUILLAUME II, frère d'HONORÉ III, évêque de Marseille, c'est à eux que l'on doit le rétablissement de l'Abbaye de St Victor.

Cette Abbaye, mise en possession de l'église de St-Damien, ainsi que nous l'apprend l'auteur dans un autre mémoire sur ce prieuré, établit bientôt des chapelains pour desservir la Cadière. D'intéressants détails sur les occupations de ces saints moines, précèdent l'histoire de cet établissement.

Ainsi que le fait remarquer judicieusement M. GIRAUD, ces moines ont rendu de grands services aux populations, notamment aux époques où eux seuls possédaient la science.

C'est ainsi qu'ils ont administré la Cadière jusques à ce que « le clergé sortit de son état d'ignorance et d'avilissement, » selon l'expression de l'auteur.

Alors on établit des chapélains curés, puis des vicaires perpétuels dont la position fut extrêmement pénible et précaire jusques au XVIe siècle, mais qui, à partir de ce temps-là, s'améliora peu à peu, ainsi qu'on le voit par de curieux documents que présente l'auteur.

Ces vicaires perpétuels qui prirent enfin le nom de *curé* (curatus), étaient subordonnés à un personnage, leur supérieur dans l'ordre hierarchique et appelés *Curés primitifs*, qui étaient le plus souvent des gens de haute extraction, et l'auteur nous en donne ici une liste chronologique où l'on voit briller des TRIVULCE, des MEDICIS, des BOURBON, des d'EPERNON, des RICHELIEU, des MAZARIN, des de MATIGNON, ancien évêque de Coudom, abbé de St-Victor, en 1703, qui dota si richement l'hôpital de Marseille. L'auteur cite encore bien des noms, non moins nobles, d'évêques, d'archevêques, tous abbés titulaires ou honoraires de St-Victor, parmi lesquels nous remarquons celui de Jean BOUVIN, marseillais, saint personnage, aux prières de qui le roi CHARLES VI se recommanda pour être guéri de la folie.

Digitized by Google

Ces abbés étaient en même temps seigneurs spirituels et temporels de la Cadière et avaient toutes les prérogatives attachées à ce double titre. Au-dessus du curé primitif ou prieur, était l'évêque diocésain qui lui transmettait directement les ordonnances que devait exécuter le vicaire perpétuel ou curé.

Les bornes d'un compte-rendu ne nous permettent pas de donner ces détails dans toutes leurs précieuses minuties, on les verra mieux dans l'ouvrage soumis aujourd'hui à votre appréciation où ils sont énumérés avec beaucoup d'ordre et d'intérêt.

A la suite de ces documents, on trouve la liste des curés, au nombre desquels nous voyons figurer M. le chanoine Giraud.

Le savant auteur de cette monographie, devenu, à ce qu'il dit lui-même, comme étranger aux yeux de ses compatriotes, et sachant que nul n'est prophète dans son pays, préféra les douceurs de la solitude (c'est toujours l'auteur qui parle), à l'honneur d'un poste dont il était peu jaloux et conclut en se disant avec un poète :

Patria dat vitam, rarò largitur honores,
Hos melius motti terra aliena dabit.

Nous sommes heureux de cette citation, elle nous fait penser que les barrières de cette solitude ne sont pas infranchissables et que la Société de statistique pourra être, pour l'auteur, cette terre étrangère.

Bientôt la paroisse de la Cadière qui réunissait jadis Bandol et St-Cyr, se subdivisa en chapelles rurales qui devinrent des paroisses, et nous devons à l'histoire de ces chapelles, une fort gracieuse description des processions anciennes dans les campagnes, et ensuite un charmant passage de M. Charles Lenormant, chez lequel M. Giraud a déjà puisé une épigraphe qui trahit un attachement bien vif pour le sol natal.

Digitized by Google

De nombreux bienfaiteurs ont, par testament, fait des dons considérables à la Cadière et leurs noms sont généreusement transmis à la reconnaissance des paroissiens actuels.

Ce n'est pas seulement dans le premier chapitre dont nous venons d'achever la revue, mais encore dans les chapitres subséquents que nous trouverons de semblables actes de piété.

Le premier chapitre est celui qui concerne le plus directement les archives paroissiales de la Cadière. On y a vu toutes les péripéties par lesquelles elle a passé jusques à son état actuel.

Le second chapitre, quoique plus indirect, est non moins intéressant. On y expose d'abord les différentes associations qui ont eu des rapports avec la paroisse, sujet de cette monographie.

Plusieurs confréries et associations religieuses se sont formées à la Cadière; la plupart sont restées circonscrites dans les actes de charité; mais quelques-unes, telles que la confrérie du St-Esprit de Marseille, « se transformèrent « en institution municipale, » ainsi que le dit l'auteur.

Dès le XIIIe siècle, la Cadière avait la maison du Saint-Esprit, appelée *l'ostal de Sant-Espérit*, institution qui devint municipale, état qui cessa un moment au XIVe siècle. C'est encore ici le lieu de remarquer que de nombreux bienfaiteurs s'intéressèrent à cette confrérie.

Les empruntant à M. Vienne dans sa notice sur Six-Fours, M. Giraud nous donne les plus intéressants détails sur l'établissement de ces confréries et leurs constitutions.

Il ressort de ces détails que l'institution de *l'ostal de Sant-Espérit* était une association dont le but était éminemment charitable, et sur laquelle M. Augustin Fabre a jeté du jour dans son histoire des hôpitaux.

Nous devons en conclure, en outre, avec l'auteur, que nos sociétés alimentaires d'aujourd'hui « ne sont qu'une pâle imitation de ce qui se faisait autrefois. » Une confrérie

Digitized by Google

pour accompagner le viatique se forma au XVIIe siècle sous le nom de Confrérie de la Miséricorde.

Des femmes la formaient sous le nom de dames du Saint-Sacrement : elles étaient chargées de distribuer les aumônes aux malades indigents. L'œuvre des dames de la Providence d'aujourd'hui se propose le même but. La Société de St-Vincent-de-Paul a continué son œuvre et elle ne sera pas éphémère comme celles qui se forment dans les petites localités.

Il y avait à la Cadière au XVIe siècle, une maison pour les malades appelée maison de Dieu pour les pauvres ladres. Longtemps avant la suppression de la confrérie du St-Esprit qui secourait toutes les infortunes, existait l'hôpital de Ste-Marthe dont l'administration fut toujours confiée aux Consuls. Un hôpital alors était une espèce de bénéfice que les évêques conféraient. Celui de Ste-Marthe fut plus tard desservi par des gens à gages et passa ensuite aux mains des religieuses de St-Joseph, de Gap, qui le dirigent depuis 1851, et qui dirigent aussi une Salle d'Asile depuis 1855.

L'hôpital de la Cadière assez modeste dans sa construction renferme des salles d'une grande propreté où les malades respirent un air trés-pur.

Ici nous devons encore citer un bienfaiteur, M. Revest, dont M. Giraud fait ce magnifique éloge en empruntant une phrase de Ciceron : *quem esse natum et nos gaudemus et hæc civitas dùm erit lætabitur.*

Aprés nous avoir parlé des associations religieuses, des hôpitaux, des confréries, de celle des pénitents-blancs qui s'établit en 1566, l'auteur nous fait l'histoire circonstanciée de celle des pènitents-noirs qui se forma le 12 août 1633. De curieux détails s'y font remarquer, entre autres l'ancienne coutume de la distribution des michées, c'est-à-dire l'aumône de petits pains blancs.

Quant à la question qu'il se pose sur le symbolisme des creneaux qui entourent le cimetière des pénitents, nous ne

Digitized by Google

pouvons mieux y répondre qu'en admettant la poëtique solution de l'auteur qui croit qu'on a voulu par là rappeler *l'opidum inexpugnabile mortis.*

L'auteur donne aussi une étymologie fort ingénieuse du mot gazette, nom que se donnent les confréries de pénitents, qu'il fait venir de *casa d'où casetta* comme on le trouve écrit dans les vieux titres; que c'est par la transmutation du *c* en *g* qu'on a dit gazette; de telles transmutations euphoniques ne sont pas rares, on le sait, dans l'idiome provençal.

L'auteur repousse la version donnée par M. Masse, que le mot de gazette vient du latin *gaza* trésor, parce qu'il fallait payer une cotisation pour entrer dans ces confréries, solution qui nous parait un peu forcée.

Après avoir passé légèrement sur les petites dissensions qui s'élevaient à cause de vains honneurs, à l'appaisement desquelles il ne fallut rien moins qu'une ordonnance de Monseigneur de Belloy, l'auteur nous donne encore quelques détails sur des congrégations de demoiselles, les religieuses de Sainte-Marthe, les mathurins ou trinitaires. Ces derniers font le sujet d'une assez longue dissertation, touchant les avantages de leurs établissements, qui de la Cadière rayonnèrent sur toute la Provence.

Les biographies des pères les plus célèbres de cet ordre ainsi que des divers ecclésiastiques de la Cadière qui se sont illustrés suivent cette dissertation.

Nous résistons avec peine au désir de développer davantage cette seconde partie du chapitre 2me, mais les bornes étroites d'un rapport ne nous le permettent pas; néanmoins nous ne le terminerons pas sans mentionner le nom du père Gairoard, l'un des religieux trinitaires qui se distingua le plus par son esprit, par sa science et par son dévouement. Parti en 1750 pour Alger, en qualité de commissaire pour la rédemption, il en revint heureusement ramenant 106 captifs qu'il avait rachetés dans ce royaume.

Digitized by Google

Les Romains ont eu des réunions d'hommes, qui, reproduites sous une autre forme chez les modernes, ont pris le nom de corporations. Chez nous, c'est la religion qui rassemble un certain nombre de travailleurs guidés par les mêmes opinions et les mêmes croyances et qui, après avoir choisi un Saint pour Patron, se réunissent à des jours désignés pour accomplir diverses cérémonies soit religieuses, soit simplement civiles.

On a cru voir l'origine de ces institutions dans le collegium des Romains; mais, outre que les motifs religieux n'étaient évidemment pas les mêmes que chez nous, ce collegium se rapproche plutôt des castes anciennes que des corporations actuelles. De toutes celles d'autrefois il ne reste plus à la Cadière que celle des muletiers et des charretiers. Le cérémonial de ces associés est raconté avec beaucoup de charme par l'auteur.

Des chapelliennes, sorte de bénéfice attaché à une chapelle sub tecto, suivant l'expression des canonistes, furent établies à la Cadière, telles sont Ste-Cathérine et plusieurs autres. De nombreux testaments enrichirent ces différents établissements.

Lorsque la paroisse de la Cadière prit de l'importance, la commune fut dirigée par des Consuls, et de fréquents conflits s'élevèrent entre les deux autorités civiles et religieuses; cela venait peut être de ce qu'on avait donné aux premiers le pouvoir de nommer les Recteurs ou prieurs appelés obriers (operarii). Le Consul, le viguier et le corps municipal formaient le Conseil de ville qui, comme on l'a vu, avait des prérogatives, source de bien des dissidences.

Après nous avoir détaillé ces prérogatives, l'auteur est amené à nous parler d'un ancien hameau appelé Conil, vers lequel se dirigeaient les processions de campagne, et nous apprend qu'à la fin du XVIe siècle, ce hameau était

Digitized by Google

desservi par un prêtre, et que d'important, jadis, il est tombé à l'état de métairie.

Les disputes de préséance dans plusieurs cérémonies, notamment dans les processions, amenèrent les corps municipal et ecclésiastique à comparaître devant le parlement d'Aix, où eurent lieu de très-longs débats qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, ne cessèrent que par l'intervention de l'Evêque.

En terminant le chapitre 3e, l'auteur nous apprend que la Cadière fut honorée, le 4 novembre 1564, de la visite du Roi Charles IX.

L'église paroissiale de la Cadière était une des plus importantes du canton. Elle fut reconstruite au commencement du XVIe siècle. Plusieurs vols sacrilèges y furent commis. A la narration qu'il en fait, l'auteur ajoute une savante description de la nouvelle église. Il fait remarquer qu'elle offre dans son ensemble et dans ses détails un style architectural qui indique le passage de l'ogive au plein cintre, la lutte de la forme romaine contre le gothique. Ce style est celui qu'on appelle ogival tertiaire ou flamboyant, résultant des formes classiques faussées en certains points et combinées avec les ornements du XVe siècle.

C'est ici le lieu de louer les planches attachées à l'ouvrage qui sont d'une exécution presque irréprochable.

L'église paroissiale de la Cadière fut souvent choisie pour des assemblées du clergé. L'illustre de Belzunce et de Raguenau y vinrent souvent.

Diverses maladies fréquentes dans le territoire de la Cadière avaient suggéré au peuple une grande dévotion pour quelques saints. L'auteur raconte à quelles occasions et avec quel cérémonial cette dévotion se manifestait.

L'explication des coutumes et des usages religieux en général et spécialement de ceux pratiqués à la Cadière fait la matière du 5me et dernier chapitre. Enumérer ces usages serait en quelque sorte reproduire le chapitre en entier.

Digitized by Google

Nous nous bornerons donc à une seule réflexion, c'est qu'il ressort des savants commentaires de l'auteur que la religion catholique est la religion poétique par excellence, que toutes les fois qu'on a tendu à trouver dans nos usages payens la source de nos usages religieux actuels, l'auteur s'est attaché à combattre cette tendance et il l'a fait souvent victorieusement. Mais nous trouvons aussi que si la vérité n'eut pas été d'accord avec ses opinions il n'y aurait eu aucun inconvénient à convenir qu'une coutume payenne a subsisté jusques à nos jours en subissant la transformation catholique.

L'auteur termine son ouvrage par le souhait qui se réalisera, que sa monographie soit conforme à l'histoire et au but qu'il s'est proposé en l'écrivant.

Maintenant, Messieurs, vous avez sans doute reconnu la vérité de ce que nous disions en commençant ce rapport, que plusieurs sciences s'enrichiront encore des diverses parties de cet ouvrage.

Le linguiste pourra reclamer les textes d'anciens testaments et de délibérations écrites dans le dialecte du midi et dans la forme spéciale usitée à la Cadière.

L'histoire reclamera les biographies des trinitaires et des ecclésiastiques de la Cadière qui se sont illustrés; les précieux documents sur St-Victor; la liste de ses abbés; le récit des différends entre les pouvoirs civils et religieux; les détails curieux sur les revenus des différentes églises à différentes époques.

Votre Société remarquera malicieusement la manière dont se faisait la statistique dans le XVIIIe siècle.

Les mœurs et les coutumes recevront des explications satisfaisantes et rationnelles qui pourront élucider plusieurs points historiques.

L'architecture reclamera la description de l'église de la Cadière à ses diverses époques et enfin la [illegible]

s'enrichira de l'opuscule qui suit les travaux de M. Giraud sur la Cadière. Nous ne terminerons pas cette rapide revue sans dire un mot de cet intéressant appendice qui en fait le complément.

Dans sa recherche incessante de la vérité, M. Giraud ne s'est pas borné à braver la poussière des archives de la Provence; il a fait plus, il est allé à l'emplacement où fut Tauroentum lui demander compte de la ville absente. M. Giraud a été bien inspiré. La terre, cette contemporaine de tous les âges, cette complice du temps qui dévore les générations, les cités, les empires, lui a ouvert ses entrailles et M. Giraud y a cherché d'une main avide du passé, ces témoins silencieux de l'existence de Tauroentum, de cette ville jadis si florissante. Il a pu recueillir, ça est là, ces miettes oubliées du splendide festin. Ses fouilles ont été heureuses et les découvertes abondantes. Dans sa collection, l'auteur ne compte pas moins de 150 médailles dont quelques-unes sont d'une extrême rareté, une, entre autres, celle qui porte le n° 26, médaille marseillaise, est d'autant plus précieuse qu'elle n'a pas de similaire. Il la décrit ainsi qu'il suit: tête casquée de Minerve, à droite, MAC tête imberbe casquée sans col ou mentonnière à droite,

Cette figure, ajoute-t-il, serait-elle celle de la personnification du peuple ou de la ville. M. de la Saussaye en a décrit une de *Cabellio*, avec un semblable revers, sur laquelle il émet cette opinion. Quoiqu'il en soit de cette conjecture que l'auteur laisse à l'appréciation des numismates, il n'en est pas moins vrai de dire que cette médaille est d'autant plus digne de fixer leur attention qu'elle est inédite.

Là ne se bornent pas les découvertes de M. Giraud, il a trouvé dans les ruines de Tauroentum, bon nombre d'autres médailles qu'il n'a pas décrites, parce qu'elles sont très-connues; il y a également découvert une quantité d'objets antiques en bronze et en poterie dont le fini et les

Digitized by Google

formes élégantes témoignent du progrès des arts de cette époque et dont il fait une très intéressante description.

Nous ne suivrons pas d'avantage l'auteur dans sa longue et précieuse nomenclature. Cet appendice est à lui seul un ouvrage très remarquable et vaut à l'auteur les éloges les plus mérités. La Société de statistique de Marseille à qui il en a dédié les premices saura en apprécier le haut mérite et la valeur réelle. Elle saura gré à l'auteur de cette faveur en lui donnant un témoignage sincère de satisfaction.

L'œuvre de M. Giraud est une de ces œuvres assez rares, qui ne supportent pas l'analyse. Chaque ligne relate un fait intéressant; un mot de moins et il est défiguré. Il a donc fallu opter entre rapporter in extenso l'ouvrage lui même ou le parcourir à vol d'oiseau, nous bornant à vous montrer du doigt les points lumineux dont il est constellé.

C'est ce dernier parti que nous avons pris. Nous espérons en avoir assez dit pour attirer votre attention sur cette savante monographie et trop peu pour en attenuer l'intérêt.

Il serait à désirer que la France comptât beaucoup d'hommes de science et de dévouement, comme M. le chanoine Magloire Giraud, quelle fortune alors pour les communes! Quelles richesses pour la Statistique! Quelles mines inépuisables pour l'histoire!

Quant à nous, nous dirons en finissant que nous exprimons le vœu que la Société de statistique de Marseille, juste appréciatrice du mérite incontestable de cet ouvrage et de son utilité, veuille bien décerner à l'auteur la couronne qui lui revient à tant de titres.

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, PENDANT L'ANNÉE 1858.

Séance du 7 janvier 1858.

PRÉSIDENCE DE M. VAUCHER.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 1857 est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance. — Lettre de M. FAHRŒUS (Osof Emmanuel), ex-ministre, gouverneur de Gothembourg, etc., qui remercie notre Société de l'avoir reçu membre correspondant et qui exprime sa vive reconnaissance pour cet honneur, promettant, d'ailleurs, de fournir des renseignements statistiques sur son pays.

Lettre de M. Ph. MATHERON, qui, appelé le 24 décembre dernier, à examiner avec ses collègues d'une commission spéciale, les travaux de M. BORDE, au port de la Joliette, regrette de n'avoir pu, se trouvant alors à Paris, assister à la réunion. Mais il espère être plus heureux dans une autre circonstance.

Lettre de M. PIRONDY fils, qui, empêché actuellement, dit-il, de participer, comme il le voudrait, aux travaux de la compagnie, donne sa démission de membre actif; il adresse en même temps un exemplaire d'une brochure qu'il vient de publier sous ce titre : *Introduction à un cours élémentaire de clinique chirurgicale.*

La Société ne pouvant se résoudre à accepter la démission

Digitized by Google

de M. Pirondy, est d'avis de lui répondre qu'elle espère bien qu'il ne sera pas *toujours* tellement occupé qu'il ne puisse être présent à quelque séance dans l'année. Or, elle décide de le conserver sur le tableau de ses membres.

Sont ensuite déposées sur le bureau, les publications suivantes : *Mémoires de l'Académie du Gard* (1856-1857).

Une visite au monastère des Arméniens à l'île Saint-Lazare, près de Venise (in-8° de 21 pages); par M. Textoris.

Programme des prix proposés par la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

Les n°s 40 et 41 (octobre et novembre 1857) de la *Revue horticole des Bouches-du-Rhône.*

Notice sur le docteur Ernest Cloquet (une feuille grand in-8°); par le docteur Dequevauviller.

Mémoire sur la cautérisation méthodiquement appliquée à la guérison des ruptures du périnée et de la cloison recto-vaginale; par M. Jules Cloquet.

Mémoire sur les concrétions intestinales (entérolithes, égagropiles, etc.); par le même.

Mémoire sur une méthode particulière d'appliquer la cautérisation aux divisions anormales de certains organes et spécialement à celles du voile du Palais; par le même.

Coup-d'œil sur les viciations atmosphériques (in-8° de 24 pages); par M. E. Maurin, élève-externe à l'Hôtel-Dieu de Marseille.

Circulaire de la commission d'organisation du Congrès scientifique de France, qui doit se tenir à Auxerre, le 2 septembre 1858.

Une brochure intitulée : *Dello aftalosio di Sicilia* (sel alcalin), per *Giambattista Barresi.*

Mémoires de la Société académique de Maine et Loire (1er volume, n° 2.

— *Installation des membres du bureau.* — M. Vaucher,

Digitized by Google

Président, procède ensuite à l'installation des fonctionnaires pour 1858. Mais avant tout il paye un juste tribut d'éloges à M. Marcotte, son devancier, dont les hautes qualités du cœur et de l'esprit resteront, dit-il, pour nous et pour Marseille un exemple à suivre.

Aux yeux de M. Vaucher, la Statistique concourant à l'ordre et au progrès, l'importance d'une Société comme la notre n'est pas douteuse, et c'est ce qu'il fait ressortir, d'ailleurs, en s'exprimant ainsi : « il est certain qu'il est « peu d'assemblées qui comptent trente années de travaux « suivis avec le même intérêt, la même persévérance et « capables de publier, chaque année, un volume de sa- « vantes recherches. »

Enfin M. Vaucher ajoute modestement qu'il tachera d'imiter ses honorables prédécesseurs et il invite les membres du bureau à venir prendre leurs places et à l'aider de leurs talents et de leurs lumières pour accomplir sa tache.

Lecture. — L'ordre du jour appelle en premier lieu, une lecture par M. Mortreuil sur la valeur des esclaves, au moyen âge, à Marseille.

L'auteur constate l'existence de l'esclavage dans cette ville pendant tout le cours du moyen âge, d'après les actes authentiques qu'il a découverts. Il ne pense pas que cet esclavage moderne dérive de l'esclavage antique, mais qu'il est du aux rapports qui se sont établis entre Marseille et le Levant par les transactions commerciales. Il a remarqué, en effet, que le nombre des esclaves parait augmenter avec le développement que prend le commerce. Après avoir signalé comme un fait particulier que les actes de vente ou d'achat d'esclaves portent surtout sur des personnes du sexe, il détermine la valeur des individus engagés dans les liens de la servitude, valeur qui varie de 40 à 75 florins d'or de 32 sous, à peu près 12 fr. de notre monnaie. Les esclaves étaient ou des prisonniers de guerre ou des personnes

Digitized by Google

de Barbarie, là où il y avait des mar-
... servitude s'éteignait par l'affranchisse-
... par le legs de la liberté. Les formules de
... sont empruntées au droit romain sans que
... on ne puisse faire croire à une connexité entre
... antique et l'institution récente.

... M. Marreuil établit que l'esclavage existait à Marseille après la réunion de la Provence à la couronne et que par conséquent l'acte qui fut dressé à l'occasion de cette annexion et qui parle de l'abolition de l'esclavage fut sans influence sur les institutions marseillaises.

Rapports. — La parole est ensuite à M. Chirac pour rendre compte d'un ouvrage et d'une notice de M. l'abbé Magloire Giraud, membre correspondant, à St Cyr. Il est question d'abord des archives paroissiales de la Cadière. M. le rapporteur nous montre cet ouvrage comme peu susceptible d'analyse; ce qui l'a engagé à se borner à en signaler ce qu'il offre de plus remarquable. Il n'en donne pas moins une idée satisfaisante en ce sens que les documents qui y sont renfermés et qu'il a passé en revue, sont précieux.

Le rapport de M. Chirac étant digne d'être consigné dans le Répertoire de nos travaux, nous passerons ici sous silence les détails dans lesquels cet honorable collègue est entré. Mais nous ne saurions taire une autre production du même auteur, ayant pour sujet 150 médailles dont quelques unes très rares. Ce second travail, manuscrit, ayant été spécialement destiné à notre compagnie, celle-ci ne pouvait qu'en savoir gré à M. l'abbé Magloire Giraud, et c'est l'opinion qu'a émise M. le rapporteur en concluant à ce que les travaux dont il s'agit soient renvoyés à la commission des récompenses.

— Après cette lecture, M. Gentet, trésorier, rend compte de sa gestion, en 1857. Ce qui amène la nomination, par voie de scrutin, de trois auditeurs de compte.

Digitized by Google

MM. Chirac, Chabrier et Segond-Cresp ayant obtenu le plus de suffrages, sur onze votants, sont proclamés auditeurs de compte.

Candidats proposés.— MM. Vaucher, Mortreuil et P.-M. Roux proposent de recevoir membres actifs, MM. Carrier Bubaton, négociant, et M. Borde, ingénieur; cette double proposition est prise en considération et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 4 février 1858.

Présidence de M. Vaucher.

M. le Secrétaire perpétuel lit et la Société adopte le procès-verbal de la séance du 7 janvier.

On passe à la correspondance : lettre de M. Gentet qui, obligé de s'absenter aujourd'hui de Marseille, regrette de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Lettre de M. le Comte de Ripalda qui demande s'il a été reçu membre correspondant de notre Société, distinction pour laquelle il avait été proposé, et indique, dans l'affirmative, un moyen sûr de lui faire parvenir le titre officiel attestant cette élection. Il adresse, en même temps, une feuille intitulée : *Boletin oficial estraordinario de la provincia de Valencia, correspondiente al Viernes 30 de octubre de 1857*, et dans laquelle se trouve consignée une nomenclature statistique de cette Province. (M. J. de Prat est chargé de rendre compte de ce travail.)

Lettre circulaire du Président de la Société impériale d'émulation d'Abbeville, qui annonce que cette Société vient de terminer l'impression de ses mémoires pour six années (de 1852 à 1857) et qu'elle en a destiné à la Société de statistique de

Digitized by Google

Marseille, un exemplaire à faire retirer à Paris ou à Abbeville, au moyen d'un bon joint à la lettre-circulaire dont il s'agit.

Lettre-circulaire de la commission administrative du Congrès des délégués des Sociétés savantes, laquelle fait connaître que la session de 1858 s'ouvrira le 5 avril et sera close le 15. Notre Société invitée à s'y faire représenter, ajourne à la séance du 4 mars le choix de ses délégués, espérant que quelqu'un de ses membres actifs pourra se rendre à Paris à l'époque indiquée pour la tenue du Congrès.

Sont ensuite déposés sur le bureau: 1° les tableaux dressés par M. Buys-Ballot, à Utrecht, concernant les observations météorologiques faites en Hollande (de juillet à novembre 1857) et en Europe (d'avril à juin même année.)

2° le n° 4 (année 1857) du *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.*

3° la 4me livraison, (octobre 1857, tome 3me.) de la *Revue des Sociétés savantes* publiée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique et des cultes.

4° un exemplaire de neuf brochures envoyées par l'auteur, M. Guillory aîné, membre honoraire, à Angers, et publiées sous ces titres : *note sur la maladie des vins blancs de Maine-et-Loire en 1846, et leur mise prématurée en bouteille. — De l'amélioration des vins blancs au moyen du grillage. — Rapport, etc. sur les travaux de* M. Vibert, *relatifs aux semis de vignes. — Rapport sur les mémoires d'Agriculture, de Viticulture et d'œnologie de* M. Casalis-Allut. *—Notice sur un pressoir à vis verticale et à percussion sur l'écrou. — Expériences comparatives sur la culture et les produits de nouvelles espèces de vignes, introduites en Maine-et-Loire. — Plantation des vignes rouges en crossettes. — Notice sur le cuvage des vins rouges. — Notice sur la construction des cuves à vin rouge.*

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, le rapport, par M. Chimac, au nom de MM. les auditeurs de compte

Digitized by Google

(lui, MM. Chabrier et Second-Cresp,) sur la gestion de M. le Trésorier, en 1857.

M. le rapporteur parle d'abord du tableau du mouvement financier des cotisations individuelles, et est conduit à signaler, quant au paiement de ces cotisations, des irrégularités qu'il regarde avec raison comme ne faisant qu'embrouiller les comptes d'année en année, et qu'il importe conséquemment de faire cesser. Puis, il indique la source des recettes, la nature des dépenses et le bon emploi qui en a été fait. Un bon atteste que les recettes ont excédé les dépenses. M. Chirac attribue l'état prospère des finances de la Société à l'esprit d'ordre et de sagesse qui préside aux délibérations du Conseil d'Administration.

Ce rapport écouté avec beaucoup d'attention, parce qu'il ne laisse rien à désirer quant aux considérations se rattachant aux comptes trésoraires, est applaudi.

M. le Président donne connaissance de l'adresse à l'Empereur, faite, au nom de la Société de statistique, à l'occasion de l'attentat du 14 janvier, et il annonce que plusieurs personnes proposées pour le titre de membre actif, préparent les travaux qu'aux termes du réglement elles sont tenues de présenter à l'appui de leur candidature. Enfin, on s'occupe de divers objets d'administration intérieure et personne ensuite ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 4 mars 1858.

Présidence de M. Vaucher.

Après la lecture par M. le Secrétaire perpétuel et l'adoption par la Société du procès-verbal de la séance du 4 février, on passe à la correspondance.

Lettre de M. le Maire de Marseille qui accuse réception

Digitized by Google

d'une lettre de M. le Secrétaire perpétuel de la compagnie, relative à l'envoi d'une médaille de vermeil, grand module, d'une idem d'argent, d'une idem de bronze, et de deux jetons dont un d'argent et l'autre de bronze; pièces offertes par la Société de statistique au cabinet des médailles de Marseille.

M. le Maire annonce qu'il fera déposer ces médailles et jetons au cabinet numismatique de la cité, où, ajoute-t-il, ils demeureront comme un témoignage de sympathie et d'intérêt donné à cet établissement par notre Société. Puis, ce Magistrat exprime ses vifs remerciments, en son nom et au nom de la ville, à la Société de statistique de Marseille.

Lettre de M. Perrot, antiquaire, qui manifeste le désir de donner à MM. les membres de la Société de statistique une séance d'égyptologie.

La Société accepte cette offre et décide de se réunir le 16 du courant, jour choisi par M. Perrot, pourvu que rien n'oblige d'ajourner cette séance extraordinaire.

Sont ensuite déposés sur le bureau les ouvrages et les brochures dont voici les titres: *Annuaire du Doubs*, pour 1858, par M. Laurent, membre correspondant, — le n° 43, janvier 1858, de la *Revue horticole*; — le n° 42 de *l'Agronome praticien*; — le *Bulletin* de la Société d'agriculture, science et arts de la Sarthe, année 1857. — *La Camargue et les Saintes Maries de la mer*, étude topographique, agricole, pittoresque et historique, par M. Jh. Bard (M. Chaumelin est chargé du rapport à faire sur cette brochure); — le 5e n° de la *Tribune artistique et littéraire*; — le compte rendu, c'est-à-dire *rendiconti delle adunanze della R. accademia économico-agraria dei Georgofili di Firenze*; — *Revue des sociétés savantes* publiées sous les auspices du ministère de l'instruction publique et des cultes, tom. 3, 6e livraison, décembre 1857.

L'ordre du jour appelle en second lieu le choix de quatre

Digitized by Google

membres pour représenter la Société de statistique de Marseille à la session que le Congrès des délégués des Sociétés savantes doit tenir, cette année, du 5 au 15 avril, rue Bonaparte, 44, à Paris.

La Société désigne pour ses représentants, MM. Mélier, de Suleau, Marquis de Bausset-Roquefort et Comte de Villeneuve, membres honoraires dont elle est persuadée que le mérite leur fera remplir leur mission avec un éclat qui réjaillira sur elle.

Elle décide ensuite de délivrer à chacun d'eux, un extrait de la présente délibération.

M. Lions fait la proposition suivante après l'avoir fait précéder de quelques considérations écoutées avec beaucoup d'intérêt. Voici cette proposition : à la fin de chaque année, « un service funèbre sera célébré, en faveur et pour le « repos de l'âme de nos collègues décédés — une lettre « d'invitation relative à cette cérémonie religieuse sera « adressée par M. le Secrétaire perpétuel à tous les membres « actifs de la Société.

Cette proposition, après une discussion à laquelle elle donne lieu et à laquelle prennent part MM. Mortreuil, P.-M. Roux, Flavard, Chaumelin et Vaucher, est prise seulement en considération et devra être conséquemment portée à l'ordre du jour de l'une des prochaines séances pour son adoption, s'il y a lieu.

Enfin, MM. Vaucher, Président, P.-M. Roux, Secrétaire perpétuel, et Mortreuil, annotateur, proposent d'admettre parmi les membres correspondants, M. Lefebvre, Julien, Secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, etc.

Cette proposition est également prise en considération aux termes du Règlement et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Digitized by Google

Séance du 8 Avril 1858.

PRÉSIDENCE DE M. VAUCHER.

En l'absence de M. le Secretaire perpétuel et de M. le vice-secrétaire, M. GOUIRAND est appelé à tenir la plume.

M. le Secrétaire perpétuel écrit à la Société pour lui exprimer le regret de ne pouvoir assister à la séance de ce jour à cause d'une maladie grave dont Mme Roux est atteinte, mais il joint à sa lettre le registre d'inscription des présences, un rapport sur les titres d'un candidat et le procès-verbal de la séance du 4 mars 1858.

Sont déposés sur le bureau, 7 nos du *Journal de l'Agriculture de la Côte-d'Or*.

L'ordre du jour est d'abord la lecture, par M. GOUIRAND, d'une notice intitulée : *Aperçu statistique sur les empoisonnements causés par les préparations phosphorées, notamment par les allumettes chimiques, depuis 1824 jusqu'en 1858.* M. RONDELET, après avoir bien voulu reconnaître quelque mérite à ce travail, est d'avis d'en envoyer une copie à M. le Préfet et à M. le Maire, afin que ces deux magistrats prennent des mesures pour prévenir de nouveaux cas d'empoisonnements comme ceux qui ont été signalés.

M. VAUCHER raconte que, pendant son dernier voyage à Paris, M. Jules CLOQUET lui a parlé du danger des allumettes chimiques ordinaires et de l'inocuité des allumettes nouvellement préparées avec le phosphore rouge (phosphore amorphe) dont M. GOUIRAND a entretenu la Société. M. VAUCHER ajoute qu'il a acquis la certitude qu'avec ces nouvelles allumettes, il n'y avait pas danger pour les personnes, ni crainte d'incendie. Toutefois, quant à la proposition de M. RONDELET, il annonce que des démarches ont été faites près du gouvernement pour faire interdire la fabrication et la vente des allumettes préparées avec le phosphore ordinaire, et n'autoriser à l'avenir que la vente et l'usage de celles au phosphore

Digitized by Google

rouge. En cet état de choses, il n'y a pas opportunité de donner suite à la proposition de M. Rondelet, avant de connaître le résultat des démarches entreprises.

M. Gouirand partage cette opinion, ayant appris que les fabricants d'allumettes chimiques ont, de leur coté, adressé au Ministre de l'agriculture et du commerce, un mémoire pour justifier leur mode de fabrication.

La discussion étant close sur ce sujet, M. le Président donne la parole à M. Mortreuil, chargé de rendre compte d'ouvrages de MM. Sigala et Fayet. M. Mortreuil, dans un rapport verbal très concis, analyse chacune de ces brochures et conclut à ce que des remercîments soient votés à leurs auteurs.

—L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur la proposition de M. Lions, déjà prise en considération, et devant être de nouveau développée. Mais M. L. Menard fait observer que, dans sa lettre, M. le Secrétaire perpétuel a témoigné le désir de prendre part à cette discussion, et que, du reste, la Société a à entendre M. Perrot, professeur d'égyptologie, présent à la séance.

D'après cette remarque, la discussion de la proposition de M. Lions est renvoyée à la séance de mai prochain.

Puis, M. le Président lit le rapport de M. P. M. Roux sur les travaux de M. Lefebvre Jullien, Secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

M. le rapporteur soutient que la Société de statistique ne saurait faire une meilleure acquisition en recevant, dans son sein, un homme qui, avocat, a publié un essai remarquable sur la jurisprudence. D'ailleurs, ajoute M. P. M. Roux, M. Lefebvre a fait ses preuves comme membre de plusieurs sociétés savantes, et ses connaissances en matière d'administration, comme sa position sociale, l'ont depuis longtemps, bien que jeune encore, placé au rang des fonctionnaires distingués.

Election d'un membre correspondant. — Le scrutin d'élection accompagne ce rapport, et M. Lefebvre, ayant réuni

Digitized by Google

tous les suffrages, est proclamé membre correspondant de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, les membres se réunissent autour de M. Perrot, pour lui entendre développer son cours d'égyptologie, après quoi la séance est levée.

Séance du 6 mai 1858.

Présidence de M. Vaucher.

En l'absence de M. le Secrétaire perpétuel empêché, dans la séance du 8 avril, M. Gouirand, ayant tenu la plume, donne lecture du procès-verbal qu'il a rédigé de cette séance.

La lecture faite, plusieurs membres signalent des lacunes qu'ils voudraient voir combler, telle que l'absence d'une analyse, pour succincte qu'elle eut été, du rapport fait oralement, par M. Mortreuil, sur des productions de MM. Sigala et Fayet.

A ce sujet, M. P. M. Roux rappelle que les rapports doivent être faits par écrit, ou du moins qu'il en soit subsidiairement remis une analyse au Secrétaire par les membres qui les ont fait verbalement. Cette remarque est suivie de la promesse de M. Mortreuil d'adresser au Secrétariat une note sur les brochures dont il a rendu compte en avril.

Un membre regrette que la discussion à laquelle a donné lieu un exposé que M. Perrot a fait de ses vues sur ce qu'il appelle égyptologie, n'ait pas été relatée dans le procès-verbal. Pour reparer cette omission, M. P. M. Roux propose de prier MM. Rondelet et Timon-David qui ont plus particulièrement pris part à la discussion, de donner une note sur ce qu'ils ont, l'un et l'autre, soutenu, en opposition

Digitized by Google

du système de M. Perrot. Tout le monde abonde dans ce sens, et, avec ces diverses modifications, le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président dit ensuite qu'il a, de son côté, oublié dans la même séance de mettre aux voix l'impression de la notice de M. Gouirand sur les empoisonnements causés par les allumettes phosphoriques, et de demander si ce travail rend l'auteur digne d'un jeton d'argent. M. Vaucher pense qu'il est permis de revenir aujourd'hui sur ce sujet.

M. Feautrier, considérant l'aperçu de M. Gouirand comme ayant beaucoup d'importance, est d'avis par cela même de reconnaître cette importance, par les témoignages flatteurs dont M. le Président vient de parler.

M. P.-M. Roux dit qu'il s'abstiendrait de prendre la parole, en cette circonstance, parce que n'ayant pu assister à la séance d'avril, il n'a pas entendu la lecture de M. Gouirand, lecture contre la valeur de laquelle il est donc loin de vouloir s'élever. Mais il n'hésite pas à fixer l'attention de ses collègues sur ce qui, du reste, est mis, par chaque lettre de convocation, sous les yeux de tous les membres, c'est-à-dire que l'une des conditions principales pour que le jeton d'argent puisse être accordé, est que toute communication faite pour cela soit essentiellement statistique et qu'elle concerne exclusivement le département des Bouches-du-Rhône. Il désirerait donc savoir si la notice de M. Gouirand remplit les conditions de la Société sous ce double point de vue.

M. Feautrier répond qu'il est seulement question d'un document se rattachant à la Statistique universelle.

Néanmoins, M. le Président met aux voix et l'impression du mémoire de M. Gouirand et le jeton à lui décerner. La majorité se prononce pour l'affirmative.

Correspondance. — Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, ayant pour but d'encourager les associations scientifiques et littéraires au concours

Digitized by Google

desquelles il fait appel, à l'occasion d'un arrêté dont S. E. nous a transmis un exemplaire et qui est relatif à l'organisation du Comité historique et des Sociétés savantes. Parmi les encouragements promis à ces Sociétés, l'art. 16 de l'arrêté en signale un fort remarquable qui mérite, par conséquent, la plus grande publicité, le voici : « Trois prix annuel de 1,500 francs chacun pourront, à partir de 1859, êtres accordés aux Sociétés savantes qui présenteront les meilleurs mémoires imprimés ou manuscrits, sur des questions proposées par le Comité sous l'approbation du Ministre.

« Il sera décerné deux médailles pour chacun des prix: l'une de 300 fr. à la Société qui aura présenté le mémoire couronné, et une autre de 1200 fr. à l'auteur ou aux auteurs de ce mémoire.

« Chaque section, suivant sa spécialité, examinera les mémoires envoyés par les Sociétés savantes pour répondre aux questions proposées. Sur le rapport des sections, le Comité, en assemblée générale, dressera la liste des Sociétés qui lui paraîtront mériter les prix. Ces propositions seront soumises à l'approbation du Ministre. »

Lettre de M. Lefebvre, Secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, qui adresse la notice biographique le concernant et dont la demande lui a été faite par M. le Secrétaire de la Société en même temps que celui-ci a annoncé que sa candidature a été acceptée.

Circulaire du Comité d'organisation du Congrès de la propriété littéraire, qui annonce que ce Congrès se réunira à Bruxelles, le 27 septembre 1858, et invite à y adhérer les hommes de tous les pays qui, par leurs titres personnels, sont les défenseurs naturels des droits de la pensée. Cette circulaire est suivie du programme des questions qui seront soumises au Congrès.

Lettre de M. le docteur Jules Cloquet, médecin consultant de l'Empereur, membre de l'Institut, qui accuse

Digitized by Google

réception et témoigne sa gratitude du diplôme de membre honoraire que la Société de statistique de Marseille lui a décerné et qui lui promet de concourir à ses travaux autant qu'il le pourra.

Lettre de M. Lions qui, retenu chez lui, pour cause de maladie, renouvelle par écrit sa proposition déjà prise en considération, relative à un service funèbre des membres décédés. Notre collègue s'exprime en ces termes : « Le sacrifice à offrir étant d'un prix infini, je désire qu'il soit appliqué à tous les *défunts membres actifs de la Société*, depuis son origine, et, en particulier, à ceux décédés dans l'année. A cet effet, outre les lettres de convocation dont il est parlé dans la proposition, M. le Secrétaire perpétuel serait prié d'écrire à la famille de chacun de ces derniers pour l'inviter à assister au service.

Au surplus, la proposition en discussion, étant toute *morale et de charité*, ne semble pas susceptible à l'auteur d'éprouver aucune opposition sérieuse, de la part des membres honorables et bienveillants de la Société. »

Le même membre écrit une seconde lettre contenant cette proposition qu'il appuye de quelques considérations : « La Société verrait elle quelque inconvénient à réunir ses membres les mêmes jours de jeudi à une heure de relevée ? »

Cette proposition soulève une discussion prolongée à laquelle la plupart des membres prennent part et dont il résulte qu'elle ne saurait être prise actuellement en considération par des motifs que les sociétaires les plus zélés font valoir avec force.

Lettre de M. Hallez-d'Harros, membre correspondant, à Metz, qui adresse un exemplaire d'un petit livre qu'il vient de publier sous le titre *d'agriculture* primaire, exprimant le désir que si la Société reconnaît qu'il a réellement fait un travail utile, la Société de statistique veuille bien encourager ses efforts par le témoignage de sa bienveillante approbation.

Digitized by Google

M. le Président confie à M. Chabrier le rapport à faire sur cette brochure.

Lettre de M. Borde qui envoie le tableau qu'il avait été prié de remplir concernant sa biographie, et qui, plein de reconnaissance d'avoir été proposé pour le titre de membre actif, remercie principalement M. le Président, M. le Secrétaire perpétuel et M. Mortreuil qui ont pris l'initiative de sa présentation. A cette lettre étaient joints plusieurs exemplaires d'une brochure intitulée : *Notice sur les machines*-Borde *brevetées pour la construction des bâtiments et ouvrages d'art*, *etc.*

Lettre de M. le Président de la Société géographique de Vienne qui fait parvenir un ouvrage intitulé : *Mitthéilungen der Kaiserlich-Koniglichen geographitien geserschaft*, rédigé par Franz Foetterle, Secrétaire. (M. Toulouzan, rapporteur).

Lettre de M. Marc André-Papi, calligraphe (rue Lemaître 16) qui fait hommage des dix-sept premières feuilles de son Album calligraphique, lequel sera composé de 60 planches renfermant tous les genres d'écriture, ainsi que des modèles d'états administratifs, commerciaux et autres. A ces 17 planches est joint un christ qu'il a fait à la plume. M. Papi soumet son ouvrage au jugement de notre compagnie dont il serait heureux d'obtenir les suffrages et dont il ambitionne un encouragement qu'il regarderait comme une bien douce récompense et un dédommagement des peines et des veilles que lui a couté son travail.

MM. Flavard, Rondelet et Sapet sont nommés membres d'une commission qui se réunira incessamment sous la présidence de M. Sapet pour examiner les productions de M. Papi et en rendre compte à la Société.

Lettre de M. Casimir de Paul qui soumet également au jugement de la compagnie un exemplaire d'un traité d'algèbre élémentaire dont il est l'auteur, promettant d'adresser

Digitized by Google

plusieurs autres volumes faisant suite à celui-ci. M. Chaumelin est invité par M. le Président à faire un rapport sur ce traité d'algèbre.

Lettre de M. J. J. Chabaud, économiste, (2, cours Lieutaud) qui adresse aussi un exemplaire d'une brochure ayant pour titre : *Le livre de raison ou l'institution primitive*, brochure qu'il soumet à l'appréciation de notre Société dont il demande un rapport. M. Rondelet est prié de faire ce rapport pour la prochaine séance.

Lettre de M. Aman Sylvestre, à St Chamas, qui désirerait mettre en loterie une propriété rurale dont il fait un magnifique tableau quant au site, aux grandes améliorations, aux embellissements dus à ses travaux, et qui voudrait que la Société l'aidât dans son entreprise. On s'accorde généralement à passer à l'ordre du jour au sujet de cette demande laissant libre M. Aman de s'adresser à l'autorité compétente pour donner suite à son projet.

Sont ensuite déposés sur le bureau pour être confiées à la garde de M. le Bibliothécaire les productions suivantes :

— Cinq fascicules d'observations météorologiques faites à Utrecht par M. Buys Ballot, directeur de l'institut royal néerlandais de météorologie.

— Les nos de janvier, février et mars *de la Revue horticole des Bouches-du-Rhône.*

— *L'annuaire météorologique* de France, feuilles 6 à 17.

— Les 1er, 2e et 3e cahier, tome XIII, du *Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts*, de la Sarthe, 1857.

—*La revue des Sociétés savantes* publiée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique et des cultes, sixième livraison du tome 3, décembre 1857.

— Une brochure publiée par M. Bompar, correspondant à Draguignan ; et ayant pour titre : *culture du blé en raies en distance égale.*

Digitized by Google

— Le n° 42, janvier 1858, de *l'Agronome praticien, journal de la Société d'agriculture* de l'arrondissement de Compiègne.

— Séance sémestrielle du 7 novembre 1857, de la *Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de Boulogne* sur mer.

— Le n° 2 — février 1858, du *Journal d'Agriculture de la Côte d'Or.*

— Les n°s 10, 11 et 12.— 1857, et les n°s 1 et 2.—1858 de la *Tribune artistique et littéraire du Midi.*

Les n°s 1, 2 et 3, janvier, février et mars 1858, des comptes rendus des Séances de l'*Académie économico-agraire* des *Georgofiles* de Florence.

— Le procès-verbal de la séance du samedi 23 janvier 1858, du *Comice agricole de Castres* (Tarn).

— Notice nécrologique sur Magloire Nayral ainé, juge-de-paix, etc, à Castres, par Anacharsis Combes, Président de la Société littéraire et scientifique de Castres.

Enfin, une brochure in-4°, intitulée : *Datos stadisticos del ramo de correos correspondentes*, el ano de 1857; brochure envoyée à la Société par M. le comte de Ripalda, membre correspondant, à Madrid, et sur laquelle notre collègue, M. de Prat, est chargé de faire un rapport.

Rapport. — M. Toulouzan en fait un sur un travail, intitulé : *Notice sur les machines-Borde*, brevetées, etc., par M. Borde, candidat au titre de membre actif de la Société de statistique.

L'auteur nous apprend qu'un bloc cubant 30 centièmes est monté et posé avec la machine à vapeur, en 427 secondes, tandis que le treuil en exigerait 3,000 pour la même opération, et que dans une journée de 10 heures, la machine élevera 25m 35 de pierres, pendant que le treuil n'en élevera que 3m 60.

Quant au prix de revient, un mètre cube de pierres qui coûte 1. 73 c. avec le treuil, ne coûte que 0 96 c. avec la

Digitized by Google

machine. En résumé, on trouve que l'emploi de la machine procure des économies de 73 p. 0|0 en temps et de 80 p. 0|0 en argent.

Ce qui est dit encore par M. le rapporteur est tout favorable à l'auteur qu'il considère comme un homme d'un esprit pratique, intelligent et habile, dont la collaboration ne peut qu'être, sous tous les rapports, très avantageuse à notre Société. En conséquence, M. Toulouzan conclut à l'admission du candidat, parmi les membres actifs, persuadé qu'elle n'aura qu'à se féliciter d'une semblable acquisition.

Discussion sur une proposition. — Cette proposition a été déjà développée par M. Lions dans sa lettre précitée. D'ailleurs, en l'absence de cet honorable collègue, M. P.-M. Roux la soutient et fait valoir les raisons qui militent en faveur de son adoption. Il ajoute que M. Timon-David a offert sa chapelle pour les cérémonies funèbres dont il s'agit.

Personne ne prend la parole contre ce qui vient d'être soutenu. Seulement, M. Chabrier est d'avis de ne pas préciser d'avance l'église où l'on se réunira pour le but proposé.

Après cette remarque qui est appréciée, M. le Président met aux voix la proposition qui est adoptée, la Société laissant à son conseil d'administration le soin des détails qui se lient à ces sortes de solennités.

Nomination d'un membre.—L'ordre du jour est, enfin, la nomination, par voie de scrutin, de M. Borde qui, ayant réuni tous les suffrages, est proclamé membre actif.

Membres proposés.—Est ensuite proposé pour le même titre, par MM. le Président, Chaumelin et P. M. Roux, M. Magalon, employé à la Direction des douanes, à Marseille, et M. le Secrétaire propose, au nom de M. de Kéerckhove, membre correspondant, à Anvers, et au sien, 1° M. le docteur Vallez, membre de l'Académie archéologique de Belgique, etc., à Bruxelles; 2° M. Rangabbe, ancien professeur d'histoire, à Athènes, etc.

Digitized by Google

Ces trois propositions sont prises en considération aux termes du règlement, et personne ensuite ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 3 juin 1858.

PRÉSIDENCE DE M. VAUCHER.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai, on passe à la correspondance.

Lettre de l'Académie impériale des sciences, etc., de Marseille, qui annonçait le 23 mai dernier qu'elle tiendrait le 30 une séance publique et qui invitait notre Société de statistique à y assister. La députation d'usage a été nommée.

Lettre de M. Léopold MÉNARD, l'un des membres de la députation, qui exprimait le regret de ne pouvoir, à cause d'un service public, se trouver à cette solennité scientifique.

Lettre de M. l'abbé TIMON-DAVID qui regrette aussi d'être empêché par des cérémonies religieuses, à l'occasion de la Fête-Dieu, de venir lire à la séance d'aujourd'hui le rapport qu'il devait faire suivant l'ordre du jour de cette séance.

Lettre de M. le Président de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrenées-Orientales, qui informe notre compagnie de l'envoi, par l'entremise de M. le Ministre de l'instruction publique, du 11e volume des bulletins publiés par ladite société des Pyrénées-Orientales.

M. VAUCHER, Président, présente un ouvrage récemment publié par M. J. Léon VIDAL, chevalier de la légion-d'honneur, inspecteur général des prisons et établissements pénitentiaires de l'Empire, membre de plusieurs sociétés

Digitized by Google

savantes. M. Vaucher demande pour l'auteur le titre de membre correspondant, et, cette proposition étant prise en considération aux termes du règlement, charge M. Léopold Ménard de faire un rapport sur l'ouvrage ayant pour titre : *Tableaux des prisons militaires, pénitenciers militaires, ateliers de travaux, organisation, règlements, régime, législation pénale, statistique, en France, en Piémont, en Prusse et en Angleterre* (in-8° de 156 pages. Paris 1858).

Sont ensuite déposés sur le bureau pour être confiés à la garde de M. le Conservateur-bibliothécaire les brochures et ouvrages suivants : les nos 1 et 2 du *Bulletin des travaux* de la société impériale de médecine de Marseille. — Le n° 46, avril 1858, de la *Revue horticole*. — Le n° 5. mai 1858, de la *Tribune artistique et littéraire du Midi*. — Le n° de novembre 1857 des Observations météorologiques de M. Buys-Ballot, directeur de l'Institut royal néerlandais de météorologie, à Utrecht. — Le n° 4 du compte-rendu des séances de l'*Académie économico-agraire des Georgofiles* de Florence. — Le règlement de la Société orientale de France, fondée à Paris, en 1847. — Le n° de l'*Agronome praticien*, journal de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne.—*L'Agriculture et les taupes*, par M. le docteur Bonnet, membre correspondant, à Besançon — Les nos 4 et 5 du *Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or*.—Le 4me cahier tome XIII, du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts* de la Sarthe. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*. — Le 2me volume des *Mémoires de la Société académique de Maine et Loire*. — Les 7me et 8me volumes des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (2e série 1856). — Le n° 1, année 1858, du *Bulletin des antiquaires de Picardie*.

M. le Secrétaire perpétuel dit avoir reçu de MM. Timon-David et Rondelet des notes qui leur avaient été demandées

Digitized by Google

sur la part qu'ils avaient prise à la discussion soulevée par M. Perrot dans une soi-disant séance d'égyptologie, à l'issue de la réunion du 5 avril de notre Société de statistique. Voici le résumé de ces notes :

Des inscriptions hiéroglyphiques qui recouvrent une momie appartenant à M. Perrot, ont servi de texte à ses démonstrations; il a soutenu que les Egyptiens n'avaient jamais été polythéistes; qu'ils avaient adoré le vrai Dieu, voire même un Dieu en trois personnes; que tous les prétendus faux-dieux n'étaient que des attributs de la divinité, mal compris par les siècles suivants, etc., etc. Bien que de semblables assertions eussent paru devoir être immédiatement refutées, néanmoins, tous les membres gardaient un profond silence, lorsque M. Perrot les a prié de lui poser les objections qu'ils croiraient devoir lui faire et a même directement interpellé M. l'abbé Timon-David. Celui-ci a demandé à M. Perrot à quelle époque remonte sa momie. Si c'est à la deuxième monarchie des Egyptiens, celle des Ptolomées, il est impossible de nier l'évidence, le témoignage de tous les historiens, de tous les monuments. Si c'est à la monarchie des Pharaons, la démonstration qui a été faite est encore insoutenable en présence du témoignage de Moïse.

M. Perrot a répondu que sa momie remonte au temps des Pharaons, mais qu'il ne suivra pas sur ce terrain M. l'abbé Timon-David, par respect pour ses convictions qu'il n'admet pas et ne veut point combattre.

M. Timon-David ne saurait accepter cette fin de non recevoir.

Il ne lui est pas donné, a-t-il dit, de déplacer la discussion, soit parce que son interlocuteur a directement combattu le témoignage de Moïse, sur l'ancienneté du monde et sur la question du polythéisme en particulier; soit parce qu'il ne peut trouver aucun autre témoignage en sa faveur,

Digitized by Google

Moïse étant de plusieurs siècles, le plus ancien des écrivains profanes ou sacrés, Herodote, le premier de tous, lui étant postérieur de mille ans.

M. Perrot a maintenu alors sa thèse et témoigné son étonnement de ce que M. Timon-David se targue du récit de Moïse, alors que, sous Grégoire xvi, des centaines d'erreurs ont été découvertes dans l'Ecriture Sainte.

M. Timon-David a relevé vivement cette étrange assertion. Lorsque, s'est-il écrié, le Concile de Trente et les souverains Pontifes ont donné la Vulgate comme règle de la foi, ils ont voulu l'opposer aux dissidents comme contenant la vraie parole de Dieu, la vraie croyance de l'Eglise et jamais erreur n'a été et ne sera découverte dans la Bible appelée Vulgate. Le fait en particulier de Grégoire xvi est matériellement faux. Tout ce qu'il y a de vrai, c'est que certaines phrases, certains mots ont été plus ou moins heureusement traduits de l'hébreu. L'église, c'est-à-dire pas plus Grégoire xvi que ses prédécesseurs, n'a jamais empêché ces sortes de discussions entre les savants. Elle les regarde comme inoffensives et même comme un besoin; elle en ferait son profit, si jamais elle donnait une nouvelle édition de la Bible.

Mais il ne s'agit point ici d'une question de grammaire. Si les Egyptiens, a continué M. Timon-David, adoraient comme nous le vrai Dieu, Moïse aurait menti. Le Pentateuque serait une absurdité, un auteur de ce poids ne méritant, dès lors, aucune créance dans les autres récits. Si Moïse a menti, voyez la conséquence au triple point de vue historique, religieux, scientifique : les livres de Josué et des Juges, qui continuent la même fiction, seraient des fables. Les livres des Rois qui nous conduisent aux temps véridiques de l'histoire profane seraient tout aussi absurdes, puisqu'ils s'appuyent sur les mêmes récits, y ajoutent, les confirment. A partir des prophètes, les deux histoires se confondent, se prêtent un mutuel appui; elles ont la même

Digitized by Google

base historique, crouleraient toutes deux, s'il était faux que le peuple juif fut un peuple arraché de la payenne Egypte, par les miracles de Moïse, conduit dans une terre ennemie, dont elle fit la conquête, mais dont les anciens possesseurs demeurèrent encore en partie les maîtres pour l'épreuve et les punitions du peuple de Dieu. Si ces peuples contemporains des Egyptiens n'étaient pas païens, encore une fois que deviendra toute l'histoire.

Du reste, admettons l'incertitude de cette question et pesons les témoignages de part et d'autre.

D'un côté, se trouve Moïse, le plus ancien et le plus vénéré des historiens. Depuis cent ans que le rationalisme l'attaque, les découvertes de la science moderne sont toutes venues à son secours. Chaque jour démontre davantage la véracité dans les questions qui semblaient les plus douteuses. La géologie, par exemple, créée tout exprès, ce semble, contre lui, a fini, de découverte en découverte, par devenir une science chrétienne. Moïse, en un mot, on peut l'avancer, a pour lui la *possession*. Voyons ce qu'on lui oppose :

L'interprétation plus ou moins arbitraire d'inscriptions hiéroglyphiques, cet argument est il suffisant ? Certainement, ajoute M. Timon-David, je ne suis pas juge compétent. Mais M. Champollion l'était à coup sûr ; lui aussi a lu les hiéroglyphes et les a lus tout autrement, j'ai eu l'honneur de connaître son frère et de tenir de sa bouche sur le zodiaque de dendérah, des explications toutes différentes.

M. Perrot a prétendu que ce M. Champollion est loin d'avoir la science de son frère.

C'est possible, a repliqué M. Timon-David, mais il doit avoir conservé ses traditions. Dans tous les cas, ses écrits subsistent et nous sont favorables.

La parole est ensuite à M. A. Rondelet. Après avoir résumé, comme le précédent orateur, le système d'explications relatives à la science des antiquités égyptiennes, système

Digitized by Google

tiré par M. Perrot de ses études sur les inscriptions d'une momie; après que cet antiquaire a déclaré décliner la discussion théologique et ne vouloir se renfermer que sur le terrain de la science, M. Rondelet a cru devoir faire quelques observations d'abord sur le principe et le système d'explications dont il s'agit, et voici comment il s'est exprimé :

« Il n'est jamais permis de se placer en dehors des faits et de les tenir pour non avenus, tant qu'on n'a pas pris la peine de les détruire et qu'on n'en est point venu à bout. Or, c'est un fait qu'il existe une méthode accréditée pour procéder au déchiffrement des inscriptions égyptiennes, et chaque jour apporte de nouvelles confirmations à l'appui des résultats qu'elle a atteints; je me souviens d'avoir assisté, à l'école normale, aux savantes leçons sur l'épigraphie et la paléographie égyptienne que nous faisait alors mon honoré maître, M. Willon, membre de l'institut, et qui depuis lors a succédé à M. Guizot dans la chaire de l'histoire à la Sorbonne. Je me suis permis de rappeler les principes les plus élémentaires de cette science et les principaux ouvrages où il en était question. Le point de départ de M. Perrot n'est donc qu'une pure hypothèse en contradiction avec les faits les mieux établis. »

Ayant passé à un second point capital, celui monothéisme des Egyptiens, soutenu par M. Perrot, M. Rondelet s'est contenté pour combattre une pareille conséquence, de rappeler l'existence non pas seulement de la bibliothèque, mais de la grande école philosophique d'Alexandrie, qui, commencée en 53 après J. C. avec Amugonius Poccas, a duré sans interruption, tant à Alexandrie qu'à Athènes, jusqu'en 553 où un édit de Justinien fit fermer les chaires publiques. Pendant ce long espace de temps, une école tout entière, l'école gnostique, fit profession de ressusciter en quelque sorte les religions et les philosophies de l'Orient,

Digitized by Google

parmi lesquelles se place au premier rang la doctrine des Egyptiens; je ne veux citer d'autre preuve, a ajouté M. Rondelet, que le célèbre ouvrage de Jamblique, intitulé: *De Mysteriis Œgyptiorum* que nous avons encore dans son entier. Nous avons également de cette époque les commentaires grecs de Simplicien, d'Alexandre, d'Aphrodise et de Jean Philopon sur les ouvrages scientifiques d'Aristote. Partout nous retrouvons un accord unanime sur le polythéisme des Egyptiens; ce ne sont point là les croyances populaires de la multitude qui sont rapportées, mais le résultat approfondi d'études éclairées entreprises par des philosophes et professées en présence de nombreux disciples.

Sans vouloir aborder la question théologique, M. Rondelet n'a pu s'empêcher, en terminant, de manifester sa surprise de voir attaquer avec tant de légèreté les livres saints, respectables à tant de titres, et avancer sans fondement des assertions aussi considérables, c'est ainsi que M. Perrot a parlé de la mention du dogme de la Trinité dans Platon, sans pouvoir établir cette affirmation sur aucun texte; qu'il a nié l'existence du polythéisme sans avoir répondu un mot aux doctes démonstrations de MM. Vacherat et Jules Simon dans leur histoire de l'école d'Alexandrie.

M. Perrot invité par M. le Président à répondre à ces remarques improvisées, a déclaré n'être pas en mesure et la discussion a été close.

Lecture.=M. Lions lit une notice historique et statistique sur la Société d'horticulture de Marseille depuis son origine jusqu'à ce jour. L'auteur commence par faire remarquer qu'il n'a pas la prétention de décrire les diverses phases par lesquelles cette Société a passé; son intention est seulement de donner un aperçu de sa constitution et de ses projets, ainsi que le compte-rendu de ses travaux. Il parle de l'année de sa fondation, de son organisation, de l'époque

Digitized by Google

où elle a commencé ses actes, de ses principaux fonctionnaires, du chiffre toujours croissant de ses membres, des expositions qu'elle a organisées, des dépenses qu'elles ont nécessitées, de rapports faits par des commissions permanentes, de récompenses accordées, etc., etc. Une seule partie de cette notice a été entendue, mais elle suffit pour en donner une idée satisfaisante et engager la Société à décider que la suite de cette lecture sera mise à l'ordre du jour de la séance de juillet.

Rapport.—M. Rondelet est invité à rendre compte d'une brochure intitulée : *le Livre de raison ou l'institution primitive*, une feuille in-8°, sans nom d'auteur, mais que nous savons sortie de la plume de M. Chabaud, puisqu'il s'est révélé dans une lettre adressée à notre Société en vue de lui demander un rapport sur cette brochure, ainsi qu'une copie du rapport.

S'il est des écrits qu'il soit permis de considérer comme n'étant nullement susceptibles d'analyse, ce sont assurément, et la brochure dont il est question et le rapport auquel elle a donné lieu. On a beau lire et relire nombre de fois, toujours avec une attention soutenue, le texte de cette production, on ne parvient point à bien comprendre ce qui y est exposé, tant l'auteur a été sobre d'explications et son langage est abstrait. Aussi, M. Rondelet s'est vu dans l'alternative ou de renoncer à jouer le rôle de rapporteur ou de recourir à l'auteur lui-même pour en obtenir les explications qui manquent à sa brochure. M. Rondelet a pris ce dernier parti et a pu, dans de longues conférences avec M. Chabaud, comme aussi à l'aide d'une note écrite de la main de celui-ci, a pu, dis-je, s'éclairer sur la portée, le principe et la méthode du système qu'il s'attache à faire connaître brièvement, en y associant quelques mots de critique. C'est en entier qu'il faut lire ce rapport, si l'on veut se former une idée des difficultés qu'il a fallu surmonter

Digitized by Google

pour jeter un peu de jour sur trois points essentiels auxquels le système a été réduit.

Dans ce système, dit M. Rondelet, l'individu, la science, l'Etat, tout s'explique par une seule formule et cette formule n'est pas autre chose qu'un système de comptabilité commerciale en partie double.

Après s'être attaché à faire connaître du mieux qu'il était possible, la pensée de la brochure et les objections qu'elle soulève, M. le rapporteur a été porté à conclure que la nature purement métaphysique de cette doctrine à son point de départ et la portée politique de ses conséquences dans les applications, la mettaient en dehors du cadre de nos travaux et des sujets de nos recherches. Les applaudissements qui suivent ce rapport attestent le plaisir qu'il a fait, et M. le Président remercie M. Rondelet de la peine qu'il s'est donnée pour remplir la tâche qui lui avait été imposée et qui eut été difficile à beaucoup d'autres.

Lecture. — A ce rapport succède la lecture, par M. Mortreuil, d'une histoire de la fabrication de la faïence à Marseille. Ce travail devant être consigné en entier dans le Répertoire des travaux de la Société, nous nous bornerons, pour en donner ici une idée, à l'analyser très succinctement.

Il n'existait autrefois à Marseille aucune fabrique de verres. Mais, dès 1306, il se tenait, chaque année, en juillet et dans la rue Négrel, une foire aux verreries. C'était principalement Vitrolles qui alimentait ce marché.

Il n'y avait pas non plus d'ouvriers émailleurs; mais il existait sous le nom de *Albert l'Esmaie* un établissement communal destiné à l'affinage des métaux précieux.

La faïence émaillée a pris, au contraire, un grand développement à Marseille. Dans le XVIIIe siècle, on ne comptait pas moins de 12 fabriques de faïence qui faisaient un commerce considérable. Il est sorti de ces fabriques

Digitized by Google

des ouvrages très remarquables, soit par leur dimension, soit par le goût et le fini de leur peinture. M. Montreuil a donné à l'appui de son opinion la description de diverses pièces de faïence, qui indiquait une grande habileté dans les articles qui étaient attachés à la manufacture de faïence.

Quant à la porcelaine, elle a eu un développement beaucoup plus restreint. Cette industrie s'est bornée à quelques essais sans résultats. Il était, en effet, difficile de lutter avec avantage contre les manufactures qui se trouvaient à côté des gisements de terre à porcelaine et qui pouvaient livrer leurs produits à meilleur compte. Aussi, la fabrication de la porcelaine n'a eu à Marseille qu'une très courte durée.

Cette lecture qui intéresse notre histoire locale a été écoutée avec beaucoup d'attention et la Société en vote en entier l'impression dans le Répertoire, c'est dire que son auteur a droit à un jeton d'argent.

M. le Secrétaire perpétuel rappelant le désir qu'a exprimé M. Chabaud de recevoir une copie du rapport fait sur son livre de raison, pense ne pouvoir délivrer cette copie qu'avec l'autorisation de la Société, autorisation qu'il demande par cela même.

Quelques membres sont d'avis d'ajourner la décision à prendre à cet égard jusqu'à ce que M. Rondelet qui vient de quitter la salle, soit présent, les convenances voulant qu'avant de statuer définitivement sur la demande qui est faite, le rapporteur soit consulté.

Cette opinion est partagée par presque toute l'assemblée, et, conséquemment, la même question sera agitée à la prochaine séance.

Rapport sur des Candidats proposés. — Enfin, suivant l'ordre du jour et conformément à l'art. 24 du règlement, M. le Secrétaire perpétuel rend compte successivement des travaux et qualités personnelles qui militent en faveur de

Digitized by Google

l'admission parmi les membres correspondants, de M. Rangabbe, ancien professeur d'histoire, etc., à Athènes, et de M. le docteur Vallet, membre de plusieurs corps savants, à Bruxelles, l'un et l'autre proposés par le docteur de Kerkhove-Varent, Président de l'Académie archéologique de Belgique, membre correspondant, à Anvers, etc. Les renseignements fournis par cet illustre collègue sur les deux candidats ont rendu facile la tâche du rapporteur qui, ne les connaissant que de réputation, aurait pu ne pas faire valoir tous leurs titres à la recommandation de la Compagnie, si ces titres ne lui avaient pas été révélés par un homme si apte à les apprécier.

Il résulte de ce double rapport fait oralement que MM. Rangabbe et Vallet sont dignes à tous égards des suffrages de la Société, et que celle-ci ne saurait faire de plus précieuses acquisitions en les recevant dans son sein.

Nomination de deux Correspondants. — Après ce rapport, on procède au scrutin individuel des candidats et ils réunissent la presque unanimité des suffrages.

En conséquence, M. le Président les proclame membres correspondants.

Personne ensuite ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 1er juillet 1858.

Présidence de M. Vaucher.

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 1858 est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance. — Lettre de M. Jules de Magallon, employé des douanes, qui, proposé dans l'une des dernières séances, pour le titre de membre actif, adresse, sur la

Digitized by Google

demande qui lui en a été faite par la Société, les renseignements biographiques qui le concernent et promet l'envoi prochain d'un travail statistique à l'appui de sa candidature.

Sont ensuite déposés sur le bureau par M. le Secrétaire perpétuel :

1° le onzième volume des travaux de la *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales* (in-8° de 700 pages, 1858.)

2° le n° 5, mai 1858, du compte rendu des séances de l'*Académie royale des georgofiles de Florence.*

3° le n° 6, juin 1858, de la *Tribune artistique et littéraire du Midi* (2e année.)

4° *Etude sur la navigation, le commerce et l'industrie de Marseille*, pendant la période quinquennale de 1850 à 1854, par Casimir Bousquet et Tony Sapet, membres de la Société de statistique de Marseille; ouvrage couronné en 1857, au concours fondé par M. le Baron Félix de Beaujour. (M. P. M. Roux s'est chargé d'analyser cet ouvrage.)

5° *Etat des recettes et des dépenses des théâtres de Marseille*, de 1854 à 1858, par Tronchet (M. Feautrier est chargé de faire un rapport sur ce tableau statistique.

Lecture — L'ordre du jour appelle, en premier lieu, la continuation et la fin de la lecture, par M. Lions, d'une *notice* de la Société d'horticulture de Marseille; comme ce qui en a été communiqué précédemment, ce nouveau fragment intéresse beaucoup l'assemblée qui vote l'insertion en entier de ce travail dans notre recueil et accorde, conséquemment, à l'auteur un jeton d'argent.

Rapport — M. Léopold Ménard rend compte d'un ouvrage intitulé : *Tableau des prisons militaires, pénitenciers militaires, ateliers de travaux, organisation, règlements, régime, législation pénale, statistique en France, en Piémont, en Prusse et en Angleterre* (in-8° 1858.) ; par M. J. Léon Vidal, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc, inspecteur

Digitized by Google

général des prisons et établissements pénitentiaires de l'Empire, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Cet ouvrage, peu susceptible d'analyse, puisqu'il est lui aussi une analyse très substantielle, a été lu par cela même en entier par M. le rapporteur pour en bien connaître le but. Il semblait après tant d'écrits qui ont paru sur l'emprisonnement et la réforme pénitentiaire, qu'il ne restait plus qu'à enregistrer les résultats des expériences faites sur le régime des prisons et qu'à laisser au temps la mission de formuler la théorie définitive à consacrer. Néanmoins, M. Léon Vidal a trouvé encore à dire sur le même sujet, en traitant supérieurement une question qui avait échappé à ses devanciers : celle des prisons militaires dans les principaux états de l'Europe.

Il s'agit d'abord de la grandeur morale des armées, de leur mission dans les Sociétés actuelles, et cela pour montrer que la remarquable organisation des institutions pénitentiaires, comme moyen de châtiment et de réforme, est due à l'intelligente entente de l'esprit de l'armée.

M. le rapporteur recommande la lecture de ce travail qui ne peut que perdre à l'analyse, tant il est serré, riche de faits et complet. La statistique de la justice et de l'emprisonnement militaire, y est exposée avec beaucoup de soin, remplie de documents utiles et instructifs, et dont il découle ce fait que la moralité des armées est en progrès continuel et toujours croissant, etc.

Comparant, enfin, les systèmes pénitentiaires et les établissements militaires en Piémont, en Prusse, en Russie, en Angleterre, M. L. Vidal, qui avait déjà produit un excellent travail sur ce sujet, à propos du régime pénitentiaire des États Sardes, s'est ainsi livré à des études du plus grand intérêt, fécondes en résultats pratiques.

En résumé, chacun des États qui viennent d'être désignés, a cherché à mettre les institutions pénales, spéciales

Digitized by Google

aux militaires, en harmonie avec la constitution de son armée. Sous ce point de vue, la France occupe le premier rang, et ce fait a été mis en lumière par M. Léon Vidal qui, du reste, s'est attiré l'estime et la reconnaissance du pays pour les importants services qu'il lui a rendus comme spécialiste distingué.

En conséquence, M. le rapporteur conclut à ce que des remercîments et des félicitations soient adressés à l'auteur, notre honorable compatriote, et à ce qu'il soit reçu membre correspondant.

— Immédiatement après ce rapport, on entend la lecture de celui de M. l'abbé Tisson-David sur un ouvrage récemment publié et qui a pour titre : *Résumé des délibérations du grand Conseil des Sociétés de secours mutuels du département des Bouches-du-Rhône*, précédé d'une notice détaillée sur sa création, son organisation et son perfectionnement, par A. Maurel, secrétaire-administrateur du dit Grand Conseil. Cet ouvrage est divisé en deux parties. La 1re donne un historique des Sociétés ouvrières et de leur Grand Conseil, depuis 1808 jusqu'à nos jours. Quelques détails de statistique très intéressants résument tout le travail. La 2e partie présente le sommaire des délibérations du Grand Conseil.

Bien que l'auteur soit entré dans toutes les considérations se rattachant au sujet traité, M. le rapporteur a ajouté des faits qui confirment et complétent le récit de M. Maurel. Le chapitre des détails de statistique nous apprend que 147 Sociétés dépendent du Grand Conseil qui, en 36 ans, a tenu 280 audiences et jugé 525 affaires successivement exposées avec ordre quant à leur nature. Ce rapport a fait plaisir à cause du sujet se rattachant à notre histoire locale et parce qu'il a été fait une analyse fidèle de l'ouvrage qui traite d'un pareil sujet.

La Société décide de consigner ce rapport dans son Répertoire, avec suppression, toutefois, d'un préambule qui

Digitized by Google

n'est qu'une digression remarquable suggérée par l'historique des Sociétés de secours.

Délégation. — Le Congrès scientifique de France, devant se réunir à Auxerre, le 2 septembre prochain, et ayant invité la Société de statistique de Marseille à s'y faire représenter par un ou plusieurs de ses membres, cette Société choisit pour ses délégués, MM. Segond-Cresp, Timon-David et Vaucher, indépendamment de son Secrétaire perpétuel, député de droit, en sa qualité de sous-directeur de l'institut des Provinces pour le Sud-est de la France.

Extrait de la présente délibération sera délivré à chacun des trois représentants désignés pour les accréditer au Congrès.

La Société dont de justes motifs ont forcé d'ajourner la séance publique, cette année, se préoccupe de cette séance et est unanime pour commencer les préparatifs qu'elle réclame et la tenir à la fin de septembre ou dans les premiers jours d'octobre, époque à laquelle un grand nombre de membres actifs seront de retour de voyages qu'ils ont entrepris ou doivent entreprendre. Il est donc décidé de réunir le plutôt possible les commissions chargées de proposer les récompenses à accorder aux personnes qui en auront été jugées dignes.

Candidat au titre de membre actif. — MM. Chaumelin, Léopold Ménard et P.-M. Roux proposent pour le titre de membre actif, M. Eugène Audouard, homme de lettres, collaborateur de plusieurs journaux artistiques, littéraires, etc.

Cette proposition est prise en considération, aux termes du règlement.

Plus rien n'étant proposé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Digitized by Google

Séance du 5 août 1858.

PRÉSIDENCE DE M. VAUCHER.

Le procès-verbal de la séance du premier juillet est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. LEGOIT, membre correspondant à Paris, qui adresse deux volumes comprenant la 2me série, 1ere et 2me partie, tome IV, de la Statistique de la France (M. Léopold MÉNARD se charge de rendre compte de la 2me partie.)

Lettre de M. le Dr RENARD, à Moscou, qui accuse réception et remercie la Société du diplôme de membre correspondant.

Lettre de M. le Dr VALLEZ, à Bruxelles, qui adresse aussi ses remercîments pour le même titre.

Lettre de M. Léon VIDAL qui, reçu également membre correspondant, témoigne sa gratitude et combien il est flatté de ce titre décerné par ses compatriotes.

Lettre de M. DUPRAT qui, ayant manifesté le désir, depuis la tenue de la séance du 1er juillet, que notre Société approuve; si elle le juge convenable, ses procédés de fabrication de bouchons à la mécanique dans son usine au Prado, a fait nommer, le 29 juillet, par M. le Président une commission composée de MM. VAUCHER, P. M. ROUX, CARPENTIN, CHIRAC, LIONS, GOUIRAND et CHABRIER, à l'effet de visiter cet établissement et de faire un rapport.

Sont ensuite déposées sur le bureau les publications suivantes: le no de 9bre et xbre 1857 de la revue d'Orient, de l'Algérie et des colonies, remis par M. GUYS qui y a inséré un intéressant article ayant pour titre: *Orient* et *Occident* — plusieurs exemplaires d'une brochure sur trois coléoptères nouveaux, par M. G. LEVRAT, correspondant, à Lyon; — prospectus du *Vigneron*, journal de la viticulture, etc. — 5e cahier du tome XIII du bulletin de la Société d'agriculture,

Digitized by Google

sciences et arts de la Sarthe, 1858; (deuxième trimestre.)— Faits pour servir à l'analyse des sucres, par M. Louis Cazad etc; — *Annuaire de la Société météorologique de France*, tome 4, 1856, 1re partie; tableaux météorologiques, feuilles 4-19-idem,-feuilles 18, 24, et 25 à 32, bulletin des séances, tome 5, 1857, 2e partie —l'*Agronome praticien* etc, no 44 mai 1858 — *Compte rendu de l'Académie royale des georgophiles de Florence*, 3e trimestre, 2e année; 7e cahier — *Compte rendu de l'œuvre de la jeunesse*, à Marseille, année 1858 — le no 3, juillet 1858, du *Bulletin des travaux* de la Société impériale de médecine de Marseille — *Compte rendu des travaux* de la Société impériale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, de mai 1857 à mai 1858 — le no 2, année 1858, du *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*.

Lecture.—M. Guys lit une notice ayant pour titre: *Réflexion sur les événements de Djeddah et de la Syrie.*

L'auteur fait entrevoir les difficultés qui se présenteront, lorsqu'un châtiment exemplaire à infliger aux coupables sera exigé par les nations intéressées à obtenir réparation de l'affront fait à leur pavillon.

Les réflexions de M. Guys méritent d'être entendues, sous bien des rapports, et, en ce sens, surtout, qu'elles attirent l'attention sur la différence des moyens que l'on possède, comparés à ceux que l'on mettait jadis en avant pour parvenir ou réprimer les désordres chez les Orientaux.

Rapports.—M. Léopold Menard, au nom d'une commission spéciale composée de MM. Feautrier, P.-M. Roux, Toulouzan, Vaucher et Ménard, lit un rapport sur la manufacture de pianos de M. Boisselot, à Marseille, fait connaître en quoi consiste le problème de cette fabrication, décrit la structure du piano et parle des principales difficultés que sa construction présente. Puis, il fait l'historique de l'établissement depuis sa création jusqu'au moment ou M. Xavier

Digitized by Google

Boisselot, sacrifiant les succès qu'il obtenait comme compositeur, vint à la place de son frère Louis Boisselot, mort prématurément, diriger cet établissement, dont l'existence était alors compromise. M. le rapporteur entre dans des détails sur l'état actuel de la manufacture, les matières qu'elle emploie, la quantité et l'importance des produits fabriqués, etc., et il démontre que M. Xavier Boisselot n'a pas seulement soutenu la juste réputation de l'œuvre de sa famille, déjà récompensée deux fois par la Société de statistique de Marseille, mais qu'il l'a perfectionnée de manière à en faire l'une des industries les plus remarquables. En conséquence, M. le rapporteur conclut à ce qu'une éclatante récompense soit accordée par notre Société à cet honorable industriel.

La commission a, en outre, été d'avis de voter une récompense à M. Timmermans (Jn-Gaspard), contre-maître de la fabrique de la manufacture Boisselot, homme modeste et qui, par son zèle, autant que par son intelligence, a beaucoup concouru, pendant 28 ans, au développement et au progrès de cet établissement.

La Société approuve ce rapport et en ordonne le renvoi à la commission générale d'industrie pour statuer sur la valeur des récompenses à accorder.

—En second lieu, M. Chabrier fait au nom d'une commission spéciale, un rapport sur la fabrique de bouchons à la mécanique de MM. A. Duprat et Ce, au Prado. C'est avec une grande clarté que la description de tout ce qui se rattache à ce genre de fabrication est faite par M. le rapporteur. Partie mécanique, partie commerciale, partie administrative, tout est exposé avec une lucidité et une précision qui font saisir tout le mécanisme de cette nouvelle industrie déjà appréciée à l'exposition nationale de Paris et aux expositions universelles de Londres et de Paris.

M. Chabrier, en établissant une comparaison entre la fabrication des bouchons, d'après l'ancien système et celle

Digitized by Google

suivant les procédés de M. Duprat, a démontré l'immense supériorité de celle-ci, et a été, conséquemment, d'avis, au nom de la commission dont il est le digne rapporteur, d'accorder à M. Duprat, l'une des premières médailles d'honneur.

Ce rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité et renvoyé, conséquemment, à la commission générale d'industrie.

Enfin, M. le Secrétaire perpétuel fait un rapport oral sur la première partie, tome 4, 2me série de la Statistique de la France, adressé par M. Legoyt, membre correspondant, à Paris.

Cette première partie formant un volume, grand in-4°, est relatif au mouvement de la population, pendant l'année 1854, et on peut dire qu'elle est remplie de renseignements d'un haut intérêt.

La Société de statistique doit se féliciter de recevoir des travaux si précieux et si utiles à bien des points de vue. Aussi, M. le rapporteur propose-t-il de voter de sensibles remerciments à M. Legoyt. Adopté.

Délégation.—La Société de statistique de Marseille tenant à se faire représenter à la réunion des directeurs des œuvres de jeunes ouvriers, laquelle s'ouvrira le 31 août 1858, à Angers (Maine et Loire), pour l'amélioration et la propagation de ces œuvres en France, se plait à choisir pour son délégué, M. le chanoine Timon-David, l'un des membres les plus distingués, fondateur et directeur de l'Œuvre de la Jeunesse, à Marseille, et lui délivre, séance tenante, un extrait de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Digitized by Google

Séance du 28 août 1858.

Elle est tenue, sous la présidence de M. VAUCHER, chez M. le Secrétaire perpétuel, rue Montgrand 12, la salle des séances de la Société étant prise aujourd'hui par le Conseil général.

Le procès-verbal de la séance du 5 courant est lu et adopté.

Correspondance : Elle présente 1° les observations météorologiques faites à Utrecht, d'avril à juillet 1858, par M. BUYS-BALLOT ; 2° le numéro 48, juin 1858, de la *Revue horticole des Bouches-du-Rhône*, *etc.*

L'ordre du jour appelle en premier lieu le rapport de M. P.-M. ROUX, au nom de la commission générale d'industrie, sur des récompenses à accorder.

Ce rapport qui ne donne lieu qu'à quelques remarques de la part de MM. SEGOND-CRESP, CHABRIER, VAUCHER et Léopold MENARD, au sujet d'une médaille déjà votée à un industriel, ce rapport, disons-nous, est mis aux voix et adopté à l'unanimité. En conséquence, il est décidé : 1° que deux médailles d'or de la valeur, chacune, de cent à 150 francs, sont votées, l'une à M. DUPRAT pour son genre de fabrication de bouchons à la mécanique, l'autre à M. Xavier BOISSELOT pour des perfectionnements apportés à sa manufacture de pianos; 2° qu'une médaille de vermeil est votée à M. GUIGARDET, inventeur de deux lampes destinées à éclairer les travaux sous-marins, etc.; 3° que six médailles d'argent sont accordées à un même nombre de personnes dans l'ordre suivant : à M. TIMMERMANS, chef de la manufacture BOISSELOT, pour les bons services qu'il a rendus pendant nombre d'années; à MM. ARNAUD et Compagnie, imprimeurs, ayant fondé une imprimerie consacrée aux langues orientales, etc.; à M. MOREL fils pour des travaux remarquables de calligraphie; à M. PAPI pour de semblables travaux non moins dignes d'attention ; à M. Marius PAU, inventeur d'un ingénieux mécanisme pour la fabrication des lacets; à M. ALBENOIS, représentant la maison BOUVAREL, pour avoir

Digitized by Google

introduit et propagé à Marseille l'insecticide de ce nom, dont les avantages ont été bien constatés.

— M. le Secrétaire perpétuel fait ensuite un rapport sur les titres de cinq personnes auxquelles le conseil d'administration a jugé opportun de décerner des récompenses pour la communication de travaux statistiques; il résulte de cet exposé que M. l'abbé Magloire GIRAUD s'est rendu digne d'une médaille d'argent, et que MM. VINGTRINIER, à Rouen, Gustave LEVRAT, à Lyon, HALLEZ-D'ARROS, à Metz, et LAURENT, à Besançon, ont mérité chacun une mention honorable. Ce rapport étant approuvé, les récompenses qui en sont l'objet seront décernées à la prochaine séance publique.

M. le Secrétaire devant se rendre après demain au Congrès scientifique de France, qui doit s'ouvrir à Auxerre, le 2 septembre, et devant être absent de Marseille, pendant une grande partie de ce mois, ne pourra tenir la plume à la séance de septembre. A ce sujet, M. le président fait remarquer qu'il y a lieu de ne se réunir qu'en octobre, d'autant plus qu'il a été tenu deux séances en août mais qu'on peut dès aujourd'hui s'occuper de quelques préparatifs de la prochaine séance publique et, sur la demande de M. le Secrétaire, qui fixe l'attention de ses collègues sur la nécessité de proposer des sujets de prix, nomme une commission chargée de s'occuper du programme des concours futurs, et désigne comme membres de cette commission MM. CARPENTIN, FEAUTRIER, SEGOND-CRESP, CHABRIER et RONDELET. Puis sont invités les membres qui auraient des lectures à faire à la séance publique, à se faire inscrire. MM. Léopold MENARD et FLAVARD répondent à cet appel et MM. MORTREUIL et SAPET qui ne sont pas présents à la séance, seront pressentis pour lire aussi le jour de la solennité quelques sujets de statistique intéressant Marseille ou notre département.

Plus rien n'étant proposé ni délibéré, M. le Président lève la séance.

—

Digitized by Google

Séance du 21 Octobre 1858.

PRÉSIDENCE DE M. VAUCHER.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 28 août 1858.

Correspondance. — M. le Secrétaire rapporte d'abord 1° que M. le ministre de l'Instruction publique, faisant préparer un Dictionnaire géographique de la France, a écrit à notre société pour l'inviter à concourir à cette œuvre, et lui a adressé pour cela trois questions qui concernent l'histoire des Bouches-du-Rhône; 2° que M. le président a réuni, dans la séance tenue par le conseil d'administration, le 2 du courant, les membres qu'il avait désignés : MM. CARPENTIN, CHABRIER, FEAUTRIER, GUYS, Léopold MENARD, MORTREUIL et SAPET, indépendamment du président et du secrétaire de la société pour s'occuper immédiatement de la solution de ces questions; 3° que M. FEAUTRIER avait été nommé président de cette commission spéciale et qu'il avait été décidé que M. le Secrétaire perpétuel adresserait une circulaire aux membres correspondants, au nombre de 15, qui résident dans les Bouches-du-Rhône pour les appeler à concourir au devoir imposé à la commission.

M. le Secrétaire annonce que MM. JACQUEMIN et CORNILLON, à Arles, MASSE, à la Ciotat, ROUX-Marius, à Aix et SAUREL à Bouc ont accusé réception de la circulaire; qu'il reste donc les deux tiers des correspondants précités qui n'ont point encore répondu à l'appel de la Société.

Sont ensuite déposés sur le bureau les brochures suivantes : *Statistique de la commune de Cassis* par M. SAUREL. — *Mémoire sur la progression toujours croissante des abordages en mer, pendant la nuit et durant la brume, et des moyens de les rendre de plus en plus rares et presque impossibles*, par A. PECOUL, capitaine au long cours, inventeur du loch sondeur. — *Rapport sur les travaux de la Société impériale des naturalistes de Moscou*, lu à la séance publique qui a eu lieu, le 28 décembre 1853, pour

Digitized by Google

célébrer la 50e année de la fondation, par son vice-président A. Fischer de Waldheim. — *Rapport sur la séance extraordinaire solennelle du 28 décembre 1855, à l'occasion du jubilé semi-séculaire de la Société impériale des naturalistes de Moscou*, publié par le premier secrétaire, le docteur Renard (Moscou 1856). — *Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou*, année 1858, n. 1. — Le N° 50, août 1858, de la *Revue horticole des Bouches-du-Rhône*. — Le N° *de l'Abbévillois*, mardi 21 septembre 1858, contenant un article nouveau sur la découverte, par M. Boucher de Perthes, de silex travaillés de main d'homme, dans le diluvium et les dépôts d'ossements fossiles, découverte publiée, en 1847, dans son ouvrage des *Antiquités celtiques et antediluviennes*. — Deux rapports sur le Congrès des délégués des Sociétés savantes, par M. de Caumont. — Cause première de toutes les crises sociales financières, alimentaires, vaine pâture, des réglements municipaux sur les troupeaux communs et les troupeaux séparés, par le comte Van der Stratem Sonthoz.

La correspondance étant épuisée, M. le président adresse à M. Léon Vidal, membre correspondant, nouvellement élu, quelques paroles de félicitation; il lui dit que la Société est heureuse d'avoir admis dans son sein un compatriote distingué dont les ouvrages ont été lus avec intérêt et analysés par un homme aimé de tous ses collègues.

Dans sa réponse, M. Léon Vidal témoigne modestement sa reconnaissance de ce que vient de lui dire d'honorable M. le président, et il ajoute qu'il attache d'autant plus de prix à l'honneur d'appartenir à la Société de statistique de Marseille, qu'il s'y trouve associé à des compatriotes qui ont toute son estime.

Rapports. — L'ordre du jour appelle, en premier lieu, le rapport par M. Carpentin, au nom de la commission chargée d'examiner un nouveau système de dallage en

Digitized by Google

mosaïque; rapport déjà adopté, le 18 du courant, par la commission générale d'industrie.

M. le rapporteur, après avoir comparé les procédés aujourd'hui en usage pour le dallage en mosaïque, avec le système présenté par M. Aman Carreton qui l'a inventé, démontre la supériorité de celui-ci qui, consistant en une fabrication à froid, permet de faire des cubes de toutes les formes, de toutes les grosseurs et de les réduire même à un demi-millimètre de largeur. Ils sont, d'ailleurs, plus solides que ceux exécutés, par la cuisson et l'emportent sur eux pour ce qui est de la beauté artistique du travail. Quant au prix, il est pour les mosaïques de M. Carreton de 20 fr. le mètre carré, tandis qu'il est de 25 pour les mosaïques de l'ancienne fabrication, quoique bien inférieure à l'autre. Il est de plus à noter que les parquets exécutés suivant le nouveau procédé, peuvent être facilement transportés, tandis qu'il ne saurait en être de même des parquets fabriqués d'après la méthode généralement adoptée.

D'après ces considérations, une récompense était acquise à l'inventeur qui a obtenu une médaille de bronze. Mais si cette récompense est modeste, c'est que des médailles d'une plus grande valeur sont accordées seulement aux inventions et aux améliorations que l'usage et une popularité reconnues ont popularisées. M. Carreton doit attendre à une distinction plus élevée, lorsque les avantages de son procédé auront été constatés par l'expérience, c'est-à-dire par son introduction dans le commerce, etc.

M. Chabrier présente un projet de programme des prix à proposer pour 1860. Ce projet, paraissant susceptible de quelques modifications, est renvoyé à la commission du concours.

Puis, M. Henri Guys a la parole pour lire la biographie de son père Pierre-Alphonse Guys, secrétaire d'ambassade, consul général et chargé d'affaires de France, etc., né le 27 août 1755, mort le 13 septembre 1812.

Digitized by Google

Cette lecture est écoutée avec intérêt et il est décidé de la consigner en entier dans le Recueil de la Société.

M. Chabrier fait ensuite un rapport sur une brochure de M. Hallez d'Arros, membre correspondant, à Metz :

Agriculture primaire ou la science agricole mise à la portée des enfants à l'usage des Ecoles *primaires*, tel est le titre de cette brochure que M. Chabrier analyse et dont il dit beaucoup de bien ; il finit par conclure que si le conseil d'administration n'avait déjà accordé pour ce travail à l'auteur une mention honorable, il en ferait la proposition, émettant, du reste, le vœu que ce Manuel d'agriculture soit promptement adopté dans les écoles rurales et dans les diverses colonies et orphelinats agricoles.

Enfin, l'ordre du jour appelle le renouvellement des fonctionnaires. Il en résulte que le Conseil est ainsi composé pour l'année 1859 :

MM. Carpentin, Président ;
Lucy, Vice-Président ;
P.-M. Roux, Secrétaire perpétuel ;
Mortreuil, Vice-secrétaire ;
Sapet, Annotateur de la 1re classe ;
L. Menard, Annotateur de la 2e classe ;
Timon-David, Annotateur de la 3e classe ;
Second-Cresp, Bibliothécaire ;
Lions, Trésorier.

Membres proposés.—Sont proposés pour le titre de correspondant MM. le Dr Marie, médecin en chef de l'hôpital d'Auxerre, etc., Challe, membre du conseil général de l'Yonne, secrétaire général du XXVe Congrès scientifique de France, et Buys-Ballot, directeur de l'Institut royal néerlandais de météorologie, à Utrecht. Ces trois propositions sont prises en considération aux termes du règlement et plus rien n'étant proposé, la séance est levée.

Digitized by Google

mosaïque; rapport déjà adopté, le 1[illegible] commission générale d'industrie.

M. le rapporteur, après avoir [illegible] jourd'hui en usage pour le d[illegible] système présenté par M. A[illegible] démontre la supériorité d[illegible] fabrication à froid, per[illegible] par M. le Secrétaire formes, de toutes le[illegible] n tenir la plume dans un demi-millimètr[illegible] lides que ceux [illegible] nce du 21 octobre 1858, est lu eux pour ce [illegible]

Quant au [illegible] espondance : lettre de M. Quenin, mem- de 20 fr [illegible] ant, à Orgon, qui annonce qu'il est prêt mosaïq[illegible] les recherches nécessaires pour répondre à la à l'[illegible] qui lui a été adressée par la Société relativement t[illegible] dictionnaire historique de la France projeté par Son Excellence Monsieur le Ministre de l'instruction publique.

La Société a reçu les brochures dont voici les titres : une circulaire de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine et Loire. — *Procès-verbal de la séance solennelle du jeudi 1er juillet 1858.*

— *Rapport de la commission chargée, par la Société agricole, etc., des Pyrénées orientales, d'examiner et d'apprécier les rouleaux à manége ;* par M. Sylvestre Villelongue.

— *Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre* 1858 de l'Académie royale des georgophiles de Florence.

— *Etude historique sur* Cochin (Joseph-Marie-François); par Anacharsis Combe.

— *Bulletin de la Société industrielle d'Angers, etc.,* XXVIIIe année, 8e de la 2e série — 1857.

Digitized by Google

— *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges;* tome IX, 3e cahier, 1857.

—*Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles lettres du département de la Loire.* Tome 1. 3me et 5me livraisons, (juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1857.)

— *L'Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiégne, no 46, septembre 1858.

M. le Secrétaire annonce que, d'après une délibération prise par le Conseil d'administration, les ouvrages ne seront plus déposés sur le bureau, mais qu'il en sera dressé une liste par les soins de M. le Secrétaire; qu'elle sera lue en séance après qu'elle aura été consignée au procès-verbal et qu'ensuite elle sera transcrite dans un registre *ad hoc* et reconnue alors par M. le Bibliothécaire qui la signera de concert avec M. le Secrétaire perpétuel.

M. le Président dit que le Conseil d'administration a arrêté que la séance publique aurait lieu le dimanche 12 courant à une heure de l'après-midi; que des invitations pour assister à cette séance et au banquet qui suivra, seront adressées à M. le Préfet, à M. le Général de division, à Mgr l'Evêque de Marseille, à M. le Général du département, à M. le Président du Tribunal civil, à M. le Secrétaire général de la Préfecture et à M. le procureur impérial.

Les lauréats seront également invités à assister à la séance et au banquet.

M. le Président nomme les membres d'une commission chargée de veiller aux préparatifs de la séance et d'en faire les honneurs. Ce sont MM. Lions, Guys, Gouirand, Secondi-Carsp, membres actifs, et Beuf, membre honoraire.

L'ordre du jour appelle en premier lieu la lecture du discours de M. le Président pour l'ouverture de la séance

Digitized by Google

publique. Après avoir payé un tribut d'éloges à M. MARLOTTE, son prédécesseur, M. le Président parle des travaux de M. PENCHAUD, ancien architecte du département des Bouches-du-Rhône; il fait ressortir le mérite de cet homme éminent, ainsi que les monuments qu'il a fait exécuter soit à Marseille, soit dans les autres parties du département. Ce discours est adopté pour la prochaine séance publique.

M. MORTREUIL prend ensuite la parole pour faire une lecture sur les *Consulats en pays étrangers*, destinée aussi pour la séance publique. La Société admet également cette lecture.

M. Léopold MENARD fait, à son tour, une lecture relative à *la Charité publique dans les prisons*, qui est de même approuvée pour la séance publique.

M. le Secrétaire perpétuel lit le programme des prix proposés pour l'année 1860. Ce programme est adopté sans modification.

Rapport. — La parole est à M. CHABRIER chargé de faire un rapport, au nom d'une sous commission des récompenses, laquelle a été appelée à examiner le système d'application de l'électricité aux horloges par M. ROGER. Il conclut à ce qu'une médaille d'argent soit accordée à cet industriel.

Les conclusions de ce rapport sont vivement combattues par M. CARPENTIN sous deux points de vue, d'abord à cause d'une irrégularité en la forme, puisqu'il s'agirait d'accorder une récompense alors que la commission générale n'aurait pas prononcé, et, en second lieu, parce que le système d'application de M. ROGER lui parait complètement défectueux.

Divers membres prennent part à cette discussion à la suite de laquelle il est décidé d'ajourner la question.

M. le docteur P.-M. ROUX, Secrétaire perpétuel, fait, conformément aux statuts, un rapport très élogieux et détaillé sur le mérite et les travaux de MM. CHALLE, Secrétaire général du Congrès scientifique d'Auxerre, le docteur

Digitized by Google

MARIE, l'un des plus estimables membres de ce Congrès, et BUYS-BALLOT, Directeur de l'institut royal néerlandais de météorologie à Utrecht, tous trois proposés pour membres correspondants. Le scrutin ayant été favorable à ces honorables candidats, ils sont proclamés membres correspondants et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL
DE LA
SÉANCE PUBLIQUE TENUE EN 1858
PAR LA
Société de statistique de Marseille.

La Société de statistique de Marseille a tenu sa seizième séance publique, le dimanche, 12 décembre 1858, dans la grande salle des tableaux, au Musée.

M. le Général de division, commandant la 9me division militaire, a honoré de sa présence cette solennité et M. le Préfet du département des Bouches-du-Rhône a témoigné par lettre le regret qu'au moment où il allait y assister, il lui soit survenu des affaires pressantes qui l'en ont empêché.

Toutes les Sociétés savantes, les Administrations publiques étaient représentées par des députations, et un nombreux auditoire était embelli par la présence de beaucoup de dames élégamment parées.

Après quelques morceaux admirablement exécutés par l'excellente musique de la douane, M. VAUCHER, Président, a, vers une heure et demie, ouvert la séance par un discours où s'étant proposé de jeter un rapide coup-d'œil sur les monuments construits à Marseille, à diverses époques, il a principalement mentionné ceux de M. PENCHAUD, dont il s'est attaché à faire ressortir le mérite, en donnant une courte biographie dans laquelle les qualités de cet architecte habile ont été supérieurement retracées.

Ce discours qui a été couvert d'applaudissements, a été ensuite consigné en entier dans la *Gazette du Midi*.

Digitized by Google

M. le docteur P.-M. Roux, de Marseille, Secrétaire perpétuel, appelé à rendre compte des travaux de la Société depuis la dernière séance publique, à faire suivre cet exposé de notices nécrologiques sur les membres décédés, et de rapports sur les titres de statisticiens, ainsi que d'industriels à des récompenses, s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

La Société de statistique qui compte plus de 30 années d'existence, n'a cessé de produire, pendant cette longue période, des travaux plus ou moins sérieux. C'est donc à juste titre qu'elle est réputée très laborieuse et très utile. Ceux qui croiraient devoir la juger autrement, n'auraient qu'à établir un parallèle entre elle et la plupart des Sociétés scientifiques, pour qu'ils fussent bientôt persuadés de sa supériorité quant au nombre et à l'importance des œuvres accomplies.

Cette comparaison serait ici pour le moins superflue, chacun pouvant la faire, tandis que venant de nous, elle paraitrait vraisemblablement, aux yeux de certains esprits, avoir pour but d'amoindrir la valeur d'autrui, en vue de nous élever nous mêmes.

Sans doute, les actes donnent, seuls, la mesure du mérite, et, conséquemment, mieux vaut avouer franchement le peu qu'on a fait, que de chercher à le déguiser par de prestigieuses paroles, surtout alors qu'on peut se justifier d'avoir exécuté moins qu'on ne l'avait espéré ou fait espérer. Ainsi, par exemple, s'il est vrai que notre compagnie, malgré son zèle actif, n'ait, après bien des années, réalisé qu'une partie des espérances que l'on avait conçues de ses premiers efforts, elle montrerait aisément que sa bonne volonté a été contrariée par des motifs qu'il n'était pas permis de prévoir ni d'éviter, c'est-à-dire par des motifs capables de s'opposer également à la bonne volonté de tout autre société savante ou

Digitized by Google

d'utilité publique. On n'ignore pas qu'il n'est aucune société pareille qui ne soit quelquefois enrayée dans sa marche vers l'entier accomplissement de ses projets. Nous n'exceptérons pas notre compagnie ; elle aussi a offert des exemples à l'appui de cette vérité. Contentons-nous d'en prendre au hasard un ou deux parmi les diverses améliorations qu'elle a méditées.

Et d'abord, nous rappellerons qu'elle s'est préoccupée, il y a quatorze ans, d'une exposition périodique, à Marseille, des produits des fabriques, des manufactures, etc., du département des Bouches-du-Rhône; que l'on mit en relief les avantages de cette institution, dans un rapport qui, adopté le 3 juillet 1845, fut communiqué au Conseil général du département, au Conseil du premier arrondissement, au Conseil municipal et à la Chambre de commerce de Marseille. Une commission spéciale, composée de sept membres, devait suivre la discussion du projet auprès de ces administrations. Mais les démarches à faire par des hommes qui ne pouvaient qu'inspirer la plus grande confiance, ils furent les premiers à les suspendre, parce qu'on leur avait fait remarquer qu'il n'était point opportun de demander à la ville, alors obérée, les dépenses reclamées par le projet. Ce fut aussi parce que la commission put à peine s'assembler une seule fois, trois de ses membres étant morts en peu de temps, et presque tous, parmi ceux qui vivent encore, étant devenus membres honoraires ou correspondants.

Faut-il maintenant renoncer à l'idée de solliciter une salle pour y étaler les richesses de notre industrie? Non, Messieurs, non. Vous ferez toujours fond sur les dispositions de l'administration municipale lorsque, en voie des améliorations, elle comprendra bien les intérêts du pays.

Deux brochures viennent de vous être adressées, dans l'une desquelles se révèle une certaine tendance à faire

Digitized by Google

exécuter de grands travaux d'utilité communale. L'autre brochure, vous le savez, est un rapport écrit dans le même sens. Serait-il donc vrai qu'une ère nouvelle s'ouvrirait bientôt pour Marseille, en ce sens que cette ville de premier ordre serait, comme on l'a assuré, à la veille de subir une transformation digne d'elle ?

Ce qui est positif, c'est que des millions sont votés pour accomplir ces conceptions et vous vous réjouissez d'entrevoir qu'à mesure que l'état financier de la cité deviendra de plus en plus prospère, on la dotera non seulement d'une vaste et magnifique salle pour l'exposition des produits de l'industrie des Bouches-du-Rhône, mais encore d'un palais grandiose destiné aux sciences, aux lettres et aux arts. Aujourd'hui, de semblables créations pourraient, a-t-on dit, paraître de luxe et doivent par cela même être ajournées; assertion contre laquelle il serait permis et très-facile de s'élever. Mais supposé cet ajournement reconnu nécessaire par tout le monde, il faut convenir du moins qu'il y a urgence de céder à notre Société de statistique un local où elle puisse mettre en ordre sa bibliothèque que de nombreuses productions viennent enrichir tous les jours.

La Société a frappé plusieurs fois à la porte de nos premières autorités pour les prier, dans l'intérêt du pays (car elle ne travaille que pour lui) de ne pas détourner les yeux du modeste cabinet où vos précieux documents statistiques sont entassés à cause de son exiguité. A la vérité des promesses rassurantes nous ont été faites. Espérons qu'elles ne tarderont pas à se réaliser.

Pendant longtemps vous avez trouvé dans la préfecture une hospitalité généreuse; vous en avez été pénétré de gratitude, surtout depuis que l'un de vos membres d'honneur, M. Besson, ce Préfet si justement considéré, vous a fait espérer pour votre bibliothèque et vos archives, un asyle en rapport avec l'étendue de vos travaux.

Digitized by Google

Vous nous pardonnerez, MM., d'avoir cherché avant tout, pour justifier des lenteurs qu'on eut pu mal interpréter, à jeter un coup d'œil retrospectif sur des obstacles qui ont traversé vos vues et n'ont pas été les seuls. Nous n'en aurions passé aucun sous silence, sans l'obligation où nous sommes de nous renfermer dans un cadre très circonscrit et exclusivement consacré à l'exposé de vos principaux actes à partir de la dernière séance publique.

Comme par le passé, nous allons les résumer et grouper suivant chaque nature de travail, et ils prouveront, nous aimons à le croire, que votre zèle ne s'est point ralenti.

Nous n'avons plus besoin de nous évertuer pour faire des prosélytes à la *météorographie* si souvent dépréciée. Des publications émanées d'hommes versés dans cette science, en répandent le gout au point de faire désirer aux amis des sciences physiques que l'on multiplie les observatoires pour que plus de faits recueillis sur des points différents permettent d'établir d'utiles comparaisons.

Indépendamment de l'annuaire publié par la Société météorologique de France, et que vous recevez en échange des observations que vous faites puiser à notre observatoire, vous avez continué de recevoir de M. Buys-Ballot, directeur de l'Institut royal néerlandais, à Utrecht, les observations météorologiques faites en Hollande et comparées avec celles recueillies en Europe.

Vous ne pouviez moins faire que de décerner, comme vous l'avez fait, le 6 du courant, un diplôme de membre correspondant à ce célèbre astronome pour reconnaître le zèle qu'il a mis, dès la création de son Institut, à entretenir de nombreuses relations avec vous.

— A un âge où le besoin du repos se fait ordinairement sentir, M. Lions se distingue par une activité peu commune. Nous vous avons dit, dans notre dernier rapport général, qu'ayant entrepris la flore des environs de Marseille, il y

travaillait sans relache. Depuis, il s'est proposé d'étendre ses recherches dans le département des Bouches-du-Rhône, et, à la manière dont il procède, il parait qu'il réussira.

— De toutes les parties de la médecine, la plus utile est sans contredit celle qui a pour but de conserver la santé et de prévenir les maladies. *L'hygiène*, telle est cette partie à l'étude de laquelle vous vous êtes constamment appliqué.

M. E. Flavard a lu un mémoire sur la prostitution à Marseille, au triple point de vue moral, hygiènique et statistique. Vous avez reconnu avec lui que la surveillance reclamée par l'hygiène publique, n'a pu, malgré les efforts de l'autorité, s'exercer convenablement jusqu'à ce jour. En effet, les chiffres sont là pour prouver que la prostitution fait encore bien des ravages, surtout dans les villes où tant de causes la favorisent.

Quoique M. Flavard l'ait envisagée dans toutes ses faces et d'une manière digne d'éloges, il a eu à argumenter contre certaines objections et il en est résulté une discussion très instructive.

Une autre question d'hygiène non moins digne d'attention, est celle dont M. Gouirand vous a entretenu: il vous a signalé des cas d'empoisonnement par les préparations phosphorées, notamment par les allumettes chimiques ordinaires, et cela de 1824 à 1828; il a ensuite parlé de l'inocuité des allumettes nouvellement préparées avec le phosphore rouge (phosphore amorce). Les considérations de M. Gouirand n'ont point eu de contradicteurs, tandis que MM. Vaucher et Rondelet les ont appuyées de raisons concluantes.

— Les divers sujets compris dans la statistique spéciale ne sauraient vous échapper. Il en est un, *l'archéologie*, qui, entrant dans le cadre de la description du pays, est étudié avec passion par plusieurs d'entre vous. C'est ici le lieu de rappeler le *Guide de la Macédoine*, que M. Charles Guys, frère de notre collègue, M. Henri Guys, a soumis à

Digitized by Google

votre examen et que vous avez apprécié parce qu'il contient des documents intéressants sur des monuments anciens que ce pays a conservés, et parce qu'il fait connaître une série de médailles assez remarquables.

— Au sujet de la *numismatique*, nous nous plaisons à dire que, grâce aux soins du premier magistrat de Marseille, le cabinet des médailles a été placé dans un local où on peut le visiter avec avantage. Toutefois, un semblable dépôt ne devant être vraiment utile qu'autant que les collections y seront complètes, M. le Maire vous a demandé un exemplaire des médailles et des jetons que vous avez fait frapper. C'est avec empressement que vous avez repondu par l'envoi d'une médaille de bronze, d'une médaille d'argent, ainsi que d'une de vermeil, et de deux jetons dont un d'argent et l'autre de bronze. En vous remerciant, M. le Maire vous a donné l'assurance que ces objets seraient conservés avec soin dans le cabinet numismatique, comme un témoignage de sympathie et d'intérêt pour cet établissement.

— La *population* dont la statistique qui résulte de recensements consciencieux, sert à résoudre une foule de problèmes, a été envisagée sous divers points de vue depuis que notre Société existe.

Un rapport vous a été fait récemment par votre Secrétaire perpétuel sur la première partie, tome IV, 2me série de la statistique de la France. Ce travail, grand in-4°, dont vous devez un exemplaire à M. Legoyt, savant et zélé membre correspondant, à Paris, comprend le mouvement de la population pendant l'année 1854 et offre des renseignements d'une haute portée, notamment dans l'introduction dont notre digne collègue a été spécialement chargé en sa qualité de chef de division de la statistique de la France, au Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Les conséquences qu'il a tirées d'un nombre considérable de tableaux sont lumineuses et de nature à fixer l'attention

Digitized by Google

des économistes, ainsi que celle de quiconque fait, à divers égards, une étude suivie du mouvement de la population. Les causes des accroissements successifs de la population, de 1817 à 1853, et celles de sa diminution en 1854, méritaient d'être notées : c'est, d'une part, c'est-à-dire pour l'augmentation, une grande prospérité, tandis que d'un autre côté les épidémies cholériques et le renchérissement des objets de consommation, comme aussi la mortalité dans nos armées, ont occasioné la diminution précitée, etc.

La Société de statistique recevra toujours avec beaucoup de reconnaissance des travaux aussi précieux.

— Le chapitre de l'*Etat social* comprenant les habitations, disons quelques mots de constructions nouvelles, suivant un bon rapport que notre si estimable et estimé collègue, M. Toulouzan, vous a fait sur une notice ayant pour sujet des machines de M. Bordes et qui portent le nom de cet habile ingénieur. Dans cette notice il s'agit de l'œuvre remarquable que Marseille doit à l'intelligence de M. Mirès, au talent de ses architectes et à l'habileté de son entrepreneur, M. Bordes. Il n'est pas de Marseillais dont le cœur palpite à la vue des embellissements successifs de leur ville, qui n'aient admiré cette magnifique ligne de maisons au port de la Joliette, si bien et si promptement bâties, au moyen du système-Bordes et dont, au reste, la supériorité est démontrée, quoique sommairement, de manière à ne laisser aucun doute chez ceux qui compareront ce système aux systèmes encore employés de nos jours.

A moins de vouloir se soustraire à l'évidence, on ne peut que reconnaître cette vérité que les bienfaits de l'*instruction* se répandent aujourd'hui dans toutes les classes plus qu'à aucune autre époque.

M. Frautrier vous ayant présenté un aperçu de l'instruction primaire dans la commune de Marseille, de 1848 à 1857, vous a facilement démontré que cette instruction a acquis

un grand développement dès 1827 et notamment en 1829. L'importance de ce travail l'a déjà fait insérer en entier dans le Recueil des actes de la Société.

Le pays ne se dissimule pas que les avantages attachés à la culture de l'intelligence, sont immenses, et voilà ce qui porte généralement tout le monde à profiter des facilités qui lui sont données pour son instruction. Mais ce qui concourt éminemment à la propagation de celle-ci, ce sont les encouragements de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes ; nous nous bornerons à parler ici de ceux qui s'adressent particulièrement aux Sociétés scientifiques et littéraires.

Un arrêté dont son Exc. vous a transmis un exemplaire et qui est relatif à l'organisation des Sociétés savantes, etc. a attiré toute votre attention. Vous avez principalement remarqué l'art. XVI où il est annoncé que trois prix annuels de 1500 fr. chacun, pourront, à commencer de 1859, être accordés aux Sociétés savantes qui présenteront les meilleurs mémoires imprimés ou manuscrits sur des questions proposées par le Comité sous l'approbation du ministre ; qu'il sera décerné deux médailles pour chacun des prix : l'une de 300 francs à la Société qui aura présenté le mémoire couronné, et une autre de 1200 fr. à l'auteur ou aux auteurs de ce mémoire.

Evidemment, les mesures prises par son Excellence témoignent assez de la sollicitude du gouvernement pour concourir à la prospérité des corps savants, en réunissant de plus en plus les résultats de leurs efforts en un centre commun qui montre ensuite dans leur ensemble ce que ces efforts auront produit d'utile.

— Si la Statistique prépare des matériaux à l'histoire, *l'histoire* lui en fournit, à son tour, de sorte quelles se prêtent un mutuel appui. Les documents historiques sont des plus nombreux parmi ceux que vous avez recueillis.

Digitized by Google

M. Mortreuil a rendu compte d'un ouvrage intitulé : *histoire de la reforme et de la ligue dans la ville d'Autun*, par M. Abord, avocat ; il a seulement analysé les sources où l'auteur a puisé le texte des pièces justificatives pour établir leur connexité, mais il a su communiquer avec talent à ses collègues l'intérêt qu'offre cette publication.

Votre Secrétaire perpétuel vous a parlé favorablement de deux brochures de M. P. Achard, membre correspondant, à Avignon ; l'une est un dictionnaire historique des rues et des places publiques de cette Ville, etc. l'autre a pour sujet des notes sur quelques anciens artistes d'Avignon, suivies d'un acte du XIe siècle, qui mentionne un peintre distingué et donne l'époque approximative où fut construite l'église métropolitaine de notre Dame des doms.

M. le Chanoine Timon-David a mis sous vos yeux tous les documents relatifs à l'histoire de l'œuvre de la jeunesse, qu'il a fondée, il y a douze ans. Dès lors, il s'est formé une quarantaine d'établissements semblables en France et tout ce qui est relatif à leurs débuts se trouve consigné dans une revue intitulée le *jeune ouvrier* ; un exemplaire en a été offert à la Société par notre estimable collègue.

M. Mortreuil a lu sur la valeur des esclaves au moyen age, à Marseille, des considérations historiques d'un haut intérêt ; il a établi que l'esclavage existait dans cette ville, après même que la Provence fut réunie à la couronne, bien qu'il eut du, ce semble être aboli, suivant l'acte qui fut dressé à l'occasion de cette annexion.

L'une de vos séances les plus animées a été celle où M. Perrot a cherché à expliquer devant vous la science des antiquités égyptiennes par des inscriptions d'une momie lui appartenant ; les opinions qu'il a émises ont été, vous ne l'avez pas oublié, combattues victorieusement par M. le chanoine Timon-David et par M. Rondelet. D'étranges assertions, surtout quant à la question soutenue par M. Perrot

Digitized by Google

du monothéisme égyptien, ont été relevées. C'est avec des citations faites à propos, empruntées aux livres saints ainsi qu'aux travaux historiques et scientifiques ; c'est aussi par de savantes argumentations que nos deux collègues ont démontré l'erreur dans laquelle M. Perrot est tombé, quant il a avancé que les égyptiens n'avaient jamais été polythéistes. En résumé, les idées conçues par cet antiquaire ont été complètement réfutées, puisqu'il a fini par avouer qu'il n'était pas en mesure de repondre à toutes les objections qui lui avaient été faites.

L'histoire de la fayence, à Marseille, par M. Montreuil, a fixé agréablement votre attention; elle sera insérée en entier dans notre Répertoire, bien qu'elle l'ait été déjà dans la *Revue de Marseille*, nous ferons remarquer, en passant, que cette revue puise souvent dans nos archives des écrits fort intéressants et c'est à notre grande satisfaction, parce que les bonnes productions ne sauraient être trop reproduites.

Il n'y a pas longtemps que M. Lions vous a lu une notice historique et statistique sur la Société d'horticulture de Marseille depuis son origine jusques à l'époque actuelle. Ce document vous a paru digne d'être imprimé dans notre recueil.

Un autre ouvrage qui se lie à l'histoire du département des Bouches-du-Rhône, est celui qui, analysé supérieurement par M. l'abbé Timon-David, a pour titre : *résumé* des délibérations du grand Conseil des Sociétés de secours mutuels de notre département, précédé d'une notice détaillée sur sa création, son organisation et son perfectionnement, par M. A. Maurel, Secrétaire-administrateur du dit grand Conseil.

Quoique l'auteur ait essayé d'épuiser son sujet, M. le rapporteur a ajouté des faits qui confirment et complètent le récit historique. La partie statistique nous a appris que 147

Digitized by Google

sociétés dépendent du grand Conseil; que celui-ci a tenu, en 36 ans, 280 audiences et qu'il a jugé 525 affaires dont 261 favorables aux plaignants et 264 donnant gain de cause aux administrateurs. La proportion des plaignants est de 1 sur 324. La moitié des causes se trouvant à leur avantage, il n'y a donc, dit M. Timon-David, qu'un brouillon sur 648. Peut-on trouver un personnel d'ouvriers mieux composé?

Nous ne terminerons pas les sujets de statistique sociale sans mentionner les considérations que M. L. Menard vous a soumises sur l'administration des aliénés et les établissements qui leur sont consacrés dans le département des Bouches-du-Rhône. Vous avez livré ce mémoire à l'impression, parce qu'il est complet et qu'il roule sur l'un des sujets les plus intéressants de notre histoire locale.

Nous ajouterons que votre Secrétaire perpétuel ayant eu à dresser un état du personnel médical de Marseille, demandé par M. le Maire, au nom de M. le Préfet, et destiné à M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a signalé nombre d'erreurs contenues dans la dernière statistique faite par le Jury médical des Bouches-du-Rhône et a soutenu que des statistiques dites officielles sont loin d'être, toutes, consciencieuses, toutes, fondées sur des chiffres positifs.

— Vous avez écouté avec infiniment de plaisir et une attention soutenue, la lecture, par M. Sapet, d'un mémoire sur l'approvisionnement et le nouveau mode de vente du poisson au marché de la place-Vivaux, à Marseille; nous avons donné, dans l'extrait des procès-verbaux des séances mensuelles, le sommaire de ce mémoire qui, du reste, a été considéré comme l'un des meilleurs qui vous aient été présentés. Aussi, l'avez-vous bientôt rendu public tout entier par la voie de votre recueil.

— Trois travaux de statistique judiciaire vous ont également fait plaisir. Celui que vous avez reçu le premier

Digitized by Google

est intitulé : *les Enfants dans les prisons* et a pour auteur, M. le docteur VINGTRINIER. M. E. FLAVARD ayant analysé ce travail, s'est déclaré partisan des opinions qui y sont émises.

MM. CHABRIER, L. MENARD, CHAPPLAIN et SEGOND-CRESP ont pris la parole, celui-ci, pour soutenir qu'il fallait séparer les enfants vicieux des enfants qui ne l'étaient point encore, et ceux là, pour s'élever contre la proposition d'ouvrir les portes des hospices aux enfants reçus dans les pénitenciers.

Puis, M. MORTREUIL a été conduit par quelques considérations à avancer que l'auteur n'avait pas atteint complètement le mal dans sa racine.

M. le docteur FLAVARD, défendant M. VINGTRINIER, a été d'avis, comme lui, de recevoir dans les hospices les jeunes délinquants, plutôt que de les enfermer, pour cause de délits souvent peu graves et fruit de la misère, dans les prisons d'où ils sortent flétris et pires. M. le rapporteur a également insisté avec l'auteur sur la création de colonies agricoles, de maisons de préservation, et sur un patronage sérieux pour mettre en apprentissage les enfants que le malheur rend vagabonds et livrés à eux mêmes, à un âge où ils ne savent apprécier ni la valeur du temps, ni l'avantage d'un métier pour subvenir à leur subsistance.

Vous avez jugé favorablement la notice que M. Léopold MENARD vous a lue concernant les prisons départementales des Bouches-du-Rhône, en 1855, suivie d'un tableau statistique. Cette lecture qui a reçu l'honneur de l'impression a été d'autant plus applaudie qu'elle se lie à l'histoire et à la statistique de notre pays et que son auteur a prouvé qu'à l'art de bien grouper les chiffres, il associait les autres qualités qui caractérisent le véritable statisticien.

Le même collègue vous a rendu compte d'un ouvrage que M. J. Léon VIDAL, inspecteur général des prisons et établissements pénitentiaires de l'Empire, a publié récemment sous ce titre : *Tableau des prisons militaires, pénitenciers*

Digitized by Google

militaires, ateliers de travaux, organisation, réglement, régime, législation pénale, statistique en France, en Piémont, en Prusse et en Angleterre.

L'auteur a considéré d'abord la grandeur morale des armées, leur mission dans les Sociétés actuelles, a jeté un coup d'œil sur la législation des armées de terre et de mer, et s'est prononcé contre le système de l'isolement absolu, à cause de la nécessité de l'organisation du travail et pour ne pas faire perdre au détenu les habitudes et les idées du soldat. Comme complément de cette doctrine, la séparation des détenus militaires et des détenus civils est indispensable. Puis, il s'agit du rôle puissant du travail et de la religion dans les prisons militaires de France.

La comparaison de celles des principaux États de l'Europe, question entièrement neuve, vient ensuite et on s'aperçoit que M. Léon Vidal s'est livré pour cela à des études d'un grand intérêt, fecondes en résultats pratiques. Chacun de ces États a mis ses institutions pénales, spéciales aux militaires, en harmonie avec la constitution de son armée. Sous ce point de vue, la France occupe le premier rang, et c'est un fait que l'auteur a bien mis en évidence.

— La statistique du *Commerce* ne saurait être négligée par vous, MM., dans une ville comme Marseille. Il est à noter qu'à tous les concours qui, suivant un testament de M. Félix de Beaujour, ont été ouverts tous les cinq ans sur le commerce de Marseille, les palmes ont été remportées par des membres de notre Société, et on n'ignore pas que l'un de nos collègues fait toujours partie de l'Aréopage renouvelé à chaque période quinquennale pour juger les œuvres des concurrents. Ce fut M. H. Guys que vous désignates pour l'un des juges du dernier concours. En vous rendant compte de sa mission, il vous a annoncé qu'on avait proposé pour l'avenir de modifier le programme du concours. Vous avez appris que cette proposition ne fut point adoptée, et vous en

Digitized by Google

avez été bien aise, parce qu'elle n'était nullement conforme aux volontés du testateur.

— Outre le mouvement du port de Marseille, qui devient chaque jour plus considérable, vous enregistrez avec soin ce qui interesse la *navigation*, et le collègue si capable de vous tenir au courant de ce qu'elle offre de notable, mais qui malheureusement n'est plus de ce monde, vous a fait un rapport sur les wagons maritimes et sur le nouveau système de remorque inventé par M. Fréderic Billot. Tout en reconnaissant la supériorité de ce système sur celui suivi jusqu'à ce jour, M. Catelin a été d'avis de ne l'approuver entièrement qu'après la confirmation des succès qu'il promet.

A l'occasion de ce système, M. le rapporteur vous a entretenu de l'état de la navigation à notre époque et de l'avenir que lui préparent les inventions récentes. Toutefois, il vous a fait remarquer que la navigation à voiles n'a pas été si complètement détronée par la vapeur qu'elle ne lutte encore avec un certain avantage contre sa puissante rivale. Son arme est l'économie; elle dépense peu relativement et transporte beaucoup, tandis que le pyroscaphe dépense beaucoup et transporte peu.

Pour faire disparaître en partie l'énorme différence de vitesse entre les bateaux à vapeur et les batiments à voiles, on a imaginé pour ceux-ci un système mixte qui ne leur donne une machine à vapeur que pour le cas où la voile impuissante prolongerait trop le voyage. Mais l'espace occupé par la machine et le combustible est perdu pour les marchandises, et le prix du charbon est ajouté à celui du fret. On a donc cherché un nouveau système pour obtenir de la navigation à voiles plus de vitesse sans augmentation de dépenses. Delà l'invention des clippers que M. Catelin a parfaitement décrit et qui paraissent jusqu'à un certain point avoir résolu le problème. Il a ensuite parlé de la marine militaire comme étant aussi à l'état de transformation. Deux

Digitized by Google

rôles lui sont réservés : celui ancien et immuable des escadres, et le rôle nouveau des navires à vapeur à petit tirant d'eau.

Tout ce qui a été avancé sur la nécessité des deux rôles atteste dans le narrateur le marin consommé, ayant servi avec distinction dans l'armée navale dont il a étudié et su bien constater tous les besoins.

— Au nombre des bons travaux de *statistique universelle*, vous avez mis une brochure que M. H. Guys a analysée succinctement mais de manière à en donner une idée satisfaisante. D'ailleurs le titre en fait connaître assez le but : *Buenos-Ayres, sa situation présente, ses lois libérales, ses progrès commerciaux et industriels*, par M. Balcarce, tel est ce titre. Nous ne retracerons pas ici les chiffres concernant le commerce général ; nous dirons seulement que M. le rapporteur les a trouvés peu conformes à ceux indiqués, suivant la direction générale des douanes, par les *annales du commerce extérieur*, publiées en France.

M. le comte de Ripalda vous a exposé l'état de la statistique en Espagne, de 1359 à 1854, époque à la quelle on a pu savoir, par un nouveau recensement, que la population était dans ce royaume de 15,518,516 personnes, au lieu de 12 millions, 162,872, d'après l'ancien recensement. Après le dénombrement de la population, on a apprécié le territoire sous tous les rapports et il y a des raisons de croire que l'Espagne ne le cédera bientôt en rien à aucune autre nation pour les investigations statistiques.

M. Chapplain vous a rendu compte d'un ouvrage qui, écrit en anglais, est le résultat d'une enquête ordonnée par le gouvernement de la Grande-Bretagne et comprend cinq années de 1846 à 1850, à l'effet d'établir statistiquement les rapports de la maladie et de la mortalité dans les associations. Cette enquête exécutée sur 800,000 ouvriers a été le sujet d'un rapport imprimé ensuite par ordre des communes. Nous regrettons que les bornes de notre exposé ne

Digitized by Google

nous permettent pas de suivre ici M. le rapporteur dans de longs détails de chiffres très significatifs. Nous ferons seulement remarquer, parmi les conclusions qui ont été tirées, que le nombre des maladies, chez les ouvriers, augmente en raison directe de l'exercice des forces musculaires et que, par conséquent, les machines qui diminuent l'emploi des forces physiques, tendent le plus utilement à mettre l'ouvrier à l'abri des maladies.

— En traçant le tableau de l'état social, nous avons omis à dessein une notice dont il ne devait être question qu'alors qu'il s'agirait de travaux de *statistique universelle*. Cette notice, lue par M. Guys, a pour sujet des réflexions sur les évènements de Dieddah et de la Syrie.

En homme qui, longtemps consul dans le Levant, a appris à connaître le caractère des Musulmans, notre collègue s'explique facilement les massacres de Dieddah, en considérant que les Turcs, naturellement bons, deviennent par l'effet seul de l'orgueil, du fanatisme, méchants au point d'exercer les plus grandes cruautés. Chez eux les désordres sont aujourd'hui plus difficiles à prévenir ou à réprimer qu'autrefois, parce que les moyens que l'on a pour cela diffèrent beaucoup de ceux que l'on possédait jadis.

— Au nombre des sujets divers, nous plaçons une brochure de M. Joseph Bard et qui a pour titre : *Parcours général de la Méditerranée* (Marseille, Toulon, Cette) à Lyon, *villes*, *bourgs*, *villages*, *monuments*, *souvenirs*, *agriculture*, *paysage*, *statistique*, *etc.*

M. C. Bousquet a examiné cette production avec l'impartialité d'un rapporteur ami de la vérité. Tout en rendant justice au mérite de l'auteur, il lui a reproché de n'avoir rempli qu'en partie la tache qu'il s'était imposée et même d'avoir écrit des erreurs qui déparent d'autant plus son œuvre, qu'à la préface de grandes promesses ont été faites en des termes passablement pompeux.

Digitized by Google

— Ce qui semble justifier la confiance que l'on a en vos décisions, c'est que l'on vous demande quelquefois votre avis sur des sujets dont vous n'avez nullement à vous occuper. Ainsi, M. Rondelet vous a démontré, avec la facilité que vous lui connaissez, qu'une brochure soumise à votre jugement et intitulée : le *Livre de la raison ou l'institution primitive* ne roule que sur un système de comptabilité commerciale en partie double, c'est-à-dire sur une formule qui, n'ayant pas été suffisamment développée, est loin d'être à la portée des intelligences et tend, néanmoins, à expliquer l'individu, la science, l'Etat.

En résumé, M. le rapporteur a soutenu que par certaines considérations, évidemment abstraites, métaphysiques, l'auteur a cherché à préconiser une doctrine dont les conséquences politiques dans les applications ne permettaient pas de la classer parmi les travaux d'une société essentiellement statistique.

—Ce serait abuser de votre patience que de parler maintenant d'autres travaux de moindre importance ou de donner les titres de ceux, en si grand nombre, confiés à la garde de votre bibliothécaire, spécialement chargé de les enregistrer, de les coordonner tous avec soin. D'ailleurs, mention en a été ou en sera faite entièrement dans le recueil de vos actes déjà parvenu au 23me volume, in-8o, de 600 pages, avec planches et tableaux ; ce qui n'est pas la moindre preuve de l'activité de votre zèle.

Vos rapports avec les sociétés savantes se sont accrus, et s'il nous était permis de retracer ici tout ce que vos délégués à divers congrès vous ont raconté de leurs mandats, vous jugeriez encore mieux du prix que l'on attache partout à vos relations. Nous ferons seulement cette remarque que votre Secrétaire perpétuel a dû, à son retour du Congrès scientifique d'Auxerre, garder contre son usage, un profond silence, parce qu'une maladie grave l'avait empêché de

Digitized by Google

participer aux travaux de cette grande réunion. Une pareille circonstance jointe à l'absence de plusieurs principaux fonctionnaires de notre compagnie, l'a forcée d'ajourner sa séance publique jusques au dernier mois de l'année, c'est-à-dire à une époque où la saison est ordinairement rigoureuse et où les jours sont trop courts pour que les lectures annoncées dans le programme de la solennité d'aujourd'hui ne doivent pas être trop longues.

Il est, toutefois, des choses, malgré le désir que nous aurions d'abréger notre exposé, qui ne sauraient être passées sous silence; ce sont celles qui touchent le cœur et sont d'un heureux présage. Ainsi, vous vous réjouissez de voir réunis dans notre ville tous les consuls des puissances étrangères, et, dans cette enceinte, la plupart d'entre eux, non seulement parce que leurs sympathies vous sont acquises depuis longtemps, mais encore parce que c'est là l'indice de la paix à l'ombre de laquelle, vous le savez, les sciences et les arts, l'industrie et le commerce fleurissent davantage et produisent beaucoup plus.

Les encouragements que leurs Excellences MM. les Ministres de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, de l'instruction publique et des cultes accordent à la Société de Statistique de Marseille, lui garantissent une grande prospérité, et les témoignages de haute estime que vous ont donnés les autorités religieuses, civiles et militaires, suffiraient pour ranimer votre ardeur, si elle se refroidissait. Mais elle ne saurait se ralentir tant que dans vos jours solennels, semblables à celui où nous sommes réunis, leur éclat sera réhaussé par la présence de vos membres d'honneur.

Les labeurs de notre Société de statistique, autant que le choix heureux sous tous les rapports, qu'elle fait ordinairement de ses membres, lui ont valu l'estime dont elle jouit. Elle a admis, dans son sein, depuis sa dernière séance

Digitized by Google

publique, des hommes d'une rare distinction. Vous n'avez pas oublié que les premières autorités de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône vous appartiennent de droit en qualité de membre d'honneur, à cause de leur position sociale, abstraction faite de leur mérite personnel.

Comme membre actif vous avez reçu M. Bordes, habile ingénieur civil déjà cité.

Quatre membres honoraires ont été élus par acclamation; ce sont suivant la date de leur réception :

1° M. de Bausset-Roquefort, l'un de vos lauréats, de vos délégués à divers congrès, et qui, pendant tout le temps qu'il a été membre correspondant, s'est distingué par un zèle ardent et éclairé.

2° M. Marcotte qui, membre actif et deux fois président, a excité tous vos regrets, lorsque, appelé à la direction des douanes de Strasbourg, il a dû se séparer de vous. Mais vous vous l'êtes attaché par le titre de membre honoraire et vous lui avez décerné, en même temps, une médaille de vermeil pour reconnaître ses éminens services.

3° M. Cloquet Jules, médecin consultant de l'Empereur, membre de l'institut et de l'Académie impériale de médecine, l'une des sommités de la Faculté de médecine de Paris, etc.

4° M. Mélier, également médecin consultant de l'Empereur, hygiéniste d'élite et inspecteur général des établissements sanitaires de France, ancien Président de l'Académie impériale de médecine, etc., qui vous a plusieurs fois représenté au congrès des délégués des Sociétés savantes.

Dans la classe des membres correspondants, vous avez admis treize statisticiens dont les noms suivent :

1° M. Levet, ex-Secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, qui, Président de la Commission cantonale de Statistique de Marseille, en avait supérieurement dirigé les travaux.

Digitized by Google

2° M. Achard (Paul), archiviste de la préfecture de Vaucluse, qui vous a fait parvenir des ouvrages dont nous avons donné les titres et parlé d'une manière élogieuse.

3° M. Fahrœus, ex-ministre et l'un des profonds naturalistes de la Suède.

4° M. le docteur Renard, Secrétaire général de la Société impériale des naturalistes de Moscou, à qui vous devez des ouvrages précieux sur la flore de cette ville.

5° M. Lamblot-Miraval, Agronome et membre de plusieurs Sociétés d'agriculture, qui vous a adressé un bon travail sur le reboisement des montagnes.

6° M. le comte de Ripalda, à Madrid, l'un des statisticiens dont l'Espagne s'honore, qui a aussi dignement payé son tribut, ainsi que nous l'avons déjà rapporté.

7° M. Lefevre Julien, Secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, et qui, avocat, a fait preuve de beaucoup de connaissances dans un ouvrage qu'il a produit sur la jurisprudence.

8° M. Rangaebe, ministre et statisticien de mérite, à Athènes.

9e Le docteur Vallet, auteur de travaux ayant la statistique médicale pour objet.

10° M. Léon Vidal, Inspecteur général des prisons de France, etc., qui vous a offert un ouvrage dont il a été fait un éloge bien mérité.

11° M. le docteur Marie, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, l'un des premiers chirurgiens-praticiens d'Auxerre, qui a joué un rôle des plus honorables au Congrès scientifique tenu dans cette ville.

12° M. Challes, Secrétaire-général et l'une des plus brillantes lumières de ce Congrès, membre du Conseil général de l'Yonne et de beaucoup de corps savants.

13e Enfin, M. Buys-Ballot, célèbre astronome à Utrecht, qui vous a transmis de notables travaux sur la météorologie.

Digitized by Google

Quelle serait douce notre satisfaction si, après avoir inscrit sur le tableau des membres de la compagnie de nouveaux noms chers à la science que nous cultivons, nous n'avions pas à en effacer un grand nombre! Nous avons perdu depuis notre dernière séance générale, seize membres dont un membre actif, M. CATELIN, huit membres honoraires, MM. H. FORTOUL, DIEUSET, AUDOUARD, SALVANDY, GASSIER, de MONTFORT, AUBERT, Max. CONSOLAT et sept membres correspondants, MM. TOCCHI, CANINA, D'HOMBRES-FIRMAS, BERTINI, MAGLOIRE-NAYRAL, MAGLIARI et BRACHET.

Nous allons entrer dans les principaux détails de la biographie de chacun d'eux, en suivant, cette fois, l'ordre chronologique de leur décès, plutôt que de parler d'eux successivement eu égard à leur position sociale; nous les verrons presque tous ayant parcouru une longue carrière, et tous ayant laissé d'honorables souvenirs. Cette statistique, toute morale, ne le cède en rien aux autres, quant à l'intérêt, et, remarquons le bien, si l'histoire de la vie d'un seul homme, tel que NAPOLÉON Ier, devient pour les générations qui s'avancent l'histoire de tout le passé d'un peuple, sinon de toutes les nations, il n'y a pas que les grands hommes dont les biographies offrent de salutaires enseignements, celles des hommes les plus modestes, les plus ordinaires peuvent ne pas être indifférentes à la postérité la plus reculée.

FORTOUL. — Hyppolite-Nicolas-Honoré FORTOUL, né le 4 août 1811, à Digne (Basses-Alpes), y commença avec succès ses études qu'il fut continuer au Collège de Lyon d'une manière non moins distinguée. Il les termina ensuite sous la direction de M. l'abbé NOIROT qui lui inspira les sentiments religieux dont il fut et se montra toujours imbu. Ce vénérable ecclésiastique, frappé des heureuses dispositions d'un tel élève, ne fut pas longtemps à l'apprécier, et prédit ce qu'il serait un jour.

Digitized by Google

Ayant ainsi reçu une éducation soignée, et doué d'une rare intelligence, le jeune FORTOUL ne pouvait que réussir dans la profession quelconque qu'il embrasserait. Toutefois, cette facilité fut précisément ce qui rendit son choix assez embarrassant et s'il se décida d'abord à étudier le droit, ce fut probablement parce qu'il pensa que cette carrière où avaient brillé plusieurs célébrités dont il était parent ou allié, lui offrirait plus d'avantages que les autres professions libérales. Mais comme il avait un goût décidé pour les lettres, il se tourna tout entier vers elles et abandonna par cela même, comme aussi pour raison de santé, les cours de droit.

A l'âge de dix-neuf ans, il se rendit à Paris, où P.-J. BERANGER, qui avait été l'ami intime de l'ancien député MANUEL, son oncle, l'accueillit comme un fils. Il avait alors produit un travail sur les chants populaires des Basses-Alpes, et il ne tarda pas à se faire connaître comme littérateur en collaborant à l'*Encyclopédie nouvelle*, à *la Revue de Paris*, à *l'Artiste* et à la *Revue des Deux-Mondes*.

Au nombre de ses premiers travaux, nous citerons : l'*Histoire du XVIe siècle* (Paris 1838, in-8°) dans la bibliothèque *du Magasin pittoresque*.

Puis, dans la *Revue des Deux Mondes* a été consigné son *Essai*, qui a été imprimé ensuite séparément, *sur les frontons d'Egine*, considéré comme l'une de ses meilleures productions, et où (on l'a fait remarquer) ainsi que dans plusieurs autres articles et notamment dans son ouvrage intitulé : *Grandeur de la Vie privée* (2 volumes, Paris 1838,) l'auteur a manifesté des tendances vers les théories socialistes. Citons encore de lui une *Etude sur la maison des Stuarts* (Paris 1838, in-8°) etc. Mais l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur, qui a été généralement apprécié, même après les grands travaux de l'érudit VINKELMAN, est celui ayant pour titre : *de l'Art en Allemagne* (2 volumes in-8°, Paris 1841).

Digitized by Google

Déjà, en 1840, FORTOUL avait obtenu le grade de docteur es-lettres avec deux thèses, dont l'une sur *le génie* de VIRGILE, et l'autre *sur les rapports entre la métaphysique et la logique d'*ARISTOTE.

Un an plus tard, sous le ministère de M. VILLEMAIN, il fut nommé professeur de littérature à la Faculté de Toulouse et son mérite transcendant lui valut, dès son début, un nombreux auditoire composé d'hommes éclairés. La réputation d'orateur éloquent qu'il se fit alors, ne se démentit jamais pendant les cinq années consécutives qu'il professa l'histoire des lettres françaises depuis la renaissance. Par ses leçons comme par ses ouvrages, il se montra tel qu'il était, versé dans l'histoire et la littérature française moderne qu'il savait comparer avec celle des temps anciens, de manière à en tirer d'ingénieuses conséquences pour l'enseignement. On lit avec plaisir comme venant à l'appui de cette assertion, ces deux remarquables travaux; *de la littérature antique au moyen-âge* (Paris, 1842, in-8°); *Fastes de Versailles depuis son origine jusqu'à nos jours* (Paris, 1844, grand in-8°.)

Le professeur FORTOUL n'était pas seulement littérateur, homme de science, il était aussi un habile artiste, il étudia la philosophie et l'histoire de l'art et publia, outre ses 2 vol. de l'*Art en Allemagne*, un essai *sur la théorie et sur l'histoire de la peinture chez les anciens et chez les modernes* (Paris, 1845, in-8°). Il se serait volontiers adonné aussi à l'étude de l'archéologie, si le temps lui eut permis de s'y livrer entièrement, et pourtant, il fit paraître un ouvrage intitulé : *Etudes d'archéologie et d'histoire* (Paris, 1854, 2 vol. in-8°).

En 1846, M. de SALVANDY, alors ministre de l'instruction publique et des cultes, le nomma recteur et doyen de la nouvelle faculté d'Aix. Là encore il captiva ses auditeurs par le charme de sa parole féconde, douce et persuasive, autant que par la profondeur de son érudition.

Digitized by Google

Lorsque la révolution de 1848 éclata, il ambitionna les suffrages de ses compatriotes et fit, pour les obtenir, une profession de foi où il rappela les services de son oncle MANUEL. Ses talents bien connus et ses principes d'ordre déterminèrent le département qui s'honore de lui avoir donné le jour, à l'envoyer, le 14 janvier 1859, à l'Assemblée constituante.

Il y vota constamment dans le sens de la politique personnelle du Prince-Président qu'il soutint aussi à l'Assemblée législative.

En 1851, et le 28 octobre, il fut chargé de la direction du ministère de la marine et fit ainsi partie du cabinet THORIGNY, qui précéda le coup d'état du 2 décembre.

Devenu ministre de l'instruction publique et des cultes, le 3 décembre, il s'attacha immédiatement à opérer et les réformes que réclamaient les études, et la rénovation, les améliorations dont l'Université lui paraissait susceptible.

Il vivifia, par un nouveau plan d'études, l'instruction supérieure, et, tandis qu'il se préoccupait de l'instruction primaire, de l'éducation des masses; qu'il faisait enseigner l'art si utile de l'agriculture dans les écoles normales et primaires, il n'avait pas moins de sollicitude pour les premières institutions scientifiques et littéraires : il reconstitua l'Observatoire de Paris et le bureau des longitudes, créa de nouvelles chaires au collège de France et au muséum d'histoire naturelle, chargea un Comité spécial de centraliser les travaux des sociétés savantes des départements, de recueillir les chants populaires de la France, les inscriptions de la Gaule et de l'Algérie, fit publier la grande collection des poètes français du moyen-âge, le catalogue de la bibliothèque impériale, etc.

Voilà pour l'instruction publique, et nous ne disons pas tout. Les cultes eurent aussi à se louer beaucoup de son administration : un ministre éclairé, tel que lui, dont la foi

Digitized by Google

était vive et sincère, ne se dissimulait pas que le meilleur moyen de concourir le plus efficacement au bonheur général était tout entier dans la moralisation des esprits et que pour cela rien n'était au dessus de la religion. Ils sont nombreux les exemples qu'il y aurait à donner, s'il le fallait, comme preuves que les principes de Fortoul étaient bien ceux sur lesquels l'ordre social ne peut qu'être solidement établi. Ne soyons donc pas surpris si, sous son ministère, les cultes furent constamment soutenus, favorisés et honorés, si les édifices qui leur sont consacrés furent mieux desservis, si le Panthéon fut rendu au service religieux, etc.

La nomination du représentant des Basses-Alpes fut donc providentielle, en ce sens que, si le système électoral est utile quand il en résulte l'élection de députés capables et vrais amis de leur pays, il est, sans contredit, très-nuisible (l'expérience l'a assez démontré) quand par l'effet de la corruption ou de l'indifférence, les électeurs accordent leurs suffrages à certains solliciteurs ambitieux, c'est-à-dire à des hommes qui, au lieu d'avoir en vue de s'occuper dignement des affaires publiques, n'ont que l'égoïsme pour mobile de leurs actions. Sans doute, on voit avec plaisir, les honneurs, les distinctions, les dignités, attester les vertus, les talents et les services de ceux qui les ont obtenus. Or, ce sont les actes qui donnent la mesure du mérite. Ceux du ministre Fortoul feront toujours chérir sa mémoire.

Les biographes en annonçant qu'il fut nommé sénateur en 1853, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettre en 1854, et grand officier de l'ordre impérial de la légion-d'honneur, en janvier 1855, auraient pu ajouter qu'il était grand cordon de l'ordre de Pie IX et vraisemblablement décoré de plusieurs autres ordres. Mais on conçoit qu'avant l'obtention de ces insignes si élevés, il avait passé par les grades de chevalier et d'officier, et si l'on a gardé le silence sur les diplômes qui lui furent conférés par

Digitized by Google

d'autres Sociétés scientifiques et littéraires, c'est qu'on a pu supposer qu'il était inutile d'en parler, après avoir avancé qu'il appartenait au premier corps savant de France. Qu'on nous permette, toutefois, de faire remarquer qu'il apprécia les modestes sociétés savantes des provinces; qu'il en fut l'un des plus grands protecteurs, lors qu'il fut à même de concourir à leur prospérité, et hâtons-nous de dire que, reçu membre honoraire, de notre Société de statistique, le 3 mai 1855, étant déjà membre de l'Institut, il ne témoigna pas moins qu'il était heureux de posséder ce nouveau titre; il nous écrivit alors à ce sujet une lettre dont nous nous plaisons à retracer ici le contenu :

CABINET
DU MINISTRE
de l'instruction publique
et des cultes.

Paris, le 16 mai 1855.

Monsieur,

« J'ai été heureux d'apprendre que la Société de statistique de Marseille avait bien voulu m'appeler dans son sein en qualité de membre honoraire.

« Les services que cette savante compagnie a déjà rendus à la science, me font apprécier davantage le prix d'une telle distinction et je serai heureux de seconder les efforts de mes nouveaux collègues dans l'accomplissement des travaux qu'ils se sont imposés.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

Le Ministre de l'Instruction publique et des cultes,
Signé : H. Fortoul.

« *P. S.* Je reçois le diplôme que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et vous renouvelle mes remercîments.

M. P.-M. Roux, *Secrétaire-perpétuel de la Société de statistique, à Marseille.*

Digitized by Google

Nous venons de voir M. Fortoul à même de mettre et mettant, en effet, continuellement en exercice ses grandes facultés, pour que la culture de l'intelligence, parmi tous les citoyens, fut exercée d'une manière convenablement progressive, c'est-à-dire jusques au point de les éclairer assez pour leur bonheur, et, partant, pour concourir puissamment à la prospérité de la France sous beaucoup de rapports.

De semblables dispositions ne décèlent-elles pas clairement les qualités d'un bon cœur favorisé, dans ses tendances, par les qualités brillantes de l'esprit? N'est-ce pas là le type de l'homme public, haut placé, faisant abnégation de lui-même dans l'intérêt général, sans craindre d'altérer sa santé, en ne se reposant jamais? Sans doute, un tel homme devait être excellent pour les siens, pour ses amis, pour tous ceux qui l'approchaient, qui avaient, en un mot, des rapports plus ou moins intimes ou des relations d'affaires avec lui, et c'est ce qui a été fort bien raconté par ceux qui, avant nous, ont parlé de sa vie privée.

Aussi, s'était-il attiré les sympathies générales, et particulièrement celles de l'Empereur qui n'eût pas de serviteur plus dévoué, plus zélé que lui, et qui, par cela même, l'avait investi de toute sa confiance.

Cependant, des souffrances qu'il éprouvait depuis deux années, occasionées par ses travaux incessants, le déterminèrent à se rendre aux eaux d'Ems où il se flattait d'être bientôt rétabli, et où, effectivement, dès son arrivée, dégagé de ses fatigues ordinaires et sous l'influence salutaire de l'agent thérapeutique sur lequel il comptait beaucoup, de l'air, de la localité et d'une société fort agréable, ses douleurs diminuèrent. Mais, quatre jours après, c'est-à-dire le 6 juillet 1856, vers cinq heures et demie du soir, il se trouva mal, pendant qu'il s'avançait vers la source où d'ordinaire il allait boire les eaux. Revenu à lui, il comprit,

Digitized by Google

ayant la respiration gênée, qu'il avait un pressant besoin d'être saigné; ce qu'il demanda avec instance à son collègue, M. MAGNE, accouru auprès de lui, accompagné de Mme MAGNE. Une première saignée produisit peu d'effet; le sang coulait lentement; on en pratiqua une seconde, sans plus de succès; on appliqua vainement des synapismes; on fit, en un mot, ce qui était indiqué, et, avant que l'on reconnut l'insuffisance des ressources de l'art, M. FORTOUL reclama les secours de la religion qu'il reçut avec bonheur. Puis, nommant successivement tous les membres de sa famille, il leur fit de tendres adieux; il recommanda sa femme et ses enfants à l'Empereur, par l'intermédiaire de M. MAGNE qu'il remercia sensiblement, ainsi que Madame MAGNE des soins affectueux qu'il en avait reçus. Ensuite il voulut mourir dans son lit où, peu de moments après, on chercha à ranimer la circulation sanguine qui se ralentissait comme cela arrive dans une paralysie du cœur, et le dernier soupir fut rendu, mais si doux que les assistants ne s'en apperçurent pas.

Fort sensible à la perte d'un tel ministre, qui avait rendu des services si éminents à l'Etat, l'Empereur NAPOLÉON III décréta le jeudi, 10 juillet 1856, que ses funérailles seraient célébrées aux frais du trésor public; ce qui eut lieu, le samedi 12, c'est-à-dire deux jours après le décret et pendant lesquels le corps fut exposé dans une chapelle ardente, au ministère de l'instruction publique. Il fut, ensuite, placé sur le char funèbre traîné par six chevaux caparaçonnés de deuil, et à midi le cortège se mit en marche; déjà, dès sept heures du matin jusques au moment du départ un coup de canon avait été tiré d'heure en heure.

M. le Maréchal VAILLANT, ministre de la guerre, chargé par intérim du département de l'instruction publique et des cultes; M. l'amiral HAMELIN, ministre de la marine,

Digitized by Google

M. Dumas, Sénateur, vice-président du Conseil impérial de l'instruction publique, et M. Ravaisson, vice-président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, étaient aux côtés du char funèbre.

MM. Fortuné Fortoul, premier avocat-général à la Cour impériale de Lyon, Charles Fortoul, chef du cabinet du ministre de l'instruction publique, l'un et l'autre, frères, et M. Pascalis, conseiller à la cour de cassation, beaupère du défunt, conduisaient le deuil.

Deux escadrons de chasseurs ouvraient le cortège, l'on y remarquait un régiment de ligne et des détachements d'artillerie. D'autres détachements de l'armée de Paris formaient la haie depuis le ministère jusqu'à l'Eglise Saint-Thomas-d'Aquin, où la messe de *Requiem* fut chantée en plain-chant et l'absoute dite par Monseigneur l'évêque de Tripoly, auxiliaire de Monseigneur l'archevêque de Paris.

Le cortège étant arrivé à 2 heures et demie au cimetière Montparnasse où est le caveau de la famille du défunt, l'église pria pour lui, et trois discours furent ensuite successivement prononcés, le premier par M. le Maréchal Vaillant qui, le plus âgé des ministres, ayant, au nom de tous, à adresser au plus jeune un dernier adieu, retraça les principaux traits de sa vie, les qualités éminentes aux quelles il dut de s'acquitter dignement de la rénovation de l'instruction publique, cette belle, cette difficile tache que l'Empereur lui avait confiée.

A son tour, M. Dumas, Sénateur, appelé à lui adresser un suprême adieu, au nom du Conseil impérial de l'instruction publique, parla également des dons qu'il avait reçus de la nature; dons qui le firent triompher de bien des difficultés, pour réaliser d'heureuses conceptions, en même temps qu'ils lui attirérent l'amitié de ses collègues, les sympathies des professeurs, l'affection et l'admiration des élèves.

Digitized by Google

Enfin, M. Ravaisson prit la parole pour lui rendre aussi un dernier hommage, au nom de l'Institut qui, en lui ouvrant ses portes, n'avait fait que rendre justice à l'écrivain élégant et érudit, à l'historien véridique, à l'homme profond, versé dans les sciences, notamment dans la littérature et les beaux-arts. L'orateur fit, en outre, remarquer à propos ce qu'il avait fallu d'aptitude au ministre Fortoul pour parvenir à modifier presque tout le plan des études dont la réforme lui avait paru un besoin dans l'état présent de l'enseignement public.

Le temps qui s'écoula depuis son admission à l'Institut jusques au terme de sa vie, presque exclusivement consacré aux affaires publiques, fut, d'ailleurs, trop court pour qu'il lui fut donné de seconder ses collègues par une collaboration aussi active qu'il l'aurait désiré. Mais, assidu à leurs réunions, il se montra constamment dans ses entretiens avec eux, tel qu'il était, remarquable par la fécondité de son esprit, la profondeur de ses connaissances, la douceur, l'amabilité de son caractère, l'excellence de son cœur.

La cérémonie funèbre n'avait pas duré moins de quatre heures, lorsqu'une nombreuse population, qui, recueillie, s'était pressée au convoi, se retira morne et silencieuse, témoignant ainsi les regrets douloureux qu'avait fait éprouver aux personnes de toutes les conditions le décès d'un ministre si vénéré. Avons-nous besoin d'ajouter que la Société de Statistique de Marseille s'est associée à ces regrets? La perte d'une semblable notabilité, a été assez généralement sentie, depuis l'Empereur jusques au plus modeste citoyen, pour qu'elle ait été considérée comme une grande calamité par notre compagnie, plus que par tout autre, puisque par la nature de ses attributions, elle enregistre tous les faits physiques et moraux, surtout, ceux qui concernent les hommes d'élite de la Provence.

Digitized by Google

Ce qui a diminué l'amertume des regrets de la Société de Statistique de Marseille, c'est qu'elle compte dans ses rangs au titre de membre correspondant, M. Charles Fortoul, frère du membre honoraire dont nous venons de déplorer la mort prématurée.

TOCCHI. — Jean-Esprit-Brutus Tocchi est né à Marseille le 4 février 1794 (16 pluviôse an 2). Son père, alors absent parce qu'il avait du émigrer pour se soustraire aux fureurs de la tourmente révolutionnaire, n'était donc nullement partisan du régime de l'époque, et pourtant, à deux prénoms de son fils fut associé celui de Brutus qui pourrait faire supposer une grande prédilection à un semblable régime.

Cela s'expliquerait difficilement si l'on ne savait pas que dans les premières années de la révolution, non seulement, beaucoup de citoyens qui en étaient enthousiastes, se plaisaient à donner des prénoms republicains à leurs enfants, mais encore les Français qui étaient loin de vouloir suivre cet exemple, y étaient obligés, et tels furent les parents de Tocchi, à en juger par leurs principes bien connus du vénérable abbé Pin, auteur d'une notice manuscrite, que nous avons sous les yeux, sur cet enfant dont il a passé sous silence le prénom de Brutus, probablement pour ne pas rappeler de tristes souvenirs.

Avouons, toutefois, car la Statistique nous l'apprend, que les prénoms très répandus à différentes époques et quelle qu'ait été la forme de gouvernement de chacune d'elles, ont été un indice significatif de dévouement au parti régnant ou dominant. Ainsi, par exemple, le prénom de Louis fut en vogue sous le règne des souverains de ce nom; les prénommés Marius, Camille, Brutus furent nombreux durant l'ère de la liberté ou de l'ère républicaine, et que de Napoléons furent enregistrés à l'état civil, tant qu'exista la dynastie fondée par les constitutions de notre première république !

Digitized by Google

On n'ignore pas que les églises étaient fermées et les ecclésiastiques forcés de se tenir cachés dans le temps où Tocchi vint au monde. Aussi, fut-il baptisé, dans l'appartement même où il était né, par un prêtre catholique dont sa mère, qui avait une piété exemplaire, était parvenue à découvrir la retraite.

Bien jeune encore, Tocchi montra une intelligence précoce, un grand désir d'apprendre; heureuses dispositions qu'il ne convenait pas de favoriser trop alors, pour éviter que les facultés de son esprit ne se développassent au détriment de son corps qui, faible et délicat, eut été certainement débilité davantage par le travail mental, au lieu de se fortifier. L'observation de ce précepte hygiénique parut d'autant plus nécessaire que le jeune Tocchi, cherchant continuellement à connaître, réfléchissait, méditait sur tout ce qui le frappait, sur les objets même qui servaient à le distraire et qu'il savait quelquefois apprécier assez pour connaître les perfectionnements dont ils étaient susceptibles. Ainsi, au milieu des amusements frivoles que comportait son âge, il était naturellement porté à se préoccuper de choses sérieuses, capables d'exciter son cerveau au point d'en faire un continuel centre de fluxion qui évidemment eut influé d'une manière plus ou moins défavorable sur son physique.

Il fallut donc ajourner ses études élémentaires et si l'on fait attention que l'instruction de l'enfance, de la jeunesse, était peu encouragée dans ces temps calamiteux; si l'on considère aussi que M. Tocchi père, qui faisait le négoce des métaux précieux, avait résolu d'y associer son fils qu'il crut devoir par cela même initier exclusivement au commerce, on comprendra que les connaissances d'un tel fils eussent été très bornées, s'il ne s'était promis d'en amasser autant qu'il en aurait les moyens.

Cependant, plein de respect pour la haute décision qui déterminait sa carrière, il se soumit et travailla avec tant

Digitized by Google

d'ardeur qu'il fut promptement à même de diriger en sous-ordre les importants ateliers de son père.

Ce fut alors qu'il eut l'idée de partager son temps entre les devoirs de sa profession et la culture des belles lettres pour lesquelles il se sentit de l'attrait. Comme il obtint bientôt du succès dans ce nouveau genre d'étude, son père le lui fit discontinuer par la crainte qu'il ne fut ainsi détourné de ses affaires commerciales, mais il le laissa libre de suivre les cours publics de dessin, de peinture et de sculpture, et cela pour le délasser de ses occupations ordinaires.

Les progrès d'Esprit Tocchi dans les beaux arts furent encore un motif qui contraria les vues de son père, toutes dirigées vers le commerce. Ce jeune homme ne pouvait, néanmoins, être éloigné de certaines études scientifiques se rattachant à la profession qui lui avait été en quelque sorte imposée. Ainsi, l'étude de la metallurgie devenait indispensable, puisque cette profession exigeait la connaissance approfondie des métaux, laquelle reclamait celle de la chimie, de la physique, etc, il dut, en un mot, entrer dans le champ si vaste des sciences naturelles, et se familiariser avec elles, comme il le fit autant par gout que par necessité, au point qu'il les cultiva successivement dans cet ordre : Et d'abord, la chimie, la physique proprement dite, l'agriculture firent l'objet de ses études habituelles, et il ne se livra pas moins constamment à des recherches dans les arts technologiques; la géologie, la minéralogie, la botanique tinrent le second rang, vinrent ensuite les mathématiques et la mécanique.

Ajoutons que la numismatique orientale islamique occupa ses loisirs et que le dessin, la gravure, la sculpture et la peinture furent ses arts d'agrément.

Sans avoir jamais eu la prétention de devenir polyglotte, ni la pensée de faire de la linguistique une étude spéciale, la connaissance des langues lui paraissait si utile qu'il aurait

Digitized by Google

voulu pouvoir les possèder toutes, et il avait raison. Le génie de chacune d'elles ne tend il pas à orner l'esprit, à l'éclairer, à diversifier agréablement et utilement le sentiment de l'existence ?

Malgré son penchant pour l'étude des langues, il est à remarquer qu'il ne possédait la sienne, c'est à dire le français que jusque à un certain point, probablement parce que son éducation première n'avait pas été soignée convenablement à cause de circonstances dont nous avons déja parlé.

Après le francais, l'italien était la langue qu'il parlait avec facilité. Le latin, l'arabe, l'anglais firent aussi l'objet de ses études, mais ne lui furent point familiers.

En puisant ainsi dans diverses sources si propres à developper son intelligence, il se fit érudit, apte à composer certains ouvrages, à produire successivement d'utiles travaux, surtout quant à l'industrie qui lui est redevable de plusieurs créations ou améliorations d'une assez grande importance.

L'ouvrage qu'il publia, il y a une trentaine d'années, sous le titre; *Essai de Statique électrique, d'après un nouveau point de vue sur l'électricité*, fit sensation. L'auteur qui lui dut d'être reçu en 1829, membre résidant de l'académie des sciences, belles lettres et arts de Marseille, considère dans cet ouvrage une seule électricité de la quelle il déduit l'affinité chimique et la cohésion. Depuis cette production, l'application des principes qui y sont developpés, s'est fait en grand et propagée dans plusieurs pays.

Un travail non moins remarquable, est celui que Tocchi fit paraitre bientôt après, ayant pour titre : de *l'imperfection du mode d'essai de l'argent par la coupellation*. Les recherches chimiques consignées dans ce nouveau travail ont donné lieu à un changement étonnant dans l'art d'essayer l'argent et ont fait hausser la valeur intrinséque de toutes les monnaies fabriquées dans le monde entier, de 4 ou 5 milliémes. Mille piéces refondues en donneraient 1004 ou 1005 de la même valeur.

Digitized by Google

Comme métallurgiste de l'hôtel des monnaies de Marseille pendant dix ans, notre collègue se livra alors particulièrement sinon exclusivement à ce qui se rattachait à son art.

On peut soutenir qu'il a introduit à Marseille la profession d'essayeur du commerce pour les matières d'or et d'argent; il eut le premier l'idée d'aller à Paris à cet effet pour obtenir de l'administration des monnaies un diplôme ou certificat de capacité et a ainsi rendu un véritable service au commerce.

Il a inventé et introduit aussi à Marseille l'art d'affiner les métaux précieux par la voie humide et a de cette manière enrichi sa patrie de plusieurs usines depuis lors en pleine activité. Sa méthode obtint du jury d'examen de Paris pour les produits de l'industrie une médaille d'honneur.

Il est encore permis d'avancer avec assurance qu'il tira l'hôtel des monnaies de Marseille d'une longue apathie; qu'il le rétablit sur un nouveau pied et le mit au rang des premiers hôtels monétaires de France.

Le gouvernement ayant projeté la suppression de la plupart des hôtels des monnaies, Tocchi fit paraitre une brochure sous ce titre. *coup d'œil sur les questions relatives à la fabrication des monnaies*; il y a résumé la double discussion soulevée à ce sujet dans la chambre des pairs et celle des députés (session de 1829). C'est une discussion d'économie politique qui a servi de défense à tous les directeurs des monnaies, réunis à Paris pour cet objet. Ils réussirent à conserver leurs ateliers monétaires.

Lors de la prise d'Alger, l'auteur, qui se trouvait dans cette ville, fut chargé par le gouvernement français en Afrique, de recueillir des renseignements sur les poids et mesures de cette régence, ainsi que sur les monnaies. La plus grande discordance existait dans les transactions commerciales, Tocchi fut assez heureux pour rétablir l'unité des poids et mesures et pour sauver les étalons.

Digitized by Google

Une *notice sur ce sujet, c'est à dire sur les poids et mesures, et sur les monnaies d'Alger sous le régime turc*, fut présentée par lui à notre société de statistique, dans l'intention et le désir d'en être reçu membre actif, et ce travail parut bien suffisant pour lui faire décerner à l'unanimité, le 3 mai 1838, le titre qu'il ambitionnait. Il ne tarda pas à faire à cette compagnie plusieurs communications intéressantes, notamment celle de quelques observations sur le Cholera des poules, celle d'une *Notice sur l'engrais dit noir sur animalisé de Coudoux* (Bouches-du-Rhône) - voyez *notre Répertoire des travaux de la société de statistique de Marseille*, tom. 2, pag. 329; il s'occupa, outre cela, de l'art de préparer les engrais par une foule de matériaux perdus pour l'agriculture. Il s'attacha à démontrer quelques unes de ses principales découvertes dans les arts utiles, entre autres le *ciment romain* qui, plus particulièrement connu sous le nom de ciment de Roquefort, s'est acquis beaucoup de réputation, ayant été exploité depuis sur une grande échelle. Le procédé à l'aide duquel ce produit est obtenu, fut garanti par un brevet d'invention à Mr. Tocchi, introducteur aussi à Marseille, des chaux hydrauliques et des pouzzolanes artificielles. Enfin, il produisit une petite brochure intitulée: *l'art d'indiquer les eaux de sources et de puits*, d'après les idées de l'abbé Paramelle.

Son séjour et sa position en Algérie lui avaient facilité les moyens d'ajouter une foule de documents à ceux qu'il avait depuis longtemps recueillis sur les monnaies turques, lors surtout qu'il fut attaché à l'hôtel des monnaies de notre ville. Il fut donc en mesure d'entreprendre une *histoire monétaire de Turquie, depuis la fondation de cet empire jusqu'à nos jours, précédée d'un précis sur les médailles des califes en général*, etc, grand in-4°, accompagné d'une cinquantaine de planches dessinées sur une magnifique collection, or et argent. Cet ouvrage est inédit, mais il en

Digitized by Google

a été donné par M. L. Méry, une analyse dont nous recommandons la lecture ; nous l'avons consignée dans notre compte rendu des actes du Congrés scientifique de France, XIVe session tenue à Marseille, en septembre 1846, tome 2e, pag. 76.

Les membres du Congrés furent invités à aller visiter la belle collection monétaire orientale de M. Tocchi, laquelle fut exposée, pendant toute la durée de la session, aux regards et à l'admiration du public, dans la grande salle de la bibliothèque de Marseille.

Est-il besoin de dire que Tocchi s'était empressé de se faire admettre au nombre des membres du Congrés? Un homme tel que lui, avide de science, ne pouvait manquer de chercher à entrer dans une si solennelle réunion, pour s'y éclairer des lumières qui devaient y être repandues, et pour y apporter, au besoin, le tribut des siennes. Dejà, il est vrai, sa santé depuis longtemps altérée, ne lui permettait guéres de jouer un rôle actif, au sein des corps savants dont-il faisait partie. Aussi le vit on cette même année passer à la vètérance des membres de l'Académie de Marseille, et s'il se décida, en 1849, à se faire porter sur le tableau des membres correspondants de notre société de statistique, c'est qu'alors il était dans l'impossibilité d'assister aux séances de cette compagnie, forcé qu'il était de vivre à la campagne, à cause de son état valétudinaire et d'occupations incessantes, ayant l'industrie pour objet.

Comme il était fort communicatif et que ses divers travaux l'auraient mis à même d'entretenir des rapports avec nombre de sociétés scientifiques, elles l'auraient admis avec bonheur parmi leurs membres honoraires ou correspondants. Mais retiré en quelque sorte avant le temps et malgré lui du commerce des savants, il ne fut guères connu d'eux que par ses ouvrages. Observons, pourtant, qu'il fit partie, pendant longues années, en qualité de membre correspondant, de la société asiatique de Paris.

Digitized by Google

Nous venons de dire que sa santé chancelante fut l'un des motifs qui l'engagérent à se retirer à la campagne, pour s'y soigner; ce qu'il negligea, toutefois, de faire pour se livrer presque exclusivement à de profondes méditations dans le silence du cabinet.

Ce fut principalement lorsqu'une maladie grave le fit souffrir longtemps qu'il se livra à de continuelles réflexions sur les misères humaines et sur le monde terrestre qu'il avait si bien étudié, puis sur le monde des esprits qu'il chercha à approfondir. Celui-ci en le pénétrant des qualités sublimes de l'Eternel raffermit sa foi et lui suggèra son ouvrage intitulé: *Etudes sur les trois mondes considérés dans leurs rapports avec la très sainte trinité.* Dieu créateur du monde le gouverne comme il l'a créé; il est un, comme on sait, en trois personnes et M. Tocchi attribue au père la création de la substance, au fils la vie, au saint-esprit l'union de la substance et de la vie. Delà, deux vies, l'une, vie moléculaire, provenant de l'esprit Saint, l'autre, vie physique ou universelle, émanée du Verbe Créateur, distinction qui est une des bases fondamentales de la nouvelle théorie, appuyée sur l'interprétation du récit de la génése en harmonie avec la science moderne.

En résumé, c'est par l'essence matérielle que Dieu gouverne le monde, comme c'est par elle qu'il l'a formé. Toutes les considérations tendant à démontrer ces propositions sont loin d'être mises à la portée de toutes les intelligences tant elles sont abstraites. Mais M. Fr. Barbe, dans un avertissement, qui décéle une plume exercée, sur l'œuvre posthume dont il s'agit, et M, l'abbé L. M. Pin, dans son excellente notice biographique, l'un et l'autre à la direction desquels la publication de l'ouvrage a été confiée (1), ont exposé

(1) L'impression de cet ouvrage n'a eu lieu qu'en 1859. il était sous presse lorsque nous redigeames notre notice sur l'auteur.

Digitized by Google

avec assez de clarté la théorie de M. Tocchi, notamment alors qu'elle est appliquée à chaque règne de la nature.

Miné par le diabéte sucré et quoique ne se dissimulant pas le danger de sa position, Tocchi semblait ne pas s'en appercevoir, tant il était absorbé dans ses pensées mystiques, et sans avoir de l'éloignement pour les secours de l'art médical, il ne les acceptait pas toujours avec la docilité qui le caractérisait.

Envain, le docteur Bertulus, son ami, médecin à qui il avait justement donné toute sa confiance et qui soigne encore ses dignes sœurs, chercha-t-il à le persuader de l'éfficacité des eaux de Vichy pour calmer ses douleurs et même le guèrir, il ne pût jamais le décider à faire un voyage dans cette ville, lui qui, alors qu'il jouissait d'une bonne santé, avait voyagé avec plaisir, en Algérie, comme nous l'avons dit, en Provence, en Dauphiné, à St-Etienne, en Suisse, à Paris.

Malade, il était devenu casanier et craignait singulièrement l'air. Il était constamment dans sa chambre, les fenêtres hermétiquement fermées, et cela, en toute saison, travaillant sans beaucoup de relache à son ouvrage sur les trois mondes.

Les gens de l'art connaissent les phases de la phthysie urineuse, savent combien elles sont tristes; que l'amaigrissement le plus souvant affreux de ceux qui en sont atteints, résulte de ce que la substance du corps passe plus ou moins par les reins. Tocchi traversa ces phases avec la résignation d'un véritable Saint et il n'avait littéralement que la peau et les os, lorsque, le 17 juillet 1856, il rendit son ame à Dieu.

DIEUSET. — Jacques-Jean-Baptiste Dieuset, né dans un petit village, commune de Calais, département du Pas de Calais, le 8 novembre 1775, n'éprouva donc pas dans le

Digitized by Google

sein maternel, les effets de ces agitations plus ou moins grandes qu'au temps de la Révolution française les femmes enceintes éprouvèrent en général, et qui, au sentiment de médecins observateurs consommés, ont notablement influé sur le nombre des maladies nerveuses et d'autres affections insolites dont plus d'une génération se ressentira probablement encore.

L'époque où il vit le jour ne lui fut pas moins favorable en ce sens qu'aucune commotion n'empêchait alors les pères de famille de bien élever leurs enfants, de leur donner une instruction solide. Ses parents qui regardaient avec raison une éducation soignée, comme le bien le plus précieux à lui léguer, ne négligèrent rien dans cette vue. Aussi, lorsque les orages politiques éclatèrent au milieu des Français, il possédait assez de connaissances pour pouvoir réussir dans telle carrière libérale qu'il embrasserait. Mais à peine eut il terminé ses études classiques, qu'il dut songer à s'enrôler comme soldat volontaire, car le moment était venu où, menacée, attaquée sur tous les points par l'étranger, la nation réclamait ce sacrifice de la part de ses enfants en état de porter les armes.

Une triste corvée à laquelle il fut soumis peu de temps après son début comme militaire, lui aurait rendu cette profession intolérable, sans un zèle assidu pour ses devoirs : il fit partie d'un détachement commandé pour l'exécution de l'un de ses honorables compatriotes et amis dont les opinions politiques étaient peu en harmonie avec celles du jour; il ne le reconnut que lorsque se trouvant en sa présence au lieu de l'exécution, il lui eut entendu dire : et toi aussi, mon ami Dieuset. Ces mots étant proférés et au moment même où l'on mit en joue le patient, Dieuset laissa tomber son arme et tomba lui même évanoui ; circonstance qui lui aurait été fatale si, ce que son dévouement n'aurait jamais fait soupçonner, l'on eut attribué son évanouissement à des

Digitized by Google

convictions semblables à celles de son malheureux compatriote.

Cependant, son courage et ses talents lui attirèrent l'estime de ses chefs et lui firent conquérir tous ses grades jusques à celui de capitaine aide-de-camp du général Berthier. en Hollande. Il contribua ainsi aux brillantes victoires qui ont surtout valu à nos armées la réputation soutenue de premières armées du monde. Il serait, en un mot, devenu un héros semblable à ceux qui ont figuré spécialement dans nos annales militaires, si son aptitude l'ayant fait remarquer lors de l'organisation des administrations civiles, ne lui avait fait quitter bientôt les rangs des braves défenseurs de la patrie, pour la servir plus longtemps comme directeur des contributions directes.

Il est à noter, pourtant, que cette place supérieure lui fut donnée seulement après qu'il eut, pendant 14 ans, passé par tous les grades dans le département de la Corse. Il fut alors, c'est-à-dire en 1814, tandis que les Anglais cherchaient à prendre possession de cette Ile, il fut, disons-nous, assez heureux pour rendre des services signalés à la France, ce qui lui valut l'estime de M. le Lieutenant-général Millet de Mureau qui y avait été envoyé quelque temps après en qualité de commissaire du gouvernement.

Ce fut à la recommandation spéciale de ce haut fonctionnaire que M. le Ministre des finances nomma Dieuset Directeur des contributions directes en Corse même où il resta encore huit années après lesquelles il sollicita et obtint son rappel sur le continent. Mais on lui accorda seulement, par erreur sans doute, la direction du département du Var, qui n'était qu'une direction de troisième classe, alors qu'il venait d'en quitter une plus élevée.

Il se rendit donc à Draguignan où il ne resta guères plus d'un an, justice lui ayant enfin été rendue par M. le Ministre des finances qui, vers la fin de 1821, lui octroya l'importante direction des Bouches-du-Rhône.

Digitized by Google

Avant de le suivre depuis sa venue à Marseille, disons un mot de l'emploi qu'il fit de ses vingt-deux années passées en Corse : il s'occupa principalement de sa place et des améliorations qui pouvaient résulter de ses soins et comme son esprit, quelque grande qu'en fut l'activité, avait de temps à autre besoin de se délasser de ses occupations obligées, il trouvait ce délassement dans des travaux variés. Les uns d'une utilité incontestable, consistaient en d'intéressantes communications faites souvent à la Société d'Agriculture d'Ajaccio, dont il était devenu membre titulaire, après avoir prouvé en bien des circonstances qu'il était versé dans la science agronomique.

D'autres fois, il composait des morceaux de poésie, aux quels il était loin d'attacher du prix, puisqu'il ne les produisait pas, mais qui, selon nous, eussent été généralement appréciés, s'ils avaient vu le jour.

Ce qui lui était le plus agréable, c'étaient des causeries avec des amis choisis, avec des notables de la cité; causeries qui étaient aussi enjouées que spirituelles. Il vécut ainsi loin du monde politique, non pas seulement parce qu'il n'y fut jamais appelé, mais par goût, l'expérience lui ayant appris, d'ailleurs, que c'était là un théâtre sur lequel on ne devait jouer son rôle qu'avec reserve pour ne pas dire plus.

A Marseille, il conserva les mêmes habitudes ; il y mena une vie si retirée, qu'il ne vit d'abord que quelques personnes avec lesquelles il avait eu des relations intimes. Toutefois, un an s'était à peine écoulé depuis son arrivée qu'un grand acte de dévouement le mit en évidence, autant que la douceur du caractère, l'amabilité, la politesse exquise qui le firent remarquer des personnes ayant eu, les premières, l'avantage de l'approcher. Quel fut donc cet acte de dévouement ? Tout le monde, à Marseille, en a conservé le souvenir : Dieuset se promenait un jour sur le quai du port, près du quartier de St-Jean, quand il vit tomber à

Digitized by Google

l'eau entre des navires une jeune fille qui, dans cette position des plus critiques par cela même, se noyait et aurait indubitablement perdu la vie, sans une prompte assistance. Dieuset n'écoutant que les mouvements de son cœur, se précipite dans la mer et, après des efforts d'autant plus grands qu'il avait à supporter le poids de ses vêtements, arrive près de l'enfant, le saisit et l'amène en nageant péniblement aux bords du quai, où il était temps, car les forces commençaient à l'abandonner, qu'il fut aidé à sortir de l'eau par deux personnes faisant partie d'un public nombreux, témoin et enthousiasmé de ce trait de courage et d'humanité.

Sans contredit ce beau trait méritait une prompte récompense ; il servit à faire décerner immédiatement à l'estimable sauveteur, la décoration de la légion d'honneur pour laquelle il était déjà proposé depuis nombre d'années, à cause de ses longs et excellents services dans l'administration. Le *Moniteur* en donna bientôt la nouvelle qui fut reçue par les Marseillais avec le plus grand plaisir.

Quoique M. Dieuset fut environné de l'estime publique ; que les journaux n'eussent jamais parlé de lui que d'une manière élogieuse, qu'il n'eut cessé de remplir dignement ses devoirs et qu'il n'eut rien fait qui eut pu le faire noter défavorablement, néanmoins, il fut en butte à la malveillance, ou du moins il soupçonna qu'elle agissait clandestinement, ayant été informé officieusement par un ami. en 1830, que l'on préparait alors au ministère des finances un travail dans lequel on assurait qu'il avait été porté pour un changement de direction. Il devait, comme il le fit, s'attacher à conserver celle de Marseille dont le climat était absolument nécessaire à sa santé, à son existence : il écrivit à la fois à M. le Ministre et à M. le Directeur général de l'administration des contributions indirectes, pour leur exposer les motifs qui devaient écarter de lui la disgrâce

Digitized by Google

dont des menées sourdes tendaient évidemment à le rendre victime. Ses justes réclamations furent entendues, et il fut maintenu dans le poste que personne n'eut occupé plus convenablement après lui.

Quatre ans plus tard, le 2 octobre 1834, il fut élu membre actif de la Société de statistique des Bouches-du-Rhône; il avait présenté à l'appui de sa candidature deux tableaux essentiellement statistiques sur lesquels une commission spéciale fit un rapport des plus flatteurs : l'un de ces tableaux indiquant le nombre et les espèces de patentables des Bouches-du-Rhône en général et de Marseille en particulier, pendant les années 1826, 1831 et 1834 ; l'autre tableau présentant la superficie et les divisions du territoire de cette ville. Les résultats généraux qui accompagnaient ces tableaux étaient surtout précieux par leur caractère authentique.

A la séance suivante, celle du 6 novembre, le récipiendaire ayant été, suivant l'usage, complimenté par M. le Président, le remercia profondément et témoigna sa reconnaissance à la Société dans un discours élégamment écrit où après avoir parlé des avantages de la statistique, il fit entrevoir que cette science ne tarderait pas, étant bien cultivée, à devenir l'un des plus puissants auxiliaires du grand art de gouverner et de gouverner comme il faut. Dans la même séance le nouvel élu fut chargé d'examiner un ouvrage offert par M. Boucher de Perthes, zélé membre correspondant. Cet ouvrage intitulé : *Opinion de M. Christophe* et divisé en quatre livres formant autant de parties distinctes, fut examiné dans tous les principaux détails, et le bien que M. le rapporteur en dit fut justifié par des citations heureusement choisies.

En décembre 1835, ayant eu à rendre compte d'une statistique, par M. Gallet, des postes chez tous les peuples

Digitized by Google

de la terre, il analysa rapidement ce travail, mais de manière à en donner une idée favorable.

Porté à la vice-Présidence, en 1836, il fut proclamé Président, en 1837, et le jour où il occupa le fauteuil pour la première fois, il prononça un discours, aussi bien écrit que bien pensé, relatif au passé et à l'état actuel de la Société de statistique de Marseille, au bien quelle pouvait faire au pays, au grand service, notamment, quelle lui rendrait, si, tout en recueillant les faits et les chiffres de nature à l'intéresser, elle s'attachait à combiner les moyens de ramener l'équilibre partout où il viendrait à se déranger.

Sa présidence fut marquée par une grande impulsion donnée aux travaux de la Société, et, dans deux séances rendues orageuses par des propositions faites à l'encontre de deux membres indignes de l'être, il revela, en dirigeant les débats, un esprit conciliant et ferme qui fit applanir bien des difficultés.

Personne n'était plus apte que lui à apprécier l'*Annuaire administratif, statistique et commercial du département de la Corse* pour l'année 1840 et dont un exemplaire venait d'être offert, à titre d'hommage, à la Société. Il eut du plaisir à examiner la statistique actuelle d'une île qu'il connaissait parfaitement. Toutefois, il remarqua et signala de nombreuses lacunes qui amoindrissaient la valeur de ce travail quant à la statistique agricole, aux arts mécaniques et aux tribunaux.

Un professeur de musique distingué, M. Theveneau, s'étant engagé à donner gratuitement une éducation musicale à douze élèves, afin de mettre la Société de statistique à même d'apprécier un nouveau système de notation musicale introduit par lui dans l'enseignement, une commission spéciale fut chargée de constater les résultats de ce système, et M. Dieuset, organe de la commission, fit successivement quatre rapports, où il mit en relief les rapides progrès des

Digitized by Google

douze élèves. Une copie de ces rapports si remarquables, si concluants, fut délivrée à M. le professeur THEVENEAU, à qui il fut décerné aussi une médaille de vermeil, en témoignage de la satisfaction de la Société qui émit, en outre, le vœu que le système, objet de cette honorable distinction, fut adopté dans tous les établissements d'instruction publique.

En 1846, proclamé président pour la seconde fois, M. DIEUSET soutint le jour de son installation, dans un discours lumineux, que la Société de statistique avait sans contredit fait jusqu'ici quelque bien, mais qu'elle en ferait beaucoup plus désormais, si les commissions permanentes animées par l'activité constante de leurs présidents et de leurs secrétaires-rapporteurs, la portaient à se livrer à ses travaux avec zèle et persévérance.

Ceux qui assistèrent à la séance publique de notre Société de statistique, tenue le 8 septembre 1846, à l'occasion de la présence, à Marseille, du Congrès scientifique de France; ceux aussi qui ont lu le procès-verbal de cette séance, ont pu se faire une idée de la manière dont le digne Président, M. DIEUSET, comprenait l'utilité de la Statistique dans l'application des différents systèmes économiques. C'était là le sujet de son discours d'ouverture. Ses considérations sont un ensemble de faits ou plutôt un historique clair et précis de ce qui s'est opéré dans ces derniers temps, pour chercher, à l'aide de la Statistique, à connaître le plus possible les besoins du pays et les moyens les plus propres à les satisfaire. Parmi les statisticiens cités à propos comme très actifs en ce sens, on ne pouvait oublier celui qui a reçu, si justement, le titre de grand homme. On comprend que c'est de NAPOLÉON Ier, que nous voulons parler; on sait combien il a tenu aux investigations incessantes ayant pour objet la Statistique du vaste Empire français. Le cadastre ne fut pas l'une des moins intéressantes parmi les entreprises

Digitized by Google

statistiques, et il est résulté de ces diverses mesures une régénération qui s'est manifestée partout : routes, canaux, promenades publiques, etc., etc., tout a plus ou moins progressé vers l'amélioration, et ce que M. Dieuset a retracé à ce sujet, ne pouvait que justifier les avantages de la science statistique.

Ce que nous aimons à rappeler encore de notre excellent collègue, ce sont les paroles flatteuses qu'avant de distribuer aux lauréats les récompenses qui leur avaient été décernées, il adressa aux trois premiers d'entre eux. Il revela, en cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, une grande élévation de sentiments. En terminant son allocution qui tendait surtout à prier ces trois statisticiens d'élite de continuer à enrichir notre Société par leurs heureuses et fécondes communications, il leur disait : « La Société de statistique vous supplie, Messieurs, de songer quelquefois à elle. J'ajouterai une prière personnelle à cette supplication, celle de ne point oublier les cheveux blancs du vieillard qui vous couronne en son nom avec tant de bonheur, et qui bénit aujourd'hui, au nom de l'humanité entière qui vous inspire, vos utiles et importants travaux. »

Arrivé au terme de sa seconde présidence, dans la séance du 7 janvier 1847, consacrée en partie à l'installation des nouveaux fonctionnaires, il ne quitta pas le fauteuil sans recommander à ses collégues de poursuivre continuellement leurs travaux statistiques, notre époque leur en faisant un devoir, en ce sens qu'elle exige une étude approfondie de toutes choses.

De son côté il s'appliquait, en véritable statisticien, à observer attentivement ce qui pouvait concourir au perfectionnement de l'esprit humain. C'est ainsi que dans un mémoire intitulé : *Quelques réflexions sur diverses sciences et en particulier sur l'astronomie, relativement à la planète Leverrier, dite Neptune*, il sut réunir des faits fort intéressants et en tirer d'utiles inductions. De là, il fut conduit

Digitized by Google

à parler avec avantage de notre observatoire et de son directeur, notre collègue M. Valz, qui, ayant prévu la nouvelle planète, aurait évidemment pris une grande part à cette découverte, s'il avait eu à sa disposition les instruments propres à le seconder dans ses recherches. Sans contredit l'observatoire de Marseille réclame un instrument puissant à l'aide duquel on observerait mieux d'abord et on suppléerait ensuite aux lacunes occasionnées sous ce rapport par le climat moins avantageux de la capitale.

Depuis quelque temps, Dieuset, d'un tempérament sanguin, était fatigué par des palpitations qui ne lui permettaient que très-rarement d'assister aux séances de la Société, et lorsque, le 3 août 1848, il demanda et obtint le titre de membre honoraire, il avait été depuis environ un an frappé d'une attaque d'apoplexie, à la suite de laquelle il resta hémiplégique jusques à la fin de ses jours.

A l'Académie de Marseille, il ne brilla pas moins par de nombreux travaux et par un zèle exemplaire. Si son éloge que nous attendons de la docte compagnie eut été produit à époque opportune, nous nous abstiendrions de retracer ici la conduite de Dieuset comme académicien, car nous sommes persuadé que de belles pages auraient été écrites sur ce sujet. Mais sans vouloir faire l'histoire complète de cette partie de la biographie de notre collègue, nous ne pouvons moins faire que de le suivre un instant au sein de l'Académie. Il y fut admis, le 29 juillet 1841, en qualité de membre résidant de la classe des sciences, ayant appuyé sa candidature par deux pièces de poésie et un mémoire sur l'extinction de la mendicité, à Marseille. Son discours de réception fut prononcé à la séance publique du 29 août 1841, et, peu de mois après, il traitait de l'état présent de la Société en France, comparée sous plusieurs rapports à celui où elle était jadis. Ce travail élégamment écrit, plein de tableaux, décélant l'annotateur profond des faits accomplis,

Digitized by Google

produisit une vive impression sur l'assemblée. Il ne tarda pas de représenter à grands traits et d'une manière ingénieuse, dans une autre production intitulée : *boutade littéraire classique*, les bons écrivains du temps passé dont la plupart des modernes n'offrent que de bien faibles parodies.

Elu vice-président, en août 1842, il remercia sensiblement ses collègues et, à cette occasion, il développa avec finesse des remarques sur les formes de vraie politesse et de bienveillance mutuelle qui devraient distinguer toutes les sociétés savantes, même dans leurs rapports intérieurs.

En mars 1843, il lut des considérations sur la littérature et les littérateurs du jour. C'était une piquante comparaison entre la littérature du bon temps et celle dont nous sommes journellement fatigués ; il choisit à propos l'examen des romans, du théâtre et des arts, pour mettre en relief la perversité du goût de nos contemporains et établir ainsi un parfait contraste entre une autre époque et la nôtre.

Proclamé Président, le 27 juillet 1843, il manifesta tout d'abord l'intention d'imprimer aux travaux de la compagnie une grande impulsion et il préluda à cette manifestation par l'éloge de l'Académie en général, et celle des académiciens en particulier, ainsi que par un exposé fait avec délicatesse des causes qui lui paraissaient jeter la compagnie dans une sorte de langueur et l'empêchaient d'atteindre à cette part de gloire scientifique et littéraire, à laquelle les divers genres de talent dont elle s'enrichit chaque jour lui donnent droit de prétendre. M. le président parla surtout, mais avec beaucoup de convenance, du peu d'assiduité de plusieurs de ses collègues à se rendre aux séances ; les sages conseils dictés par un noble zèle, et qu'il donna avec réserve, ne restèrent pas sans effet : on vit depuis un plus grand nombre de membres assister aux réunions voulues par le Règlement. Cela devait être si l'on considère que celui qui

Digitized by Google

avait si bien recommandé l'exactitude en avait sans cesse donné l'exemple.

Nous conserverons toujours un souvenir précieux de la séance solennelle du 23 juin 1844, parce que nous y fûmes reçu académicien titulaire, sous la présidence de cet excellent ami, à l'admission duquel parmi les membres actifs de la Société de statistique des Bouches-du-Rhône, nous avions concouru avec joie dix ans plutôt.

Son discours d'ouverture ayant roulé sur l'utilité des Académies de province, et notre discours de réception ayant eu pour but de considérer les Académies sous le rapport de leur influence sur le bonheur public, on eut pu supposer que nous nous étions concertés pour traiter à peu près le même sujet. Ce qui dut prouver le contraire à un auditoire éclairé, ce furent les différents points de vue, sous lesquels chacun de nous avait envisagé les Académies.

L'honorable Président avait établi un parallèle entre celles de province et l'Académie française, sans contredit la plus élevée de tous les corps savants, mais qu'il exalta au point que les autres Académies, dont pourtant il démontra supérieurement l'utilité, n'ayant que des solennités modestes, dans des circonscriptions restreintes, se trouvaient réduites à des proportions microscopiques, étant comparées à l'Académie française, représentée comme une colonne lumineuse servant de phare à tous les peuples et ne pouvant avoir, conséquemment, qu'une voix retentissante égale à celle de la renommée.

Notre intention fut d'accorder un peu plus d'importance à toutes les Académies, sans tracer entre elles des lignes de démarcation; nous nous fussions, dans ce cas, incliné comme on venait de le faire, devant celle qui ayant besoin de parler à la France, à l'Europe, au monde entier, avait la plus brillante destinée. Nous voulûmes seulement appeler l'attention générale sur l'action des Académies de manière à faire profiter,

Digitized by Google

chacune suivant ses moyens, les jeunes gens sortis du collége, de l'influence morale si nécessaire à leur entrée dans le monde. Delà, des déductions toutes favorables au bonheur public.

M. le Président, tout en applaudissant à la thèse que nous avions soutenue, ne put s'empêcher de déclarer, dans sa réponse, que l'on ne devait pas exiger des académies plus que l'on ne pouvait attendre d'elles, et ayant tracé le cadre des devoirs qu'elles avaient à remplir, il le montra comme étant assez étendu pour qu'elles n'eussent pas à viser à d'autres buts, fussent-ils encore plus louables.

Les bornes de cette notice ne nous permettant pas d'analyser d'autres productions qu'il nous resterait à examiner comme ayant été goûtées par l'Académie, nous nous contenterons de rappeler qu'il fit un rapport circonstancié sur les *nouvelles* de M. le baron de La Doucette, — un rapport sur un intéressant ouvrage de M. Guys, consul de France, ayant pour sujet *Bairout et ses environs ;* il produisit aussi un agréable morceau littéraire intitulé : M. *Jauffret, fabuliste*, et qui eut un grand succès, — un morceau de poésie, lu en séance publique, ayant pour titre : *Stances poétiques, Dieu*, et qui fut vivement applaudi. — Un discours *sur le Roman et quelques femmes auteurs*, ingénieux parallèle entre les divers genres d'écrire et les différentes époques de leur apparition ; tableau bien tracé des mœurs des divers temps et donnant la mesure des sentiments moraux qui règnent dans l'état social.

Une circulaire ayant été adressée par M. le Ministre de l'instruction publique à toutes les Académies de France touchant le titre pris par l'Institut des provinces, l'Académie de Marseille chargea une commission spéciale d'examiner la question relative à la réponse à faire à Son Excellence. Ce fut M. Dieuset qui rédigea cette réponse. On peut dire qu'elle fut telle qu'il convenait de la faire à un ministre trop éclairé

Digitized by Google

pour qu'en enjoignant aux sociétés savantes de France de cesser de se faire représenter aux séances annuelles de l'Institut des provinces, il ne comprit pas les excellentes raisons données en faveur de cet Institut qui ne pouvait avoir la folle prétention de faire concurrence à l'Institut de France, dont la position à l'égard de celle de l'autre Institut lui est si supérieure. La grande franchise, la modération avec lesquelles Dieuset soutint ses remarques durent faire impression sur l'esprit du ministre, puisque son Excellence ne poursuivit pas la pensée d'enrayer la marche de l'Institut des provinces dont notre honoré collègue s'était fait le défenseur, autant parce qu'il était pénétré de la bonté de la cause qu'il soutenait, que parce qu'ayant été nommé membre de l'Institut des provinces, le 17 octobre 1846, sur la proposition de M. A. de Caumont, il regardait avec raison comme un devoir d'étayer cette institution.

En août 1847, élu Vice-Président, il ne fut pas porté à la présidence aux élections de l'année suivante, l'altération de sa santé étant arrivée au point qu'il avait dû cesser sa participation active aux travaux de l'Académie.

Cependant, son état permanent d'infirmité pendant plusieurs années aurait rendu intolérable son existence s'il n'eut été soutenu par la religion. Aussi, conserva-t-il toujours la paix du cœur, la sérénité de l'esprit, cette humeur joviale qui fit constamment rechercher sa société, et lorsque d'un défaut constant d'équilibre dans les fonctions de l'organisme, il résulta une diminution de ses forces physiques, elle fut graduelle au point que le 1er septembre 1856, il s'endormit paisiblement du dernier sommeil.

Ses obsèques eurent lieu le jour suivant; la Société de statistique y assista en corps escortée de nombreux amis, et avant qu'il fut déposé dans la tombe, on entendit M. Marcotte, Vice-Président de la Société et membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, lui faire, au nom de ces compagnies, de sensibles adieux.

Digitized by Google

Ainsi finit notre cher collègue, l'un de nos meilleurs amis. On a vu que presque en même temps qu'il fut mis à la retraite sur sa demande, lorsqu'il se promettait de jouir enfin d'un peu de repos justement désiré après une longue et pénible carrière administrative, il fut en proie à d'incessantes perturbations physiques jusques au terme de sa vie; nouvel exemple frappant de cette grande vérité qu'il n'est pas de bonheur parfait pour nous dans ce monde, où à la vérité la Providence nous menage plus ou moins de compensations à nos maux. Dieuset fut assez privilégié sous ce rapport : d'une part ses souffrances furent supportées avec résignation, parce qu'il s'en fit un mérite devant l'Eternel, et de l'autre elles furent singulièrement adoucies par les soins et les prévenances d'une épouse chérie, avec laquelle il ne put que sympathiser toujours, si l'on considère que, douée de beaucoup d'esprit, très polie, bien élevée comme lui, elle avait su le complaire toutes les fois qu'il paraissait disposé à ne pas revenir de ses idées.

Ce n'est pas qu'il fut constamment si entier qu'il ne cédât jamais à personne. Mais il était si juste, il pesait tellement ses paroles, il réglait ses actes avec tant de ménagements, qu'il lui était bien permis de ne pas adhérer facilement à ce qui n'entrait pas dans ses vues. Ainsi un Préfet qui avait exigé de lui que les employés de sa direction fissent des travaux qui ne les regardaient pas, rencontra chez notre collègue une résistance inattendue, et lui ayant, dès lors, fait représenter qu'un préfet et un directeur des contributions directes devaient se tenir par la main. Oui, répondit Dieuset, quand ils sont d'accord. Mais je ne saurais faire la moindre concession au détriment de qui que ce soit.

Tel fut l'homme de bien dont nous déplorons la perte. La fermeté de son caractère ne le rendit que plus aimable et ne fut pas ce que les admirateurs de ses vertus apprécièrent le moins en lui.

Digitized by Google

CANINA. . . . Louis CANINA, Commandeur et chevalier de plusieurs ordres, correspondant de beaucoup de corps savants et notamment de l'Institut de France, demanda aussi le titre de correspondant, en 1856, de notre Société qui s'empressa de le lui accorder, sur la proposition de M. Casimir BOUSQUET et de nous. Mais avant que le diplôme attestant cette nomination eut pu lui parvenir à Rome, lieu de sa résidence, il se rendit à Florence où il mourut le 17 octobre 1856, sans avoir connu son admission au sein de notre compagnie. Il ne s'établit donc pas entre lui et nous de relations après avoir cherché à en entretenir de fréquentes et nous avoir promis l'envoi de toutes ses publications consistant en de nombreux ouvrages archéologiques et statistiques sur Rome, ses monuments ainsi que sur les environs de cette ville. Or la louable intention dont il était animé à notre égard ne devait pas être passée sous silence et ne nous a que plus fait regretter qu'il nous ait été fatalement enlevé à peine devenu notre collègue; il était alors dans sa 63e année, ayant vu le jour à Casal, en 1794, et il avait cinquante ans quand il fut reçu de l'Institut de France.

Des panégyristes éloquents ont du tracer déjà ou traceront son éloge historique; ce qui nous dispenserait de l'entreprendre ici, alors même que nous serions actuellement initié dans tous les détails que reclame un pareil sujet. Contentons nous de dire que ses connaissances en architecture et en archéologie étaient évidemment profondes puisquelles lui firent une grande réputation en Europe et à en juger par ses productions d'une valeur venale de prés de 3000 fr. indépendamment de leur mérite scientifique réel. En voici les titres tels qu'ils sont écrits, c'est à dire en italien :

Opere principali del commendatore Luigi CANINA *pubblicato sino all'anno* 1853.

N°. I — *Architettura antica descritta e dimostrata coi*

Digitized by Google

monumenti (edizione prima) Opera distribuita in tre sezioni concernenti la storia, la teorica e le pratiche parziali dell'architettura egiziana, greca e romana composta di sei grossi volumi in foglio imperiale tre dei quali contenenti il testo esposto in foglio 381 e tre di monumenti rappresentati in tavole DCXCVIII semplici.

N° II — *L'architettura antica descritta e dimostrata coi monumenti* (edizione seconda) composta di tre grossi volumi in foglio imperiale di monumenti esposti in tavole DCCV semplici e di nove tomi di testo in ottavo grande.

N° III — *Richerche sull'Architettura più propria dei tempj cristiani basate sulle primitive istituzioni ecclesiastiche e dimostrate tanto con i più insigni vetusti edifizi sacri, quanto con alcuni esempj di applicazione* (edizione seconda) da potersi unire all'opera suddetta dell'Architettura antica.

N° IV — *Gli edifizi di Roma antica e sua campagna cogniti per alcune reliquie descritti e dimostrati nella loro intera Architettura.* Opera divisa in due sezioni, l'una risguardante gli edifizi della città e l'altra quei della campagna e composta in sei volumi in foglio grande.

N° V — *Storia e Topografia di Roma antica e sua campagna.* Opera divisa in due sezioni l'una risguardante la città et l'altra la campagna e composta di otto tomi in ottavo grande con molte tavole.

N° VI — *Esposizione topografica di Roma antica estesa tanto in tutta l'area cinta dalle mura Aureliane quanto in maggiore dimenzione nella parte media.* Volume uno in foglio con tavole XIX.

N° VII — *Esposizione storica e topografica del foro romano e sue adjacenze* edizione seconda composta di un volume in 4° di testo e di un volume in foglio di tavole.

N° VIII — *Indicazione topografica di Roma antica* edizione quarta contenuta in un volume in ottavo grande con la grande pianta della città in quattro tavole.

Digitized by Google

N° IX — *Pianta topografica della campagna romana* esposta nello stato antico e moderno in sei grandi tavole.

N° X — *Richerche sull'architettura degli antichi Giudei e del loro tempio di Gerusalemme* contenuto in un volume in foglio.

N° XI — *Descrizione dell'antico Tusculo*, volume uno in foglio con tavole LIII.

N° XII — *L'antica città di Veii descritta e dimostrata coi monumenti*, volume uno in foglio con tavole XLV.

N° XIII — *Supplemento ed aggiunta all'opera del Desgodetz sulli edifizi di Roma*, opera divisa in due parti con tavole LXXXV.

N° XIV — *L'antica etruria marittima compresa nella dizione pontificia, descritta e dimostrata coi monumenti*, opera composta in quattro volumi in foglio con tavole CXXXVI.

N° XV — *L'architettura domestica di svelte forme dei più rinomati popoli antichi ed applicazione alle opere moderne*, volume uno in foglio con tavole XL.

N° XVI — *La prima parte della via appia dalla porta capena a Bovile descritta e dimostrata con i monumenti superstiti*, volumi due in quarto grande con tavole LII.

AUDOUARD..... Antoine Joseph AUDOUARD, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 17 mars 1794, reçut de bonne heure une éducation qui devait lui faire obtenir des succés dans la carrière de l'instruction publique, carrière pour laquelle il eut une vocation décidée.

Entré dans l'enseignement, en 1813, il débuta au pensionnat-Cauvière, à Marseille, et y fut en exercice pendant plusieurs années consécutives; il était alors bachelier es-lettres. Devenu maître de pension en 1831, il fonda immédiatement un autre établissement qui se soutint toujours à la hauteur des plus distingués et il le dirigea jusques en 1855,

Digitized by Google

époque à laquelle il le quitta, le Ministre de l'instruction publique, qui connaissait son mérite, l'ayant nommé à l'emploi de secrétaire agent comptable de la faculté des sciences et de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Marseille.

On peut soutenir qu'il assista à la naissance de la Société de statistique de Marseille, puisqu'il en fut nommé membre actif dès la troisième séance, tenue le 5 avril 1827, c'est-à-dire alors qu'elle s'organisait à peine, que son règlement n'était encore que provisoire.

Lorsqu'on eut écrit, en 1829, dans la *Statistique morale de la France* (1) que le talent du professeur Audouard dans la poésie provençale et son infatigable activité lui avaient mérité l'estime de ses concitoyens, on avait dit vrai, car deux ans auparavant, le jour même de sa réception dans la compagnie, il avait lu une pièce de vers en langue provençale, intitulée : *lou Ministre Anglican* qui fut couverte d'applaudissements. A la séance suivante, après avoir présenté des considérations sur l'apologue et sur La Fontaine, il se fit encore applaudir par la communication d'une fable provençale ayant pour titre *l'Aglan et la Cougourdo.*

Plus tard il s'occupa de travaux semblables dont quelques uns ont vu le jour et d'autres sont restés inédits. On l'avait engagé à réunir et à publier toutes ces productions qui auraient formé la matière d'un fort volume ; ce qu'il se proposait de faire. Enfin, on n'a pas oublié le beau rôle qu'il joua au dernier Congrès de poésies provençales à Aix où les illustrations de notre littérature locale s'étaient données rendez-vous.

Des excursions scientifiques dans les départements du Sud-Est de la France l'avaient mis à même de rédiger d'intéressantes relations sur quelques-uns de ces départements.

Adonné à la culture des belles-lettres, de l'histoire, de la

(1) *Ou biographie par départements* (Bouches-du-Rhône — première livraison)

Digitized by Google

géographie, de la philosophie et à l'étude des antiquités, il allait avec passion à la recherche des faits se rattachant à ces connaissances. Aussi, fut-il des premiers à faire partie de la Société de statistique d'Aix, fondée quelque temps avant celle de Marseille. Il écrivit dans plusieurs journaux, concourut avec des notabilités littéraires à la rédaction de l'*Alcion* et composa de bons articles critiques sur divers ouvrages.

Certes, un homme aussi avide de cultiver son intelligence devait s'être fait bon grammairien, et on sait qu'il composa une remarquable grammaire française.

Mais pour louer un tel collègue, il ne suffit pas d'exposer d'une manière générale ce qu'il fut et ce qu'il fit ; il faut encore, sinon le suivre partout, du moins faire pour ainsi dire le tableau de ses actes et des divers titres de fonctionnaire qu'il reçut durant la période de vingt années qu'il fut membre actif de notre Société.

Ouvrons nos annales et nous verrons d'abord que quatre mois s'étaient à peine écoulés depuis sa réception, qu'il fut élu second Vice-Président, et que quatre mois après il était nommé premier vice-président pour l'année 1828 ; puis il obtint le même titre pour l'année 1829; ensuite il fut proclamé président pour l'année 1830, et après le renouvellement des fonctionnaires pour 1835, il remplaça le vice-président élu qui ne put accepter ce titre.

Il aurait été, suivant toutes les apparences, porté de nouveau à la présidence pour 1836, s'il n'avait lui-même fait sentir qu'il convenait d'appeler M. Fallot de Broignard à occuper cette fois encore le fauteuil, afin de lui donner une marque éclatante de la grande satisfaction de la compagnie, à la prospérité de laquelle il avait tant contribué pendant sa dernière présidence.

Enfin, en 1837, nous retrouvons M. Audouard parmi les conseillers, ayant été élu l'un des trois annotateurs. Ainsi

Digitized by Google

il fut *six* fois sur *vingt*, dans les élections générales, favorisé par le scrutin pour faire partie du Conseil d'administration et même y figura presque toujours au rang des premiers dignitaires. Qui ne verrait là des témoignages d'une profonde estime et d'une entière confiance, d'autant plus notable, de la part de ses collègues, qu'il avait eu pour concurrents des hommes fort recommandables à différents égards. Il est vrai que cette confiance fut justifiée par une sollicitude constante pour les intérêts de la Société, sollicitude qu'il montra surtout dans une circonstance critique qui ne contraria pas peu ses bonnes intentions : un préfet, bien que membre honoraire, ayant, en 1830, entravé la marche de la compagnie, probablement pour complaire à des inquiets, jaloux de ses succès, le Président Audouard se conduisit avec une fermeté admirable et le préfet fut rayé de la liste des membres honoraires.

Nous nous plaisons à ajouter, comme preuve qu'Audouard ne cessa d'être dans l'estime de ses collègues, que de tous les membres appelés par le sort à faire des lectures en séances publiques, il fut le plus souvent choisi. Ainsi, dès la première séance solennelle, il y lut *un essai sur le mérite des troubadours ;* à la seconde séance, il lut une *description de Sainte-Anne* de *Goiron*; il ouvrit la troisième séance publique par un discours *sur les avantages de la Statistique en général et plus particulièrement sur ceux de notre Société.* Il lut, à la quatrième, *la relation d'un voyage en Languedoc*, à la 5e, une *description statistique du vallon et de la fontaine de Vaucluse*, à la sixième, un *aperçu statistique* ayant pour titre : le *passé*, *le présent et l'avenir de Marseille*, à la huitième séance solennelle, une notice intitulée : *La Société de statistique de Marseille jugée vers la fin de ce siècle, ou considérations sur les avantages qu'elle aura produit dans une soixantaine d'années*, à la neuvième séance publique, *un aperçu historique et statistique*

Digitized by Google

sur la Sainte-Baume, la forêt et les lieux qui l'environnent, à la dixième séance, *des considérations sur la statistique dans ses rapports avec le commerce et l'industrie.*

Pour que notre collègue fut itérativement appelé à faire des lèctures dans un pareil nombre de solennités, il fallait qu'il eut des qualités qui le rendissent propre à charmer ses auditeurs. En effet, outre le soin qu'il mettait à traiter des sujets sérieux, intéressants les amis du pays, les partisans de notre compagnie et la science statistique à la culture de laquelle il s'était voué, il possédait une voix sonore, distincte, qui pénétrait ceux à qui il cherchait à communiquer ce qu'il sentait lui-même. Aussi, toutes les fois qu'il était annoncé comme lecteur dans nos réunions où le public était admis, il y attirait un nombreux auditoire.

Dans les séances ordinaires, il ne montra pas moins de propension aux études sur notre histoire locale ; il produisit une bonne analyse de deux rapports d'une commission d'archéologie sur des fouilles d'antiquités, faites à Aix, en 1841 et 1842, analysa également bien un travail historique sur le *Village de Peyrolles*, un ouvrage intitulé : Aix *ancien et moderne*, un Mémoire sur le Canal de Marseille, etc.

Comme statisticien proprement dit, il sut se maintenir à la hauteur des obligations que ce titre impose, soit en se livrant aux investigations qui se rattachent au département des Bouches-du-Rhône, soit en s'occupant de sujets de statistique universelle. Ainsi, il dressa, au nom d'une commission spéciale, un tableau général des ouvriers de tous les genres d'industrie à Marseille; il fit une piquante statistique du carême en 1834 ; il communiqua des notes sur les caisses d'épargne ; il présenta des observations judicieuses sur une statistique comparée de l'état de l'instruction et du nombre des crimes en France, par M. Balbi et Guerry. Son intention fut, en commentant cette statistique de prouver que l'instruction qui, pendant un quart de siècle environ, a été

Digitized by Google

plus ou moins négligée, n'avait pas encore produit, depuis sa régénération, tout le bien qui doit en résulter un jour.

Il donna une haute idée d'un ouvrage ayant pour sujet des recherches statistiques sur Mulhouse.

Membre de plusieurs commissions, il se fit remarquer par son exactitude à y apporter son tribut de lumières, et souvent même il fut au sein de la Société l'interprète de ses collègues.

Nous passons sous silence certains rapports qu'il fit en cette qualité. Le premier qu'il produisit eut pour sujet l'examen d'un règlement déjà élaboré par une commission et devenu exécutoire après quelques changements, résultat de cet examen.

Son zèle et ses excellentes manières le firent presque toujours désigner comme membre des députations devant remplir des missions importantes, telles que celle de rendre visite aux autorités, et lorsque la Société française de statistique universelle manifesta l'intention de décerner des diplômes de membre correspondant à quelques-uns de nos collègues les plus zèlés, il fut l'un des premiers qui furent signalés.

De quelque côté que l'on envisage sa conduite au milieu de ses collègues, on s'aperçoit aisément qu'elle fut des plus louables.

En leur recommandant, dès qu'il fut arrivé à la présidence, de persévérer dans leurs efforts, on peut avancer qu'il avait toujours prêché d'exemple, et il fut l'un de ceux qui comprirent la nécessité d'un mode de répartition des travaux propres à les rendre plus fructueux et à en régulariser la marche. Toutefois, il n'abondait dans le sens des innovations qu'avec réserve et qu'autant qu'elles ne porteraient aucune atteinte à la compagnie.

Un membre ayant été d'avis qu'une méthode uniforme fut suivie par toutes les Sociétés de statistique pour y encadrer

Digitized by Google

les résultats de leurs investigations, il s'éleva à ce sujet une intéressante discussion et M. AUDOUARD y prit une part remarquable en ce sens que, craignant que nos publications ne fussent interrompues ou trop longtemps suspendues par l'adoption de la proposition, il la combattit en véritable ami de la Société et du pays; ce fut au point, quand on prétendit que nos publications auraient lieu seulement tous les cinq ans, qu'il s'écria avec chaleur qu'il n'en fallait pas davantage pour *tuer* la Société.

On avait remarqué qu'il votait des remerciments à tous les présidents sortants, et on n'a pas oublié sa proposition d'ériger en l'honneur de notre président honoraire, le Comte de VILLENEUVE, Préfet, un monument sur la place St-Ferréol et de le surmonter d'un buste en marbre de cet homme de bien. C'était pour reconnaître tout l'intérêt que cet illustre magistrat avait porté à notre compagnie et généralement à Marseille qu'il aima jusqu'à lui léguer son noble cœur. Le monument aurait été dressé là où, au moyen d'une sonde artésienne dont l'acquisition avait été délibérée par le Conseil général du département, sur la proposition du bon préfet, aurait été dressé là, disons-nous, où l'on vit jaillir une source qui permettait d'orner d'une fontaine la magnifique place de Saint-Ferréol.

On n'a pas oublié non plus qu'en vue d'ajouter à l'éloge historique qu'en notre qualité de Secrétaire perpétuel il nous incombait de faire comme dû à la mémoire, à l'amitié et aux travaux de notre collègue Polydore ROUX, mort, au milieu de ses courses scientifiques, à Bombay dans l'Inde, en 1833, il proposa d'élever au nom et aux frais de la Société de statistique de Marseille, une PIERRE TUMULAIRE portant une modeste inscription pour rappeler le nom de notre savant collègue et le triste résultat de sa grande excursion scientifique.

Que d'exemples n'aurions-nous pas à donner encore à l'appui de cette vérité qu'il pensait à autrui plus qu'à lui!

Digitized by Google

Que de citations n'aurions-nous pas à faire pour montrer qu'il avait un cœur sensible et généreux ! Contentons-nous, pour ceux qui voudraient nous en voir fournir au moins une preuve, de rapporter textuellement un passage extrait du journal de son voyage en Languedoc, où après avoir décrit l'amphithéâtre vulgairement appelé les arènes, à Nîmes, il s'exprime en ces termes : « Pourquoi faut-il qu'à la « vue de ce superbe amphithéâtre sur les portiques duquel « semble gravée l'épitaphe du monde, une pensée affligeante « vienne navrer de douleur l'ame du voyageur attentif ? « Pourquoi, me disais-je, en parcourant sa vaste enceinte, « pourquoi faut-il que je voie ruisseler de toutes parts le « sang des victimes humaines? Pourquoi suis-je obligé, mal- « gré moi, d'apercevoir çà et là leurs entrailles fumantes, « excitant les applaudissements réitérés d'un sexe partout « ailleurs délicat et sensible ? . . . . Les Romains n'ont-ils « donc voulu transmettre à la postérité la plus reculée ce « monument de leur magnificence que pour faire connaître « à jamais leur barbare férocité !!! »

Ses nombreuses occupations dans la difficile carrière de l'enseignement, lui devenant toujours plus pénible en avançant en âge, il échangea, en 1847, le titre de membre actif contre celui de membre honoraire, et on le vit, néanmoins, assister encore à bien des séances, prendre part aux discussions et traiter des sujets intéressants. Il remplit la séance du 4 juillet 1850, par la lecture de l'éloge historique de Dominique Papety, notre compatriote et l'un des membres correspondants les plus distingués. Il traça avec bonheur la biographie si honorable du peintre célèbre, son parent et son intime ami, dont, conséquemment, il pouvait faire, mieux que personne, l'énumération d'admirables tableaux livrés au public.

Sa position à la Faculté des sciences combla ses désirs sous plusieurs rapports et particulièrement en ce sens qu'ayant

Digitized by Google

pendant bien des années mené une vie sédentaire devenue préjudiciable à sa santé, il fit dès-lors d'agréables voyages dans divers départements, notamment en Algérie, ayant eu à se joindre aux professeurs de la Faculté quand ils faisaient leurs tournées pour examiner les aspirants au baccalauréat.

Dieu ne permit pas qu'il fut longtemps dans cette position si conforme à ses goûts. Frappé d'une attaque foudroyante d'apoplexie, la nuit du 30 octobre 1856, il y succomba le vendredi 31.

Ses obséques eurent lieu le jour suivant. Tous les membres, actifs et honoraires, de la Société de statistique, auxquels se joignirent des amis et des élèves, en grand nombre, accompagnèrent ses restes inanimés au champ du repos, et, à voir cet immense cortège si triste et si recueilli, on se persuadait aisément que Marseille venait de perdre un bon citoyen. Nous en fûmes particulièrement affligé, car AUDOUARD fut l'un de nos meilleurs amis.

Cette perte fut surtout fort sensible à Mme AUDOUARD dont la douleur était d'autant plus vive qu'elle avait été causée par une séparation si soudaine. Il était, toutefois, consolant de penser qu'ayant rempli constamment ses devoirs religieux, le défunt avait mérité de jouir de la béatitude éternelle. Un fils unique, M. Eugène AUDOUARD, était aussi pour sa digne mère, un grand sujet de consolation, parce qu'ayant hérité des vertus de ses parents, il a donné, jeune encore, de belles espérances. Il en a déjà réalisé qui l'ont fait apprécier et comme sa place est marquée à la Société de statistique, un tel collaborateur dédommagera celle-ci de la privation de celui qu'elle a beaucoup aimé et estimé, et qu'elle regrettera toujours.

DE SALVANDY . . . . Narcisse-Achille de SALVANDY naquit, le 11 juin 1795, à Condom, département du Gers.

Digitized by Google

Son père, d'origine irlandaise, obligé, comme cadet de famille, d'embrasser la carrière ecclésiastique, s'empressa de la quitter dès que la révolution française éclata. Il était alors simple séminariste et ne tarda pas à se marier ; il prit pour femme une demoiselle dont la famille voulait qu'elle se fit religieuse, mais qui n'était encore au couvent que pour terminer son éducation, c'est-à-dire qu'elle n'avait fait aucun vœu, ni même pris le voile.

Ils n'avaient, l'un et l'autre, pour toute richesse, que quelques meubles précieux, reste de leur patrimoine opulent détruit par la tempête à laquelle le pays fut si longtemps exposé.

Dans l'espoir qu'à Paris ils trouveraient à ajouter à leurs moyens insuffisants, ils s'y rendirent, mirent en location des appartements qu'ils avaient orné de leur beau mobilier et ouvrirent une pension bourgeoise. Ce fut alors que l'éducation du jeune Narcisse-Achille, commencée depuis quelques années, fut surtout avancée ; l'intelligence de cet enfant, ses reparties spirituelles, ses espièglerie, son enjouement, tout le fit chérir de son père qui fut son premier précepteur, mais qui avait une si grande faiblesse pour lui, qu'il lui laissait faire toutes ses volontés.

Aussi, nullement retenu par la modestie, parlait-il hardiment de tout et sur tout ; il est vrai qu'il avait déjà puisé dans les livres bien des connaissances, et n'avait pas peu retenu. Si ses raisonnements ne déplaisaient pas, ils l'exposaient à des remontrances, et un jour, en présence de plusieurs habitués d'un café qu'il fréquentait avec son père, il reçut une leçon qui le déconcerta, parce qu'elle fut faite avec douceur et convenance par un homme estimé, le conservateur de la bibliothèque de Ste-Geneviève, qui lui reprocha la prétention de vouloir en apprendre à des vieillards qu'il devait, au contraire, écouter pour sa propre instruction. La leçon fut suivie du conseil d'aller étudier

Digitized by Google

dans un établissement consacré à l'enseignement public, au lieu de venir, à son âge, pérorer dans un café.

M. Salvandy père écouta ce discours avec plaisir, parce qu'il en comprit l'a-propos, et prit la résolution de faire des démarches pour obtenir une bourse à son fils qui venait d'accomplir sa douzième année. Il s'adressa donc à Cambacerès, avec qui il avait eu jadis des relations intimes et qui lui fit espérer ce qu'il sollicitait.

Toutefois son attente se prolongeant, il frappa à la porte de M. de Fontanes, grand maître de l'Université, et M. de Wailly, proviseur du Lycée Napoléon, y admit provisoirement Narcisse-Achille dont la nomination fut bientôt confirmée par M. le ministre.

A peine notre jeune lycéen eût-il revêtu son costume, qu'il courut chez le bibliothécaire de Ste-Geneviève, M. Faucon, pour lui exprimer sa gratitude et lui montrer que loin d'avoir été choqué de ses paroles, il les avait accueillies comme de salutaires conseils. Ne donna-t-il pas là une fait preuve de l'excellence de son cœur ?

Pendant cinq ans qu'il fut au Lycée, il se distingua par son application à tous ses devoirs, quoique sa vivacité l'eut fait passer pour l'un des élèves peu disciplinés.

On n'ignore pas que la jeunesse animée d'un véritable patriotisme, lisait avec enthousiasme les bulletins de cette grande armée qui, ayant marché de victoire en victoire, fit trembler le monde entier et concourut à le civiliser. Le génie qui la conduisit au champ de la gloire, si digne de commander aux vaillants soldats qui la composaient, en ce qu'il avait le don de les électriser par ses vertus guerrières, était l'idole de l'époque.

Narcisse-Achille fut du nombre des jeunes gens qui l'admirèrent le plus et qui, chaque fois que de nouveaux lauriers avaient été cueillis, brûlaient du désir de pouvoir concourir un jour à de semblables triomphes. Une circonstance se

Digitized by Google

présenta qui lui fit anticiper son entrée dans les rangs de l'armée: Ne pouvant se faire à l'idée de nos revers commencés dès la désastreuse retraite de Moscou et ne voyant plus, conséquemment, paraitre de ces buletins glorieux qu'il avait été charmé de lire, il s'avisa d'en composer un apocryphe, où il annonça une bataille sanglante gagnée par les Français sur les bords de l'Oder. La lecture, faite en plein réfectoire, de ce bulletin, fut vivement applaudie. Mais le proviseur qui tout d'abord, s'était également réjoui d'un pareil succès, ne sachant d'où en était venue la nouvelle, et soupçonnant qu'elle était fabriquée à plaisir, prit de suite des informations et s'assura qu'il sagissait d'un canard donné par l'un de ses élèves; il les réunit donc tous et invita le coupable à se faire connaitre. Ce fut SALVANDY qui se présenta.

Envain chercha-t-il à se justifier, une punition exemplaire lui fut infligée. Mais il parvint à s'y soustraire, en s'évadant du Lycée, et quoiqu'il n'eut point achevé ses études, il en ajourna la continuation, dominé qu'il était par la pensée de servir immédiatement le pays comme combattant; il s'enrola dans les gardes d'honneur et déjà dès le commencement de mai 1813, il était sous les drapeaux de la grande armée. En une année ou environ seulement, il fut successivement nommé brigadier, maréchal des logis, sous-lieutenant, fut blessé plusieurs fois au mémorablé combat de Brienne, et décoré par l'Empereur lui-même, le 6 avril 1814, à Fontainebleau.

Qui n'entrevoit qu'avec de si belles dispositions, il eut fait de grands et rapides progrès dans la carrière des armes, si NAPOLEON n'eut pas cessé de présider aux grandes destinées de l'Empire! Mais que de belles espérances son abdication en avril 1814 ne détruisit-elle pas!

Cependant le brave SALVANDY fut, sur sa demande, admis dans la compagnie des mousquetaires noirs, attachée à la

Digitized by Google

maison de Louis XVIII. Tout en continuant ainsi ses services militaires, il fit sa philosophie au collège de Henri IV, l'ex-lycée-Napoléon, et suivit les cours de l'Ecole de droit de Paris, sur les registres de laquelle il s'était fait inscrire pour exercer au besoin une nouvelle profession honorable.

Il est une chose dont il sera, comme il l'a été, loué par tout biographe ayant un cœur français, c'est l'ardeur avec laquelle, bien que s'étant montré tout dévoué au nouveau gouvernement, il défendit avec sa plume les vieux débris des armées impériales, indignement attaqués par des pamphlétaires royalistes qui, en s'attachant à déshonorer de nobles défenseurs de la patrie, ne s'apercevaient pas qu'ils se flétrissaient eux-mêmes.

Il fit notamment une grande sensation par la brochure intitulée : la *Coalition et la France ;* elle avait été rédigée sous l'influence d'une indignation profonde que lui inspirèrent les traités de 1815, triste conséquence de la bataille de Waterloo. Tous les Français, pénétrés de l'esprit national, ne pouvaient qu'applaudir à un écrit qui respirait cet esprit d'une manière si remarquable. L'exagération, pour ne pas dire plus, des prétentions des alliés, y fut exposée clairement, et il resta bien démontré qu'ils avaient étrangement abusé de leur position.

Piqués au vif par cette brochure, ils la firent saisir et voulurent que l'auteur fut sévèrement puni. Celui-ci, loin d'être intimidé par leurs manifestations, leur notifia un acte sur papier timbré pour faire lever la saisie et les assigna devant la justice, au cas où ils ne se conformeraient pas à sa signification. Il n'en fallait pas d'avantage pour soulever contre lui les foudres de la Sainte alliance; on fut d'avis qu'il fallait le passer par les armes.

Son courage ne se démentit pas un seul instant ; au lieu de fuir, comme on le lui conseilla, il affronta sans crainte les vengeances dont il était menacé. Aussi, c'était fait de lui,

Digitized by Google

sans la fermeté du gouvernement qui obtint des souverains alliés le désistement de leur poursuite. Il est vrai que le duc de RICHELIEU, alors ministre, avait fait comprendre à SALVANDY, l'indispensable nécessité de retirer son opposition. Il fut plus tard récompensé de cette condescendance et de son courage, par la nomination de maître des requêtes au Conseil d'Etat. Il avait été déjà élu capitaine-adjudant-major dans la légion de la Manche; il conserva quelque temps ces deux titres, et lorsqu'il s'en démit, ce fut de son propre mouvement.

Appelé plus tard à faire partie du corps royal d'Etat-major, en sa qualité de capitaine, il ne tarda pas à s'en démettre également. D'un autre côté étant, à diverses reprises, entré au Conseil d'Etat, il en sortit volontairement et ces démissions successives, données à son détriment, le furent pour être tout à fait indépendant alors qu'il lui eût répugné d'être complice d'actes qui lui parurent compromettre les intérêts de la France.

Ce serait ici le lieu de le suivre pendant tout le temps qu'il joua le rôle d'homme politique, de littérateur, etc. Mais bien qu'il incombe à la Statistique d'annoter et de signaler tous les faits se rattachant aux biographies qu'elle entreprend, que dirions-nous qui n'eut été raconté de sa conduite, comme publiciste, diplomate, homme d'Etat, dans différentes notices dont il a été l'objet. Ses actes, ses écrits ayant été appréciés, et de diverses manières, nous n'entreprendrons pas par cela même de les passer ici tous en revue et de les analyser; nous nous permettrons seulement de nous arrêter sur quelques-uns de ceux qui se lient plus particulièrement à nos études.

Commençons par une courte nomenclature des productions à peu près dans l'ordre qu'elles ont été publiées; SALVANDY fit paraître, en 1819, une brochure sous ce titre : *Vues politiques, Dangers de la situation présente*; il y défendait le système électoral.

Digitized by Google

En 1823, *Don Alonzo, ou l'Espagne, histoire contemporaine* (1), deux volumes, dont il a été publié plusieurs éditions ; ouvrage qui, considéré comme un roman, a été par cela seul, beaucoup critiqué, mais qui est moins un roman qu'une protestation politique.

En 1827, (époque où la censure l'empêcha d'écrire dans les journaux) les brochures dont voici les titres : *Lettres à M. le Rédacteur du Journal des Débats* (qui contiennent de remarquables documents historiques) — *Insolence de la censure* (titre qui seul fait comprendre l'esprit dans lequel cette brochure a été rédigée) — *Islaor ou le Barde* (considéré aussi comme un roman, mais qui, au fond, est seulement une conception politique contre M. de Villèle.) — *Le Ministère et la France.* — *L'ancien ministère et le nouveau règne,* — *La vérité sur les marchés Ouvrard*, (brochures qui ne contribuèrent pas peu à la chute du ministère). — *Histoire de Pologne avant et sous le Roi Jean Sobieski*, (histoire où sont parfaitement tracés les rapports qui existent entre les caractères des peuples, français et polonais, leurs constantes sympathies, etc.)

(1) Cet ouvrage fut composé à l'occasion d'un voyage que Salvandy fit en Espagne, en 1820, afin d'y voir de près ce qui s'y passait alors quant à la politique.

A son retour, en 1821, il épousa Mademoiseille Feray, fille du grand industriel de ce nom à Chantemerle, près d'Essonne, et petite-fille d'Oberkampf, celèbre fondateur des manufactures des toiles peintes à Jouy.

On s'est partout accordé à faire l'éloge de Madame de Salvandy dont l'excellence du cœur, l'esprit de charité, l'affabilité se sont revelés, pendant le règne du choléra, en 1832, et dans toutes les occasions qu'elle eut de soulager des malheureux. Cette pieuse dame qui fit tout le bien qui lui fut possible, contribua au succès des salles d'asile, etc., mourut en 1845.

Digitized by Google

En 1831, *Seize mois ou la révolution et les révolutionnaires* (brochure dans laquelle l'auteur conseillait, comme moyen de prévenir la chute du gouvernement de juillet, de s'appuyer sur l'aristocratie de la branche aînée et sur le clergé, soutenait l'hérédité de la pairie, désapprouvait la loi sur la garde nationale, etc.

En 1832, *Vingt mois, Paris, Nantes et la session* (contre le ministère du 11 octobre, l'état de siège, les abus de la juridiction militaire, mais où il est parlé en faveur de l'amnistie.)

Ajoutons que SALVANDY collabora pendant quatre ans au *Journal des Débats* et qu'il consigna, dans le *Dictionnaire de la Conversation*, les biographies de BARNAVE, CATON d'Uttique et NAPOLÉON.

Ils ne sont pas tous là les travaux sortis de la plume de SALVANDY; nous aurions encore à mentionner, s'il le fallait, et que cela nous fut possible, d'excellents rapports, etc., pendant qu'il remplit ses devoirs de membre de la Chambre des députés où l'envoyèrent plusieurs colléges; de remarquables discours prononcés à l'Académie française qui le reçut membre le 21 avril 1836; des communications plus ou moins importantes, faites probablement à des Sociétés savantes dont nous supposons qu'il devait être membre, ce que les biographes n'ont pas dit; ils n'ont parlé que de son admission dans la Société des gens de lettres, qui l'appela bientôt au fauteuil de la présidence.

N'aurait-il pas dû être l'un des membres d'élite de tous les corps scientifiqnes, littéraires et artistiques, lui qui les protégea avec tant de sollicitude. La Société de statistique de Marseille s'empressa, sur notre proposition, de reconnaître, le 3 décembre 1846, par un diplôme de membre honoraire l'intérêt qu'il prenait envers les Sociétés savantes. Il accepta avec empressement cet honneur et dit qu'il était flatté de compter parmi les membres de notre compagnie.

Digitized by Google

Il était alors pour la seconde fois, ministre de l'Instruction publique, grand maître de l'Université. Chaque fois il vivifia tout ce qui entrait dans le cadre de ses attributions.

Si la première fois, il ne fit pas tout ce qu'il avait conçu d'utile, c'est que la durée de son ministère (de 1837 à 1839) fut trop courte, mais, chargé de nouveau le 1er février 1845, de la direction du même ministère, il réalisa de belles conceptions.

Nous avons fait son éloge (Voyez page 452 et suivantes, tome 10, du Répertoire des travaux de notre Société,) lorsqu'il chercha par la publication d'un *Annuaire des Sociétés scientifiques et littéraires de la France*, à réunir leurs actes à son ministère et à les récompenser suivant leur importance. En un mot, aux deux époques où il fut ministre, il fit, pour nous servir des propres expressions de M. Arsène Houssaye, l'université plus pure et plus religieuse, sans toutefois tomber dans l'absolutisme catholique, il sut presque rallier ceux là même qui étaient les plus furieux adversaires de cette grande institution. Il se montra tout à la fois réformateur et créateur, ayant ébranché ce grand arbre de la science, trop souvent stérile, en même temps qu'il y ramenait la sève. On n'a eu qu'à louer sa sagesse dans l'esprit de réforme, sa haute intelligence des études dans l'esprit de création.

On sait qu'en vue de servir utilement les lettres et les beaux arts, il fonda l'Ecole française d'Athènes; qu'il créa aussi les Facultés des sciences de Besançon, les Facultés des lettres d'Aix et de Grenoble, etc. Mais pour raconter, en peu de mots, ce qui marqua notablement son entrée au ministère, disons avec l'auteur de sa biographie insérée dans la *Galerie des gens de lettres*, « qu'alors commence une ère nouvelle pour les lettres, les sciences et les arts. Savants, poètes, littérateurs, publicistes, sont justement honorés par le pouvoir, et de hautes distinctions les arrachent

Digitized by Google

au coupable oubli où les laissait un gouvernement issu de la presse. Une vive impulsion est partout donnée à l'instruction primaire, et l'enseignement public dans toutes ses branches est partout amélioré. »

« Une ordonnance, inspirée peut être par des conseils intimes, est rendue sur les salles d'asile ; les caisses d'épargne des instituteurs sont organisées par une ordonnance royale ; une autre ordonnance pourvoit au classement des colléges communaux ; la situation des maîtres d'études est améliorée, un avenir leur est assuré. Les colléges royaux reçoivent de notables développements, un concours est ouvert, l'élan est donné et l'excellence de cette innovation est attestée par un accroissement de deux mille pensionnaires.»

« La sollicitude du ministre s'étend également á l'instruction supérieure. Les cours de droit et de médecine sont réorganisés, l'enseignement supérieur est étendu aux grandes villes, des facultés et des chaires nouvelles sont créées et les hommes les plus éminents en sont nommés titulaires. . . . . »

En avançant qu'un tel ministre a bien mérité du pays par tout ce qu'il a entrepris et exécuté en vue de féconder l'esprit humain, qui oserait nous contredire ?

Certains aristarques ont ri du prix qu'il attachait aux titres, aux distinctions flatteuses qu'il avait reçus. Aurait-il été blâmable de s'en parer avec un noble orgueil quand il s'en était rendu si digne ? Sans doute, ceux-là seuls qui ont usurpé des décorations devraient les cacher.

Nous avons rapporté que Salvandy avait été décoré par l'Empereur lui-même pour ses services militaires, mais il lui fallait, pour porter la croix de chevalier de la légion-d'honneur, un brevet que les circonstances l'empêchèrent de recevoir de la dynastie impériale ; il l'obtint plus tard du gouvernement royal, mais non sans avoir acquis de nouveaux titres à la reconnaissance publique.

Digitized by Google

En 1829, il fut promu au grade d'officier de la légion-d'honneur pour avoir soutenu pendant trois mois à la Chambre des Pairs un Code militaire complet à l'élaboration duquel il avait beaucoup concouru. Huit ans après, il fut, presque en même temps qu'il entra dans l'Académie française, nommé commandeur de la légion d'honneur, et lors qu'il cessa d'être ministre, la première fois, le titre de grand officier de la légion-d'honneur lui fut décerné. Enfin, en 1841, appelé comme ambassadeur à représenter la France en Espagne, où il fut accueilli avec enthousiasme, il s'acquitta si dignement de son mandat (n'ayant pas voulu remettre ses lettres de créance à Espartero, régent, qui gouvernait alors de fait, mais à la reine qu'il défendit noblement), il fut récompensé, dans sa patrie, par la dignité de grand cordon de la légion-d'honneur, et il reçut du gouvernement espagnol la grand' croix de l'ordre de Charles III d'Espagne. La jeune Reine, Isabelle, reconnut aussi sa digne conduite diplomatique, en lui octroyant le titre de Comte.

Sa résistance à la prétention d'Espartero, l'avait fait revenir à Paris où étant resté quelque temps ambassadeur *in partibus*, et ayant été considéré par les Espagnols comme devant, s'il était chez eux, applanir des difficultés, il avait été le sujet d'une demande par laquelle ils avaient témoigné le désir de le voir retourner avec son titre dans la péninsule. Mais, vers la fin de 1843, il fut nommé à l'Ambassade près le roi de Sardaigne, et là aussi il reçut un brillant accueil.

Il était encore ministre de l'instruction publique, à la venue de la république de 1848, à laquelle il ne pensa pas à se rallier, étant essentiellement monarchique. Cependant son amour de la liberté qu'il ne confondait pas avec la démocratie (ce qu'il expliqua très bien dans une nouvelle édition, en 1849, de sa brochure *La Révolution et les révolutionnaires*), son entier dévouement à la royauté constitutionnelle, et même sa santé devenue chancelante l'éloignèrent

Digitized by Google

des affaires publiques. Mais il ne travailla pas moins, tant que cela dépendit de lui, dans le sens de ses principes.

Depuis longtemps, M. de SALVANDY portait à la région parotidienne droite une tumeur cancéreuse qui s'était progressivement et lentement accrue ; aucun chirurgien ne s'était soucié d'en entreprendre l'extirpation. Notre ami, le docteur BERTULUS, nous a raconté que M. Jules CLOQUET, notre éminent collègue, l'avait entretenu des impossibilités qu'il y avait dans une pareille opération.

Afin de cacher cette tumeur, M. de SALVANDY était obligé de porter les cheveux très longs. Mais il arriva un moment où l'illustre malade fut réduit à ne pouvoir plus se montrer ni à l'Académie française, ni dans le monde, et bien que nous ignorions les détails de sa fin, nous présumons qu'il succomba à la diathèse cancéreuse dont les médecins connaissent bien les phénomènes.

Ce fut le 15 décembre 1856 qu'il rendit le dernier soupir, à son château de Graveron, près la Commanderie (Eure), après avoir été administré par l'Evêque d'Evreux.

C'est maintenant qu'il est permis de soutenir que de bonnes et belles actions ont éternisé sa mémoire. Dire que tous les partis l'ont apprécié ; que le riche et le pauvre n'ont eu qu'à applaudir à ses actes de générosité et de justice ; que les savants l'ont honoré de leur estime, qu'il a excité, comme homme d'état, comme diplomate, l'admiration autant de l'étranger que de ses compatriotes ; qu'il s'est mis au rang des publicistes d'élite, des littérateurs distingués par sa franchise, son courage et sa fermeté, n'est-ce pas le louer selon ses mérites? Nous ne chercherons pas à appuyer ces assertions par des preuves authentiques, l'opinion publique s'étant prononcée. Nous terminerions donc ici notre notice, sans le besoins que nous éprouvons d'ajouter quelques mots dictés par la gratitude, pour avoir reçu de ce ministre juste, impartial et bienveillant un acceuil bien propre à nous

Digitized by Google

dédommager d'un préjudice que nous avait causé une personne haut placée. Nous sommes loin d'être porté par le ressentiment à dévoiler ici la conduite inqualifiable de cette personne ; nous ne nous dissimulons pas qu'elle n'a agi que sous l'influence de certains envieux, car, en bien des circonstances, elle nous avait témoigné son estime d'une manière non équivoque. Nous tenons seulement à produire un fait tendant à prouver que l'avenir des citoyens peut être fort compromis par de mauvaises notes émanées d'administrateurs abusant de leur pouvoir. Voici ce fait :

Le Congrès scientifique, ayant voulu reconnaître notre assiduité à ses travaux, demanda, à notre insu, pour nous, à M. le Ministre de l'instruction publique, la croix de la légion d'honneur. M. de Salvandy promit de nous la remettre lui-même, dans une séance du Congrès réuni à Marseille, en 1846, et dont nous étions le Secrétaire-général. Mais ayant consulté une autorité supérieure, il en reçut une réponse défavorable. Dès lors, il s'abstint de venir à Marseille.

Nous n'apprimes que quelque temps après ce qui s'était passé et nous fûmes engagé par une illustration qui nous honore de son amitié, à aller au ministère nous justifier des imputations dont on nous avait *charitablement* chargé.

Nous vîmes donc M. de Salvandy et nous lui dîmes tout d'abord : « On vous a écrit, M. le Ministre, que nous étions « le dernier des médecins de Marseille ; voici, en réponse, « une médaille d'or (et nous la lui présentâmes) qui nous a « été décernée en séance publique par la 1re Société médi- « cale de ma localité, et où sont gravés ces mots : La Société « Royale de Médecine de Marseille a son Président M. le « docteur P.-M. Roux, 13 septembre 1841. On a ajouté que « nous appartenions, il est vrai, à plusieurs Sociétés, mais « à des Sociétés de peu d'importance et dont tout le monde « pouvait faire partie. » Or, nous déroulâmes sous les yeux de Son Excellence une masse de titres attestant que nous appartenions à des académies de premier ordre, notamment

Digitized by Google

à l'Académie de médecine de France, dont on sait que le nombre des correspondants est infiniment petit !!!

Nous réfutâmes non moins victorieusement, une à une, d'autres assertions hasardées, et M. le Ministre qui nous avait écouté et regardé attentivement pendant tout le temps que dura notre exposé, manifesta l'opinion qu'il s'était formée de nos adversaires et de nous, en s'écriant : « *Je vois « ce que c'est. Croyez, Monsieur, que je suis tout disposé « à vous rendre justice et que je serai heureux de faire « quelque chose qui vous soit agréable.* » M. de SALVANDY accompagna ces paroles de démonstrations qui nous touchèrent le cœur et dont nous garderons un éternel souvenir. Sans la révolution de 1848, qui empêcha ce digne ministre d'accomplir sa promesse, il l'aurait réalisée.

Plus tard décoré comme ancien militaire, nous nous sommes énorgueilli d'une distinction qui, méritée sous bien des rapports, confondit nos détracteurs et nous n'eussions pas raconté une chose qui nous est personnelle, si nous n'avions dû trouver dans ce récit une occasion de rendre hommage à la noblesse de cœur et de sentiment d'un ministre vénéré.

DUFAUR de MONTFORT. . . . Jean-Baptiste-Jacques DUFAUR de MONTFORT était né le 2 septembre 1793, à Riscle, département du Gers. Après avoir reçu son éducation première sous le toit paternel, il commença et termina d'une manière brillante ses études classiques au Lycée impérial d'Orléans, d'où il sortit pour entrer à l'école militaire de St-Cyr. A l'âge de 17 ans, il était déjà officier et fit, comme lieutenant, les campagnes de 1812, 1813, 1814 et 1815, en Allemagne et en France. Prisonnier de guerre au siège de Wittemberg dans la nuit du 12 au 13 janvier 1814, il fut envoyé en Russie et ne rentra en France qu'à la paix.

Aide-de-camp du général Noguès qui commandait à Waterloo une brigade du Comte d'ERLON, il quitta le service au licenciement général de l'armée (il faisait alors partie de l'armée de la Loire) et entra dans les contributions indirectes

Digitized by Google

en 1816. Il parcourut avec une rare distinction les divers grades de cette administration et y ayant compté 24 ans de bons services, il reçut la croix de chevalier de la légion d'honneur. Déjà, en 1814, il en avait été jugé digne et signalé pour sa belle conduite au siège de Wittemberg.

En 1845, il fut appelé à l'importante place de directeur des contributions indirectes des Bouches-du-Rhône, et il l'occupa dignement jusques en 1851, époque à laquelle il fut admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite. Cette demande, il ne la fit qu'alors qu'il eut tenté en vain d'obtenir la réparation d'une grande injustice (1).

Retiré à Riscle, ses concitoyens l'appelèrent en 1852 à siéger au Conseil général de son département et l'Empereur le nomma Président de la Société de secours mutuels qu'il avait fondée dans sa ville natale.

Pendant les six années qu'il passa à Marseille, il s'attira l'estime de toutes les personnes les plus capables d'apprécier son mérite, et fut admiré par celles qui connurent ses éminentes qualités du cœur et de l'esprit. Nous qu'il honora de son amitié, nous avons regardé comme l'un des plus grands avantages que nous ait procuré le titre de Secrétaire perpétuel de la Société de statistique celui d'avoir été mis souvent en rapport avec cet homme parfait.

(1) Il nous écrivit, le 19 mars 1851, quelques mots qui exprimaient bien ses sentiments élevés; il nous disait: « Mon « bien cher Secrétaire perpétuel, je vais vous quitter, triste « exemple de l'instabilité des fonctions publiques par le temps « qui court. Un ordre supérieur m'envoie dans la Charente-« Inférieure, 2e classe. C'est là une disgrâce que la fierté de « mon caractère ne me permet pas de subir.

« Dans quelques jours je serai à Paris et si je n'obtiens pas « justice, j'insisterai pour avoir ma retraite. Il faut être sans « vergogne pour frapper ténébreusement, comme s'accomplis-« sent les mauvaises actions, un fonctionnaire qui compte 35 « années de grade supérieur dans les finances et 4 ans de ser-« vice en qualité d'officier sous l'Empire, mais qu'attendre de « l'état anormal dans lequel nous vivons?

« J'irai vous voir avant de quitter Marseille; j'éprouve le « besoin de vous dire que, quelque part que je me trouve, « le souvenir de votre bienveillante amitié aura la meilleure « place dans mon cœur. . . . »

Digitized by Google

Il fut reçu membre actif de cette Société, le 4 mars 1847, lui ayant présenté un travail intitulé : *une Visite au Château de Montaigne*, *le* 11 *juin* 1845 ; travail sur lequel M. Mortreuil fit un rapport des plus élogieux, en nous montrant l'auteur comme un littérateur distingué, et l'un des premiers statisticiens, en mesure, d'ailleurs, par sa haute position administrative de nous fournir des renseignements précieux. Dans sa reponse à des paroles de félicitation qui lui furent adressées le jour de sa réception, il promit autant de zèle que de bon vouloir et, certes, il tint parole.

Déjà, quatre mois après, il rendit supérieurement compte de considérations ayant la zoologie pour objet, et, nommé Vice-Président de la compagnie pour 1848, il prononça le jour de son installation un discours sur l'utilité de la Statistique et prouva qu'il était bien pénétré de son sujet, en démontrant clairement que faire de la Statistique, c'est recueillir des faits pour en déduire d'utiles conséquences ; c'est publier l'état de nos richesses territoriales afin que les populations éclairées, encouragées par l'exemple, puissent se lancer sans péril dans le champ du progrès, etc.

En 1849, il ouvrit, comme Président, la séance publique par un discours *sur la Statistique dans ses rapports avec l'histoire*, *la géographie et l'économie sociale.*

Mais ce qui attesta le plus qu'il était versé dans la science statistique, ce fut son mémoire ayant pour titre : *du Système financier de la France et de la Grande Bretagne depuis l'invasion romaine jusqu'à nos jours, avec une introduction sur les impôts et revenus des anciens.* Plein de faits intéressants et de pensées lumineuses, ce mémoire à la lecture duquel onze séances furent consacrées, parut devoir être bien vite publié, comme pouvant faire améliorer l'état du système financier du pays; il a été consigné dans le tome 13, page 33 et suivantes, des travaux de notre Société.

M. Dufaur de Montfort avait fait amplement ses preuves, il était mis au rang des notabilités de la Société de statistique. Aussi, en étant son Vice-Président, il fut porté par elle, le 4

Digitized by Google

mai 1848, candidat au titre de membre titulaire de l'Institut des provinces; titre que cet Institut, dans sa séance du 15 du même mois, tenue à Caen, lui conféra à l'unanimité. Sans doute il avait su gagner la confiance de ses collègues, et voilà pourquoi encore ils jettèrent les yeux sur lui, M. le Maire de Marseille ayant demandé à notre Société l'un de ses membres pour faire partie de la commission chargée de juger en 1850, les concurrents pour le prix Félix de Beaujour.

La Société l'ayant choisi pour rendre compte d'une solennité religieuse qui eut lieu, le 25 août 1848, en l'honneur de M. de Chateaubriant, il traça, à grands-traits, dans cette occasion, la biographie de l'écrivain célèbre.

Il intéressa aussi notre société par la relation de la fête agricole de Salon, le dimanche 15 septembre 1850. Nous avons dit de cette relation dans le procès-verbal de la séance du 3 octobre : « l'aimable et savant narrateur finit par faire justement remarquer que cette journée portera ses fruits, de nobles paroles s'étant fait entendre, et ayant été recueillies avec confiance par l'homme des champs, dans la personne de qui le travail de la terre a été honoré. »

Ses rapports étaient remarquables par un excellent esprit d'analyse, tels, par exemple, ceux qu'il fit sur trois ouvrages de M. Norbert Bonafous : Etudes sur l'Astrée; — sur Honoré d'Urfé, et le 3me, sur la vie de Politien. Ajoutons les rapports sur une notice concernant les expéditions du commerce de Marseille, — sur un travail ayant pour sujet la vapeur appliquée à la marine militaire.

Ajoutons aussi que, comme rapporteur d'une commission appelée à examiner la gestion du trésorier de la Société, il indiqua un mode de comptabilité plus exact et moins compliqué.

En fait de lectures, celle qu'il fit sur la République d'Andorre mérite d'être citée comme ayant servi à rectifier des erreurs historiques. Sa notice sur le chauffage et l'éclairage au gaz hydrogène obtenu par la décomposition de l'eau, fut accueillie également avec intérêt et on applaudit à la communication de renseignements très importants sur la

Digitized by Google

culture de la vigne et sur la consommation de ses produits dans le département des Bouches-du-Rhône.

Les discours qu'il prononça en montant au fauteuil de la présidence et en le quittant étaient bien pensés et élégamment écrits, comme ceux déjà lus dans d'autres séances. Ses paroles de félicitation adressées à des récipiendaires révélèrent de beaux sentiments. Ainsi, par exemple, il soutint avec raison que sans la paix, l'ordre et le travail, le commerce et l'agriculture deviennent impossibles, et le laboureur s'épuise en vain sur sa jachère comme l'artisan dans son atelier, tandis qu'avec ces conditions, la France doit se relever florissante, et le sol se couvrir des prodiges de l'industrie. Enfin, il a, étant Président, jeté des fleurs sur le tombeau de l'un de ses collègues.

Lorsqu'il changea de résidence la Société lui décerna le titre de membre honoraire, et ce fut le 3 avril 1851.

Raconterons-nous maintenant la conduite de M. Dufaur de Montfort dans les autres sociétés qui lui ouvrirent leurs portes : les Académies des sciences, belles-lettres et arts de Marseille et d'Aix, la Société littéraire de Lyon, celle des sciences et d'agriculture de Rochefort, les Sociétés d'agriculture et d'horticulture de Marseille? Nous le ferions volontiers pour plaire à nos lecteurs et nous procurer nous-mêmes une véritable satisfaction. Mais partout il joua un rôle si actif, qu'il produisit des travaux assez nombreux pour qu'ils ne pussent être compris tous avec quelques détails dans le cadre que nous nous sommes tracé.

Qu'il nous soit permis, néanmoins, de jeter un rapide coup-d'œil sur ses actes à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, dont il fut pendant deux ans membre titulaire, y ayant été admis le 10 mai 1849, par suite d'un rapport favorable sur un travail manuscrit qu'il avait présenté sous le titre de *Souvenirs des Pyrénées*. Il eut été reçu dans la séance publique d'avril 1850, mais sa réception fut ajournée parce qu'il avait été appelé alors à Paris pour y conférer avec la commission des boissons.

Digitized by Google

Il aimait tellement l'ordre en toutes choses que, frappé de la forme des billets de convocation de l'Académie, il demanda 1° qu'ils fussent convertis en lettres où seraient toujours indiqués (ce qui ne se faisait pas) les sujets à traiter en séance; 2° que ceux-ci fussent portés à la connaissance des académiciens au moins quatre jours d'avance. Cela fut adopté et s'exécute depuis.

Le récit qu'il fit d'une ascension au Pic du Midi (Hautes-Pyrénées), élevé de 3012 mètres au dessus de la mer et d'où on jouit d'une magnifique perspective jusqu'aux environs de Toulouse, fut écouté avec un intérêt toujours croissant.

On voit encore par un nouveau fragment qu'il lut de ses impressions de voyage, que ses descriptions étaient celles d'un homme d'imagination et de goût; il s'agit d'une caverne où il descendit le 14 octobre 1833. Un paysan de Figeac (Lot), creusant le sol de la vigne pour y courber un provin, aperçut à ses pieds la bouche d'un gouffre. Un soldat de l'Empire qui était là, y descendit le premier au moyen d'une corde de 35 mètres de longueur et de quelques chandelles, après s'être assuré que le fond était à sec. M. Dufaur de Montfort imita cet exemple qui fut suivi successivement par trois autres personnes courageuses.

La profondeur totale de ce gouffre était de 28 mètres, y compris les trois du vestibule ou partie supérieure. Le double rayon de la caverne, avait quatre mètres de longueur; des stalactites brillaient au plafond et aux parois de cette cavité souterraine. M. Dufaur de Montfort crut remarquer dans ces concrétions, une sorte de jeune femme, ayant une robe à longs plis argentés et tenant un enfant dans ses bras; on eut dit une ébauche naturelle de la Vierge.

Le séjour d'une heure dans cette caverne commençant d'incommoder les visiteurs, ils remontèrent, M. de Montfort le quatrième et l'ancien soldat le dernier. Leur retour au village fit du bruit et la *caverne* de Beauville, ainsi nommée du nom du propriétaire du sol, et dont l'orifice fut immédiatement refermé, est restée célèbre.

Digitized by Google

Comme M. Dufaur de Montfort entendait bien les affaires de finance, il fut appelé par l'Académie à examiner la comptabilité du trésorier, en 1850, et il la fit modifier.

Le 20 mars 1851, il informa le président qu'il était obligé de renoncer désormais aux travaux ordinaires de l'Académie et de demander son admission dans la classe des vétérans. La compagnie lui témoigna ses sentiments de sympathie en retour de ceux dont elle venait de recevoir l'expression et lui envoya même, à Paris, un extrait du procès-verbal où étaient manifestés les regrets de ses collègues sur le motif qui devait les priver de son excellente collaboration.

Nous ne saurions passer sous silence qu'il s'empressa d'adhérer à la XIVe session du Congrès scientifique de France, tenue à Marseille, en septembre 1846. Littérateur, historien, statisticien, comme il l'était, il eut très certainement été désigné comme l'un des savants les plus capables d'ajouter à l'éclat de cette session, dont il eut été conséquemment l'un des principaux fonctionnaires, s'il avait été alors membre de notre Société de statistique.

On n'a pas oublié que le Secrétaire perpétuel de celle-ci fut l'organisateur spécial du Congrès. Or, il aurait été heureux et aurait regardé comme une bonne fortune, d'admettre dans la Commission centrale ou du moins dans le Comité des adhésions, le très honoré Dufaur de Montfort s'il en eut connu à cette époque toutes les qualités.

Dufaur de Montfort fut mis en évidence par la part active qu'il prit aux travaux de la session. D'abord, il formula un appendice à des questions du programme, dans le but de faire consolider et conserver les monuments d'une utilité réelle. Il répondit ensuite par une lecture consignée dans le tome second (page 203) des Actes du Congrès, à la question ainsi conçue : *Le projet d'une langue universelle est-il ou non exécutable? Quels sont, s'ils existent, les moyens favorables à cette réalisation?*

Il lut aussi un mémoire inséré en entier dans le même tome (page 215) des Actes du Congrès pour résoudre la

Digitized by Google

question ainsi posée : *Concilier la répression de la mendicité et du vagabondage avec les devoirs qu'inspirent les sentiments d'humanité.*

Membre actif, depuis six mois, de la Société de statistique de Marseille, notre collègue l'aurait représentée à la xve session du Congrès, tenue à Tours en septembre 1847, s'il n'en avait été empêché par les exigences de ses fonctions administratives. Mais, désireux de conserver les rapports de confraternité littéraire avec le Congrès, il nous chargea de déposer sur le bureau de celui-ci, deux mémoires dont l'un répondit à la question proposée en ces termes : *du Crédit agricole, nécessité de diriger les capitaux vers l'agriculture pour en obtenir des améliorations ; voies et moyens d'exécution.* Nous suppléâmes l'auteur dans la lecture de cette réponse qui figure dans le tome premier (page 384) des Actes du Congrès de Tours; l'autre mémoire, contenu dans le tome second (page 339) des mêmes Actes, a pour sujet la solution de cette question : *Quelle est la limite qui sépare la langue d'Oil de la langue d'Oc?*

Dufaur de Montfort adhéra à d'autres Congrès que son goût pour les sciences et les lettres l'aurait porté à suivre exactement s'il l'avait pû.

En décembre 1851, neuf mois après avoir quitté Marseille, notre cher collègue nous écrivit de son château de Riscle (Gers) une lettre que nous conserverons toujours soigneusement dans notre lettrier et où, après nous avoir raconté des choses fort intéressantes, il exprimait le regret de ne plus être qu'en idée au sein de la Société de Statistique de Marseille. « Le confrère, ajoutait-il, que vous avez honoré d'une si précieuse sympathie, est aujourd'hui un campagnard tout préoccupé du soin de ses propriétés, trop longtemps souffrantes entre les mains d'un maître d'affaires. J'ai tant à corriger, à améliorer, qu'il ne m'a point été possible d'aborder d'autres travaux que ceux de la campagne.

« Au point de vue littéraire, je vis de souvenirs; heureusement ceux que j'ai emportés de Marseille sont nombreux

Digitized by Google

et au premier rang je place, les bonnes, les aimables relations que j'ai eues avec le . . . . »

Nous nous étions persuadés que, membre honoraire, il serait aussi zèlé que pendant qu'il fut membre actif. Malheureusement une grave affection du larynx, méconnue dès son invasion, s'opposa longtemps à la continuation de sa correspondance avec ses amis même les plus intimes, et nous apprimes bien tard que, dès 1854, son fils, M. Raymond, s'était démis de la place de percepteur des contributions directes pour soigner son digne père dont la santé inspirait déjà de vives appréhensions.

Ce qui nous fut raconté de cette maladie nous fit tout d'abord penser que l'issue en serait fâcheuse et ce pronostic ne fut que trop confirmé par une lettre à la date du 24 décembre 1856, qui nous annonça que le 21 de ce mois notre collègue avait été ravi à sa famille et à ses nombreux amis.

Sa mort fut celle d'un chrétien laissant à ses enfants l'exemple d'une vie pleine d'abnégation et de dévouement. L'affliction de la Société de Statistique de Marseille fut extrême en apprenant qu'elle était privée de l'un de ses membres honoraires d'élite, et, en notre particulier, nous fûmes dans une grande désolation, parce que personne ne sentit plus vivement que nous la perte d'un tel homme. Uni à lui par les liens d'une véritable amitié réciproque, nous n'avons pu nous consoler de son décès que par la pensée que son fils héritier de ses vertus, comme Madame Ernest de la Mothe d'Isault, sa fille, est l'un de nos plus honorables correspondants, depuis le 12 septembre 1850, et qu'ainsi le nom de Dufaur de Montfort, gravé à jamais dans notre cœur, restera longtemps inscrit, nous l'espérons du moins, sur le tableau des membres de notre société.

M. de Montfort était par sa mère, petit neveu de Dom Despaux, bénédictin, ancien supérieur de l'école de Sorrèze, qui devint sous l'Empire, inspecteur-général de l'Université. Il eut pour oncles le président Barris, une des lumières de la Cour de cassation et le tribun Tarrible, de très proches

Digitized by Google

liens de parenté l'unissaient à MM. LAPLAGNE, dont l'un fut ministre des finances et l'autre pair de France et Président de la Cour de cassation. L'un de ses frères, officier comme lui sous l'Empire, succomba aux fatigues de la guerre, et l'autre est mort procureur général à la Cour de Nimes, en 1844, des suites d'une chute de cheval.

GASSIER. . . . Hyacinthe-Veran-Hippolyte GASSIER, né à Cavaillon (Vaucluse), le 9 avril 1778, y reçut les principes d'une instruction élémentaire assez complète. Mais à l'âge qui réclamait des études supérieures, les phases les plus agitées de la Révolution française devaient les entraver.

Fils d'un médecin estimé de Cavaillon et le 3me de quatre frères dont le second (1) embrassa, comme lui, la même profession, sous la direction de leur père, il débuta dans la pratique de l'art médical à Gordes, où, à peine âgé de 21 ans, il se maria ; il n'y resta pas longtemps parce qu'il n'y trouva pas assez d'aliments à son activité ; il vint donc s'établir à Marseille qui lui offrait de nombreux avantages. D'abord, il y fut admis comme chirurgien des hôpitaux civils et militaires, et y profita des moyens qu'exigeait son instruction médicale non encore complète.

Cependant, comme il était sans fortune et que sa famille augmentait chaque année, le fruit de son travail ne lui eut bientôt pas suffi pour pourvoir à ses besoins, s'il n'avait été favorisé par une circonstance inattendue : la mort ayant enlevé à la ville d'Aubagne un médecin qui y jouissait de

(1) Le docteur Dominique-Agricol-Marie GASSIER, ancien chirurgien major, qui, aujourd'hui, âgé de 84 ans et infirme, est l'un des débris des armées de la République et de l'Empire, ayant fait plusieurs campagnes mémorables, telle que celle d'Egypte, et, pouvant, conséquemment, porter avec un noble orgueil sur sa poitrine, la médaille de Ste-Hélène, à côté de l'étoile de l'honneur.

Ami, médecin et compagnon d'armes de cet ancien militaire, nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour prolonger encore son existence si chère à sa digne épouse, à ses enfants alliés aux familles : de PÉSTIS, COULANT, existence chère aussi à ses confrères et aux personnes qui l'ont apprécié.

Digitized by Google

la plus haute confiance, Gassier fut pressé par les plus honorables habitants de cette localité de venir combler le vuide qui s'y faisait sentir. Il ne pouvait mieux faire que de se rendre à leurs instances, étant déjà dans l'embarras.

L'accueil que, dès son arrivée, il reçut de tout le monde, fut des plus flatteurs, et, en peu de temps, il eut des succès tels qu'il fut en position d'acquérir deux immeubles, bien qu'il eut dépensé beaucoup pour ses enfants.

Toutefois, en 1814, il retourna à Marseille, où l'appelaient ses affections et son goût pour l'étude. A cette époque, la France fatiguée par de longues agitations, ouvrait son cœur à l'espoir d'une paix encore plus longue; les esprits se tournaient vers la science. Le gouvernement favorisa ce mouvement et exigea dès lors plus de garanties de la part de ceux qui, en se vouant à l'exercice de la médecine, ont pour mission de protéger la santé publique.

Gassier se hatant de répondre à cette exigence, se fit, après de sérieuses études, recevoir bachelier es-lettres, titre qui devait précéder celui de docteur en médecine. Ce fut à la faculté de médecine de Montpellier, et le 21 avril 1817, qu'il prit le bonnet, ayant subi les examens d'usage, présenté et publiquement soutenu une dissertation intitulée: *Aperçu sur le rhumatisme en général.* Cette production qu'il dédia à son épouse comme un témoignage authentique de son affection et à son frère aîné (Bruno) pour lui exprimer sa reconnaissance de l'avoir secondé dans sa carrière, cette production, a été analysée dans l'exposé des travaux de la Société académique de médecine de Marseille, pendant les années 1817 et 1818; société dont il était membre titulaire depuis peu de temps après qu'elle fut fondée en 1813.

A son retour d'Aubagne, il s'était présenté au docteur Cauvière, dont la clientèle était considérable, et la réputation grande et brillante; il lui fit connaître qu'il avait besoin de travailler et partant d'être répandu, étant père d'une famille nombreuse et ne pouvant guères compter que sur les ressources provenant de l'exercice de sa profession.

Digitized by Google

Cauvière, si porté à rendre service à ses semblables et particulièrement à ses confrères, le patrona au point de lui faire une position assez avantageuse.

Cela était suffisant pour que Gassier se fixât définitivement à Marseille, où on le vit s'adonner avec un zèle ardent au culte de son art. Le temps assez long qu'il consacrait à la pratique ne l'empêchait pas de se livrer à la théorie, d'assister régulièrement aux séances des compagnies scientifiques dont il faisait partie et d'y apporter son tribut de lumières. Pour le prouver, nous n'aurions qu'à exhumer des comptes rendus de ces compagnies, ce qu'ils renferment de ses communications. Cela nous entraînerait loin, tandis qu'il nous est à peine donné d'exposer rapidement les titres de quelques-uns de ses principaux travaux.

A la Société académique de médecine de Marseille, il prit part à une foule de discussions intéressantes, fit deux rapports pleins d'intérêt sur deux thèses ayant pour sujet : l'une la cystocéle, l'autre la squirosarque ; il communiqua aussi plusieurs faits dignes d'attention: et d'abord, celui relatif aux effets de l'onguent mercuriel qui produisit chez un malade une salivation extraordinaire trois mois après sa guérison radicale, les glandes salivaires n'ayant offert, durant le traitement, aucun symptôme d'engorgement ni d'inflammation. Il produisit des observations sur une lésion de l'artère cubitale du bras droit, — sur l'extirpation avec succès d'une tumeur fongueuse de la grosseur d'un œuf de poule, sous la langue d'une femme — sur la guérison d'une syphilis invétérée— sur la guérison également d'une affection scorbutique devenue très intense, en quelques jours, et par le seul effet d'une cause morale triste, etc.

A la Société royale de médecine de Marseille il entra comme associé résidant, le 16 décembre 1826, après avoir présenté une observation de pemphigus phlyctenoïde, laquelle annonçait un praticien se tenant au courant de la science et sachant faire tourner au profit de ses malades de profondes connaissances théoriques; il fit part d'un rapport

Digitized by Google

par lui adressé à l'autorité sur des cas de choléra-morbus, émit son opinion sur la nature de cette terrible maladie, fit des remarques sur des vices de conformation, cita des faits en faveur de la potion du docteur Thiel contre la coqueluche, et, des discussions s'étant élevées sur différents sujets : la dothinenterie, la dysenterie, les gastro-entérites, la variole, l'essentialité, la localisation, la résistance vitale, etc., il présenta des considérations intéressantes.

Nommé membre titulaire de la même Société le 13 juin 1829, il continua de communiquer assidûment les résultats de son expérience et de ses méditations, il lut des observations sur une cyanose et une transposition du foie et de la rate, — sur des hydropisies guéries par les sudorifiques, — sur l'efficacité de la scille combinée avec la digitale dans plusieurs cas d'hydropisie; il parla d'une jeune femme qui, en lançant une pierre se fractura l'humérus presque au point où deux ans auparavant, une fracture avait eu lieu par une cause semblable, etc.

En 1849, son âge avancé lui faisant sentir le besoin du repos, il fit valoir ses droits pour obtenir (et il obtint) le titre de membre honoraire. Il était depuis le 17 mars 1844, membre honoraire aussi de notre Société de statistique, après en avoir été membre actif dès le 27 avril 1827, et s'être mis au rang des collaborateurs vraiment pénétrés de leurs devoirs. Dès cette année, il lut un mémoire sur un projet de promenade dans le voisinage de la plaine St-Michel, projet qui, probablement, fit concevoir la création de cette nouvelle ville appelée *Cité bergère*, et la construction de tant de maisons dans les terreins environnants. Il eut, comme membre de diverses commissions, à recueillir des matériaux sur la mendicité, à vérifier les comptes du trésorier, à s'occuper d'une statistique sur l'épidémie de variole qui régna, à Marseille, en 1828, à rendre compte de travaux intéressants, tels que ceux sur la fièvre jaune, par le docteur Chervin, dont il fut, ainsi que nous, l'intime ami.

Observateur attentif des faits, il en communiqua plusieurs

Digitized by Google

extraordinaires et quand on lui disait qu'ils paraissaient merveilleux ; il répondait justement que s'ils n'avaient pas présenté des phénomènes particuliers, il aurait cru inutile de les signaler. Il raconta que le 10 avril 1831 où le soleil était peu vif, on vit à Cavaillon, la soie filée et de couleur blanche devenir noire tout-à-coup ; ce qu'il attribua à l'état du soleil. Nous passons sous silence des lectures et rapports qui prouveraient, s'il le fallait, combien il aimait la science. Aussi, lorsque le Congrès scientifique de France se réunit à Marseille en 1846, il s'empressa d'y adhérer et il s'était constamment attaché à souscrire aux travaux publiés dans cette ville sur les sciences médicales ; il fut, par exemple, l'un des partisans de notre *Observateur*, le 1er journal de médecine qui ait paru en Provence.

Son dévouement à l'humanité et sa bienfaisance ont été appréciés : il reçut de la mairie de Marseille une médaille civique pour avoir, étant presque sexagenaire, prodigué, nuit et jour, des soins aux cholériques, pendant les épidémies de 1835 et 1837. Ajoutons qu'il fut l'un des premiers à entrer dans notre Comité médical des Bouches-du-Rhône, institution à la fois humanitaire et scientifique, et que, bien qu'il eut besoin de tous ses moyens, il sut en distraire une partie, en se faisant des privations, pour secourir les malheureux. Et pourrait-on citer un père meilleur que lui, un époux plus accompli ? Encore qu'il fut absorbé par le soin de sa clientelle, il éleva avec un admirable succès, les dix enfants qu'il eût, secondé qu'il fut, il est vrai, par une épouse exemplaire.

Vers l'année 1851, après avoir obtenu pour ses huit enfants survivants, (1), des établissements honorables, voulant réaliser les légitimes impulsions de son cœur, il demanda une paisible retraite à son pays natal.

(1) Cinq filles et trois garçons. Ceux-ci, dont deux docteurs en médecine sont établis au Brésil, ont auprès d'eux leur sœur

Digitized by Google

Comme nous ne pouvions supposer qu'un homme actif comme lui, s'était condamné à un repos absolu, nous cherchâmes à savoir ce qu'il avait fait à Cavaillon et notre honoré collègue, M. Valère-Martin, notable de cette ville, nous apprit que, là, administrateur des hospices, Gassier employa toutes les ressources de ses lumières et de son expérience à l'amélioration des maisons de charité placées sous sa surveillance et où plusieurs de ses idées utiles reçurent une féconde application. Le reste de son temps il le consacra aux soins de quelques malades auxquels il n'avait osé refuser les secours de son art, et ce fut en soignant la santé de l'un de ces privilégiés compatriotes que, trop prodigue de la sienne propre et oublieux des ménagements qu'il devait à son âge avancé, il contracta une fluxion de poitrine à laquelle il succomba le 21 décembre 1856, éclairé par le flambeau de la foi chrétienne, et emportant dans la tombe les regrets de ses concitoyens. L'aménité de son caractère, l'amabilité et la loyauté qui présidaient à ses relations ne pourraient laisser aucun doute sur la sincérité de ces regrets, si le concours imposant qui accompagna ses funérailles n'en eut offert un témoignage suffisant.

Voilà ce que fut et ce que fit H.-V.-H. Gassier, l'un de nos meilleurs amis.

ainée ; la sœur cadette est mariée à M. Barras, riche négociant de Marseille ; la troisième est l'épouse du général de Berthier de Grandry; la quatrième, celle de M. Chavagnac, directeur de l'hôpital militaire de Marseille, et la plus jeune charme, par sa tendresse filiale, les incommodités de la vieillesse de sa respectable mère : vieillesse qui serait des plus heureuses, sans une triste infirmité : la privation de la vue.

Si l'étendue de cette notice nous le permettait, nous tracerions un tableau magnifique, en étalant les brillantes qualités de cette famille augmentée de nombreux petits enfants et, qui, en se multipliant, conserve toutes ses beautés, au moral comme au physique.

Digitized by Google

D'HOMBRES. . . . Louis-Augustin baron d'Hombres, propriétaire-agriculteur, né à Alais (Gard), le 6 juin 1776, d'un père qui fut haut placé dans la magistrature, était, par sa mère, petit neveu des Boissier-de-Sauvages auxquels on sait combien les sciences physiques et naturelles sont redevables.

Il avait dix-sept ans quand il termina ses études au collège d'Alais, et alors on chercha à le soustraire au service militaire, en le confiant, comme apprenti, à un typographe qu'il quitta 7 ou 8 mois après pour remplir les fonctions d'adjudant aux convois militaires; place dont des fièvres continues le forcèrent de se démettre. Rétabli, il fut employé au ministère de la marine, et il suivit alors les cours du Lycée républicain et du Jardin des plantes.

Il retourna à Alais, en novembre 1796, et fit, en 1797, un voyage en Suisse, au terme duquel il épousa Mlle Victoire-Françoise de Firmas-Priés, de la famille des de Lacoddamine. C'est ici le lieu de dire que son père, lui et son fils restant dans la même maison, ayant un frère à Alais, il ajouta, pour avoir une adresse distincte, le nom de sa femme au sien et signa d'Hombres-Firmas.

Il demeura au sein de sa famille pour en prendre soin, jusques en 1801, époque où il se rendit en Angleterre et y fut admis dans l'intimité de beaucoup de savants.

De retour en août 1802, il se préoccupa de météorologie et de l'application du *galvanisme* au traitement de bien des maladies, ce qui le fit admettre parmi les membres non résidants de l'Académie de Nîmes, le 21 juillet 1805, et dès-lors jusqu'au 6 février 1856, jour où il devint membre de la Société impériale zoologique d'acclimatation, il fut successivement reçu membre honoraire, associé ou correspondant d'environ 90 Académies ou Sociétés scientifiques. Ces titres, notamment ceux de l'Institut de France et de l'Institut des Provinces, furent donnés pour reconnaître le vrai mérite justifié par la renommée et des travaux nombreux et variés; il étudia sans relâche et avec succès, pendant plus d'un demi siècle, la météorographie, l'hydrographie, la géologie, la conchyliologie, la botanique, la physiologie, l'économie rurale, l'archéologie. Ne soyons donc pas surpris s'il fut reçu docteur es-sciences, en octobre 1812.

En 1822, il publia une brochure intitulée : *Recueil de proverbes météorologiques et agronomiques*, in-8°. Il commença, en 1839, de réunir en un corps d'ouvrage ses mémoires ayant formé six volumes imprimés sous ce titre : *Recueil de mémoires et d'observations de physique, de météorologie, d'histoire naturelle et d'agriculture.*

Des productions de statistique, de technologie, d'archéologie,

Digitized by Google

et ses souvenirs de voyage ne pouvant être compris dans cette collection, il en fit deux volumes de *mélanges*.

Le 1er octobre 1810, reçu correspondant de la Société de statistique de Marseille, il communiqua tour à tour une notice sur la Grotte du chien auprès de Naples, grotte qu'il décrivit ainsi que des expériences constatant le gaz delètère qui s'y élève, la manière dont on y asphyxie les chiens, etc. — un rapport sur un pressoir portatif à huile, des notices biographiques, etc. Disons maintenant qu'il remplit les fonctions de Maire de St-Hippolyte de Caton pendant 9 ans, et, de 1818 à 1826, celles de maire d'Alais. Déjà le 20 septembre 1812, l'Empereur l'avait nommé par décret daté de Moscou, membre du Conseil d'arrondissement d'Alais.

Ses services et ses titres scientifiques lui firent octroyer le brevet de chevalier de la légion-d'honneur, le 19 novembre 1814. Il fut, en outre, mentionné honorablement par diverses sociétés et il obtint une médaille d'argent, ainsi que trois médailles d'or pour des travaux relatifs à l'agronomie. Une médaille de même valeur lui fut donnée par le duc de Toscane, à qui il avait fait hommage de ses œuvres. Il voyagea en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Piémont, en Italie où il se rendit le plus souvent à l'occasion des Congrès des savants italiens. A ces Congrès et à la plus part de ceux scientifiques de France, il figura parmi les dignitaires et il fut Secrétaire-général du Congrès de Nîmes.

Au retour de ses voyages, il examinait une grande correspondance qui, en son absence, lui avait apporté de nouveaux titres. Mais son âge avancé et des chagrins s'opposèrent à des excursions qui avaient pour lui tant d'attraits.

Le coup le plus sensible qu'il reçut, fut le décès, le 11 mars 1851, de son épouse dont les vertus la firent regretter de toutes les personnes qui l'avaient connue. Une chute que le baron d'Hombres fit sur le côté, le 18 mars 1856, altéra surtout sa santé; il fut réduit à rester presque constamment chez lui et alors il revit ses œuvres, médita sur son passé et dépouilla 43 lettres autographes de Linné au professeur Boissier-de-Sauvages, lettres qu'il devait publier. Il aura laissé ce soin à son fils M. le baron Charles d'Hombres, digne continuateur des travaux météorologiques de son père dont il a légué à la ville d'Alais une riche collection géologique et un beau cabinet de physique, que le Conseil municipal a fait placer dans une salle décorée d'un buste de d'Hombres-Firmas et nommée *Salle d'Hombres* afin de perpétuer un souvenir honorable pour le père et pour le fils.

Atteint d'une hydropisie, il y succomba le 5 mars 1857,

Digitized by Google

dans les sentiments du chrétien muni des secours de la religion, et après avoir fait un testament où, ayant réglé ce qu'il devait à sa famille, les pauvres ne furent pas oubliés.

A ses funérailles, un nombreux cortège composé de sa famille, de ses amis, de personnes de toutes les classes l'accompagna à sa dernière demeure. Là, M. le comte Emile de Retz paya un juste tribut d'éloges au savant qui s'était rendu si utile au pays, et le maire d'Alais mit en relief les services administratifs de son prédécesseur. On a ensuite célébré ses belles qualités et la Société de statistique de Marseille qui, par notre organe, vient de les retracer brièvement, en conservera toujours le souvenir.

BERTINI. . . . Bernardin Bertini, né le 19 septembre 1786, à Barge, province de Saluces, royaume de Sardaigne, fit ses premières études à Saluces et se distingua dans les classes de latinité; il s'adonna ensuite à l'étude de la médecine et avec tant d'ardeur qu'à peine âgé de 20 ans, il obtenait le grade académique le plus élevé.

Après deux années d'application à la pratique de la médecine, il fut exercer cet art à Paesana, où, en 1808, un tremblement de terre compromit ses jours, en faisant écrouler l'étage voisin d'une chambre pendant qu'il y dormait.

Nommé, en 1809, médecin des prisons, il en remplit les fonctions jusques en 1850, qu'il devint honoraire Déjà, en 1815, son aptitude et son zèle l'avaient fait charger du service médical des militaires, à la citadelle de Turin, puis, il avait été nommé médecin de l'hôpital de Saint-Maurice et admis aux examens pour l'agrégation. Sa thèse à cette occasion eut pour sujet l'air atmosphérique envisagé sous tous les points de vue pouvant intéresser le médecin.

Agrégé, en 1816, au Collége de la faculté de médecine, il en fut un membre très éclairé et très assidu, en 1833, l'un des conseillers, et, enfin, le président de 1840 à 1842.

Sa réputation de bon médecin praticien lui valut une nombreuse clientelle et fit réclamer ses services dans diverses institutions gouvernementales. Mis ainsi en demeure de recueillir des faits au profit de la science et de l'humanité, il les consigna dans les Annales universelles de médecine de Milan, dans le Répertoire médico-chirurgical de Turin, à la rédaction duquel il concourut, et enfin dans le Journal des sciences médicales de la même ville, dont il fut l'un des fondateurs, des directeurs et des principaux collaborateurs.

Un ouvrage qui lui fit grand honneur comme fruit d'immenses recherches, fut celui publié, en 1822, sous ce titre : *Idrologia minerale degli Stati Sardi.*

Digitized by Google

La seconde édition de cet ouvrage, imprimée en 1843, lui mérita la croix de chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare; il produisit sept brochures ayant pour sujet les statistiques nosologiques de l'hôpital St-Maurice et comprenant le mouvement des malades, etc., de 1821 à 1842.

Médecin de l'hôpital des carabiniers royaux, il continua ces observations cliniques de 1832 à 1850, époque où, devenu député, il fut médecin consultant de cet hôpital.

Il collabora à un périodique qui, sous le titre de *Lettres populaires*, puis sous celui de *Lettres de famille*, concourut à l'instruction et à l'éducation du peuple. Les articles tendant à détruire les erreurs et les préjugés du vulgaire sur les choses les plus ordinaires de la vie, constituent un cours d'hygiène publique qui mériterait d'être publié à part.

Bertini contribua aux travaux d'une commission chargée d'élucider des questions sur le goître et le crétinisme.

Familiarisé avec les langues latine, française, allemande, anglaise, et désireux de connaître les progrès des sciences médicales à l'étranger, il visita la France et l'Angleterre, puis l'Allemagne, et de toutes ces excursions il rapporta des découvertes, de nouveaux agents thérapeutiques qu'il s'empressa de communiquer à ses compatriotes. Son *voyage médical en Allemagne* donna une idée précise de l'état actuel de la médecine dans ce pays; il parla de la nécessité d'établir des chambres mortuaires et il en fit ouvrir à l'hôpital major de St-Maurice; il eut l'idée (en 1839) de créer à Turin une Société médicale de secours mutuels.

Il fut l'un des fondateurs de l'Académie royale de médecine et de chirurgie de Turin et la présida dès son origine; il en devint ensuite le trésorier jusques à la fin de ses jours. Sa présence aux Congrès scientifiques de France, d'Italie et de Belgique seconda son désir de constater et de recueillir chez les étrangers tout ce qui pourrait être profitable à la science et à sa patrie. Nous le connûmes à la session du Congrès de Lyon où, dès nos premiers entretiens, nous nous liâmes d'une étroite amitié, et nous étant retrouvés dans la plupart des autres sessions et dans quelques-unes du Congrès italien, nous l'avons vu accueilli partout avec les égards dont il était digne. Les suffrages de ses collègues d'une douzaine de sessions du Congrès scientifique de France, le portèrent à la vice-présidence générale et il présida plusieurs fois la section de médecine. Il exposa dans douze brochures l'histoire d'autant de Congrès scientifiques.

Plusieurs des premiers corps savants français, allemands, suisses, espagnols le reçurent, comme ceux de la peninsule italienne, membre honoraire ou correspondant. Ainsi, par

Digitized by Google

exemple, il devint correspondant de l'Académie de médecine de Paris, de l'Institut des provinces, etc.

La considération dont il fut environné en France, lui attira l'attention du gouvernement qui, en 1851, le fit officier de la légion-d'honneur; deux ans plus tard notre Société de statistique lui décerna, en séance publique, une médaille d'argent, grand module, pour reconnaître, outre une remarquable statistique des législatures du gouvernement sarde, des travaux statistiques faits pendant 2 fois qu'il fut membre du Conseil municipal de Turin et vice-syndic pour l'hygiène publique. Il fit prendre des précautions qui diminuèrent les cas d'hydrophobie très fréquents avant son administration ; il fit nommer un médecin sanitaire, améliora la santé publique et, à la fois juste et sévère, il maintint en vigueur les arrêtés municipaux sur la police.

Les mesures qu'il prescrivit, en 1854, à Turin, lorsque cette capitale fut envahie par le choléra, amoindrirent les ravages du fléau. Aussi, fut il promu au grade de commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare.

Ce qui prouve enfin combien il fut dans l'estime de ses compatriotes, c'est qu'il fut leur élu quatre fois à la Chambre des députés. Dès lors, il abandonna l'exercice de l'art médical, mais il ne l'oublia jamais, soutint dans le Parlement les intérêts des médecins, se montra digne membre de la Commission internationale de santé, etc., etc. Le gouvernement satisfait de sa belle conduite, le nomma membre supérieur des Conseils de statistique, de santé et de l'instruction publique.

Dans toutes ses charges gratuites, il poussa le zèle au point de négliger sa santé. Très affaibli par ses fatigues et une affection des voies digestives, il alla respirer l'air natal; à peine arrivé il s'alita mais conservant la tranquillité de son esprit, même quand le moment suprême s'approchait. D'ailleurs, soutenu par les sentiments religieux, il rendit, calme et résigné, son âme à Dieu, le 23 avril 1857.

Ainsi disparut de ce monde Bertini qui, a dit l'un de ses panégyristes, fit beaucoup de bien et ne fit du mal à personne. Aussi est on sûr que la terre lui est légère.

Très généreux, il fonda au Collège une place gratuite pour un enfant de Barge qui se consacrerait aux études de l'art médical; il légua dix mille lires à sa Société médicale de secours et trois mille à l'école des filles; il fit don de ses livres de médecine à l'Académie médico-chirurgicale de Turin.

En un mot, Bertini fut une célébrité du corps médical dont il s'attacha à améliorer la condition : nul ne comprit mieux que lui la dignité professionnelle et il fut une bonne

Digitized by Google

ortune pour les confrères qu'il honora de son amitié, pour es pauvres dont il était un véritable bienfaiteur et pour le ıonde scientifique qui recevait le tribut de ses lumières.

CATELIN. . . . Jean-Antoine-Firmin CATELIN, né à Toulon (Var), le 16 septembre 1788, reçut dans sa première enfance, une instruction aussi avancée qu'il était alors permis de lui donner.

Il fut embarqué tour à tour sur une vingtaine de bâtiments de l'Etat, navigua pendant plus de 17 ans dont 7 et 1/2 en paix et environ dix en guerre, en outre, employé à terre dans les ports durant 8 ans et 2 mois 1/2 ; total 25 ans 1/2 de service. Novice en 1801, il fut aspirant de 2me classe en 1807, aspirant de 1re classe en 1811, enseigne de vaisseau en 1812 et lieutenant de vaisseau en 1825.

En l'année 1803, de retour d'une campagne à St-Domingue, le vaisseau le *Duquesne*, sur lequel il était, fut pris à la suite d'un combat livré contre une division anglaise de 4 vaisseaux et de 2 frégates. Rendu à la France, il fit, de 1804 à 1805, une campagne sur la frégate la *Cornélie* et, de 1807 à 1808, il était embarqué sur le brick l'*Adonis* qui, en croisière sur les côtes, eut un engagement au port Maurice contre une frégate et un brick anglais.

En 1813 et le 22 décembre, dans un combat soutenu par la flute la *Baleine* contre une frégate anglaise, sur les côtes de l'île de Corse, il fut blessé à l'épaule gauche par un éclat d'obus. Le pansement fait, il retourna à son poste où il continua de faire remarquer sa bravoure. Le lendemain le navire ayant fait naufrage dans la rade de Calvi, offrit à CATELIN une nouvelle occasion de se signaler. Le sous-préfet de Calvi, témoin sur le rivage de ce qui se passait, rapporta que : « Ce brave jeune homme étant resté seul de tous les officiers au milieu des débris du bâtiment, que la violence de la tempête avait séparé en deux parties, dont l'une avait été engloutie, sourd aux instances que ses camarades et moi nous lui faisions de prendre terre, oubliant son propre salut pour ne songer qu'à celui des matelots qui étaient encore sur le bord, ne voulut désemparer qu'après les avoir vu tous hors du danger. Ce fut alors qu'il s'élança courageusement dans les flots et gagna le rivage à la nage au milieu des périls d'une mer en fureur. . . . . »

Puis CATELIN fut jusqu'en 1817 employé à la Direction du port de Toulon, ou activement à l'armée navale de ce port.

En 1818 et 1819, il participa à une reconnaissance hydrographique des côtes d'Italie, etc., servit dans la compagnie des élèves de la marine, et, de 1820 à 1823, appartint à divers bâtiments en croisière sur les côtes d'Espagne.

Digitized by Google

Attaché après la guerre de ce pays, à la station de Barcelonne comme commandant la goëlette la *Jacinthe*, et cela, de 1821 à 1825, il reçut, en 1824, l'autorisation de porter la croix d'or de chevalier de 1re classe de l'ordre de St-Ferdinand, que le Roi d'Espagne lui avait accordée pour sa conduite distinguée dans la dernière guerre de la péninsule.

Le 6 janvier 1825, un ouragan fit chavirer, à l'entrée du port de Barcelonne, une barque espagnole montée par trois hommes. C'était à la fin du jour, Catelin s'en aperçut, partit aussitôt sur un frêle canot, avec 4 matelots, fut au péril de sa vie, secourir les naufragés et en sauva deux.

Cet acte de dévouement fut applaudi par le peuple qui en avait été témoin; des journaux français et espagnols en retentirent; le Roi d'Espagne chargea le capitaine général de la Catalogne d'en remercier le héros que, du reste, le commandant des troupes françaises, à Barcelonne, s'empressa d'aller féliciter. On profita de cette circonstance pour faire recompenser ses services. Le Roi de France le nomma chevalier de la légion-d'honneur, le 30 janvier 1825, et lieutenant de vaisseau peu de temps après.

Il reçut aussi des félicitations 1° de la Chambre de commerce de Marseille, pour avoir secouru, en mars 1825, un navire appatenant à cette ville et sur le point de périr corps et biens; 2° du Ministre de la marine, pour des services non moins notables: les 4 et 5 décembre 1825, de violents coups de vent jettèrent sur les côtes de Cette, deux navires qui s'y brisèrent, et la tempête menaçait d'autres navires. Catelin sauva et ces navires ci et les naufragés.

Ayant étudié profondément l'art de naviguer et possédant celui d'enseigner, il fut, de 1826 à 1828, choisi pour commander la corvette la *Victorieuse* chargée de faire une campagne destinée à l'instruction des élèves de la marine.

On l'attacha à l'état-major général, à sa rentrée au port de Toulon, en 1818. Là ses lumières et l'activité avec laquelle il concourut aux préparatifs de l'expédition d'Alger furent remarquées par M. de Martinenq, contre-amiral, Préfet-maritime, dont il était aide-de-camp, et qui demanda pour lui, le 5 mai 1830, la croix de chevalier de St-Louis.

Le besoin de repos s'étant fait sentir, il sollicita sa retraite, l'obtint le 21 juin 1831, vint s'établir à Marseille et y prouva par son activité, que dans la vie civile, un militaire pouvait se rendre encore très utile au pays.

Son application à l'étude de la conchyliologie pour laquelle il était passionné, des travaux tendant aux progrès de l'art nautique, du commerce; ses dispositions à accueillir ou à faire adopter tous les genres d'améliorations lui firent de

Digitized by Google

nombreux amis, et l'Académie des sciences, etc., de Marseille lui décerna, le 13 juin 1829, le titre de membre titulaire.

Sans vouloir retracer avec détails ses travaux comme académicien, nous dirons qu'il communiqua ou fit des rapports pleins d'intérêt sur divers sujets, et d'abord sur l'installation d'une Ecole des mousses, à Marseille, pour la présidence de laquelle la Chambre de commerce, qui en avait adopté le plan, nomma M. Catelin son délégué, 2° sur un télégraphe de jour et de nuit; sur des brochures en Espagnol ayant pour objet des particularités géologiques de la Catalogne; sur un voyage au pic de Ténériffe; sur des objets d'administration intérieure; il lut une dissertation sur l'action des courants et les atterrissements du port de Marseille et des côtes de son voisinage; il décrivit ses voyages, et l'on applaudit à la relation de celui fait en 1848, en Suisse et au grand St-Bernard dont l'hospice, asile ouvert à la charité sur les Alpes, suggéra au narrateur, quant aux religieux qui y sont attachés, des remarques regardées justement comme puisées dans son cœur et honorant ses sentiments. Président, il ouvrit la séance publique de 1845, par un discours sur le percement de l'isthme de Panama et de celui de Suez.

Notre Société de statistique, à laquelle il soumit pour en devenir membre actif, une notice sur l'application de la vapeur aux bâtiments de guerre, lui accorda ce titre, le 1er août 1850. On le vit à l'œuvre, justifiant les éloges qu'il avait reçus; la Société eut recours à lui pour l'appréciation de ce qui était relatif à la navigation. Il rendit compte du loch compteur, du loch sondeur, d'une brochure sur les bateaux à vapeur à plates varangues; il lut un aperçu sur l'Histoire maritime de France, fut élu Président de la Société et prononça à la séance publique de 1853, un discours sur la statistique, etc.

N'oublions pas qu'il fit partie de la Commission de surveillance des bateaux à vapeur; que l'Intendance sanitaire de Marseille le compta longtemps et jusqu'au jour où elle fut supprimée, parmi ses membres les plus zélés; qu'ayant toujours fait marcher de front la science et la bienfaisance, il souscrivit au Congrès scientifique de Marseille, et que, présent à une réunion de l'Académie des sciences de Reims, il montra tant de savoir qu'un diplôme de membre correspondant lui fut décerné séance tenante comme un témoignage de satisfaction de l'Académie, et lorsqu'une Société de secours d'ouvriers vint lui offrir le titre d'associé, il l'accepta avec plaisir étant ami dévoué de la classe ouvrière.

Ce qui prouve encore son esprit de charité, c'est le rôle qu'il joua, dès 1845, comme administrateur de la Caisse

Digitized by Google

d'épargne des Bouches-du-Rhône, comme vice-président de son Conseil, de 1850 à 1854, époque où il fut président.

M. Honnorat prouva qu'il comprenait bien les intérêts de Marseille, en proposant, aux élections de 1851, M. Catelin, comme conseiller municipal. La nomination eut lieu, mais notre collègue fit valoir des motifs qui l'empêchaient d'accepter cette honorable distinction.

Voilà l'exposé succinct de sa biographie ; avant que nous la missions sous presse, M. Tempier, Secrétaire-perpétuel de l'Académie, en avait rédigé une avec le talent qui le distingue. Ajoutons que peu de jours après la séance d'avril 1857, encore sous le charme d'un rapport fait par Catelin à cette séance sur les wagons maritimes, notre Société apprit qu'il était en proie à une fièvre continue. Nous lui fîmes aussitôt une visite, et nous l'embrassâmes étant l'un de nos meilleurs amis. Hé quoi ! me dit-il, vous embrassez un cadavre ; il connaissait donc son état qui, pourtant, ne paraissait pas désespéré. Toutefois, le 7 mai 1857, jour de la séance mensuelle arriva la triste nouvelle qu'il avait cessé d'être dans la journée. La séance n'eût pas lieu ; la Société en deuil d'un bon collègue n'avait qu'à s'occuper des honneurs funèbres à lui rendre. Le lendemain 8, à cinq heures du soir, un nombreux cortège le suivait au champ du repos, notre Vice-Président jeta des fleurs sur sa tombe ainsi que le Président de l'Académie, le Vice-Président de la Caisse d'épargne, et on fut touché du discours d'adieu qu'un ouvrier prononça au nom de la Société de secours à laquelle Catelin était affilié.

La vie de ce collègue l'honore d'autant plus, qu'elle offre beaucoup d'exemples de vertus chrétiennes. Une foi profonde ne pouvait qu'adoucir ses derniers moments, surtout en considérant que son épouse, vrai modèle de piété, ne concourut pas peu, par ses saintes prières, à lui ouvrir les portes de l'éternité bienheureuse.

AUBERT. . . . Augustin Aubert, né à Marseille, le 23 janvier 1781, était fils unique d'un notaire qui, l'ayant destiné à la même profession, lui fit faire de bonnes études classiques. Cet enfant qui avait un goût décidé pour la peinture, entra à l'école de dessin de Marseille, dès sa réouverture en 1796, et, en 1802, il fut suivre à Paris d'excellents modèles. En 1804, il retourna, par raison de santé, dans son pays natal, et y donna des leçons de dessin.

Professeur sous M. Goubaud, Directeur de l'Ecole de dessin et du Musée de la ville, il lui succéda en 1810.

Parmi ses tableaux, la plus part tableaux d'église, celui

Digitized by Google

de *Noé à sa sortie de l'Arche*, envoyé à l'exposition publique à Paris, en 1807, lui valut une médaille d'or; M. P. AUTRAN, l'un des Secrétaires de l'Académie, a publié son éloge, donné des détails sur ses œuvres et dit ce quelles offrent de notable; il aurait pu ajouter qu'AUBERT fut reçu membre honoraire de notre Société de statistique, le 7 juin 1827. A la vérité, elle décerna ce titre, en principe, alors qu'elle crut devoir enrichir le tableau de ses membres des noms des chefs des établissements publics. Mais AUBERT ne participa à aucun de ses actes et il n'écrivit pas. Pourtant l'Académie applaudit à son discours de réception en 1812.

Son âge et des infirmités le forcèrent à se retirer en 1845, il s'établit à la campagne où sa santé s'affaiblit peu à peu et il mourut, le 5 novembre 1857, au Canet, près Marseille.

Son convoi fut modeste, parce que son décès ne fut connu que bien tard de l'Académie et de la Société de Statistique. On y vit, toutefois, plusieurs de ses bons élèves, et il n'a pas été oublié parmi les hommes dont la cité s'honore.

NAYRAL. . . . . Magloire-Jean NAYRAL aîné naquit à Castres (Tarn), le 24 octobre 1789, époque où s'élevait la tourmente révolutionnaire. Mais son éducation élémentaire fut soignée; il suivit à Castres, pendant deux ans, des cours de latin et de français, dans une institution secondaire, et il fut achever ses études à l'école de Soréze où son application au travail, aidée de ses dispositions naturelles, le fit écrivain élégant comme poète et prosateur, au point que, jeune encore, il obtint le diplôme de membre de *l'Athenée d'émulation*, après qu'il lui eut soumis deux bonnes pièces de vers. Son talent dans la musique fut aussi remarqué, et, à sa sortie de l'école, après 5 ans, il était apte, par son éducation professionnelle, à diriger une maison de commerce.

Négociant, de 1810 à 1830, il ne continua pas moins de cultiver la littérature et il inséra dans une feuille locale qui parut, en 1822, de bons articles sur différents sujets. Il en fit qu'il réunit en 4 volumes intitulés; *Biographie et chroniques castraises* et publiés de 1833 à 1837. Notre Société qui le comptait, depuis le 7 août 1834, parmi ses correspondants lui décerna, en 1840, une médaille d'honneur pour cet ouvrage dont le 4e volume contient la Statistique de Castres que nul n'avait étudié mieux que lui.

Dès qu'il cessa d'être négociant il fut nommé juge-de-paix et remplit honorablement ses fonctions pendant 28 ans.

On a encore de lui : *Mélanges et voyage à Royan*. — *Epitres ou discours sur divers sujets*. — *Odes et couplets* de circonstance et deux productions inédites: *La maladrerie*

Digitized by Google

de Barlats, roman historique. — *Un jeune homme comme il y en a tant*, tableau de circonstance.

La société littéraire et scientifique de Castres, qui date du 26 novembre 1856, nous a appris, au début de ses publications, que, l'un de ses fondateurs, Magloire NAYRAL, fut aussi l'un des premiers à lui payer son tribut académique. Il lut dans trois séances, sur des ouvrages mêlangés de prose et de vers, un travail qu'il appela une revue rapide mais complète des œuvres de quelque valeur. Enfin, il donna lecture d'une 1re lettre en prose et en vers, comme le prélude d'une collection de particularités par rapport aux hommes distingués qui les ont présentées.

Le mérite de Magloire NAYRAL fut apprécié. La Société archéologique et l'Académie des sciences de Toulouse, la Société philomatique de Perpignan, les Sociétés des sciences du Bas-Rhin, de Bordeaux, d'Agen, de Marseille, de Beauvoisis l'associèrent à leurs travaux et, en 1857, la Societé archeologique de Beziers le couronna, tandis que notre Société le mentionnait honorablement pour une Statistique des établissements charitables de Castres. Déjà l'Empereur l'avait honoré d'une médaille d'or pour un chant sur le baptême du prince impérial.

L'exactitude avec laquelle il répondit à l'appel de ces sociétés fut la même étant secrétaire du Comité supérieur d'instruction primaire, du Conseil municipal, du Comice agricole de Castres, membre du Conseil d'arrondissement, du Bureau d'administration du Collège, de la Commission de statistique cantonale, etc.

En avançant en âge, des infirmités qui duraient depuis longtemps, augmentèrent au point de lui causer de grandes souffrances, mais une maladie longue qui en fut en partie la conséquence, se termina par la mort, le 16 décembre 1857. M. A. COMBES, l'un de nos correspondants les plus estimables et Président de la Société littéraire, etc., de Castres, lisait peu de jours après à cette Société une Notice intéressante sur le défunt et nous apprit que la ville tout entière ayant bien senti la perte d'un homme si recommandable, s'était associée aux regrets d'une honorable famille.

MAGLIARI. . . . . Pierre MAGLIARI, né le 11 juillet 1783, à Casale, près Cozenza (Naples) reçut une bonne éducation, apprit les belles lettres, les mathematiques, la philosophie, et, à l'âge de 21 ans, il fut à Naples étudier la physique et la chimie, puis la théorie de l'art médical sous des maîtres célèbres, et suivit la pratique d'un praticien consommé.

Lauréat, en 1805, au concours de chirurgie de Salerne,

Digitized by Google

et, en 1806, à celui de Naples, il remporta le premier prix au concours de chirurgie militaire et fut, en 1817, élu chirurgien de l'hôpital des incurables.

L'un des fondateurs de l'Académie médico-chirurgicale de Naples, il en fut longtemps le Secrétaire-perpétuel. Dès 1824, correspondant de cette Académie, nous eûmes avec lui des relations amicales; il nous manifesta le désir de rédiger, ce qu'il fit de 1828 à 1852, un *Observateur médical*, comme nous lui en avions donné l'exemple en 1821.

Dans un mémoire imprimé à Naples sur le traitement de l'anevrisme, il parla des bons effets obtenus par l'application de la neige ou par la compression au dessus du tronc artériel et préconisa un compresseur de son invention.

En 1832, il fut l'un des auteurs d'une instruction sur la prophylaxie et la thérapeutique du choléra à l'usage des troupes royales, et il prépara des réglements sanitaires (il nous avait consulté pour cela): en 1848, il publia un projet d'organisation pour le service de santé des armées.

Il fit paraître ensuite trois brochures ayant pour sujet les éloges historiques de Severino, d'Amantea et de Cotugno. Il reçut le brevet de chevalier de l'ordre de Ferdinand et des diplômes de membre des Académies pontanienne, Coscutive, économique de Mélise, royale de médecine et des sciences etc., de Palerme, de celles de Florence, Livourne, Venise, Turin, Marseille, Anvers, Berlin, Rio-Janeiro, etc. Notre Société qui l'admit parmi ses correspondants, le 6 décembre 1832, mentionna honorablement ses travaux.

Dans ses dernières années, ayant obtenu sa retraite de deux hôpitaux, il passait avec bonheur la majeure partie de son temps à une campagne à Capodimonte. Ce fut alors qu'un bouton de mauvaise nature surgit à l'épaule gauche le faisant cruellement souffrir. Le mal s'aggravant Magliari recourut aux secours de la religion et mourut le 11 mars 1858. Il attendit ce moment comme l'aube de la céleste félicité. Sa fin fut donc celle d'un bon chrétien et il est encore consolant d'être sûr que sa mémoire ne périra jamais.

BRACHET..... Jean-Louis Brachet, né le 21 avril 1789, à Givors (Rhône) et mort à Lyon, le 10 avril 1858, a été l'un des hommes d'élite qui ont le plus fait pour l'avancement de la science et le bien des hommes. Nous aurions à composer des volumes pour mettre en évidence tout ce qu'il a entrepris et exécuté dans une période de près de six lustres. Mais si notre cadre est très circonscrit, nous y comprendrons au moins ce qu'offre de plus saillant une vie si pleine.

De 12 à 15 ans, il fit ses études préliminaires, puis il continua son éducation sous un ecclésiastique très instruit

Digitized by Google

qui lui inspira le goût des sciences physiques. A 17 ans, il entra à l'Hôtel-Dieu où il disséqua pendant quelques mois; il se rendit ensuite à Paris et y remporta au concours une place de chirurgien interne dans les hôpitaux.

Reçu docteur en médecine, en 1813, après cinq années d'internat et avoir soutenu une thèse intitulée : *Dissertation physiologique sur la cause du mouvement de dilatation du cœur*, il fut presque en même temps appelé à la place de chirurgien adjoint à l'Hôtel-Dieu où régnait alors le typhus. Il le brava pour en faire une étude approfondie et se dévouer au traitement de ceux qui en étaient atteints.

En 1814, il fut, sur la recommandation des Dupuytren, des Larrey, attaché à Napoléon 1er en qualité de chirurgien, mais s'étant rendu à Fontainebleau pour accompagner le grand homme à l'île d'Elbe, il fut lui-même attaqué du typhus dont il guérit miraculeusement.

Ayant à peine ressaisi ses forces, au sein de sa famille, il concourut pour une place de chirurgien interne à l'Hôtel-Dieu de Lyon, il l'obtint et se trouva ainsi en position de poursuivre avec ardeur et succès ses études de prédilection, c'est-à-dire celles ayant pour sujet la physiologie expérimentale et l'anatomie pathologique.

A sa sortie des hôpitaux, il se fixa à Lyon, y gagna la confiance publique et, nommé médecin des prisons, il parvint par voie du concours, à la place de professeur de l'école de médecine de Lyon et à celle de médecin de l'Hôtel-Dieu.

Dès 1818, commencèrent ses publications au nombre de plus d'une cinquantaine, et parmi lesquelles, outre une statistique de son pays natal, laquelle lui fit décerner le titre de membre correspondant de notre compagnie on distingue les ouvrages suivants : *Recherches expérimentales sur les fonctions du système nerveux ganglionnaire. — Traité pratique des convulsions dans l'enfance.—Observations et réflexions sur l'emploi de l'opium à haute dose dans le rhumatisme. — Traité complet de l'hypocondrie, — de l'hystérie. —de la colique de plomb.—Théorie de l'inflammation. — Physiologie élementaire de l'homme, etc.*

Ses principaux travaux lui ont fait décerner dix prix, deux à l'Institut de France, deux à l'Académie impériale de médecine, un à la Société de médecine de Paris, — au cercle médical, — à la Société de médecine pratique, — à l'Académie des sciences de Lyon, — à celle de Toulouse. — à la Société de médecine de Bordeaux. La croix d'honneur vint aussi trouver notre infatigable et savant collègue.

Son penchant au travail, son incessante application à s'acquitter de ses devoirs, à étudier partout ce qui pouvait et

Digitized by Google

accroître la somme de ses connaissances, et concourir aux progrès de la science en général, le firent rechercher de beaucoup de corps savants, et ceux-ci n'eurent qu'à applaudir à l'assiduité avec laquelle il leur communiqua ses actes.

Il présida la Société de médecine et l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Lyon; il était membre de l'Académie impériale de Paris, de celles de Vienne, de Turin et de l'Académie des sciences de Dijon, de la Société médico-pratique de Paris, des Sociétés médicales de Paris et de Lyon, des Sociétés de médecine de Berlin, Gœttingue, Copenhague, Hambourg, La Nouvelle-Orléans, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Besançon, etc., etc.

Comme il était versé dans la littérature médicale et bibliophile, il consacra une partie de ses loisirs à bouquiner, à faire l'acquisition des livres qui lui paraissaient avoir de la valeur et se fit ainsi une bibliothèque choisie de plus de 18,000 volumes qu'il autorisa ses collègues de consulter.

Cependant le peu de soin qu'il prenait de sa personne à un âge où les forces declinent d'autant plus que l'on néglige les preceptes de l'hygiène, et, par exemple, des veilles prolongées, une lésion lente des voies digestives, exasperée souvent par l'opium qu'il employait pour calmer ses douleurs et être ainsi à même de travailler sans relâche; tout cela tendait à dévancer le terme de sa vie. Mais ce qui acheva de ruiner sa santé, ce fut le décès d'un fils unique.

Brachet, après beaucoup d'hesitations, fit un voyage en Italie, sous le beau ciel de laquelle il espérait enrayer sa maladie, bien qu'il ne s'en dissimulât pas la gravité.

Arrivé à Marseille il vint chez nous et nous regretterons toujours qu'absent alors de cette ville, nous n'ayions pu voir un collègue avec lequel nous nous etions lies au Congrès scientifique de Lyon, en 1841, et qui etait intime des docteurs Chervin et Levrat-Perretton, deux de nos meilleurs amis.

La maladie de Brachet ayant empiré, il retourna à Lyon, où il rendit pure son âme à Dieu, oui pure. N'avait-il pas publié de bonnes *Réflexions sur l'action de l'âme dans les fonctions de l'homme* (in-8° 1858) et 14 ans plus tôt n'avait-il pas prononcé un discours sur la *Réfutation de l'opinion qui accuse les médecins d'athèisme et de matérialisme* (in-8° 1834)? D'ailleurs, ne s'est-il pas rendu facile le chemin du Ciel par des actes attestant de belles qualités morales ?

Excellent collègue, exempt de jalousie, d'un caractère doux, d'un commerce agréable, il amassait des richesses pour en faire profiter ses semblables; il soulagea bien des misères, légua sa bibliothéque à l'école de médecine de Lyon, ses ouvrages à distribuer en prix aux élèves studieux, la

Digitized by Google

majeure partie de son avoir à ses parents. Enfin, les pauvres participèrent à l'héritage et il a laissé une maison de campagne, pour servir de lieu de retraite à des confrères.

CONSOLAT. . . . Maximin-Dominique CONSOLAT naquit à Grasse (Var), le 4 août 1785; il fit avec succès ses études classiques au Collège de Draguignan, et se distingua surtout dans les mathématiques.

A l'âge de 15 ans il fut en Russie auprès de trois de ses oncles, négociants à Saint-Petersbourg, qui, depuis 1747, y avaient fondé la première maison de commerce en relation avec la France, maison dont M. CONSOLAT devint le directeur.

Après 23 ans de séjour en Russie, où, son aptitude commerciale et son noble caractère le rendirent cher aux étrangers autant qu'à ses compatriotes, il retourna à Marseille, se maria avec une cousine et quitta les affaires pour ne s'occuper que de choses utiles à son pays et aux malheureux.

A la venue de la révolution de 1830, d'abord directeur intérimaire des postes, puis adjoint au Maire de Marseille en août de cette année, il se montra administrateur habile, conciliant, juste, mais ferme, tel en un mot qu'il devait être dans ce temps de désordre; il fut nommé Maire de la cité le 12 septembre 1831. Dès son entrée en fonction, les émeutes qui étaient fréquentes, cesserent comme par enchantement.

Marseille affligée par le choléra en 1834, M. CONSOLAT ne négligea rien pour qu'elle fut convenablement secourue, et à une nouvelle invasion du fléau en 1835, il ne se dévoua pas moins. On le vit pour cela retourner promptement de Vichy où il était pour soigner sa santé. Aussi, quand il reçut la croix de chevalier de la légion-d'honneur en 1832 et celle d'officier en 1834, tout le monde dit : c'est justice.

Nommé membre honoraire de notre Société de statistique le 19 decembre 1833, il assista plusieurs fois à nos séances et nous encouragea par des témoignages de haute estime.

On l'a loué d'avoir été le promoteur du Canal de Marseille; il est sûr que l'on doit surtout à ses efforts persévérants l'achèvement de cette grande entreprise au milieu d'obstacles qui paraissaient insurmontables.

On a écrit que malgré ses services comme Maire de 1831 à 1843, il fut remplacé sans recevoir même une lettre d'avis.

Cette injustice dont il ne se plaignit jamais, dut aggraver une gastrite qui le minait; il en souffrit pendant près d'un an, sans qu'aucun changement n'eut lieu dans son caractère bon et bienfaisant, et ayant suivi les préceptes de l'Evangile, il mourut chrétiennement, le 29 juillet 1858, emportant dans un monde meilleur les regrets de ses nombreux amis, la gratitude de ses concitoyens et l'estime de tous.

Digitized by Google

—Passons maintenant à d'autres rapports : vous savez, MM. qu'aucun mémoire sur le dernier concours ouvert par la Société ne lui est parvenu. Nous n'avons donc à vous entretenir en premier lieu que des récompenses accordées à cinq membres correspondants : une médaille d'argent à M. l'abbé Magloire GIRAUD pour avoir joint à l'envoi d'un intéressant travail imprimé sur les archives paroissiales de la Cadière, une notice manuscrite sur 150 médailles.

Quatre mentions honorables, une à M. G. LEVRAT pour divers écrits dont deux brochures sur les causes de détérioration chez les coléoptères, etc., et sur le *driops femorata*. Une à M. HALLEZ d'HARROS pour un Manuel d'agriculture à l'usage des écoles rurales. Une à M. LAURENS pour avoir fait don régulièrement de plusieurs annuaires du Doubs. Une à M. le docteur VINGTRINIER, pour l'hommage de plusieurs travaux sur les systèmes pénitentiaires.

En second lieu vous avez continué d'encourager des industriels par des récompenses d'une valeur proportionnée à leurs services. Marseille, ville considérable par son commerce, l'est aussi par son industrie, puisqu'elle dépense pour ses operations le septième de la somme employée aux divers genres de fabrication de la France entière.

Deux industriels ont cherché à faire valoir les avantages de procédés employés à la combustion du gaz. Des expériences n'ont pas suffi pour vous disposer en faveur de l'un d'eux, et vous avez répondu à l'autre par un ajournement que commandait le manque de renseignements.

M. ARMAND-CARRETON a inventé un système de dallage en mosaïque, qui, comparé avec les systèmes en usage, vous a paru leur être supérieur. Vous avez accordé une médaille de bronze à l'inventeur, en lui promettant d'avantage quand son procedé aura été sanctionné par l'expérience.

Deux calligraphes se sont présentés : le jeune MAUREL, a, si l'on en juge par les spécimens qu'il a faits sous vos yeux, une aptitude naturelle qui ne demande qu'à être fécondée pour qu'il devienne un calligraphe hors ligne. Aussi, lui avez vous voté une médaille d'argent.

M. PAPI a fixé votre attention, en vous soumettant un Album et un Christ sur le modèle de LEBRUN. Ici, l'art a fait plus que la nature : à force d'un travail long et avec la pensée de se perfectionner, en fusionnant le dessin avec la calligraphie, M. PAPI est parvenu à tracer un grand nombre de planches illustrées prêtes à recevoir des modèles d'écriture, ou des états administratifs, commerciaux, etc.

M. PAPI a consacré une vingtaine d'années à son œuvre.

Digitized by Google

ayant exigé des sacrifices qui eussent découragé tout homme moins persévérant que lui : son Album, qu'il a dédié à la Chambre de commerce de Marseille, devait être lithographié. Toutefois, les deux premières planches n'ayant pas bien reproduit ses ébauches, il a eu recours à la gravure qui n'a pas peu augmenté ses dépenses. 17 planches ont été gravées, sur 70 dont l'Album doit se composer ; il formera une étude complète de belle écriture, de tout genre, avec l'ornementation dont elle est susceptible.

Persuadés qu'il convient d'encourager ceux qui s'appliquent à inspirer le goût de la calligraphie, vous avez accordé une médaille d'argent à M. A. Papi.

L'impression de divers ouvrages en langue arabe, par MM. Arnaud et Comp., typographes, à Marseille, a été regardée comme une œuvre d'intelligence plus que de spéculation.

Avant la conquête de l'Algérie, très-peu de personnes, en France, connaissaient les langues orientales. Mais depuis, on s'est insensiblement familiarisé avec l'Arabe. En présence de ce progrès, il y a une douzaine d'années qu'un Marseillais, déjà voué à l'industrie de l'imprimerie, appelé à se rendre en Egypte, comprit qu'une ère nouvelle pouvait s'ouvrir : il étudia les caractères arabes, les imprimeries orientales et revint dans sa patrie, assez sûr de lui-même pour entreprendre la publication du Dictionnaire de Dahdah. Cet homme, c'est M. Toinon fils, aujourd'hui prote d'une grande imprimerie à Paris, mais toujours (car il l'était déjà) associé de l'établissement Arnaud et Comp. Avant son départ pour la capitale, M. Toinon avait formé un intelligent compositeur, M. Castelin, encore actuellement l'un des associés de M. Arnaud. Grâce à cette réunion de capacités, on vint à bout de produire, en 1850, un Recueil d'anecdotes sur les Arabes.

Fiers, avec juste raison, de leurs succès artistiques, les

Digitized by Google

typographes associés se remirent à l'œuvre, sur un volume de plus de six cents pages, intitulé: le *Divan* (poésie) du Chalk Omar et Fared.

M. Arnaud, alors chef de l'établissement, était un collaborateur naturel. Chargé de la continuation de l'œuvre, il n'a pas failli à sa mission ; il vous a présenté le prospectus, en Arabe, d'un journal arabe, composé et imprimé en Arabe dans son imprimerie. Ce journal qui sera politique, littéraire et commercial, portera chez les populations indigènes de l'Algérie, l'esprit de nos institutions, de notre grandeur, de notre civilisation, etc.

Sans vouloir ajouter aux titres qui justifient les éloges donnés à l'imprimerie-Arnaud et Comp., nous nous plaisons à dire un mot de l'impression sur trois couleurs, d'étiquettes destinées aux boites d'allumettes en cire, et dont le tirage dépasse, à Marseille, six millions par an; ce qui est encore assez notable, comme industrie locale. D'après ces différentes considérations, vous avez décerné une médaille d'argent à MM. Arnaud et Comp.

Des expériences faites en présence d'hommes sérieux ne permettent plus de douter de la vertu insecticide de la poudre-Bouvarel, toutes les fois qu'on l'utilise d'une manière convenable. La propriété qu'elle a de détruire instantanément les insectes qui pullulent dans les casernes, les hôpitaux, les prisons et autres lieux où se trouvent agglomérées nombre de personnes, etc., est sans contredit une utile découverte, d'autant plus qu'elle détruit la vermine sans nuire à la santé de l'homme et quelle offre encore des avantages à l'économie particulière et au commerce du lainage, des fourrures et de la plumasserie. C'est à M. Albenois, dépositaire de cette poudre, que l'on en doit l'introduction du débit à Marseille. C'est donc à lui autant qu'à l'inventeur qu'il fallait adresser votre récompense. Celle-ci vous a paru devoir être une médaille d'argent.

Digitized by Google

M. Marius Pau s'est rendu digne de la même distinction, ayant inventé et perfectionné une machine déjà en usage pour fabriquer les lacets et tisser les cordons plats, ronds et façonnés. Ce genre d'industrie ne fut pas apprécié, lors de la dernière séance publique, faute de renseignements complets. Une commission spéciale ayant vu fonctionner le métier d'une manière satisfaisante, en a donné une description bien faite pour montrer qu'il s'agit d'une invention utile dont l'introduction à Marseille était à désirer, en ce sens qu'indépendamment des avantages qu'elle offre au commerce, puisque cette industrie compte en France plus de 20,000 métiers à lacets, occupant des milliers d'ouvriers dont le produit peut s'élever à un million de francs, il y a visiblement là un moyen de procurer du travail à un grand nombre de bras oisifs, un moyen qui fructifierait si, par exemple, l'on fondait dans notre grande ville, un vaste atelier de charité propre à ce genre d'industrie.

L'invention de deux lampes pour les travaux sous marins, a été le sujet d'un rapport où les avantages qu'elle présente ont été clairement exposés. L'une de ces lampes, dite lampe au phasquier, remplacera bien les flambeaux résineux dont les pêcheurs se servent dans quelques localités pour attirer le poisson. L'autre lampe, sous-marine, est destinée aux travaux hydrauliques sous-marins les plus difficiles, pour visiter, dans la nuit, les batiments, leurs hélices, leurs chaines, leurs câbles, les corps étrangers qui gènent parfois leurs mouvements, ainsi que pour faciliter le placement des mines sous-marines, faire le sauvetage d'un navire et de marchandises naufragés.

Des expériences entreprises plusieurs fois devant vous et chaque fois avec succès, ont excité votre admiration. Aussi, avez vous voté à l'unanimité une médaille de vermeil à l'inventeur M, Guigardet.

Digitized by Google

La manufacture de pianos de M. Boisselot, à Marseille, a fixé deux fois, à des époques éloignées, l'attention de la Société de Statistique, qui, la première fois, accorda une médaille d'argent et, la seconde fois, une médaille de vermeil à M. Boisselot père. Vous avez été d'avis de décerner aujourd'hui une médaille d'or à son fils non moins digne, M. Xavier Boisselot, qui, ayant été obligé, à la mort de M. Louis Boisselot, son frère, de lui succéder dans la direction de cette fabrique, dont l'existence était par cela même mise en question, a su la maintenir à la hauteur de la réputation dont elle avait toujours joui, et est parvenu, à force de soins constants, à en faire, par des perfectionnements successifs, un établissement de premier ordre.

Cette industrie en occupe beaucoup d'autres et il résulte de notes statistiques qui ont été fournies, qu'elle emploie de 120 à 140 ouvriers payés la plupart à la tache; que le taux des salaires varie de 3 fr. 50 c. à 12 francs pour une moyenne de 5 fr. par jour; que la valeur première de toutes les fournitures est représentée, pour 1859, par le chiffre de 115,000 fr.; que 500 pianos ou environ sont confectionnés chaque année et qu'il peut en être livré 600 au commerce. Ces chiffres donnent une haute idée de la manufacture-Boisselot et plaidaient assez en faveur de la médaille d'or que vous lui avez décernée.

Vous avez voté, en même temps, une médaille d'argent à M. Jean-Gaspard Timmermans, contre-maître de la même manufacture pour reconnaître d'anciens et bons services, en cette qualité, car il a, par son intelligence et par son zèle, concouru, pendant 28 ans, au développement et au progrès de cet établissement.

Enfin, la fabrique de bouchons à la mécanique de MM. A. Duprat et Comp., au Prado, a été le sujet d'un rapport qui a revélé un système de fabrication des plus ingénieux.

Digitized by Google

Les détails dans lesquels on est entré tant sur la partie mécanique, la partie commerciale, que sur la partie administrative, ont fait bien saisir l'intelligent mécanisme dont il s'agit et l'excellente direction qui y préside.

Une comparaison établie entre la fabrication ancienne des bouchons et celle d'après les procédés de M. Duprat, démontre l'immense supériorité de celle-ci. On ne considère pas sans admiration les machines mises en action au moyen de la vapeur, et cela avec une simplicité d'autant plus ravissante que les résultats sont merveilleux sous tous les rapports.

Ce qui ajoute à l'importance de l'établissement modèle de M. Duprat, c'est que cet honorable industriel, ayant goûté l'avis que vous lui aviez donné de faire de cet établissement un vaste atelier de charité, il a suivi immédiatement cette voie tout humanitaire. Une semblable conduite n'a pas besoin de louanges; elle se recommande suffisamment d'elle-même et c'est avec empressement que vous avez décerné une médaille d'or à M. A. Duprat.

Messieurs, il y a quelques années, vous vous demandiez quel serait l'avenir de la Société de Statistique de Marseille; vous pensiez qu'il serait brillant et, aujourd'hui, vous avez acquis la conviction qu'il serait des plus heureux, grâce à votre activité, si la mort ne venait pas si souvent frapper dans vos rangs. Les vides, il est vrai, sont bientôt remplis; mais il ne suffit pas que le nombre des collègues se soutienne le même, ou qu'il augmente; il faut encore, et surtout, que, semblables aux abeilles qui entrent dans les attributs de notre modeste compagnie, ils ne cessent tous de travailler avec un zèle ardemment soutenu. C'est là le meilleur moyen de parvenir à vaincre les difficultés qui tendraient à enrayer leur marche progressive.

— A M. le Secrétaire perpétuel a succédé M. Léopold Menard qui a fait une lecture *sur la charité dans les*

Digitized by Google

prisons. En conservant l'unité de son mobile, et de son but, la charité se modifie dans ses applications, suivant le temps, les hommes et les institutions. Cette proposition a conduit l'orateur à tracer le tableau de l'état déplorable des prisons au moyen âge; il a raconté ensuite ce quelles étaient sous l'ancienne monarchie, la République, l'Empire, la Royauté, le Gouvernement de juillet et ce quelles sont sous le pouvoir actuel, lequel, évidemment, donne satisfaction à tous les besoins légitimes, de sorte qu'on peut considérer l'aumône dans les prisons comme une superfluité en présence des soins de l'administration, tandis que la charité avait tout à faire dans les prisons au temps passé.

Les considérations historiques dans lesquelles M. Léopold Menard est entré, ont paru impressionner beaucoup l'auditoire, notamment quant à la transformation de la charité au patronage, aux secours à donner aux libérés, au patronage aussi des prévenus, œuvre excellente de charité individuelle. Il est sûr que l'on ne saurait trop faire appel au patronage qui est une œuvre d'intérêt général et de morale publique, œuvre que la charité peut seule faire efficacement (1).

Puis, la parole a été à M. Mortreuil qui a lu un aperçu sur les consulats dans le Levant, etc., (2); il a prouvé qu'à la suite de concessions diverses et successives, les Marseillais possédaient, au commencement du XIIIe siècle,

(1) La lecture de M. Léopold Menard a été consignée en entier dans le tome 22, page 236 du Répertoire des travaux de la Société.

(2) Cette lecture insérée déjà par l'auteur dans la *Revue de Marseille* sera reproduite dans le Recueil de la Société de Statistique.

Digitized by Google

des établissements commerciaux sur presque tout le littoral de la Barbarie, régis par des consuls.

Après avoir parlé des consuls marseillais à l'étranger, M. Mortreuil a dit quelques mots des consuls étrangers dans Marseille, dont la présence, au XIVe siècle seulement, est attestée par des documents positifs. Tout ce qui a été rapporté des prérogatives des consulats, de leur histoire, en un mot, a été écouté avec une attention soutenue, et cette lecture, ainsi que les précédentes, a été suivie de longs et unanimes applaudissements.

— Ensuite a eu lieu la distribution des récompenses aux lauréats, sur l'appel de M. le Secrétaire perpétuel et dans l'ordre suivant :

Médaille et mentions accordées a des statisticiens.

1° *Médaille d'argent.*

NOMS.	TITRES A L'OBTENTION.
MM. Giraud (Magloire), Chanoine, curé de Saint-Cyr, membre de plusieurs académies, etc., à Saint-Cyr.	Travail manuscrit sur 150 médailles, et diverses productions imprimées d'archéologie.

2° *Mentions honorables.*

Levrat (Barthélemy-Nicolas-Jean-Gustave), Négociant, membre de plusieurs Sociétés scientifiques, etc., à Lyon.	Plusieurs notices pour servir à l'histoire des Coléoptères.
Hallez-d'Arros, ex-Secrétaire général de préfecture, membre du comice agricole de Metz, à Metz.	Brochure ayant pour sujet l'Agriculture primaire, ou la Science agricole mise à la portée des enfants, à l'usage des écoles primaires.

Digitized by Google

NOMS.	TITRES A L'OBTENTION.
MM. LAURENS (Pre-Paul-Denis), Chef de la 1re division de la préfecture du Doubs, etc., à Besançon.	L'Annuaire du Doubs pendant nombre d'années.
VINGTRINIER, Docteur en médecine, médecin en chef des prisons et des épidémies, membre de plusieurs Académies, etc., à Rouen.	Travaux statistiques sur les systèmes pénitentiaires.

MÉDAILLES ACCORDÉES A DES INDUSTRIELS.

1° *Médailles d'or.*

BOISSELOT (Xavier), Directeur d'une remarquable manufacture de pianos, à Marseille.	Grands perfectionnements apportés à sa manufacture.
DUPRAT (Anacharsis), négociant, etc., à Marseille.	Introduction à Marseille d'un nouveau et fort ingénieux genre de fabrication de bouchons à la mécanique.

2° *Médaille de vermeil.*

GUIGARDET (Louis), pompier-ferblantier, à Paris.	Invention de deux lampes destinées à éclairer les travaux sous-marins.

3° *Médailles d'argent.*

TIMMERMANS (Jean-G.), contre maître de la manufacture BOISSELOT, à Marseille.	Longs et bons services rendus dans la manufacture de piano de M. BOISSELOT.
PAU (Marius), Fabricant de lacets, etc., à Marseille.	Invention d'une machine pour perfectionner notablement la fabrication des lacets, etc.

Digitized by Google

NOMS.	TITRES A L'OBTENTION.
MM. Albenois (Maurice), dépositaire de l'insecticide-Bouvarel, à Marseille.	Introduction de l'insecticide-Bouvarel, dans le département des Bouches-du-Rhône.
Arnaud et Cᵉ, imprimeurs, à Marseille.	Création, à Marseille, d'une imprimerie en langue orientale, etc.
Maurel (Joseph), jeune Calligraphe, à Marseille.	Travaux attestant une aptitude naturelle pour la calligraphie.
Papi (A), Calligraphe, à Marseille.	Production d'un Album qui décèle un excellent professeur de belle écriture.

4° *Médaille de bronze.*

Armand-Carreton, à Marseille.	Invention d'un système de dallage en mosaïque.

— Enfin M. le Secrétaire perpétuel a lu le programme des prix proposés par la Société de Statistique de Marseille et qu'elle décernera, dans sa séance publique de 1860, aux concurrents qui les auront mérités :

La Société de statistique de Marseille persévérant dans l'intention de recueillir le plus de faits possible concernant le département des Bouches-du-Rhône, propose plusieurs prix *de Statistique générale*, c'est-à-dire destinés aux meilleurs mémoires comprenant tous les faits qui se rattachent à une commune, à un canton ou à un arrondissement de ce département. Ces prix sont trois médailles d'or, une de 100 francs pour la Statistique d'une commune ; une de 200 fr. pour la Statistique d'un canton et une de 300 fr. pour la Statistique d'un arrondissement.

Le concours étant ouvert simultanément pour chaque

Digitized by Google

commune, canton et arrondissement, le nombre des prix est subordonné à celui des concurrents et à leur mérite.

Il sera, en outre, accordé des prix *de Statistique particulière*, relative à Marseille et dans le sens que voici : la richesse publique se produit, s'échange, se consomme ; de là trois sortes d'industrie :

1° Les industries de production,

2° Le commerce proprement dit ou l'échange,

3° La vente au détail.

La Société laisse les concurrents libres et leur demande à leur choix, la Statistique : ou d'une ou de plusieurs productions locales, telles que la savonnerie, la fabrication de l'huile, les machines, etc.; ou d'un commerce d'échange à Marseille avec l'indication des moyens de transport, des débouchés, des prix de revient et de vente, etc., ou d'une ou de plusieurs espèces de vente au détail, telles que la librairie, les meubles, le détail des cafés, etc.

La Société proportionnera la valeur des prix à l'importance des mémoires présentés sur ce genre de statistique. Elle recommande aux auteurs, avec l'exactitude scrupuleuse sans laquelle il n'y a point de Statistique, l'interprétation économique et morale des faits qu'ils constateront. Les chiffres ne sont que la représentation matérielle des idées ; elle verrait avec plaisir les concurrents chercher dans le passé de Marseille des points de comparaison avec le présent ; elle accueillera aussi bien les monographies les plus restreintes que les plus vastes travaux d'ensemble, disposée qu'elle est à multiplier, au besoin, ses récompenses.

Les travaux devront parvenir à la Société avant le 31 mars 1860.

Les auteurs qui se feraient connaître, seraient exclus du concours. Ils joindront à leur travail une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant leur nom et leur demeure.

Digitized by Google

Les ouvrages adressés resteront déposés dans les archives de la Société. Il sera facultatif aux auteurs d'en faire prendre copie.

Les membres actifs de la Société sont seuls exclus du concours.

— Indépendamment des prix ci-dessus, il sera décerné, en 1860, des médailles d'émulation et des mentions honorables aux membres honoraires et correspondants, ainsi qu'aux personnes étrangères à la Société, qui lui auront envoyé les meilleurs travaux de statistique.

— Enfin la Société continuera, comme précédemment, d'accorder des médailles et des mentions honorables aux personnes qui auront introduit dans le département des Bouches-du-Rhône, un nouveau genre d'industrie ou qui auront perfectionné l'une des industries existantes.

MM. les industriels qui voudront concourir pour les encouragements, devront faire arriver leurs demandes avant le 28 février 1860, terme de rigueur.

Tous les mémoires pour les concours, et les autres travaux seront écrits LISIBLEMENT et adressés francs de port, à M. le docteur P.-M. ROUX, de Marseille, Secrètaire perpétuel de la Société, rue Montgrand, n. 12.

— A l'issue de la Séance les membres de la Société et les lauréats qu'elle avait invités à un banquet, se sont réunis de nouveau, et, au dessert, deux toats officiels ont été portés, le premier à l'Empereur par M. le Président, et l'autre, par M. le Vice-Président, aux lauréats qui, par l'organe de M. X. Boisselot, ont exprimé toute leur gratitude.

D'autres toats ont été portés spontanément, un notamment, vivement applaudi : celui, par M. SAPET, au Doyen, Secrétaire perpétuel qui ne pouvait mieux lui répondre, que comme il l'a fait, c'est-à-dire qu'en l'embrassant très tendrement et avec cordialité.

Digitized by Google

TABLEAU

DE L'ORGANISATION DES COMMISSIONS

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE,

en 1858.

PREMIÈRE SECTION.

STATISTIQUE PHYSIQUE.

Cette section est divisée en six commissions.

Commission de topographie.

MM. Bordes, Gentet, Toulouzan et Vaucher.

Commission de météorographie.

MM. Dugas, Pirondy et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'hydrographie.

MM. Bertulus, Pirondy et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission de géologie.

MM. Flavard, Toulouzan et Vaucher.

Commission de botanique

MM. Gouirand, Lions, A. Lucy et P.-M, Roux, de Marseille.

Commission de zoologie.

MM. Bertulus, Dugas, Pirondy et P.-M. Roux, de Marseille.

Digitized by Google

DEUXIÈME SECTION.

STATISTIQUE POLITIQUE.

Cette section est divisée en neuf commissions.

Commission de division politique et territoriale.

MM. Bordes, Gentet, Hornbostel et Vaucher.

Commission de population.

MM. Chabrier, Feautrier, Natte et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'histoire.

MM. Carpentin, Chaumelin, Feautrier, H. Guys, Mortreuil, A. Rondelet et Segond-Cresp.

Commission d'organisation politique et administrative.

MM. Chabrier, Chirac,, A. Lucy, Sapet et Vaucher.

Commission des institutions.

MM. Chirac, Feautrier, Léopold Menard, P.-M. Roux, de Marseille, Sakakini (G.) et Timon-David.

Commission des travaux publics.

MM. Bordes, Gentet, Toulouzan et Vaucher.

Commission des établissements industriels.

MM. Chabrier, Natte, A.-D.-L. Prou-Gaillard et Sapet.

Commission de nécrologie.

MM. Chaumelin, H. Guys, P.-M. Roux, de Marseille, et Tempier.

Commission de législation.

MM. Hornbostel, Lions, Mortreuil et Segond-Cresp.

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES.

Président d'honneur, Mgr le Prince de JOINVILLE *(Nommé Membre honoraire, en 1831, devenu Président d'Honneur, le 3 mai 1843.)*

MEMBRES D'HONNEUR DE DROIT. — *(Délibération du 7 juillet 1853.)*

MM. Le Général commandant la 9me division militaire (M. LAFON DE VILLIERS.)

Le Préfet du département des Bouches-du-Rhône (M. BESSON.)

Le Maire de la ville de Marseille (M. HONNORAT.)

MEMBRES HONORAIRES.

2 novembre 1830.

MM. Le baron DUPIN (CHARLES), G. ✠, Membre de l'Institut et d'autres Sociétés savantes, à Paris.

5 mai 1831.

REYNARD (ELISÉE), C. ✡, ex-Maire de Marseille, ex-Pair de France, Membre honoraire de la Société de médecine de Marseille, etc., place Noailles, 49.

9 janvier 1834.

MIGNET, ✡, Conseiller d'Etat, Membre de l'Institut, Directeur-archiviste au ministère des affaires étrangères, etc., à Paris.

4 septembre 1834.

MOREAU (CÉSAR), de Marseille, ✡, Membre de plusieurs corps savants, à Paris *(Correspondant, en 1830.)*

LAURENCE (JEAN), ✡, Directeur-général des contributions directes, etc., à Paris.

Le baron TREZEL, ✡, Général de division, à Paris.

Le baron de St-JOSEPH, ✡, Général de division, à Paris.

Digitized by Google

8 *septembre* 1836.

MM. MÉRY (Louis), Professeur à la Faculté des lettres d'Aix, Membre des Académies de Marseille et d'Aix, Inspecteur des monuments des Bouches-du-Rhône et du Gard, Correspondant de la Société des sciences du Var, à Aix. *(Membre actif, en* 1827.*)*

7 *décembre* 1837.

SÉBASTIANI (Vicomte Tiburce), O. ✻, Général de division, à Ajaccio.

De MAZENOD (Charles-Joseph-Eugène), Evêque de Marseille, Sénateur, O, ✻, Commandeur des ordres des SS. Maurice et Lazare et membre honoraire de la Société de médecine de Marseille, au Palais épiscopal.

5 *janvier* 1844.

D'HAUTPOUL (le Comte), G. O. ✠, Général de division, grand Référendaire du Sénat, à Paris.

7 *mars* 1844.

AUTRAN (Paul), ✡, Secrétaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, Correspondant de l'Académie de Lyon, de la Société géographique de Paris, rue Venture, 23 *(Membre actif, en* 1827.*)*

22 *décembre* 1846.

BEUF (Jean-Baptiste-François-Alban), Employé de la garantie en retraite, Membre de la Société française de statistique universelle, du XIVme Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, à Alger *(Membre actif, en* 1827.)

4 *novembre* 1847.

FALLOT (Frédéric-Auguste-Gustave), Membre du XIVe Congrès scientifique de France, à Cette *(Membre actif, en* 1834.*)*

2 *mai* 1848.

De MONTLUISANT (Charles-Laurent-Joseph), O. ✠, Ingénieur en chef en retraite, Membre du XIVme Congrès scientifique et du 3e Congrès des vignerons, à Mersanne (Drôme(*(Membre actif, en* 1839.)

Digitized by Google

8 juin 1848.

MM. SAINT-FERRÉOL (Jn-Ls-Jph), ex-Liquidateur des douanes, place d'Aubagne[1], n. 6, *(Membre actif, en* 1827.*)*

6 juillet 1848.

BOUIS (Jean-Jacques), Juge au tribunal civil de Marseille, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, rue des Princes, 20. *(Membre actif, en* 1829.*)*

7 septembre 1849.

HUGUET (Simon-Théodore), ✡, ex-Commissaire de la Monnaie, Membre du XIVe Congrès scientifique, rue du Muguet, 19 *(Membre actif, en* 1837.*)*

PEAUGER, ex-Préfet des Bouches-du-Rhône, à Paris.

7 décembre 1848,

DE CAUMONT (Arcisse), C. ✡, O. ✠, ✠, Fondateur du Congrès scientifique et de l'Institut des provinces de France, Président général de plusieurs sessions de ce Congrès, Membre de l'Institut, du Conseil général de l'Agriculture, d'un grand nombre d'autres corps savants, à Caen *(Membre correspondant,* en 1844.*)*

FRESLON (Alexandre), Avocat général à la Cour de cassation, ex-Ministre, etc., à Paris.

GUILLORY aîné, ✡, Président de la Société industrielle d'Angers et du Congrès des vignerons français, Secrétaire général de la XIe session du Congrès scientifique, etc., à Angers *(Correspondant, en* 1843.*)*

MOREAU DE JONNÉS (Alexandre). Membre de l'Institut de France et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris *(Membre correspondant, en* 1839.*)*

12 avril 1849.

LACROSSE, ex-ministre des travaux publics, à Paris.

4 octobre 1849.

DE FALLOUX, ex-ministre de l'instruction publique et des cultes, à Paris.

8 novembre 1849.

PASSY (Hipppolyte-Philibert), ✡, ancien officier de cavalerie, ex-Ministre des finances, Membre de l'Institut de France, à Paris.

Digitized by Google

6 *décembre* 1849.

MM. VALZ (Jean-Felix-Benjamin), ✡, Directeur de l'Observatoire, Membre de l'Institut, du XIVe Congrès scientifique etc., à l'Observatoire impérial *(Membre actif, en 1839.)*

28 *février* 1850.

DE SULEAU (Louis-Ange-Antoine-Elisée), C. ✡, C. ✠, Sénateur, membre correspondant des Académies de Metz et de Dijon, etc., rue du Bac, 38, à Paris.

6 *juin* 1850.

MIEGE (Dominique), O. ✡, Consul de première classe, en retraite, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *(Membre actif, en 1840.)*

1er *août* 1850.

VILLENEUVE (Hippolyte-Benoit, Comte de), ✡, Ingénieur en chef des mines, Professeur d'agriculture à l'école impériale des mines, Membre de plusieurs corps savants, à Paris. *(Membre actif, en 1831.)*

12 *septembre* 1850.

LERAT DE MAGNITOT (Albin), Membre des Sociétés archéologiques de Sens et de Chalons-sur-Saône, à Auch.

17 *décembre* 1850.

COSTE (Pascal), ✡, ✠, Architecte et professeur de dessin, Membre de l'Académie de Marseille, et du XIVme Congrès scientifique, cours Saint-Louis, 4 *(Membre actif, en 1828, correspondant, en 1839, redevenu actif, en 1842.)*

3 *avril* 1851.

HECQUET (Antoine-Charles-Félix), C. ✡, C. ✠, C. ✠, Général de division en retraite, Membre honoraire de la Société de médecine de Marseille, à Paris.

5 *février* 1852.

LEFEBVRE-DURUFLÉ, O. ✠, Sénateur, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

4 *mars* 1852.

MATHERON (Philippe-Pierre-Emile), ✡, Ingénieur civil, Membre de l'Académie de Marseille et d'autres corps savants, Secrétaire de la Section des sciences naturelles

Digitized by Google

du XIVe Congrès scientifique, rue de la Paix, 17 bis, à Marseille (*Membre actif, en* 1831.)

3 *novembre* 1853.

MM. VANHALL (Floris-Adrian), Ministre d'Etat de S. M. le Roi des Pays-Bas, décoré de la grande croix du Lion néerlandais, de l'ordre du Faucon Blanc de Saxe-Weimar-Elsenach, de l'ordre russe de l'Aigle polonais, de l'ordre de la branche Ernestine de la maison de Saxe, de l'ordre de Léopold de Belgique, lauréat de la Société de littérature de la Hollande, Membre de la Société des Sciences à Harlem, de celle de littérature hollandaise à Leyde, de celle d'agriculture des deux provinces de la Hollande, et de beaucoup d'autres corps savants, à La Haye.

13 *avril* 1855.

THIEBAUT (Nicolas-Alphonse), Docteur en médecine, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, de la Société de Médecine de Marseille et du Comité médical des Bouches-du-Rhône, allées de Meilhan, 78. (*Membre actif, en* 1845.)

7 *août* 1856.

BAUSSET-ROQUEFORT (Jean-Baptiste-Gabriel-Ferdinand, Marquis de) O. ✡, O. ✠, Lauréat de l'Institut, Membre de la Société d'agriculture et du commerce du Var, et d'autres corps savants, rue Sala, 4, à Lyon. (*Membre correspondant, en* 1851).

5 *février* 1857.

MÉLIER (François), C. ✡, C. ✠, C. ✠, Docteur en médecine, ex-Président de l'Académie impériale de médecine, Médecin consultant de l'Empereur, Inspecteur-général des établissements sanitaires, Membre du Comité consultatif d'hygiène publique, de la Société de médecine de Paris, Président de la Société d'hydrologie, Correspondant de l'Académie de Bruxelles, de la Société de médecine de Marseille, etc., rue des Saints-Pères, 8, à Paris, (*Membre correspondant, en* 1850.)

Digitized by Google

22 *août* 1857.

MM. MARCOTTE (Edme-Marie-Antoine), ✡, Directeur des douanes, Membre de l'Académie de Marseille, des Assises scientifiques d'Aix, ex-Président de la Société artistique des Bouches-du-Rhône, à Strasbourg *(Membre actif, en 1849)*.

3 *décembre* 1857.

CLOQUET (Jules), O. ✠, Docteur en médecine, Médecin consultant de l'Empereur, Membre de l'Institut, de l'Académie impériale de médecine et d'un grand nombre d'autres corps savants, à Paris.

MEMBRES ACTIFS.

26 *avril* 1827.

M. ROUX (Pierre-Martin), de Marseille, ✠, Commandeur de plusieurs ordres, décoré de médailles civiques, lauréat de diverses sociétés savantes, Docteur en médecine, Médecin du service sanitaire, Membre de l'Académie des sciences, ancien Président de la Société de médecine et du Comité médical des dispensaires, Fondateur du Comité médical des Bouches-du-Rhône, Administrateur de la Caisse d'épargne, de la Société de bienfaisance de Marseille, vice-Président général de la XVe, de la XVIe, de la XIXe et de la XXIIe sessions du Congrès scientifique de France, Sous-Directeur de l'Institut des provinces et Président des Assises scientifiques du Sud-Est de la France, Inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments, Membre honoraire et correspondant de beaucoup d'autres corps savants, rue Montgrand, 12.

Digitized by Google

19 *décembre* 1833.

MM. FEAUTRIER (Jean), Secrétaire de la mairie de Marseille, du Comité d'instruction primaire, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, de la Société française pour la conservation des monuments, rue des Empereurs, 18.

1er *avril* 1841.

TOULOUZAN (Philippe-Auguste), Chef de bureau à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Secrétaire de la Section des sciences naturelles de la XIVe session du Congrès scientifique de France, rue Paradis, 158.

9 *mai* 1844.

HORNBOSTEL (Charles), Avocat, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, rue Noailles, 30.

3 *juillet* 1845.

MORTREUIL (Jean-Anselme-Bernard), ✻, Juge de paix, Membre de l'Académie, de la Commission de surveillance de l'Asile des aliénés, de la Société française pour la conservation des monuments, Secrétaire de la section d'archéologie de la XIVe session du Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, rue Sylvabelle, 116.

16 *avril* 1846.

BERTULUS (Evariste), ✻, Docteur en médecine, Professeur suppléant à l'Ecole préparatoire de médecine, médecin de la marine, rue Sénac, 4.

PROU-GAILLARD (Dominique-Louis-Auguste), Négociant, Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, place St-Michel, 44.

1er *février* 1849.

SAKAKINI (Georges), Orientaliste, Professeur d'arabe vulgaire au Lycée de Marseille, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, rue Peirier, 18.

12 *avril* 1849.

NATTE (Charles), Membre de divers corps savants, rue Montgrand, 31 *(Membre actif, en* 1827, *correspondant, en* 1844, *de nouveau Membre actif.)*

Digitized by Google

MM. VAUCHER-CRÉMIEUX (Jean-Marc-Samuel-Louis), ✡, Architecte, Lieutenant-colonel du Génie à l'Etat-major fédéral, Membre de la Société des Arts, de celle d'industrie et de la Société d'utilité publique de Genève, Architecte de la résidence impériale, à Marseille, rue Montgrand, 60.

7 *juin* 1849.

DUGAS (Pierre-Alexis-Théodose), ✻, ✠, Docteur en médecine, Président de la caisse d'épargne, Membre de la Société de médecine de Marseille, du Comité médical des Bouches-du-Rhône, et de plusieurs autres Sociétés savantes, rue Sylvabelle, 15.

1er *août* 1850.

GENTET (Victor-Marius), Agent voyer du premier arrondissement des Bouches-du-Rhône, Secrétaire de la Société d'agriculture de ce département, Lauréat de l'Académie de Marseille, rue des Petits-Pères, 22.

3 *octobre* 1850.

JEAN DE PRAT (Léa-Bermudez), O. ✠, ex-Consul général de S. M. Catholique, à Marseille, et son Secrétaire avec exercice de décrets, Commandeur des ordres royaux de Charles III et d'Isabelle la catholique, Membre de la Société d'agriculture des Bouches-du-Rhône, rue Nicolas, 17.

SAPET (Antoine-François-Lazare), Inspecteur de l'octroi de Marseille, etc., boulevard du Muy, 47.

15 *avril* 1852.

RONDELET (Antonin), Docteur ès-lettres, Professeur de philosophie au Lycée de Marseille, Titulaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, etc., boulevard du Musée, 16.

3 *février* 1853.

GUYS (Henry-Pierre-François), O. ✻, Chevalier de divers ordres, Consul en retraite, Membre de plusieurs corps savants, rue Dragon, 24. *(Correspondant, en 1814, devenu membre actif.)*

Digitized by Google

28 novembre 1853.

MM. SEGOND-CRESP (Paul-Jean-Baptiste-Théodore), Avocat, Membre du bureau de consultation gratuite, de la Société d'horticulture de Marseille, du Congrès scientifique de France, de la Société française pour la conservation des monuments, et des Assises scientifiques d'Aix, rue Moustier (1re Calade) 15.

14 décembre 1853.

FLAVARD (Eugène-Jean-Pierre-Noel), Docteur en médecine, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de la Société impériale de médecine de Marseille, rue Fongate, 21.

2 février 1854.

PIRONDY (Sirus-Primus-François-Simon), ✡, ✠, Docteur en médecine, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Marseille, Professeur de l'Ecole préparatoire de médecine, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et des Sociétés de médecine de Paris, Marseille, Montpellier, Londres, Edimbourg, Bruxelles, Hambourg, Madrid, Florence, Rome et Turin, boulevard du Muy, 47. *(Correspondant, en* 1834, *devenu Membre actif.)*

TEMPIER (Paul-Joseph), Avoué, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, Correspondant de celles de Toulouse, Rheims, de la Société de l'histoire de France et de la Société littéraire de Lyon, rue Sainte, 6.

2 mars 1854.

MENARD (Léopold-Branchu), Directeur des prisons, Inspecteur des établissements d'aliénés et de mendicité des Bouches-du-Rhône, Membre de la Commission de statistique de Marseille, rue de Lodi, 24.

1er juin 1854.

GOUIRAND (Joseph-Isidore-Eulalie), Secrétaire du jury médical, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône, des Sociétés de médecine et de pharmacie de Marseille, rue de Rome, 9 *bis*.

Digitized by Google

6 *juillet* 1854.

MM. CARPENTIN (Victor-Adolphe-Théodore), O. ✻, Officier supérieur en retraite, Commissaire impérial près le Conseil de guerre, Membre de l'Académie de Marseille, Correspondant de celle de Metz et de la Société française pour la conservation des monuments, rue de Bruys, 5.

7 *septembre* 1854.

TIMON-DAVID (Joseph-Marie), chanoine honoraire, Fondateur et Directeur de l'Œuvre de la jeunesse, pour les ouvriers, délégué pour la surveillance de l'instruction primaire, Grand-chemin-de-la-Magdelaine, 90.

3 *mai* 1855.

CHAUMELIN (Jean-Marie-Marius), ex-membre de l'Université, Employé des Douanes, etc., boulevard Longchamp, 29.

6 *décembre* 1855.

LUCY (Adrien), O. ✻, C. ✡, Receveur général des finances, ex-Président de l'Académie impériale de Rheims, Président de la Société d'horticulture de Marseille, vice-Président de la Société d'agriculture, Inspecteur des monuments historiques et vice-Président de la Société artistique des Bouches-du-Rhône, rue Sylvabelle, 105.

6 *mars* 1856.

CHABRIER (Ch.), Caissier de la caisse d'épargne, Membre du Conseil municipal, etc., rue Lafon, 11.

3 *avril* 1856.

CHIRAC (Joseph-Marie-Augustin), Agent général, Caissier principal de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, rue Lafon, 11.

8 *mai* 1856.

LIONS (Antoine-Charles-Marie), ancien Notaire, ex-Rédacteur dans l'administration centrale des Contributions indirectes, à Paris, Bibliothécaire de la Société d'horticulture de Marseille, rue Peirier, 14.

6 *mai* 1858.

BORDES (Paul-Jean-Baptiste), Ingénieur civil, etc., etc., rue Sylvabelle, 127.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

24 *juillet* 1827

PIERQUIN DE GEMBLOUX, ✻, Docteur en médecine, Inspecteur de l'Université de France, Membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, à Bourges.

TRASTOUR, O. ✻, ✠, Docteur en médecine, Chirurgien principal d'armée en retraite, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Antibes.

28 *décembre* 1827.

LAROCHE, Docteur en médecine, Titulaire de la Société de médecine, de Marseille, etc., à Philadelphie.

20 *janvier* 1828.

DECELLES (Albert), Propriétaire, à Hyères.

10 *avril* 1828.

JOUINE (A.-B.-Etienne), Avocat et avoué près le Tribunal de première instance, etc., à Digne.

REYNAUD (Joseph-Toussaint), ✠, Conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale, Membre de l'institut et du Conseil de la Société asiatique de Paris, de celles de la Grande-Bretagne et d'Irlande, de Calcutta, Madras, etc., à Paris.

1er *juillet* 1828.

TAILLANDIER, Avocat à la Cour de cassation, etc., à Paris.

7 *août* 1828.

BARBAROUX, O. ✡, Sénateur, place du Palais-Bourbon, n. 6, à Paris.

FARNAUD (Pierre-Antoine), licencié en droit, etc., à Gap.

6 *novembre* 1828.

RIFAUD (J.-J.), ✡, Homme de lettres, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

Digitized by Google

5 *juin* 1829.

MM. ROUARD (Etienne-Antoine-Benoit), ✻, Membre de l'Académie des sciences, belles lettres, arts, agriculture, etc., et Bibliothécaire de la ville d'Aix, Correspondant du ministère de l'instruction publique, de la Société des antiquaires de France, de l'Académie des sciences de Turin, à Aix.

4 *février* 1830.

PRÉAUX-LOCRÉ, C. ✻, Commandant du château de Compiègne, Membre de la Société maritime de Paris, de la Société orientale, et d'autres corps savants, à Compiègne (Oise).

DECLINCHAMP (Victor), ✡, ex-Professeur des élèves de la marine, etc., à Paris.

VIGAROSI, ✡, Maire de Mirepoix, Membre de plusieurs académies, à Mirepoix.

CLAPIER, Conseiller à la Cour impériale, à Aix, *(Nommé Membre actif, en* 1827. *devenu correspondant.)*

8 *mai* 1831.

MALO (Charles), ✻, Homme de lettres, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

7 *juillet* 1831.

De CRISTOL (Jules), Docteur ès-sciences, Professeur de géologie, à Dijon.

5 *octobre* 1831.

De BLOSSEVILLE (Ernest, Marquis), ancien Conseiller de préfecture du département de Seine et Oise, Membre du corps législatif et du Conseil général de l'Eure, Correspondant de plusieurs Sociétés savantes, à Amfréville la Campagne, près le Neuf-Bourg (Eure).

DESMICHELS, ✡, ex-recteur de l'Académie d'Aix, à Rouen.

5 *avril* 1832.

PENOT (Achille), Professeur de chimie, à Mulhouse.

6 *septembre* 1832.

BARBAROUX, ex-juge de paix, à Constantine (*Membre actif, en* 1827, *devenu correspondant.)*

Digitized by Google

7 *février* 1833.

MM. De SAMUEL CAGNAZZI (Luc), Archidiacre, Membre de plusieurs académies, à Naples,

PETRONI (Ricard), Abbé et Statisticien, chargé par le gouvernement de Naples de la direction du recensement, etc., à Naples.

19 *décembre* 1833.

ARMAND DECORMIS (Etienne-Athanase-Pierre), Médecin de l'hospice et des épidémies, Membre du Conseil de salubrité du Var, des Sociétés médicales de Marseille et Montpellier, à Cotignac.

7 *août* 1834.

BOUCHER de CREVECŒUR de PERTHES (Jacques), ✡, Directeur des Douanes, Chevalier de l'ordre de Malte, Président de la Société d'émulation, Membre de plusieurs Académies, à Abbeville.

MILLENET, Littérateur, etc., à Naples.

QUENIN, ✱, Docteur en médecine, Juge de paix, Correspondant de la Société de médecine de Paris, des Académies d'Aix, de Marseille, des Sociétés d'agriculture de Lyon et de Montpellier, à Orgon.

LAGARDE (Alexandre-Jules), Avocat-avoué près la Cour impériale, à Paris.

2 *octobre* 1834.

REGNOLI (Georges), Docteur en médecine, Correspondant des Académies de médecine de Paris et de Naples, des Sociétés médicales de Marseille, de Lyon, de Florence, de Livourne, etc., et Professeur de clinique chirurgicale à l'Université de Pise.

4 *décembre* 1834.

WILD, Mécanicien, adjoint de la Mairie, à Montbéliard.

4 *juin* 1835.

VILLERMÉ (L.-R.), ✡, ✱, Docteur en médecine, Membre de l'Institut, de l'Académie impériale de médecine et d'autres corps savants, à Paris.

DELANOU (Jules), Géologue, à Nontroi, Dordogne.

Digitized by Google

2 juillet 1835.

MM. COMBES (Jean-Félicité-Anacharsis), ✡, Avocat, créateur et directeur de la caisse d'épargne de Castres, Fondateur du premier Comice agricole du département du Tarn, Membre de la Commission des prisons et de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, à Castres. (Tarn.)

DUVERNOY, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, Correspondant de la Société des antiquaires de France, à Montbéliard.

FALLOT (Samuel-Frédéric), ancien notaire, Avoué, à Montbéliard.

OUSTALET, Docteur en médecine, à Montbéliard.

VIGNE (Pierre), ✡, Docteur en médecine, Médecin titulaire de l'hôpital de Phalsbourg (Meurthe),

8 octobre 1835.

DUCASSE, ✡, Docteur en chirurgie, Professeur de l'Ecole de médecine, Correspondant de l'Académie impériale de médecine, des Sociétés médicales de Lyon, Marseille, Bordeaux, Tours, etc., à Toulouse.

MONTFALCON, ✡, Docteur en médecine, Correspondant de plusieurs Académies, à Lyon.

PASSERINI, Naturaliste, à Florence.

7 avril 1836.

GAULARD (François), Professeur des sciences physiques, naturelles et mathématiques, membre de plusieurs corps savants, à Mirecourt (Vosges.)

2 juin 1836.

VANDERMAELEN (Philippe), Chevalier de l'ordre de Léopold, Géographe, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles, Membre de l'Académie de cette ville, et d'un grand nombre d'autres Sociétés savantes, à Bruxelles.

7 juillet 1836.

DELASAUSSAYE (L.), ✡, Conservateur honoraire de la bibliothèque et Secrétaire général de la Société de Blois, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Blois.

Digitized by Google

6 *octobre* 1836.

MM. PASCAL, Docteur en médecine, médecin militaire, Membre de plusieurs corps savants, à Bayonne.

ROUGÉ (Vicomte de), Propriétaire, à Paris.

31 *octobre* 1836.

JULLIANY (Jules), ✡, Négociant, Membre de l'Académie de Marseille, du XIVe Congrès scientifique de France, de l'Institut historique du Brésil et de plusieurs autres sociétés savantes, à Paris. *(Nommé membre actif, en* 1827, *devenu correspondant.)*

3 *novembre* 1836.

NANZIO (Ferdinand de), Directeur de l'Ecole royale vétérinaire de Naples, Membre de plusieurs sociétés scientifiques et vétérinaires, à Naples.

22 *décembre* 1836.

ULLOA (le chevalier Pierre), Avocat, Juge au tribunal civil, Membre de l'Académie pontanienne, de celle de Pise et de presque toutes les sociétés économiques du royaume de Naples, à Trapani.

12 *janvier* 1836.

DOUILLIER, Imprimeur-libraire, à Dijon.

11 *mai* 1837.

DELRE (Joseph), Statisticien, à Naples.

SAUTTER (Jean-François), ✡, Pasteur, à Genève. *(Membre actif, en* 1831, *devenu correspondant.)*

3 *juillet* 1837.

FARIOLI (Achile), Homme de lettres, à Reggio-Modène.

JACQUEMIN (L.), Pharmacien, Correspondant de plusieurs sociétés savantes, à Arles.

7 *mars* 1839.

BIENAIMÉ (Irenée-Jules), ✡, Inspecteur-général des finances, Membre de la Société philomatique, à Paris.

2 *mai* 1839.

DE SEGUR DUPEYRON, ✡, Consul de France, Correspondant de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Marseille, à Bucharest.

Digitized by Google

4 juillet 1839.

MM. CEVASCO (Jacques), Trésorier du magistrat de santé de Gênes, Membre de la Société d'encouragement du département de Savone, à Gênes.

LAFOSSE-LESCELLIÈRE (F.-G.), Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, Membre de plusieurs sociétés médicales, à Montpellier.

8 août 1839.

DE MOLÉON, ancien élève de l'Ecole polytechnique, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

7 novembre 1839.

LOMBARD, Docteur en médecine, Membre de plusieurs sociétés médicales, à Genève.

18 décembre 1839.

DUPIERRIS (Martial), Docteur en médecine, Correspondant de plusieurs sociétés médicales, à la Nouvelle-Orléans.

HEYWOOD (James), Membre de la Société royale et Vice-Président de la Société de statistique de Londres, Membre de celle de Manchester, à Acresfield près de Manchester.

6 mars 1840.

AVENEL (Pierre-Auguste), Docteur en médecine, Membre de l'Académie des sciences, de la Société libre d'émulation de Rouen, à Rouen.

CAPPLET (Amédée), ✡, ancien manufacturier, Membre de plusieurs sociétés d'utilité publique, à Elbeuf.

LECOUPEUR, Docteur en médecine, etc., à Rouen.

MARCEL DE SERRE (Pierre-Toussaint), ✡, Conseiller à la cour d'appel, Professeur de minéralogie et de géologie à la faculté des sciences, membre d'un grand nombre de sociétés savantes, à Montpellier.

8 octobre 1840.

GARCIN DE TASSY (Joseph-Héliodore), ✡, Professeur à l'Ecole spéciale des langues orientales, Membre de l'Institut et des Sociétés asiatiques de Paris, de Londres, de Calcuta, de Madras, de Bombay, à Paris.

Digitized by Google

MM. GODDÈ-LIANCOURT (CALIXTE-AUGUSTE), ✡, Fondateur d'un grand nombre de sociétés humaines, etc., aux États-Unis d'Amérique.

RHALLY (GEORGES-ALEXANDRE), Chevalier de la croix d'or de l'ordre royal du Sauveur, Président de la cour d'appel d'Athènes, ex-Professeur de droit commercial et recteur de l'Université Othon, Membre de la Société d'instruction primaire, à Athènes.

12 novembre 1840.

MASSE (ETIENNE-MICHEL), Propriétaire, Homme de lettres, Membre du XIVe Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, à La Ciotat.

7 janvier 1841.

KRIESIS (ANTOINE-G.), ex-ministre de la marine, Membre de la Société archéologique, à Athènes.

LARDEREL (le Comte de), Président de la section toscane de sauvetage, etc., à Livourne.

LETAMENDI (de), Consul-général d'Espagne, à Mexico.

MARTORELLI (CAMILLE de), Chambellan du Pape, Membre de plusieurs Académies, à Rome.

PRIEUR-FENZY, Banquier, etc., à Florence.

4 mars 1841.

DARMENTIER, Juge au tribunal civil, Président de la société humaine, à Bayonne (Basses-Pyrénées.)

6 mai 1841.

JANEZ (DON AUGUSTIN), Secrétaire de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc., à Barcelonne.

LLOBETT (JOSEPH-ANTOINE), Président de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc., à Barcelonne.

VIENNE (HENRI), Membre des Sociétés des sciences de Toulon, d'agriculture de Draguignan et de la morale chrétienne, de l'Athénée des Arts, à Gevray-Chambertin, département de la Côte-d'Or.

Digitized by Google

10 juin 1841.

MM. BORCHARD (Marc), Docteur en médecine, Secrétaire de la Société de médecine de Bordeaux et Membre de plusieurs autres corps savants, etc., à Bordeaux.

SAUVÉ (Saint-Cyr-Louis), Docteur en médecine, Membre de la Société médicale de la Rochelle, de celle de Marseille, de la Société des sciences du département de la Charente Inférieure, de la Société des Amis des Arts, etc., à la Rochelle.

16 septembre 1841.

BELLARDI (Louis), Naturaliste, Correspondant de plusieurs sociétés savantes, à Turin,

MAUNY DE MORNAY, Inspecteur d'agriculture, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

2 décembre 1841.

CALCARA (Pierre), Docteur en médecine, Titulaire de l'Institut royal d'encouragement, pour la Sicile, de l'Académie des sciences, etc., à Palerme.

13 janvier 1842.

GUEYMARD (Emile), Ingénieur en chef des mines, Docteur ès-sciences, Professeur de minéralogie et de géologie, à Grenoble.

MARCELIN (l'abbé Joseph), Prêtre-prédicateur, Titulaire de la Société des sciences, etc., de Tarn et Garonne, Correspondant du ministère de l'instruction publique et Inspecteur des monuments historiques, etc., à Montauban.

RIDOLPHI COSIMO (le marquis de), Vice-Président de l'Académie des Georgoffiles, Président général du IIIme Congrès scientifique italien, Directeur-propriétaire de l'Institut agricole de Meleto, à Flosence.

TARTINI (Ferdinand), Chevalier sur intendant général de la communauté du grand-duché de Toscane, Membre du Conseil des ingénieurs, Secrétaire général du IIIe Congrès scientifique italien, à Florence.

2 mars 1842.

ROBERT (Jean-Baptiste-Eugène), ✠, Propriétaire agronome, Secrétaire de la Société d'agriculture des Basses

Digitized by Google

Alpes, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Sainte-Tulle (Basses-Alpes).

1er décembre 1842.

MM. BONNET (Simon), ✡, Docteur en médecine, Professeur d'agronomie, Membre du Conseil municipal et de plusieurs sociétés savantes, à Besançon.

CHAMOUSET (l'abbé), Professeur de physique au grand Séminaire de Chambéry (Savoie).

HERMANN (Charles-Henri), ✡, Professeur d'anatomie et d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine de Strasbourg, Accoucheur en chef de l'hôpital civil, directeur de l'école du Bas-Rhin et Membre de plusieurs sociétés savantes, à Strasbourg.

RICHE (Michel), Membre de la Société asiatique de Paris, etc., au Mont-Liban.

27 *juin* 1843.

BOUDIN (Jn.-M.-F.-J.). O. ✡, Docteur en médecine, médecin en chef de l'hôpital militaire du Roule, à Paris, *(Correspondant, en* 1837, *devenu membre actif, en* 1842, *redevenu correspondant.)*

6 *juillet* 1843.

MAURIN (Elzéard-François), Aumônier, Membre de l'Académie des sciences, etc., Correspondant du ministère de l'instruction publique, à Aix.

2 *novembre* 1843.

BARILLON (François-Guillaume), Négociant, Membre du Conseil municipal, Administrateur des chemins de fer de Paris à Marseille, à Lyon.

BOUCHEREAU (Henri-Xavier-Anne-Charlotte), ✡, Membre de plusieurs corps savants, à Bordeaux.

BURGUET (Henri). Docteur en médecine, Secrétaire de la Société linnéenne et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de Bordeaux, à Bordeaux.

MAGNÉ, Pharmacien major de la marine, en retraite, ex-Secrétaire de la Société des sciences et d'agriculture de Rochefort, etc., à Rochefort.

Digitized by Google

13 janvier 1844.

MM. BERTONI (Raphael), Docteur en médecine, à Erzéroum.
BORÉLY (Pascal), Statisticien, à Palerme.
DEFLY (Charles), Consul de France, à Rome.
DESCARNEAUX, Statisticien, à Bucharest.
FLURY (Hippolyte), Consul de France, dans le royaume de Valence.
HURSANT, Consul de France, aux îles Baléares.
PRASSACACHI (Jean), Docteur en médecine, à Salonique.
PISTORETTI (Jacques-Charles), Négociant, à Soussa.
THORE, Docteur en médecine, à Sceaux.

1er février 1844.

HIPPOLYTE de St-CYR, Gérant du Consulat de France, Chancelier national, à Mobile.

7 mars 1844.

AUGRAND, Consul de France, à Cadix.
PHILIBERT (Jean-Etienne), Vice-Consul de France, à Jaffa.
VICENTE MANUEL de Cocina, Président de l'Académie littéraire de St-Jacques de Compostelle, à la Corogne.

1er août 1844.

FAYET (Pierre), ✡, Inspecteur d'Académie, ancien Recteur, Membre de plusieurs corps savants, à Chaumont (Haute-Marne).

12 décembre 1844.

CANALE (Michel-Joseph), Avocat et historien, à Gênes.
EREDE (Michel), Membre de l'Association agraire de Turin et de la Société littéraire de Lyon, à Gênes.
VIVOLI (Joseph), Auteur des Annales de Livourne, etc., Membre de plusieurs corps savants, à Livourne.

9 janvier 1845.

NUGNES (Maxime de St-Seconde), Vice-Consul du royaume des Deux-Siciles, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Livourne.

6 mars 1845.

GASPARIN (le Comte de), O. ✡, ancien ministre, Membre de l'Institut, Président général de la XIIe session du Congrès scientifique de France, etc., à Paris.

Digitized by Google

MM. LAURENS (Pierre-Paul-Denis), Chef de la première division de la préfecture du Doubs, à Besançon.

15 *mars* 1845.

ROUMIEU (Cyprien), Conseiller à la Cour impériale de Pau, *(Correspondant, en* 1836, *devenu membre actif, en* 1842, *redevenu correspondant).*

8 *mai* 1845.

CÉSAR CANTU, ✻, Vice-Président de la 4e section du XIVe Congrès scientifique de France et Membre de plusieurs autres corps savants, à Milan.

7 *août* 1845.

YVAREN (Prosper-Joseph), Docteur en médecine, ancien Secrétaire de l'ex-Académie des sciences, à Avignon.

20 *septembre* 1845.

BONNET (Jules), Juge de paix, à Aubagne. *(Membre actif, en* 1838, *devenu correspondant.)*

4 *décembre* 1845.

CHAMBOVET (Pierre), Constructeur-mécanicien, Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, etc., à Nice.

18 *décembre* 1845.

BANCHERO (Joseph), Membre correspondant de la Société littéraire de Lyon, etc., à Gênes.

16 *avril* 1846.

PONCHET (F.-A.), Docteur en médecine, Professeur de zoologie au Muséum d'histoire naturelle de Rouen, Membre de plusieurs Académies, à Rouen.

6 *mai* 1846.

DE BEC (Augustin-Marius-Paul), Directeur de la Ferme modèle de la Montaurone, membre de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Aix, à la Montaurone.

HEUSCHLING (Xavier), ✻, ✠, Chef du bureau de statistique générale, au ministère de l'intérieur, Secrétaire de la Commission centrale de statistique de Belgique, à Bruxelles.

4 *juin* 1846.

SCHEULTZ (J.-J.), Consul de France, à la Trinité.

Digitized by Google

MM. CHERIAS (Julien-Louis-Joseph), Avocat et Juge suppléant près le Tribunal, Correspondant de la Société des sciences et des arts de Grenoble, à Gap.

5 *novembre* 1846.

BALBI (Eugène), Membre de plusieurs sociétés savantes, à Venise.

FERRARIO (Joseph), Docteur en médecine et en chirurgie, fondateur de l'Institut médico-chirurgical de la Lombardie, et de l'Académie de physique, de médecine et de statistique de Milan, à Milan.

LONGHI (Antoine), Docteur en médecine, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Milan.

SALARI (Jean), Employé près de la comptabilité centrale du gouvernement de la Lombardie, à Milan.

SALVAGNOLI-MARCHETTI (Antoine), Docteur en médecine, Inspecteur-général sanitaire de Grossetto, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Florence.

3 *décembre* 1846.

GRIMALDI (Louis), Secrétaire de la Société économique de la Calabre, membre de divers corps savants.

GUÉRIN-MÉNEVILLE (G.-E.), ✡, Membre de la Société centrale d'agriculture, Président de la Société entomologique et de la 2e section de la XIVe session du Congrès scientifique de France, à Paris.

7 *janvier* 1847.

CONFOFANTI (Silvestre), Professeur à l'Université de Pise.

SABBATINI MAUR, Homme de lettres, à Modène.

SCLOPIS (Frédéric), C. ✠, ✠, ✡, Avocat-général, Président du Sénat, Membre de l'Académie des sciences de Turin et correspondant de l'Institut de France, à Turin.

TROYA (Charles), Historien, à Naples,

4 *mars* 1847.

CHASTEL (Louis-François), Avocat, Membre de la Société littéraire de Lyon, à Lyon.

DAIGUEPERSE (Antoine-Jean-Baptiste), ex-Président de la Société littéraire de Lyon, Correspondant de la Société éduenne, à Lyon.

Digitized by Google

MM. FRAISSE (Charles), Docteur en médecine, ex-Secrétaire de la Société littéraire, Membre de plusieurs sociétés médicales et d'utilité publique, à Lyon.

MARTIN D'AUSSIGNY (Edme-Camille), Peintre, Membre de l'Académie et de la Société littéraire de Lyon, à Lyon.

MULSANT, Professeur d'histoire naturelle, à Lyon.

PERICAUD aîné (Antoine), Bibliothécaire de la ville de Lyon, Membre des Académies de Lyon, Marseille, Dijon, Besançon, Chambéry, etc., à Lyon.

6 *mai* 1847.

GACOGNE (Alphonse), Membre de la Société littéraire et de la Société linnéenne de Lyon, à Lyon.

LEVRAT (Barthélemy-Nicolas-Jean-Gustave), Membre de la Société linnéenne et des Sociétés entomologiques de Stettin, de France et de Prusse, à Lyon.

7 *octobre* 1847.

DE CUSSY (Vicomte), O. ✡, Vice-président général du XIVe Congrès scientifique de France, Membre de l'Institut des provinces, et de plusieurs autres corps savants, à Vouilly par Isigny (Calvados).

THURCHETTI, Membre de plusieurs Académies, à Fuscecchio.

3 *février* 1848.

MAGNONE, ✡, Docteur en droit, Membre de l'Association agricole de Turin et du XIVe Congrès scientifique de France, à Turin. (*Membre actif, en* 1843, *devenu correspondant*).

6 *juillet* 1848.

ITIER (Jules-Eugène-Alphonse), O. ✡, Directeur des douanes, Correspondant des Académies des sciences, etc., de Marseille, Lyon et Chambéry, de la Société des sciences et de celle de statistique de Grenoble, à Montpellier. (*Correspondant, en* 1842, *devenu membre actif, en* 1846, *redevenu correspondant*).

19 *octobre* 1848.

MOUAN (Jean-Louis-Gabriel), Avocat, Bibliothécaire, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres, agriculture, etc., d'Aix, à Aix.

Digitized by Google

9 novembre 1848,

MM. D'ANDELARRE (le Comte), Membre du Conseil général des manufactures et du Conseil général du département de la Meuse, à Traveray par Ligny.

HALLEZ-D'ARROS, ex-Secrétaire général de préfecture, Membre du Comice agricole, à Metz.

5 juillet 1849.

CLÉMENT (Honoré-Eugène), Secrétaire de la Société d'agriculture des Basses-Alpes, à Digne.

LEBRUN (Isidore-Frédéric-Thomas), Membre de plusieurs sociétés académiques, à Paris.

8 novembre 1849.

BALLY (Victor-François), ✡, ✠, ✠, Docteur en médecine, ancien président de l'Académie de médecine, Président de la XVe session du Congrès scientifique de France et de la section médicale de plusieurs sessions de ce Congrès, Membre d'un grand nombre d'autres corps savants, à Villeneuve-sur-Yonne.

DE MAICHE (Jean-Claude), Licencié ès-lettres, Bachelier en droit, ex-Secrétaire du Ministre de l'instruction publique et des cultes, Professeur au Lycée de Vendôme, à Oiselay (Haute-Saône).

LAMBRON DE LIGNIN (Henri), Capitaine de cavalerie en retraite, Membre de l'Institut des provinces, de la Société française pour la conservation des monuments, du Collège héraldique et archéologique de France, de la Société archéologique de Touraine, etc., au château du Morier, près et par Tours.

LEGALL, ✡, Conseiller à la Cour d'appel de Rennes, Secrétaire général de la XVIe session du Congrès scientifique de France, et membre de plusieurs autres corps savants, à Rennes.

MARTEVILLE (Alphonse-Edmond), Membre de la Société des sciences et arts de Rennes et de la Société d'archéologie bretonne, etc., à Rennes.

Digitized by Google

MM. MOREAU DE JONNÈS fils (ALEXANDRE), Membre de la Société d'économie charitable et de la Société des crèches, à Paris,

TAROT (FRANÇOIS), ✡, Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, Membre de l'Institut des provinces, Secrétaire général du XVIe Congrès scientifique de France, Membre de la Société archéologique d'Ile-et-Vilaine, de la Société d'agriculture, arts et commerce de St-Brieux, et de plusieurs administrations d'utilité publique, à Rennes.

TOULMOUCHE (ADOLPHE), Docteur en médecine, Secrétaire de la section de médecine du XVIe Congrès scientifique de France, Correspondant de l'Académie impériale de médecine, etc., à Rennes.

6 *décembre* 1849.

VINTRAS (ALPHONSE-ALEXANDRE), ✡, Directeur des postes, Membre du XIVe Congrès scientifique, à Lyon. *(Membre actif, en* 1839, *devenu correspondant).*

20 *décembre* 1849.

BERTEAUT (SÉBASTIEN) ✡, ✠, Secrétaire de la Chambre de commerce, Membre de l'Académie des sciences de Marseille et du XIVe Congrès scientifique de France, à la campagne, près Marseille. *(Membre actif, en* 1845, *devenu correspondant).*

PEREIRA DE LÉON (GABRIEL), Homme de lettres, Président de l'Académie Labronica, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Livourne.

7 *février* 1850.

BONAFOUS (NORBERT-ALEXANDRE), Officier de l'ordre grec du Sauveur, Professeur à la faculté des lettres d'Aix, Docteur ès-lettres, Membre des Académies des sciences de Marseille, de Clermont-Ferrand, d'Aix et de Turin, de la Société littéraire de Lyon et de la Société des arcades de Rome, à Aix.

2 *mai* 1850.

REMACLE (BERNARD-BENOIT), ✡, Avocat, ex-inspecteur général des établissements de bienfaisance, Préfet du Tarn, Membre de plusieurs corps savants, à Alby.

Digitized by Google

MM. SAKAKINI (Joseph), Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, etc., en Egypte. *(Membre actif, en 1848, devenu correspondant)*.

6 *juin* 1850.

DE FONTENAY (Joseph-Etienne), Secrétaire de la Société éduenne, Membre de la Commission des antiquités et de la Société d'agriculture d'Autun, de la Société d'archéologie de Châlon, de la Commission des Antiquités de Dijon, de la Société des recherches utiles de Trèves, de celle d'histoire et d'archéologie de Genève, etc., à Autun.

FRÉDERIC-LANCIA (Marquis, Duc de Brolo), Docteur en philosophie et en jurisprudence, Membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Palerme, etc., etc., à Palerme.

MAUFRAS-DUCHATELLIER (Armand-René), Membre des Académies de Brest, de Nantes, d'Angers, de Saint-Lô, de l'Institut des provinces, etc., à Quimper.

ORLANDINI (F.-Silvio), Secrétaire perpétuel de l'Académie Labronica de Livourne, Membre de plusieurs autres Sociétés savantes, à Livourne.

PRÉAU-LOCRÉ (Gustave), Substitut du Procureur-général près la Cour d'appel de l'île de la Réunion.

4 *juillet* 1850.

ORSINI (Jules-César-Fortuné-Nicolas), Docteur en médecine, Conservateur de la bibliothèque Labronique, l'un des Préfets de l'Ecole hypocratique de Pise, Membre de plusieurs corps savants, à Livourne.

12 *septembre* 1850.

BONNAFOUX (Eugène), Contrôleur des Contributions indirectes, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Saint-Etienne.

DESORMEAUX (Antonin-Jean), ✡, Docteur en médecine, Chirurgien des hôpitaux de Paris, Membre de la Société anatomique et de la Société de médecine du 1er arrondissement, Correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille, à Paris.

Digitized by Google

MM. DUFAUR DE MONTFORT (Raymond), ex-Percepteur des contributions directes, etc., à Riscle.

8 *octobre* 1850.

CORNAZ (Charles-Auguste-Edouard), Docteur en médecine et en chirurgie, Correspondant des Sociétés de médecine pratique de Montpellier et d'Anvers, de la Société allemande des médecins et des naturalistes de Paris, de celle des sciences médicales et naturelles de Malines, à Neuchâtel (Suisse),

YEMENIZ, de Lyon, Bibliophile, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, à Lyon.

7 *janvier* 1851.

TOPIN (Joseph-Claude-Hippolite), Correspondant de l'Académie des sciences, etc., d'Aix, de la Société d'horticulture de Paris, à Florence. *(Membre actif, en 1848, devenu correspondant).*

9 *juin* 1851.

TEXTORIS (Marius-César), ✻, Capitaine en retraite, Membre de la Société industrielle et de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, du Congrès scientifique de France, etc., à Angers.

TOCQUEVILLE (Louis-Edouard), ✻, Président de la Société d'agriculture de Compiègne, à Compiègne.

7 *août* 1851.

BUZONNIÈRE (Louis-Léon-Augustin-Nouel de), Secrétaire général du XVIIIe Congrès scientifique, Membre de la Société des sciences et de la Société archéologique d'Orléans, de la Société académique de Blois, de l'Institut des provinces, à Orléans.

9 *octobre* 1851.

MAURIN (François), Docteur en médecine, ex-Chirurgien de la marine, au Luc (Var).

6 *novembre* 1851.

DUPUIS (François), Conseiller à la Cour impériale d'Orléans, Membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Orléans.

Digitized by Google

MM. SOULTRAIT (Jacques-Hyacinthe-Georges-Richard, Comte de), Chevalier de plusieurs ordres, Membre de l'Académie des sciences et des arts de Mâcon et d'autres corps savants, à Mâcon (Saône-et-Loire).

27 *décembre* 1851.

GENDARME, de Bevotte, (Guy-François-Louis-Auguste), ✻, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Aix, etc, etc., à Avignon, *(Membre actif, en* 1848, *devenu membre correspondant).*

31 *août* 1852.

BOMPAR (Jean-Paul-Philippe), Secrétaire de la Chambre d'agriculture du Var, Membre de la Société d'agriculture et du Comice agricole, à Draguignan.

BONAFOUS (Hippolyte), Recteur de l'Académie du Tarn, Chanoine honoraire, à Alby.

4 *novembre* 1852.

CHAMBON (Adolphe-Barthélemi), Chirurgien, Membre du XIVe Congrès scientifique, à la Martinique *(Membre actif, en* 1843, *devenu correspondant.)*

9 *décembre* 1852.

ERMIRIO (Jérôme), ✻, ✠, Consul général en retraite, Membre du XIVe Congrès scientifique de France. *(Membre actif, en* 1843, *devenu correspondant.)*

13 *janvier* 1853.

GUYS (Alphonse), Négociant et Statisticien, à Smyrne.

3 *mars* 1853.

BARD (Joseph), Commandeur et chevalier de plusieurs ordres, Correspondant du Ministère de l'instruction publique, de l'Académie et de la Société de médecine de Marseille, etc., à Chorey, (Côte-d'Or.)

12 *mai* 1853.

GUERIN (Jean-Baptiste-Casimir-Germain), Membre de plusieurs corps savants, à Paris, *(Membre actif, en* 1852, *devenu correspondant.)*

4 *août* 1853.

ROUSTAN (Roch), ✻, Inspecteur-général de l'Académie,

Digitized by Google

Membre de l'Académie des sciences, agriculture, belles-lettres et arts, et des Assises scientifiques d'Aix, Correspondant de l'Académie du Gard, à Paris.

MM. ROUX (Marius), ancien Notaire, Président du Conseil du 2me arrondissement des Bouches-du-Rhône, Membre de plusieurs administrations de bienfaisance et de la 1re session des Assises scientifiques, à Aix.

8 *septembre* 1853.

QUETELET (Lambert-Adolphe-Jacques), ✻, Commandeur de l'ordre de Léopold, Chevalier de plusieurs ordres, Directeur de l'Observatoire royal de Bruxelles, Président de la Commission centrale de statistique et Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Belgique, Correspondant de l'Institut de France, etc,, à Bruxelles.

3 *novembre* 1853.

KERCKHOVE dit VANDERVARENT (le Vicomte Joseph-Romain-Louis de), Grand'Croix, Commandeur et Chevalier de plusieurs ordres, ancien médecin en chef aux armées, Président de l'Académie d'archéologie de Belgique et membre d'un très-grand nombre d'autres corps savants, etc., à Anvers.

MAUMENÉ (É.). Docteur ès-sciences, et Membre de l'Académie des sciences, à Reims.

PERROT (E.), Membre de la Commission centrale de statistique de Belgique, Rédacteur en chef de l'*Indépendance belge*, etc., à Bruxelles.

SAUVEUR (D.), ✻, ✠, Docteur en médecine, Inspecteur-général du service médical civil, Membre de la Commission centrale de statistique de Belgique, de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, et Secrétaire de l'Académie royale de médecine, à Bruxelles.

2 *mars* 1854.

DE KUSTER (Charles-Louis), Chevalier de plusieurs ordres, Consul-général de Russie, à Paris. *(Membre actif, en 1850, devenu correspondant.)*

GIRAUD (Magloire, l'Abbé), Chanoine honoraire des cathédrales de Fréjus et d'Ajaccio, Curé de Saint-Cyr,

Digitized by Google

correspondant du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, des Académies des sciences, lettres et arts de Marseille, du Gard, d'Aix, de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Var, Secrétaire archiviste de la Commission cantonale de statistique du Bausset, à Saint-Cyr (Var).

1er *juin* 1854.

MM. CORNILLON (Vincent-Hippolyte), Négociant-minotier. Membre de la Société d'encouragement, de la Société aréostatique et météorologique de France, à Arles.

7 *septembre* 1854.

MANDEZ ALVARO (Don-Francisco), Docteur en médecine, Secrétaire du Conseil de santé, etc., à Madrid.

7 *décembre* 1854.

JACQUEMOUD (le Baron Joseph), O. ✡, Commandeur et Chevalier de plusieurs ordres, Conseiller de S. M. le Roi de Sardaigne, Sénateur, Président de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Savoie, Membre des Académies de Chambéry, Turin, Genève, Lyon, Grenoble, Angers, etc., à Turin.

1er *février* 1855.

LEGOYT (Alfred), ✻, Chef des travaux de la statistique générale de France, Membre correspondant de la Commission centrale de statistique de Belgique, de la Société de statistique de Londres, etc., etc., à Paris.

3 *mai* 1855.

FORTOUL (Charles), Chevalier de l'ordre pontifical de Pie IX, ex-chef du cabinet et du Secrétariat du Ministère de l'instruction publique, Membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, etc., à Paris.

LUMBROSO (Abraham), ✻, Grand-officier de l'ordre Iftikar de Tunis, Docteur en médecine et en chirurgie, Médecin en chef de S. A. le Bey de Tunis, Député du Comité de Santé, Inspecteur-général sanitaire, Fondateur de la Société des études littéraires de Tunis, Correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille et de la Société des sciences, lettres et arts du Var, à Tunis.

Digitized by Google

MM. CANINA (le Commandeur Louis), Correspondant de l'Institut de France, Membre de plusieurs autres corps savants, à Rome.

8 novembre 1855.

DE BRIVE (Albert), ✻, ex-Président de la Société académique du Puy, Vice-Président de la chambre d'agriculture, Membre du Conseil général de l'agriculture, de la Société française pour la conservation des monuments, des Sociétés d'agriculture de la Seine, des Deux-Sèvres, de l'Académie d'archéologie de Belgique, du Comice agricole de Brioude, Secrétaire-général de la XXIIe session du Congrès scientifique, au Puy (Haute-Loire.)

DE CHEVRÉMONT (Alexandre), ✻, C. ✠, ex-Préfet de la Haute-Loire, Président-général de la XXIIe session du Congrès scientifique de France, Président d'honneur de la Société académique du Puy, correspondant de l'Académie des sciences de Reims, au Puy (Haute-Loire.)

TEISSIER (Octave-Marius-Charles-Antoine), ex-Secrétaire de la Commission de statistique de Draguignan, délégué au Congrès international de statistique de 1855, Receveur municipal, à Toulon (Var.)

VALÈRE-MARTIN (Joseph-Luc-Elzéard-Hyacinthe-Antoine), Membre de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse, de la Société française pour la conservation des monuments, à Cavaillon (Vaucluse.)

7 février 1856.

MAGNAN aîné, Capitaine au long cours, Membre des Assises scientifiques d'Aix, à Aubagne.

8 mai 1856.

SAUREL (Alfred), Vérificateur des Douanes, Membre du Congrès archéologique d'Avignon et de la Société française pour la conservation des monuments historiques, au port de Bouc.

7 août 1856.

LEVET, Sous-Préfet, ex-Secrétaire-général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, etc., à Grasse (Var).

Digitized by Google

5 *mars* 1857.

MM. ACHARD (Paul), Archiviste du département de Vaucluse et de la ville d'Avignon, à Avignon.

7 *novembre* 1857.

FAHRŒUS, (Osof-Emmanuel), ex-Ministre de l'intérieur, Conseiller d'Etat, gouverneur de Gothembourg et de la province de Baleusie, membre de plusieurs corps savants, à Gothembourg, etc., en Suède.

LAMBOT-MIRAVAL, Agronome, Membre de la Société zoologique impériale d'acclimatation, etc., à Miraval (Var).

RENARD (le docteur Charles-Baptiste de) Conseiller d'Etat, chevalier de plusieurs ordres, Secrétaire-général de la Société impériale des naturalistes de Moscou, Directeur du Musée zoologique de l'Université et membre de plusieurs corps savants, etc., à Moscou.

3 *décembre* 1857.

RIPALDA (le Comte de) Membre de la commission centrale de Statistique de Madrid, etc., etc., à Madrid.

8 *avril* 1858.

LEFEBVRE (Julien), ✠, ❁, avocat, Secrétaire-général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, membre de plusieurs corps savants, etc.. à Marseille.

3 *juin* 1858.

RANGAEBBE, ❁, ministre, etc., etc., à Athènes.

VALLEZ, (Pierre-Joseph), Docteur en médecine, chevalier de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie, Membre de beaucoup de Sociétés savantes, etc., à Bruxelles.

1 *juillet* 1858.

VIDAL (Jérome-Léon), ✠, ❁, Inspecteur-général des prisons de France, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

6 *décembre* 1858.

BUYS-BALLOT, Directeur de l'Institut royal néerlandais de météorologie, etc., etc., à Utrecht.

CHALLE, (Ambroise), ❁, Secrétaire-général de la XXIIIe session du Congrès scientifique de France, membre du Conseil général de l'Yonne et de beaucoup de corps savants, à Auxerre.

Digitized by Google

Mr. MARIE (Auguste-Jean-Baptiste), Docteur en médecine, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, Membre du conseil municipal, médecin des établissements de bienfaisance d'Auxerre, membre du jury médical, du Comité d'hygiène et de salubrité publique, vice-président de la Société de médecine et de prévoyance de l'Yonne, membre du XXIIIe Congrès scientifique de France, de la Société archéologique de Sens, de la Société centrale d'agriculture, etc., à Auxerre (Yonne.)

AVIS.

Quelques membres honoraires et correspondants n'ont point encore adressé à la Société de statistique de Marseille les documents biographiques qui les concernent. Chacun d'eux est invité de nouveau à faire connaître exactement 1° *ses nom et prénoms :* 2° *son âge, le lieu de sa naissance et celui de sa résidence*; 3° *son emploi ou sa profession, ses occupations habituelles;* 4° *ses études préliminaires;* 5° *quelles sont les langues mortes ou vivantes qui lui sont familières*; 6° *les pays dans lesquels il a voyagé*; 7° *les sciences et les beaux-arts qu'il cultive;* 8° *les sociétés savantes et d'utilité publique dont il est membre et la date de l'admission dans chacune d'elles*; 9° *les titres et époques des ouvrages publiés;* 10° *s'il a obtenu des récompenses et de quelle nature ;* 11° *s'il a fait des découvertes et des perfectionnements*; 12° *s'il s'est livré ou s'il se livre à l'enseignement public.*

Nota. Les avis relatifs aux erreurs par omissions, changements de domicile, décés, etc., qu'on aurait à signaler dans le tableau des membres honoraires et celui des correspondants, seront reçus avec reconnaissance.

Pour pouvoir mettre de l'ordre dans la correspondance, et répondre promptement aux personnes qui auraient des réclamations ou des demandes à faire à la Société de statistique, cette société tient à ce qu'on s'adresse directement à son Secrétaire perpétuel, rue Montgrand, 12.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans le Vingt et deuxième Volume.

Pages

PREMIÈRE PARTIE. — STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE. 5

MÉTÉOROLOGIE. — *Quelques mots sur la météorologie ; par* M. P.-M. ROUX 5

— *Observations météorologiques faites, en* 1858, *à l'Observatoire impérial de Marseille* 9

ÉTAT SOCIAL. — *Notice biographique de Pierre-Alphonse* GUYS, *secrétaire d'ambassade, consul-général et chargé d'affaires de France, par* M. Henry GUYS. . . . . 33 *et* 432

AGRICULTURE. — *Notice statistique sur la Société d'horticulture de Marseille, depuis son origine jusqu'à nos jours ; par* M. LIONS . . . . . 49 *et* 416

INDUSTRIE. — *Rapport sur la fabrique de bouchons à la mécanique et à la vapeur de* MM. DUPRAT *et* C^e^, *au Prado ; par* M. CHABRIER . . . . 86 *et* 426

— *Rapport sur la manufacture de pianos de* MM. BOISSELOT *et fils ; par* M. L. MENARD . . 102 *et* 425

Digitized by Google

Pages

NAVIGATION. — *Rapport, par* M. CATELIN, *sur les wagons maritimes et le nouveau système de remorques, inventés par* M. Frédéric BILLOT. . . . 117

SECONDE PARTIE. — TABLETTES STATISTIQUES. — STATISTIQUE UNIVERSELLE. 129

Etude des questions relatives à l'assistance des enfants confiés à la charité publique, par M. le marquis de BAUSSET-ROQUEFORT. 129

Cette étude comprend :

Exposé des faits et infanticide légal. 131

Charité chrétienne. 133

Assistance publique, charité publique . . 136 et 137

Atteinte au décret de 1811, déplacement des enfants. 138

Suppression des hospices, fermeture et surveillance des tours 139

Secours aux filles mères. — Sévérités dans les admissions libres 140

Tentatives législatives. 141

Objet et principe de la loi. 142

Examen des accusations contre les tours. . . . 145

Causes des abandons 146

Causes de l'augmentation du nombre des enfants restant à la charge de la société 147

Mode d'admission des diverses catégories d'enfants admis aux secours 150

Digitized by Google

Pages

Abandon par la voie du tour 152

Mortalité des enfants abandonnés. 153

Conséquences des mesures restrictives des abandons. 154

Résultats financiers. 156

Progression des infanticides, des autres crimes contre les personnes, de la population, des abandons et des morts-nés 157

Des morts-nés. 164

Education des enfants. 166

Intérêts des enfants 168

Eléments utiles à la colonisation de l'Algérie . . 169

Tutelle, surveillance, émancipation, reconnaissance, remise des enfants à leurs parents. . . 172

Dépenses 174

Mesures préventives et repressives. 176

Résumé. 178

Décret du 19 janvier 1811, développé par les dispositions des lois antérieures, des instructions et décisions administratives et du projet de loi de 1853, etc. 181

Tableaux. . . . . *de* 194 *à* 205

Statistique de Buenos-Ayrès par M. J. Moceso, analysée par M. H. Guys. 206

Buenos-Ayrès, sa situation présente, ses lois libérales, sa population immigrante, etc., par M. Balcarce; analysée par M. Guys 215

Digitized by Google

Pages

Rapport sur un ouvrage de M. J. Bard, intitulé : *Parcours général de la méditerranée (Marseille, Toulon, Cette) à Lyon ; ville, bourgs, etc., par* M. C. Bousquet 222

Quelques mots sur la charité dans les prisons, par M. L. Menard 236

Rapport sur l'insecticide Bouvarel, par M. Carpentin 252

Mémoire sur les faïences, verres, émaux, porcelaines, par M. Mortreuil . . . . . 260 *et* 417

Système métrique et décimal en France. 296

Mesures de longueur, de capacité. 310

Poids. 312

Monnaies 326

Proposition tendant à modifier la nomenclature du système métrique, etc. 332

Mesures de longueur. 335

Mesures de superficie, de volume, de pesanteur. 336

Renseignements sur la fabrication des monnaies françaises ; par M. Durand. 342

Tableau synoptique de la fabrication des monnaies françaises. . . . . 350 *et* 351

Pétition pour l'adoption du système métrique aux Etats-Unis. 352

Adresse en faveur de l'uniformité des poids et mesures. 353

Les enfants trouvés par M. Montaut 354

Digitized by Google

Pages

La vie de Padovano Croce, étude de statistique, par M. ARMAN 360

TROISIÈME PARTIE. — EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, *pendant l'année* 1858. 390

Rapport, par M. CHIRAC, *sur une brochure intitulée : Archives de la Cadière*, par M. Magloire GIRAUD. . . . . 377 *et* 393

Analyse, par M. P.-M. ROUX, *d'une lecture de* M. MORTREUIL, *sur la valeur des esclavages, au moyen-âge, à Marseille* 392

Proposition, par M. LIONS, *de célébrer chaque année un service funèbre en faveur des membres décédés*. . . . . 398 *et* 408

Un mot sur les allumettes phosphoriques. . . . 399

Encouragements promis par Son Excellence le ministre de l'instruction publique et des cultes aux Sociétés savantes. 402

Notes, par MM. TIMON-DAVID *et* RONDELET, *sur des assertions de* M. PERROT, *soutenues dans une séance dite d'égyptologie* 440

Analyse, par M. P.-M. ROUX, *d'un rapport, par* M. RONDELET, *sur une brochure de* M. CHABAUD, *intitulée le* Livre de raison, *etc*. 416

Analyse, par M. P.-M. ROUX, *d'un rapport de* M. L. MENARD, *sur un ouvrage de* M. L. VIDAL, *et*

Digitized by Google

Pages

intitulé : tableau des prisons militaires, pénitenciers militaires, ateliers de travaux, organisation, règlements, régime, législation pénale, statistique en France, en Piémont, en Prusse, et en Angleterre. 420

Analyse, par le même, d'un rapport sur une brochure de M. MAUREL, *intitulée : Résumé des délibérations du grand conseil des Sociétés de secours mutuels du département des Bouches-du-Rhône.* 422

Rapport, par M. P.-M. ROUX, *sur des récompenses à accorder à des industriels.* 428

— *par le même, sur des récompenses à décerner à des statisticiens* 429

Analyse, par le même, d'un rapport, par M. CARPENTIN, *sur un système de dallage présenté par* M. Armand CARRETON. 432

Renouvellement des fonctionnaires de la Société pour l'année 1859. 433

Procès-verbal de la Séance publique, tenue, en 1858, *par la Société et analyse du discours d'ouverture de* M. VAUCHER, *président, par le Secrétaire-perpétuel.* 437

Exposé des travaux de la Société depuis la dernière séance publique, de notices nécrologiques sur les membres décédés et de rapports sur les titres de statisticiens et d'industriels à des récompenses par M. P.-M. ROUX. 438

Digitized by Google

Pages

Eloge historique de M. Fortoul (H.-N.-H). 458
— Tocchi (J.-E.-B.). 468
— Dieuset (J. J.-B.). 476
— Canina (Louis) . . . . , . . 491
— Audouard (A.-J.) 493
— de Salvandy (Narcisse-Ach.) . . 501
— Dufaur de Montfort J.-Bte-Jacq.) 514
— Gassier (H.-V.-Hip.). 523
— d'Hombres-Firmas (L.-A. baron d') 529
— Bertini (B.). 531
— Catelin (Jean-Ant.-Firmin). . . 534
— Aubert (A.). 538
— Nayral (M.-J.) 538
— Magliari (P.). 539
— Brachet (Jean-L.) 540
— Consolat (M.-D.). 543

Rapport, par M.P.-M. Roux, *sur des récompenses à accorder*. 544

Médaille d'argent décernée, à M. *l'abbé* Magloire Giraud . . . . . 544 *et* 551

Quatre mentions honorables accordées à des statisticiens : Gustave Levrat. — Hallez-d'Harros. — Laurens et Vingtrinier. . . . . *s* . 544, 551 *et* 552

Médailles accordées à des industriels — 1° *une médaille de bronze à* M. Carreton . . . . 554 *et* 555

2° *Six médailles d'argent.* — *à* MM. Timmermans (J-G.) — Pau (M.) —Albenois (M) — Arnaud et C°.

Digitized by Google

Pages

— MAUREL (J.). — PAPI (A.) *de* 544 *à* 547, 552 *et* 553

— 3° *Une médaille de vermeil à* M. GUIGARDET (L.) 547 *et* 552

— 4° *Deux médailles d'or : une à* M. BOISSELOT (X.) *et l'autre à* M. DUPRAT (Anacharsis) . . . 548 *et* 552

Programme des prix proposés pour 1860. 553 *à* 555

Banquet et toasts portés. 555

Tableau de l'organisation des commissions de la Société de statistique de Marseille, en 1858. . . 556

Tableau des membres de la Société de statistique de Marseille au 31 *décembre* 1858. — *Conseil d'administration pour l'année* 1858 559

Membres d'honneur et membres honoraires. . . 560

Membres actifs 565

Membres correspondants 570

Avis. 592

Nota. 592

FIN

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06395 7834

Digitized by Google

Digitized by Google